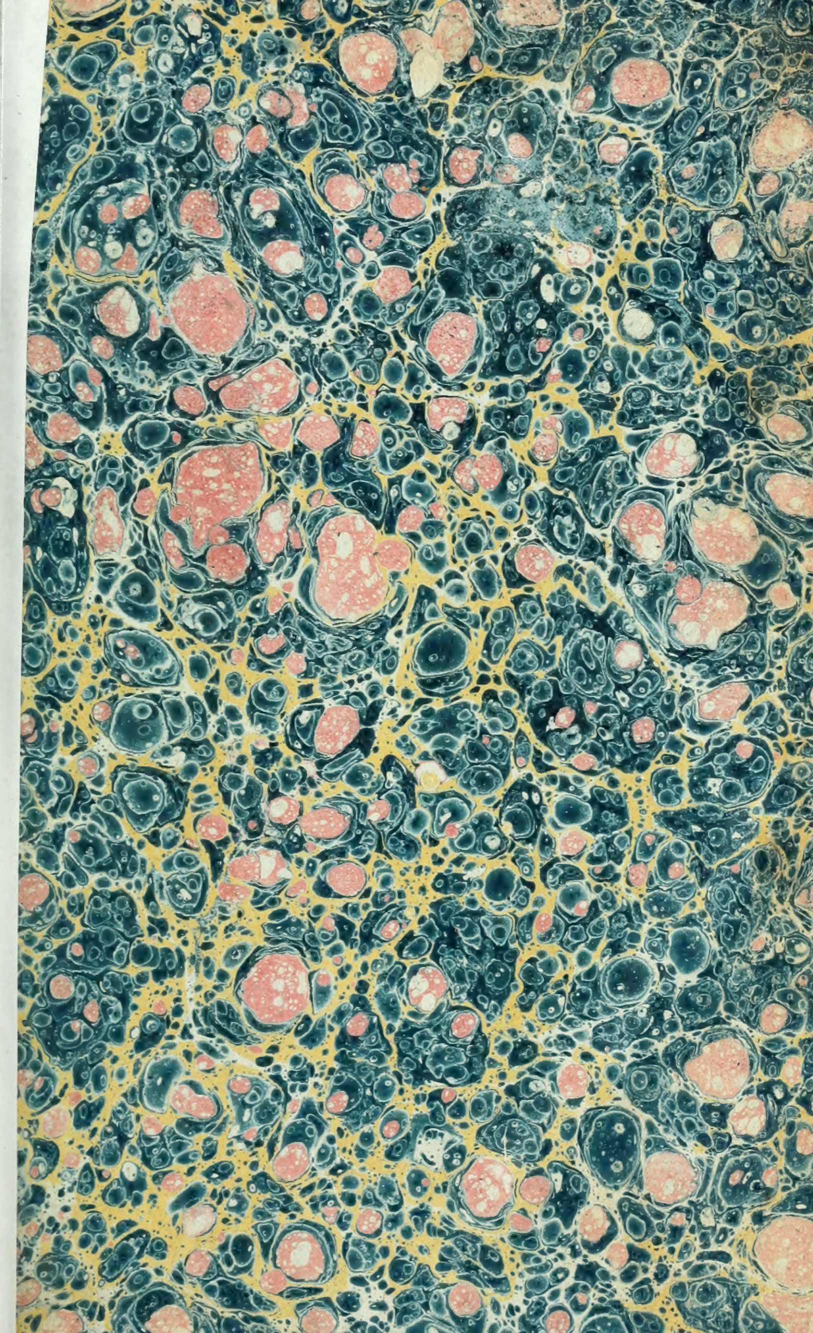
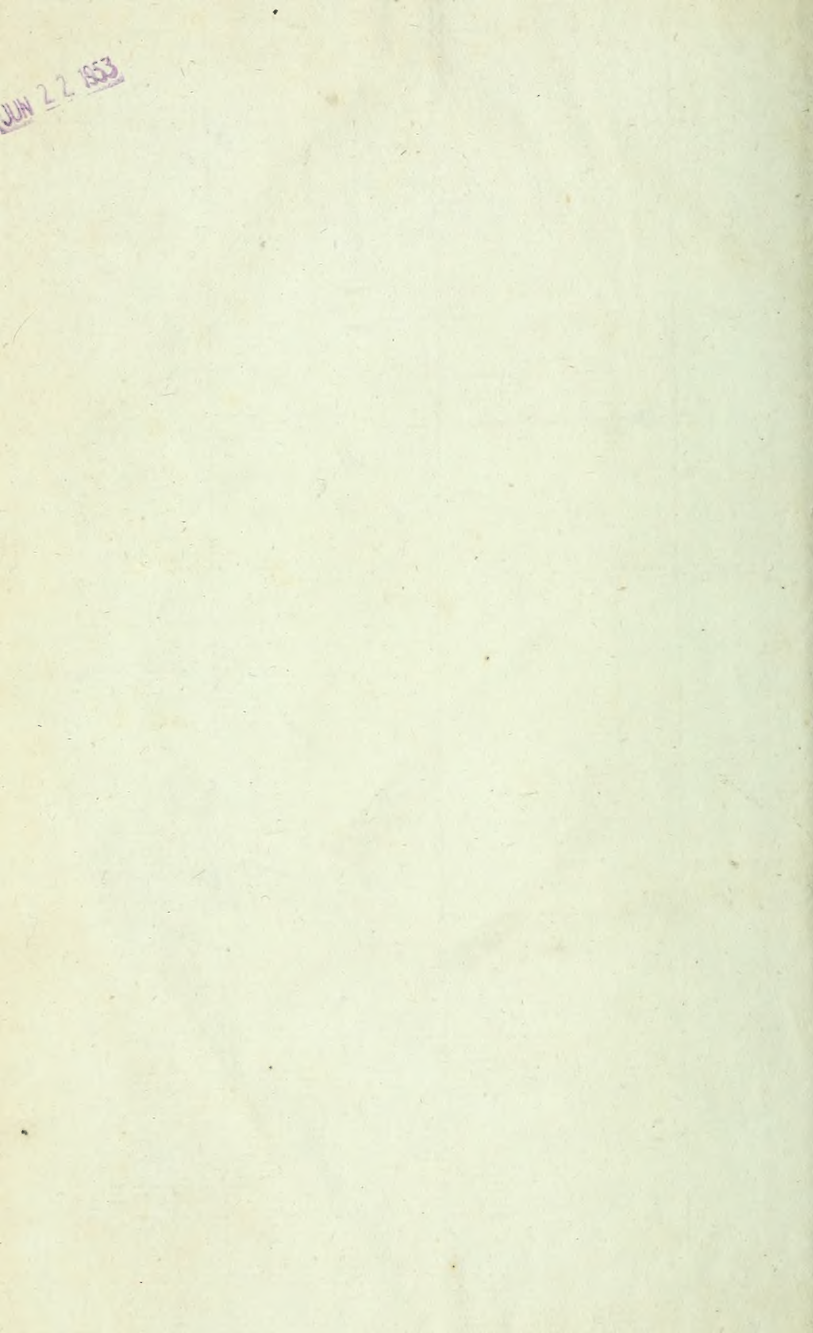

U d'/of OTTAWA
39003001145795


STEADY
Hon.ble Frederick William
Aylmer.
C.B.





H. Heyfner
à Paris 1820

HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME CINQUIÈME.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT, L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES GAULOIS
JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI

Par ANQUETIL

DE L'INSTITUT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

NOUVELLE ÉDITION
REVUE ET CORRIGÉE.



TOME CINQUIÈME.





A PARIS
CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES
RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, Nº 17.

M. DCCCXIX.

HISTOIRE
DE FRANCE.

FIN DES VALOIS ET DU RAMEAU D'ANGOULEME.

FRANÇOIS II,

AGÉ DE QUINZE ANS ET DEMI.

François II n'avoit pas seize ans quand il monta sur le trône, le 10 juillet 1559. Il étoit déja uni par les liens 1559. du mariage à Marie Stuart, reine d'Écosse. Ces jeunes époux, chargés de deux sceptres, et trop foibles pour les porter, les laissèrent tomber entre les mains de ceux qui eurent l'adresse de gagner leur confiance (1).

Pendant onze jours qui s'écoulèrent entre la blessure du roi et sa mort, Anne de Montmorency, connétable de France, son ministre et son favori, mit tout en œuvre pour conserver quelque part dans le gouvernement. Il écrivit aux princes du sang, les exhortant à venir prendre leur place dans le conseil du roi : ses instances s'adressoient sur-tout à Antoine de Bourbon, roi de Na-

(1) De Thou, liv. XXIII. Davila, liv. I.

1559. varre, le plus proche héritier du trône après les frères du roi. Il lui mandoit de se hâter; que le moindre délai alloit donner à des étrangers une supériorité qu'on ne pourroit plus leur ravir. Enfin il envoyoit courrier sur courrier, excitoit les uns, sollicitoit les autres, et ne négligeoit rien pour former un parti capable de tenir tète à celui des princes lorrains.

Ceux-ci, connus sous le nom de Guises, prenoient des mesures bien plus efficaces. Oncles de la jeune reine, par elle ils captivoient le roi et imprimoient dans son esprit toutes les manières de penser nécessaires à la réussite de leurs projets (1).

Montmorency, disoient-ils, est un vieillard austère, d'un gouvernement dur, d'un caractère impérieux, qui ne sera pas plus tôt en autorité, qu'il bannira les plaisirs de la cour, n'y voudra voir régner que ses volontés, et maitrisera le roi lui-même. Quant aux princes du sang, ils les représentoient au jeune monarque comme des ambitieux, esprits remuants et dangereux, sur-tout les Bourbons, l'un desquels (le fameux connétable) avoit autrefois fait la guerre à la France : aussi, ajoutoient les Guises, François I et Henri II ont toujours eu grand soin de les tenir loin de la cour, sans autorité; et c'est peut-être pour se venger de cette disgrace qu'ils desirent aujourd'hui d'ètre appelés au gouvernement de l'état. Par ces discours, auxquels les graces touchantes de la jeune reine prêtoient une nouvelle force, les Lorrains captivoient le jeune monarque, et éloignoient leurs rivaux.

Il n'y avoit plus que Catherine de Médicis, mère du

(1) Mémoires de Tavan. p. 132

roi, capable de balancer leur crédit; mais ils trouvèrent moyen de la gagner, en abandonnant à sa colère les personnes qui lui déplaisoient, entre autres Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II. Tant que celle-ci disposa des graces, les Guises s'attachèrent à elle : un d'entre eux même, Claude, duc d'Aumale, comme on l'a dit, épousa une des filles de la favorite, et toute la famille se ressentit de ses bienfaits; mais, sitôt qu'elle cessa de leur être utile, ces ambitieux la sacrifièrent, et avec elle ceux que proscrivit Catherine : eussent-ils été jusqu'alors leurs meilleurs amis, tous furent exilés de la cour, et ne rachetèrent une partie de leurs biens qu'en sacrifiant l'autre. Au contraire, les personnes favorisées de la reine mère revinrent en triomphe, fêtées et caressées par les Guises. A la complaisance ils joignirent l'artifice; il n'y eut sortes de mauvais rapports qu'ils ne fisssent, de discours malins qu'ils ne rappelassent, d'anciens mécontentements qu'ils ne réveillassent, pour indisposer Catherine contre le connétable et ses partisans.

1559.

Un plein succès couronna des mesures si bien concertées. Quand les députés du parlement vinrent saluer le roi après la mort de son père, il leur dit qu'il avoit choisi le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, ses oncles, pour gouverner son état, et que désormais on s'adressât à eux. Aussitôt le duc s'empara du commandement des troupes, et le cardinal de l'administration des finances. Nul ne se plaignit, personne ne murmura. Condé et Montpensier, princes du sang, furent envoyés à Philippe II, l'un pour lui faire ratifier la paix, et l'autre pour lui porter le collier de Saint-Michel; et, quoiqu'ils sentissent que cette commission

1559. n'étoit qu'un piége pour les éloigner de la cour, ils partirent sans délai.

Le seul connétable crut pouvoir renouveler des tentatives qu'il avoit déja faites auprès de la reine mère afin de l'engager à ne point laisser prendre tant d'autorité aux Guises : elle le reçut fort mal, et lui rappela avec indignation les marques de préférence que sous Henri II il avoit données à la maîtresse sur l'épouse. Le roi lui conseilla froidement d'aller prendre le repos dans ses terres. Outré d'une disgrace si peu ménagée, le fier vieillard répondit avec une fermeté modeste, parla de ses services passés, offrit de nouveau à son prince ses biens, sa vie propre et celle de ses enfants, et se retira dans son château de Chantilli.

Mais les embarras que Montmorency avoit préparés aux Guises ne tardèrent pas à se former. Le roi de Navarre, quoiqu'à petits pas, venoit à la cour; autour de lui se rassembloient dans la route les princes du sang et les chefs des grandes maisons, aussi mécontents les uns que les autres de la puissance souveraine des Lorrains. Ils se réunirent tous à Vendôme, où il se tint une assemblée, dont le connétable fut l'ame, par Dardois son secrétaire. On y traita avec une confiance et une sincérité rares entre courtisans : ceux qui avoient été autrefois brouillés se réconcilièrent; les mêmes passions à satisfaire rapprochèrent les esprits, et on délibéra comme entre amis sur l'état présent des affaires.

Il se présentoit deux questions : Falloit-il ôter l'administration aux Guises? Quel moyen devoit-on prendre pour y réussir? La première fut décidée tout d'une

1559

voix. Envahir l'autorité au préjudice des princes, des anciens ministres, des grands officiers de la couronne, c'étoit, s'écria-t-on, une honte pour la nation qui le souffriroit, et un crime de lèse-majesté au premier chef dans les étrangers qui l'entreprenoient. Il fut donc conclu qu'il n'y avoit point à hésiter, et que les Guises devoient sans délai être éloignés des affaires.

Quant aux moyens de réussir, il s'en offroit deux; la violence et la négociation. La force ouverte, disoient les plus vifs, une rupture éclatante, des armes, des soldats, voilà les seules ressources qui nous restent dans une affaire aussi désespérée. Les Guises, s'ils n'y sont forcés, nous offriront-ils d'eux-mêmes un accès auprès du roi pour le détromper? D'eux-mêmes se détermineront-ils à partager avec nous une puissance qu'ils possèdent seuls? Commencer par des plaintes, c'est sonner la trompette avant l'assaut. Pressons, frappons, déconcertons l'ennemi, et assurons par notre promptitude une entreprise que le moindre retardement peut nous rendre funeste.

Non, répliquoient les plus modérés, ne précipitons rien; vous ignorez ce que c'est en France que d'avoir à combattre contre le nom d'un roi légitime. En vain publierons-nous que nous armons pour le délivrer de la captivité où le retiennent ses oncles : qui nous croira, pendant que lui-même dira le contraire? Il est majeur et maître de choisir ses ministres; nous allons être appelés traîtres, rebelles; et quelles tristes suites ne peuvent pas avoir ces odieuses qualifications? L'exil, la proscription, la ruine de nos familles. Ne nous pressons donc pas : marchons prudemment; tâ-

1559. chons de mettre la reine mère de notre côté, et tentons toute espèce de négociations avant que d'en venir aux moyens extrêmes.

Ce dernier avis prévalut, et le roi de Navarre partit pour la cour, chargé de parler au roi, de lui ouvrir les yeux sur l'abus que ses oncles faisoient de sa confiance, de gagner la reine, de solliciter pour lui et les siens quelque part dans les affaires, des gouvernements, des pensions et d'autres graces.

Les Guises n'ignoroient pas ce qui se passoit à Vendôme; on prétend même qu'ils avoient auprès du roi de Navarre des espions pour éclairer ses démarches, et des pensionnaires pour lui en conseiller de mauvaises (1). Ainsi instruits, ils préparèrent au négociateur une réception selon la connoissance qu'ils avoient de son caractère.

Antoine de Bourbon, chef d'une famille pauvre et décréditée sous les derniers règnes par la révolte du fameux connétable, ne pouvoit, quoique homme de cœur et de courage, se dépouiller dans les affaires de cette timidité qui naît de l'infortune (2). Trop heureux d'avoir épousé Jeanne d'Albret, héritière du royaume de Navarre, dont l'alliance lui faisoit un sort tranquille, il jouissoit des douceurs de la vie, et n'appréhendoit rien tant que de voir troubler son repos. Une seule chose étoit capable de le faire renoncer à son indolence, c'étoit l'envie de recouvrer la partie de son royaume que l'Espagne lui retenoit injustement. Il aimoit à se flatter que la France lui procureroit quel-

(1) Laplanche, p. 41. — (2) Mémoires de Condé, t. I. Le Labour. liv. I, p. 880. De Serres, liv. I, p. 680.

que jour cette restitution; desir qui le rendoit absolument dépendant de la cour. *Il craignoit le cabinet* (1), et recherchoit comme une grace la faveur des ministres : il redoutoit jusqu'à leur indifférence, étudioit leurs intrigues, non pour les diriger, mais pour n'en être pas la victime; enfin il flottoit sans cesse entre la crainte et l'espérance. De là ces incertitudes et ces variations qui le rendirent perpétuellement l'instrument des passions des autres et le jouet de leur politique. 1559.

Le plan que les Guises suivirent avec lui fut de l'éblouir par l'éclat de la faveur, de le dégoûter par des longueurs, de le rebuter par des affronts (2). En arrivant à Saint-Germain, quoique annoncé, il ne trouva pas le roi, dont, en pareille occasion, la partie de chasse étoit dirigée du côté où arrivoit le prince auquel on vouloit faire honneur : on l'avoit mené exprès à la chasse d'un côté opposé. Ses équipages ne trouvèrent point de place, et lui-même ne trouva point de logement. Le plus bel appartement, destiné naturellement à un roi, premier prince du sang, étoit occupé par le duc de Guise, qui ne voulut pas le céder, et qui accompagna son refus de bravades et de paroles insultantes. Il ne se présentoit à Bourbon que des visages froids ou dédaigneux. Vouloit-il parler au roi, on ne le lui montroit qu'entre ses deux oncles; et, quelque proposition qu'il fît, le jeune monarque le renvoyoit toujours à eux, disant qu'il étoit content de leurs services.

Mal reçu du roi, Antoine se tourna du côté de la

(1) Le Labour. — (2) De Serres, liv. I, p. 680.

1559. reine mère : l'artificieuse Catherine entroit dans ses peines, plaignoit son sort; cependant, disoit-elle, ne vous pressez pas; le roi est prévenu, il peut s'aigrir : à son âge les premières impressions sont terribles, et si elles vous étoient défavorables, que n'auriez-vous pas à craindre pour votre fortune? Patientez donc, et comptez sur mes services. Ainsi elle le renvoyoit plus timide et plus irrésolu.

De la cour, le roi de Navarre alla à Paris; on l'avoit flatté que sa présence pourroit émouvoir le peuple, et il trouva tout dans la plus grande tranquillité. C'en étoit trop pour ne lui pas faire perdre courage; cependant, comme il paroissoit encore hésiter à quitter la partie, les Guises firent jouer contre lui les dernières machines.

La reine mère, soit mauvais conseils, soit timidité naturelle, avoit, dans les premiers jours de son veuvage, mendié les secours du roi d'Espagne, qui alloit devenir son gendre. Ce roi, ancien ennemi de la couronne, et ennemi à peine réconcilié, flatté d'être recherché, répondit, par une lettre pleine de bravades, qu'il prenoit le royaume sous sa protection, et qu'il écraseroit du poids de sa puissance ceux qui seroient assez téméraires pour désobéir au roi et troubler le ministère. On fit voir cette lettre au roi de Navarre; c'étoit lui montrer une armée prête à fondre sur ses états, et à engloutir le reste de son royaume : il ne tint pas contre ces appréhensions, et le premier prétexte qui se présenta de quitter la cour sans déshonneur, il le saisit.

On eut soin de le lui fournir, en lui proposant de

conduire la princesse Élisabeth en Espagne. On flatta 1559.
Antoine que ce seroit une occasion de négocier la restitution de son royaume, et on lui promit de l'appuyer. Le roi d'Espagne, qui étoit prévenu, écouta avec quelque apparence de bonne volonté les paroles que Bourbon lui porta directement par lettres : insensiblement Philippe se rendit plus difficile ; enfin le roi de Navarre, fatigué des longueurs, remit la négociation à des ambassadeurs, et se retira dans sa principauté de Béarn, bien déterminé à ne se plus mêler d'affaires.

Telle fut l'issue des projets concertés à Vendôme. Les Guises, attaqués mollement, et si facilement vainqueurs, ne furent que plus hardis à tout oser par la suite : dès-lors on vit régner dans le gouvernement un air de hauteur et d'empire, qui convenoit peu aux ministres d'un roi de seize ans.

Mais c'étoit le ton du cardinal de Lorraine, « qui « avoit cela, dit Brantôme, qu'en sa prospérité il étoit » fort insolent et aveuglé, ne regardant guère les per« sonnes, et n'en faisoit cas (1). » Le duc de Guise passoit pour être plus modéré : mais d'ailleurs les deux frères possédoient, chacun dans leur état, toutes les qualités qui pouvoient les rendre recommandables.

Charles, cardinal de Lorraine, étoit savant, ami des gens de lettres, éloquent, zélé pour l'honneur de l'église, d'un maintien grave et imposant, mais de mœurs que la critique n'a pas épargnées. François de Lorraine,

(1) Brantôme, t. VIII, p. 149.

1559. duc de Guise, avoit une taille majestueuse; il étoit fier sans dédain, populaire sans bassesse; sa bonne mine et son adresse le distinguoient entre tous les courtisans : il fut général à un âge où l'on est à peine soldat. La brave défense de Metz sous Henri II, contre toutes les forces de Charles-Quint, et la prise de Calais, le rendirent cher à la France, qui crut lui devoir son salut. A ces vertus d'un héros François joignoit les qualités d'un honnête homme, l'affabilité, la franchise, la générosité, et un attachement sincère pour ses amis; mais aussi, malheur à quiconque se déclaroit son ennemi! il le poursuivoit sans relâche : différent néanmoins en cela du cardinal son frère, qui portoit la vengeance jusqu'aux dernières extrémités, au lieu que le duc paroissoit n'ambitionner la victoire qu'afin de se procurer le plaisir de pardonner. Tous deux enfin n'épargnoient ni peines pour se faire des créatures, ni profusions pour les conserver.

Par une suite de leur caractère autant que par politique, dans les commencements de leur administration, ils répandirent à pleines mains des bienfaits sur tous ceux qui pouvoient leur être utiles. Le cordon de St-Michel devint, par leur entremise, si commun, qu'on l'appela *le collier à toute bête*. Pensions, dignités, bénéfices, rien ne leur coûtoit : mais ils ne tirèrent pas toujours de ces graces les avantages qu'ils en espéroient : en gagnant les uns, ils mécontentoient les autres. Comme ils ne s'oublioient pas dans la distribution des graces, on leur portoit envie. Le duc de Guise révolta tout le monde contre son avidité, quand on le vit s'approprier la charge de grand-maître de la maison du roi,

qu'il enleva au connétable : on l'accusa aussi d'une partialité odieuse, pour avoir gratifié Brissac, son confident et son ami, du gouvernement de Picardie, ôté par ruse à l'amiral de Coligni, qui ne comptoit s'en défaire qu'en faveur du prince de Condé ; mais ce qui acheva d'aigrir les esprits, fut une inhumanité criante du cardinal. 1559.

La cour passoit l'arrière-saison à Fontainebleau ; elle y étoit fort nombreuse, comme il arrive toujours dans un nouveau régne, et nombreuse sur-tout en personnes qui demandoient, ceux-ci leur solde, ceux-là des arrérages de pensions, des récompenses ou des dédommagements ; car la pénurie du trésor avoit forcé à des réforme sévères dans toutes les parties de la dépense. Fatigué de ces importuns, le cardinal fit planter auprès du château une potence, et publier, à son de trompe, une ordonnance à toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, venues à la cour pour solliciter, d'en sortir dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendues. Il est inutile de faire remarquer quelle indignation excita un pareil édit chez les François, accoutumés à se croire souvent payés de leurs services par le seul regard du prince. La foule s'écoula en frémissant de dépit, et chacun alla porter son mécontentement dans sa province,

On a vu que, malgré les supplices employés par les deux derniers rois, le calvinisme étoit prodigieusement étendu dans le royaume, et que Henri II, peu de temps avant sa mort, avoit fait arrêter cinq conseillers au parlement, plus que suspects des nouvelles opinions ; de ce nombre étoit Anne du Bourg, diacre, d'une bonne

1559. maison d'Auvergne, conseiller-clerc au parlement, et neveu d'Antoine du Bourg, chancelier de France sous François I, après Duprat (1).

Le procès de ces prisonniers, déja commencé, fut repris avec activité sous le nouveau ministère: il sembloit qu'on en voulût sur tout à du Bourg, regardé comme le chef. Il employa pour sauver sa vie tous les priviléges que lui fournissoit son double état de conseiller et de clerc; mais, comme il persistoit dans ses sentiments, ces ressources lui furent inutiles, l'officialité le condamna en novembre 1559.

Du Bourg, abandonné au parlement, récusa le président Minard, qu'il regardoit comme l'organe des Guises et sa partie. Celui-ci, quoique sommé, pressé, menacé même par l'accusé, continua de s'asseoir au nombre des juges, parceque la récusation fut déclarée non valable; mais, revenant du palais le 12 décembre, il fut assassiné dans la rue d'un coup de pistolet. Dix jours après, du Bourg, condamné à être pendu et brûlé, subit son supplice avec la plus grande fermeté. La faveur de ses confrères et l'habileté de François Marillac, son avocat, l'auroient sauvé, s'il eût exactement gardé le silence que ce dernier lui avoit fait promettre. Mais s'étant fait scrupule des atténuations apportées par Marillac à ses opinions religieuses, et du repentir qu'il lui avoit supposé, il désavoua son avocat, et fit signifier ce désaveu à ses juges, qui dès-lors ne purent éluder la loi.

Le plus coupable ayant été puni, les autres conseillers furent traités avec indulgence, condamnés à quel-

(1) Journal de Brulart. Mémoires de Condé, t. I.

ques amendes, et relâchés ensuite. On sentit dès-lors d'où partoit le coup qui avoit donné la mort au président Minard, et les gens sages gémirent de voir en France un parti qui commençoit à employer la violence pour se soutenir. 1559.

De ce moment on s'accoutuma, dans les libelles qui coururent, à mêler la religion aux affaires politiques. Entre les griefs contre le ministère, les mécontents ne manquèrent pas de mettre l'intolérance des Guises, afin d'émouvoir les calvinistes. Les écrivains des Guises, au contraire, ajoutèrent à leurs apologies l'éloge de leur zèle contre les nouveautés, pour enflammer les catholiques en leur faveur. De là se forma des deux côtés l'habitude de confondre la cause avec les personnes. Le catholique, voyant les Guises attaqués, crut qu'ils ne l'étoient qu'en haine de la religion; et, par une suite du même préjugé, le calviniste ne vit dans les mécontents que des hommes qui risquoient tout pour le préserver de la persécution.

Ainsi appeloient-ils les efforts que faisoit la cour pour abolir la religion de Calvin (1). Ils se plaignoient qu'on avançoit contre eux les calomnies les plus atroces. On les avoit accusés, dans quelques écrits, de vouloir mettre le feu dans Paris, et forcer les prisons, afin d'exciter une révolte, à l'aide des criminels qui y étoient renfermés. Il est visible, répliquoient les calvinistes, qu'il n'y a que le parti pris de tout hasarder pour nous rendre odieux qui puisse nous faire imputer des abominations dont la seule idée fait horreur: tout cela, ajoutoient-ils, est imaginé par des gens avides de nos

(1) De Laplace.

1559. dépouilles, qui cherchent à nous faire périr en allumant contre nous le faux zéle de la populace. Il sembloit en effet que le but du ministère fût d'encourager le peuple au fanatisme : il permettoit aux catholiques de s'assembler dans les rues et de chanter des cantiques devant de petites images de la Vierge. On invitoit les passants à ces dévotions ; s'ils refusoient d'y participer, on les maltraitoit, et, quelques plaintes qu'il y eût, ces excès restoient impunis : néanmoins la partialité du ministère n'auroit peut-être eu aucune suite, sans les mécontents, intéressés à la faire valoir.

A leur tête étoit un homme que les difficultés animoient au lieu de l'abattre, esprit roide, inflexible, incapable de revenir, quand il avoit une fois pris son parti. Tel fut l'aîné des Châtillons, plus connu sous le nom de l'amiral de Coligni. Il avoit été ami du duc de Guise ; mais, soit rivalité d'honneurs, soit diversité d'intérêts, ils étoient devenus ennemis, et furent toujours irréconciliables (1).

L'amiral avoit deux frères bien en état de le seconder ; d'Andelot, colonel de l'infanterie françoise, et le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais. D'Andelot étoit un guerrier intrépide, mais sombre, moins taciturne que l'amiral, mais aussi réservé : « De leur nature « ils étoient si posés, dit Brantôme, que mal-aisément « se mouvoient-ils ; et à leur visage, jamais une subite « et changeante contenance les eût accusés (2). » C'étoit d'Andelot qui avoit inspiré à l'amiral le goût de la nouvelle religion, et on ne doute pas qu'il n'y fût sincèrement attaché. Le cardinal étoit pénétrant, doux,

(1) Vie de Coligni, p. 2. — (2) Brantôme, t. VIII, p. 163.

insinuant, courtisan, délié et excellent négociateur. 1559.
La capacité des trois frères, leur bonne intelligence, leurs alliances, leurs charges, l'étendue de leurs correspondances, rendirent bientôt formidable à la cour le parti qu'ils formèrent dans l'état.

Il n'est pas aisé de démêler lesquels des calvinistes ou des mécontents firent les premières démarches pour s'unir: c'est même une chose assez vraisemblable, qu'également maltraités par le ministère, ils prirent en même temps la résolution de s'appuyer réciproquement (1). Ce qu'il y a de certain, c'est que cette union fut proposée et consommée dans une assemblée que le prince de Condé, frère du roi de Navarre, tint vers la fin de l'année à la Ferté, un de ses châteaux, sur la frontière de Picardie.

Jamais ce prince ne se seroit jeté dans l'intrigue, si on l'avoit plus ménagé; son caractère ouvert et enjoué le rendoit peu propre aux méditations profondes de la politique, encore moins à l'austérité commandée par une religion qui ne prêchoit que la réforme (2); aussi ne montra-t-il jamais un zèle bien vif. « Il se convertit, dit un auteur non suspect, et ne quitta ni ses « goûts, ni ses maîtresses (3). » Avec quelques égards, de l'emploi, des pensions, comme il étoit fier, courageux et pauvre, on auroit pu le retenir; mais les Guises, ou le méprisèrent ouvertement, ou affectèrent de le rechercher pour le jouer et le brouiller avec ses amis; on lui refusa gratifications et gouvernements; il ouvrit donc l'oreille aux insinuations des mécontents, et se livra sans réserve à l'amiral, auquel il étoit appa-

(1) De Thou, liv. XXIV. Davila, liv. I. Matthieu, liv. IV, p. 213. — (2) Le Labour. t. I, p. 512. — (3) Vie de Coligni, liv. III, p. 201.

1559. renté ainsi qu'au connétable, par Eléonore de Roye, sa femme, nièce du premier, et petite-nièce du second.

On prétend cependant qu'à son engagement il mit cette restriction: « Pourvu que rien ne se fit contre « Dieu, le roi, ses frères, les princes ou l'état (1). » Mais cette clause, ajoutée ou pour satisfaire sa délicatesse, ou pour le sauver en cas de mauvais succès, n'influa en rien sur les délibérations de l'assemblée. L'amiral y fit voir, par des rôles sûrs, qu'il y avoit en France plus de deux millions de réformés en état de porter les armes (2), et ce fut sur cette connoissance qu'on forma le plan de la singulière entreprise connue sous le nom de *conjuration d'Amboise*.

Il s'agissoit d'enlever le roi entre ses deux ministres, d'arrêter ceux-ci, et de faire leur procès: pour cela il falloit lever des troupes, leur donner des capitaines, les mener sans éclat de toutes les parties de la France à Blois, où l'on savoit que le roi passeroit le printemps pour jouir d'un air plus salubre, nécessaire à sa foible santé. Comme le secret devoit être l'ame de l'entreprise, il importoit que le chef ne fût point trop distingué, afin de ne point causer de nouveaux soupçons; qu'il eût néanmoins assez de relief pour donner du poids à son parti; que les calvinistes enfin crussent ne s'armer qu'en faveur de la religion, et les mécontents seulement contre les Guises.

On parvint à concilier ces différents intérêts en nommant chef apparent de l'entreprise La Renaudie, d'une bonne maison du Périgord. C'étoit un homme de main et d'exécution, qui depuis long-temps faisoit

(1) De Serres, t. I, p. 681. — (2) Vie de Coligni, l. III, p. 201.

épreuve de dangers et de ressources. Contraint de se cacher pour crime, et de chercher même un asile hors du royaume, il alla à Genéve et à Lausanne, y fit connoissance avec les François qui s'étoient expatriés à cause de la religion, et par sa vie errante il devint comme le lien des réfugiés et des régnicoles. 1559.

La confiance étoit donc établie, et les correspondances certaines : il ne s'agissoit plus que de réunir les membres dispersés sous un chef déja connu, qui passoit pour intelligent, sage autant qu'intrépide, et dans l'occasion brave jusqu'à la témérité. Les auteurs secrets du complot comptoient d'ailleurs sur son éloquence, et principalement sur cet enthousiasme qui, en l'emportant lui-même, devoit, par communication, entraîner tous les autres.

Cependant ils ne se fondoient pas tellement sur l'empire d'un zéle aveugle, qu'ils ne prissent des mesures de prudence pour déterminer les scrupuleux et enhardir les timides. On fit venir une consultation de théologiens et jurisconsultes allemands, qui décidèrent que les sujets d'un roi mineur, persécutés par ses ministres pour la religion, pouvoient légitimement se soulever contre eux, et les poursuivre à outrance. On donna de plus à La Renaudie un plan d'opérations, dans lequel tous les accidents étoient prévus et le succès rendu infaillible. Il lui fut aussi permis d'insinuer que le prince de Condé se mettroit à la tête au moment de l'exécution ; enfin, soit vérité, soit mensonge politique, on débita que la reine mère et les plus grands du royaume approuvoient l'entreprise. La Renaudie écrivit aux gentilshommes ses correspondants de se rendre le premier janvier à Nantes, où le parlement de Bretagne tenoit alors ses

1559. séances, et où l'on devoit donner plusieurs fêtes, à l'occasion de quelques mariages des premiers de la province; circonstances propres à réunir sans soupçon une foule d'étrangers sous l'apparence de plaideurs et de curieux (1).

1560. Ils se trouvèrent exactement au rendez-vous: la plupart ignoroient les motifs qui les rassembloient; cependant aucun ne marqua ni surprise ni découragement, quand ils surent qu'il étoit question d'attaquer en pleine paix, dans un royaume sans troubles et sans factions, de frapper, presque entre les bras du roi, des ministres revêtus de son autorité.

La Renaudie fit un discours artificieux, dans lequel il remonta jusqu'à l'établissement des princes lorrains en France, établissement qu'il prétendit ne s'être fondé que sur la ruine des familles les plus illustres: il supposa aux Guises le dessein formé, dès le commencement, de renverser la constitution de l'état; il les fit auteurs de la persécution des calvinistes, de la disgrace des grands, de l'exil des princes, de la ruine des peuples, et de tous les désordres commis en France depuis leur entrée dans le royaume. A l'entendre, la vie du roi étoit en danger entre leurs mains. Déja, disoit-il, ils répandent avec affectation le bruit que sa mauvaise constitution ne promet pas de longs jours, afin de faire arriver sa mort quand ils en auront besoin; alors, se trouvant les maîtres par l'éloignement des grands et des princes du sang, ils éteindront le reste de la fa-

(1) Pasquier, l. V, lett. 4, 5 et 6. Mém. de Tavan. p. 222. D'Aubigné, t. II, ch. 16, p. 229.

mille royale, qui ne consiste qu'en quelques enfants, et se placeront eux-mêmes sur le trône. 1560.

« Pour moi, ajouta La Renaudie avec véhémence, je « jure, je proteste, je prends Dieu à témoin que je ne « penserai, ne ferai, ne dirai jamais rien contre le roi, « contre la reine sa mère, contre les princes ses frères, « ni contre ceux de son sang; mais que je défendrai « jusqu'au dernier soupir la majesté du trône, l'autorité « des lois et la liberté de la patrie, contre la tyrannie « des étrangers. » Nous le jurons, s'écrièrent tous les assistants. Ils en firent le serment, qu'ils signèrent, et se touchèrent dans la main, en signe d'union; ils s'embrassèrent ensuite, versant des larmes d'attendrissement, et chargeant d'imprécations les perfides qui seroient assez lâches pour trahir leur foi. On régla, avant de se séparer, la manière de faire les levées, et l'on fixa le lieu et le jour de l'exécution, qui devoit être à Blois, le 15 mars; après cela chacun partit pour la province qui lui étoit assignée.

Tout réussissoit à souhait: les Guises amenèrent le roi à Blois, où ils lui procuroient des amusements, et vivoient dans une sécurité profonde. Pendant ce temps les levées se faisoient avec succès, à la manière d'Allemagne, c'est-à-dire que les soldats s'enrôloient sans savoir pour quelle expédition, s'obligeant de marcher sans délai à l'ordre du capitaine qui les soudoyoit (1). Déja ceux des provinces les plus éloignées étoient en mouvement, ils avançoient par pelotons, qui grossissoient à mesure qu'ils approchoient, et le centre du

(1) De Laplace, l. II.

1560. royaume se remplissoit de troupes. Les Guises cependant ne soupçonnoient rien : ils recevoient bien quelques avis des pays étrangers ; on leur mandoit de se tenir sur leurs gardes, qu'il y avoit un complot formé contre eux ; mais on ne leur donnoit ni lumières ni détails ; néanmoins, sur ces foibles indications, par précaution, ils transférèrent la cour de Blois à Amboise. C'étoit une petite ville plus aisée à défendre contre un coup de main, et munie d'un château assez fort pour attendre du secours : ils se crurent alors en sûreté ; et ces hommes si habiles alloient se laisser surprendre, si le chef de la conjuration lui-même ne se fût livré par excès de confiance.

La Renaudie logeoit à Paris chez un avocat nommé Avenelles, son ami : celui-ci, voyant un grand concours de toutes sortes de gens qui se succédoient chez son hôte, eut quelques soupçons ; il les communiqua à La Renaudie, qui lui avoua la conspiration. Avenelles écoute avec un air d'intérêt, et paroît s'échauffer pour le succès de l'entreprise ; mais, roulant dans son esprit l'importance de l'affaire, les difficultés et les périls, saisi de crainte, il prend le parti d'aller tout révéler au secrétaire du duc de Guise, qui étoit alors à Paris. Sans délai le secrétaire envoie Avenelles à Amboise ; on l'interroge, et les Guises voient avec le plus grand étonnement le précipice ouvert sous leurs pas.

A la sécurité succèdent la terreur et les alarmes. Les oncles du roi sentent alors que ce n'est plus contre quelques particuliers isolés qu'ils ont à se défendre, comme ils le pensoient, mais contre un parti formidable, qui a des chefs, un conseil et des soldats. Comme Avenelles, peu instruit lui-même des détails, ne pou-

voit leur donner les lumières nécessaires, tout ce qui les environne leur devient suspect ; ils ne savent si, en donnant des ordres, ils se fient à des amis ou à des ennemis. 1560.

Il y avoit dans les prisons de Vincennes un nommé Robert Stuart, esprit brouillon, de ces hommes entreprenants, qui se font gloire d'être de toutes les affaires hasardeuses. Avec lui étoient renfermés plusieurs autres de même caractère. Les Guises soupçonnent que ces gens, du fond de leurs cachots, pouvoient bien avoir part au complot, et ils les font amener en poste, liés et garrottés pour leur arracher la vérité par les tortures.

Le conseil rencontra plus juste, en conjecturant que les Châtillons devoient être mieux instruits. La reine mère, à la prière des ministres, les manda, sous prétexte de prendre leurs avis sur la conduite à tenir dans ces circonstances ; peut-être espéra-t-on, en les gardant sous les yeux du roi, empêcher qu'ils n'aidassent les conjurés. De leur côté, les Châtillons vinrent volontiers, se flattant que leur présence ne pouvoit être qu'avantageuse à l'exécution.

Introduit dans le cabinet de la reine mère, l'amiral parla vivement contre la mauvaise administration ; il insista principalement sur le mécontentement des peuples, et s'appliqua à faire voir ce qu'il y avoit à craindre de l'esprit de discorde qui s'emparoit de toute la nation. Il plaida la cause des réformés, et conclut à suspendre jusqu'à la décision du concile les peines capitales décernées contre eux. Les plus modérés du conseil, du nombre desquels étoit le chancelier Olivier, embrassèrent le même avis, et on

1560. dressa un édit en faveur des calvinistes; mais on excepta de l'amnistie les prédicateurs, ceux qui, sous prétexte de religion, avoient formé des complots contre le roi, la reine, ses frères et ses ministres; ceux qui avoient arraché les coupables des mains de la justice, pillé les finances du roi, et arrêté ses lettres et ses courriers. La déclaration fut publiée le 12 mars.

Pour être venue un peu trop tard, elle ne remédia à rien: La Renaudie, sur le transport de la cour de Blois à Amboise, avoit changé ses rendez-vous, assigné d'autres postes, fixé l'exécution au 16, au lieu du 15. Le prince de Condé, ne désespérant pas non plus, vint à Amboise avec des gens de main, qui devoient être cachés, tant dans la ville que dans le château, pour seconder à temps les tentatives du dehors. Le duc de Guise, fécond en ressources, voyoit le péril sans se déconcerter: il n'omit aucune des mesures qu'il pouvoit prendre, dans l'incertitude où il se trouvoit. Son frère vouloit qu'on réunît les troupes disséminées dans les garnisons des frontières, qu'on levât le ban et l'arrière-ban, et qu'on envoyât ordre de faire main-basse sur tous les gens armés qu'on trouveroit par les chemins. Le duc s'opposa à des dispositions qui sans doute feroient avorter la conjuration, mais qui mettroient les complices dans le cas de la désavouer, et de faire un crime au gouvernement de ses mesures, et de ses imputations. Il vouloit au contraire les laisser tellement s'engager, qu'ils fussent pris en flagrant délit; il fut confirmé dans ce plan par la découverte qu'il fit de celui des conjurés. Linières, l'un

d'eux, dénoncé par Avenelles, avoit deux frères au service de Catherine. Par ceux-ci, on entra en liaison avec lui, et on lui offrit grace et récompense, s'il mettoit le gouvernement au courant des résolutions des conjurés. Alors Guise n'agit plus en aveugle : il sut de quel côté devoient venir les plus grands efforts ; il connut les embuscades, les lieux de ralliement, les stratagèmes, les ruses, et par conséquent les mesures qu'il falloit y opposer. 1560.

Le jeune roi voyoit ces mouvements, et ne savoit qu'en penser. Quoiqu'il fût pour ainsi dire gardé à vue par ses oncles, il passoit toujours quelques doutes jusqu'à lui ; et, au besoin, son bon sens tout seul suffisoit pour lui persuader qu'un pareil soulévement ne pouvoit le regarder personnellement. « Qu'ai-je fait « à mon peuple, qui m'en veut ainsi? disoit-il quelque- « fois au duc et au cardinal. Je veux entendre ses do- « léances, et lui faire raison. Je ne sais, ajoutoit-il, « mais j'entends qu'on n'en veut qu'à vous. Je desire- « rois que pour un temps vous fussiez hors d'ici, pour « voir si c'est à vous ou à moi qu'on en veut. » Mais les Guises se gardèrent bien de risquer cette épreuve ; au contraire, le duc profita des troubles pour obtenir la dignité de lieutenant-général du royaume : les lettres en furent expédiées le 17 mars (1).

Dès le 16, les gens de La Renaudie parurent : ils suivirent, autant qu'ils purent, le plan projeté à Nantes. Selon ces arrangements, une troupe de calvinistes sans

(1) De Serres, t. I, p. 652. Le Labour. t. I, p. 520. Mém. de Condé, t. I, p. 357.

1560. armes, avec toutes les marques d'hommes de paix et un air suppliant, devoit entrer dans la ville, sous prétexte de présenter une requête au roi. Si on leur laissoit le passage libre, ils se flattoient, par leur grand nombre, de se rendre dans un moment maîtres des rues et des remparts. Sur le refus de les laisser entrer, un gros corps de cavalerie, dont ils auroient été soutenus, devoit accourir et s'emparer des portes, pendant que l'infanterie, répandue autour de la ville, pénétreroit par les bréches des remparts et les jardins du château. En même temps, les conjurés, entrés dans Amboise depuis quelques jours à la suite des Châtillons et du prince de Condé, tous gens d'exécution, avoient ordre d'aller droit aux Guises, de les arrêter, et, en cas de résistance, de les tuer sur-le-champ. Le prince de Condé se seroit mis ensuite à la tête des vainqueurs : maître du roi, il auroit fait, sous le nom du monarque, le procès aux ministres et à leurs adhérents, et se seroit emparé du gouvernement.

Instruit du plan d'attaque, le duc de Guise dresse en conformité son plan de défense ; il change la garde du roi, et fait murer les portes désignées ; ne voulant pas laisser oisifs le prince de Condé, les Châtillons, et leurs complices, qui auroient bien pu, pendant qu'il se défendoit de front, l'attaquer à dos, il les place dans les postes les plus exposés, et les entoure de surveillants, pour les empêcher de se joindre aux rebelles. Il fait sortir de la ville et du château des patrouilles fortes et nombreuses, qui enveloppent les petites troupes, tombent sur les détachements avant qu'ils soient formés, et les dispersent : tout ce qu'on fait de prisonniers dans la première chaleur est pendu

aux fenêtres et aux créneaux du château, afin d'intimider les autres. 1560.

Mais peu effrayés du funeste sort de leurs complices, les conjurés avançoient toujours : une troupe n'étoit pas plus tôt défaite, qu'une autre la remplaçoit : tantôt ils résistoient ouvertement, tantôt ils fuyoient et se cachoient pour attendre du renfort. La Renaudie parcouroit la campagne, accompagné d'un seul homme ; il pressoit les uns, retardoit les autres, pour tâcher de les réunir et d'en former des corps capables de défense. Dans cette occupation, il est environné par un parti de royalistes ; il se défend avec intrépidité, tue de sa main le jeune Pardaillan son parent, qui se met en devoir de l'approcher, mais il tombe lui-même, frappé d'un coup d'arquebuse que lâche sur lui un page de Pardaillan, et expire à l'heure même. Son corps, porté à Amboise, fut attaché à une potence avec cette inscription : *Chef des rebelles.*

On crut par sa mort l'entreprise absolument déconcertée ; en conséquence, pour finir promptement cette fâcheuse affaire, en facilitant une retraite aux conjurés, le chancelier Olivier, malgré les Guises, fit passer un édit par lequel le roi accordoit une entière amnistie à ceux qui avoient pris les armes, plutôt, disoit-on, par simplicité que par malice, pourvu qu'ils les quittassent aussitôt, et qu'ils retournassent chez eux, sauf ensuite à présenter leur requête au roi. Le plus grand nombre, rassuré par cet édit, se mit tranquillement en route, chacun pour sa province.

Mais, pendant qu'ils s'en retournoient en paix, un reste de conjurés, croyant trouver la vigilance de la cour en défaut, profita de l'obscurité de la nuit pour

1560. s'approcher d'Amboise et pénétrer dans la ville (1). Ils furent découverts et repoussés. Cette dernière tentative mit les Guises en fureur; ils firent révoquer l'amnistie. Le roi commanda les arrêts au prince de Condé : des ordres furent expédiés aux gouverneurs des villes, commandants et capitaines, de mettre leurs troupes en campagne, et de faire main-basse sur tout ce qu'ils rencontreroient. Ceux qui se retiroient paisiblement sous la sauvegarde de l'édit ne furent pas exceptés; on les arrêtoit sur les routes et on les traînoit en prison : à la moindre résistance, ils étoient impitoyablement massacrés, sans qu'ils sussent quel nouveau crime leur attiroit ce cruel traitement.

Quelques officiers envoyés à la poursuite, ne pouvant voir sans pitié tant de braves soldats punis pour une entreprise dont ils avoient ignoré le but criminel, en laissèrent échapper plusieurs; mais dans Amboise même il n'y eut point de grace; tous ceux qui furent découverts périrent, les uns attachés à la potence d'autres par le tranchant de l'épée; le sang ruisseloit dans les rues, et les bourreaux ne pouvoient suffire : sans forme de procès, sans jugement préalable, on les jetoit, pieds et mains liés, dans la Loire, qui fut plusieurs jours couverte de cadavres.

Le premier mouvement de fureur passé, on songea à donner une couleur de justice aux exécutions précédentes, en condamnant juridiquement quelques chefs des conjurés resserrés dans les prisons. Un des plus considérables fut Castelnau, gentilhomme distingué par sa probité et par ses services : il s'étoit livré lui-

(1) Mém. de la Vieillev. t. IV, p. 204.

même sur la foi de Jacques de Savoie, duc de Nemours (1). Celui-ci, avec des forces très supérieures, l'ayant investi dans le château de Noizai, dépôt des armes des conjurés, entra en pourparler avec lui, et lui demanda, comme à un homme qu'il estimoit, pourquoi il le voyoit les armes à la main contre son roi. « Notre dessein, répondit Castelnau, n'est pas de faire « la guerre à notre roi, mais de lui présenter nos très « humbles remontrances contre la tyrannie des Guises. « — Est-ce ainsi, reprit le duc de Nemours, que l'on « doit aborder un roi, et lui présenter les vœux de son « peuple? Si vous voulez poser les armes, je vous promets sur ma foi de vous faire parler au roi, et de vous « ramener en sûreté. » Nemours en fit le serment et le signa : Castelnau le suivit ; mais il ne fut pas plus tôt à Amboise, qu'on le mit dans les fers. En vain le duc de Nemours se donna tous les mouvements possibles pour obtenir sa grace ; les ministres lui répondirent constamment que mal à propos il avoit donné sa parole, et que le roi n'étoit pas obligé de la garder à un rebelle : « Ce qui causa, dit le maréchal de La Vielleville (2), un « grand créve-cœur et mécontentement au duc de Nemours, qui ne se tourmentoit que pour sa signature ; « car, pour sa parole, il eût toujours donné un démenti à qui la lui eût voulu reprocher, sans nul « excepter, tant étoit vaillant prince et généreux. » Exemple remarquable d'un point d'honneur mal entendu, qui craint moins la faute que la preuve. 1560.

Castelnau expira sur l'échafaud en martyr de sa religion, et, aux yeux des partisans de la cause, en héros

(1) Mém. de la Vieillev. t. IV, p. 187. — (2) Ibid. 191.

1560. de la patrie. Avec lui moururent plusieurs de ses complices, qui, jusqu'à la fin, protestèrent de l'innocence de leur intention, et demandèrent à Dieu vengeance de la cruauté des Guises, seule cause de leur malheur.

Le prince de Condé, violemment soupçonné, et chargé par La Bigne, secrétaire de La Renaudie, et par d'autres conjurés qu'on avoit appliqués à une question violente, demanda à se justifier. Le roi lui donna audience devant toute la cour et les ambassadeurs mandés à ce sujet. Condé se plaignit amèrement des soupçons élevés contre lui, et plaida sa cause avec l'assurance d'un innocent calomnié; il dit que si par des suggestions étrangères, ou par les tourments de la question, des scélérats obscurs avoient pu abuser de son nom, comme ils eussent pu le faire de celui de tout autre prince du sang, il ne présumoit pas qu'on voulût lui faire un crime d'une chose qu'il n'avoit pas été en son pouvoir d'empêcher; il finit par cette protestation: « Si quelqu'un est assez hardi pour soutenir que j'ai « tenté de révolter les François contre la personne sa« crée du roi, et que je suis auteur de la conspiration, « renonçant au privilége de mon rang, je suis prêt à le « démentir par un combat singulier. — Et moi », reprit le duc de Guise, que ce défi sembloit regarder, et qui, faute de preuves complétes, eût voulu étouffer cette poursuite, « je ne souffrirai pas qu'un si grand « prince soit noirci d'un pareil crime, et je vous supplie « de me prendre pour second. »

Ainsi finit par une scène presque comique un des plus tragiques événements que fournisse notre histoire. Dans la conjuration d'Amboise, si on en croit un auteur contemporain, « il y eut plus de mal-contentement

1560.

« que de huguenoterie. » C'est en effet ce que protestèrent les prétendus réformés, dans les écrits qu'ils répandirent d'abord : ils affirment qu'ils n'ont pas pris les armes pour la religion, mais simplement pour réprimer la tyrannie des Guises, et procurer l'assemblée des états, dans lesquels on auroit pu modérer les édits portés contre les calvinistes (1).

Au contraire dans les écrits envoyés sous le nom du roi aux parlements, aux gouverneurs des provinces et aux princes étrangers, on lui fait dire que la conjuration étoit formée contre lui, contre la reine sa mère et ses frères, pour changer la religion, et établir en France une république semblable à celle des Suisses. Chacun en jugea comme il étoit affecté. Le connétable, chargé malignement par les Guises d'aller faire au parlement le rapport de ce qui s'étoit passé, renferma en peu de mots ce qu'on pouvoit dire pour et contre. On lui avoit donné cette commission, afin de le prendre dans ses paroles, et de le rendre odieux au roi, s'il approuvoit les conjurés, et suspect à ses amis, s'il les condamnoit. Il rendit briévement compte du fait, et ajouta, pour toute réflexion, que les conjurés étoient en faute, parceque, si un particulier ne peut souffrir qu'on fasse violence à ses amis dans sa maison, à plus forte raison le roi avoit-il dû être irrité qu'on s'attroupât pour attaquer dans son château, sous ses yeux, ses oncles et ses ministres.

Mais le connétable n'appuya pas sur la bonne conduite des Guises, comme ils le desiroient; et par son silence il laissa croire qu'ils étoient en faute eux-mêmes,

(1) Mémoires de Condé, t. I, p. 347. De Thou, l. XXV. Davila, liv. II.

1560. d'avoir, par leur mauvaise administration et leur dureté, poussé des malheureux à de pareils excès. Plusieurs de ceux qui n'étoient pas de la conjuration n'auroient pas été fâchés qu'elle réussît : ils ne se déclarèrent pas, mais on lisoit ce desir dans leurs yeux, ce qui fit soupçonner de complicité bien des gens qui n'en avoient peut-être pas entendu parler.

Après l'amnistie, le nombre des coupables se trouva beaucoup plus grand qu'on ne pensoit. « Je vis, dit « Brantôme (1), des huguenots qui disoient : Or, hier « nous n'étions pas de la conjuration, et ne l'eussions « pas dit pour tout l'or du monde ; mais aujourd'hui « nous le disons pour un écu, et que l'entreprise étoit « bonne et sainte. »

Les criminels qu'on avoit retenus en prison malgré l'amnistie trouvoient dans tous les cœurs plus de pitié que d'indignation : on prenoit à tâche, dans les conversations, de diminuer leur faute, si on ne pouvoit les justifier entièrement. Chacun s'empressoit à leur fournir les moyens de se sauver : plusieurs s'évadèrent par la connivence des premiers de la cour ; et quelques uns, à peine en liberté, recommencèrent à braver les Guises. Stuart, cet homme intrigant, amené de Vincennes à Amboise, comme nous l'avons dit, écrivit au cardinal : « La fuite de vos prisonniers nous a causé « une grande douleur, par le chagrin que nous savions « qu'elle occasioneroit à votre éminence. Nous nous « sommes mis aussitôt à la suite des fuyards, et dès que « nous les aurons pris, noas ne manquerons pas de « vous les ramener bien accompagnés. » Le prélat, qui

(1) Tom. VIII.

étoit timide, ne méprisa pas cette ironie, à laquelle maintes levées de boucliers dans les provinces du midi, et sur les ruines de Mérindol, donnoient de l'importance. Dès ce moment, les deux frères montrèrent plus d'affabilité au commun des calvinistes; ils firent même donner un édit, qui portoit abolition de tous les crimes commis sous prétexte de la religion, pourvu toutefois que les coupables rentrassent dans le sein de l'église. 1560.

La dernière victime que la mort frappa à Amboise fut le chancelier Olivier; il fut soupçonné, comme bien d'autres, d'être de la conjuration : en effet, soit humanité, soit intérêt, il ne montroit pas pour la punition des coupables toute l'ardeur que les princes lorrains auroient desirée, et se reprochoit les rigueurs que sa charge l'avoit forcé de déployer. Ce fut le chagrin qu'il en conçut qui, dit-on, le conduisit au tombeau. Le cardinal vint lui rendre visite un moment avant sa mort; mais le chancelier ne voulut pas le voir, et s'écria en se tournant vers la muraille: « Ah! maudit « cardinal, tu te damnes, et tu nous fais aussi tous « damner (1). »

Olivier fut remplacé par Michel de l'Hopital, qui avoit passé par tous les grades de la magistrature; grand poëte, mais poëte grave et philosophe, de mœurs austères, ferme, courageux, et plus propre qu'aucun autre à garantir le royaume, s'il eût été possible, des maux qui le menaçoient : il dut son élévation à la reine mère, qui voulut, dit-on, s'appuyer de ses conseils contre la puissance des Guises. Depuis qu'ils se trou-

(1) D'Aubigné, t. II, ch. 16. Mém. de Tavan. p. 222. Mém. de La Vieillev. t. IV, p. 93.

1560. voient bien affermis, ils dédaignoient de lui communiquer les affaires; elle cessa aussi d'avoir confiance en eux, et à cette époque commencèrent les variations qu'on lui a tant reprochées, et auxquelles les historiens donnent des causes si différentes (1).

Catherine de Médicis ne doit pas être jugée sur les libelles, qui en font un monstre, ni sur les panégyriques, qui lui prodiguent toutes les vertus: elle eut de grandes qualités et de grands défauts. Comme reine de France, appliquée à faire les honneurs de sa cour, à la rendre brillante et magnifique, nulle ne l'égala, dit Brantôme, qui faisoit lui-même partie de cette cour. Elle étoit belle, d'une taille élevée, majestueuse et prévénante: sans cesse environnée d'un cortége nombreux des premières demoiselles de son royaume, elle se divertissoit avec elles à la pêche, à la chasse, à la danse et aux ouvrages de soie, qui, avec la conversation étoient l'amusement le plus commun des cercles.

Elle aimoit tous les arts, et les protégeoit. L'étranger, comme le François, étoit surpris, en arrivant à sa cour, de se voir flatté, distingué par l'éloge des actions qui pouvoient relever sa famille ou sa personne. C'étoit elle qui se chargeoit de présenter aux rois, ses enfants, les gentilshommes de son royaume, et elle le faisoit avec cet air d'intérêt qui éloigne la timidité et attire la confiance: sa cour, en un mot, étoit libre, gaie, folâtre, même au milieu du sérieux des guerres et des sombres fureurs du fanatisme.

Mais souvent la liberté dégénéra en licence: Catherine ne veilloit pas d'assez près sur cette jeunesse

(1) Mém. de La Vieillev. t. IV, p. 184.

vive et sensible, ou plutôt elle lui souffroit trop un goût de galanterie dont on prétend qu'elle n'étoit pas éloignée elle-même : on l'accuse aussi de s'être servie des charmes de ses filles d'honneur, et d'avoir autorisé, du moins par une trop longue patience, leurs complaisances criminelles, pour enchaîner dans le repos les princes et les grands dont elle redoutoit le courage. Quoi qu'il en soit de cette imputation, il est du moins certain que c'est à son régne qu'a cessé l'austère bienséance de l'ancienne galanterie françoise, chassée par la fureur de la parure et des ajustements : la pudeur en souffrit ; et comme toutes les vertus se tiennent, à la généreuse franchise de nos ancêtres succédèrent la ruse et la finesse, qui, sous une reine italienne, s'accréditèrent aux dépens de la bonne foi. 1560.

Comme mère des rois, tutrice de ses enfants et régente du royaume, le caractère de Catherine est encore un problême pour les esprits non prévenus. Elle étoit plus circonspecte qu'entreprenante ; au défaut de la vigueur d'un chef, elle avoit toute l'astuce de son sexe et de son pays ; elle ne fut ni méchante pour le plaisir de l'être, ni bonne par principe ou par une pente naturelle ; ses vertus et ses vices dépendirent toujours des moments et des circonstances.

Avant la conjuration d'Amboise, et long-temps depuis, la reine mère, entraînée par la rapidité des événements, n'eut point de plan fixe de conduite. Aujourd'hui, favorable aux religionnaires, elle recevoit leurs écrits et les lisoit avec les apparences du penchant et de l'approbation ; demain, rendue aux Guises, elle se livroit à eux, jusqu'à leur servir d'instrument pour tirer les secrets de leurs ennemis. Pendant tout le régne

1560. de François II, son fils, ce fut le même caractère, foiblesse et variation.

Négocier, aboucher les personnes, se proposer pour médiatrice et arbitre, faire de grandes assemblées, dont les préparatifs et les délibérations donnent du temps, c'étoit là sa marche ordinaire : ces sortes de convocations eurent toujours, sous son administration, les prétextes les plus plausibles. Tels furent ceux de l'assemblée de Fontainebleau; on devoit, dans les conférences pacifiques, y rechercher de bonne foi la cause des troubles, prendre des mesures fixes pour réparer le passé, et procurer, s'il étoit possible, une tranquillité durable. Le ministère y appela les princes, les chevaliers de l'ordre et les principaux magistrats. Elle fut convoquée pour le 21 d'août.

Mais, dans cet intervalle, les Guises aigrirent de nouveau les esprits. Ne pouvant chagriner autrement les Montmorencys, ils achetèrent un procès contre eux : la sagesse du parlement empêcha l'instance, et l'affaire s'assoupit; mais les Montmorencys gardèrent profondément dans leur cœur le souvenir de cet affront.

Tant de hauteur, si peu de ménagement de la part de ceux qui avoient en main la puissance souveraine, donnèrent lieu de tout appréhender. On regarda l'assemblée de Fontainebleau comme un piége. Le prince de Condé, qui s'étoit déja rendu à Nérac auprès du roi de Navarre, son frère, pour se plaindre des mauvais traitements qu'on lui avoit fait essuyer à Amboise, y resta et l'engagea à se joindre à lui pour en tirer vengeance, en formant des entreprises sur Poitiers et Limoges. Les Montmorencys et les Châtillons, n'osant

résister ouvertement aux ordres du roi, se présentèrent à l'assemblée, mais comme à une conférence militaire, escortés d'une grosse troupe de cavalerie, et prêts à repousser la force par la force. 1560.

Il n'en fut pas besoin : cette assemblée, qui devoit produire des événements si avantageux, se passa comme un spectacle de théâtre; les rivaux entrèrent à tour de rôle sur la scène; ils récitèrent de grands discours, firent parade des sentiments les plus épurés pour la religion et l'état; tout le mal, ils le rejetèrent sur leurs adversaires, se contredirent, et cherchèrent à s'épouvanter par l'ostentation réciproque des moyens de se nuire (1). Montluc, évêque de Valence, se plaignoit des désordres du clergé, dont l'exemple étoit peu propre à ramener les hérétiques à la saine doctrine; il s'éleva contre les peines rigoureuses décernées contre eux, proposa que la parole de Dieu fût entendue plus fréquemment par la cour; que le chant des psaumes y remplaçât celui des chansons voluptueuses, et sollicita des conférences avec les promoteurs de la nouvelle doctrine. Marillac, archevêque de Vienne, et frère de l'avocat qui avoit défendu du Bourg, distingué comme Montluc dans la carrière diplomatique, excellent citoyen, que la douleur des maux qu'il prévoyoit devoir fondre bientôt sur sa patrie conduisit au tombeau cette même année, demanda, à défaut d'un concile général, un concile national pour pourvoir aux malheurs de la religion, et les états-généraux pour remédier à ceux de l'état. Il s'attacha à prouver leur nécessité, et à répondre aux objections élevées sur leur

(1) Comment. t. I, p. 37.

1560. danger. Coligni présenta une requête au nom de cinquante mille religionnaires pour obtenir des temples, et attaqua le ministère sans ménagement. Le duc de Guise répondit avec aigreur. Le cardinal se contint davantage, et adopta la mesure proposée d'un concile national et des états-généraux. Ses conclusions furent celles de l'assemblée, et il fut décidé que, jusqu'à ce temps, les choses resteroient en l'état où elles étoient.

A juger du but de l'assemblée par ce qui la suivit, on croiroit que l'intention des princes lorrains fut de réunir sous ce prétexte les chefs des mécontents, de les arrêter, et d'en disposer ensuite comme leur plus grand avantage l'exigeroit (1). Ceux qui penchent pour ce sentiment s'appuient sur les mesures que prirent les Guises, après l'assemblée de Fontainebleau, pour se rendre maîtres de toutes les forces de l'état. Ils envoyèrent des troupes dans les endroits suspects, changèrent les commandants, investirent d'espions et d'autres gens gagnés, le roi de Navarre et le prince de Condé; et quand vint le temps, ils n'épargnèrent ni menaces, ni espérances, ni instances vives, pressantes, opiniâtres, pour attirer les princes aux états. Mais d'autres pensent que les Lorrains ne prirent un parti violent contre le prince de Condé que quand ils le virent recommencer ses intrigues; quand ils surent que les troubles se renouveloient par-tout; qu'on couroit déja aux armes dans la Provence, dans le Dauphiné et dans d'autres provinces; quand enfin ils furent certains qu'il

(1) Mém. de Tavan. p. 133

y avoit un complot formé pour les chasser de la cour et les perdre. 1560.

Ils crurent en voir le projet tout dressé dans des lettres qu'on surprit à un gentilhomme gascon nommé La Sague, que le prince de Condé avoit envoyé à l'assemblée de Fontainebleau, pour lui faire le rapport de ce qui s'y passeroit (1). Ces lettres ne contenoient rien d'essentiel en apparence; c'étoient de la part des Montmorencys des assurances d'attachement aux Bourbons. François de Vendôme, vidame de Chartres, leur offroit aussi ses services, s'ils entreprenoient quelque chose pour le bien du royaume : offres équivoques, qu'on ne pouvoit cependant taxer de crimes; mais La Sague, menacé de la torture, parla; il avoua qu'il y avoit une nouvelle entreprise formée pour le temps des états fixés à Orléans; que le roi de Navarre et le prince de Condé devoient y venir bien armés, s'emparer en chemin de Poitiers et de Tours, faire en même temps soulever Paris, la Picardie, la Bretagne et la Provence; enfin exciter un cri général, qui demanderoit la disgrace des Guises, ou leur mort.

La Sague, toujours menacé, voulant racheter sa vie, avertit de tremper dans l'eau l'enveloppe des lettres du vidame de Chartres : ce moyen ayant fait paroître des caractères invisibles auparavant, on y lut de la main de Dardois, secrétaire du connétable, que son maître étoit toujours d'avis que l'on changeât l'administration, et qu'on se défît des Lorrains; qu'il espéroit y réussir malgré le roi, par son crédit aux états, et

(1) De Laplace, l. III

1560. qu'il ne falloit plus tergiverser, mais attaquer les ministres à force ouverte.

On mit à la Bastille le vidame de Chartres (1) : ce seigneur étoit aimable et galant ; il passoit pour avoir plu à la reine mère, et n'avoir conçu une si violente aversion contre les Guises que depuis qu'il crut le duc mieux que lui auprès d'elle. Cependant elle l'abandonna dans cette extrémité ; il fut traité fort durement dans la prison. Les Guises le tinrent long-temps incertain de son sort, et il mourut de langueur, non sans soupçon de poison, au moment où ayant profité d'un chapitre de l'ordre de St.-Michel, dont il avoit réclamé les priviléges, il venoit de recouvrer sa liberté par les instances du connétable et la condescendance du ministre.

C'étoit un zélé partisan enlevé aux princes de Bourbon, qui se trouvoient alors dans un grand embarras. Les ordres réitérés du roi ne leur permettoient pas de s'absenter des états, sans s'exposer à être poursuivis comme criminels (2). Le prince de Condé, qui n'avoit rien à perdre, consentoit à en courir les risques ; mais le roi de Navarre, qui d'ailleurs se sentoit la conscience assez nette, ne vouloit pas se mettre, par sa désobéissance, dans le cas d'être dépouillé de ses biens. On tint à ce sujet plusieurs conseils. La duchesse de Montpensier, Jacqueline de Longwy, confidente de la reine mère, avoit sous main fait passer un avis qui étoit goûté de plusieurs, c'étoit, au même temps que les Bourbons partiroient pour les états, de surprendre les enfants du

(1) Mémoires de Condé, t. I. — (2) Castelnau, liv. II. De Laplace, liv. III.

duc de Guise, et de les enfermer à Sédan comme otages : il y avoit encore l'expédient de ne se point hasarder tous les deux ensemble, et que le prince de Condé restât en sûreté, pendant que le roi de Navarre iroit à Orléans. La dame de Roye, belle-mère du prince, et Eléonore son épouse, pleines de frayeur, insistoient vivement sur ce dernier parti : on balança long-temps, on pesa les dangers et les ressources; mais enfin la mauvaise fortune du prince l'emporta, et les Bourbons partirent pour Orléans, où les états devoient se tenir à la fin d'octobre. 1560.

François II, depuis le moment qu'il étoit monté sur le trône, n'avoit vu autour de lui que perfidie et trahison : on lui remplissoit l'esprit d'idées funestes; et consumé par une maladie de langueur, à l'âge de dix-sept ans, il voyoit, pour ainsi dire, creuser son tombeau au milieu des conjurations de ses proches, et des complots sanguinaires des grands de son royaume. La tristesse et la mélancolie, suites des inquiétudes de la cour sur la santé du roi et sur les événements qui se préparoient, rendirent son entrée dans Orléans sombre et lugubre. L'appareil menaçant qui l'accompagnoit glaça tous les cœurs : la ville fut remplie de soldats, on posa des corps-de-garde à toutes les portes, et des patrouilles réglées eurent ordre de parcourir les rues et les places publiques.

C'étoit avec ces préparatifs qu'on attendoit les princes de Bourbon : pour augmenter leur sécurité, le roi avoit envoyé au-devant d'eux Charles, cardinal de Bourbon, leur frère, qui les assura, de la part de Catherine, qu'il ne leur seroit fait aucun mal. Pour eux, d'un coté encouragés par cette parole, de l'autre

1560. effrayés par les nouvelles qu'ils recevoient en route, ils flottoient entre la crainte et l'espérance; mais, quand ils auroient voulu reculer, ils ne le pouvoient, parceque des compagnies de cavalerie, chargées de veiller sur leur conduite, les investissoient de loin: ils arrivèrent à Orléans le 30 octobre.

Aussitôt ils se présentent chez le roi; dès l'entrée tout leur annonce la colère du souverain: les courtisans les évitent; aucun ne leur fait cortége; les ministres les regardent d'un air froid; le roi prend un visage sévère, reproche au prince de Condé en peu de mots les crimes dont on l'accusoit, écoute à peine ses réponses, et le fait arrêter (1).

Tout étoit prêt pour appuyer ce premier éclat. Le maréchal de Saint-André, envoyé à Lyon à l'occasion d'une révolte des calvinistes, avoit rapporté des informations à la charge du prince: beaucoup de témoins déposoient qu'il avoit fait prendre les armes en plusieurs endroits. Ses papiers étoient saisis, ses complices dans les fers; il ne s'agissoit plus que de juger: on établit à cet effet une commission tirée du parlement de Paris, à la tête de laquelle étoit Christophe de Thou, père de l'historien et qui fut depuis augmentée du chancelier, de quelques maîtres des requêtes et des chevaliers de l'ordre qui se trouvoient alors à Orléans. En vain le prince réclama le droit d'être jugé par le roi à la tête des pairs du royaume et du parlement, toutes les chambres assemblées, il lui fut enjoint de répondre, faute de quoi il seroit déclaré atteint et convaincu du crime de lèse-majesté. Il demanda un conseil; cette

(1) Castelnau, liv. II, ch. 2.

grace, qu'on ne put lui refuser, tourna à sa perte : 1560.
les moyens de défense qu'il fournit à ses avocats, l'un desquels étoit François Marillac, et qu'on lui fit malignement signer, furent employés, par ordre du roi, comme une réponse judiciaire, et le tribunal eut ordre de statuer sur leur contenu.

Quelque promptitude qu'on apportât à toutes ces formalités, elles prenoient néanmoins du temps, et reculoient la conclusion. Les parents et les amis du prince profitoient de ce temps précieux pour tâcher de le sauver. Eléonore de Roye, son épouse, jeune princesse, mère de plusieurs enfants, se jetoit, fondante en larmes, aux pieds du roi, qui lui répondoit sèchement : « Votre mari a voulu m'ôter ma couronne et la « vie. » On alloit aux Guises; ils disoient : « Il faut, « d'un seul coup, couper la tête à l'hérésie et à la re- « bellion. » Le roi de Navarre fut jusqu'à s'humilier devant le cardinal de Lorraine, qui, assis et couvert, recevoit le prince debout et tête nue, et qui le rebuta (1).

Mais pendant qu'il sollicitoit vivement pour son frère, il couroit lui-même risque de la vie. Bourbon avoit été averti secrétement qu'il lui viendroit un ordre de se rendre promptement chez le roi, et qu'il prît bien garde à ses paroles, parcequ'au moindre signe de mécontentement du monarque des gens apostés devoient se jeter sur lui et l'assassiner. L'ordre vint : le roi de Navarre se le fit répéter jusqu'à trois fois avant que d'obéir; à la fin, ne pouvant plus s'en dispenser, « J'irai, dit-il « à un de ses confidents; je combattrai tant qu'il me

(1) Le Labour. t. I, p. 512. Mém. de la Vieillev. t IV, p. 249.

1560. « restera un souffle de vie : si je succombe, prenez ma « chemise teinte de mon sang, portez-la à mon fils, « et que la vie l'abandonne plutôt que le desir de la « vengeance. » Il alla chez le roi, écouta tranquillement, répondit avec modestie, et se retira sans aucun mal : en sortant, il put entendre l'un des Guises, qui, outré de le voir échappé, s'écria, dit-on, avec indignation, en parlant du jeune roi François II : « O le « poltron cœur que nous avons pour roi (1)! »

Cet attentat plein de noirceur, s'il est aussi constant que l'imagination effrayée du roi de Navarre le lui fit toujours croire, fait frémir, sur-tout quand on songe qu'il fut conseillé à un roi enfant, dont la santé chancelante s'affoiblissoit tous les jours, et que le saisissement inséparable d'une pareille exécution pouvoit précipiter dans le tombeau; mais, loin de ménager son état, les Guises ne songeoient qu'à en profiter pour consommer leur entreprise. Le prince de Condé fut condamné à mort, à la pluralité des voix; l'exécution fut remise au 10 décembre, jour de l'ouverture des états. Quelques uns des commissaires avoient déja signé la sentence, quand le bruit se répandit que le roi, qui languissoit depuis un mois, étoit dans un extrême danger (2).

A cette nouvelle, les partisans et les ennemis du prince restèrent en suspens : pour lui, déterminé à tout, il avoit toujours montré dans sa prison une tranquillité à l'épreuve de la crainte. Resserré, sans aucune communication au dehors, entouré de surveillants mal intentionnés, réduit à se faire servir par des

(1) D'Aubigné. Cayet. Laplanche — (2) Le Labour. t. I, p. 51[illegible]

domestiques étrangers, au défaut des siens qui lui furent refusés, il ne perdit rien de sa gaieté ordinaire : il écrivit à sa femme, dont on lui avoit interdit la vue, des lettres pleines de consolations; il ne plia pas dans sa disgrace, à plus forte raison lorsque l'extrémité du roi lui donna quelques espérances. Sollicité, dans cet instant, de consentir à quelque accommodement avec les Guises, il répondit : « Il n'y a meilleur moyen d'ap-« pointement qu'avec la pointe de la lance. (1) » Disposition funeste, qu'il auroit payée de sa vie, si François II n'eût pas été rapidement emporté. On convient assez que sa maladie devoit le conduire au tombeau; mais sa mort arrivée si promptement et si à propos a laissé des soupçons qui n'ont jamais été éclaircis. Il mourut le 5 décembre, trop jeune et trop affoibli par ses infirmités pour qu'on puisse lui imputer les malheurs de son régne. 1560.

CHARLES IX (2),

AGÉ DE DIX ANS ET DEMI.

Ceux qui connoissent l'inquiéte activité des ambitieux imaginent aisément que le temps de la maladie de François II ne s'écoula pas sans intrigues pour le

(1) Vie de Coligni, l. III.

(2) M. Fantin des Odoards, continuateur de Velly, appelle ce prince *Charles X*, en donnant un rang numérique à *Charles-le-Gros*. Peut-être a-t-il raison; mais il est dans l'erreur quand il suppose que les rois de la troisième race n'ont point été connus sous l'ordre numérique actuellement en usage, avant Nicolas Gilles, historien du quinzième siècle, qu'il accuse de leur avoir assigné ces rangs assez mal-à-

1560. gouvernement. Il mouroit au moment que, des deux premiers princes du sang, l'un étoit prisonnier, près de périr par la main du bourreau, comme criminel de lèse-majesté, et que l'autre, soupçonné de complicité, trembloit pour sa propre vie : au moment que deux partis puissants se choquoient, l'un soutenu par une faction affoiblie, mais qui voyoit à sa tête les premiers de la nation ; l'autre appuyé des Guises, simples princes étrangers, mais qui avoient gagné presque tous les députés des états-généraux, alors assemblés.

Le trône alloit être occupé par un roi de dix ans : il falloit une régence ; mais quelles mesures prendre pour l'établir sans troubles, et obtenir d'ennemis si envenimés, du moins une apparence de tréve qui sauvât les premiers éclats, capables de bouleverser tout le royaume? C'étoient là les réflexions qui agitoient la reine mère, et la jetoient dans le découragement : elle fondoit en larmes au milieu de ses femmes, ne sachant à qui se fier, et ne voyant que périls de tous côtés (1).

Dans cette perplexité, elle appela le chancelier de

propos. Le contraire peut se prouver par l'inscription suivante qu'on lit sur la cloche de l'horloge du château de Montargis :

Charles le *Quint*, roi de France.
Pour Montargis,
Aus heures pour ramembrance
Et pour avis
Faire me fist par Jean Jouvente,
L'an mil CCC cinquante et trente.

Depuis la démolition récente du château de Montargis, cette cloche a été transportée à Paris et exposée en vente chez un fondeur de la rue de Charonne.

L'horloge passoit pour la seconde qui ait été faite en France.

(1) De Thou, l. XXVI. Davila, l. II.

l'Hôpital, qui releva ses espérances par des conseils pleins de solidité : il lui fit sentir que, mère du roi, faite pour donner aux François par sa conduite l'exemple d'un entier dévouement au bien de l'état, il ne lui convenoit pas de servir d'instrument à la passion des partis ; qu'il falloit balancer l'un par l'autre, les commander, et non s'en rendre esclave. Au reste, ajoutoit-il, tous les deux ont intérêt que la régence vous soit confiée ; les Guises, dans la crainte que, malgré leur crédit, les droits des princes du sang ne prévalent ; les Bourbons, dans l'appréhension que leur état d'accusés ne forme contre leurs prétentions des préjugés dont les Guises se prévaudroient. 1560.

Ceux-ci, pendant l'agonie de François, pressoient la reine de faire exécuter la sentence contre le prince de Condé, et de détruire, pendant qu'elle en étoit encore maîtresse, la maison de Bourbon, qui s'élevoit dans un esprit de révolte contre ses enfants, et qui peut-être un jour les chasseroit du trône. Ils offroient pour soutenir l'exécution leurs personnes, leurs amis, la puissance des états dont ils étoient maîtres, et tous les catholiques : de son côté, le roi de Navarre promettoit égards, déférence, soumission entière, si la reine vouloit suspendre le coup qui menaçoit la tête de son frère et peut-être la sienne.

Catherine arrêta la fougue des Guises, en promettant de les aider, si les princes offensés, gardant la mémoire des affronts qu'ils avoient essuyés sous le dernier régne, vouloient se venger sous le nouveau, et en acceptant réciproquement leurs secours contre les Bourbons, lorsqu'ils voudroient se rendre redoutables. Elle s'accommoda avec le roi de Navarre, en lui faisant

1560. valoir les retardements qu'elle opposoit à la mauvaise volonté de ses ennemis, et elle obtint de lui, d'abord, qu'il consentît à embrasser les Guises ses cousins-germains, sur l'assurance qu'elle lui donna, ainsi que le roi mourant, qu'ils n'avoient point contribué à l'emprisonnement de son frère; et ensuite qu'il renonçât par écrit à la régence: de sorte que quand Charles IX monta sur le trône, la reine mère se trouva régente, sans qu'on voie que les états-généraux y aient contribué. Le roi de Navarre fut déclaré lieutenant-général du royaume: les Guises restèrent à la cour, ce qui étoit déja beaucoup; et ils y devinrent très puissants, ce qu'on n'auroit jamais prévu. Enfin le prince de Condé sortit de prison avec des distinctions honorables, et alla attendre dans les terres de son frère le temps convenu pour son entière justification.

Les disgraciés revinrent, entre autres le connétable Anne de Montmorency. Ce seigneur fut fameux sous quatre régnes. On doit se rappeler qu'honoré de l'estime et de la confiance de François I, il la perdit par des intrigues de cour, et fut relégué dans ses terres. Henri II finit sa disgrace en montant sur le trône, et le mit à la tête des affaires. Eloigné de la cour sous François II, il y revint aussitôt que ce prince fut mort, desiré par la reine mère et par le roi de Navarre pour être médiateur et caution de leur amitié. Entrant dans Orléans, il leva les corps de garde, et congédia les troupes qui étoient aux portes. « Je veux, dit-il, que désormais le « roi aille en sûreté, sans garde, par tout son royaume. » S'approchant du jeune Charles, il mit un genou en terre, lui baisa la main; et, saisi d'une tendre émotion, le bon vieillard laissa échapper des larmes. « Sire, lui

1560.

« dit-il, que les troubles présents ne vous épouvantent « pas; je sacrifierai ma vie, ainsi que tous vos fidèles « sujets, pour la conservation de votre couronne. »

Ces sentiments étoient vrais, et le connétable commença à le prouver, en s'employant de bonne foi à concilier la régente avec le lieutenant-général du royaume. On régla et on tâcha de prévenir tout ce qui pourroit dans la suite devenir matière à contestation. Certaines affaires devoient être présentées au roi de Navarre, d'autres à la reine; elle avoit droit d'ouvrir les lettres, mais à condition d'en conférer avec les ministres avant que de statuer sur leur contenu. On fixa les jours et la forme des conseils, le nombre et la qualité de ceux qui y seroient admis, la manière de donner les ordres et d'expédier promptement, quoiqu'en commun, tout ce qui avoit trait au gouvernement du royaume.

Dans tous ces arrangements, il ne fut en rien question des états-généraux, qui étoient à Orléans simples spectateurs de ce qui se passoit (1). Vraisemblablement ils n'avoient été convoqués sous François II que pour assurer et légitimer la vengeance qu'on vouloit tirer du prince de Condé: ce projet échoué, ils devenoient inutiles. Cependant, comme ils étoient assemblés, on ne voulut pas les congédier sans qu'ils parussent avoir fait quelque chose; en conséquence le roi s'y rendit avec toute sa cour, et il écouta les discours du chancelier et des autres orateurs.

L'Hôpital parla avec beaucoup de dignité de toutes les matières qui pouvoient intéresser alors: il insista principalement sur la paix, et s'attacha à prouver que

(1) De Thou, l. XXXII. Davila, l. II.

1560. la différence de religion n'étoit pas une raison pour la rompre. Le président de la noblesse demanda la réforme de la cour, du clergé, de la magistrature, et ne trouva que la noblesse dans son devoir. L'orateur du tiers-état invectiva durement contre les ecclésiastiques; il fut vivement réfuté par l'orateur du clergé, qui à son tour exhorta le roi à punir sans pitié les sectaires, et à se servir pour cela de toute l'autorité que Dieu lui avoit confiée. Les calvinistes frémirent en entendant ce discours, et en demandèrent justice comme d'un tocsin de meurtre et de carnage. Coligni se crut attaqué personnellement par quelques phrases de la diatribe, et demanda réparation. Par accommodement, l'orateur fit des excuses publiques aux principaux chefs, et déclara que par la citation qu'il avoit faite du rebelle Gaïnas, maître de la milice romaine, demandant à Constantinople un temple pour les ariens, il n'avoit point entendu faire allusion au colonel-général de l'infanterie françoise.

1561. Pendant six semaines que les trois ordres continuèrent à s'assembler, ils rédigèrent des cahiers séparés, renfermant pour la plupart des demandes très sages; mais ils refusèrent constamment de rien statuer sur les finances. Cependant il falloit satisfaire à une dette de quarante-trois millions, sur laquelle deux millions et demi étoient en assignations sur l'année courante, dont la recette, balancée par la dépense, ne montoit qu'à douze millions. Comme les députés alléguoient ou l'impuissance des peuples, ou un défaut de mission spéciale, la cour se vit obligée de clore les états et d'en convoquer d'autres pour le mois de mai. Sous prétexte de prévenir une dépense que l'état n'étoit pas en état

1561.

de supporter, et dans la réalité, à l'effet de disposer plus facilement d'une députation moins nombreuse, le conseil fit agréer que cette fois les électeurs ne se réuniroient point par bailliages, mais par provinces, et qu'ils nommeroient seulement un député de chaque ordre : ce qui, à raison de treize provinces dont se composoit alors le royaume, formeroit une représentation de trente-neuf membres seulement. En attendant leur réunion, la cour alla se délasser à Fontainebleau de la contrainte qu'elle avoit essuyée à Orléans.

Tout y sembloit d'abord conjuré contre les Guises, qui soutinrent le choc sans se déconcerter. Le prince de Condé fut appelé à la cour; le conseil le déclara innocent, et il reparut dans tout l'éclat d'un homme en faveur qui brave ses ennemis. Les partisans des Bourbons inventoient tous les jours de nouvelles manières de mortifier les anciens ministres: ils les trouvoient encore trop ménagés, trop favorisés; ce n'étoit que plaintes et que murmures. Enfin on en vint au point que le roi de Navarre, le connétable, les Châtillons et la principale noblesse, menacèrent de quitter la cour, et d'aller à Paris faire déclarer par le parlement le roi de Navarre régent du royaume, si on ne chassoit les Lorrains.

Les équipages défiloient déja. Tous les partisans des princes étoient prêts à monter à cheval, lorsque le jeune roi, par le conseil du chancelier, fit appeler le connétable dans son appartement. Il y avoit quatre secrétaires d'état disposés à écrire, en cas de besoin, l'acte de son refus. En leur présence, Charles défendit au connétable de quitter la cour, et lui enjoignit expressément de rester auprès de sa personne pour faire sa

1561. charge. Cet ordre arrêta tout : le connétable n'osa donner l'exemple d'une désobéissance si formelle. Il demeura. Le roi de Navarre et les autres, appréhendant qu'on ne s'accoutumât, quand ils n'y seroient plus, à traiter sans eux, restèrent aussi, et on se mit à négocier.

Ce fut toujours la ressource de Catherine ; mais en traitant ainsi les affaires à mesure qu'elles se présentoient, sans prévoyance et sans système, il étoit bien difficile qu'elle ne donnât des paroles que les événements subséquents l'empêcheroient de tenir : de là les reproches de mauvaise foi, les mécontentements des deux partis, et de nouveaux troubles. Sans prétendre excuser cette conduite, dont les malheurs de la France démontrent le danger, il est néanmoins certain qu'il étoit souvent comme impossible à la reine d'en tenir une autre. Dans cette circonstance, par exemple, sacrifier les Guises, c'étoit se mettre, elle et ses enfants, à la merci de leurs ennemis, soutenus d'un parti trop puissant pour n'en pas appréhender une révolution dans la religion et dans l'état. Lors au contraire qu'elle vit les Guises, appuyés sourdement par une puissance étrangère, gagner le roi de Navarre lui-même, se réunir avec le connétable, et former dans le sein de la cour une brigue indépendante, Catherine eut recours aux calvinistes, pour se soustraire à l'empire que les Lorrains vouloient exercer dans le gouvernement. Ce conflit engendra des guerres ; les guerres amenèrent des traités, dans lesquels la reine mère, quoique d'une main peu sûre, tint toujours la balance : enfin, quand, par la mort des principaux catholiques, Catherine ne vit plus à ceux-ci d'autres chefs que le roi, elle s'attacha

sans retour à ce parti, et mit en œuvre jusqu'au crime pour le rendre dominant. Tel est le plan de conduite que la reine mère suivit, sans peut-être se l'être d'abord tracé. 1561.

Elle soutint les Guises dans cette première bourrasque; mais apparemment elle ne leur montra pas un penchant assez décidé pour les engager à se contenter de sa protection, puisqu'ils jugèrent à propos de se mettre en état, non seulement de se passer d'elle par la suite, mais même de lui donner la loi (1). On peut se rappeler qu'après la mort de Henri II, Philippe II, roi d'Espagne, mal-à-propos réclamé par la reine mère, eut l'audace de s'ériger en protecteur du royaume: depuis ce temps, ce monarque intrigant, qui, malgré la sagacité qu'on lui prête, n'a pourtant jamais réussi qu'à faire des malheureux, sans y rien gagner lui-même, se crut en droit de se mêler des affaires de la France. Il tenoit à la cour un ambassadeur, qui y jouoit le rôle de ministre d'état, donnoit des avis, louoit, improuvoit, corrigeoit les projets, critiquoit et blâmoit hautement tout ce qui n'étoit pas conforme à ses vues. Les Guises ne faisoient qu'un avec lui, et ils s'aidoient réciproquement de leurs partisans et de leurs lumières.

La reine, à qui une telle liaison étoit suspecte à juste titre, montra des égards pour les calvinistes, afin de les trouver disposés à la seconder, en cas de besoin. Cette tolérance de Catherine alla jusqu'à faire paroître pour la nouvelle religion un goût de préférence dont le connétable, très attaché à l'ancienne, fut scandalisé.

(1) Mémoires de Condé, l. II. Lettres de Chantonnay.

1561. Il parla hautement contre l'oubli affecté des jours d'abstinence et contre les assemblées et les prêches qui se faisoient ouvertement à la cour. A ce premier mécontentement s'en joignit un autre qui changea le système du connétable, et qui le réunit aux Guises.

En exécution de l'arrêt du conseil, les assemblées provinciales pour l'élection des députés aux états s'étoient formées et discutoient les affaires sur lesquelles on devoit y délibérer. Celle de Paris s'étoit prononcée sur la régence, qu'elle proposoit d'ôter à Catherine, pour en revêtir le roi de Navarre ; et sur le conseil d'administration dont elle vouloit exclure les Guises et tous les ecclésiastiques. Elle avoit enfin ouvert l'avis de faire rendre compte des gratifications excessives accordées par les derniers rois aux Guises, à la duchesse de Valentinois, au connétable, au maréchal de Saint-André, et à toutes les sangsues de la cour, et de faire acquitter le reste de la dette de l'état par le clergé.

Le maréchal se nommoit Jacques d'Albon, et étoit cadet d'une illustre famille du Lyonnois. Aux qualités d'homme de plaisir il réunissoit les talents d'un général et le goût des affaires : cependant il s'éleva plus par la faveur que par le mérite militaire. Nourri avec Henri II, Saint-André en fut toujours aimé. Il avoit la taille belle, l'air ouvert, une conversation engageante, et sur-tout une adresse singulière pour parvenir à ses fins. Comme il donnoit à l'excès dans les plaisirs de la table, dans le luxe des ameublements et les superfluités de toute espèce, les richesses fondoient entre ses mains, et il étoit toujours embarrassé ; aussi n'y avoit-il pas de moyens qu'il ne se crût permis pour réparer les brèches que sa prodigalité faisoit journellement à sa

fortune. On l'accusoit de pillages, de concussions; et les calvinistes lui en vouloient sur-tout, parceque, sous Henri II, il s'étoit montré, avec la duchesse de Valentinois, le plus âpre à demander la confiscation de leurs biens (1). 1561.

La duchesse et le maréchal lièrent leurs intérêts en cette occasion. On parloit de les obliger à restitution: pour parer le coup, ils résolurent de mettre dans leur parti le connétable, menacé comme eux, et d'autant plus indigné qu'il se croyoit des droits justement acquis aux faveurs de ses maîtres, et par les longs services qu'il avoit rendus, et par les sacrifices que son dévouement à l'état l'avoit mis dans le cas de faire plus d'une fois, tant pour se racheter lui-même, que pour payer la rançon de ses enfants. Quand ces deux personnes eurent persuadé au vieillard opiniâtre qu'on en vouloit d'abord à la religion, ensuite à ses biens, en vain le maréchal de Montmorency, son fils aîné, lui protesta que la religion ne couroit aucun risque; en vain les Châtillons, ses neveux, lui jurèrent que la recherche proposée contre ceux qui auroient obtenu des gratifications excessives ne tomberoit jamais ni sur lui, ni sur les siens, il ne voulut rien entendre, et se joignit ouvertement aux Guises. Cette réunion du connétable, du duc de Guise, et du maréchal de Saint-André, fut appelée le *Triumvirat*.

On fit courir alors un plan général d'une ligue catholique, formée pour soutenir le triumvirat. Philippe II, roi d'Espagne, en étoit déclaré chef: on devoit se servir de son entremise pour gagner le roi de Navarre par

(1) Féron. Brantôme.

1561. des promesses. S'il résistoit, Philippe s'engageoit à faire passer des troupes vers son royaume, afin de l'obliger à plier. En cas que les prétendus réformés s'armassent en sa faveur, le triumvirat se flattoit de pouvoir faire soulever les catholiques par tout le royaume; et afin d'empêcher les étrangers de venir au secours des religionnaires contre l'armée espagnole qui entreroit en France, l'empereur s'obligeoit à retenir les protestants d'Allemagne par des édits sévères, et le pape et les princes d'Italie à faire une puissante diversion chez les Génevois et les Suisses, pour les empêcher de se mêler des affaires de France : ainsi les calvinistes laissés sans défense devoient être tous passés au fil de l'épée (1).

Ce plan, quoique malheureusement trop réalisé dans la suite, paroît n'avoir été pour lors qu'une de ces pièces qu'on accrédite afin de noircir ceux qu'on veut rendre odieux. Il prête sans doute à ceux qu'il attaquoit, des projets bien au-dessus de leurs idées ; mais en retranchant même du triumvirat ce que la malignité y a ajouté, il reste toujours constant que ce fut une puissance qui s'éleva sans droit légitime.

Il y eut donc alors deux partis bien distincts et publics dans l'état ; celui des triumvirs avec les catholiques, et celui des mécontents avec les réformés. La reine, qui se regardoit comme le centre de l'autorité, tâchoit de les réunir à soi : pour cet effet elle faisoit tenir des assemblées, elle demandoit des avis, s'adressoit aux princes, aux grands, aux magistrats, et à tous ceux qu'elle croyoit pouvoir contribuer à la paix.

(1) Recherches de choses mémorables, t. II, p. 133.

« Mais, disoit le chancelier en plein parlement, le « diable s'étoit mis parmi les contestations de religion »; et il ajoutoit, entre autres raisons, « que cela étoit « venu de ce que nul n'avoit pensé à s'amender et « réformer. » C'étoit dire assez ouvertement que la religion ne servoit que de prétexte, et personne n'étoit à portée de le savoir mieux que lui (1). 1561.

Tant de conférences et de pourparlers aboutirent à un édit, qui, du mois où il fut donné, s'appela l'édit de juillet : il avoit été précédé de quelques ordonnances préparatoires, et entre autres par un édit de tolérance, que le chancelier, désespérant de le faire accepter au parlement, avoit adressé directement aux présidiaux pour y être enregistré. Cette forme inusitée, le débordement des prêches publics auxquels il donna naissance, et la jalousie qu'en conçurent ceux qui étoient attachés à l'ancienne doctrine, produisirent une commotion subite par tout le royaume. Il en résulta des émeutes et de petits combats entre les catholiques et les calvinistes, tant à Paris que dans les provinces. Ces lois particulières ne suffisant donc pas, la cour résolut d'en établir une générale. Pour cet effet, le roi se transporta au parlement, et l'affaire fut agitée en sa présence, après que le chancelier eut représenté, par son ordre, l'inutilité de toutes les lois rendues jusqu'alors à ce sujet, lois dont les rigueurs n'avoient eu d'autre résultat que de provoquer, ou la révolte de la part des peuples, ou l'inexécution de la part des magistrats. La délibération se réduisit à trois avis;

(1) De Thou, l. XXVIII. Davila, l. II. Mémoires de Condé, t. I. Journal de Brulart. Cérémonial françois, t. I, p. 546.

1561. 1° suspendre les poursuites contre les calvinistes jusqu'à la décision du concile ; 2° les punir du dernier supplice ; 3° ne condamner à la mort que ceux qui feroient des assemblées. Cette dernière opinion, qui ne l'emporta que de trois voix, forma le fond de l'édit.

On y statue d'abord qu'il y aura paix, union et concorde par tout le royaume, et qu'il ne sera fait aucunes levées ni enrôlements que par la permission expresse du roi. Il est défendu aux catholiques, et sur-tout aux prédicateurs, sous peine de mort, de se permettre des termes injurieux, des qualifications odieuses, et tous discours ou insinuations qui pourroient ameuter les peuples ; mais aussi on interdit aux calvinistes toutes assemblées publiques et particulières, même sans armes. Il ne sera permis de suivre, dans l'administration des sacrements, que le rit de l'église catholique. Les évêques connoîtront du crime d'hérésie, et ceux qu'ils jugeront à propos de livrer au bras séculier ne pourront être condamnés qu'au bannissement. Enfin le roi accorde amnistie générale, pourvu qu'on vive catholiquement et en paix.

Les calvinistes ne gagnèrent à cet édit que de ne plus encourir la peine de mort quand ils étoient convaincus ; mais ils n'obtinrent pas ce qu'ils demandèrent avec tant d'instances par leur *complainte apologétique au roi*, savoir la simple permission de s'assembler en *quelque coin de ses villes*. Aussi le duc de Guise en fut si content, qu'il dit tout haut en sortant du parlement : « Pour soutenir cet arrêté, mon épée ne tiendra « jamais au fourreau » ; paroles remarquables, qui annonçoient les guerres sanglantes qu'occasioneroient les changements faits à l'édit. Plusieurs n'étoient point

1561.

d'avis de renvoyer aux évêques la connoissance du crime d'hérésie ; mais le chancelier tint bon sur cet article, par la raison qu'au défaut du tribunal des évêques, il en auroit fallu un autre ecclésiastique, ce qui menoit à l'établissement de l'inquisition. Au reste, l'édit fut très mal observé : et par la faveur de la reine, toute dévouée alors aux novateurs, auxquels elle vouloit plaire, non seulement les réunions proscrites furent tolérées par-tout ; mais elles furent protégées, même à la cour ; et en plus d'un endroit les calvinistes purent oser expulser les catholiques de leurs propres églises (1).

A l'aide de l'édit de juillet, on fit à la cour des raccommodements : le plus difficile étoit entre le duc de Guise et le prince de Condé ; celui-ci paroissoit toujours fort ulcéré contre le premier : le roi voulut qu'ils se réconciliassent. Discours et actions, tout fut concerté. « Racontez, dit le roi au duc de Guise, comment les « choses se sont passées à Orléans. » Le duc le fit, en rejetant sur le défunt roi l'emprisonnement du prince. « Quiconque m'a fait cet affront, dit Condé en se tour« nant vers le duc, je le tiens pour un méchant homme « et un scélérat. — Et moi aussi, reprit le duc ; mais « cela ne me regarde pas. » Second spectacle que ces deux rivaux donnèrent au public. Ils s'embrassèrent, mangèrent ensemble, se jurèrent amitié, et ne se pardonnèrent pas.

Toute la France étoit en attente de ce que produiroient deux assemblées qui se tenoient alors, les états du royaume et le colloque de Poissy. Les députés de la

(1) Pasquier, l. IV, lett. 10. Mémoires de Condé, t. I, p. 283.

1561. noblesse et du tiers-état, au nombre de vingt-six seulement (car les treize du clergé avoient été retenus à Poissy avec le reste des prélats convoqués), s'occupèrent séparément à rédiger leurs cahiers. Mais, inspirés par le même esprit de mécontentement et d'innovation qui fermentoit alors dans toutes les têtes, ils se rencontrèrent dans le même expédient pour fermer la plaie de l'état sous le rapport des finances; savoir, de se soustraire eux-mêmes à toute charge, pour faire retomber sur le clergé seul toute la libération de la France. Il y avoit comme une conjuration formée contre cet ordre. Outre les reproches passionnés d'ignorance et de mauvaises mœurs, il s'éleva un cri général contre les richesses de l'église, cet objet perpétuel d'envie. Le peuple et les courtisans, fidèles échos de leurs orateurs, ne s'entretenoient que de projets à cet égard. Il falloit, disoient-ils, réduire les fonds; un tiers bien administré et bien réparti devoit suffire à l'entretien des ecclésiastiques, et le reste, mis en vente, pouvoit être employé non seulement à acquitter les dettes de l'état, mais encore à diminuer les impôts. Les chefs du clergé sentirent bien que ce déchaînement avoit un motif; ils offrirent une somme de quinze millions payable en dix ans, en forme de don gratuit. La cour l'accepta; les clameurs tombèrent, et les états finirent après avoir consenti à un subside de douze cent mille livres sur les boissons. La noblesse, qui croyoit acquitter suffisamment la dette par le service personnel qu'elle payoit à l'état, s'y prêtoit avec peine. Elle se rendit enfin, sur l'exemple du clergé, qui s'y trouvoit également soumis malgré ses concessions. Le duc de Guise et le connétable, agréables tous deux au clergé, avoient été les

médiateurs de la cour auprès de lui, comme d'Andelot et Coligni auprès des états ; mais, avant même de rien accorder, ils voulurent s'assurer les fruits des réformes demandées à Orléans, en exigeant que l'ordonnance dite *d'Orléans*, extraite par le chancelier des cahiers des trois ordres, et composée de cent cinquante articles, fût d'abord enregistrée au parlement. On y conservoit, entre diverses dispositions, l'élection des prélatures et l'abolition des annates. 1561.

L'assemblée, dite depuis *le colloque de Poissy*, avoit non seulement pour but le redressement de la discipline ecclésiastique du royaume, mais étoit encore un expédient imaginé par le conseil du roi pour satisfaire à-la-fois les protestants qui réclamoient un concile national et le pape qui le redoutoit. Elle s'ouvrit le 9 septembre. Le roi s'y transporta de Saint-Germain, avec toute sa cour, les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les ministres d'état, cinq cardinaux, quarante évêques, une foule de docteurs, et douze ministres de la nouvelle religion. Cette assemblée eut l'issue qu'avoient prédite ceux qui s'y opposoient. Ils disoient que ces conférences publiques n'avoient aucune utilité, que la cause de la vérité n'avoit rien à gagner en ces disputes où l'avantage tenoit au plus ou moins de présence d'esprit et de subtilité des contendants; que chacun n'y venoit qu'avec le dessein de faire prévaloir son opinion, et non point d'adopter celle des autres ; et qu'enfin elles ne servoient même le plus souvent qu'à aigrir davantage les esprits ; mais le cardinal de Lorraine, qui cherchoit à faire briller son éloquence, l'emporta. Il y eut en effet de part et d'autre de très beaux discours, qui ne servirent qu'à confirmer

1561. chaque parti dans son opinion. Théodore de Bèze, d'une famille noble de Bourgogne, réfugié depuis long-temps à Genéve, où il étoit le bras droit de Calvin, s'y distingua entre les calvinistes, et fit preuve d'adresse et d'élocution. Cependant, comme on ne pouvoit s'accorder entre tant de personnes, on changea la forme du colloque : chacun des partis nomma cinq personnes, qu'il chargea de conférer pacifiquement. Ces docteurs examinèrent les textes, composèrent des confessions de foi, se les présentèrent à signer, les rejetèrent réciproquement et finirent le colloque en s'attribuant chacun la victoire.

Je tire d'un auteur très judicieux le jugement qu'il faut porter sur les athlétes catholiques de cette dispute. « Le cardinal de Lorraine, dit Le Laboureur (1), « fit paroître beaucoup de doctrine ; le cardinal de « Tournon, beaucoup de zéle ; Montluc, évêque de « Valence, beaucoup d'adresse : l'évêque de Séez et les « docteurs s'y signalèrent aussi ; mais Claude de Saintes, « chanoine régulier, depuis évêque d'Evreux et docteur « de Navarre, et Claude d'Espagne, y firent principale- « ment admirer leur grand savoir, leur prudence et « leur piété. Ils furent bien nécessaires, non seulement « pour les grands coups, mais pour l'ordre de la ba- « taille, où le cardinal de Lorraine, qui s'engagea d'a- « bord trop avant, eut besoin d'eux pour être soutenu, « aussi bien que l'évêque de Valence, qu'on soupçonnoit « de ne point combattre si franchement que lui. »

Il y avoit en effet alors des évêques d'une foi suspecte ; quelques uns à juste titre, comme le cardinal

(1) Tom. I, p. 273.

de Châtillon, évêque de Beauvais, qui avoit déjà fait la cène dans son palais, et Antoine Carraccioli, évêque de Troyes, qui, en sortant du colloque, se fit réordonner par les ministres. « D'autres, dit Brantôme (1), étoient « soupçonnés de sentir un peu mal de la religion ca- « tholique : Montluc, évêque de Valence : l'évêque d'U- « zès ; Marillac, archevêque de Vienne ; les évêques de « Baïonne, d'Orléans, et Spifame, évêque de Nevers. » Ces prélats alloient souvent à la cour, et ne contribuèrent pas peu, par leur tolérance, à inspirer à la reine mère les sentiments hardis qu'elle montra dans une lettre au pape, au sujet des prétendus réformés de France ; lettre qui fut rédigée, à ce qu'on croit, par l'évêque de Valence. 1561.

« Ils ne sont, lui écrivoit-elle, ni anabaptistes, ni « libertins ; ils croient les douze articles du symbole : « aussi plusieurs personnes de piété pensent qu'on ne « devroit pas les retrancher de la communion de l'é- « glise pour ne pas révolter la foiblesse de quelques « uns. Quel danger y auroit-il d'ôter les images des « églises, et de retrancher quelques formules inutiles « dans l'administration des sacrements ? Ce seroit en- « core un grand bien d'accorder à tous les fidèles la « communion sous les deux espèces, de les y admettre « tous chaque mois, après la lecture de la confession « de foi et de l'examen général de conscience, d'abolir « les messes basses, et de permettre que l'office divin se « fît en langue vulgaire. Du reste, on convient qu'il est « à propos qu'il n'y ait rien d'innové dans la doctrine « et la hiérarchie, et que l'on conserve toujours pour

(1) Tome VII.

1561. « le souverain pontife le respect et l'obéissance qui lui « sont dus. »

Le pape ne se laissa pas surprendre à ces dernières paroles ; il n'en écrivit que plus fortement à Hippolyte d'Est, son légat en France, de redoubler ses soins dans le colloque, et d'employer tous les moyens pour fortifier le parti catholique. On n'en trouva point de meilleur que d'attacher par un lien indissoluble le roi de Navarre au triumvirat ; mais il falloit avoir des avantages à lui présenter, pour le déterminer à quitter un parti où il pouvoit être chef et où étoient tous ses amis, et à en prendre un dans lequel dominoient les Guises, ses ennemis. Si on étoit revenu à mettre encore sur le tapis les anciennes promesses de la restitution du royaume de Navarre, ce prince, souvent trompé par de fausses espérances, n'auroit pas manqué de découvrir le piége et de se tenir en garde ; on changea donc de batterie. Les Guises se chargèrent d'abord de le tenter par une offre qu'ils crurent devoir subjuguer un homme aussi sensible à l'éclat d'une couronne qu'aux charmes de la beauté.

Marie Stuart, veuve de François II, à la fleur de son âge, ornée des graces touchantes qui la rendirent la plus aimable princesse de son siécle, étoit retournée depuis peu en Écosse, sa patrie (1). La cour retentissoit encore des plaintes amères qu'avoit laissé échapper cette jeune reine, forcée de quitter la France, où elle avoit été élevée, pour aller vivre dans un royaume qui lui étoit devenu presque étranger, et dont les dissentions ne lui présageoient qu'un avenir funeste. Jusqu'au

(1) Brantôme, t. I

1561.

dernier moment elle marqua ses regrets par ses soupirs et ses sanglots : elle monta tristement sur le vaisseau destiné à la transporter, s'assit à la poupe, attacha fixement ses regards sur les côtes qui s'éloignoient; et, prête à les voir disparoître : « Adieu, France, « s'écria-t-elle, adieu, France, je ne te verrai plus. » Depuis cet instant ses jours ne furent plus qu'un enchaînement de malheurs, avant-coureurs d'une catastrophe sanglante.

Les Guises, qui n'aimèrent jamais cette jeune reine, leur niéce, qu'à cause des avantages qu'ils en pouvoient retirer, l'offrirent pour épouse au roi de Navarre, avec la couronne d'Écosse, et ses espérances sur celle d'Angleterre. Il étoit marié lui-même à Jeanne d'Albret, dont il avoit des enfants; mais le légat lui fit entendre qu'il seroit aisé de casser son mariage, contracté avec une femme reconnue pour hérétique. On ne sait si le roi de Navarre n'hésita pas, et si des offres si éblouissantes ne le tinrent pas un peu en suspens; mais à la fin il refusa. Il ne fut pas plus tenté par les charmes naissants de Marguerite de Valois, que Catherine de Médicis, sa mère, lui fit offrir pour traverser la négociation du triumvirat (1).

Enfin, sachant que ce prince commençoit à se rebuter de tant de propositions plus captieuses que solides, le roi d'Espagne, en dédommagement de la partie de Navarre qu'il retenoit, promit le royaume de Sardaigne. On publia de cette île, de sa fertilité, de ses ports, de ses villes, les descriptions les plus pompeu-

(1) Lettres de Chantonnay. Négoc. du cardinal d'Est. Mémoires de Condé, t. III.

1561. ses. On fit entendre aussi au foible Antoine que c'étoit le seul moyen de tirer de l'Espagne un équivalent des terres que cette monarchie lui retenoit ; que d'ailleurs il ne seroit jamais que le second dans le parti des calvinistes, dont le prince de Condé avoit toute la confiance, et que, s'attachant aux prétendus réformés, il se fermoit pour jamais le chemin à la fortune, que l'extrême jeunesse du roi et de ses frères lui permettoit d'envisager. Ces considérations déterminèrent le roi de Navarre ; il se lia ouvertement avec les Guises, se déclara sans réserve en faveur des catholiques ; et, dans la première chaleur de ses espérances, il brusqua les ministres venus au colloque de Poissy, en leur reprochant la jactance avec laquelle ils avoient promis de confondre les catholiques, rompit ainsi avec les calvinistes, qui lui tournèrent le dos à leur tour, et abandonna aussi totalement la reine mère, que cette désertion remplit d'alarmes, et qui en rechercha avec d'autant plus d'empressement l'appui de Condé et des huguenots.

Il seroit difficile de décrire au juste l'état des affaires à la fin de l'année 1561, et au commencement de la suivante. Tout ce qu'on peut remarquer, c'est que les chefs permettoient que les subalternes de leur parti hasardassent des entreprises, et qu'ils souffroient aussi qu'on les réprimât (1). Un prêtre, nommé Artus Didier, eut l'imprudence d'écrire au roi d'Espagne pour lui demander, au nom du clergé de France, sa protection contre les calvinistes ; un licencié en théologie, nommé Tanquerel, soutint, dans des thèses publiques, que

(1) Pasquier, l. IV, lett. 12 et 13.

le pape avoit le droit de déposer les princes hérétiques. Les Guises se donnèrent quelques mouvements pour sauver ces boute-feux; mais enfin ils les abandonnèrent à la justice, qui, trop indulgente, se contenta de condamner le premier à une amende honorable et à la prison, et le second à une rétractation publique.

De même, le prince de Condé, les Châtillons et autres chefs, n'empêchoient pas que les calvinistes n'étendissent à leur avantage l'édit de juillet; qu'ils fissent des prêches à Paris comme dans les provinces; qu'ils s'y rendissent les plus forts; qu'ils maltraitassent les catholiques qui vouloient les troubler : mais aussi ils ne murmuroient pas quand les plus fougueux, flétris ou condamnés à mort, subissoient la peine de leur audace. C'étoit assez pour les chefs d'aigrir les peuples, de les accoutumer à s'attaquer, à se combattre, et de se préparer par-là des soldats tout formés pour le besoin. La reine, qui sentoit ces inconvénients, mettoit toute son adresse à les prévenir, et auroit voulu, une fois pour toutes, poser une barrière qu'il eût été également impossible aux deux partis de franchir.

Le chancelier de l'Hôpital, qui paroît avoir été pour lors son principal conseil, remarquant que l'édit de juillet, à force de contraventions, devenoit inutile, suggéra à Catherine de demander à tous les parlements des députés qui lui aidassent à faire un autre édit. Ils s'assemblèrent à Saint-Germain. Le chancelier leur fixa le but de leur travail en ces termes : « L'objet de vos délibérations doit rouler sur ce point unique : Est-il avan-« tageux au royaume, dans les circonstances présen-« tes, de permettre ou de défendre les assemblées des « calvinistes? Pour décider, il n'est pas nécessaire de

1561. « délibérer sur le fond de la religion. Supposant même « celle des calvinistes mauvaise, recherchez si c'est une « raison de proscrire ceux qui en font profession ; si « l'on ne peut être bon sujet du roi sans être catholi- « que ; et si enfin il est impossible que des hommes qui « n'ont pas la même croyance vivent en paix les uns « avec les autres. N'allez donc pas vous fatiguer à « chercher laquelle des deux religions est la meilleure. « Nous sommes ici, non pour établir la foi, mais pour « régler l'état (1). »

La question ainsi posée, abstraction faite des inconvénients qui pouvoient résulter d'une pareille tolérance dans un royaume constitué comme la France, étoit aisée à décider ; c'étoit demander : Vaut-il mieux vivre en paix que de s'égorger? Mais l'exemple du passé ne devoit-il pas faire craindre que la tranquillité qui naîtroit de la faveur d'un nouvel édit ne fût un calme trompeur, présage de tempêtes encore plus funestes? C'est à quoi ne parurent point songer les auteurs de l'édit de janvier (2).

1562. On y statua que les calvinistes rendroient les églises usurpées, les croix, les images et les reliques enlevées, et qu'ils ne s'opposeroient point à la levée des dîmes et autres revenus ecclésiastiques. Il fut enjoint de garder les jours de fêtes, les degrés de parenté dans les mariages, et la police extérieure de l'église catholique. On leur permit néanmoins de s'assembler, pour l'exercice de leur religion, hors des villes, et sans armes. Il fut enjoint aux magistrats de veiller à ce qu'ils ne fussent

(1) De Thou, liv. XXIX. Davila, liv. II. Pasquier, l. IV, lett. 13.
(2) Mémoires de de Condé, t. III.

ni troublés ni injuriés. On leur défendit aussi toutes levées d'hommes et de deniers par forme de répartition ; mais de recueillir seulement, et sous forme d'aumône, les contributions volontaires pour l'entretien des ministres et le soulagement des pauvres. 1562.

Le reste de l'édit contient des réglements pour les ministres. Il leur est défendu de se laisser aller, dans les sermons, dans les livres, dans les conversations, à des invectives contre la messe et contre aucune des cérémonies de l'église catholique ; de tenir des synodes ou consistoires sans permission de la cour ; d'aller prêcher de lieu en lieu, et de village en village ; mais ils devoient s'attacher à une église et ne la point quitter : enfin le roi leur enjoint de recevoir avec respect les magistrats qui voudront venir aux prêches voir si tout s'y passe dans l'ordre, et de n'y point souffrir de personnes inconnues, de peur qu'il ne s'y glisse des malfaiteurs. Tous ces articles sont accordés provisoirement jusqu'à la décision du concile général.

Cet édit fut enregistré sans beaucoup de difficultés à Rouen, à Bordeaux, à Toulouse et à Grenoble. Il fut rejeté en Bourgogne, où l'hérésie avoit fait moins de progrès par la surveillance active de Tavannes, son gouverneur. En Dauphiné, en Provence et en Languedoc, il fallut employer la force pour surmonter la résistance des catholiques, et les protestants, secondés par l'autorité, se portèrent, à Barjols, à des excès de fanatisme et de cruauté capables de faire oublier ceux de Cabrières et de Mérindol. A Paris enfin il fallut recourir à la menace et à la fraude pour arracher l'assentiment du parlement. On faisoit retentir à ses oreilles les bruits alarmants de corps armés qui mar-

1562. choient sur Paris. On alla au point de faire paroître dans la cour du palais cinq cents hommes armés, apostés sans doute pour effrayer les magistrats, et menaçant, en effet, de les mettre en pièces si l'édit n'étoit enregistré. Malgré des mesures aussi violentes, l'enregistrement ne fut point absolu ; et il ne fut accordé « qu'attendu la nécessité urgente, par manière de pro-« vision, et sans approbation de la nouvelle religion. » Les calvinistes, auxquels il accordoit l'exercice public de leur religion, quoiqu'avec des restrictions, triomphèrent : les ministres en exaltèrent en chaire l'équité, et les chefs écrivirent par-tout qu'on eût à s'y conformer exactement, attendu sur-tout que la reine mère et les membres du conseil étoient disposés à tolérer encore les interprétations favorables qu'on pourroit y donner. Les catholiques, au contraire, le reçurent avec un morne silence et un dépit sombre, pire que la menace.

Il sembloit que rien ne devoit s'opposer à l'exécution de l'édit, et que les triumvirs et leurs adhérents, fatigués de se plaindre, étoient déterminés à souffrir patiemment ce qu'ils ne pouvoient empêcher. Les Guises avoient quitté la cour : le légat et l'ambassadeur d'Espagne faisoient et réitéroient des remontrances ; mais ils n'y gagnoient que de se rendre importuns à la reine mère, qui se vengeoit en affectant de les traiter froidement. Le roi de Navarre, tout entier à sa passion pour la belle de Rouhet de La Béraudière, l'une des filles d'honneur de la reine, ne suivoit les affaires qu'avec la nonchalance d'un homme piqué de voir élever des troubles prêts à traverser ses plaisirs, tandis que le prince de Condé, son frère, enfreignant avec audace l'édit de janvier, faisoit au contraire des dispositions d'attaque

1562.

dans l'intérieur de Paris, et des levées au dehors dans les églises de Champagne et de Picardie. Enfin la cause des catholiques se trouvoit réduite, à la cour, au connétable et au maréchal de Saint-André, qui trouvoient toujours en tête l'amiral et d'Andelot, fiers de la protection de la reine mère, et sûrs de sa confiance (1).

On se seroit néanmoins trompé si sur ces apparences on avoit cru le triumvirat abattu : la retraite des Guises couvroit les démarches d'une politique profonde (2). Ils s'étoient approchés des frontières d'Allemagne, pour lier avec les luthériens des négociations qui les empêchassent de donner du secours aux calvinistes de France, en leur représentant que la doctrine des catholiques différoit beaucoup moins de celle de la confession d'Augsbourg que de celle des prétendus réformés. Cependant, comme il falloit un chef de marque à leur parti, au défaut du roi, qu'ils n'étoient pas certains d'enlever à la reine sa mère, les princes lorrains tâchèrent, en quittant la cour, d'emmener Alexandre, frère du roi, depuis duc d'Anjou. Le duc de Nemours fut chargé de le gagner, mais il ne réussit pas. Le légat de son côté, et l'ambassadeur d'Espagne, sans se laisser décourager par les affronts, parloient toujours contre l'édit, blâmoient l'éducation du roi, semoient l'argent, prodiguoient les caresses ; et, quoiqu'ils fussent bien sûrs d'être refusés, ils demandoient hautement la disgrace des Châtillons. Quand la reine, en s'excusant, représentoit la puissance des calvinistes,

(1) Pasquier, l. IV, lett. [illegible]. Comment. part. II, p. 113. — (2) Pasq. l. IV, lett. 2. Négoc. du cardinal d'Est, lett. 41.

1562 l'ambassadeur répondoit en offrant des troupes pour leur faire la guerre. Il auroit aussi voulu qu'on eût forcé de signer des formules de foi, afin de distinguer les hérétiques et d'élever un mur de séparation entre eux et les romains.

Pour le roi de Navarre, quand les promesses d'Espagne le tiroient de son indolence, son zèle s'échauffoit contre les prétendus réformés, jusqu'à proposer l'inquisition et toutes ses suites : enfin, quoique le connétable et le maréchal de Saint-André restassent tranquilles, on remarquoit dans leur conduite certaines hauteurs qui ne permettoient pas d'être sans crainte de leur part; de sorte que la reine se trouvoit entre les chefs de partis, comme entre des rivaux qui s'observoient, se parcouroient, pour ainsi dire, et se mesuroient des yeux, attentifs à ne point porter les premiers coups, pour ne point mettre contre eux le préjugé public, mais déterminés, sitôt qu'ils seroient frappés, à déployer toutes les horreurs de la vengeance.

Le moment fatal ne tarda pas. Comme la reine mère paroissoit se lier toujours plus étroitement avec les prétendus réformés, les catholiques, et à leur tête le roi de Navarre, choqué de plus en plus de l'ascendant que prenoit son frère dans la capitale, et craignant enfin de voir passer la personne et le nom du roi dans le parti opposé, écrivirent au duc de Guise de venir à leur secours; il partit de Joinville à la fin de février, avec une nombreuse suite, qui grossissoit à mesure qu'il avançoit. En passant par Vassy, petite ville sur la frontière de Champagne, ses valets prirent querelle avec les religionnaires qui faisoient le prêche : des inju-

res on en vint aux coups ; le duc accourut pour calmer le désordre, et dans la mêlée il fut blessé à la joue d'un coup de pierre. Furieux de voir couler son sang, ses gens, malgré sa défense, tombent avec une nouvelle rage sur les calvinistes ; ils frappent sans distinction d'âge ni de sexe, dissipent, renversent, brisent la chaire du ministre, déchirent les livres, font main-basse sur tout ce qui se présente, et ne finissent le carnage que quand la multitude des morts et des blessés fait cesser le combat (1). 1562.

Le cri des malheureux massacrés à Vassy retentit par toute la France. Le duc de Guise s'en excusa toujours, même au lit de la mort, comme d'un événement fortuit, dans lequel les réformés étoient les agresseurs : ceux-ci s'en plaignirent par la bouche du prince de Condé, et par celle de leurs ministres, qui vinrent porter leurs remontrances à Monceaux, château dans la Brie, où le roi et la reine mère passoient les premiers beaux jours. Catherine les reçut bien et leur donna de bonnes paroles ; mais le roi de Navarre les traita d'*hérétiques* et de *factieux*. Ce fut alors que Bèze lui fit cette fière réponse : « Je parle pour une religion qui sait « mieux supporter les injures que les repousser ; et sou- « venez-vous, sire, que c'est une enclume qui a déja « usé bien des marteaux. »

Malgré tant d'aigreur, la reine mère ne désespéroit pas de ramener la paix : elle savoit que tout dépendoit des chefs ; c'est pourquoi elle écrivit au duc de Guise, et le conjura de suspendre son voyage de Paris et de

(1) De Thou, l. XXIX. Davila, l. III. Mémoires de Condé, t. III. Castelnau, l. III.

1562. venir trouver le roi. Son dessein étoit de l'aboucher avec le prince de Condé et de les réconcilier; mais le sort en étoit jeté. Guise répondit qu'il ne pouvoit abandonner ses amis, qui l'appeloient à Paris : accompagné du connétable, il y entra en monarque, entouré d'un nombreux cortége, et fut reçu avec des harangues, des acclamations, et toute la pompe qui a coutume d'accompagner la majesté royale.

A la nouvelle de cette entrée triomphante la reine frémit : elle ne pouvoit plus douter de la chute totale de sa puissance. Catherine craignit alors pour elle-même, pour sa propre vie, qu'elle croyoit menacée par les triumvirs. Les calvinistes se présentoient pour la secourir; ils avoient une multitude de prosélytes prêts à devenir soldats, et des intelligences assurées dans beaucoup de grandes villes du royaume. La reine se jeta entre leurs bras, et écrivit au prince de Condé de sauver la mère et l'enfant (1).

Il étoit retourné à Paris tenir tête au duc de Guise; mais la partie n'étoit pas égale. En vain se montroit-il accompagné de braves officiers, tâchant, par une contenance fière, de déterminer le peuple en sa faveur. Les Parisiens, attachés à l'ancienne religion, ne regardoient le prince qu'avec indignation, et réservoient toute leur affection pour le duc de Guise. Condé n'eut donc d'autre parti à prendre que d'aller à Meaux rassembler ses forces. Il écrivit à d'Andelot et à l'amiral de marcher vers lui en diligence; « Que César n'avoit « pas seulement passé le Rubicon, mais déja avoit saisi

(1) Brantôme, t. I. Matthieu, l. V. Mémoires de Condé, t. III. La Noue, 26e discours. Castelnau, l. III.

« Rome, et que ses étendards commençoient à branler « par les campagnes. » 1562.

Sitôt qu'ils eurent réuni quelques troupes, ils se déterminèrent à aller secourir la reine mère. Dans la crainte d'être forcée à Monceaux, simple maison de campagne sans défense, Catherine avoit emmené le roi à Melun, ville capable de résister du moins à un coup de main, et de là à Fontainebleau, pour être encore plus loin des triumvirs ; mais elle ne put éviter son malheur.

Les triumvirs, persuadés que le succès de leur projet dépendoit de l'avantage de combattre sous les drapeaux du roi, partent brusquement de Paris avec une nombreuse cavalerie, arrivent à Fontainebleau, et déclarent à la reine qu'ils viennent chercher le roi; que pour elle, si elle ne veut pas l'accompagner, elle peut se retirer où bon lui semblera. Pendant que Catherine résiste, que, moitié par menaces, moitié par prières, elle tâche de gagner du temps, le connétable donne les ordres du départ. On démeuble les appartements, on charge les bagages, les troupes se mettent en marche, et la reine, forcée de suivre, s'achemine tristement au milieu de ses femmes éplorées, et serrant entre ses bras le jeune roi, qui, ému d'un événement aussi étrange, versoit des larmes, comme si on l'eût mené en prison (1).

La cour arrive à Melun dans cet appareil singulier. Catherine délibère de nouveau : s'abandonnera-t-elle aux triumvirs, qui lui arracheront peut-être son fils, et la relégueront dans quelque château éloigné, sans puissance ? Heureuse, s'ils ne la renvoient pas en Italie ! Se

(1) Lettres de Chantonnay. Mémoires de Tavan. p. 248.

1562. confiera-t-elle aux calvinistes? Mais n'est-ce pas risquer l'honneur et la sûreté du roi que de le livrer sans précaution à un parti qui ne tend pas à moins qu'à la ruine de l'ancienne religion, et peut-être de l'état? Il y avoit péril des deux côtés.

Catherine auroit bien souhaité rester neutre. Quoique gardée, pour ainsi dire, à vue dans le château de Melun, elle étoit encore maîtresse de son sort, parcequ'elle avoit fait préparer secrétement un bâteau prêt à la transporter où elle voudroit : enfin, après une nuit de trouble et d'agitation, elle céda à la fortune et se remit de bonne foi entre les mains des triumvirs. Peut-être espéroit-elle que, contents de ses promesses, ils la laisseroient libre avec son fils à Melun, ou dans quelque château, d'où elle verroit les deux partis se combattre, sans prendre part à leur querelle; mais ils avoient besoin du nom du roi : ils le transportèrent donc à Vincennes, et ne s'en croyant pas encore assez assurés, ils le firent venir à Paris.

Il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie : il sembloit que l'on n'eût attendu que sa présence pour autoriser les résolutions prises contre les calvinistes. Le connétable, à la tête des troupes, rangées en bataille comme pour une expédition périlleuse, va dans les faubourgs attaquer les temples où se faisoient les prêches, enfonce les portes, brise les chaires et les bancs, y met le feu, et rentre dans la ville aux acclamations du peuple, ravi de cet exploit, qui fit donner à Montmorency, par quelques plaisants, le nom de *Capitaine Brûle-bancs*. On tint ensuite de fréquents conseils pour délibérer sur les moyens de réduire le prince de Condé et ses adhérents, que les triumvirs, maîtres

du roi, accabloient alors de tout le poids de la puissance royale. 1562.

Quelques heures plus tôt, le prince de Condé et son parti avoient contre l'autre les mêmes avantages. Sur les lettres réitérées de la reine, il marchoit vers Fontainebleau, à la tête de trois mille chevaux, lorsqu'il apprit que les triumvirs l'avoient prévenu, et que la reine alloit avec eux à Paris. Davila, historien favorable à Catherine, assure qu'elle écrivit au prince qu'on l'enlevoit malgré elle; mais qu'elle ne perdoit pas courage, et qu'elle espéroit qu'il ne souffriroit pas que ses ennemis triomphassent et lui ravissent le gouvernement. Surpris comme d'un coup de foudre à la lecture de cette lettre, le prince s'arréte et rêve profondément. L'amiral le joint; ils confèrent en peu de mots. « C'en est fait, s'écrie le prince en soupirant, nous sommes plongés si « avant, qu'il faut boire ou se noyer; » et sur-le-champ il vole avec ses troupes à Orléans (1).

D'Andelot, qui s'y tenoit caché depuis quelques jours avec des troupes, ayant été découvert, se battoit alors contre les catholiques, qui vouloient le chasser. La présence du prince, quoique arrivé dans le plus grand désordre, décida la victoire. Il s'établit dans cette ville, comme dans une place d'armes capable de lui servir de retraite et d'appui. Les principaux seigneurs de son parti vinrent l'y joindre, ainsi que la duchesse sa femme, avec l'aîné de ses fils, âgé de neuf ans. Madeleine de Mailli, mère de la princesse, emmena les plus jeunes à Strasbourg, asile assuré contre les hasards de la guerre, que tout le monde croyoit

(1) Journal de Brulart. Mémoires de Condé, t. I.

1562. inévitable, mais comme personne n'avoit encore fait de préparatifs, on commença par des manifestes. Ceux du prince de Condé étoient pleins de fiel et d'amertume contre les Guises ; il les accusoit d'être les auteurs des troubles de la France ; de ne chercher qu'à attiser le feu de la discorde, en privant les réformés du libre exercice de leur religion, qui leur avoit été accordé par l'édit de janvier. Il conjuroit et sommoit tous les bons François de venir le trouver à Orléans, pour aller délivrer le roi et la reine, prisonniers entre les mains des triumvirs (1).

A ces griefs, les Guises répondoient que les événements présents ne devoient pas leur être plus imputés qu'au roi de Navarre, au connétable et aux autres seigneurs catholiques avec lesquels ils faisoient cause commune. Quant aux deux autres accusations, d'intolérance envers les réformés, et de violence à l'égard du roi, la réponse fut encore plus simple. Le roi, en son conseil, confirma l'édit de janvier, pour être exécuté par tout le royaume, excepté à Paris et à la cour, où les prêches ne seroient pas permis : il déclara aussi, par un autre édit, que les bruits répandus sur sa captivité étoient faux, et qu'il étoit libre, ainsi que la reine sa mère. Ces premiers écrits furent suivis d'apologies, de plaintes, de défis, d'offres de se retirer et de poser les armes à certaines conditions, aussi peu sincères d'une part que de l'autre.

Tout n'étoit qu'artifice, déguisement et fourberie. Les triumvirs écrivoient aux protestants d'Allemagne qu'ils n'en vouloient qu'aux rebelles, et non à la nou-

(1) Mémoires de Condé, t. III. Pasquier, l. IV.

velle religion : eux qui laissoient massacrer par-tout ses sectateurs, sans punir les assassins coupables de ces barbaries. Le prince de Condé et ses adhérents assuroient les princes catholiques étrangers que ce n'étoit point la religion qui leur mettoit les armes à la main, mais le desir de délivrer le roi, prisonnier de ses propres sujets; et en même temps qu'ils faisoient cette protestation, ils embrassoient et professoient cette religion dont ils prétendoient ne pas soutenir les intérêts (1). 1562.

La reine mère disoit, tantôt qu'elle n'avoit pas écrit au prince de Condé, tantôt qu'elle ne lui avoit permis de prendre les armes qu'à condition qu'il les quitteroit quand elle l'ordonneroit. Catherine le prioit en conséquence de prêter l'oreille aux propositions de paix, et le menaçoit de sa colère, dans le temps qu'elle favorisoit ses levées, tant dans le royaume qu'au-dehors. Des historiens bien instruits ont même prétendu que c'étoit Montluc, évêque de Valence, confident de Catherine, qui faisoit les apologies et les manifestes des calvinistes. Aussi n'y avoit-il ni suite ni liaison dans les ordres qui venoient de la cour aux gouverneurs des provinces. « Les lettres du duc de Guise, dit Tavannes, « portoient qu'il falloit tout tuer, et celles de la reine, « tout sauver. » Si, embarrassés de ces contradictions, les gouverneurs demandoient des ordres précis, on ne faisoit qu'en rire, et on les renvoyoit sans réponse.

Ces lenteurs donnoient au prince de Condé le temps de se fortifier. Après s'être assuré d'Orléans, son pre-

(1) Mémoires de Tavan. p. 245.

1562. mier soin fut d'assembler une armée. Pour cela il écrivit et ordonna aux ministres d'écrire aux églises de lui envoyer de l'argent et des troupes. Il manda aussi les gentilshommes qu'il savoit lui être affidés et attachés à sa cause. Après leur avoir donné des instructions, il les renvoyoit dans leurs provinces, tant pour en gagner d'autres, que pour servir de capitaines aux soldats qui s'enrôloient. Mais afin de former un corps de ces membres épars, et de lui donner, pour ainsi dire, une ame capable de le faire agir, on fixa les motifs et le but de l'armement par un traité, que les confédérés jurèrent d'exécuter fidèlement (1).

Ils y disoient que, forcés à prendre les armes par les violences de certains esprits brouillons et turbulents, ils s'engageoient à ne les pas quitter jusqu'à la majorité du roi, et à employer leurs biens et leurs vies pour le tirer de captivité, rétablir son autorité et celle de la reine, et remettre en vigueur les lois fondamentales du royaume. Ils promettoient d'empêcher, autant qu'il seroit en eux, les rites profanes, les superstitions, les blasphèmes, la débauche, les profanations, le pillage, des églises, enfin tout ce qui est défendu par la loi de Dieu et par l'édit de janvier. « Nous reconnoissons, « ajoutoient-ils, le prince de Condé pour le défenseur « et le vengeur du royaume; nous lui jurons obéissance « comme à notre chef, et à tous ceux qu'il voudra « mettre à sa place; lui promettant armes, chevaux, « munitions, biens, nos corps et nos personnes; et si « nous manquons à notre engagement, nous nous sou- « mettons d'avance à tel supplice qu'il ordonnera. »

(1) Mémoires de Condé, t. III. Recueil de choses mémorables, t. II.

Cette association, disoient les confédérés, n'étoit qu'une juste représaille de la ligue signée par les triumvirs; et, pour ne point être en reste, comme ils accusoient les catholiques d'avoir mis le roi d'Espagne à leur tête, ils ne se firent point scrupule de négocier avec l'Angleterre, alors gouvernée par la fameuse Élisabeth, et de lui vendre Dieppe et le Havre pour se procurer des troupes et de l'argent. 1562.

Le fruit de toutes ces mesures fut un soulévement presque général dans le royaume, sur-tout en Normandie, dont la capitale et les principales villes se déclarèrent pour les prétendus réformés. On prit également les armes dans d'autres provinces, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Les calvinistes eurent de pareils succès en Guienne, en Dauphiné et en Languedoc. Ils s'emparèrent encore du Mans, d'Angers, de Véndôme, de la Charité, de Lyon, d'Angoulême; et ces funestes conquêtes furent généralement marquées par les plus affreux excès de fanatisme et de cruauté. De tous côtés on n'entendoit parler que de surprises de villes, d'assassinats, de meurtres, de combats sanglants, de massacres, d'incendies, de pillages, et des autres fléaux qu'entraînent ordinairement les guerres civiles. L'histoire deviendroit immense, si l'on entroit dans le détail de tous ces événements particuliers. Je ne m'y arrêterai qu'autant que l'exigeront leur singularité et leur influence sur les affaires générales, ou la réputation et l'importance des chefs (1).

Ce n'étoit pas la première fois que les calvinistes paroissoient sous des capitaines, avec drapeaux, munitions,

(1) De Thou, l. XXX. Davila, l. III.

1562. solde, discipline, et tout l'appareil de troupes réglées. Dès l'an 1560, peu après la conspiration d'Amboise, Maugiron dans le Dauphiné, Montbrun dans le Comtat-Vénaissin, les frères Mouvans en Provence, et plusieurs gentilshommes dans différents cantons, levèrent des soldats, prirent des villes, ruinèrent le plat pays, et livrèrent de petits combats : mais ce feu à peine allumé s'éteignit par la mort ou la proscription des chefs, et parcequ'il n'y avoit point de forte armée capable de recevoir les fuyards après un premier échec (1).

Ici tout annonçoit une guerre longue et opiniâtre. Il ne s'agissoit plus de quelques détachements aisés à dissiper, mais d'une armée entière qui se formoit dans les murs d'Orléans. Les troupes y étoient amenées de toutes les provinces par les Châtillons, Antoine de Croï, prince de Porcien, La Rochefoucauld, Rohan, Genlis, Grammont, et nombre d'autres seigneurs. Celle qui s'assembloit à Paris, sous les yeux des triumvirs, et qui fut appelée *l'armée royaliste*, étoit moins fournie de noblesse. Toutes deux, après de nouveaux écrits plus aigres et plus violents, se mirent en campagne dans les premiers jours de juin, fortes chacune de huit à dix mille hommes. Le prince publioit qu'il alloit à Paris délivrer le roi ; le roi de Navarre et les triumvirs, qu'ils vouloient renfermer le prince dans Orléans, et en faire le siége.

Avant qu'ils s'approchassent, la reine mère demanda une entrevue. Elle fut accordée entre Catherine et le roi de Navarre d'un côté, le prince de Condé et l'amiral de l'autre. Les escortes furent réglées, et jusqu'au

(1) De Thou, l. XXV

nombre de pas qui devoit les séparer, de peur que des paroles elles n'en vinssent aux injures, et des injures à la violence. Mais à peine les gentilshommes de l'escorte étoient-ils restés une demi-heure en présence, que, reconnoissant chacun dans la troupe opposée leurs parents et leurs amis, ils ne purent se contenir dans leurs postes. Tous demandèrent à leurs commandants la permission de s'approcher ; ils volèrent dans les bras les uns des autres, se conjurant réciproquement de prendre des sentiments de paix, et de redevenir amis. 1562.

C'étoit aux chefs qu'il falloit souhaiter ces dispositions. Ils conférèrent deux heures ; le prince de Condé fixé à demander l'expulsion des triumvirs et l'exécution de l'édit de janvier, et le roi de Navarre arrêté aux dispositions contraires. Ils se séparèrent sans rien conclure, et plus aigris qu'avant l'entrevue. Des négociateurs envoyés de part et d'autre n'eurent pas un meilleur succès. Ils furent suivis d'un secrétaire d'état, qui, au nom du roi, alla faire au prince de Condé commandement de mettre les armes bas, de rendre les villes, de licencier ses troupes, avec promesse qu'aussitôt les triumvirs sortiroient de la cour, et que personne ne seroit jamais inquiété, ni pour avoir pris les armes, ni pour sa religion.

Le prince de Condé fit sentir dans sa réponse qu'il regardoit cette proposition comme un piége ; qu'il n'auroit pas plus tôt désarmé, que les triumvirs, abusant de sa bonne-foi, l'accableroient de leur puissance. Il s'obstina donc à demander, pour préliminaire de toute négociation, que le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André quittassent la cour et l'armée,

1562. et s'offroit alors, de l'avis, et au nom des seigneurs confédérés, à se constituer lui-même otage entre les mains du roi de Navarre, son frère, comme garant et caution de la fidélité et de l'obéissance du parti. Cette proposition frappa singulièrement Catherine, et lui fit mettre tout en œuvre pour déterminer les triumvirs a un sacrifice qui, suivant elle, devoit sauver l'état. Elle accompagna ses instances de toutes les promesses de considération qui pouvoient en diminuer l'amertume, et elles furent assez heureuses pour déterminer les trois seigneurs suspects à s'éloigner d'abord de quelques lieues du camp. Elle somma aussitôt le prince de Condé de remplir sa promesse. Condé s'empressa de l'exécuter; il vint avec confiance et fut reçu avec tendresse. Mais, quand il désira savoir quel résultat les réformés devaient attendre de leur soumission, il ne fut pas peu étonné d'entendre la reine articuler que, « vu « la constitution du royaume, il n'y avoit pas de paix « solide à espérer en France, tant qu'on voudroit y éta- « blir une autre religion que la romaine »; que les troubles qui avoient suivi la publication de l'édit de janvier en étoient la preuve; qu'en conséquence, il étoit expédient que cet édit fût retiré, et que les calvinistes se contentassent de l'exercice intérieur et privé de leur culte. Le prince sentit alors l'imprudence de son engagement. Il déclara ne pouvoir prendre sur lui d'accéder pour les siens à une pareille mesure, et demanda une conférence où ils pussent en délibérer eux-mêmes avec la reine. Elle fut accordée et indiquée à Talsy, bourg entre Orléans et Châteaudun. Comme les Châtillons ne devoient pas manquer de s'y rendre, et que le roi de Navarre ne vouloit pas se rencontrer avec eux, il laissa

son frère y aller sans lui, et lui fit seulement promettre de revenir si l'on ne pouvoit s'accorder (1). 1562.

Coligni fut dans cette conférence le principal organe des confédérés. Après s'être longuement étendu sur leurs griefs, il finit en observant que si, sous le prétexte des troubles, on leur refusoit la jouissance de l'édit de janvier, sous le même prétexte, on les priveroit plus tard de la foible liberté qu'on leur laissoit; qu'en conséquence il ne voyoit aux réformés que deux partis à prendre : celui de tendre la gorge à ceux qui, par défaut de culte, vouloient les faire devenir athées, ou celui d'aller chercher dans une terre étrangère cette liberté de conscience qu'on s'obstinoit à leur refuser dans leur propre pays; que dans ce pénible choix ils s'arrêtoient au dernier, et qu'ils n'attendoient que la permission de leur souverain pour le prendre.

Catherine n'en croyoit pas ses oreilles quand elle entendit ces paroles, qui en effet n'exprimoient pas la pensée de l'interlocuteur. Elle mit son adresse à les faire répéter, en témoignant que le roi ne pourroit jamais consentir à priver l'état de tant de seigneurs distingués qui en faisoient la gloire et la force. Par politique, ils insistèrent et réitérèrent leur demande. Quand la reine les eut ainsi amenés à ne pouvoir se dédire, elle reprit la parole : « Puisque nos maux en sont venus « à ce point, dit-elle, qu'on ne peut les guérir que par « un remède aussi singulier, j'accepte l'offre que vous « me faites de sortir au premier jour du royaume : ce « ne sera que pour un temps, et pendant cet intervalle

(1) Mémoires de Condé, t. III. Journal de Brulart, t. I. Négoc. du cardinal d'Est.

1562. « il faut espérer que les esprits s'adouciront. Je ne re« nonce pas même à vos services, et je me flatte que, « si quelque mal intentionné vouloit remuer pendant « votre absence, je vous trouverois toujours disposés à « secourir l'état. »

A cette conclusion imprévue, les confédérés se regardèrent en silence, et demeurèrent tellement confus qu'ils ne surent que répliquer. Coligni, si ordinairement maître de lui-même, ne sut qu'inviter le prince à revenir avec eux pour licencier une armée désormais inutile, mais que lui seul pouvoit rompre puisqu'il avoit reçu son serment. La reine s'y opposa, en rappelant au prince le double serment qui le retenoit lui-même auprès d'elle. Condé hésitoit : les confédérés alors l'entourent, et bientôt ils l'entraînent malgré l'escorte de Catherine, qui cessa d'insister lorsqu'elle aperçut, à peu de distance, une escorte plus considérable des réformés qui auroit pu l'enlever elle-même.

La proposition si étrange de quitter le royaume, émise ici par Coligni, a été attribuée par d'autres au prince de Condé lui-même, qui, par un sentiment spontané de générosité, l'auroit mise en avant, comme un moyen d'éloigner à jamais les triumvirs de la cour. Quelques-uns en font honneur à l'habileté de Médicis, qui auroit eu le talent d'y amener le prince. Son but, suivant eux, étoit de se débarrasser des chefs des deux partis, en les éloignant les uns et les autres, et de se rendre pour toujours maîtresse des affaires avec le roi de Navarre, qu'elle auroit gouverné à sa volonté. Pour y parvenir, son principal agent avoit été Montluc, évêque de Valence, homme éloquent, délié, fécond en expédients, et qui ne pouvoit être suspect aux réformés,

pour lesquels il penchoit assez ouvertement. « La reine, 1562.
« lui fait-on dire au prince de Condé, voudroit vous
« obliger, mais vous savez qu'elle ne le peut, à moins
« que vous ne mettiez les apparences de votre coté.
« Proposez donc, si on ne sauroit autrement rétablir la
« tranquillité, de quitter le royaume avec vos amis,
« pourvu que les triumvirs se retirent eux-mêmes de la
« cour : ils ne le voudront pas, et par une offre si rai-
« sonnable vous donnerez lieu à la reine de prendre
« votre parti, et vous rejetterez tout l'odieux de la guerre
« sur vos ennemis. » On veut que le prince ait goûté cet expédient, et qu'à sa grande confusion il en ait fait usage à la conférence.

Quoi qu'il en soit, tandis qu'il retournoit assez mécontent de lui-même à Orléans, les jeunes gentilshommes de l'escorte, selon le génie françois, n'en faisoient que rire (1). En retournant au camp, ils s'assignoient des métiers, chacun selon son talent, pour gagner leur vie, quand ils seroient hors de France; mais les ministres et les chefs le prirent plus sérieusement. Il leur sembloit que ce n'étoit pas une chose qu'on eût dû accorder si facilement, que de s'expatrier, quitter ses biens, sa famille, des établissements tout formés, pour errer de pays en pays, à charge aux siens et aux autres. Toute l'armée murmuroit. Qu'étoit-il besoin, disoient les soldats, de nous tirer de nos maisons, de nous armer, de nous rassembler prêts à combattre, pour nous condamner ensuite nous-mêmes, ou à abjurer notre religion, ou à nous exiler? Le mécontentement étoit général, et paroissoit autant sur les visages

(1) La Noue, ch. 4.

1562. que dans les propos. Que pouvoit faire le prince en pareille circonstance? Rétracter une parole si solennellement donnée? c'étoit se déshonorer: la tenir? c'étoit se perdre. Les ministres obvièrent à ce double inconvénient. Ils déclarèrent que le prince étoit lié à leur cause par des serments antérieurs et sacrés, qui annulloient tout engagement postérieur, et que les seigneurs qui lui avoient promis obéissance en tout ce qui concerneroit la gloire de Dieu, le service du roi et le bien du royaume, se rendroient parjures, s'ils abandonnoient la cause de la religion et de l'état en s'expatriant. On fit encore intervenir des lettres interceptées du duc de Guise et des triumvirs, qui traitoient de leurre toutes les négociations avec les amiraux, et le prince se crut dégagé.

L'armée calviniste en reçut une joie aussi extraordinaire que l'accord lui avoit apporté de tristesse. Le prince fut reçu avec acclamation. Dans son transport, le soldat demandoit à grands cris qu'on le menât à l'ennemi. On crut devoir profiter de cette ardeur, et les ordres furent donnés pour aller surprendre l'armée royale, pendant que le roi de Navarre étoit seul, et que le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André étoient encore éloignés; mais les guides égarèrent les confédérés. On perdit une marche; et quand on se trouva en présence, le camp étoit déja à l'abri de toute surprise. Les triumvirs y revinrent en diligence, et les calvinistes prévenus se replièrent sur Baugenci, ville infortunée, qui ressentit la première les horreurs du fanatisme des armées.

Bèze et les autres historiens de son parti vantent la belle discipline qui régnoit dans l'armée calviniste.

On n'y voyoit ni jeux de hasard, ni femmes de mauvaise vie, ni maraudeurs. Les jurements étoient sévèrement défendus. Au lieu de chansons, les soldats chantoient des psaumes. La prière se faisoit matin et soir à des heures marquées; et, pendant le cours de la journée, les ministres répandus dans les compagnies les entretenoient de discours pieux et d'exhortations. Mais en écartant ainsi tous les amusements, et ne souffrant que des conversations sérieuses, ou des sermons véhéments, on inspiroit aux troupes un zéle sombre et farouche, et on faisoit de chaque soldat un enthousiaste, qui se croyoit les plus grandes cruautés permises pour le soutièn de sa religion (1). 1562.

Il n'y parut que trop à la prise de Baugenci. Le roi de Navarre, qui avoit demandé cette ville au prince de Condé, comme un dépôt pendant les conférences, se crut autorisé à ne la pas rendre après la rupture. Condé, qui, de son côté, n'auroit pas osé la redemander, l'attaqua, la prit et la livra au pillage. Tout ce qu'une rage féroce, long-temps retenue, peut se permettre d'excès, y fut commis; et le soldat, animé par ce premier essai, ne connut plus de bornes par la suite. L'amiral l'avoit prédit. « C'est vraiment une belle chose, disoit-il, que « cette discipline, moyennant qu'elle dure; mais je « crains que ces gens ici ne jettent toute leur bonté à-« la-fois. J'ai commandé l'infanterie, et je la connois; « elle accomplit souvent le proverbe qui dit: De jeune « ermite, vieux diable. » En effet, ajoute La Noue (2), les soldats se comportèrent à l'assaut de Baugenci

(1) De Thou, l. XXX, XXXI et XXXII. Davila, l. III. Bèze, disc. sur le saccagement des églises catholiques. — (2) Chap. 7.

1562. « comme s'il y eût eu un prix proposé à celui qui pis « feroit. »

Les royalistes ne furent point en reste ; ils pillèrent avec la même inhumanité Blois, Mer, Tours et Poitiers. Ces cruelles représailles de la part des chefs enhardirent les particuliers à des excès dont le récit seul fait frémir. Catholiques ou calvinistes, il est difficile de décider lesquels se permirent des barbaries plus atroces. L'histoire a conservé les noms de quelques monstres, hommes de sang, dont les traces étoient marquées par le carnage ; qui faisoient des prisons de leurs châteaux, et des bourreaux de leurs valets ; qui enfin, non contents de se faire un jeu de la vie des hommes, ajoutoient au supplice les tourments, et aux tourments l'amertume de la raillerie. Il n'y avoit nulle sûreté, nul asile contre la violence : la bonne-foi des traités, la sainteté des serments furent dans cette guerre également foulées aux pieds : on vit des garnisons entières, qui s'étoient rendues sous la sauvegarde d'une capitulation honorable, passées au fil de l'épée, et leurs capitaines expirer sur la roue. Les annales des villes, les fastes des familles ont transmis jusqu'à nous des exemples d'inhumanité, dont la variété surprend autant que la cruauté inspire d'horreur. Des tortures adroitement ménagées pour suspendre la mort et la rendre plus douloureuse ; des pères, des maris poignardés entre les bras de leurs filles et de leurs épouses outragées sous leurs yeux ; des femmes, des enfants traités avec des excès de brutalité inconnus chez les peuples les plus barbares ; des magistrats vénérables devenus les victimes de la fureur d'une populace effrénée, qui,

poussant la rage au-delà de leur mort, traînoit dans les rues leurs entrailles encore palpitantes, et se repaissoit de leur chair; enfin des provinces entières dévastées; et le pillage et le meurtre comblés par l'incendie. 1562.

Ces excès énormes, on ne peut le dissimuler, vinrent de ce que les calvinistes ne respectèrent point assez, dans les commencements, les reliques, les images, et les autres objets de la vénération des catholiques. Le prince de Condé, retiré à Orléans, se trouva sans finances. Après avoir épuisé les recettes du roi, dont il s'empara, il envoya à la monnoie les reliquaires, les croix, les calices, et tous les autres vases et ornements d'or et d'argent consacrés au culte de la religion catholique. Ses partisans l'imitèrent, et en peu de temps toutes les églises dont ils purent se rendre maîtres furent dépouillées; plus elles étoient riches, plus elles excitoient la cupidité des soldats.

Ils en vouloient sur-tout aux monastères; et ce qui outroit le clergé et le peuple catholique, c'est que souvent les déprédations des hérétiques portoient encore plus la marque de la dérision que du besoin. Ils abattoient les églises, renversoient les autels, qu'ils profanoient en mille manières; ils mutiloient les statues des saints, dont ils brûloient les reliques avec moquerie, déchiroient les ornements, les appliquoient à des usages ridicules, fouilloient jusque dans les tombeaux, et dispersoient les ossements, en haine de la religion catholique que les morts avoient professée.

A la vue de ces profanations sacriléges, les ecclésiastiques tonnèrent en chaire contre les coupables; plusieurs s'armèrent pour repousser la force par la force;

1562. le zéle des prêtres devint fureur dans les peuples, et ce ne fut plus qu'un débordement d'abominations, dont les chefs gémirent, sans pouvoir l'arrêter.

Les catholiques, outre la pente naturelle à la vengeance, y étoient encore entraînés par les arrêts du parlement de Paris et de quelques autres, qui leur ordonnaient de prendre les armes, de sonner le tocsin, de courir sus aux calvinistes, et de les tuer par-tout où on les trouveroit. Ces arrêts furent suivis de nouvelles instances de la reine au prince de Condé, pour l'engager à entrer dans des voies de conciliation. Elle lui mandoit que le conseil étoit déterminé à sévir avec la dernière rigueur contre les sectaires; que le roi lui-même alloit se mettre à la tête de ses troupes, et qu'on attendoit une armée étrangère pour lui porter les derniers coups (1).

Le prince répondit, comme à l'ordinaire, qu'il avoit pris les armes par ordre du roi et de la reine, que ses ennemis retenoient en captivité; que les décisions du conseil ne l'épouvantoient pas, parcequ'on savoit qu'il n'étoit composé que des partisans des triumvirs, qui en avoient même chassé le chancelier et les autres bons serviteurs du roi; et, afin de diminuer l'impression qu'auroient pu faire les arrêts du parlement, Condé récusa par un autre écrit nombre de conseillers, qu'il disoit être ses ennemis personnels.

La déclaration annoncée par les menaces de la reine parut à la fin de juillet. Le roi y disoit que tous ceux qui avoient pris les armes à Orléans les avoient prises contre lui, qu'ils étoient par conséquent rebelles et

(1) De Thou, l. XXXII. Davila, l. III.

criminels de lèse-majesté : comme tels, il les condamnoit à perdre la vie, confisquoit leurs biens, les privoit, eux et leurs enfants, à perpétuité, de toutes charges, honneurs et dignités ; il n'exceptoit du nombre des coupables que le prince de Condé, dans la supposition qu'il n'étoit pas libre, mais prisonnier arraché de ses mains par les rebelles : supposition ridicule en apparence, mais sagement imaginée pour ne point pousser le prince au dernier désespoir, et ménager toujours quelque ouverture à la paix (1). 1562.

L'armée du roi se trouvoit en état de soutenir la vigueur de ses édits. De nombreuses recrues de François, des corps entiers d'Allemands et de Suisses, l'avoient considérablement grossie, pendant qu'au contraire celle du prince de Condé s'étoit comme fondue en peu de jours. Les gentilshommes, qui en faisoient la plus forte partie, voyant qu'après le sac de Baugenci la guerre alloit tirer en longueur, dénués d'argent et de provisions, parcequ'ils étoient partis précipitamment de chez eux, rappelés d'ailleurs par les nouvelles qu'ils recevoient de leurs provinces, où tout étoit en feu, partoient successivement pour aller défendre leurs propres foyers. La reine, pour entraîner le grand nombre, offroit encore, avec la jouissance du culte privé, des lettres d'abolition, pour lesquelles il suffisoit de se faire inscrire chez les gouverneurs de provinces ou les sénéchaux, et dont profitèrent une foule de gentilshommes dont la fortune étoit compromise. Le prince de Condé, dans l'impossibilité d'empêcher cette espèce de désertion, fondée sur des raisons trop légi-

(1) Journal de Brulart. Mémoires de Condé, t. I.

1562. times, donna à plusieurs de ceux qui s'en retournoient des commissions pour continuer la guerre et lui faire des soldats; ensuite il se retira dans Orléans avec une nombreuse garnison, en attendant le succès des négociations entamées en Angleterre et en Allemagne pour en tirer de l'argent et des troupes (1).

« Les étrangers, dit La Noue, ouvroient les yeux, et « fretilloient pour entrer en France »; mais ils cachoient leur desir sous des délais concertés, afin de se faire acheter plus cher. Le pape et le roi d'Espagne montroient, comme une amorce aux catholiques, des armées prêtes à les seconder. Élisabeth, fière de ses flottes et de son opulence, sembloit n'attendre qu'une demande pour faire voler ses bataillons au secours des calvinistes. L'Allemagne et les Suisses offroient des hommes aux deux partis; d'autres pays voisins faisoient aussi parade d'une bonne volonté toute gratuite; mais quand il étoit question de traiter, le désintéressement disparoissoit, et chacun vouloit tirer avantage des circonstances (2).

Philippe II exigeoit qu'on chassât du gouvernement ceux qui lui déplaisoient, sûr que, maître dans cette partie, il le seroit bientôt du reste. Le souverain pontife demandoit que dans l'armée où seroient ses soldats il y eût un légat à leur tête, comme dans les croisades, et qu'on annullât le premier article de l'ordonnance d'Orléans, relatif aux élections et aux annates. Les Guises ne crurent pas acheter trop cher

(1) La Noue, Discours 26. — (2) Le Labour. t. III, l. I. Négoc. du cardinal d'Est. Lett. de Chantonnay. La Noue.

1562.

l'alliance et les foibles secours du duc de Savoie, de l'abandon de Turin et des trois autres villes qui étoient restées à la France en Piémont par le traité de Cateau-Cambresis, et qu'ils firent échanger contre quatre autres moins importantes, Pignerol, Pérouse, Savillan et Genolles, plus rapprochées, à la vérité, du marquisat de Saluces. L'inclination déterminoit la plus grande partie des Suisses et des Allemands en faveur des calvinistes, mais l'argent en fournissoit encore beaucoup aux triumvirs.

Entre les puissances, l'Angleterre fut une de celles qui traita avec le plus d'avantage. Élisabeth stipula que, de six mille hommes qu'elle donnoit au prince de Condé, trois mille seroient mis dans la ville du Havre-de-Grace, « pour la garder au nom du roi, afin de servir d'asile à ses fidèles sujets persécutés pour la religion. » ; et les trois mille autres dans les villes de Rouen et de Dieppe.

Ce traité détermina les opérations de l'armée royale. Après le pillage de Blois et de Mer, ne trouvant plus d'ennemis en campagne, elle alla assiéger Bourges, qui étoit l'un des points d'appui du parti au-delà de la Loire, et qui se défendit peu. Plusieurs des chefs opinoient à attaquer aussitôt Orléans, pour finir la guerre par la prise du prince de Condé et de l'amiral, qui s'y étoient renfermés ; mais la reine mère s'y opposa, précisément, à ce qu'on prétend, parceque cette conquête, en terminant la guerre, auroit donné trop d'empire aux triumvirs. Elle fit valoir, contre le sentiment des généraux, la difficulté de l'entreprise, et la crainte que les Anglois ne se fortifiassent en Normandie, et

1562. cette raison n'étoit pas sans vraisemblance. On y fit donc marcher l'armée du roi, qui commença le siége de Rouen à la fin de septembre.

Lannoi-Morvilliers, gentilhomme picard, y commandoit dans le principe, mais, sur l'annonce d'un renfort de quinze cents Anglois qu'il crut que son honneur ne lui permettoit pas de recevoir, il se retira. Montgommeri lui succéda. C'est le même qui, courant contre Henri II dans un tournoi, avoit eu le malheur de le frapper d'un coup mortel; au lieu de se condamner à une vie obscure, pour faire oublier ce tragique accident, il s'étoit enfoncé plus avant que les autres dans les guerres civiles, qui lui furent enfin funestes. Il étoit l'un des plus audacieux capitaines du parti, exercé à l'attaque et à la défense des places, et accoutumé à tirer des ressources des événements même contraires (1).

Il se défendit vaillamment. La reine, qui étoit au camp, somma plusieurs fois les habitants de se rendre. Le parlement et les principaux citoyens avoient quitté la ville avant le siége, et il n'y restoit qu'un peuple obstiné, gouverné par des ministres qui avoient intérêt de tenir jusqu'à l'extrémité, parceque la première condition exigée par la reine, et presque la seule, étoit leur bannissement.

Ils répondirent toujours qu'ils étoient fidèles serviteurs du roi, mais qu'ils ne vouloient pas se soumettre aux Guises. Ils demandèrent aussi à traiter pour tout

(1) Castelnau, l. III et IV. La Noue, ch. 8. Mémoires de Condé, t. I, II et IV.

le parti, honneur qu'on ne jugea pas à propos de leur accorder. Cependant on vouloit épargner à la ville un pillage qui devoit frapper tout le commerce de la France. Ce furent les assiégeants qui à diverses reprises firent, à cet égard, toutes les instances, sans parvenir à ébranler la funeste obstination des assiégés, qui ne pouvoient douter de leur perte. La haine contre le duc de Guise leur avoit, pour ainsi dire, ôté l'usage de la raison. Il se trouva parmi eux un gentilhomme qui se glissa dans le camp royal dans l'intention de l'assassiner. Arrêté sur divers indices, il confessa son projet sans tergiverser. Guise lui ayant demandé si, par hasard, il lui auroit donné sans le savoir quelques raisons de le haïr, il déclara que c'étoit le pur intérêt de sa religion qui l'avoit déterminé : « Hé bien, repartit « Guise, si ta religion t'oblige d'ôter la vie à un homme « qui, de ton aveu, ne t'a jamais offensé, la mienne « m'ordonne de te pardonner : juge par-là laquelle « est la meilleure. » Il soutint jusqu'au bout ces principes de modération. Forcé par l'opiniâtreté des assiégés à ordonner l'assaut, il prit toutes les mesures possibles pour empêcher le désordre. Il assembla les officiers, leur assigna leurs postes quand ils seroient entrés dans la ville ; promit aux soldats, en dédommagement du pillage, un mois de solde, et fit redouter à ceux qui seroient tentés d'enfreindre ses ordres la vigilance de Montgommeri, qui tomberoit sur eux pendant qu'ils s'abandonneroient à piller. Mais rien ne put contenir le soldat, qui, déja fatigué d'une résistance aussi inutile, s'irrita de la nécessité d'un assaut ; et Rouen essuya, pendant trois jours, toutes les horreurs

1562.

1562. du sac et du pillage. Montgommeri se sauva par la rivière (1).

Le parlement, rentré dans la ville, ayant repris ses fonctions, condamna à mort plusieurs bourgeois, quelques ministres échappés au massacre, et divers officiers qui s'étoient distingués dans la défense de la place.

(1) Pendant le siége de Rouen, un officier de la garnison, nommé François Civil, reçut, étant sur le rempart, un coup de feu dans le visage : il tombe, on le croit mort, et on l'enterre avec les autres. Son valet, instruit de ce malheur, prie qu'on lui montre du moins le lieu où il a été mis, afin de porter le corps à ses parents. Montgommeri lui-même le fait conduire sur la place ; le valet déterre les cadavres, les examine l'un après l'autre, et ne reconnoit pas son maître ; désolé de l'inutilité de sa recherche, il recouvre les corps de terre et s'en va. Étant déja à quelques pas, il tourne la tête, comme un homme qui quitte à regret, et il aperçoit hors de terre une main qui n'avoit pas été exactement couverte. Dans la crainte que les bêtes carnassières, attirées par cet appât, ne viennent déchirer ces corps, touché d'un sentiment d'humanité, le valet s'approche, et, prêt à couvrir cette main, il voit briller, au clair de la lune, le diamant de Civil ; il retire ce corps, y trouve quelque chaleur, le charge sur ses épaules, et le porte au plus prochain hôpital. Les médecins et chirurgiens, accablés par la multitude des blessés, ne veulent point perdre leur temps et leurs remèdes pour un homme qui conserve à peine un souffle de vie : le valet le reporte à son auberge, panse sa blessure, lui fait avaler des cordiaux, le ressuscite pour ainsi dire, et a la consolation, après quelques jours, de s'en voir reconnu et de l'entendre parler. Pendant ce temps la ville est prise ; tout y est mis à feu et à sang. Des ennemis du frère de Civil, croyant le trouver dans cette auberge, y viennent pour le tuer ; ils n'y rencontrent que le moribond : sans compassion pour son état, ils le jettent par la fenêtre ; il tombe heureusement sur un tas de fumier, y reste trois jours sans abri, sans remèdes, sans nourriture. Enfin un de ses parents le fait enlever secrètement et emporter hors de la ville : on le traite avec soin, ses forces reviennent ; et après tant d'espèces de morts, dit l'historien de Thou, fils du premier président, au moment que j'écris cet événement, quarante ans après, il vit encore.

Guise, admirateur sincère et protecteur zélé du mérite militaire, fit évader plusieurs de ces derniers. Néanmoins, par une cruelle représaille, le conseil des calvinistes établi à Orléans condamna aussi un abbé et un conseiller au parlement de Paris, qu'on avoit arrêtés, voyageant pour leurs affaires, et les fit pendre. Odet de Selve, conseiller d'état, chargé d'une mission pour l'Espagne, eût éprouvé le même sort, malgré son caractère, sans les supplications d'un de ses neveux de même nom, qui se trouvoit dans l'armée calviniste. Triste effet des guerres civiles, qui, plus que toutes les autres, exposent l'innocent comme le coupable. « Cette « façon de faire, dit Brulart, étonna beaucoup de « gens. » 1562.

Le siége de Rouen est fameux par la mort du roi de Navarre. Il y reçut une blessure, dont les chirurgiens n'eurent pas d'abord mauvaise opinion; en conséquence on ne songea qu'à lui épargner les alarmes inséparables de son état; et les dames de la cour, dont les charmes ne lui avoient jamais été indifférents, s'assembloient autour de lui pour le désennuyer; mais, soit infraction du régime prescrit, soit indiscrétion de plaisir dans un état si critique, en peu de jours son mal le conduisit au tombeau. Il y descendit, avec les flatteuses espérances que le roi d'Espagne lui avoit données de posséder la Sardaigne; et l'idée agréable de la vie qu'il comptoit mener dans cette île, au milieu des grenadiers, des jasmins et des orangers, faisoit dans sa maladie, la matière ordinaire de ses conversations (1).

(1) Mémoires de Condé, t. II. Mémoires de Tavan. p. 257. Le Labour. t. I, l. 3. Brantôme, t. VIII.

1562. On remarque un contraste singulier pour la religion entre lui et Jeanne d'Albret, sa femme. « Cette princesse qui, dans sa jeunesse, aimoit autant, dit Brantôme (1), un bal qu'un sermon, ne se plaisoit pas à « cette nouveauté de religion. » Quand elle voyoit son mari écouter avec trop de complaisance les ministres, et montrer quelque penchant pour la réforme, elle ne pouvoit s'empêcher d'en marquer son mécontentement, et lui disoit que, pour ses idées, elle n'étoit pas d'humeur à perdre le reste de son royaume; mais elle changea bien de sentiment par la suite, et alla jusqu'à ne vouloir pas lui souffrir de l'incertitude, et à la lui reprocher d'une manière assez piquante. Un jour entre autres qu'Antoine de Bourbon lui avouoit ingénument qu'il ne savoit quelle religion étoit la meilleure : « C'est « pour cela, répondit-elle vivement, que je vous veux « beaucoup de mal; car, puisque vous doutez aussi « bien de l'une que de l'autre, je m'étonne que vous ne « preniez point celle qui est la plus utile à votre for- « tune. » Elle entendoit la calviniste, dans laquelle le roi de Navarre auroit tenu le premier rang, au lieu qu'il ne fut jamais, dans le parti catholique, qu'après le duc de Guise.

Quand Jeanne d'Albret vit son mari absolument dévoué aux triumvirs, elle quitta la cour et partit pour ses états, afin d'y élever, sans contradiction, dans la nouvelle religion, son fils, qui fut depuis notre Henri IV. Quant au roi de Navarre, il se pénétra si bien des sentiments auxquels les triumvirs l'avoient rappelé, que « dans cette guerre, dit Brantôme, il se montra

(1) Vie de Coligni, l. IV, p. 261. Cayet.

« le plus animé, échauffé, colère et prompt à faire « pendre les huguenots, qui l'en haïssoient comme un « beau diable » ; et, quoi qu'on en dise, la plus grande apparence est qu'il mourut dans la foi de l'église romaine. 1562.

Cette nouvelle arriva au prince de Condé peu après qu'il fut sorti d'Orléans, où il étoit resté trop longtemps dans une fâcheuse perplexité. Des grandes villes qui avoient embrassé son parti, il ne lui restoit plus que Lyon et Orléans, trop éloignées pour pouvoir se soutenir réciproquement. Un gros corps de troupes que lui amenoit le comte de Duras fut battu et dispersé; et il trembloit qu'une armée levée en Allemagne, au-devant de laquelle il avoit envoyé d'Andelot, ne pût échapper au maréchal de Saint-André, qui lui fermoit la frontière avec des forces supérieures (1).

Pendant que le prince étoit dans ces inquiétudes, il apprit que La Rochefoucauld, outre les restes de la défaite de Duras qu'il avoit ramassés, lui amenoit un escadron considérable de gentilshommes, et que d'Andelot, après de longs circuits et des difficultés infinies, souvent sans pain et sans argent, et tourmenté d'une fièvre quarte qui ne l'abandonna point pendant toute la route, étoit près d'arriver avec son armée, composée de sept à huit mille hommes. « Il ne faut pas demander, « dit La Noue, si chacun sautoit et rioit à Orléans. Nos « ennemis, disoit le prince de Condé, nous ont donné « deux mauvais échecs, ayant pris nos rocs (enten-« dant Rouen et Bourges); j'espère qu'à ce coup nous « aurons leurs chevaliers, s'ils sortent en campagne. »

(1) La Noue, discours 26.

1562. Dans cette espérance, Condé marche droit à Paris, et s'établit à Mont-Rouge et dans les environs, menaçant les faubourgs Saint-Germain, Saint-Jacques et Saint-Marceau, qui, par les soins du duc de Guise, venoient d'être couverts d'un retranchement et garnis d'artillerie. Condé vouloit épouvanter les habitants en pillant les faubourgs, ou brusquer un combat; mais il y étoit encore attendu par des négociations, ressource ordinaire de la reine mère. « A ce coup, disoit-elle, je « leur porte des propositions si raisonnables, que je ne « conçois pas comment ils pourront les refuser »; mais elles ne parurent pas telles aux intéressés. Catherine promettoit l'exercice public de la nouvelle religion dans tous les lieux où les calvinistes l'avoient eu depuis l'édit de janvier, excepté à la cour, dans Paris, Lyon, les villes où il y avoit des cours souveraines, et les villes frontières: le prince vouloit l'exercice libre du moins dans les faubourgs de ces villes et les lieux voisins, chez les barons châtelains, et autres gentilshommes (1).

Pendant qu'on débattoit opiniâtrément ces propositions, il y avoit trève. « Et on eût vu, dit La Noue, « dans la campagne, entre les corps-de-garde, sept « ou huit cents gentilshommes de côté et d'autre deviser ensemble, aucuns s'entre-saluer, autres s'entr'em« brasser, de telle façon que les reîtres du prince de « Condé, qui ignoroient nos coutumes, entroient en « soupçon d'être trompés et trahis par ceux qui s'entre« faisoient tant de belles démonstrations, et s'en plai« gnirent aux supérieurs. Depuis, ayant vu les trèves

(1) Le Laboureur, t. II. Mémoires de Condé, t. IV. Davila

« rompues, que ceux-mêmes qui plus s'entre-cares- 1562.
« soient étoient les plus âpres à s'entre-donner des « coups de lances et de pistolets, ils s'assurèrent un « peu, et disoient entre eux : Quels fols sont ceux-ci, « qui s'embrassent aujourd'hui et s'entre-tuent de-« main ? »

On ne s'accorda pas, et ce fut autant de temps perdu pour le prince de Condé, dont l'armée souffroit en campagne des rigueurs du mois de décembre, pendant que celle du roi se fortifioit dans les abris de la ville. Il y vint des recrues nombreuses des provinces, et un corps considérable d'Espagnols. A la vue de ces renforts les Parisiens se rassurèrent ; il n'y eut pas le moindre désordre dans la ville : affaires, commerce, travaux, tout y suivit son cours, comme s'il n'y avoit point eu d'armée à la porte. Tant de sécurité et la crainte d'une trahison empêchèrent le prince de Condé de risquer même une *camisade* qu'il avoit projetée contre les faubourgs. Craignant aussi d'être attaqué à son tour, le 10 décembre il plia bagage de grand matin, et prit la route de Normandie, pour y aller recevoir l'argent qu'il avoit enprunté en Angleterre, et les troupes qu'Élisabeth lui envoyoit (1) : « Car on ne nous refusoit pas de se-« cours, dit Le Laboureur, de peur que nous ne nous « missions d'accord. »

Le prince de Condé s'en alloit à grandes journées. L'armée royale le suivoit avec la même ardeur ; elle l'atteignit enfin, et le combattit le 19 décembre, auprès de Dreux, d'où cette bataille a pris son nom. Les événements de cette journée la rendent une des plus ex-

(1) De Thou, l. XXXV. Davila, l. III. Le Labour. t. II.

1562. traordinaires que l'histoire nous présente (1). La Noue remarque, pour première singularité, « qu'encore que « les deux armées fussent plus de deux grosses heures « à une canonnade l'une de l'autre, il ne s'attaqua au- « cune escarmouche; chacun alors se tenoit ferme, re- « pensant en soi-même que les hommes qu'il voyoit « venir vers soi n'étoient Espagnols, Anglois, ni Italiens, « ains François, voire des plus braves, entre lesquels il « y en avoit qui étoient ses propres compagnons, pa- « rents et amis, et que dans une heure il faudroit se tuer « les uns les autres, ce qui donnoit quelque horreur du « fait, sans néanmoins diminuer du courage. »

Le connétable fut le premier qui se porta en avant avec plus d'intrepidité que de sagesse, car, sans attendre qu'il pût être secouru, il opposa le corps qu'il commandoit à toute l'armée du prince. De vigoureuses attaques de Condé et de Coligni l'eurent bientôt percé de part en part, et le connétable, blessé et renversé de cheval, demeura prisonnier. Les Suisses de sa division, quoique extrêmement maltraités, se maintinrent toujours et sauvèrent l'armée par leur résistance. Le maréchal de Saint-André, volant à leur secours, réparoit l'échec du connétable, lorsque, blessé et démonté comme lui, il fut aussi fait prisonnier, puis tué à bout portant, d'un coup de pistolet, par un de ses ennemis personnels. Ces divers avantages des confédérés n'avoient pas été acquis sans de grandes pertes. Quand le duc de Guise, qui les observoit, et qui, placé à l'arrière-garde, sans autre rang dans l'armée que celui de commandant

(1) Journal de Brulart. Mémoires de Condé, t. I et IV. La Noue, ch. 1. Le Labour. t. II.

1562

de sa compagnie, les crut suffisamment affoiblis par leurs propres succès, et par le désordre de la poursuite, « Marchons, mes amis », dit-il à ceux qui l'entouroient, et dont il avoit eu peine jusqu'alors à contenir l'impatience, « marchons, ils sont à nous ! » Le prince de Condé n'avoit plus en ce moment assez de forces sur le champ de bataille pour lui résister; mais, victorieux deux fois, il eut honte de lâcher pied, et essaya de tenir ferme, en attendant du secours. En un clin-d'œil sa troupe fut enfoncée, et son cheval renversé le livra à la disposition de Damville, second fils du connétable, qui épioit le prince, afin de s'assurer un gage qui lui répondit de la liberté de son père. Cet événement, après sept heures de combat et une perte commune de sept à huit mille hommes, décida la victoire en faveur de Guise.

Des fuyards de l'armée royale, qui étoient venus à toute bride annoncer à Paris son entière déroute, furent bien confus quand les courriers du duc de Guise apportèrent la nouvelle de la victoire. La reine mère la reçut avec l'indifférence d'une personne qui ne peut que perdre, de quelque manière que tournent les choses. Il est certain qu'elle desiroit qu'on n'en vint pas à cette extrémité. Quand les triumvirs lui envoyèrent demander permission de livrer bataille, Castelnau, chargé de cette commission, la vit en proie aux plus vives inquiétudes. Elle se tourna tristement vers une de ses suivantes: « Nourrice, lui dit-elle, le temps est venu « qu'on demande aux femmes conseil de donner ba- « taille; que vous en semble? » Quelque effort que fît Castelnau, il n'en put rien tirer de décisif. On prétend qu'elle ne marqua pas grande joie de la victoire, parce-qu'elle appréhendoit que cet avantage n'enorgueillît le

1562. duc de Guise. Si elle eut cette crainte, ce qui suivit ne servit pas à la rassurer (1).

Le duc de Guise, qui, par la prise du connétable, son collégue en puissance, par celle du prince de Condé, son rival, et par la mort du roi de Navarre et du maréchal de Saint-André, n'avoit plus désormais de concurrence à craindre, et dont la considération personnelle s'accrut encore de son dernier succès et de ses liaisons avec l'Espagne, n'en affectoit que plus de modération. Dans le détail qu'il fit à la reine de cette bataille, il sembloit n'y avoir été que spectateur. Aussi ne demanda-t-il rien pour lui, mais beaucoup pour les autres. Appréciant avec justesse leur position respective, Catherine crut non seulement ne lui pouvoir rien refuser, mais devoir encore prévenir ses desirs, en lui conférant la lieutenance générale du royaume, dont il fut ainsi revêtu pour la troisième fois. Celle-ci, à la vérité, elle fut restreinte à ce qui concernoit le militaire, et au temps que dureroit la prison du connétable (1).

Le prince de Condé, prisonnier du duc de Guise, en fut traité avec tous les honneurs dus à sa naissance. Dès le soir de la bataille ils se conduisirent à l'égard l'un de l'autre, non comme des rivaux qui venoient de chercher à s'arracher la vie, mais comme d'anciens amis, avec franchise et confiance. Ils s'entretinrent familièrement, mangèrent ensemble, et partagèrent le même lit.

1563. L'année finit et la suivante commença par des dispositions à la guerre et à la paix. Le duc de Guise alla

(1) Mémoires de La Vieillev. t. IV. Castelnau, l. IV. —(2) Mémoir de La Vieillev. t. V. Pasquier. l. IV, lett. 18. Matthieu, t. I, p. 267.

assiéger Orléans. Il disoit « que le terrier étant pris, où « les renards se retiroient, on les courroit à force par « toute la France (1). » L'amiral, qui ne désespéra jamais de la fortune, avoit rassemblé les débris de l'armée battue, s'étoit fait reconnoître seul général, et, après bien des peines essuyées pour retenir sous leurs drapeaux les soldats prêts à déserter faute de solde et de nourriture, s'étoit rendu en Normandie pour y recevoir les troupes et l'argent qu'il attendoit d'Angleterre, et que « ses reîtres trouvoient beaucoup meilleur que « les cidres de Normandie. » Coligni se cantonna dans cette province, y rafraîchit et exerça son armée par de petits combats toujours heureux, jusqu'à ce qu'il pût venir secourir Orléans. 1563.

D'Andelot s'y étoit jeté après la bataille de Dreux, avec de bonnes troupes et des capitaines expérimentés. Outre la conservation de tant de chefs, qui rendoit cette ville précieuse, on y gardoit prisonnier le connétable, confié aux soins d'Eléonore de Roye, princesse de Condé, sa petite-niéce. La reine, de son côté, s'étoit comme approprié la garde du prince de Condé, qu'elle menoit à la suite de la cour. Elle se flattoit qu'éloigné des conseils opiniâtres de l'amiral, il se laisseroit plus aisément fléchir. Dans cette espérance, elle avoit pour lui tant d'égards, que l'ambassadeur d'Espagne et beaucoup de catholiques en murmuroient (2).

La princesse de Condé employoit aussi pour gagner le connétable tout ce que son esprit et sa sagesse lui donnoient de crédit : elle demandoit, pour première

(1) La Noue, ch. 11. — (2) Mémoires de Condé, t. II. Lettres de Chantonnay.

1563. condition de la paix, l'élargissement réciproque des deux prisonniers. On ne se prêta pas à cet expédient, qui auroit rendu un chef nécessaire aux confédérés, pendant que l'armée royale, sous la conduite du duc de Guise, n'avoit pas besoin du connétable. Eléonore se borna donc à tâcher d'inspirer à son oncle, par toutes les insinuations dont elle étoit capable, le desir de s'aboucher et de se réconcilier avec son mari. Elle ne cessoit de lui remettre sous les yeux les ruses dont se servoient leurs ennemis pour les empêcher de se réunir. « Ils font, disoit-elle, comme ceux qui portent « en procession les châsses de sainte Geneviève et de « saint Marcel, qui, en les inclinant l'une vers l'autre « pour se saluer, prennent bien garde de les trop ap- « procher, persuadés que, si elles se touchoient une « fois, on ne pourroit plus les séparer. »

Mais le moment de cette réunion desirable n'étoit pas encore arrivé. Les confédérés avoient trop de défiance; et la reine, retenue par le duc de Guise, n'osoit leur accorder des conditions qu'elle n'auroit pas refusées si elle eût été maîtresse. Tout ce qu'elle put faire en leur faveur fut, après la bataille de Dreux, de donner une amnistie générale à tous ceux qui rentreroient dans le devoir; encore la regardèrent-ils moins comme un bienfait que comme un moyen imaginé pour débaucher leurs troupes. Le duc de Guise, « assez grand, « dit Pasquier (1), pour soutenir sa querelle de soi- « même, sans l'interposition du nom d'un prince », offusquoit amis et ennemis : il se rendoit l'arbitre et le canal des graces. La reine plioit, mais elle faisoit

(1) Liv. IV, lett. 17.

quelquefois sentir ce que lui coûtoit la contrainte. La cour fourmilloit de chevaliers de l'ordre de Saint-Michel. Sous prétexte de récompenser ceux qui s'étoient distingués à la bataille de Dreux, Guise en demanda une nouvelle promotion : Catherine y donna les mains, non sans regret. « Nous avons fait ce matin, « écrivoit-elle le 12 janvier à un de ses confidents, « trente-deux chevaliers, parcequ'il n'y en avoit ; et « dites après cela que nous ne faisons rien ici. » Cette ironie fait connoître qu'elle ne voyoit qu'avec peine toute la puissance entre les mains d'un seul homme capable de lui donner la loi. 1563.

Pour lui, tranquille sur les dispositions de la cour, dont il savoit bien que la faveur ne lui manqueroit pas tant qu'il seroit le plus fort, il continuoit avec vigueur le siége d'Orléans : déja il avoit mandé à la reine qu'il ne tarderoit pas à s'en rendre maître, et il faisoit ses dispositions pour livrer l'assaut la nuit suivante, lorsqu'il fut blessé en trahison, d'un coup de pistolet, par Jean Poltrot de Méré, gentilhomme angoumois (1).

Comme si la France entière eût dépendu du sort de ce grand homme, sa blessure suspendit l'activité de tous les mouvements pour la guerre et pour la paix. On ne combattoit plus que mollement, on ne négocioit qu'avec incertitude. Cette crise des affaires ne dura pas long-temps. La blessure étoit profonde ; les balles étoient empoisonnées : le malade, malgré les espérances qu'on vouloit lui donner, sentit son état, et se prépara à la mort.

(1) Mém. de Condé, t. I et IV. Le Labour. t. II, p. 175. Comment. t. VI.

1563. En ce moment, où l'ame paroît tout entière, on ne vit dans le duc de Guise ni foiblesse ni regret à la vie, mais une grandeur et une fermeté au-dessus de tous soupçons. Il appela auprès de son lit, Anne d'Est, son épouse, et Henri, l'aîné de ses fils, encore adolescent. Par tout ce que la tendresse put lui suggérer, il conjura la mère de veiller attentivement sur l'éducation de leurs enfants; et, comme s'il eût prévu les forfaits auxquels l'ambition pousseroit ce jeune homme, il l'exhorta à modérer ses desirs, et à ne point se fier aux faveurs de la cour. Toute son attention se tourna ensuite du côté de la religion; il reçut les derniers sacrements avec les sentiments d'une pieuse résignation : on ne lui entendit pas former la moindre plainte contre son assassin, ni contre ceux qu'il avoit droit de soupçonner d'être ses complices; il se justifia même du massacre de Vassy, comme d'un événement purement fortuit; et ses dernières paroles furent des conseils de paix à la reine mère.

Le Laboureur fait son éloge en deux mots. « François « duc de Guise, héros qui aimoit l'état et la religion. » Il reste pourtant encore indécis s'il aimoit à dominer pour faire régner la religion, ou s'il aima la religion pour triompher par elle : mais sur quoi l'on ne peut se tromper, c'est sur ses vertus militaires et civiles; sur son courage, son intrépidité, son affabilité, sa douceur; sur sa sagesse à projeter, et sa promptitude à exécuter; sur l'étendue de son génie, aussi propre au manége de la cour qu'aux expéditions guerrières. Il connoissoit le foible de la reine, que les coups de vigueur déconcertoient; il la surprenoit par sa hardiesse, et lui arrachoit

ce qu'il vouloit, avant qu'elle se fût mise en garde contre ses desirs. 1563.

Quelques auteurs calvinistes l'accusent d'avoir tenté deux fois de faire assassiner l'amiral : accusation sans preuves, qui semble n'avoir été imaginée que pour diminuer l'odieux de l'attentat de Poltrot. Au contraire, il est prouvé, par le témoignage d'un historien bien instruit, que le duc de Guise, ainsi qu'on l'a vu, avoit été déja manqué une fois au siége de Rouen ; aussi sa mort est-elle une tache dans la vie de l'amiral. L'assassin varia dans ses dépositions contre Soubise, La Rochefoucauld, Théodore de Bèze, et quelques autres ; mais, dans les tortures et dans le dernier supplice, il ne cessa de charger Coligni. Henri, fils du mort, regarda toujours l'amiral comme coupable du meurtre de son père ; et tout jeune qu'il étoit, il lui jura une haine qui ne finit que par la plus sanglante catastrophe (1).

Le duc de Guise mort, le prince de Condé et le connétable prisonniers, il sembloit aisé d'amener les esprits à une conciliation générale. Le seul génie inflexible de l'amiral faisoit craindre des obstacles ; mais il étoit éloigné, et les ministres de la religion prétendue réformée, enfermés dans Orléans, privés de sa présence, n'étoient pas capables de contre-balancer les vœux de tout le royaume pour la paix : jamais la France n'en avoit eu un besoin plus pressant. Les Anglois, unis à une faction puissante, et maîtres du Havre, menaçoient toute la Normandie. Pour continuer la guerre, il auroit fallu un général habile tel que le duc de Guise,

(1) Vie de Coligni. l. IV, p. 267.

1563. capable, par ses talents et son crédit, de retenir l'armée royale sous ses drapeaux, malgré la disette et la mauvaise paye; mais il n'y en avoit en France que de suspects, par leur attachement à l'un ou à l'autre parti. C'est ce qui fit imaginer à la reine d'offrir le commandement au duc de Wirtemberg, Allemand, homme étranger à toutes les factions, et dont elle disposeroit à volonté; mais il le refusa.

Les finances étoient épuisées, le commerce détruit, les terres en friche; en un an d'hostilités le royaume avoit été plus dévasté que par une longue guerre, parceque dans celle-ci tout homme étoit devenu soldat: l'artisan quittoit sa boutique, entraîné par l'appât du gain; le cultivateur, chassé par les partis répandus dans la campagne, abandonnoit son champ, et devenu pillard d'abord par nécessité, continuoit à l'être par goût et par état. La France entière ravagée n'offroit qu'un affreux tableau de brigandages: tous les ordres de l'état avoient besoin d'un calme qui laissât entendre les menaces de la loi; c'étoit le seul moyen de rétablir la subordination et la police, et le calme ne pouvoit être que l'ouvrage de la paix.

La reine la desiroit avec une ardeur inexprimable; elle caressoit le prince de Condé, embrassoit tendrement Éléonore, son épouse, la conjuroit de l'aider à fléchir l'opiniatreté de son oncle et de son mari. On aboucha les prisonniers; Condé demandoit l'exécution entière de l'édit de janvier; Montmorency protestoit que jamais il ne souscriroit à une loi si préjudiciable à la religion catholique. A force de sollicitations et d'instances, on les engagea à se relâcher chacun de leur

côté, et de ces modérations se forma l'édit d'Amboise (1). 1563.

Celui de juillet 1562 permettoit aux calvinistes de s'assembler, pour l'exercice de leur religion, par tout le royaume, pourvu que ce fut hors des villes. Celui d'Amboise, donné le 19 mars, leur permettoit de faire cet exercice dans les villes dont ils se seroient trouvés en possession le 17 mars. La permission générale de faire le prêche dans toutes les campagnes, accordée par l'édit de janvier, étoit restreinte, dans celui-ci, pour les seigneurs hauts-justiciers, à toute l'étendue de leurs seigneuries; pour les nobles, à leur maison seulement, pourvu qu'elle ne fût pas dans les villes ou bourgs soumis à la haute-justice de quelque seigneur catholique. Par compensation de cette restriction, dans chaque bailliage ressortissant immédiatement aux parlements, on marqua aux calvinistes un lieu commode dans lequel ils pratiqueroient en liberté leur religion. Du reste, l'édit ne portoit aucune clause d'amnistie flétrissante, mais oubli total du passé, et reconnoissance que le prince et ses adhérents étoient de fidèles sujets du roi, qu'ils n'avoient pris les armes qu'à bonne intention, et pour le bien de son service.

L'amiral fut outré de colère en apprenant que la paix étoit signée. « Ce trait de plume, dit-il, ruine plus « d'églises que les forces ennemies n'en auroient pu « abattre en dix ans. » Il connoissoit les siennes, et savoit qu'avec une armée florissante, n'ayant plus en

(1) Mémoires de Condé, l. I et IV. Castelnau, l. V. Le Labour. t. II, l. 4.

1563. tête le duc de Guise, il étoit en état de donner la loi; au lieu qu'avec les conditions d'Amboise, c'étoit la recevoir. Il en fit de vifs reproches au prince de Condé, ainsi que Calvin, Bèze, et les autres ministres. Tous ensemble lui prédirent qu'il ne tarderoit pas à s'en repentir : mais l'affaire étoit conclue, il n'y avoit point à revenir. Le prince, au reste, n'avoit point de reproches à se faire; car, indépendamment de la paix qu'il rendoit à la France, il avoit sauvé la ville d'Orléans, qui ne pouvoit plus se défendre d'être emportée d'assaut, ce qui eût livré à une inévitable destruction le conseil des confédérés, les ministres les plus influents, et une foule de têtes précieuses au parti. En conséquence de la pacification, les prisonniers devinrent libres, et l'amiral fut obligé de souffrir, non sans chagrin, la dispersion de son armée. Les Allemands reîtres et lansquenets furent renvoyés dans leurs pays, payés des deniers du roi, avec un ample sauf-conduit pour traverser le royaume (1).

Il leur auroit peu servi, si la reine en eût été crue. Au trait suivant, on reconnoîtra le caractère de Catherine, vindicative et infidèle à sa parole, pour peu qu'elle eût intérêt d'y manquer. Afin d'ôter aux Allemands l'envie de revenir en France, elle écrivit à Tavannes (Gaspard de Saulx), qui commandoit en Bourgogne, de les attaquer malgré leur sauf-conduit, et de les détruire. Prudemment il refusa d'obéir, « sachant « qu'il seroit désavoué, qu'on tomberoit sur lui comme « infracteur de la paix, et qu'il auroit les princes du « sang pour ennemis (2). »

(1) De Thou, l. XXXV. Davila, l. III. Matthieu, l. V, p. 274.
(2) Mémoires de Tavan. p. 314.

Les calvinistes évacuèrent Orléans, et la reine y mit garnison. Ils rendirent aussi Lyon, qu'on pouvoit regarder comme la conquête de Beaumont, baron des Adrets, ce des Adrets qui, dans cette guerre, fit trembler le Dauphiné, le Languedoc, le Lyonnois, la Provence, le Vivarez, le Forez, l'Auvergne, l'Avignonois, Rome même, où l'on appréhendoit qu'il portât ses armes, presque toujours suivies de la victoire (1). « Sa « réputation fut rapide, dit Le Laboureur, parcequ'il « fut aussi furieux que vaillant, plus cruel que les au- « tres, et plus redoutable. » 1563.

Ce qui lui arriva à Montbrison, quoiqu'assez connu, mérite de n'être pas oublié. Des Adrets, s'étant emparé de cette ville sur les catholiques, s'amusoit, après son dîner, et par forme de divertissement, à voir sauter de la plate-forme d'une tour fort élevée les soldats de la garnison, qu'il avoit tous condamnés à ce genre de mort. Un d'entre eux ayant pris deux fois son élan, comme prêt à sauter, s'arrêtoit sur le bord du précipice. « C'est trop de deux fois », s'écria le baron. « Je « vous le donne en dix », lui répondit le malheureux sans se troubler. Des Adrets, frappé de la force d'esprit d'un homme qui pouvoit plaisanter dans un si grand danger, lui donna sa grace. C'est peut-être la seule fois qu'il se soit senti touché d'un sentiment de pitié. Il tuoit, brûloit, saccageoit avec une inhumanité qui faisoit frémir ses officiers eux-mêmes.

« Je le vis fort vieux, à Grenoble, dans mes voyages, « dit M. de Thou, mais d'une vieillesse encore forte et

(1) Le Labour. t. II, l. 4. Brantôme, t. VII. Vie de de Thou, t. XI, p. 8.

1563. « vigoureuse, d'un regard farouche, le nez aquilin, le « visage maigre et décharné, et marqué de taches de « sang noir, tel que l'on nous peint Sylla. Du reste, il « avoit l'air d'un véritable homme de guerre. »

L'émule de ses cruautés, Blaise de Montluc, fléau des calvinistes en Guienne et dans les provinces voisines, ressentit davantage les infirmités d'une vieillesse caduque. Il raconte ainsi son histoire (1) : « M'étant « retiré, à l'âge de soixante-quinze ans, après cin- « quante-cinq ans que j'ai porté les armes pour le ser- « vice des rois mes maîtres, ayant passé par les degrés « de soldat, enseigne, lieutenant, capitaine en chef, « mestre-de-camp, gouverneur de places, lieutenant « de roi, et maréchal de France, estropiat presque de « tous mes membres d'arquebusades, coups de piques « et d'épée, à demi mutilé, sans force, après avoir re- « mis la charge de gouverneur de Guienne, j'ai voulu « employer le temps qui me reste à décrire les combats « auxquels je me suis trouvé pendant cinquante-deux « ans que j'ai commandé. »

C'est dans ces mémoires qu'il raconte, avec le sang-froid d'un caractère naturellement féroce, les supplices auxquels il condamnoit les hérétiques, la potence, la roue, la torture. « Je recouvrai, dit-il, deux bourreaux, « lesquels on appela depuis mes laquais, parcequ'ils « étoient souvent avec moi. » Il se croit bien excusé en disant que les calvinistes, ne pouvant le gagner, avoient voulu le tuer, ce qui le força, contre son naturel, à user non seulement de rigueur, mais de cruauté; comme s'il étoit possible d'endurcir son cœur

(1) Brantôme, t. VII. Mémoires de Montluc, l. I et V.

à ce point, si on n'y portoit déja un germe d'inhumanité prêt à se développer! Montluc convient de bonne foi qu'il ne cherchoit qu'à nuire aux sectaires; qu'il auroit voulu les détruire jusqu'au dernier, qu'il se sentoit contre eux une haine, une fureur qui le mettoit hors de lui-même; « et, disoit-on, rapporte Brantome, qu'il « apprenoit ses enfants à être tels, et à se baigner dans « le sang, dont l'aîné ne s'épargna pas à la Saint-Barthe- « lemi. » Transports effrayants, qui tenoient du délire et de la frénésie; transports que les remèdes doux appliqués pendant la paix ne purent calmer entièrement. 1563.

Le premier fruit de la pacification fut l'expulsion des Anglois du Havre. Ils tenoient cette ville, que le prince de Condé leur avoit cédée, comme cautionnement des sommes prêtées. Élisabeth vouloit opérer l'échange de cette ville contre celle de Calais. Catherine opposoit l'insuffisance de la reine d'Angleterre à fonder des droits sur une usurpation qui devoit au contraire lui faire perdre ceux qu'elle auroit pu conserver. Les deux princesses se défièrent, et le siége du Havre, malgré les représentations de Coligni, fut résolu dans le conseil de France. La même main qui les y avoit introduits les en chassa. Ce furent les restes de l'armée des confédérés que le connétable mena à ce siége. L'envie d'effacer la honte d'un traité avec les ennemis de l'état leur fit faire des efforts prodigieux. Aussi la ville ne tint pas long-temps; la garnison, privée d'un cours d'eau que le maréchal de Brissac avoit détourné, et abattue par les maladies nées de l'usage d'une eau saumâtre, capitula au commencement d'août. Le lendemain, une escadre angloise de soixante voiles se présenta à la vue

1563. du port pour ravitailler la place. Le maréchal de Brissac, qui contribua le plus à la prise de la ville, termina par cet exploit une carrière de succès. Il mourut le dernier jour de l'année (1).

Les fonds nécessaires à cette entreprise avoient été procurés par un moyen extraordinaire et nouveau en France, l'aliénation des domaines ecclésiastiques jusqu'à concurrence de cent mille écus de rente (2). L'Hôpital en rédigea l'édit, et le roi se transporta au parlement pour le faire enregistrer. Le chancelier s'attacha à repousser l'imputation calomnieuse, que le conseil songeât à préparer les voies à la nouvelle religion, en sapant sourdement la puissance du clergé, et en suivant l'exemple de divers princes étrangers qui s'étoient emparés de ses biens. Il justifia la mesure proposée par la considération de la nécessité. L'état, déja obéré d'une dette de quarante millions, avoit dix-huit millions à payer cette année, tant pour subvenir à sa dépense ordinaire, que pour acquitter la solde des étrangers appelés en France par les deux partis: et l'on n'avoit que huit millions de recette à espérer. Dans cet embarras, disoit le chancelier, il faut imiter la sagesse du nautonier, qui, dans la tempête, jette à la mer une partie de ses marchandises pour sauver l'autre. Il insista sur l'intérêt du clergé lui-même à sacrifier une partie de ces richesses si enviées pour aider le gouvernement à lui garantir le reste. Il allégua enfin la faculté laissée à l'église de disposer de ses vases les plus précieux pour le soulagement des pauvres et

(1) Mémoires de Condé, t. I et IV. Castelnau, l. V.

(2) Registres du parlement. Godefroy. Cérém. franç.

la rançon des captifs, et il en fit l'application. Le parlement, trop convaincu de la dureté des circonstances, mais auquel néanmoins répugnoit l'expédient proposé, déclara seulement, qu'attendu la nécessité, et sans tirer à conséquence, il ne s'opposoit point à l'enregistrement. On procéda immédiatement à la vente, et, malgré l'épuisement des fortunes, on trouva des acquéreurs, à cause de la quantité énorme de numéraire que le pillage des églises avoit mis en circulation. 1563.

Sans intervalle, la reine, qui avoit mené le roi au siége du Havre, et qui se trouvoit à la tête d'une armée, conduisit son fils à Rouen. Charles avoit treize ans révolus, et ne faisoit qu'entrer dans sa quatorzième année. Par le conseil du chancelier de l'Hôpital, qui interpréta l'édit de Charles V sur la majorité des rois, Catherine fit déclarer son fils majeur au parlement de Normandie, ce qui déplut au parlement de Paris, et encore plus au prince de Condé, à l'amiral, au connétable, et à tous ceux qui avoient des prétentions sur le gouvernement, de quelque parti qu'ils fussent. Ils étoient fâchés de se voir enlever le prétexte d'une minorité; mais ils s'en tinrent à des murmures (1).

Charles IX montroit un esprit vif, beaucoup de goût pour la guerre, de la passion pour la chasse, et en général pour tous les exercices violents. Dès sa jeunesse, sa taille étoit avantageuse, et on remarquoit dans toute sa personne un air de grandeur et de majesté. Soit pour la forme, ou pour donner du poids à ses décisions, la reine l'engageoit à se trouver au conseil, et lui donnoit connoissance de toutes les affaires,

(1) Vie de Coligni, l. IV.

1563. sauf néanmoins certains motifs secrets qu'elle savoit, quand il étoit nécessaire, colorer de raisons spécieuses.

Il nous reste de Catherine une lettre au roi son fils, à-peu-près de ce temps, qui est comme un réglement général de sa conduite. Elle l'exhorte à se lever matin; à admettre les principaux de la noblesse pour lui rendre leurs respects; à travailler avec les quatre secrétaires d'état, qui l'accompagneront à la messe; à dîner au plus tard à onze heures; venir ensuite converser chez elle; se promener ou monter à cheval sur les trois heures; s'amuser à courir, s'exercer à la lance, ou chasser; et, en se couchant, faire régulièrement apporter les clefs du palais, qu'on mettoit sous le chevet de son lit (1).

Dans les avis que la reine donne à Charles IX pour le gouvernement de son royaume, elle insiste sur le soin de lire ses lettres tous les jours, et de veiller à ce qu'elles soient répondues exactement; de donner audience une fois la semaine; de recevoir avec affabilité les gentilshommes qui viendront lui faire la cour; de s'informer de leurs familles et de leurs affaires. Elle cite à cette occasion l'exemple de Louis XII et de François I. Louis avoit deux registres, l'un dans lequel étoient inscrites les personnes les plus distinguées de chaque province, et l'autre où se trouvoient les dons, graces ou priviléges qu'il pouvoit accorder. Venoit-il à vaquer quelques emplois honorables ou importants, ce dont il étoit instruit aussitôt par quelque affidé dans chaque district, il choisissoit entre les plus dignes, et leur

(1) Mémoires de Condé, t. VI, p. 651.

envoyoit leurs provisions, sans qu'elles eussent la 1563.
peine de venir à la cour, ni de les demander. François, aussi généreux, dispensoit ses bienfaits avec une égale intelligence : d'où il arrivoit que, dans le clergé, dans les tribunaux, parmi la noblesse, les troupes, et même le peuple, il y avoit une infinité de personnes attachées au roi lui-même, et qu'il ne se passoit rien qu'il n'en fût exactement informé.

Ce n'étoit pas assez de donner ces sages conseils, il auroit fallu ne confier le jeune prince qu'à des hommes capables de les lui faire goûter; mais Catherine ne paroit pas avoir été assez délicate sur ce point : elle eut le défaut des ambitieux, celui de trouver bons à tout ceux qui pouvoient lui être utiles. Le mérite d'inspirer à son fils de la déférence à ses volontés et une confiance aveugle l'emportèrent, pour être placé auprès du jeune monarque, sur la science et sur la vertu. Charles fut livré à des flatteurs, à des ames basses, à des hommes vicieux, dont l'exemple et la coupable connivence corrompirent son bon naturel. Insensiblement la cour se composa de ces sortes de gens prêts à tout faire, à la grande satisfaction de la reine, qui se promettoit par-là de ne point éprouver, du moins de la part des courtisans, de contradiction dans ses projets (1).

Tandis que Catherine s'assuroit de ce côté, elle envoyoit dans les provinces des commissaires, chargés de faire mettre à exécution la convention d'Amboise. Comme il arrive dans tous les accommodements forcés, les uns vouloient plus que ne donnoit l'édit, les autres refusoient même ce qu'il accordoit clairement.

(1) Mémoires de Tavan. p. 281.

1563. Les commissaires, dans leurs arrangements, eurent égard aux lieux et aux circonstances. Dans les endroits où les calvinistes étoient les plus forts, on leur marqua des lieux d'assemblée plus commodes; ailleurs on les restreignit jusqu'à exciter des plaintes publiques, qui furent portées au ministère.

On y saisit cette occasion de donner un autre édit, en interprétation de celui d'Amboise. Ce nouveau réglement tomboit principalement sur les personnes du clergé qui s'étoient laissé entraîner à la nouvelle religion. Le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, l'archevêque d'Aix, et, à leur exemple, beaucoup de bénéficiers se permettoient l'exercice du nouveau rite dans leurs propres églises et dans les terres qui en dépendoient. Le roi déclare que les lieux appartenants à l'église seront désormais exceptés du nombre de ceux où les prétendus réformés pourroient faire leurs prêches. Sous prétexte d'interpréter d'autres articles, on mit de pareilles restrictions qui gênoient les nouveaux évangélistes, tant pour la forme que pour les lieux des assemblées et l'exercice du ministère, sur-tout dans les environs de Paris; mais ce qui parut plus dur fut une injonction générale aux religieux et religieuses qui avoient renoncé à leurs vœux de rentrer dans leurs couvents, et de rompre les mariages illicites qu'ils avoient contractés, ou de sortir du royaume.

Les calvinistes se récrièrent contre ces modifications, qu'ils accusèrent de mauvaise foi. Ils inondèrent le royaume d'*apologies*, *de complaintes*, *de remontrances* au roi, à la reine, aux seigneurs de leur parti, et sur-tout au prince de Condé, qui, ayant stipulé l'édit d'Amboise, sembloit garant des conditions : mais Condé,

ennuyé de la guerre, dégoûté de l'intrigue, oublioit, 1563.
au sein des plaisirs, la contrainte que lui imposoit auparavant la qualité de chef d'une faction grave et sévère.

Les mémoires du temps le représentent petit, mais bien pris dans sa taille; la tête belle, des yeux vifs, un air ouvert, enjoué, caressant, propre à donner de la tendresse et à en prendre. Après tant de soucis et tant d'alarmes, il sembloit respirer au milieu d'une cour galante et empressée à lui plaire. La reine le flattoit, le consultoit sur les affaires, et lui laissoit entrevoir l'espérance de remplacer le roi de Navarre, son frère, dans la lieutenance générale de l'état, et dans le royaume de Sardaigne. Comme Eléonore de Roye, sa femme, mourut dans ce temps, on renouvela pour lui le projet de le marier avec Marie Stuart, reine d'Écosse. Ainsi libre d'inquiétudes, uniquement occupé d'idées agréables, Condé s'abandonnoit sans réserve au penchant d'un cœur trop sensible (1).

Deux femmes, entre les autres, se disputoient sa conquête: Marguerite de Lustrac, veuve du maréchal de Saint-André, et la belle Limeuil, Isabelle de La Tour de Turenne. La veuve, dans l'espérance de l'épouser, lui donna la terre de Valleri, et les meubles magnifiques qui ornoient le château. Isabelle, flattée peut-être du même espoir, lui fit des sacrifices plus graves, et dont les preuves trop publiques l'obligèrent à quitter la cour.

Coligni, loin de s'endormir comme le prince, devenoit chaque jour plus entreprenant. Les Guises avoient

(1) Brantôme, Comment. l. VII, p. 17.

1563. obtenu du roi de poursuivre au parlement les instigateurs de l'assassinat du chef de leur maison. Coligni, que concernoit particulièrement cette requête, recusa le parlement et se rendit à Paris, pour faire évoquer la cause à un autre tribunal : mais, sous prétexte de sûreté, il se fit accompagner par cinq ou six cents gentilshommes. La reine s'alarma d'un cortége aussi menaçant, sur-tout quand elle vit l'amiral obstiné à le conserver, malgré ses représentations, et quoique ce fût une contravention positive à l'édit de pacification. Le danger qu'un coup d'audace pouvoit faire courir à la cour, et l'expérience propre de Catherine sur la facilité de l'enlever, lui firent naître la pensée de donner au roi une garde plus considérable que celle qu'il avoit eue jusque-là, garde de parade et tout au plus suffisante à la police du château. A la compagnie des cent Suisses, créée par Louis XI, on en ajouta deux autres de la même nation, chacune de trois cents hommes, et dix compagnies françoises de cinquante hommes chacune en temps de paix. Telle est l'origine des gardes suisses et des gardes françoises. Jacques Prévôt, sieur de Charry, distingué dans les guerres de Piémont, et d'une vigilance renommée, fut placé à la tête de cette garde. Il en devint l'ennemi personnel de Coligni et de d'Andelot. Chatelier, Mouvans et Constantin, trois de leurs créatures, n'eurent pas honte de les servir, en assassinant le fidéle Charry. « Encore un assassinat », dit Catherine aux deux frères, qui se trouvoient auprès d'elle quand elle apprit celui-ci ; « c'est un bien mauvais moyen de faire oublier « le premier. » Le roi cependant que fatiguoient les sollicitations opposées des deux maisons, redoutant que leur animosité ne rallumât peut-être le feu mal

éteint de la guerre civile, évoqua la cause à son conseil; mais il l'ajourna à trois ans, et jusque-là imposa silence aux deux parties. 1563.

Le connétable, qui n'avoit vu dans ce différent qu'une querelle particulière qui n'intéressoit ni la religion ni l'état, s'étoit hautement déclaré pour ses neveux, et ce fut peut-être un des motifs qui portèrent le roi à arrêter le cours des procédures commencées; mais le zèle du vieillard contre la réforme n'y perdit rien de sa chaleur, et il continua de le témoigner avec une vivacité que la religion seule ne lui inspiroit pas (1). Depuis qu'il avoit fait la paix et pris le Havre, il s'imaginoit qu'en reconnoissance de ces grands services on ne pouvoit se dispenser de prendre son avis sur tout ce qui se passoit; mais la reine ne se croyant pas obligée à cette complaisance, le vieux ministre ne put s'accoutumer à être regardé comme inutile: il laissa échapper quelques murmures, qui furent avidement recueillis par nombre de mécontents. Sa maison devint leur rendez-vous ordinaire; on y parloit ouvertement contre le gouvernement. Quoique la convention d'Amboise fût l'ouvrage du connétable, il ne trouvoit pas mauvais qu'on frondât l'édit, comme trop avantageux aux calvinistes, en ce qu'il leur donnoit moyen de se multiplier à l'ombre de la paix; inconvénient qui ne seroit pas arrivé, disoit Montmorency, si on eût suivi après l'édit le plan de conduite qu'il comptoit mettre en pratique. A l'entendre, il n'y avoit que la guerre qui pût remédier à tant de maux.

Ce fut sans doute pour en faire naître l'occasion que

(1) Mém. de La Vieillev. t. IV, p. 137.

1563. le connétable autorisa, dit-on, de son nom le projet d'un soulèvement dans la capitale. Des gens apostés devoient ameuter la populace, l'engager à se jeter sur les calvinistes, à les massacrer et à piller leurs maisons : plus de trois cents étoient proscrits, et, ce qu'il est difficile de croire, leur arrêt de mort signé de la main du connétable. La reine, avertie à propos amena le roi à Paris ; sa présence arrêta cet affreux complot. Montmorency, confus, se retira à Chantilli. Quelques uns des complices les plus furieux, abandonnés du chef, furent pendus la nuit, sans forme de procès, aux fenêtres de leurs maisons, et les autres se dissipèrent ; mais ce feu mal éteint continua à s'entretenir sous la cendre, et produisit dans la suite un incendie plus éclatant.

Ce que le connétable entreprenoit dans la capitale contre les calvinistes, Damville, son fils, le tentoit en Languedoc, Tavannes en Bourgogne et beaucoup d'autres gouverneurs dans leurs provinces. A ces efforts le pape joignoit ses foudres, le concile ses anathêmes, et les princes étrangers leurs sollicitations, accompagnées de menaces notifiées par des ambassades solennelles.

Les foudres du souverain pontife tombèrent sur les prélats françois qui avoient embrassé la religion prétendue réformée, ou qui montroient un penchant public pour elle : savoir ; Odet de Coligni, cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, marié, et vivant avec une demoiselle de Normandie, nommée Élisabeth de Hauteville, qu'il faisoit appeler comtesse de Beauvais ; Saint-Romain, archevêque d'Aix ; Montluc, évêque de Valence ; Carraccioli, de Troyes ; Barbançon, de Pa-

miers, et Guillart, de Chartres : tous furent cités à Rome, pour y rendre raison de leur foi. 1563.

Peut-être la cour les auroit-elle abandonnés à leur sort sans prendre leur défense, si Pie IV n'eût enveloppé dans la même procédure Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Elle fut aussi citée à Rome; et si elle ne comparoissoit dans l'espace de six mois, le pape la déclaroit proscrite, comme convaincue d'hérésie, déchue de la royauté, privée de ses états et seigneuries, qui par la bulle étoient donnés au premier occupant. On ne crut pas en France devoir pousser la patience jusqu'à souffrir un pareil attentat à l'indépendance des souverains, et sur-tout à l'égard d'une reine si proche parente de Charles IX. L'ambassadeur françois à Rome eut ordre d'en porter ses plaintes, et le pape retira sa bulle, qui n'eut aucun effet (1).

Il étoit alors fort occupé du projet de terminer le concile de Trente. Nous avons vu qu'après bien des interruptions, pendant lesquelles, dit Fra Paolo (2), « le concile dormoit si profondément qu'on ne savoit « s'il étoit vivant ou mort », il fut enfin repris sérieusement sous Pie IV. Toutes les puissances, la France principalement, hâtoient sa fin par leurs vœux, pour avoir dans ses décisions comme un rempart contre les demandes des nouveaux évangélistes faites ou à faire. Jusque-là, quelques unes de leurs prétentions avoient pu paroître admissibles, même à des catholiques zélés. Tels étoient le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces, et d'autres points de discipline, dont des royaumes entiers sollicitoient l'établissement. Le

(1) Mémoires de Condé, t. IV. — (2) Liv. VI, VII.

1563. cardinal de Lorraine, qui se montra bon François à ce concile, et plus ami de la paix qu'on ne l'auroit attendu de son caractère, étoit partisan de ces complaisances, qu'il croyoit propres à ramener à l'unité de foi ceux qui s'en étoient écartés : mais les évêques, ne voulant point adopter des ménagements que dictoit la seule prudence humaine, repoussèrent d'une voix unanime les nouveautés qu'on cherchoit à introduire. Ils firent des canons clairs et précis, qui ont désormais fixé d'une manière invariable la foi des catholiques ; et après vingt-cinq sessions, distribuées dans l'espace de vingt-une années, le concile finit au commencement de décembre.

1564. Le cardinal de Lorraine y avoit paru avec éclat : ce prélat y fit preuve de capacité en plus d'un genre ; car il ne se borna pas aux affaires du concile. Une pareille assemblée, où se trouvoient les ministres de presque toutes les puissances de l'Europe, offroit une trop belle occasion de négocier, pour que ce politique habile n'en profitât pas. Il forma avec la plupart des liaisons, dont on reconnut le but par la suite. Il se rendit depuis à Rome et s'aboucha avec le pape ; et on croit que le premier effet des mesures concertées entre eux fut l'ambassade solennelle qui vint en France au commencement de l'année, de la part du souverain pontife, du roi d'Espagne et du duc de Savoie (1).

La cour étoit à Fontainebleau, d'où le roi s'apprêtoit à partir pour faire la visite de son royaume. On raisonna beaucoup dans le temps sur le motif de ce voyage. Les prétendus réformés, livrés à des alarmes

(1) De Thou, l. XXXVI. Davila, l. III.

toujours renaissantes, n'imaginoient rien que de funeste (1). Le but de Catherine, à ce qu'ils prétendoient, étoit de prendre connoissance de leurs forces, de traverser leurs correspondances, d'éventer leurs projets, afin de les miner insensiblement. La reine disoit au contraire qu'elle n'avoit d'autre intention que de faire oublier au roi, par la dissipation du voyage, l'horreur des guerres civiles, de le montrer à ses sujets, de les attacher à lui, et d'obvier par-là à toute occasion de troubles par la suite. On ne s'occupoit à la cour que de cet objet, et les affaires, même les plus importantes, qui survenoient, étoient remises au retour, comme si tout eût dû s'accommoder dans l'intervalle. 1564.

Aussi les ambassadeurs arrivés à Fontainebleau n'eurent que des réponses vagues. Ils demandèrent, entre autres choses, que le concile de Trente fût reçu en France; qu'on punît sans miséricorde les hérétiques; qu'on révoquât les graces qui leur avoient été accordées; enfin que le roi condamnât, comme criminels de lèse-majesté, les auteurs et complices de l'assassinat du duc de Guise. Charles les assura qu'il vouloit vivre dans la religion de ses pères; qu'il étoit disposé à rendre justice à tous ses sujets, et que sur le reste il écriroit à leurs maîtres (2).

L'ambassade congédiée, et la paix faite avec l'Angleterre, sans qu'on y fît mention de la restitution de Calais, la cour songea à son départ; elle étoit leste et brillante: on ne parloit que de spectacles, de festins et de fêtes qu'on se promettoit; tout annonçoit un voyage de plaisir; presque point de troupes, et seule-

(1) Comment. l. VII. — (2) Recueil de choses mémorables, t. III.

1564. ment ce qu'il en falloit pour la décence ; beaucoup de seigneurs, toute la famille royale, excepté le prince de Condé qui venoit de perdre sa femme ; les filles d'honneur de la reine, et la gaieté inséparable de ce cortége. Les peuples se rendoient en foule sur les chemins, et faisoient éclater par des acclamations leurs transports de joie. Les villes offroient des entrées triomphantes, des feux d'artifice, des repas somptueux ; chacun s'efforçoit de se surpasser en témoignages de respect et d'attachement pour le jeune monarque. A son arrivée, les soupçons et la défiance, tristes apanages de l'ancienne discorde, disparoissoient, et la paix, encore ignorée en beaucoup de lieux, sembloit naître sous ses pas.

Entre ceux qui contribuèrent à l'agrément du voyage, on remarque le jeune Henri de Bourbon, prince de Béarn, fils du défunt roi de Navarre, dont la vivacité et les saillies plaisoient merveilleusement à la reine mère. Les premières années de ce jeune prince mériteroient encore notre attention, lors même que cette enfance ne seroit pas celle de Henri IV, roi dont le souvenir est si cher aux François. Il naquit à Pau, capitale du Béarn, l'an 1553. Henri d'Albret, son grand-père, avoit fait un testament qu'il portoit dans une boîte d'or pendue par une chaîne à son cou. Cet objet, toujours présent, excitoit la curiosité de Jeanne d'Albret, sa fille. Pendant sa grossesse, elle demandoit sans cesse à son père la boîte et le testament. « Elle sera tienne, lui dit « un jour le vieux roi, mais que tu m'aies montré ce « que tu portes ; et afin que tu ne me fasses pas une « pleureuse, ni un enfant rechigné, je te promets de « te donner tout, pourvu qu'en enfantant tu me chan-

« tes une chanson béarnoise. » Jeanne se soumit à la condition ; aux premières douleurs, elle commença une chanson. Le vieillard averti arrive, met la chaîne d'or et la boîte au cou de sa fille, prend l'enfant tout nu dans un pan de sa robe, et s'en va en disant : « Voilà « qui est à vous, ma fille, mais ceci est à moi. » La première nourriture que prit Henri fut de la main de son grand-père, « qui lui donna un cap d'ail, dont il lui « frotta les lèvres, et voyant qu'il suçoit, il lui pré- « senta du vin dans sa coupe (1). 1564.

L'éducation du jeune Henri répondit à ces commencements. Cayet, dont nous tirons ces particularités, fut son précepteur pour la science et les connoissances.

On l'éleva en prince, « mais en sorte qu'il étoit duit au « labeur, et mangeoit souvent du pain commun, et a « été vu, à la mode du pays, parmi les autres enfants « du village, quelquefois pieds déchaux et nu tête, « tant en hiver qu'en été. » Cette liberté donna, dès le bas âge, à ses propos et à ses actions un air d'aisance et de franchise, dont la cour s'amusoit d'autant plus que ces qualités y sont rares. La reine mère vouloit toujours l'avoir auprès d'elle, *à cause de sa gentillesse ;* enfin ses graces naturelles le faisoient aimer, en même temps que l'horreur d'une conspiration à laquelle il venoit d'échapper le rendoit intéressant.

On ignore si elle fut tramée par des Espagnols ou par des François ; mais des mémoires non suspects (2) autorisent à croire que quelques chefs catholiques eurent connoissance du complot. Montluc en fut même ac-

(1) Mémoires de Condé, t. VI. Cayet. — (2) Mémoires de Villeroy, t. II, p. 339.

1564. cusé, mais il le nia, en déclarant que ceux qui l'avoient dit *en avoient menty*. Le but étoit d'enlever la reine de Navarre et son fils, et de les mettre entre les mains du roi d'Espagne. On ne sait ce que Philippe auroit fait de ses prisonniers; mais il y avoit tout à craindre pour la mère et pour le fils, de la part d'un prince sanguinaire, accoutumé à faire servir la religion de prétexte à ses usurpations et à ses cruautés, et qui prétendoit avoir, par les bulles du pape, un droit acquis sur leur royaume. Une complication d'événements, qui tient du miracle, fit échouer le projet: les indices en vinrent en France par Élisabeth, reine d'Espagne. A la première connoissance de cette trahison, tremblante pour la vie de la reine de Navarre, sa proche parente, elle lui en fit donner avis, ainsi qu'à la reine mère. Catherine auroit pu faire arrêter et punir les coupables; mais on craignoit d'en trop apprendre, et on se contenta d'avoir rompu l'entreprise, sans s'embarrasser dans des recherches que la qualité et le nombre des criminels pouvoient rendre dangereuses.

La vie de la reine mère auroit été bien pénible, environnée comme elle l'étoit de piéges, et forcée de se précautionner sans cesse contre les amis et les ennemis, si elle-même n'eût eu un génie d'intrigue qui ne lui permettoit pas de rester tranquille: son esprit travailloit toujours; et, toujours en mouvement, elle y mettoit tous les autres.

Les premiers pas du roi furent dirigés vers la Lorraine, où il devoit tenir sur les fonts de baptême un enfant de la duchesse, sa sœur. Pendant que la cour ne s'y occupoit que de fêtes, Catherine, par elle-même

ou par ses envoyés, remuoit les princes d'Allemagne voisins de la frontière : elle ne leur demandoit que de s'engager à ne point laisser passer, comme auparavant, en France leurs soldats au secours des calvinistes, et elle offroit de payer cette complaisance. Le duc de Wirtemberg, le comte Palatin du Rhin, et le duc de Deux-Ponts, qui se crurent apparemment des droits à s'immiscer dans les affaires de France, osèrent la refuser ouvertement, disant qu'ils vouloient se maintenir dans le privilége d'aider leurs amis : au contraire, le marquis de Bade, et quelques autres, acceptèrent ses offres, et s'engagèrent même de plus à lui fournir des gens de guerre ; par-là Catherine fut sûre d'avoir au moins, en cas de besoin, Allemands contre Allemands. 1564.

Le roi marcha ensuite vers les parties méridionales de la France. Ces provinces, hérissées de forts châteaux, et pleines de grandes villes, habitées par des peuples belliqueux, avoient, pendant la dernière guerre, fourni aux calvinistes des boulevards sûrs et de braves soldats (1). Catherine voulut montrer son fils à cette noblesse, gagner les plus redoutables, et s'assurer des villes. On prit par la Bourgogne, où Tavannes commandoit : Tavannes, génie profond, général habile, formidable aux hérétiques qu'il avoit défaits dans plusieurs combats. Il aborda le roi avec une noble assurance, et lui dit pour toute harangue, mettant la main sur son cœur : « Sire, ceci est à vous » ; puis la portant sur la garde de son épée : « Et voici de quoi « vous servir. » En plusieurs conversations, la reine

(1) Mémoires de Tavan. p. 181.

1564. sonda sa capacité, s'assura de sa discrétion, et le marqua entre ceux à qui elle pourroit désormais confier ses secrets et ses armes.

La cour marchoit avec une pompe qui ne montroit rien que de pacifique. A l'approche du roi, les fortifications suspectes tomboient comme d'elles-mêmes : des citadelles s'élevoient pour tenir en bride les grandes villes ; en même temps paroissoient des édits toujours interprétatifs, ou plutôt, disoient les réformés, destructifs de l'édit d'Amboise (1). Tel fut celui de Roussillon sur le Rhône, donné le 4 août : le roi y déclaroit que la liberté accordée aux gentilshommes, de faire le prêche publiquement dans leurs terres, ne devoit s'étendre qu'à leurs domestiques et à leurs vassaux : il défendoit de faire aucune collecte, même pour la subsistance des ministres, et il renouveloit l'injonction aux prêtres, religieux et religieuses mariés, de reprendre leur ancien état, ou de sortir du royaume.

Les prétendus réformés se plaignirent. Le prince de Condé, de sa terre de Valleri, où il passoit son temps dans les plaisirs, adressa au roi une longue remontrance. On lui donna quelques raisons peu satisfaisantes, à la suite desquelles on fit ajouter au roi, aussi durement qu'impolitiquement, que sa majesté pensoit bien que jamais il n'étoit venu dans l'esprit du prince de Condé qu'il eût le droit de gouverner les volontés du roi.

Le duc de Savoie, sachant le roi si près de ses frontières, vint le saluer. Les personnes désintéressées ne virent dans cette démarche qu'une politesse ; les autres remarquèrent des pourparlers et des entrevues secrètes

(1) Pasquier, t. IV.

avec la reine. La curiosité fut bien plus aiguisée à Avignon, ville appartenante au pape. Les honneurs y furent faits par le vice-légat; mais le souverain pontife y avoit envoyé, au desir de la reine, un Florentin, son confident intime, qui traitoit les affaires, tandis que les ministres publics pourvoyoient aux plaisirs. 1564.

Pendant la dure saison de l'hiver, la cour se promena dans la Provence et le Languedoc, où le froid est ordinairement moins vif et moins long. On n'erroit cependant pas au hasard; toutes les marches tendoient au but qui avoit été annoncé avec ostentation dès le commencement du voyage. C'étoit l'entrevue du roi avec Élisabeth, reine d'Espagne, sa sœur, qui se fit au milieu de l'année suivante.

Cette princesse, que les historiens s'accordent à nous 1565.
représenter comme douée de toutes les qualités qui concilient l'amour et le respect, avoit d'abord été destinée à don Carlos, prince d'Espagne. Mais Marie d'Angleterre, femme de Philippe II, étant venue à mourir, Élisabeth, victime de raisons d'état, passa dans les bras du père, sans peut-être oublier les sentiments qu'elle avoit voués au fils. Ce souvenir trop présent et l'humeur sombre du vieil époux remplirent d'amertume une vie qui s'écoula dans le chagrin, et finit, à ce qu'on croit, par le poison (1).

Depuis son mariage, Élisabeth n'eut de beaux jours que ceux qu'elle passa à Baïonne auprès de sa mère et de sa famille, au milieu d'une noblesse avec qui elle avoit vécu, et qui, par ses empressements, s'efforçoit de faire renaître dans son cœur flétri quelques germes

(1) Recueil de choses mémorables.

1565. de la gaieté françoise qu'elle avoit autrefois partagée. Jamais la cour ne fut plus brillante en habits, en équipages, et en ornements de toute espèce : il y eut des bals, des festins, des tournois, et tous les divertissements dont étoit susceptible une entrevue qui ne sembloit ménagée que pour donner et prendre du plaisir.

Mais dans cette assemblée toute livrée à la joie il y avoit un homme qui conseilloit des massacres et méditoit des assassinats ; c'étoit le fameux Ferdinand Alvarès de Tolède, duc d'Albe, digne confident de Philippe II. La reine conféroit fréquemment avec lui. A en juger par quelques paroles échappées, que le jeune prince de Béarn recueillit, leurs entretiens rouloient sur la manière dont il falloit s'y prendre pour détruire les calvinistes. Sans doute la reine opinoit à ménager les chefs. « Dix mille grenouilles, répondit le politique « Alvarès, ne valent pas la tête d'un saumon. » Parole que Catherine mit à profit (1).

Les fêtes finies, Élisabeth repassa en Espagne, et le roi partit pour Nérac en Gascogne, séjour ordinaire de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Moitié de gré, moitié de force, Charles rétablit dans ces pays l'exercice de la religion catholique, que cette princesse avoit détruit ; mais il ne put la décider à la reprendre elle-même : Jeanne ne se défendit point de suivre la cour dans son retour au centre du royaume.

En chemin, le roi la combloit d'amitiés, ainsi que son fils ; mais il lui montroit avec dépit les monastères renversés, les églises ruinées, les croix abattues, les statues des saints mutilées, les campagnes semées d'os-

(1) Mém. de Condé, t. VI. D'Aubigné, t. I, l. IV. Matthieu, l. V.

sements arrachés des tombeaux, les villes démantelées, 1565.
et les traces presque encore fumantes des incendies allumés dans la dernière guerre. C'étoit en dire beaucoup pour la reine de Navarre, attachée à la nouvelle religion jusqu'au martyre, s'il eût été nécessaire. Elle ne répondoit rien, mais les paroles de Charles se gravoient dans son cœur, et lui donnèrent du roi et de sa mère une défiance que les plus belles apparences ne purent jamais surmonter.

Enfin on arriva à Blois au commencement de l'hiver. la plupart des seigneurs du cortége, fatigués d'un si long voyage, regagnèrent leurs châteaux; la cour ne songea qu'à prendre du repos, et toutes les affaires qui survinrent furent renvoyées à l'assemblée convoquée à Moulins pour le commencement de l'année 1566.

La gloire de la France ne permet pas d'omettre que cette année vit la levée du siége de Malte, où venoient à peine de s'installer ses intrépides défenseurs. La cité et les forts furent attaqués pendant cinq mois, avec une véritable furie, par les troupes de ce même Soliman, qui quarante-quatre ans auparavant avoit déja enlevé Rhodes aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Le François Jean Parisot de La Vallette, grand-maître alors, la défendit avec la même gloire, et avec plus de succès que le vénérable Villiers de l'Isle-Adam n'avoit défendu Rhodes. On remarqua que c'étoit encore un François, Pierre d'Aubusson, qui étoit grand-maître en 1480, lorsque Mahomet II vit flétrir, sous les remparts de Rhodes, tant de lauriers qu'il avoit accumulés sur sa tête.

A l'assemblée des notables de Moulins furent invités 1566.
les princes du sang, beaucoup de cardinaux, d'évêques,

1566 les chevaliers de l'ordre, les seigneurs les plus distingués, et les chefs de tous les parlements. Charles y dit qu'il n'avoit parcouru son royaume que pour recevoir les plaintes de ses sujets, découvrir les désordres, et y remédier, et il pria l'assemblée de concourir avec lui à ce but (1).

Le chancelier de l'Hôpital étendit le discours du roi et proposa un réglement plein de prudence et de modération sur plusieurs points de jurisprudence non encore fixés. On en forma le fameux édit de Moulins. Quant aux disputes qui partageoient le royaume, et qui auroient dû attirer toute l'attention de l'assemblée, il n'en fut question que pour confirmer en général les édits donnés à ce sujet, et pour recommander la paix.

On crut la cimenter d'une manière invariable, en amenant les deux maisons de Guise et de Châtillon à une réconciliation si éclatante qu'elles ne pussent plus s'en dédire. Lorsqu'on fit la paix d'Amboise, le prince de Condé avoit juré que l'amiral n'étoit point coupable de l'assassinat du duc de Guise, se donnant pour garant de son innocence (2). Ce n'étoit pas assez pour effacer les soupçons des personnes intéressées; aussi ne renoncèrent-elles pas au droit d'en tirer vengeance. A l'époque de la mort du duc de Guise, Anne d'Est sa veuve, et Antoinette de Bourbon, sa mère, qui étoit tante du prince de Condé, avoient commencé par implorer le secours des lois. On les avoit vues en longs habits de deuil, suivies de leurs femmes, couvertes de grands crêpes, *déployant*, suivant l'expression d'un

(1) De Thou, l. XXXIX. Davila l. III. — (2) Mémoires de Condé, t. II et IV.

poëte (1), *toute la majesté de la douleur*, traverser Paris d'un pas grave et dans un morne silence, qui n'étoit interrompu que par des soupirs et des sanglots : autour d'elles étoient les amis et les partisans des Guises, mandés à cet effet. La troupe funèbre s'avança vers le Louvres et se prosterna aux pieds du roi, en demandant justice. Charles reçut les suppliants avec bonté, et permit d'entamer l'affaire au parlement, mais, comme l'aigreur s'en mêloit, il l'évoqua au conseil, ainsi qu'on l'a vu, et ordonna le silence pour trois ans. 1566.

Le terme expiroit cette année : on crut donc devoir profiter de l'assemblée de Moulins, non pour juger, mais pour accommoder les parties. A force de pourparlers, de mouvements, de sollicitations, dont le détail étonneroit, on convint enfin qu'après le serment fait par l'amiral, qu'il n'étoit ni auteur ni complice du meurtre, la veuve et le cardinal de Lorraine diroient qu'ils le croyoient innocent ; qu'on s'embrasseroit, et qu'on promettroit de ne plus conserver aucun ressentiment. Les choses se passèrent selon la convention : mais Henri, fils aîné du défunt, trop jeune pour contredire, montra du moins, à son air froid, qu'il ne prenoit aucune part à la cérémonie. Il en arriva que, l'assemblée à peine finie, le duc d'Aumale, frère de l'assassiné, eut l'audace, en présence même de la reine, de défier les Colignis à un combat singulier ; ceux-ci se plaignirent ouvertement que les Lorrains vouloient les faire assassiner et empoisonner. La même sincérité présida au raccommodement du maréchal de Montmorency et du cardinal de Lorraine, brouillés par une querelle particulière

(1) Lucain.

1566. Ils s'embrassèrent aussi, et se promirent amitié. Tel fut, pour ainsi dire, le premier acte des intrigues qui remplirent les années 1566, et 1567, et qui aboutirent enfin à un dénouement funeste (1).

1566-67. Pour se former une idée des dispositions générales qui amenèrent les événements suivants, il faut se représenter les catholiques, autrefois seuls dominants en France, regardant en conséquence comme un attentat à des droits sacrés le moindre privilége accordé aux calvinistes. Ceux-ci, quoique nouveaux, s'indignoient de n'être point en tout traités comme les anciens, et aspiroient ouvertement à l'égalité. Le roi, outré de leurs prétentions, dissimuloit cependant par politique; mais, jeune comme il étoit, il ne pouvoit s'empêcher de laisser entrevoir son ressentiment : imprudence qui rendoit attentifs les calvinistes menacés. Enfin la reine mère se persuadoit qu'à force d'artifices, et même d'impostures, elle viendroit à bout de fermer les yeux à une multitude de gens clairvoyants, intéressés à la pénétrer : en conséquence, elle couvroit finesse par finesse, toujours s'enveloppant, toujours décelée, et à la fin surprise. En joignant à cela les haines personnelles, l'ambition et les autres passions par lesquelles les hommes se laissent ordinairement gouverner, on aura le nœud des aventures qui conduisirent à la dernière catastrophe (2).

Il ne faut pas s'imaginer que le zèle des calvinistes, même des chefs, pour leur religion ne fût, comme autrefois, qu'un masque emprunté pour couvrir d'autres

(1) Vie de Coligni, t. IV. — (2) De Thou, l. XXXIX et XLII. Davila, l. III et IV.

vues. Ce qui, lors de la conjuration d'Amboise, n'étoit que mécontentement et rivalité de gouvernement, devint, après le massacre de Vassy et l'enlèvement de Fontainebleau, persuasion et conviction entière, par la contagion de l'enthousiasme qui gagna les confédérés. Il en fut de même des catholiques : les plus froids auparavant devinrent plus ardents pour les pratiques extérieures de leur religion, dans la crainte d'être confondus avec les sectaires. Aussi voyoit-on des deux côtés une réforme qui auroit produit d'excellents fruits, si elle n'avoit eu pour principe que le desir de procurer le bien. On s'abstint, même à la cour, de servir en gras les jours prohibés, et la reine chassoit celles de ses filles qui n'approchoient pas des sacrements à Pâques. Les calvinistes alloient encore plus loin ; ils faisoient pendre les adultères : ce qui fit dire aux courtisans en plaisantant que, n'y eût-il que cette raison, ils n'embrasseroient jamais une religion dans laquelle on pendoit les gens pour une galanterie. Ce fut aussi sur les représentations réitérées des ministres, et pour l'édification de son parti, que le prince de Condé, dont le veuvage avoit été peu réglé, prit enfin la résolution de se remarier, et épousa Françoise d'Orléans, sœur de Léonore, duc de Longueville.

1566-67.

La jalousie entre les deux religions ne se borna pas à l'émulation d'une plus grande régularité ; elles cherchèrent à s'appuyer l'une contre l'autre de la force des confédérations et des serments. L'exemple donné par les protestants ne fut pas perdu pour les catholiques, qui trouvèrent les premiers germes d'une ligue à opposer à celle de leurs adversaires dans ces associations depuis long-temps usitées parmi eux sous le nom de

1566-67. *confréries*. Elles avoient des lieux et des jours d'assemblée fixés, une police, des repas, des exercices et un trésor communs. Il ne fut question que d'ajouter à cela un serment d'employer ses biens et sa vie pour la défense de la foi attaquée. Avec cette formule, les confréries devinrent comme d'elles-mêmes, dans chaque ville, des corps de troupes prêts à agir au gré des chefs, et leurs bannières des étendards militaires. La multitude réunie se trouva plus hardie. Contradictions, railleries, dédains entre personnes de différentes religions, on ne se souffrit plus rien : de là des émeutes et des massacres par toute la France (1).

La manie des associations saisit aussi la noblesse et les grands seigneurs. Il y eut de ces ligues particulières qui enveloppèrent des provinces entières : pendant le voyage du roi, on en découvrit une dont Louis de Bourbon, duc de Montpensier, les Guises et les principaux du royaume étoient chefs. La reine, à la vue de cette nouveauté, assembla un conseil extraordinaire. La plupart des confédérés y furent mandés ; et tous néanmoins jurèrent et signèrent qu'ils n'avoient point trempé dans ces complots, qu'ils les abhorroient, et que jamais ils ne prendroient les armes que par le commandement de sa majesté.

Ces protestations ne rompirent point des liaisons qu'on croyoit fondées sur de si bons motifs : elle prévalurent même bientôt sur toutes les autres. Les frères se séparèrent des frères, les pères des enfants, et on vit

(1) De Thou, l. XXXVII. Montluc, l. VI, p. 30. Recueil de choses mémorables, t. III, p. 694.

les familles déchirées par le même schisme qui divisoit l'état. 1566-67.

A l'égard des calvinistes, comme s'ils eussent été en pays ennemi, ils avoient des signaux d'intelligence, des mots de ralliement, des rôles de recrues et de recette, des routes tracées, des entrepôts marqués, des magasins d'armes, et tout ce qui est nécessaire pour faire éclater au premier ordre un soulévement général. C'est avec ces précautions que les chefs attendoient l'effet des projets qu'ils croyoient concertés contre eux.

Ils entretenoient, outre cela, dans les états protestants et catholiques, des envoyés publics ou secrets, chargés d'éclairer les ministres du roi, de traverser leurs négociations, s'il étoit nécessaire, ou d'en entamer à leur avantage. Enfin, de temps en temps ils faisoient à la cour, tantôt des propositions raisonnables, tantôt des demandes outrées, afin de juger, par la réponse, des dispositions cachées : ensuite, sous prétexte de divertissements ou de simples visites, ils se rassembloient dans des châteaux, et y prenoient en commun des résolutions, toujours couvertes du voile du mystère.

Après l'assemblée de Moulins, le roi congédia les seigneurs qui la composoient, dans la crainte que leur présence n'occasionât de nouvelles brouilleries : on ne retint que le cardinal de Lorraine et le maréchal de Montmorency. Mais, comme si la chaleur des factions se fût concentrée dans ces deux têtes, ils étoient toujours d'avis opposés ; de sorte que le conseil dégénéroit en altercations souvent très aigres. Afin d'y remédier,

1563-67. la reine fit décider qu'en l'absence du roi, le duc d'Anjou, son frère, y présideroit. Elle se servoit volontiers du nom de ce jeune prince pour parer aux inconvénients qui survenoient, en attendant qu'elle eût trouvé d'autres expédients. Ainsi le prince de Condé demandant la lieutenance générale du royaume, comme l'avoit eue le roi de Navarre, son frère, on lui répondit qu'elle étoit promise au duc d'Anjou. Anne de Montmorency vouloit aussi obtenir, pour le maréchal son fils, la survivance de la charge de connétable: on lui dit que, puisque le roi avoit dessein de faire son frère lieutenant-général, il n'étoit pas besoin d'un connétable. Cependant, afin d'adoucir l'amertume du refus, la reine gratifia Montmorency d'une somme d'argent considérable. Ainsi les finances du roi s'épuisoient dans des arrangements de bienséance.

Il paroît que Catherine n'étoit point scrupuleuse sur les moyens, quand elle espéroit s'épargner des embarras par quelques égards. Le cardinal de Châtillon ressentit les effets de cette humeur accommodante. Son état dans le royaume étoit un scandale perpétuel. Evêque, cardinal, et marié, tantôt habillé en ecclésiastique, tantôt en laïque, son exemple pouvoit devenir d'une pernicieuse conséquence. Il fut prié de se démettre du titre de ses bénéfices, et on lui en conserva le revenu. Cette condescendance, contraire aux canons, alarma la cour de Rome, et la reine fut obligée d'envoyer un ambassadeur rassurer le pape. Ainsi elle étoit sans cesse réduite à cette fâcheuse extrémité, de ne pouvoir faire une démarche sans blesser les uns ou les autres.

Elle avoit souvent bien de la peine à contenir le roi

son fils, quoiqu'il fût plus dissimulé qu'on ne l'est à son âge. A la vue des nouvelles prétentions que montroient tous les jours les prétendus réformés, il ne pouvoit s'empêcher quelquefois de témoigner de l'impatience. « Il n'y a pas long-temps, dit-il un jour à l'amiral, que « vous vous contentiez d'être soufferts par les catho- « liques, maintenant vous demandez à être égaux, « bientôt vous voudrez être seuls et nous chasser du « royaume. » Il n'y avoit point de réplique à cette observation; aussi l'amiral ne répondit rien, et se retira comme un homme confondu, mais qui pour cela ne renonce pas à ses projets. Quant au jeune Charles, il s'en alla, bouillant de colère, dans la chambre de sa mère, et lui dit devant le chancelier: « Le duc d'Albe « a raison; des têtes si hautes sont dangereuses dans « un état: l'adresse n'y sert plus de rien, il faut en « venir à la force. » La reine parvint difficilement à le calmer, en lui faisant sentir le danger de trop se découvrir. 1566-67.

Il venoit de montrer la même vivacité aux envoyés des princes protestants d'Allemagne, dont les calvinistes de France avoient comme mendié une ambassade, autant pour faire montre de leur crédit, que pour obtenir quelque nouveau privilége. Les envoyés, instruits auparavant par l'amiral, après avoir fait au roi, de la part de leurs maîtres, les protestations du plus sincère attachement, et d'un vrai desir de vivre en paix, lui demandèrent liberté entière de conscience par tout le royaume, sans exception de temps, de lieu, ni de personne. Charles, si outré d'indignation qu'à peine pouvoit-il parler, leur répondit en frémissant: « Je « conserverai volontiers l'amitié de vos princes, quand

1566-67. « ils ne se mêleront pas plus des affaires de mon « royaume que je ne me mêle de celles de leurs états » ; et, après un moment de silence, il ajouta d'un ton de dépit : « Je suis vraiment d'avis de les prier aussi de « laisser prêcher les catholiques et dire la messe dans « leurs villes. » Catherine, suivant sa politique ordinaire, pour tâcher de faire oublier à ces envoyés la fermeté de la réponse, leur fit de grands honneurs, et les combla de présents.

1567. Malgré ces ménagements, c'étoit à elle que les zélés calvinistes en vouloient davantage. Il parut, au commencement de l'année 1567, un livre qu'on soupçonna avoir été écrit par un ministre nommé Rozière, dans lequel on lisoit cette maxime abominable : « Il est loi-« sible de tuer un roi et une reine qui résistent à la ré-« formation de l'évangile (1). Catherine, sortant de sa chambre pour aller à la messe, trouva à ses pieds une lettre, dans laquelle on lui disoit que, si elle n'accordoit le libre exercice de la religion réformée, elle seroit traitée comme le duc de Guise et le président Minard. On l'exhortoit en conséquence à craindre la colère de Dieu et le désespoir des hommes. La reine, sans s'effrayer, continua d'aller à son but par des détours dont elle se flattoit de dérober la connoissance jusqu'au dernier moment.

« On avoit, dit Pasquier (2), plus ôté aux huguenots « par des édits pendant la paix, que par la force pen-« dant la guerre » ; mais leur défiance faisoit connoître que, pour frapper sûrement le dernier coup, il faudroit

(1) Dupleix, t. III. — (2) Liv. V, lett. 3.

en venir à quelque éclat : Catherine y paroissoit déterminée ; tout son embarras étoit de lever des soldats, sans que les calvinistes prissent de nouvelles alarmes : une circonstance étrangère, habilement saisie, en fournit les moyens. 1567.

Le roi d'Espagne, voulant porter la guerre dans les Pays-Bas contre ses peuples révoltés par l'inquisition, résolut d'y faire passer, au commencement de 1567, une forte armée commandée par le duc d'Albe : il marqua la route par la Savoie, la Franche-Comté, et les lisières de la Lorraine les plus voisines de la France. A cette nouvelle, qu'on eut soin de grossir du bruit que le roi d'Espagne suivroit en personne, la reine montra les plus grandes craintes que cette armée, approchant des frontières, ne tentât quelque expédition contre le royaume. On assembla un conseil, auquel catholiques et protestants furent appelés sans distinction : il y fut résolu, d'une voix unanime, qu'il falloit se tenir en garde, et garnir de troupes les provinces exposées.

En conséquence, Catherine donne les ordres avec la plus grande promptitude : on met sur pied les anciennes compagnies, il s'en forme de nouvelles : on emprunte de tous côtés, et la cour lève six mille Suisses, qui se mettent aussitôt en marche. Pour donner encore mieux le change, la reine envoie en Espagne l'Aubespine, secrétaire d'état, avec ordre de sonder les dispositions de cette cour, et d'engager Philippe à éloigner son armée ; mais on avoit auparavant eu soin d'y dépêcher secrètement un père Hugues, religieux de Saint-François, qui instruisit le roi d'Espagne de cette ma

1567. nœuvre, et qui, pour accréditer les idées qu'on vouloit inspirer aux calvinistes, procura à l'Aubespine une réception publique peu agréable.

Le prince de Condé et ses confédérés proposèrent en cette occasion d'armer les réformés; offre qui déplut au roi, parceque c'étoit lui dire que ses sujets se croyoient assez puissants pour faire prendre les armes dans ses états. On les remercia; et, loin de profiter de leur bonne volonté, non seulement les commandements qu'ils auroient pu, par leurs charges et par leur naissance, prétendre dans ces levées, furent donnés à des catholiques, dont la cour étoit sûre; mais elle leur fit aussi, pour les dignités et les gouvernements qui vinrent à vaquer, des passe-droits qui les piquèrent vivement.

Dans cet intervalle, le duc d'Albe passa sans aucune marque de mécontentement de la part de la France; au contraire, on lui fournit obligeamment des vivres et les autres secours dont il eut besoin. Les troupes levées, à ce qu'on publioit, uniquement pour l'observer, ne furent point congédiées, et les six mille Suisses continuèrent de s'avancer vers le centre du royaume, sous la conduite du colonel Pfiffer, très habile général; enfin les seigneurs calvinistes eurent un avis certain, donné, dit Davila, par un des principaux seigneurs de la cour, qu'il avoit été tenu un conseil secret, dans lequel on avoit résolu d'arrêter le prince de Condé et l'amiral; de confiner le premier dans une prison perpétuelle, et de se défaire de l'autre; de mettre deux mille Suisses dans Paris, deux mille dans Orléans, et deux mille dans Poitiers; de faire entrer dans toutes les places sus-

pectes de bonnes garnisons, formées des troupes actuellement sur pied; de révoquer l'édit de pacification, et de défendre par-tout l'exercice de la nouvelle religion. 1567.

Ce projet, sa certitude, les moyens d'exécution et de défense, furent discutés d'abord à Vallery, dans le château du prince de Condé, où l'on ne décida rien. Les confédérés revinrent à Châtillon-sur-Loing, chez l'amiral, où le danger, vu de plus près, inspira des résolutions plus vigoureuses.

La cour passoit la belle saison à Monceaux en Brie, maison de campagne tout ouverte : elle y vivoit sans précaution, comme si elle n'eût pas eu des desseins dont la moindre connoissance pouvoit jeter dans le désespoir une multitude d'hommes ombrageux, et les exciter aux entreprises les plus hasardeuses (1). Pendant qu'elle s'abandonnoit à cette profonde sécurité, il se répandit, vers les premiers jours de septembre, un bruit sourd qu'il y avoit des mouvements en quelques provinces. Les courriers qui venoient à la cour de différentes parties du royaume rapportoient que jamais ils n'avoient vu tant de monde sur les routes; gentilshommes, cavaliers, fantassins, qui tous tenoient le chemin de la cour : on méprisa cet avis, et on continua de se divertir.

Au milieu de septembre, arrive Castelnau, homme de tête et de jugement, qui revenoit de remplir en Flandre une commission de la part du roi. Il raconte que plusieurs gentilshommes de Picardie et des environs l'ont prié de les souffrir à sa suite, et que dans le chemin il

(1) Castelnau, l. IV.

1567. les a entendus parler d'armées, d'attaque, de surprise. « S'il y avoit une armée d'huguenots sur pied, répond « brusquement le connétable, je le saurois. — C'est un « crime capital, ajoute le chancelier, de donner à « son souverain de faux avis, qui tendent à le mettre « en défiance de ses sujets. — Du moins, représenta « Castelnau, qu'il me soit permis d'envoyer quelqu'un « à la découverte autour du château de l'amiral. » On y consentit, et il fit partir successivement ses deux frères.

Le rapport du premier, trop peu circonstancié, ne toucha pas; mais, sur celui que fournit le second, le roi, pour plus grande certitude, dépêcha, sous quelque prétexte, à l'amiral un homme de marque, chargé de tout examiner. Il le trouva *habillé en ménagier, faisant ses vendanges*. C'étoit le 26 septembre, et le 28 toute la France étoit en feu. Il n'y avoit que quatre ans et demi que l'édit d'Amboise lui avoit rendu la paix. En un jour, dit Tavannes, il y eut cinquante places prises, et le 27 au soir il se trouva tout-à-coup dans Rosay, petite ville à quatre lieues de Meaux, un gros corps de cavalerie, tout composé de gentilshommes, commandés par le prince de Condé, l'amiral, d'Andelot son frère, et le comte de La Rochefoucauld. Si, sans délai, ils eussent marché droit à Monceaux, ils y auroient indubitablement surpris la cour. Ils remirent l'expédition au lendemain, veille de Saint-Michel, dans l'espérance de faire une capture plus considérable, attendu que le roi devoit tenir un chapitre de l'ordre, et qu'on pourroit tirer une bonne rançon des chevaliers. Cette misérable considération fit manquer l'entreprise. La reine, instruite pendant la nuit, ne commit pas la même faute.

Elle partit aussitôt, et gagna Meaux avec toute la cour (1). 1567.

La terreur avoit saisi tous les esprits : on tint conseil. Le premier avis fut d'appeler les six mille Suisses répandus en divers quartiers, qui n'étoient pas éloignés. Le chancelier seul s'opposa à cette résolution : il pensoit au contraire qu'il falloit congédier ces troupes étrangères, afin de rassurer les calvinistes, qui, gagnés par cette condescendance, mettroient les armes bas. « Eh! monsieur le chancelier, dit la reine, voulez-vous « répondre qu'ils n'ont d'autre but que de servir le roi? « — Oui, madame, répliqua l'Hôpital, si on m'assure « qu'on ne les veuille pas tromper. » Son opinion, regardée comme trop hasardeuse, ne fut pas suivie : on envoya courriers sur courriers aux Suisses, dont les quartiers, à raison de leur dispersion, couroient risque d'être enlevés ; ils forcèrent la marche, et se rendirent à Meaux le 28 au soir, sans avoir été attaqués par les confédérés, à qui la reine avoit fait porter des propositions, afin de ralentir leur marche et leur première ardeur (2).

Les Suisses arrivés, il fut question de décider si, à l'aide de ce renfort, le roi se retireroit à Paris, ou s'il resteroit à Meaux, au hasard d'y être assiégé par ses sujets. Le sentiment du plus grand nombre fut qu'il ne seroit pas prudent d'exposer le roi en rase campagne, avec de l'infanterie seule, contre un corps de cavalerie dont on ignoroit les forces; qu'il valoit mieux demeurer à Meaux, et en faire sortir quelques seigneurs pour

(1) Pasquier, l. IV, lett. 2. Mémoires de Tavan. p. 209.

(2) Mémoires de Bouillon, p. 13.

1567. lever des troupes et venir dégager la cour en cas d'attaque : on ajoutoit que risquer une bataille, perte ou gain, ce seroit toujours rendre le roi irréconciliable, et forcer les calvinistes à ne jamais remettre l'épée dans le fourreau, quand ils l'auroient une fois tirée contre la personne de leur souverain (1).

La résolution de rester alloit prévaloir, lorsqu'on apprit que les confédérés n'étoient pas si forts qu'on les avoit crus. Sur cette assurance, le duc de Nemours, regardé comme le chef de la maison de Guise, parcequ'il avoit épousé Anne d'Est, veuve du dernier duc, le cardinal de Lorraine, et tous leurs partisans, opinèrent à gagner Paris : enfin Pfiffer et ses Suisses marquèrent tant de bonne volonté, ils sollicitèrent avec tant d'instance l'honneur de conduire le roi, promettant de le rendre sain et sauf à Paris, que la reine céda. « Allez vous reposer, dit-elle, et demain, dès le matin, « je confie à votre valeur le sort du roi et le salut de son « royaume. »

A minuit, les tambours battirent dans le quartier des Suisses : à ce bruit, ministres, ambassadeurs, le roi, la reine, ses enfants, ses femmes, se mettent en mouvement : les Suisses forment un bataillon carré, reçoivent Charles et sa suite au milieu, comme dans un fort, et partent, précédés du duc de Nemours, qui commandoit les chevau-légers de la garde, soutenus par un gros de courtisans, sans autres armes que leurs épées.

Ils n'avoient fait que quatre lieues, lorsque l'escadron du prince de Condé se présenta, la lance en arrêt, prêt à charger : les Suisses, baissant la pique, se

(1) Journal de Brulart. Mémoires de Condé, t. I.

montrèrent disposés à soutenir l'attaque : cette fière contenance imposa au prince, qui n'osa donner sur le front : d'Andelot et La Rochefoucauld tentèrent aussi inutilement d'entamer les côtés et l'arrière-garde. Dans cette occasion, le jeune monarque, outré de colère, voulut charger lui-même ; et il auroit peut-être engagé l'action, si le connétable, plus prudent, ne l'eût arrêté. Les Suisses firent face par-tout, continuant toujours leur marche, quoique harcelés sans relâche par la cavalerie qui voltigeoit sur les ailes. L'impossibilité d'obtenir un succès complet détourna les confédérés de tenter une attaque sérieuse, dans laquelle, au détriment de leur cause, le roi ou la reine auroient pu être atteints. La journée se passa en escarmouches peu considérables ; sur le soir, le roi, la reine, et les principaux de la cour, escortés par quelques détachements sortis de Paris, sur la nouvelle du danger du monarque, prirent les devants, et gagnèrent la capitale avec une petite escorte : le bataillon n'y arriva que bien avant dans la nuit. « Sans monsieur de Nemours, disoit depuis « Charles IX, et mes bons compères les Suisses, ma « vie ou ma liberté étoient en très grand branle (1). » 1567.

C'étoit l'opinion de la cour ; mais les calvinistes s'en défendoient comme d'une calomnie ; ils disoient n'avoir pris les armes que pour chasser leurs ennemis d'auprès du roi, « et se sauver, selon l'expression de La Noue (2), « plutôt avec les bras qu'avec les jambes. » En se déterminant à la guerre, ils résolurent quatre choses : de prendre peu de villes, mais importantes ; de lever une armée *gaillarde*, de tailler en pièces les Suisses, et de

(1) Mémoires de Bouillon, p. 21. — (2) Ch. 12.

1567. faire prisonnier le cardinal de Lorraine, tant pour éloigner de la cour un homme qu'ils regardoient comme un solliciteur perpétuel contre eux, que pour avoir entre les mains un otage en cas de malheur.

L'exécution du plan manqua dans presque toutes ses parties. Le cardinal, sachant qu'on lui en vouloit, étoit parti de Meaux, se sauvant à Château-Thierry, en disant qu'il alloit hâter le secours, et de là à Reims. Son bagage, sa vaisselle, et tous ses équipages furent pillés. Le projet contre les Suisses fut suspendu par des pourparlers que la reine entama avec les confédérés, afin de donner le temps à ces auxiliaires de se rendre à Meaux; et, une fois renforcés par la présence du roi, il ne fut plus possible aux calvinistes de les entamer. Quant aux grandes villes, ils manquèrent la plupart de celles dont ils espéroient s'emparer, et en prirent d'autres sur lesquelles ils ne comptoient pas; enfin, pour s'être trop pressés, et n'avoir pas donné le temps à l'infanterie de joindre, au lieu d'une armée, ils n'eurent d'abord qu'un corps de cavalerie, propre tout au plus à un coup de main. Malgré ces désavantages, ils allèrent fièrement camper devant Paris (1).

Dès le lendemain, il y eut de la part du roi injonction de quitter les armes, assurance d'amnistie pour ceux qui le feroient dans vingt-quatre heures, et peine capitale prononcée contre les réfractaires; mais ces menaces n'empêchèrent pas les confédérés de persévérer dans l'audacieux projet de bloquer la capitale *avec une poignée de gens*, et de l'affamer. Ils brûlèrent les moulins, s'emparèrent des ponts, dont la possession pou-

(1) D'Aubigné, t. I, l. IV.

voit les rendre maîtres des rivières, et mirent de bonnes garnisons dans les châteaux qui commandoient les chemins par où les vivres arrivoient (1). 1567.

Ainsi pressée, la reine eut recours à sa ressource ordinaire, la négociation : elle fit faire des propositions d'accommodement ; les confédérés s'y prêtèrent : on en vint jusqu'à un projet d'édit, qui n'eut point lieu, moins à cause des prétentions exorbitantes des calvinistes en faveur de leur religion, qu'à cause d'une ruse dont ils s'avisèrent pour gagner la multitude. Ils demandèrent l'assemblée des états et la diminution des impôts, rendus excessifs par le manége des maltôtiers italiens : en même temps, ils firent afficher dans les villes dont ils étoient maîtres, qu'ils n'avoient pris les armes que pour obtenir la diminution des taxes et le soulagement du peuple. La reine, piquée sur-tout de ce qu'en notant les Italiens on sembloit l'attaquer elle-même, ne voulut pas entendre parler d'accord.

Ainsi, le 7 octobre, on envoya dans la ville de Saint-Denys, dont les confédérés s'étoient emparés, un héraut chargé d'un ordre du roi, signé par deux secrétaires d'état, qui contenoit l'alternative, ou de mettre bas les armes, ou de déclarer qu'ils confirmoient de nouveau leur révolte, afin que sur cette résolution sa majesté prît les mesures qu'elle jugeroit convenables. Cet ordre étoit adressé à tous et à chacun des chefs qui figurèrent dans les troubles suivants ; savoir, le prince de Condé ; les trois frères Coligni ; Odet, cardinal de Châtillon, Gaspard, amiral, François d'Andelot ; François de Hangest de Genlis ; Georges de Clermont d'Amboise ;

(1) Journal de Brulart. Mémoires de Condé, t. I. La Noue.

1567. François, comte de Saulx; François de Barbançon de Cani; Jacques de Boucard; Bayencour de Bouchavannes; d'Ailli de Péquigny; Jacques de Brouillard de Lizy; Antoine de Vaudray de Mouy; Jean Raguyer d'Esternay; Gabriel, comte de Montgommeri; et Jean de Ferrière, vidame de Chartres.

Cette signification embarrassa les confédérés. Le prince de Condé, voyant venir à lui le héraut un papier à la main, lui dit d'un ton courroucé : « Prends garde « à ce que tu vas faire; si tu m'apportes ici quelque chose « contre mon honneur, je te ferai pendre. — Je viens, « lui répondit le héraut, de la part de votre maître et « du mien, et vos menaces ne m'empêcheront pas « d'obéir à ses ordres. » En disant cela, il lui présenta la signification. Le prince dit qu'il feroit sa réponse dans trois jours. « Il la faut dans vingt-quatre heures », répliqua le héraut, et il se retira.

On délibéra beaucoup sur cette démarche, dont la fierté déconcerta les confédérés. Ils prirent le parti de présenter une requête plus modeste : ils demandoient qu'on attribuât à un excès de zéle ce qu'ils avoient dit d'un peu fort sur les impôts et la convocation des états. Ce retour donna aux bien intentionnés quelque espérance d'accommodement; et comme la reine, malgré les excuses, persistoit dans son mécontentement, le connétable se chargea de renouer les conférences.

Anne de Montmorency d'un côté, le prince de Condé de l'autre, chacun avec plusieurs de leur parti, se virent à la Chapelle, village entre Paris et Saint-Denys; mais la négocation échoua dès la première proposition. Les calvinistes demandèrent l'exercice général, public

et irrévocable de leur religion : le connétable déclara qu'en accordant des priviléges aux huguenots, le roi n'avoit jamais entendu que ce fût pour toujours ; qu'au contraire son intention étoit de ne souffrir qu'une seule religion dans son royaume. Les deux partis n'ayant pas voulu se relâcher, on se sépara après une altercation assez vive entre le connétable et Coligni, son neveu, et on se prépara à la guerre. 1567.

Pendant ces délais, l'armée du prince s'augmentoit ; il lui vint de toutes les provinces des secours à l'aide desquels il s'établit solidement dans ses postes, résolu d'attendre un corps de reîtres qu'on levoit pour lui en Allemagne ; mais, quelques efforts que fissent les confédérés pour grossir leur troupe, l'armée royale renfermée dans Paris étoit beaucoup plus nombreuse. Il sembloit donc qu'on ne devoit pas différer à attaquer le prince, afin de ne lui pas laisser le temps de se fortifier ; les Parisiens le demandoient à grands cris, non qu'ils souffrissent beaucoup du blocus, qui n'embrassoit pas tous les côtés de la ville, mais parceque, sachant les soldats calvinistes cantonnés dans les villages des environs, « Il leur déplaisoit, dit La Noue, d'avoir de « tels ménagers en leurs censes, qui étoient fort dili- « gents à les rendre vuides. »

Le connétable vouloit attendre, espérant toujours quelque heureux événement qui ramèneroit la concorde, et empêcheroit de verser le sang françois, mais on lui fit entendre qu'à force de remettre il devenoit suspect d'intelligence avec les ennemis : il se détermina donc à risquer la bataille ; elle se livra le 10 novembre, dans la plaine de Saint-Denys, d'où elle a pris son nom. L'armée royale, outre l'avantage du nombre, qui avoit

1567. fait croire au connétable que les confédérés refuseroient le combat, avoit encore celui de l'artillerie et du terrain; les calvinistes, au contraire, se virent attaqués au moment qu'un gros détachement, sous la conduite de d'Andelot, venoit de les quitter pour une expédition de l'autre côté de la rivière : cependant ils osèrent accepter la bataille, et se défendirent avec une fermeté qui fit d'abord balancer la victoire; mais enfin le nombre l'emporta, et les catholiques restèrent maîtres du champ de bataille (1).

Il leur coûta cher; plusieurs seigneurs de marque y restèrent, entre autres le connétable. Il montra dans cette action, selon sa coutume, la vigueur d'un jeune homme et la valeur d'un soldat. Seul au milieu d'un escadron ennemi, abandonné des siens mis en fuite ou tués à ses côtés, il se défendoit encore, lorsqu'il se vit coucher en joue par Stuart, un de ceux qui, après la conjuration d'Amboise, forcèrent les prisons de Blois. « Tu ne me connois donc pas? lui cria Montmorency. « — C'est parceque je te connois, répondit le féroce « Stuart, que je te porte celui-ci » ; et en même temps il lui lâche son coup, d'assez près pour être lui-même blessé par le connétable presque expirant (2).

Les calvinistes se jetèrent sur lui pour l'emmener : les catholiques l'arrachèrent de leurs mains; et, autant brisé de ces secousses qu'épuisé par ses blessures, Montmorency, après avoir vu fuir les escadrons ennemis, consentit avec peine d'être transporté à Paris. Il y reçut la visite du roi et de la reine, et des témoignages d'attendrissement de la part des grands, mais

(1) Mémoires de Tavan. p. 305 — (2) Brantôme.

peu de marques de regrets du côté du peuple, qui veut qu'on soit tout entier au parti qu'il favorise. Or le connétable, malgré son attachement à la religion catholique, temporisoit quelquefois, et, dans l'espérance de pacifier, mitigeoit les mesures violentes, ce qui ne plaisoit pas aux zélés, qui auroient voulu que, sans égards pour personne, on se fût toujours porté aux dernières extrémités. 1567.

Montmorency aima sincèrement la religion : quand il la vit sérieusement attaquée, aucune considération humaine ne fut capable de le retenir; il abandonna parents, amis, intérêts de famille, et se joignit de bonne foi à ceux qu'il crut unis pour la défendre, quoiqu'ils fussent ses rivaux de fortune : il soutint toujours qu'il n'en falloit qu'une dans l'état, et mourut les armes à la main, martyr de son opinion. Il remplit avec foi tous les devoirs qu'exigeoit de lui sa pénible situation, et expira le troisième jour après la bataille, avec la courageuse résignation d'un héros chrétien.

Nous avons vu qu'il étoit *rabroueur* et peu endurant : ce caractère se montra jusqu'au dernier moment. On rapporte que le religieux qui le confessoit l'impatientant apparemment, en cherchant à le rassurer contre les terreurs de la mort : « Laissez-moi, mon père, lui dit le « connétable; pensez-vous donc que j'aie vécu près de « quatre-vingts ans avec honneur, sans avoir appris à « mourir un quart d'heure? »

Comme il arrive quelquefois qu'après une vive querelle, confus des excès auxquels ils se sont laissés emporter, les rivaux épuisés gardent un morne silence; attristée d'une victoire remportée sur les François, la cour

1567. resta quelques jours dans l'inaction. En effet, disoit au roi en soupirant le maréchal de La Vieilleville, « Ce « n'est point votre majesté qui a gagné la bataille, « encore moins le prince de Condé. — Et qui donc? « demanda Charles IX avec vivacité. — Le roi d'Es-« pagne », répondit le maréchal. Ce prince jouoit réellement la cour de France. Après la bataille de Saint-Denys, il permit au duc d'Albe d'envoyer quelques troupes au roi, mais pas assez pour opérer la destruction des calvinistes, dont l'existence lui faisoit espérer la continuation des troubles.

Pour eux, dès le lendemain de leur défaite, ils se représentèrent en bataille devant Paris, et brûlèrent quelques moulins par bravade; mais ensuite ils gagnèrent à grandes journées les frontières de la Lorraine, où ils comptoient trouver les reîtres qui devoient les renforcer. L'armée royale s'ébranla à la fin, et se mit à leur poursuite.

Il y avoit des différences frappantes entre les deux armées : celle du roi étoit bien vêtue, bien payée, attendue dans de bons logements pourvus de vivres et de fourrages; mais elle avoit pour chef le duc d'Anjou, jeune homme de seize ans, qui fut nommé lieutenant-général du royaume, sous prétexte qu'il étoit au-dessous du roi de marcher en personne contre des rebelles. Une multitude de capitaines, de princes du sang, de maréchaux de France, lui servoient de conseil, ou plutôt, jaloux les uns des autres, commandoient tous, se contredisoient et causoient une confusion générale.

Les calvinistes n'avoient que leurs armes : on n'avoit pourvu ni à la solde, ni aux équipages, ni aux asiles; il falloit aller chercher des vivres dans des villages

écartés, arracher le pain au paysan surpris, ou forcer les petites villes et les bourgades. C'étoit avec ces désavantages qu'ils marchoient vers la Lorraine, dans la plus mauvaise saison de l'année, couverts de boue, excédés de fatigue; mais pleins de courage et d'une juste confiance dans la capacité et la bonne intelligence de leurs chefs. Au moyen de nouvelles propositions d'accommodement qui furent faites dans la vue d'arrêter leur marche, leur arrière-garde fut atteinte et mise en fuite, près de Châlons, par l'avant-garde royale, commandée par le duc de Montpensier. Entourés de villes ennemies, une nouvelle défaite devoit les ruiner entièrement; mais la mésintelligence des chefs catholiques retarda l'arrivée du corps d'armée. Le prince de Condé et Coligni en profitèrent pour hâter la retraite au-delà de la Meuse. Ils la passèrent à Saint-Michel, couverts par leur cavalerie, qui les rejoignit aussitôt, et ils firent une telle diligence que l'armée royale les perdit de vue. 1567.

On étoit à la fin de décembre, lorsqu'ils se trouvèrent ainsi en sûreté, au-delà de la Meuse: ils se flattoient d'être joints, en arrivant, par les troupes auxiliaires de Jean Casimir, second fils de l'électeur palatin; mais, après cinq jours d'attente, « on n'en savoit pas plus de « nouvelles que lorsqu'on étoit devant Paris; ce qui « engendra du murmure parmi aucuns, même de la « noblesse, qui donnoient des attaques assez rudes à « leurs chefs, en leurs devis ordinaires; tant l'impa- « tience est grande parmi notre nation (1)! »

Le prince de Condé, *d'une nature joyeuse*, se moquoit

(1) La Noue, deuxièmes troubles.

1567. si à propos de ces gens *colères et appréhensifs*, qu'il les forçoit à rire eux-mêmes. L'amiral, *avec ses paroles graves*, leur faisoit honte, et les obligeoit à se taire : quand on parloit de se séparer, il disoit qu'au contraire, si les reîtres ne venoient pas, il faudroit les aller chercher jusqu'au lieu marqué pour leur rendez-vous ; qu'il n'y avoit de salut que dans cette jonction. « Mais s'ils « ne s'y fussent pas trouvés, s'objecte La Noue, qu'eus- « sent fait les huguenots? Je pense, répond-il, qu'ils « eussent soufflé dans leurs doigts, car il faisoit grand « froid. » Ce n'est en effet que par des plaisanteries qu'il faut répondre à ces gens désespérants, qui mettent toujours les choses au pire. En fait de risques, combien de circonstances dans lesquelles il faut prendre conseil du moment!

Les confédérés ne furent pas réduits à cette extrémité. On apprit enfin que le prince Casimir approchoit. « Ce ne fut plus pour lors que chansons et gam- « bades, et ceux qui avoient le plus crié sautoient le « plus haut. » Mais nouvel embarras? on sut que les reîtres, troupes mercenaires, comptoient, en se joignant, toucher au moins cent mille écus, et il n'y en avoit pas deux mille dans la caisse. La reine Élisabeth s'étoit chargée de faire les fonds de cette levée. Toujours liée avec les huguenots, elle s'y croyoit alors d'autant plus autorisée, que la cour de France venoit de lui refuser la restitution de Calais, stipulée au traité de Cateau-Cambresis, sous prétexte qu'elle en avoit infirmé la clause par ses menées constantes tant en France qu'en Écosse. Mais son argent n'étant pas prêt, ou n'ayant pu arriver encore « là convint-il de faire « de nécessité vertu. » Le prince de Condé et les autres

chefs représentèrent leurs besoins aux officiers; ceux-ci haranguèrent les soldats : aux motifs de l'honneur, les ministres joignirent ceux de la religion; chacun se dépouilla de ses bagues, chaînes, joyaux et de tout ce qui pouvoit procurer de l'argent : la commune détresse faisoit qu'on s'excitoit les uns les autres. Seulement, quand il fut question de presser « les disciples de la picorée, « qui ont cette propriété de savoir vaillamment prendre « et lâchement donner, là fut l'effort du combat. Néan-« moins ils s'en acquittèrent beaucoup mieux qu'on « ne cuidoit. Jusqu'aux goujats, chacun bailla, et « l'émulation fut si grande, qu'à la fin on réputa à « déshonneur d'avoir peu contribué. » Exemple peut-être unique d'une armée sans paye, dont chaque soldat se prive de son nécessaire pour en soudoyer d'autres. De ces contributions volontaires on forma une somme d'environ quatre-vingt-dix mille livres, dont les reîtres se contentèrent. Ainsi réunis, ils rentrèrent en France dans les premiers jours de janvier 1568. 1567.

Ce n'étoit plus une troupe errante, reculant devant un ennemi victorieux et puissant; mais une armée active, pleine de confiance, capable désormais d'affronter le vainqueur. On résolut de porter la guerre autour de la capitale, afin que la cour, en voyant de plus près les calamités, se prêtât plus facilement à la paix. Dans une négociation qui s'étoit entamée après la bataille de Saint-Denys, pendant que le prince poursuivi se retiroit vers la frontière, il avoit senti le désavantage de traiter en fuyant. Maintenant, en état d'attaquer, il comptoit bien donner la loi à son tour; tout dépendoit des opérations militaires. Les confédérés résolurent de tenter quelque exploit qui donnât du lustre 1568.

1568. à leurs armes. Ils s'avancèrent fièrement à travers la France, et grossirent leur armée de plusieurs corps considérables, qui les joignirent à leur passage en Bourgogne ou dans l'Orléanois, malgré l'opposition de Louis de Gonzague, devenu récemment duc de Nevers, par son mariage avec la fameuse Henriette de Cléves. Forts alors de vingt mille hommes ils mirent le siége devant Chartres, avec le dessein d'affamer Paris, qui tiroit ses approvisionnements principaux de la Beauce.

La reine avoit toujours entretenu des pourparlers. Si Catherine, comme on l'en soupçonne, mit sa félicité à gouverner seule, et à être unique maîtresse des affaires, elle eut alors tout lieu de se satisfaire. Sous un roi majeur, capable par conséquent de donner du poids aux décisions, mais trop jeune pour les former, elle dominoit le conseil par des ministres qui lui étoient tous dévoués. Sous un général enfant, elle commandoit par des capitaines placés de sa main, et révocables à sa volonté. Dans l'armée, dans le cabinet, tout dépendoit d'elle, mais aussi montroit-elle une activité infatigable (1).

Après la bataille de Saint-Denys, Catherine avoit fait présenter au prince de Condé des propositions insidieuses, pour tâcher de retarder sa marche et de le faire battre; mais, soit mauvaise volonté, soit négligence, les généraux royalistes le laissèrent échapper. La reine, se doutant de quelque connivence, part de Paris le 3 janvier, examine les fautes sur les lieux, et révoque les commandants qu'elle croit coupables. Elle confère à Châlons avec le cardinal de Châtillon, chargé par

(1) Journal de Brulart. Mémoires de Condé, t. I.

les confédérés de lui porter des paroles d'accommodement. Ne tombant pas d'accord, Catherine assigne un rendez-vous au prélat à Vincennes, revient à Paris, dirige par elle-même la nouvelle négociation, qui ne réussit pas encore. Enfin, voyant qu'il n'y a point de milieu entre une prompte paix et une bataille dans le cœur de la France, elle indique une dernière conférence à Lonjumeau. Les plénipotentiaires furent, d'un côté, Gontaut de Biron maréchal-de-camp, et de Mesmes, seigneur de Malassise, maître des requêtes; de l'autre, le cardinal de Châtillon et son conseil. On y admit pour médiateurs un envoyé d'Angleterre et un envoyé de Florence. 1568.

L'armée brillante des calvinistes se fondoit devant Chartres, habilement défendue par Lignières. L'argent du roi, habilement distribué, occasionoit une grande désertion parmi les Allemands. Les François, las d'une guerre qu'ils avoient cru devoir se terminer par la surprise de Meaux et qui duroit cependant depuis cinq mois murmuroient hautement. Des compagnies entières quittoient le siége et s'en retournoient dans leurs foyers. Afin d'augmenter le mécontentement, on glissa dans le camp une copie des conditions qu'accordoit le roi, et que le prince refusoit : savoir, la promesse du libre exercice de la religion prétendue reformée, et l'engagement solennel de payer les Allemands. Les chefs auroient voulu des sûretés, et quelques avantages pour eux-mêmes ; mais, dans la crainte de se voir tout-à-fait abandonnés, ils signèrent la paix, qui fut publiée le 23 mars. Les conditions furent que les huguenots rendroient les places dont ils s'étoient saisis, que les troupes étrangères levées de part et d'autre seroient con-

1568. gédiées; que le roi feroit l'avance de la solde de celles des confédérés, mais qu'il en seroit remboursé; qu'enfin il pardonnoit tout, rendoit aux confédérés ses bonnes graces, renouveloit, autorisoit et promettoit de faire exécuter, selon sa forme et teneur, l'édit de pacification de 1563, sans aucune des restrictions de l'édit de Roussillon. Par allusion à Armand de Gontaut, baron de Biron, qui étoit boiteux, et au seigneur de Malassise, les deux plénipotentiaires de la cour, elle fut appelée « la paix boiteuse et mal assise, et la petite « paix. Ceux qui ne s'y fièrent pas, dit Le Laboureur « furent les plus habiles (1). »

La paix ayant été publiée, on licencia les armées. Il étoit stipulé qu'à mesure que les Allemands évacueroient le royaume, les troupes d'Espagne, du pape et des Suisses, appelées par le roi, en sortiroient aussi; mais on ne songea qu'à se débarrasser des reîtres. Il leur étoit dû de grosses sommes. La cour avoit promis de les payer, et il ne se trouva pas d'argent dans les coffres. On espéra qu'ils se contenteroient de promesses. A la seule proposition, cette soldatesque intéressée se souleva, et tourna ses drapeaux vers Paris, menaçant de mettre tout à feu et à sang dans les environs. On se trouva pour lors fort embarrassé. Quelques uns du conseil proposèrent de mander d'autres Allemands qui, si la paix ne se fût pas faite, devoient venir au secours du roi, sous la conduite de Jean-Guillaume, duc de Saxe, fils de l'électeur de Saxe dépouillé par Charles-Quint, et beau-frère de Casimir, et de détruire ainsi les reîtres les uns par les autres; mais, outre que cette ressource

(1) Le Labour. sur Castelnau, l. VII.

étoit éloignée, il y avoit à craindre que ces étrangers se trouvant en présence, au lieu de se battre, ne joignissent leurs armes, et ne pillassent de concert. On jugea donc plus expédient de les apaiser; et Castelnau, accoutumé à traiter avec eux, fut chargé de la commission (1). 1568.

Il leur donna quelque argent, et leur en fit espérer d'autre qui devoit venir pendant la marche. Ils se mirent en route dans cette confiance; mais plus on les voyoit s'éloigner de Paris, moins la cour étoit pressée de tenir sa promesse. Frustrés dans leur attente, les reîtres entrèrent en fureur. Castelnau, au milieu d'eux, courut risque de la vie. Ils l'emmenèrent comme otage des sommes qui leur étoient dues, et firent un dégat affreux dans tous les lieux de leur passage. On s'accommoda cependant, moyennant un cadeau fait à leur chef, qui alors trouva le moyen de les contenir; ils relâchèrent Castelnau, et sortirent du royaume chargés de butin.

Le prince de Condé, l'amiral, et les autres, de chefs puissants devenus simples particuliers, se retirèrent dans leurs châteaux. Sans doute ils ne comptoient pas beaucoup sur cette paix, puisque les personnes même désintéressées en prévoyoient une suite peu favorable. Au moment de leur départ, Pasquier écrivoit à ses amis: « S'il y a quelques embûches, les huguenots se« ront pris, parceque le prince de Condé est à Noyers « en Bourgogne; d'Andelot, en Bretagne; La Roche« foucauld, en Angoumois; d'Acier, en Bourgogne; le « vicomte de Montglas et Berniquet, en Gascogne; les

(1) Castelnau, l. VI.

1568. « seigneurs de Genlis et de Mouy, en Picardie ; Mont-« gommeri, en Normandie : s'ils sont poursuivis chau-« dement, ils ne pourront se sauver (1). » Le Laboureur, au contraire, remarque que cette dispersion fut leur salut, parceque, pour les prendre, « il auroit fallu « tendre un rets aussi grand que le royaume », entreprise téméraire et folle, qui cependant pensa réussir.

Le court intervalle qu'il y eut entre la paix et la guerre ne ressembla pas cette fois aux calmes qui avoient servi jusqu'alors comme de séparation entre les temps orageux. On respiroit ordinairement, et ce n'étoit qu'après quelques mois de tranquillité qu'on entendoit des bruits sourds, présages de nouvelles tempêtes. Ici il n'y eut aucune marque de réconciliation ; on se quitta avec un silence sombre, comme fâché d'avoir été forcé de s'épargner (2).

Le système de la cour parut absolument changé. Ce n'étoient plus ces ménagements qui montroient des ressources au parti calviniste, qui lui laissoient entrevoir que, si les circonstances ne permettoient pas toujours d'arrêter la fougue de ses ennemis, du moins ne souffriroit-on pas qu'il fût entièrement opprimé ; il sembloit, au contraire, qu'on prît tous les moyens de soulever le peuple. Les chaires retentissoient d'invectives contre les sectaires, de réflexions séditieuses sur la paix, d'exhortations à la rompre. On avançoit hardiment ces maximes abominables : qu'il ne faut pas garder la foi aux hérétiques, et que c'est une action juste, pieuse, utile pour le salut, de les massacrer. Les fruits de ces discours étoient ou des émeutes publiques, ou

(1) Pasquier, l. V, lett. 6. — (2) De Thou, l. XLIV. Davila, l. IV.

des assassinats dont on ne pouvoit obtenir justice. Malheur dans Paris, malheur dans les provinces, à ceux qu'on savoit conserver ou simplement avoir eu des liaisons avec les chefs ! le poignard, le poison, le supplice lent du cachot, les détruisoient, et avec eux les inquiétudes qu'ils pouvoient causer. 1568.

Les calvinistes prétendent qu'en trois mois plus de deux mille personnes périrent par ces moyens exécrables : calcul exagéré sans doute, mais qui, réduit à de justes bornes, est encore bien capable d'exciter des gémissements sur les maux affreux qu'entraînent les guerres de religion. Témoins de ces excès, ceux des calvinistes qui avoient le plus incliné pour la paix disoient en soupirant : « Nous avons fait la folie ; ne « trouvons donc pas étrange si nous la buvons : toute-« fois il y a apparence que le breuvage sera amer (1). »

Ce qui les embarrassoit davantage, c'est qu'ils n'avoient plus auprès du roi personne en état de leur faire passer des avis certains. La reine, ayant reconnu, par le mauvais succès de quelques uns de ses projets, qu'il y avoit des indiscrets ou des traîtres, outre le conseil d'état, en forma un particulier, que Davila dit être l'origine du conseil privé. Le chancelier en fut exclus, comme le plus suspect, et même disgracié, obligé de se retirer dans ses terres et de rendre les sceaux. Ceux qui inclinoient comme lui à la paix, à la tolérance, quoique catholiques, furent appelés *politiques* ; dénomination qu'on prit dans une acception odieuse, comme si on leur eût reproché de sacrifier leur conscience à des intérêts humains.

(1) La Noue.

1568. De peur que ce parti modéré ne se fortifiât, la reine fit signer à la cour et envoya aux gouverneurs de provinces un formulaire de serment, par lequel on s'obligeoit de ne reconnoître que les ordres du roi exclusivement à tous autres, de ne prendre les armes que pour lui, de renoncer à toute entreprise secréte qui n'auroit pas son aveu formel, et de lui donner connoissance de celles qu'on découvriroit; en un mot, d'être à jamais unis de cœur et d'esprit avec les catholiques pour la défense de la patrie. Cette dernière clause donna occasion, sur-tout dans les provinces attachées aux Guises, d'ajouter au formulaire des termes encore plus forts, où l'on reconnoît déja les principes pernicieux sur lesquels s'appuya la ligue (1).

Il ne fut donc plus permis d'être zélé à demi. A la cour, à la ville, tout s'enflamma du feu qui dévoroit le cardinal de Lorraine, dont les conseils vifs et tranchants paroissoient diriger les démarches de la reine. En revanche, c'étoit aussi contre lui que les réformés amonceloient les injures dans tous leurs écrits, même dans ceux qu'ils adressoient au roi et à la reine : leur haine ne leur permettoit d'y observer ni égards ni respect. Les manifestes, les plaintes, les écrits apologétiques se succédoient avec une rapidité prodigieuse. Tous tendoient à prouver que le parti opposé avoit manqué le premier aux engagements du traité ; mais au fond, ni les uns ni les autres ne s'étoient portés à l'exécuter de bonne foi. La cour ne congédia pas ses troupes étrangères. Les confédérés gardèrent celles de leurs places qu'ils purent se dispenser de rendre; entre au-

(1) Journal de Henri III, t. III, p. 31.

tres, Castres, Montauban, Alby, Sancerre, et sur-tout la Rochelle, qui leur fut bien utile par la suite. 1568.

Comme l'argent est le nerf de la guerre, la reine s'attacha à ôter au prince de Condé toute ressource de finances. On lui demanda le remboursement des cent mille écus d'or avancés aux reîtres pour les faire sortir du royaume; et, de peur que la nécessité de lever cette somme ne lui fournît les moyens d'en amasser d'autres, le roi déclara qu'il ne prétendoit pas que cet argent fût pris sur tous les calvinistes indistinctement, mais seulement sur les chefs qui s'étoient rendus, auprès de ces étrangers, cautions du paiement.

Il n'y eut personne qui ne sentît le but d'une pareille demande. Les confédérés, pour détourner ce coup, envoyèrent à la cour Téligny, pauvre gentilhomme, que son mérite éleva depuis à l'alliance de l'amiral, dont il épousa la fille. Ils écrivirent aussi à la duchesse de Savoie, qu'ils savoient avoir quelque crédit auprès de la reine mère, la conjurant d'engager Catherine à ne les pas jeter dans le désespoir.

Mais le parti étoit pris de ne plus rien ménager. Le prince demeuroit dans son château de Nogent ou Noyers en Bourgogne; l'amiral vint l'y trouver, pressé par son inquiétude. Pendant qu'ils délibéroient sur l'état de leurs affaires; la province se remplissoit de soldats: les ponts, les gués, les moindres passages étoient gardés; des troupes nombreuses distribuées dans les environs de son château l'investissoient, et Tavannes, commandant en Bourgogne, eut ordre de l'arrêter. Ce rusé politique ne voulut ni prendre sur lui cette odieuse commission, ni en voir un autre chargé dans son gouvernement. Il fit donc passer auprès de Noyers des courriers

1568. avec des lettres dans lesquelles il écrivoit à la cour : « Le cerf est aux toiles, la chasse est préparée. » Il envoya aussi des hommes sonder les fossés du château (1).

Les émissaires de Tavannes furent pris, selon son dessein. On les questionna. Ce qu'on tira d'eux, joint aux lumières qu'on avoit d'ailleurs, fit un corps de preuves qui ne souffroit plus de délais. A la fin d'août, le prince de Condé et l'amiral sortirent de Noyers aussi secrétement que pouvoit le permettre l'attirail embarrassant qu'ils traînoient après eux. Ils menoient, partie à cheval, partie en litières, la princesse, sa fille aînée, d'autres enfants en bas âge, l'épouse de d'Andelot, un enfant à la mamelle, des nourrices, et d'autres femmes, tout cela sous une escorte de cent cinquante hommes. Cette foible troupe, marchant le jour et la nuit, franchit les défilés des montagnes, passe la Loire près de Sancerre, à un gué jusqu'alors inconnu ; et, malgré les corps-de-garde postés de tous côtés, malgré les corps de cavalerie embusqués dans tous les passages, elle arrive sans accident à la Rochelle le 18 septembre (2).

La collusion de Tavannes est manifeste : celle du maréchal de La Vieilleville, qui commandoit en Poitou, n'est pas si prouvée ; il y a seulement grande apparence que ne voulant pas non plus arrêter le prince, il se laissa exprès amuser par des compliments. Quand Condé fut arrivé à la Rochelle, il écrivit au maréchal en plaisantant : « J'ai tant fui que j'ai pu, et que terre m'a duré : » mais étant à la Rochelle, j'ai trouvé la mer ; et d'au-

(1) Mémoires de Tavan. p. 314. Le Labour. t. II. Castelnau, l. VII.
(2) Matthieu, t. V, p. 312.

1568.

« tant que je ne sais nager, j'ai été contraint de tourner « la tête, et de regagner la terre, non avec les pieds, « mais avec les mains, et me défendre de mes enne-« mis. »

Les mesures prises contre les autres chefs du parti échouèrent également. Le cardinal de Châtillon, qui étoit dans son évêché de Beauvais, presque sous les yeux du roi, se sauva en Normandie; il y prit un habit de matelot, se jeta dans un esquif, et passa en Angleterre, où il devint très utile aux confédérés par ses négociations. La reine de Navarre, que Montluc étoit chargé d'arrêter et d'amener à la cour de Béarn, où elle s'étoit retirée avant la dernière guerre, vint aussi à la Rochelle, avec son fils et sa fille, de l'argent et des troupes. Soubise, Montgommeri, le vidame de Chartres, d'Andelot, La Noue, Genlis, Mouy, d'Acier, Morvilliers levèrent des soldats, chacun dans les provinces du royaume où ils se trouvoient. La guerre commença ainsi de tous côtés en même temps : tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, dispersés, réunis, avançant toujours à travers les embuscades dressées de toutes parts, les uns se joignirent au prince, les autres attirèrent sur eux, et tinrent en échec, des armées, qui, rassemblées, auroient écrasé en une seule campagne les forces qu'on ramassoit à la Rochelle. Quelques uns voltigeant sur les frontières tinrent le royaume ouvert aux Allemands, qu'on rappela (1).

Jamais on ne connut mieux le caractère de Catherine : prompte à concevoir, vive à exécuter, mais sans ressources sitot que ses projets manquoient, et qu'il n'y

(1) Pasquier, l. V, lett. 7. Cayet.

1568. avoit point lieu à traiter de la paix. Or, dans cette occasion, elle n'étoit pas seulement proposable; la rupture portoit avec soi trop de caractères de mauvaise volonté. Le dépit, mauvais conseiller, prit donc la place de la prudence, et fournit les expédients. On vit paroître édits sur édits contre les religionnaires; il leur fut défendu, sous des peines rigoureuses, de s'assembler: le roi révoqua en entier l'édit de pacification de 1563, confirmé par la dernière paix; interdit, sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion que la catholique; ordonna à tous ceux qui professoient la nouvelle de se démettre de leurs emplois publics; et le parlement ajouta à cette loi qu'il ne seroit désormais admis à la magistrature personne qui ne promît par serment de vivre dans la religion catholique. Pour mettre à exécution ces édits, le duc d'Anjou fut nommé généralissime, et on lui forma une forte armée, qui auroit accablé les confédérés, si elle avoit été prête dans le premier moment de leur surprise.

Mais, comme si la cour eût été d'intelligence avec eux, elle leur laissa tout le temps qu'ils voulurent: ils l'employèrent à entamer des négociations en Angleterre, en Allemagne, et dans tous les lieux d'où ils espéroient du secours. Ils composèrent des manifestes, des apologies, dans lesquels tout le poids des reproches tomboit toujours sur le cardinal de Lorraine: enfin ils amassèrent des provisions de vivres, d'armes et de munitions de toutes espèces. L'amiral, sur le bord de la mer, se souvenant de sa dignité, équipa une petite flotte et des vaisseaux détachés, qui firent la course: ils revinrent chargés de butin enlevé aux Flamands,

sujets d'Espagne, et l'argent de ces prises grossit le trésor calviniste (1). 1568.

Il ne fut pas besoin, comme dans les dernières guerres, de mettre en œuvre l'éloquence des ministres pour engager les réformés à prendre les armes. La révocation subite des édits faisant sentir aux moins clairvoyants que c'étoit une guerre de religion, ils coururent en foule s'enrôler sous les drapeaux du prince de Condé. Des armées entières voloient des extrémités du royaume à son secours; la terreur les précédoit; le pillage, le massacre, l'incendie faisoient des déserts de tous les lieux de leur passage : ils s'acharnoient principalement sur le clergé. Jacques de Crussol, baron d'Acier, frère d'Antoine de Crussol, premier duc d'Uzès, et digne émule du baron des Adrets pour la cruauté, leva dans le Languedoc et le Dauphiné jusqu'à vingt-cinq mille hommes. « Il avoit pour enseigne une cor-« nette de taffetas vert, sur laquelle on voyoit une hydre, « dont toutes les têtes étoient diversement coiffées en « cardinaux, en évêques et en moines, qu'il extermi-« noit sous la figure d'un Hercule (2). »

Cette enseigne, déployée à la tête d'une troupe déja échauffée par l'enthousiasme, étoit pour chaque soldat une exhortation à se signaler par des exploits tels qu'ils étoient dépeints sur ses drapeaux. Aussi, tout ce qui paroissoit tenir au culte de la religion romaine éprouva leur fureur, devenue rage et férocité. Ils démolirent les églises, détruisirent de fond en comble les monastères, passèrent au fil de l'épée les prêtres, les religieux,

(1) La Noue. — (2) Le Labour. t. II.

1568. et jusqu'aux religieuses, que les derniers outrages ne sauvoient pas de la mort. M. de Thou rapporte que Briquemaut, un de leurs chefs, prenoit plaisir à mutiler les prêtres qu'il avoit massacrés, et qu'il se fit de leurs oreilles un collier qu'il portoit comme une parure (1).

La soldatesque catholique ne montra pas moins de cruauté dans cette guerre, où l'on vit renouveler toutes les horreurs des premiers troubles, à la honte de la raison toujours trop foible contre les transports d'un zèle mal réglé. Quelques chefs même se permirent des excès que d'honnêtes païens auroient eu honte de commettre. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, se distingua entre les plus furieux (2).

« Il ne parloit que de pendre, dit Brantôme, et s'il « eût été cru, il n'en fût guère échappé. Quand on lui « amenoit quelque prisonnier, si c'étoit un homme, il « lui disoit de plein abord simplement : « Vous êtes « huguenot, mon ami, je vous recommande à M. Babelot. » C'étoit un cordelier, savant homme, auquel on « amenoit aussitôt le prisonnier, et lui un peu interrogé, « étoit aussitôt condamné à mort et exécuté. Si c'étoit « une belle femme ou fille, il ne leur disoit non plus autre « chose, sinon : « Je vous recommande à monsieur mon « Guidon, qu'on la lui mène. » Ce Guidon étoit monsieur « de Montoiran, de l'ancienne maison de l'archevêque « Turpin, très bon gentilhomme, grand et de haute « taille. » La dignité de l'histoire se refuse ici à détailler des supplices qu'un génie infernal a pu seul inventer, et dont frémissent également l'humanité et la pudeur :

(1) De Thou, t. X, p. 104. — (2) Brantôme, t. VIII, p. 313.

mais il résulte du récit de Brantôme que le démon des guerres civiles détruit toute bienséance et toute humanité dans ceux-là même à qui un rang distingué sembleroit devoir inspirer des sentiments au-dessus de ceux du vulgaire. 1568.

Les deux grandes armées se mirent en mouvement à la fin de l'année. Le prince de Condé et l'amiral, ces proscrits qui, trois mois auparavant, fuyoient sans être sûrs d'un asile, traînant après eux leurs familles éplorées, sortirent des marais du bas Poitou avec des forces capables de tenir tête à toutes celles que le roi avoit pu rassembler: ils s'avancèrent jusqu'à Loudun, où ils trouvèrent le duc d'Anjou, qui paroissoit, comme eux, ne chercher que l'occasion de livrer bataille, et de se mesurer avec le prince de Béarn.

Mais le froid étoit si vif que les courages sembloient aussi engourdis que les corps; les deux armées restèrent quatre jours en présence, sans fossés, haies, ni rivières qui les séparassent, et cependant à peine y eut-il quelques escarmouches. L'armée du duc d'Anjou souffrit encore plus que celle du prince, parceque celle-ci étoit à l'abri dans les faubourgs de Loudun, au lieu que les royalistes campoient exposés à toute la rigueur de la saison; aussi se retirèrent-ils les premiers vers Chinon, mettant la Vienne entre les deux armées. Les confédérés ne tardèrent pas à suivre leur exemple. Ils eurent l'honneur de la campagne, puisqu'ils conservèrent leurs conquêtes dans le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge, où leurs troupes trouvèrent de bons quartiers d'hiver.

Les affaires du prince de Condé se trouvoient ainsi 1569
dans un état bien plus florissant que les commence-

1569. ments n'avoient laissé espérer. Beaucoup de villes, ou soumises, ou qui n'attendoient que l'occasion de se livrer, des provinces entières subjuguées, une noblesse nombreuse, aguerrie, unie par les mêmes sentiments, et se prêtant la main d'un bout du royaume à l'autre; enfin une puissante armée, commandée par d'habiles généraux, tout cela promettoit au prince l'avenir le plus flatteur. On ne sait si c'est dans ce temps qu'enivré de ses espérances il fit battre une monnoie qui portoit son portrait, et pour légende ces mots : *Louis XIII, premier roi chrétien de France.* D'autres prétendent, ou que cette monnoie n'a jamais existé, ou qu'elle a été supposée par ses ennemis, pour le rendre odieux. Quoi qu'il en soit, s'il n'affecta pas le titre de roi, il en exerça toutes les fonctions : droit de vie et de mort, levée de deniers, confiscation, vente de biens d'église, ambassade chez l'étranger, traités et conventions publiques avec les princes voisins, pensions, gratifications, enfin tout ce qui caractérise la puissance suprême, le prince de Condé osa se le permettre, et sa hardiesse étoit couronnée du succès (1).

Les princes d'Italie envoyèrent des troupes au roi; quelques uns de ceux d'Allemagne en firent autant, sous la conduite du marquis de Bade; mais le prince de Condé persuada la neutralité à l'empereur et au duc de Saxe, pendant qu'il tiroit de l'Angleterre des canons et de nouveaux renforts en argent et en hommes, et qu'il lui venoit des bords du Rhin une nouvelle armée, commandée par un prince de la maison palatine de

(1) De Thou, l. XLIV et XLV. Davila, l. IV.

Bavière, Wolffgang, duc deDeux-Ponts, puis de Neubourg et Sultzbach. 1569.

La jonction de ces forces fixoit l'attention des deux partis. Condé vouloit gagner le centre de la France, pour recevoir les Allemands sitôt qu'ils y auroient pénétré. Tavannes, qui ne paroissoit qu'en second sous le duc d'Anjou, et qui commandoit réellement, s'appliquoit à resserrer les confédérés dans les provinces qu'ils occupoient, et à les empêcher de s'étendre, dût-il, pour y réussir, hasarder une bataille. Dans ces dispositions, on s'observoit des deux côtés, tâchant de se surprendre. Quelque part que le prince de Condé portât ses pas, il trouvoit en face le duc d'Anjou : plusieurs fois on crut l'action prête à s'engager ; il y eut de vives escarmouches, des corps entiers combattirent ; enfin la querelle se décida le 13 mars, sur les bords de la Charente, auprès de Jarnac, petite ville frontière du Limousin et de l'Angoumois (1).

Depuis plusieurs jours les deux armées s'observoient, chacune sur un bord de la Charente. L'armée royale, au midi du fleuve, interceptoit la jonction du prince avec les secours des provinces méridionales ; mais, par sa position, elle lui laissoit le chemin libre au nord, pour gagner le Berry, et de là la Loire, où il devoit se réunir aux Allemands. Déjà un gros corps de son armée s'étoit ébranlé pour suivre cette route. Il se disposoit à faire suivre le reste, calculant que le temps nécessaire à l'armée royale pour jeter un pont sur la rivière et pour

(1) La Noue, troisièmes troubles, ch. 23. Mémoires de Condé, t. VI.

passer lui permettroit de gagner plusieurs marches.
1569. Cette supputation se trouva fausse : Tavannes fit jeter non seulement un pont, mais deux. Le passage s'exécuta au milieu de la nuit, avec un tel secret, que les corps-de-garde ennemis ne s'en aperçurent point. Il est vrai que, par une négligence impardonnable, et qui provenoit de leur sécurité, ils s'étoient éloignés du rivage, malgré les ordres précis des chefs. Ceux-ci n'eurent point le temps de rassembler leur infanterie, dont les quartiers étoient trop séparés, et le prince de Condé, avec une partie de sa cavalerie seulement, chaudement poursuivi par les royalistes, se vit réduit à la fâcheuse alternative de fuir, ou de combattre avec désavantage.

En condamnant la conduite d'un prince du sang qui porte les armes contre son roi, on ne peut s'empêcher de s'intéresser au sort de l'infortuné Louis de Condé, ce prince aimable, entraîné dans le tourbillon des guerres civiles comme par une fatalité irrésistible. Il se retiroit à la hâte, tâchant de rejoindre le reste de son armée, qui se rassembloit ; mais, pressé par les escadrons du duc d'Anjou, il est forcé de tourner bride. Au moment qu'il mettoit son casque pour charger, le cheval du duc de La Rochefoucauld lui casse la jambe d'un coup de pied. Sans être troublé par la douleur de la blessure, Condé harangue ses gens, et fond tête baissée sur l'ennemi. Le nombre accable bientôt sa foible troupe. Environné de tous côtés, renversé de son cheval, il combat encore long-temps un genou en terre et ne se rend enfin que quand ses forces épuisées ne lui permettent plus de se défendre. On lui avoit promis la vie ; mais dans l'instant arrive Montesquiou,

capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui lui casse la tête d'un coup de pistolet tiré par derrière. Il n'avoit que trente-neuf ans (1). 1569.

« Il avoit été, dit Brantôme, recommandé à plusieurs « favoris de monseigneur. » On croit qu'il y eut des ordres de n'épargner aucun des calvinistes un peu distingués. Le fameux Stuart, meurtrier du connétable, fait prisonnier dans cette action, fut tué, après la bataille, à coups de poignards; d'autres périrent comme lui, assassinés de sang froid. Déja le sévère Montpensier avoit prononcé au brave La Noue sa sentence de mort. « Mon ami, lui dit-il durement, votre procès « est fait, et de vous, et de tous vos compagnons; « songez à votre conscience. » Martigues, capitaine de l'armée royale, qu'on appeloit *le soldat sans peur*, ancien camarade de La Noue, le sauva, et il fut ensuite échangé.

La nouvelle de cette victoire vola bientôt par toute la France; le roi la reçut à Metz, où il s'étoit rendu pour appuyer de sa présence le duc d'Aumale, qui commandoit une armée destinée à empêcher le duc de Deux-Ponts d'entrer dans le royaume. La cour ne manqua pas de se flatter qu'après la mort du chef le duc d'Anjou n'auroit point de peine à exterminer les restes de la faction; mais, contre toute apparence, une perte si grande n'apporta presque aucun changement aux affaires.

Les réformés eurent obligation de leurs ressources à la fermeté de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Instruite de leur déroute, elle part de la Rochelle, et se rend en diligence à Cognac, ville de l'Angoumois,

(1) D'Aubigné, t. I, l. V, p. 394. La Noue, ch. 23.

1569. où s'étoient rassemblés l'amiral, d'Andelot, les autres capitaines, et les débris de l'armée. Elle menoit avec elle Henri, son fils, prince de Béarn, âgé de seize ans, et Henri, fils aîné du prince de Condé, âgé de dix-sept. Jeanne, tenant ses deux enfants par la main, s'avance à la vue des soldats, et leur adresse ce discours : « Amis, « nous pleurons un prince qui jusqu'à la mort a soutenu, « avec autant de fidélité que de courage, le parti dont « il avoit entrepris la défense ; mais nos larmes ne se- « roient pas dignes de lui, si, à son exemple, nous ne « prenions une ferme résolution de nous sacrifier pour « notre foi. La bonne cause n'a pas péri avec Condé, et » son malheur ne doit point jeter dans le désespoir des « hommes attachés à leur religion. Dieu veille sur les « siens. Il avoit donné au prince des compagnons en « état de le seconder pendant sa vie, et il nous laisse « de braves capitaines, capables de réparer la perte que « nous avons faite par sa mort. Je vous offre le jeune « prince de Béarn, mon fils ; je vous confie Henri, fils « du prince qui excite nos regrets. Fasse le ciel qu'ils se « montrent l'un et l'autre dignes héritiers de la valeur « de leurs ancêtres, et que la vue de ces tendres gages « vous excite sans cesse à rester unis pour le soutien « de la cause que vous défendez ! »

Des cris d'applaudissement se firent entendre dans toute l'armée ; ils ne furent interrompus que par le prince de Béarn, qui, s'avançant d'un air guerrier, dit : « Je jure de défendre la religion, et de persévérer dans « la cause commune, jusqu'à ce que la mort ou la vic- « toire nous ait rendu à tous la liberté que nous desirons. » Le jeune Condé fit connoître par son geste qu'il étoit

1569.

dans la même résolution, et aussitôt le prince de Béarn fut proclamé généralissime.

On vit alors ce que peut le mérite contre le préjugé. Plusieurs seigneurs d'une naissance illustre, se regardant comme les égaux de l'amiral, dédaignoient de se soumettre à son commandement; mais sitôt que le point d'honneur fut en quelque sorte sauvé par le nom de prince, ils n'hésitèrent plus à recevoir les ordres de Coligni. Son premier soin fut de se tracer un plan d'opérations qui pût retarder les progrès des vainqueurs. Dans cette vue, il fortifia d'une bonne garnison Cognac et les autres places menacées : pour lui, avec les princes et les restes de l'armée, dont l'infanterie étoit presque tout entière, il se retira à Saintes, et de là à Saint-Jean-d'Angély. Par cette position, il se réservoit la liberté, ou de traverser les siéges qu'on méditoit, ou, s'il étoit poursuivi, de s'ouvrir un chemin vers les Allemands, qui avançoient sous la conduite du duc de Deux-Ponts : espérances bien hasardées, à juger de l'événement futur par les circonstances actuelles.

D'un côté, pour se joindre à l'amiral, le duc de Deux-Ponts avoit à traverser une grande partie de la France, sans villes de retraite, toujours harcelé par l'armée du duc d'Aumale, presque aussi nombreuse que la sienne, et par une autre plus forte encore, sous les ordres du duc de Nemours. Il étoit bien difficile que quelque accident ne troublât pas une marche si longue et si embarrassée. D'un autre côté, quelle apparence que les royalistes victorieux ne poursuivissent pas l'amiral, puisque, lui battu une seconde fois, les forteresses des calvinistes tomboient d'elles-mêmes! Cependant ni

1569. l'un ni l'autre de ces malheurs, qui auroit pu détruire le parti, n'arriva (1).

Le duc d'Anjou, âgé de dix-sept ans, montra dans la bataille de Jarnac la plus grande valeur : il chargea plusieurs fois à la tête de ses escadrons, se mêla fort avant parmi ceux des ennemis, et eut un cheval tué sous lui ; mais, après la victoire, son feu parut s'éteindre, et on put dès-lors remarquer en lui ces alternatives d'activité et d'indolence qui rendirent depuis son régne si orageux. Il eut en cette occasion, pour témoin et émule de sa gloire, le jeune duc de Guise, Henri, à-peu-près du même âge, mais laborieux, constant dans ses projets, et ne croyant jamais avoir rien fait tant qu'il lui restoit quelque chose à faire : ainsi la Providence réunissoit dans l'apprentissage des armes et des troubles deux rivaux qui devoient, dans la suite, faire l'un contre l'autre de si funestes essais de leur expérience.

Quoique le duc d'Anjou ne prêtât que son nom au commandement, il étoit impossible que son caractère n'influât pas un peu sur les opérations. Soit condescendance de la part de Tavannes et des autres chefs ; soit, comme quelques historiens le soupçonnent, envie de prolonger la guerre, il y eut des lenteurs, ou fondées ou arrangées : on attendit le gros canon plusieurs jours depuis la bataille ; et ce ne fut qu'après avoir laissé aux vaincus tout le temps de se fortifier qu'on investit Cognac. D'Acier défendoit la ville. L'attaque fut d'abord assez vive ; mais la défense y répondit. « On leur fit « bien connoître, dit La Noue (2), que tels chats ne se

(1) La Noue, ch. 25. — (2) Ch. 24.

« prennent pas sans mitaines. » En effet, l'armée catholique fut obligée de lever le siége, et ses exploits, jusqu'au milieu de l'été, se bornèrent à la prise de quelques places peu importantes. 1569.

Sous les murs de Mucidan, petit château dans le Périgord, périt, âgé de vingt-six ans, Timoléon de Brissac, fils aîné du maréchal, et colonel de l'infanterie françoise, que Brantôme (1), tout porté qu'il est à l'indulgence en tout genre, ne peut s'empêcher de blâmer. « Il étoit, dit-il, trop cruel au combat, et prompt à « tuer, et aimoit cela, jusque-là qu'avec sa dague il se « plaisoit à s'acharner sur une personne, à lui en don- « ner des coups, jusque-là que le sang lui en rejaillis « soit sur le visage. » Exemple de cruauté révoltante, mais qu'il est bon de rapporter, pour faire voir combien la fureur des guerres civiles endurcit les cœurs.

Les forces du roi, quoique infiniment supérieures, sous la conduite des ducs de Nemours et d'Aumale, ne prospérèrent pas davantage contre le duc de Deux-Ponts. Il évita tous leurs piéges, les battit quand ils s'approchèrent trop, et arriva, sans être entamé, sur les bords de la Loire. Au moment qu'il comptoit y être arrêté par le siége de la Charité, dont le pont étoit sa seule ressource, la ville, abandonnée par le gouverneur, lui ouvrit ses portes. Le duc traversa ce fleuve et s'avança tranquillement vers les bords de la Vienne, où se devoit faire la jonction. Mais, près de goûter le fruit de ses travaux, la mort, dont une fièvre opiniâtre le menaçoit depuis long-temps, le frappa à trois lieues de Limoges.

Une pareille maladie, ou, selon quelques uns, le poison

(1) Tome IX, p. 232.

1569. venoit d'enlever d'Andelot, dans le temps que l'amiral, chargé seul du fardeau des affaires, avoit le plus grand besoin d'un frère si capable de le seconder. D'Andelot étoit vrai et sincère, et, entre les chefs des calvinistes, un des plus affermis dans sa religion. Naturellement franc, ouvert et généreux, il s'attiroit l'amitié, autant que son frère, plus sévère et plus réservé, se concilioit l'estime. Coligni ressentit cette perte, mais sans en être abattu; au lieu de s'amuser à répandre des larmes sur le tombeau d'un frère si chéri, il courut au-devant des Allemands.

En mourant, le duc de Deux-Ponts leur avoit recommandé de prendre pour général Volrath de Mansfeld, son lieutenant, qui avoit un frère, Pierre Ernest, dans l'armée catholique, et qui étoit le fils d'Albert de Mansfeld, l'un des principaux chefs du parti luthérien en Allemagne, au temps de Charles-Quint. Le duc fut obéi; l'armée prêta serment à Volrath, et ce fut sous sa conduite que le 15 juin, quatre jours après la mort de son chef, elle se joignit à l'amiral sur les frontières de la Guienne, après être partie des bords du Rhin. En mémoire de ce fameux événement, on frappa une médaille qui portoit d'un côté les portraits de la reine de Navarre et de son fils, et de l'autre cette légende : « Paix assurée, « victoire entière, ou mort glorieuse. »

La Noue (1) marque son étonnement de ce que les ducs de Nemours et d'Aumale, et tant de chefs expérimentés qui étoient dans l'armée royale, laissèrent une armée ennemie, inférieure en nombre, traverser la France et passer la Loire sous leurs yeux, sans y mettre obstacle. « Mais, ajoute-t-il, aucuns catholiques di-

(1) Ch. 24.

« soient que le discord qui survint entre eux leur fit « faillir de belles entreprises. Je ne sais ce qui en est : « toutefois j'ai appris que leurs ennemis eurent peu de « connoissance de leurs piques. » 1569.

Ce mystère de cour, que les intéressés même ne purent découvrir dans le temps, nous est révélé dans les mémoires de Tavannes. Nous y apprenons qu'il y avoit une grande mésintelligence à la cour. La reine, qui, après la mort du connétable, avoit donné le commandement des troupes au duc d'Anjou, à peine sorti de l'enfance, pour disposer seule du gouvernement, commençoit à être traversée de nouveau par les Guises. Le cardinal de Lorraine, adroit courtisan, flattoit Charles IX, se rendoit complaisant à ses goûts, et s'insinuoit dans sa confiance. Le but du prélat étoit d'obtenir des commandements pour ses frères, son neveu et leurs créatures Il ne blâmoit pas ouvertement le choix de la reine ; mais il faisoit entendre au roi que la préférence donnée au duc d'Anjou portoit préjudice à sa majesté ; que son frère se couronnoit de lauriers, pendant que lui, plus âgé, languissoit dans l'inaction ; qu'il vaudroit bien mieux devoir ses succès à quelque capitaine étranger, comme le duc d'Albe, ou à quelques seigneurs françois, dont toute la gloire rejailliroit sur le roi, au lieu qu'on ne parloit que du duc d'Anjou (1).

Ainsi le prélat versoit dans ce jeune cœur le poison de la jalousie. La reine, s'apercevant qu'elle perdoit la confiance de son fils, crut devoir céder quelque chose au cardinal, afin de prévenir un plus grand mal. Elle donna aux ducs de Nemours et d'Aumale la conduite

(1) Mémoires de Tavan. p. 336, 342

1569. des armées destinées à croiser les Allemands : mais Tavannes fait assez entendre qu'elle prit des mesures secrètes pour empêcher que le triomphe des parents du cardinal ne donnât au prélat un nouveau crédit. Réservant tout l'éclat du succès au duc d'Anjou, elle alla dans son camp, et amena avec elle le cardinal de Lorraine, moins sans doute pour s'aider de ses conseils que pour l'éloigner du roi, auprès duquel sa présence étoit trop dangereuse.

Il essuya une mortification. Comme les deux armées royaliste et calviniste s'approchoient, le cardinal, faisant parade d'une habileté étrangère à son état, conseilla de charger les confédérés. Tavannes s'y opposa, soupçonnant une embuscade qui se trouva véritable. « A chacun son métier n'est pas trop, lui dit Tavannes brusquement. Il est impossible d'être bon prêtre et bon gendarme. (1) »

Les forces des confédérés réunies montoient à plus de vingt-cinq mille hommes, et l'emportoient sur celles des catholiques par le nombre. On n'étoit qu'à un quart de lieue, et l'ardeur de combattre enflammoit également les uns et les autres. Cependant l'effort de ces armées n'aboutit qu'à une escarmouche, à la vérité très vive. Les calvinistes l'engagèrent en Limousin, dans un endroit nommé la Roche-l'Abeille. Ils en eurent tout l'avantage. On remarqua qu'ils ne firent presque aucun quartier : acharnement qu'ils payèrent bien cher dans la suite.

Strozzi, nouveau colonel de l'infanterie françoise, forcé de se rendre, après avoir fait des prodiges de va-

(1) Mémoires de Tavan. p. 338.

leur dans cette journée, courut risque d'être massacré comme les autres prisonniers. Il prétexta quelque chose à dire en particulier à l'amiral, qui le sauva. « Il étoit « très homme de bien, dit Brantôme. La plus grande « part le tenoit de légère foi. Il n'étoit pas certainement « bigot, hypocrite, mangeur d'images, ni grand audi- « teur de messes et sermons; mais il croyoit très bien « d'ailleurs ce qu'il falloit croire touchant sa créance. » Portrait naïf de la plupart des autres capitaines, qui se battoient pour la religion, sans en être plus dévots. 1569

La journée de la Roche-l'Abeille n'ayant rien décidé, le duc d'Anjou rompit son armée à la fin de juin, renvoya les gentilshommes chez eux, et mit les soldats en quartier de rafraîchissement, en leur laissant ordre de rejoindre les drapeaux le premier octobre. Cela se fit sous prétexte d'éviter une bataille. « Quoiqu'un mem- « bre soit pourri, disoit la reine, on ne le coupe qu'à re- « gret. » Parole qui fait honneur à son humanité, quoique ce ne soit peut-être pas le motif qui détermina à licencier les troupes, mais bien plutôt l'espérance de forcer l'ennemi de s'attacher à quelque siége, pendant lequel les grandes chaleurs lui feroient plus de tort qu'un combat.

Il fallut bien en effet en venir à ce genre de guerre, puisqu'il n'y avoit plus d'ennemis en campagne. Après avoir fourragé le plat pays, pris nombre de petites villes et de bourgs, d'où on tira des contributions qui servirent à payer les Allemands, l'amiral vint, avec toutes ses forces, se présenter devant Poitiers. Ce n'étoit pas son premier dessein : il auroit voulu s'assurer du bas Poitou, que les calvinistes appeloient leur vache à lait, marcher ensuite à Saumur, ville peu fortifiée,

1569. qui a un pont sur la Loire, s'y établir de manière à avoir toujours ce passage à sa disposition, et s'en servir pour porter en automne la guerre vers la capitale, « qu'ils pensoient n'être jamais inclinée à la paix, « qu'elle ne sentît le fléau à ses portes. » Mais plusieurs gentilshommes qui avoient leurs biens autour de Poitiers insistèrent si vivement pour le siége de cette ville, où se trouvoit d'ailleurs le dépôt des richesses des pays voisins et sur-tout des églises, que l'amiral s'y détermina (1).

Il avoit auparavant fait une tentative auprès du roi, à qui il fit présenter une requête tendante à obtenir la paix. Mais la cour répondit que sa majesté n'écouteroit pas ses sujets révoltés, qu'ils n'eussent posé les armes. Peu de temps après, cette réponse sévère fut appuyée par un arrêt du parlement de Paris, qui condamnoit Coligni à mort, mettoit sa tête à prix, ordonnoit que ses biens seroient confisqués, et ses châteaux rasés. Pareil arrêt, rendu contre Jean de Ferrières, vidame de Chartres, et contre Montgommeri, fut exécuté sur leurs effigies. L'amiral pensa être victime de plusieurs scélérats, à qui l'impunité et la récompense promise firent concevoir le dessein d'attenter à ses jours. Leurs projets furent découverts, et Coligni les fit punir. Pendant ce temps, Montgommeri faisoit heureusement la guerre en Béarn, et préparoit des secours qui depuis furent très utiles aux confédérés.

Sur le bruit d'un siége, le duc de Guise et le duc de Mayenne son frère se jetèrent dans Poitiers avec une troupe de noblesse : la ville étoit d'ailleurs pourvue

(1) De Thou, l. XLIV. Davila, l. V. La Noue.

d'une nombreuse garnison, de vivres et de munitions de toute espèce. « Ces grandes cités, disoit l'amiral, « sont les sépultures des armées (1). » Peu s'en fallut que la ruine de la sienne ne fût une nouvelle preuve de cette observation. 1569.

Dans ce siége meurtrier, on ne ménagea la vie des hommes de part ni d'autre. Les assiégés faisoient des sorties fréquentes, peu inquiets du nombre de soldats qu'ils y laissoient, pourvu qu'ils fissent du mal à l'ennemi. L'amiral multiplioit les assauts à travers les inondations, les feux, les huiles bouillantes, sur des brêches escarpées, moins défendues encore par leur roideur que par la bravoure de la garnison; ainsi le temps se consumoit, et le siége traînoit beaucoup plus que Coligni n'avoit compté.

Pour comble de malheur, les maladies se mirent parmi les Allemands, peu accoutumés aux chaleurs de nos climats, et usant sans modération des raisins et des autres fruits que l'automne présentoit en abondance: des étrangers, l'épidémie passa aux François; des régiments entiers étoient forcés d'interrompre le service, ce qui surchargeoit les autres; les gens de marque se retiroient à la file à Châtellerault, qui devint comme l'infirmerie de l'armée. On fit éloigner du camp les princes de Béarn et de Condé, dans la crainte de la contagion, et à la fin l'amiral se trouva presque seul officier général, attaqué lui-même d'une cruelle dyssenterie, mais supérieur à tous les événements par son courage et sa fermeté.

Cependant il étoit à la veille de se retirer avec honte,

(1) La Noue

1569. si le duc d'Anjou ne lui eût fourni un prétexte honnête de lever le siége. Ce prince, ayant rassemblé une partie de son armée beaucoup plus tôt qu'on ne pensoit, vint au commencement de septembre assiéger Châtellerault. Coligni saisit cette occasion d'abandonner une entreprise devenue impossible ; il quitte Poitiers, et vole au secours de ses malades renfermés dans la ville attaquée. Content d'avoir délivré Poitiers, le duc d'Anjou, après un sanglant assaut, s'éloigne pour n'être pas contraint à une bataille que desiroit l'amiral, plus fort que lui ; mais bientôt la face des affaires changea : il vint de tous côtés des troupes au duc d'Anjou ; avec ces renforts le jeune prince se mit à la poursuite de Coligni, qui recula à son tour (1).

Il y eut sur la fin de septembre des marches, des contre-marches, et des escarmouches : une fois entre autres, les deux armées se trouvèrent à la portée du mousquet, rangées en bataille près de Montcontour, petite ville du Poitou ; un simple défilé les séparoit : les catholiques n'osèrent le passer, et la nuit sauva les confédérés, qui ne sentirent pas leur bonheur (2).

Le plus grand nombre d'entre eux demandoit la bataille avec empressement ; d'un côté, les Allemands éclatoient en plaintes de ce qu'ils n'étoient point payés, et ils insistoient sur la nécessité de combattre, afin de se procurer des quartiers plus avantageux, et un butin qui leur tînt lieu de solde. Les gentilshommes françois murmuroient de ce qu'après les avoir tenus depuis un an éloignés de leurs maisons, et dans les glaces de l'hi-

(1) De Thou, l. XLVI. Davila, l. V. — (2) La Noue.

ver, et sous le soleil brûlant de l'été, on parloit de les retenir encore, sans espérance d'une affaire décisive. Des plaintes, plusieurs passèrent aux effets, et, abandonnant les drapeaux, se retirèrent dans leur pays. 1569.

Même mécontentement régnoit dans l'armée royale, à ce que rapporte La Noue (1), instruit par deux gentilshommes qui, la nuit avant la bataille, tinrent ce propos à *aucuns de la religion* qu'ils rencontrèrent : « Messieurs, nous portons marque d'ennemis, mais « nous ne vous haïssons nullement, ni votre parti. « Avertissez M. l'amiral qu'il se donne bien garde de com- « battre, notre armée est merveilleusement puissante « pour les renforts qui y sont survenus, et est avecques « cela bien délibérée ; mais qu'il temporise un mois « seulement, car toute la noblesse a juré et dit à mon- « seigneur qu'elle ne demeurera pas davantage, et « qu'il les emploie dans ce temps-là, et qu'ils feront « leur devoir. Qu'il se souvienne qu'il est périlleux de « heurter contre la fureur françoise, laquelle pour- « tant s'écoulera soudain ; et s'ils n'ont promptement « victoire, ils seront contraints de venir à la paix, « pour plusieurs raisons, et la vous donneront avan- « tageuse. »

Le conseil étoit excellent : Coligni vouloit le suivre ; mais, comme il venoit des ennemis, il parut suspect : on convint cependant de ne rien précipiter, et de chercher du moins une position meilleure que celle des environs de Montcontour, où on se retrouvoit une seconde fois ; mais quand, le 3 octobre, l'amiral voulut

(1) Ch. 26.

1569. décamper, les reîtres et les lansquenets se mutinèrent: le temps se perdit à les apaiser ; l'armée royale survint ; il fallut combattre.

Une demi-heure décida du sort des calvinistes ; ils ne soutinrent le premier choc qu'en chancelant : dès la seconde charge ils se débandèrent ; et ce ne fut plus un combat, mais un massacre : les catholiques s'excitèrent à n'épargner personne, en criant : *La Roche l'Abeille*, nom de la rencontre dans laquelle les calvinistes avoient auparavant massacré leurs prisonniers d'une manière si inhumaine. L'amiral, tout à-la-fois capitaine et soldat, eut la mâchoire inférieure fracassée d'un coup de pistolet. Couvert du sang des ennemis, étouffé par celui qui sortoit de sa plaie, pouvant à peine se faire entendre, il donnoit des ordres, combattoit toujours, couroit au-devant des fuyards, les ramenoit à la charge; mais il fut enfin emporté par le nombre. Champ de bataille, drapeaux, canons, bagages, tout resta aux catholiques ; des corps entiers furent de sang-froid passés au fil de l'épée, quoiqu'ils jetassent les armes et demandassent quartier; les autres se dispersèrent, et d'une armée de vingt-cinq mille hommes, il n'en resta pas cinq ou six mille ensemble, qui accompagnèrent les princes et l'amiral à Saint-Jean-d'Angely.

L'abattement, la consternation des vaincus rendus à eux-mêmes, est inexprimable : ils se représentoient la colère du roi appesantie sur eux dans toutes les provinces, leurs biens confisqués, eux-mêmes proscrits ; ils ne voyoient tous d'autre ressource que de se jeter dans le premier vaisseau, et de se sauver en Angle-

terre, en Danemarck, en Suéde, dans tous les pays de leur communion qui voudroient leur donner asile. 1569.
« Eh quoi! leur dit l'amiral; auriez-vous donc la lâcheté « d'abandonner vos familles à la merci des ennemis, « comme s'il ne restoit pas d'autre ressource? N'avons-« nous pas l'alliance de l'Allemagne, cette mine d'hom-« mes intarissable, qui ne vous laissera pas manquer « de soldats? l'amitié de l'Angleterre, où mon frère « sollicite du secours qui ne peut tarder? N'avons-nous « pas enfin l'armée de Montgommeri, vainqueur du « Béarn, toute composée de braves soldats, prêts à se « joindre à nous quand nous les appellerons? Il ne s'agit « que de ne point désespérer; et, tandis que les en-« nemis consommeront l'hiver à prendre des places, « nous pourrons nous fortifier assez pour recommen-« cer la guerre au printemps, et obtenir une paix avan-« tageuse. »

Ces espérances présentées par un homme dont on connoissoit la prudence firent impression. On écrivit en Angleterre, en Danemarck, en Suéde, dans les Pays-Bas, et on pressa les levées d'Allemagne déja commencées. Les princes envoyèrent à Montgommeri des ordres précis de venir les joindre dans le haut Languedoc; et ils partirent, bien sûrs, à ce qu'on peut raisonnablement conjecturer, de n'être point traversés par Damville, second fils du défunt connétable, gouverneur de cette province, avec qui les confédérés avoient de secrétes intelligences.

C'étoient ces menées sourdes qui les sauvoient; et le principe en étoit à la cour. Les ruses, les finesses de la reine mère, en la faisant parvenir à son but pour le

1569. moment, mécontentoient toujours quelqu'un, qui s'en souvenoit dans l'occasion. Un défaut d'égards avoit aigri Damville, que nous avons vu si contraire aux huguenots. Après la mort du connétable son père, voyant un enfant à la tête des troupes, sa famille négligée, au point de n'avoir aucun commandement, il voulut faire sentir qu'il pouvoit être nécessaire. De là, la tolérance que l'amiral et les princes éprouvèrent dans son gouvernement, malgré les ordres pressants et réitérés du roi (1).

Il n'est point étonnant que la cour ne fût pas d'accord avec elle-même. La victoire de Montcontour, célébrée avec trop d'éclat, réveilla la jalousie du roi. Il partit pour l'armée, et on sentit bien qu'il y alloit moins pour appuyer les succès du duc d'Anjou, son frère, que pour s'en attirer la gloire. Le jeune monarque n'étoit pas le seul que la jalousie tourmentoit. Les anciens généraux, tels que le maréchal de Cossé-Gonnor, frère puîné du maréchal de Brissac, le duc de Montpensier, et beaucoup d'autres, voyant le commandement entre les mains de nouveaux capitaines, sous le nom d'un enfant, ne se soucioient point de contribuer à finir une guerre dont ils n'auroient pas l'honneur. Les Montmorencys, également négligés, outre ces motifs qui leur étoient communs avec les vieux généraux, conservoient un penchant secret pour l'amiral, leur parent. Enfin le cardinal de Lorraine et les autres Guises n'agissoient que mollement. Peu leur importoit que les huguenots fussent écrasés, puisque ce ne seroit point par leurs mains, et qu'on affectoit

(1) Montluc, l. VII.

au contraire de les confondre entre les commandants en second, de peur que quelque exploit signalé ne leur rendît la faveur des catholiques (1). 1569.

Chacun porta ces dispositions secrètes dans un conseil qui fut tenu pour décider de l'usage qu'on feroit de la victoire. Tavannes insista fortement pour qu'on poursuivît les vaincus. Il falloit, disoit-il, masquer avec une partie de l'armée les villes révoltées qui tomberoient d'elles-mêmes, et avec l'autre partie plus forte, se mettre à la chasse des ennemis, les harceler, les pousser de poste en poste, ne leur pas donner un moment de relâche jusqu'à ce qu'on les eût forcés d'abandonner le royaume, ou de se jeter dans quelque mauvaise place, qui deviendroit leur tombeau. Une foule de raisons militoit en faveur de cet avis; on n'en opposa aucune solide: cependant il fut conclu qu'on s'attacheroit aux siéges (2).

Tavannes fit des représentations, s'obstina, dit qu'il aimoit mieux se retirer que de sacrifier ainsi les intérêts de l'état; c'est ce qu'on desiroit: le roi lui donna son congé, et il se retira dans son gouvernement de Bourgogne. Montpensier et les autres généraux prirent, sous le nom du roi, le commandement des troupes, sans que le duc d'Anjou eût de préférence. Il n'est pas marqué que la reine en témoignât pour lors aucun ressentiment. Catherine voyoit ses créatures éloignées; le duc d'Anjou, dont elle regardoit les exploits comme son ouvrage, mortifié; elle aimoit ce prince, parcequ'il étoit docile à ses volontés; son cœur souffrit, mais elle ne crut pas devoir se plaindre hautement, de peur

(1) Mémoires de Tavan. — (2) *Ibid.*

1569. d'attirer à ce fils bien-aimé une disgrace bien plus éclatante de la part de son frère, roi et jaloux. Seulement on vit bien qu'elle ne s'intéressa plus si ardemment au succès d'une campagne dont ses rivaux de gouvernement lui enlevoient l'honneur. Ainsi les brouilleries de la cour tournèrent au profit des confédérés.

Le roi s'applaudit d'abord du parti pris d'attaquer les places des religionnaires. Six des plus fortes se rendirent sans presque aucune défense. On s'imaginoit qu'il en seroit de même de toutes les autres, et que bientôt la Rochelle, regardée comme la capitale, dénuée de ses boulevards, tomberoit entre les mains des vainqueurs. Mais on changea d'opinion, quand on en vint à Saint-Jean-d'Angely, défendu par le seigneur de Piles: cette ville tint deux mois, et ne se rendit qu'à l'extrémité. L'hiver arriva, il fallut mettre les troupes en quartier; et le fruit d'une victoire si compléte, l'effort d'une armée royale si formidable, fut la prise de quelques places médiocres, pendant que la Rochelle, la plus utile de toutes, restoit aux vaincus, et que les princes rétablissoient leurs affaires, à l'aide d'un délai qu'ils n'avoient point osé se promettre.

Il faut entendre La Noue (1) raisonner sur cet événement. « Quand on donne, dit-il, à un grand chef de « guerre du temps pour enfanter ce que son raisonnement a conçu, non seulement il reconsolide les « vieilles blessures, ains il redonne force aux membres « qui avoient langui. Pour cette raison, le doit-on divertir et embarrasser toujours, pour rompre le cours de

(1) Ch. 26 et 27.

« ses desseins. » L'amiral concevoit que, si on eût vivement poursuivi sa petite troupe pendant qu'elle se retiroit en Languedoc, il lui auroit été très difficile de la sauver, parcequ'il n'avoit que de la cavalerie « non « moins harassée qu'exténuée », et que les seuls paysans et les petites garnisons des endroits où ils passoient les mettoient souvent dans le plus grand désordre. Tout le fond de son armée consistoit en trois mille chevaux: « Mais, laissant rouler sans nul empêchement cette « pelotte de neige, en peu de temps elle se fit grosse « comme une maison. » L'affabilité des jeunes princes gagnoit toute la noblesse des lieux qu'ils parcouroient. On fit dans le Languedoc et le Dauphiné de fortes recrues d'infanterie. A ce corps déja redoutable se joignirent les troupes de Montgommeri, victorieuses en Béarn. En peu de temps, l'abondance que les soldats trouvèrent dans leurs quartiers, établis autour de Montauban, ville du Quercy, rétablit ces troupes délabrées, « et refit comme de nouveaux corps aux hom- « mes. »

1569.

Mais cette armée, bien pourvue de santé, de vigueur et de courage, manquoit d'argent et de munitions, et c'est où l'on sentit l'utilité de la Rochelle. « Les villes « qui sont comme les appuis, non seulement des ar- « mées, mais aussi des guerres, doivent être puissantes « et abondantes, afin que, comme de grosses sources « d'où découlent de gros ruisseaux, elles puissent « fournir les commodités nécessaires à ceux qui ne « peuvent les avoir d'ailleurs. » Ceci a fait dire à quelques catholiques qu'ils n'estimoient pas les huguenots trop *lourdauds*, d'autant qu'ils avoient toujours été soigneux et diligents de s'approprier de très bonnes retrai-

1569. tes. Les secours que les princes tirèrent de cette ville firent connoître « que c'étoit une bonne boutique et bien « fournie » Elle équipa quantité de vaisseaux, qui firent de très riches prises. Les armateurs s'y multiplièrent; « encore que souvent il advint qu'aux proies que leurs « griffes avoient attrapées, les ongles de la picorée « terrestre donnassent de terribles pinçades. » L'amiral prenoit le dixième du butin. L'argent qui provint de ce droit servit à approvisionner l'armée (1).

Au commencement du printemps, les calvinistes descendirent des montagnes du haut Languedoc, et se débordèrent dans la plaine de Toulouse (2). Ils mirent tout à feu et à sang, sur-tout dans les maisons de conseillers et présidents du parlement, d'abord pour venger la mort de Philibert Rapin, bisaïeul de l'historien de ce nom, et gentilhomme du prince de Condé, qui, envoyé à Toulouse pour faire enregistrer l'édit de la dernière paix, avoit été arrêté et condamné par eux, pour raison d'anciens crimes; et ensuite « pour ce que « lesdits conseillers avoient toujours été aspres à faire « brûler les luthériens et huguenots. Ils trouvèrent « dit La Noue, cette revanche bien dure; mais on dit « qu'elle leur servit d'instruction pour être plus modé- « rés à l'avenir. »

De là ils avancèrent vers la Loire, pillant, renversant, mettant tout à contribution, seul moyen qu'ils eussent pour subsister, et marchant, enseignes déployées, droit au centre du royaume, toujours persuadés qu'ils n'obtiendroient une paix avantageuse que quand ils

(1) La Noue. — (2) De Thou, l. XLVII. Davila, l. V. La Noue.

feroient sentir à la capitale les calamités de la guerre. 1570.

Au milieu de leurs succès, Coligni fut attaqué d'une maladie qui le réduisit à l'extrémité. La crainte présente de le perdre fit mieux sentir tout son mérite. Que seroit devenue l'armée entre les mains des princes de Béarn et de Condé, deux enfants à la vérité pleins de courage et d'intrépidité, mais incapables de vues et de desseins? On parloit déja de se séparer, lorsque la violence du mal se ralentit; l'espérance revint avec sa santé, et l'armée pénétra en Bourgogne. Elle se trouva en présence de celle du maréchal de Cossé-Gonnor, forte de seize mille hommes. Ce général, parti en hâte d'Orléans, et qui venoit de passer la Loire à Decize, avoit ordre de risquer une bataille plutôt que de laisser les calvinistes approcher de Paris. Ceux-ci, au nombre de six mille hommes tout au plus, mais ayant l'avantage d'une excellente position, furent attaqués le 25 juin, près d'Arnay-le-Duc, et la victoire resta indécise. On pourroit néanmoins dire qu'ils gagnèrent la bataille, puisqu'ils ne furent point arrêtés dans leur course. Dépourvus d'artillerie, ils faisoient des marches rapides qui ne permirent point au maréchal de les atteindre. Ils se jetèrent dans le pays situé entre l'Yonne et la Loire, où ils vécurent à discrétion, et se mirent en état de pénétrer jusqu'à l'Orléanois et à l'Isle-de-France, théâtres de leurs premiers combats. Ils s'avancèrent ainsi jusqu'à la hauteur de Montargis. Le maréchal mit dès-lors ses soins à couvrir la capitale, où déja l'on commençoit à concevoir des appréhensions.

Il n'y avoit plus à différer : il falloit faire la paix, ou

1570. détruire jusqu'au dernier ces hommes déterminés à soutenir les nouveaux autels, ou à s'ensevelir sous leurs ruines. On avoit parlé d'accommodement aussitôt après la bataille de Montcontour; mais les conditions parurent si dures aux réformés, qu'ils ne voulurent point y entendre. La reine de Navarre sur-tout se déclara avec tant d'aigreur contre le cardinal de Lorraine, que la cour jugea toute négociation inutile tant que le prélat y resteroit. Cependant on entretint toujours quelque intelligence, tant par lettre que de vive voix. Les confédérés eurent même permission d'envoyer au roi des députés, qui furent bien reçus. Charles IX leur en envoya dont les propositions parurent plus tolérables. Des deux côtés enfin on en étoit réduit au point que la plus mauvaise paix sembloit préférable à une guerre avantageuse (1).

Après la victoire de Montcontour, s'imaginant que tout étoit fini, le pape, les princes d'Italie et le roi d'Espagne avoient redemandé leurs soldats. Les Allemands s'étoient retirés faute de solde; de sorte que le roi, outre quelques compagnies sous des gentilshommes volontaires, n'avoit de troupes assurées que quatre à cinq mille Suisses, et pas un sou dans les coffres pour les payer. Soit connivence de la part des gouverneurs, soit plus grande bravoure de la part des confédérés, la guerre se faisoit à l'avantage de ceux-ci dans toutes les provinces. Plusieurs entreprises sur la Rochelle, tant par terre que par mer, n'avoient pas réussi; et, après bien des victoires remportées par le

(1) Castelnau, l. VII, ch. 10. La Noue.

roi, les ennemis se trouvoient encore au milieu de la France. 1570.

Les confédérés n'étoient pas dans un moindre embarras. Ils avoient à la vérité une troupe *leste et gaillarde*, mais aussi c'étoit leur dernière ressource; d'ailleurs moins d'argent encore que le roi. Plus ils approchoient du centre du royaume, plus ils ramenoient les Allemands au voisinage de leur pays; et ces étrangers disoient tout haut qu'à la première occasion favorable ils les quitteroient et retourneroient chez eux. Enfin, victorieux et triomphants, ils n'avoient plus ni habits, ni équipages; ils étoient mal armés, harassés comme des gens qui avoient fait plus de huit cents lieues depuis six mois, et ils se voyoient encore menacés de plusieurs petits corps d'armée, à travers lesquels il faudroit s'ouvrir le passage, s'ils vouloient suivre leur premier projet, de porter la guerre autour de Paris.

Les raisonneurs des deux côtés, comme il y en a toujours, trouvoient fort mauvais qu'on songeât à la paix. « C'étoit, disoient les catholiques, chose indigne et in- « juste, de faire paix avec des rebelles hérétiques, qui « méritoient d'être griévement punis. Ils persistoient « en leur dire, ajoute La Noue, jusqu'à ce qu'on les « eût guéris de cette sorte: si c'étoient gens d'épée, on « leur enjoignoit d'aller les premiers à l'assaut, ou à « une rencontre, pour occire ces méchants huguenots; « de quoi ils n'avoient pas tasté une couple de fois « qu'ils ne changeassent vîtement d'opinion. Quant aux « autres, qui estoient d'église ou de robe longue, en « leur remontrant qu'il étoit nécessaire qu'ils baillas- « sent la moitié de leurs rentes, pour payer les gens « de guerre, ils concluoient à la paix. »

1570. De même, parmi ceux de la religion, plusieurs rejetoient les propositions de paix, disant que ce n'étoit que *trahison*. « Mais quand elles eussent été très bonnes, « ajoute notre judicieux auteur, ils en eussent dit autant, pour ce que la guerre étoit leur mère nourrice « et leur élévement. Un bon moyen pour les ramener « à la raison, c'étoit de proposer, pour la nécessité « d'icelle, de retrancher leurs gages, ou de faire quelques « emprunts sur eux, alors en desiroient-ils une prompte « fin. Oster à beaucoup de gens les profits et honneurs, « alors jugeront-ils des choses plus sincèrement. »

Les chefs, qui voyoient de près la misère, sur-tout les excès affreux auxquels se laissoient aller les gens de guerre, pensoient bien différemment. La Noue attribue à l'amiral d'avoir dit plusieurs fois, depuis la paix, « qu'il « desiroit plutôt mourir que de retomber en ces con- « fusions, et voir devant ses yeux commettre tant de « maux. »

« Ce n'est pas, ajoute La Noue, qu'il faille ressem- « bler à une autre manière de gens, qui indifférem- « ment trouvoient toutes paix bonnes et toutes guerres « mauvaises : et quand on les assuroit de les laisser en « patience manger les choux de leur jardin et serrer « leurs gerbes, ils couloient aisément l'un et l'autre « temps, dussent-ils encore, aux quatre fêtes annuelles, « recevoir quelque demi-douzaine de coups de bâton. « Ils avoient, à mon avis, empaqueté et caché leur « honneur et leur conscience au fond d'un coffre. Le « bon citoyen doit avoir zèle aux choses publiques, et « regarder plus loin qu'à vivoter en des servitudes hon- « teuses. Pour conclusion, en ces affaires ici, la raison « doit nous servir de guide, laquelle admoneste de ne

1570.

« venir jamais aux armes, si une juste cause et grande « nécessité n'y contraint. Car la guerre est un remède « très violent et extraordinaire, lequel, en guérissant « une plaie, en refait d'autres. Pour cette occasion n'en « doit-on user qu'extraordinairement. Au contraire doit- « on desirer la paix. »

Nous rapportons avec satisfaction ces sentiments généreux d'un brave gentilhomme, ami de sa patrie, aussi éloigné de la basse complaisance, qui tolère tout, que de l'arrogance qui ne veut rien souffrir. Les réflexions qu'il fait sur la manière dont on doit envisager la guerre, ce fléau redoutable, méritent d'être transcrites. Elles sont courtes, et c'est la dernière fois que nous aurons occasion de citer *les Discours politiques et militaires* de La Noue, qui finissent ici.

« Certes, un chacun doit se mettre devant les yeux « (quand il voit le royaume embrasé de guerres), l'ire « et le courroux de Dieu, et plutôt à l'encontre de soi, « que contre ses ennnemis ; car les uns disent : ce sont « les huguenots qui, par leurs hérésies, excitent ses « vengeances sur eux ; les autres répliquent : ce sont les « catholiques qui, par leur idolâtrie, les attirent ; et « en tel discours nul ne s'accuse. Cependant la première « chose qu'on doit faire, c'est d'examiner et accuser, « en ces calamités universelles, ses propres imperfec- « tions, afin de les amender, et puis regarder la coulpe « d'autrui, et quand nous voyons une fausse et courte « paix, nous devons dire que nous n'en méritons pas « une meilleure ; pour ce que (comme dit le proverbe) « quand le pont est passé, on se moque du saint, et la « plupart retournent en leurs vanités et ingratitudes « accoutumées. »

1570. Peu de personnes, même entre les catholiques, pensoient aussi chrétiennement; mais la nécessité méne souvent au même port que la raison et la religion. On avoit besoin de la paix, et on la fit. Elle fut conclue le 2 août à Saint-Germain-en-Laye, où étoit le roi.

Outre les avantages des précédentes, savoir: amnistie générale; libre exercice de la religion prétendue réformée dans les faubourgs de deux villes en chaque province, excepté à Paris et à la cour; aveu et approbation de tout ce qui avoit été fait; restitution des biens confisqués; droit à toutes les charges de l'état, les calvinistes obtinrent encore deux points bien importants: 1° la permission de récuser six juges, tant présidents que conseillers, dans les parlements; ce qui a donné dans la suite naissance aux *Chambres mi-parties;* 2° quatre villes de sûreté, c'est-à-dire dans lesquelles les confédérés eurent droit de mettre des gouverneurs et des garnisons à leurs ordres. Ils choisirent la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité. Elles leur furent abandonnées après que les princes de Béarn et de Condé, et vingt des principaux seigneurs de leur parti, eurent fait serment de les rendre dans deux ans.

De si grands avantages ont fait soupçonner que cette paix n'étoit qu'un piége, et qu'en la signant la cour avoit déja conçu le dessein de la rompre de la manière la plus tragique. Quoi qu'il en soit, les calvinistes y eurent une entière confiance (1). Les princes, l'amiral et les autres chefs reconduisirent jusqu'à Langres les Allemands, et les congédièrent politiquement, et plus chargés, dit de Thou, de promesses que d'argent. Ils

(1) Sully, t. I, p. 30. Capi-Lupi, p. 20.

revinrent ensuite à la Rochelle, où ils fixèrent leur demeure auprès de la reine de Navarre. 1570.

Charles IX épousa par procureur, le 23 octobre, Élisabeth d'Autriche, seconde fille de l'empereur Maximilien II, princesse grave, prudente, d'un caractère doux et réservé. Anne, l'aînée, avoit épousé Philippe II. Élisabeth eut la confiance et l'estime de son mari; mais elle n'osa se prévaloir de cet ascendant, qui auroit peut-être tourné au profit du royaume. Le jeune monarque alla, dans le mois de novembre, au-devant d'elle jusqu'à Mézières. A la fin de décembre, il reçut une ambassade solennelle qu'avoient envoyée les princes allemands de la confession d'Augsbourg. Ils félicitèrent Charles sur son mariage, et l'exhortèrent à entretenir la paix et à traiter avec bonté les religionnaires de France. Le roi leur fit une réponse vague, et les renvoya comblés d'honneurs et de présents (1).

Pendant que le bruit des armes se faisoit entendre 1571.
par toute l'Europe; que les princes catholiques, excités par Pie V, couvroient la mer de vaisseaux, et opposoient à Lépanthe les efforts victorieux de don Juan d'Autriche, à la conquête de l'île de Chypre par le cruel Sélim II, empereur des Turcs; pendant que l'Allemagne, surchargée de sectes, s'agitoit encore pour établir l'équilibre entre elles; que la discorde régnoit en Écosse; que l'Angleterre étoit en proie aux conjurations, et que les Flamands, soutenant contre les forces redoutables de l'Espagne leur liberté et le droit de professer la nouvelle religion, éprouvoient toutes les horreurs d'une guerre intestine, on vit en France une révolution bien

(1) Le Labour. t. II.

1571. surprenante; la paix, l'union, la concorde entre tous les ordres de l'état. On vit ces confédérés si ombrageux, si disposés à frapper les premiers coups dans la crainte d'être prévenus, déposant leurs soupçons, vivre tranquillement sous la sauvegarde de la parole royale. On vit Charles, oubliant le crime des révoltés, s'intéresser tendrement à la félicité de ses sujets, désormais appliqués à lui plaire, leur proposer des mariages, discuter les plaintes par des envoyés pacifiques, punir les brouillons, artisans de nouveaux troubles, recevoir des calvinistes plusieurs avis avantageux à l'état, en concerter avec eux l'exécution, et gagner leur confiance au point d'en obtenir avant le temps la restitution de diverses places de sûreté (1). Que penser de Charles IX, d'un jeune roi de vingt-deux ans, si tant de témoignages de bonté ne furent qu'une feinte employée pour enfoncer plus sûrement le poignard, et s'il eut l'ame assez noire pour méditer pendant deux ans l'affreux projet d'assassiner soixante-dix mille de ses sujets (2)?

C'est encore un problême de savoir quels furent les ressorts secrets du massacre connu sous le nom de la *St.-Barthélemi;* jusqu'à quel point Charles IX y trempa; si l'on eut d'abord dessein d'étendre la proscription à un si grand nombre de victimes; enfin à quelle époque il faut faire remonter la résolution prise à la cour d'abattre le calvinisme, en exterminant les hommes le plus capables de le soutenir. Le crime une fois commis a paru si horrible, tant de gens ont eu intérêt de déguiser les faits, afin de détruire, s'ils avoient pu, les monuments de leur honte, qu'il n'est point étonnant que, dans la

(1) De Thou, l. I. Davila, l. V. — (2) Sully, t. I, p. 75.

discussion de ce point d'histoire, nous ne marchions qu'environnés de ténèbres. 1571.

Mais, à travers ces obscurités affectées, il nous reste encore assez de lueurs pour indiquer les principaux conseillers et les vrais auteurs de cette sanglante catastrophe. Quant au fil de l'intrigue, à l'époque de son commencement, au degré de complicité des coupables, si nous n'avons pas sur toutes ces choses des témoignages aussi concluants, du moins ne manquons-nous pas de connoissances propres à satisfaire une curiosité réglée par la raison. Ceux qui écrivent après l'événement ont coutume de lier les circonstances, comme si elles avoient été toutes prévues et arrangées à dessein. Il est néanmoins constant que, dans les affaires les mieux combinées, il y a toujours des faits qui ne sont que le fruit de l'occasion et l'ouvrage du moment. On verra l'application de ce principe dans ce qui se passa avant et après la Saint-Barthélemy.

La paix faite, la cour vit avec peine les chefs des confédérés fixer leur séjour à la Rochelle, comme s'ils eussent craint une nouvelle surprise en se séparant, et en retournant dans leurs terres, dont le séjour tranquille sembloit être auparavant l'objet de leurs desirs. Elle leur en témoigna sa peine. Ils répondirent qu'ils ne se méfioient point du roi; que cependant le voyant toujours obsédé par les Guises et les autres auteurs des troubles, ils avoient tout lieu d'appréhender le retour des préventions qu'on lui avoit inspirées contre eux dès son enfance; qu'au reste ils ne faisoient aucun mouvement, ni préparatif de guerre; qu'ils avoient à la vérité augmenté les troupes mises en garnison dans les places de sûreté, mais parceque le roi avoit lui-même augmenté

1571. celles des villes voisines ; qu'enfin ils ne restoient rassemblés que pour faire sur eux-mêmes la répartition des dettes qu'ils avoient contractées pour la cause commune.

Ces raisons étoient plausibles ; aussi s'appliqua-t-on moins à y répondre qu'à les détruire, en donnant toute satisfaction aux princes et à l'amiral. En traitant de la paix, on avoit parlé de marier le prince de Béarn avec Marguerite de Valois, la dernière sœur du roi. On remit, peu de temps après, cette alliance sur le tapis, comme un moyen assuré de dissiper tous les doutes, et de resserrer les nœuds d'une union parfaite. La princesse étoit de quelques mois seulement plus âgée que l'époux qu'on lui destinoit, belle, spirituelle, et montrant déja pour l'intrigue un goût qui se tourna plutôt vers la galanterie que vers la politique. Jeanne, reine de Navarre, répondit respectueusement à cette proposition, mais sans prendre d'engagement (1).

Il sembloit qu'un vieux guerrier comme l'amiral étoit inattaquable du côté de la tendresse ; cependant il aima, il fut aimé, et le mariage de l'homme peut-être le plus grave de la France se traita comme une aventure de roman. Jacqueline de Montbel, dame d'Entremont, veuve très riche en fonds de terre, situés dans les états de Savoie, s'éprit d'une vive passion pour l'amiral, sur sa seule réputation ; et, l'enthousiasme s'en mêlant, elle résolut de donner à ce héros du calvinisme sa main et ses biens. Ce dessein rendit le duc de Savoie attentif aux démarches de la veuve ; mais, malgré les surveillances, Jacqueline s'évada, et vint à la Rochelle épouser Coligni. Le duc irrité saisit ses terres. En vain le roi,

(1) Brantôme, t. I.

sollicité par les deux époux, interposa ses bons offices; le prince demeura inflexible. 1571.

L'amiral se montra peu sensible à cette disgrace ; et dans le même temps il donna une autre preuve non équivoque de désintéressement, en mariant Louise de Châtillon, sa fille, à Téligni, simple gentilhomme, sans fortune, mais excellent négociateur, possédant à fond les affaires du parti, et plus en état qu'aucun autre d'en faire valoir les intérêts, par son habileté et sa prudence. Le prince de Condé se prépara aussi à épouser Marie de Cléves, la troisième Grace, sœur des duchesses de Nevers et de Guise, qui avoit été élevée par la reine de Navarre dans la nouvelle religion. Enfin la cour de France fit à Élisabeth, reine d'Angleterre, des propositions de mariage entre elle et le duc d'Anjou, frère du roi; mais ce projet ne fut point alors appuyé des démarches nécessaires.

Il en revenoit du moins cet avantage, que les esprits amusés par l'espérance, les plaisirs ou les soins d'une nouvelle alliance, perdoient insensiblement l'habitude de la guerre. L'amiral auroit voulu qu'on eût ainsi captivé les calvinistes, moins par la violence que par la diversion. « Je sais bien ce qu'il m'en dit à la Rochelle, « écrivoit Brantôme, voyant bien le caractère de ses « huguenots, que s'il ne les occupoit et amusoit au de-« hors, pour le sûr ils recommenceroient à brouiller au « dedans, tant il les connoissoit brouillons, remuants, « fretillants, et amateurs de la picorée. » Il desiroit ardemment quelque guerre étrangère, et n'en voyoit pas de plus commode et de plus avantageuse à la France que celle des Pays-Bas.

Ces provinces, révoltées contre l'Espagne, épuisées

1571. par leurs propres victoires, étoient réduites à ne pouvoir plus se soutenir sans troupes étrangères. Au défaut de la France, elles menaçoient de se jeter entre les bras de l'Angleterre : première raison de les aider, pour ne pas laisser cet avantage à nos rivaux. De plus, on ne pouvoit douter que ce fût le roi d'Espagne seul, qui, par ses conseils, son argent, ses secours, mesurés, non sur nos besoins, mais sur les régles de sa politique, n'entretînt la guerre civile en France. Or, nul meilleur moyen de se venger sans risque et sans peine, que de lui opposer dans son propre pays les calvinistes françois, dont il poursuivoit la ruine.

Louis de Nassau, l'un des frères du prince d'Orange, qui avoit fait toutes les campagnes de l'armée protestante, et qui étoit alors à la Rochelle, vint exprès à la cour exposer ces raisons au conseil. Charles IX parut les goûter, témoigna sa satisfaction, et lui remit pour son frère le château d'Orange; mais il le renvoya à Coligni, lui faisant entendre qu'avant de prendre sa dernière résolution, il vouloit conférer avec l'amiral. Si c'étoit un appât destiné à lui inspirer une confiance pernicieuse, il étoit trop flatteur pour que l'amiral ne s'y laissât point prendre. Il se détermina donc à paroître à la cour.

Sur la fin de l'été, le roi alla de Blois en Touraine. Cette démarche se faisoit en faveur de la reine de Navarre, qui, ne pouvant décemment se refuser aux avances de la cour, au sujet du mariage du prince de Béarn, ne se livroit cependant qu'avec inquiétude. Elle amena son fils au roi, avec le prince de Condé et l'amiral. « Je vous tiens, dit le roi à ce vieux guerrier en le re« tenant lorsqu'il se jeta à ses pieds par respect, je vous

« tiens, et vous ne nous quitterez pas quand vous vou- 1571.
« drez. Voici, ajouta le monarque d'un air satisfait, le « jour le plus heureux de ma vie. » La suite de la réception répondit au commencement. La reine mère, le duc d'Anjou, tous les seigneurs comblèrent Coligni de caresses, et sur-tout le duc d'Alençon, le plus jeune frère du roi, qui, se laissant aller à la franchise de son âge, sembloit ne pouvoir assez exprimer les sentiments d'estime dont il étoit pénétré pour l'amiral.

Au milieu des plaisirs qu'occasiona cette réunion, on parla de décider le mariage du prince de Béarn. Difficultés par rapport à la différence de religion, au temps, au mode de la célébration : le roi, qui souhaitoit la conclusion de cette affaire, aplanissoit tout. Jeanne d'Albret étoit étonnée de tant de complaisance. Elle regardoit, elle examinoit avec la circonspection d'une personne qui se défie, et qui a honte de le laisser paroître. La reine mère, non moins curieuse sur le compte de Jeanne, l'observoit, et auroit voulu lire dans son ame. « Comment m'y prendre, disoit-elle un jour à Tavannes, pour découvrir le secret de la reine de Navarre? Entre femmes, répondit Tavannes en riant, « mettez la première en colère, et ne vous y mettez point; « vous apprendrez d'elle, et non elle de vous (1). »

On parla aussi de la guerre de Flandre. Il y eut des mémoires pour et contre. Le roi les lut et en conféra avec l'amiral. Il le consulta aussi sur le traité que la France étoit sur le point de conclure avec l'Angleterre; et toujours il paroissoit prendre un singulier plaisir dans sa conversation. Coligni demanda, dans l'automne, la

(1) Mémoires de Tavan. p. 376.

1571. permission d'aller faire un tour à sa terre de Châtillon-sur-Loing. Charles le lui accorda, le rappela peu de temps après, lui permit d'y retourner encore ; et ainsi finit l'année, avec toutes les apparences d'une confiance réciproque (1).

1572. Que Charles IX fût arrêté à la résolution d'exterminer les prétendus réformés, ou qu'il n'en eût pas le dessein, il est certain que jamais prince ne se trouva dans une position plus critique et plus embarrassante. Dans le premier cas, il falloit parler toujours contre ses idées, accabler de caresses des gens qu'on étoit prêt à égorger, commander à ses yeux, aux fibres mêmes de son visage, pour n'être point trahi par quelque vivacité ou autre mouvement involontaire. S'il avoit dessein de ménager le calvinisme, autre embarras de la part des catholiques, des princes étrangers, des seigneurs de sa cour, prélats, magistrats, qui lui remplissoient l'esprit de soupçons contre ceux qu'il vouloit protéger.

Rien, par exemple, ne lui tenoit plus à cœur que d'effectuer le mariage de Marguerite, sa sœur, avec le prince de Béarn ; il entendoit autour de lui, à ce sujet, une réclamation générale. Les Guises murmuroient, par dépit de voir passer à un autre une princesse sur laquelle le jeune duc avoit eu l'audace de marquer des prétentions pour lui-même. Le cardinal de Lorraine s'en étoit expliqué hautement à l'ambassadeur de Portugal, qui la demandoit pour son maître. « L'aîné de « la maison, dit-il en parlant du duc de Lorraine, a « eu l'aînée, le cadet aura la cadette. » Cette arrogante

(1) Mémoires de Mornay.

prédiction ne se vérifia pas. Le roi, qui en fut averti, entra dans une grande colère, et le duc, en craignant les éclats, avoit épousé précipitamment Catherine de Clèves; mais comme les rois ne commandent point aux cœurs, le duc de Guise conservoit des droits cachés sur celui de Marguerite; et Charles appréhendoit que ces dispositions secrètes de sa sœur, venant à la connoissance de la reine de Navarre, ne la refroidissent sur cette alliance. Le duc d'Anjou ne voyoit pas non plus de bon œil ce mariage, dans la crainte qu'il ne rendît le prince de Béarn trop puissant. Enfin le pape Grégoire XIII se récrioit plus que tous les autres, et menaçoit de ne jamais accorder de dispense. Il envoya même en France son neveu, le cardinal Alexandrin, chargé de renouveler les instances en faveur du roi de Portugal, et de faire des reproches au roi sur ses liaisons avec les huguenots (1). 1572.

Le légat s'acquitta exactement de sa commission. Il pressa vivement le roi, et comme il le réduisoit à ne savoir que répondre: « Monsieur le cardinal, lui dit le « monarque embarrassé, plût à Dieu que je pusse tout « vous dire! Vous connoîtriez bientôt, ainsi que le sou« verain pontife, que rien n'est plus propre que ce ma« riage pour assurer la religion en France, et extermi« ner ses ennemis. Oui, ajouta-t-il en lui serrant affec« tueusement la main, croyez-en ma parole; encore un « peu de temps, et le saint-père lui-même sera obligé « de louer mes desseins, ma piété et mon ardeur pour

(1) Brantôme, t. I. Matthieu, l. VI, p. 333. Mémoires de Tavan. p. 377.

1572. « la religion (1). » Il voulut confirmer ces promesses, en faisant glisser un diamant au doigt du cardinal ; mais le prélat le remercia, et dit qu'il se contentoit de la parole du roi.

Si Charles IX a tenu ce discours, il méditoit certainement pour lors le massacre de la Saint-Barthélemi : mais de Thou nous avertit qu'il faut se défier des historiens italiens, dont est tiré ce récit. La plupart, abusés par les Guises, qui avoient intérêt de ne point passer pour les seuls auteurs d'une action si atroce, ou trompés par les catholiques zélés, fidèles échos des Guises, ont enveloppé toute la cour dans le complot, et sur-tout le roi, qu'ils ont toujours mis à la tête. Au contraire, les mémoires du temps, faits par les personnes les mieux instruites, tels que ceux de Brantôme, de la reine Marguerite, de Chiverni, de Villeroy, de Castelnau, surtout de Tavannes, d'après lesquels se sont décidés Dupleix, Le Laboureur, l'auteur des commentaires, et les meilleurs historiens, portent expressément deux choses : la première, que Charles IX ne se détermina au massacre qu'après la blessure de l'amiral ; la seconde, qu'il n'eut d'abord dessein d'y comprendre que quelques chefs, et non une si grande multitude.

Voici donc, autant qu'on peut débrouiller ce chaos, l'idée qu'il faudroit se former de la marche de l'intrigue. On peut croire que, dès l'instant de la paix, Charles IX eut dessein de s'assurer de l'amiral et des autres chefs, et que les bonnes manières qu'il employa pour les attirer à la cour ne tendoient qu'à se procurer la facilité de les avoir sous sa main s'ils venoient à re-

(1) Préface du Stratagême.

muer, et de rompre leurs projets par la prison et par un châtiment juridique. Il est aussi à présumer que ce dessein de réprimer les calvinistes par la force tourna en projets de ménagements, quand Charles vit qu'ils demeuroient tranquilles et qu'ils prenoient confiance en lui. Cette disposition pacifique du roi, traversée néanmoins par des alternatives de craintes et de soupçons, a pu durer jusqu'à la blessure de l'amiral. Quant à ce malheur, qui eut des suites si funestes, ce fut l'ouvrage d'une politique ténébreuse, qui poussa le roi à des extrémités qu'il n'avoit pas prevues; politique dont on exposera tous les ressorts. 1572.

Ce prince avoit été trop mal servi dans la guerre pour ne pas vouloir sincèrement la paix. Voyant que pour y parvenir il n'étoit question que de quelque condescendance envers les calvinistes, Charles les ménageoit; et on a droit de penser que, sans adopter leurs opinions, il goûta leurs personnes. La reine mère, soit vues d'état, soit attachement à la religion romaine, s'alarma de ses liaisons: elle s'unit secrétement aux Guises pour ramener son fils à ses anciens principes, et le forcer même, par un coup d'éclat s'il étoit nécessaire, à rompre tout engagement avec les sectaires (1).

On imagina d'abord de tenter s'il seroit sensible à l'abandon des catholiques, ses anciens amis; en conséquence, les Guises, les Montpensiers et leurs proches quittèrent brusquement la cour. « C'étoit, disoient-ils, « une chose odieuse, qu'une famille qui avoit rendu de « si grands services fût si peu considérée; et que, loin « de venger la mort d'un homme qui s'étoit sacrifié

(1) Mémoires de Tavan.

1572. « pour la religion et pour l'état, on affectât d'accabler « de bienfaits ses ennemis et ses assassins. » On ne manquoit point de faire parvenir ces discours au roi, mais il sembloit ne point s'en embarrasser; au contraire, il paroissoit libre et gai au milieu des calvinistes, que les noces prochaines du prince de Béarn attiroient auprès de lui : cependant tous ne s'y fioient pas. « Si ces « noces se font à Paris, disoit le père de Sully (1), les « livrées en seront vermeilles. »

La reine de Navarre arriva à la cour au milieu du mois de mai, et le 9 juin elle étoit morte. Un cri se fit entendre par toute la France qu'elle avoit été empoisonnée; cependant, malgré les recherches les plus exactes, on ne lui trouva aucune trace de poison. Mais que ne pouvoit-on pas présumer, après les exemples trop sûrs qu'on avoit de morts aussi nécessaires, procurées par différents moyens? Celle de Lignerolles, favori et confident du duc d'Anjou, tué par Villequier, à la chasse, et par ordre de Charles, parcequ'il avoit eu le malheur, dit-on, d'apprendre de son maître les secrets du roi; d'autres disent, parcequ'il avoit une intrigue avec la reine mère; celle du cardinal Odet de Châtillon, empoisonné par son valet-de-chambre lorsqu'il étoit prêt à revenir en France; celle du seigneur de Mouy, assassiné à Niort par Maurevel, qu'on appeloit publiquement *le tueur du roi;* et tant d'autres dont la fin tragique tournoit en preuves les moindres soupçons (2).

Jeanne d'Albret, après avoir aimé les plaisirs, se les

(1) Tom. I, p. 43.

(2) Journal de Henri III, t. I, p. 143. Cayet, t. I, p. 128.

interdit lorsqu'elle y étoit encore propre, réforma son luxe, et montra une austérité de dévotion qui la rendit chère à son parti : elle eut les vertus et les vices ordinaires à ce genre de vie ; sévère dans ses mœurs, réglée dans son domestique, ferme contre les revers, zélée, libérale ; mais aigre, impérieuse, aimant à parler théologie, et faisant sa principale compagnie des ministres, dont sa maison étoit l'asile. Dans les manifestes auxquels Jeanne eut part, on remarque toujours contre le clergé, et sur-tout contre le cardinal de Lorraine, des traits mordants qui annoncent une femme piquée. Pendant que son fils étoit à la cour, avant le voyage de Baïonne, elle lui écrivit une lettre qu'on jugeroit moins destinée à retenir dans le devoir un enfant de neuf à dix ans, qu'à satisfaire sa causticité, en censurant des vices qui ne le regardoient pas. Elle n'étoit pas moins amère dans ses reproches à ceux de sa religion qui s'écartoient de leur devoir ; mais aussi elle n'avoit rien à elle, et toutes ses richesses étoient au parti. Les catholiques même reconnoissent son courage, sa constance, sa fermeté, et ne blâment que son entêtement, qui faisoit sa gloire dans l'esprit des calvinistes. Sa mort retarda le mariage du prince de Béarn, qui prit aussitôt le titre de roi de Navarre (1).

1572.

L'amiral, pendant cet intervalle, se retira dans son château de Châtillon-sur-Loing ; là il recevoit tous les jours des lettres de ses amis, qui le conjuroient de ne point retourner à la cour. Leurs craintes étoient fondées sur une multitude de conjectures, qui, prises chacune à part, pouvoient tout au plus fournir la matière de

(1) Le Labour. t. I, p. 337.

1572. quelques soupçons, mais qui, rapprochées, formoient un corps de présomptions effrayantes (1).

Coligni, sûr de la bonne foi du roi, n'écoutoit les donneurs d'avis qu'en homme rebuté par leur zéle importun : quant à ceux avec lesquels il vouloit bien entrer en explication, il leur disoit que ses mesures étoient prises avec Charles; qu'il y avoit une ligue signée contre l'Espagne, entre la France, l'Angleterre et les princes protestants d'Allemagne, et que la guerre de Flandre alloit se déclarer. Lui faisoit-on remarquer les troupes que la cour rassembloit sur les confins du Poitou, il répondoit aussitôt qu'elles n'étoient point destinées contre la Rochelle, mais contre les Pays-Bas, où des vaisseaux devoient les transporter; que c'étoit par son avis qu'on avoit pris cet expédient, tant pour épargner aux soldats la fatigue de la marche, que pour tromper les ennemis. Si on lui parloit des emprunts que le roi faisoit de tous côtés, il disoit que c'étoit pour subvenir aux frais de cette guerre, et qu'on les faisoit sur les princes catholiques par préférence, afin de les priver de la ressource de leur argent. Enfin il prétendoit n'avoir rien à craindre des Guises, parceque le roi les avoit réconciliés avec lui, et que d'ailleurs ils n'avoient plus grand crédit; que même le cardinal de Lorraine, le plus redoutable d'entre eux, étoit à Rome, occupé dans le conclave, bien éloigné de pouvoir lui nuire; enfin, dût-il être trompé, il prioit très instamment ses amis de ne plus le fatiguer par de pareils soupçons.

Ces raisons ne satisfaisoient pas tout le monde. Un gentilhomme nommé Langoiran, les ayant bien re-

(1) De Thou, l. LII. Davila, l. V. Matthieu, l. VI, p. 338.

passées dans son esprit, alla trouver l'amiral, et lui demanda son congé. « Pourquoi donc, dit Coligni « étonné ? — Parcequ'on vous fait trop de caresses, ré« pondit Langoiran, et que j'aime mieux me sauver « avec les fous que de périr avec les sages. » Ce bon mot fut regardé comme une de ces saillies qu'essuient souvent les projets les plus prudents : et l'amiral persista dans sa sécurité. 1572.

Les noces de Henri, roi de Navarre, et de Marguerite, sœur du roi, furent célébrées le 18 août, avec une pompe vraiment royale; elles avoient été précédées de celles du prince de Condé et de Marie de Clèves ; la noblesse calviniste, nombreuse, leste et magnifique, fit les honneurs des unes et des autres. Pour l'amiral, au milieu des plaisirs, il ne s'occupoit que de sa chimère, la guerre de Flandre; tout sembloit lui en inspirer le desir. Voyant, le jour du mariage, aux voûtes de la cathédrale, les drapeaux pris sur lui dans les journées de Jarnac et de Montcontour : « Bientôt, « dit-il en les montrant au maréchal de Damville, « bientôt ils seront remplacés par d'autres plus agréa« bles à des yeux françois. » Téligni, La Rochefoucauld, Rohan, tous les chefs du parti, pensoient comme Coligni sur la certitude de cette guerre; et de plus défiants s'en seroient flattés à leur place, tant Charles y paroissoit résolu.

A force de conférer sur ce projet, il en avoit senti l'avantage, et le prenoit à cœur. En réglant le plan des opérations, l'adroit Coligni faisoit sentir au jeune monarque qu'il ne falloit pas se conduire dans cette guerre comme dans les précédentes, c'est-à-dire confier ses forces à son frère le duc d'Anjou, qui avoit recueilli

1572. tout l'honneur de la victoire; mais que le roi devoit se mettre lui-même à la tête de ses troupes. La reine votre mère, ajoutoit-il, ne cherche qu'à vous tenir en tutéle, afin de gouverner seule; c'est pour cela qu'elle vous a engagé à prendre un lieutenant-général; mais il est temps de secouer le joug, et de vous montrer à vos peuples digne de leur commander (1).

Ces discours faisoient une vive impression sur l'esprit d'un roi susceptible et jaloux. Catherine en étoit informée; mais, certaine de son ascendant, elle se contenta d'abord de prendre quelques mesures générales; comme de s'assurer, en cas de besoin, le secours des Guises et de leurs partisans: cependant le danger augmentoit. La reine fut avertie par Villequier, de Sauve, Retz, courtisans assidus et pénétrants, en qui même le roi avoit une grande confiance, que son fils alloit lui échapper, qu'il étoit totalement gagné par les religionnaires, et que, sans quelque reméde violent, il n'y avoit point à se flatter de le ramener (2).

A un mal si pressant, Catherine se résolut d'appliquer un reméde extrême: elle saisit le moment d'une chasse, pendant laquelle son fils se trouvoit loin des conseillers qui l'obsédoient ordinairement: elle l'entraîne dans un château, s'enferme avec lui dans un cabinet, et éclate en reproches amers. Mêlant la tendresse à la force, elle lui représente ce qu'elle a fait pour lui dès son enfance, les peines qu'elle a ressenties, les dangers qu'elle a courus de la part de ces mêmes hommes, avec lesquels il a l'imprudence de se lier

(1) D'Aubigné, t. II, l. I. Le Labour. t. III, p. 31. Mémoires de Tavan. p. 376. Mémoires de Villeroy, t. II, p. 361.

(2) Mémoires de Tavan. p. 415.

si étroitement. S'ils se rendent maîtres des affaires, que deviendrai-je? dit-elle en sanglotant Que deviendra le duc d'Anjou, l'objet perpétuel de leur haine? Comment échapperons-nous à leur fureur? « Donnez- 1572.
« moi, ajoute-t-elle, congé de m'en retourner à Flo-
« rence; donnez à votre frère le temps de se sau-
« ver (1). »

Le roi, épouvanté, non tant, dit Tavannes, des huguenots que de sa mère et de son frère, dont il sait la finesse, ambition et puissance dans son état, craignant une révolution, s'il continue à soutenir les calvinistes, avoue son tort à sa mère, et la prie de l'excuser. Catherine, feignant un mécontentement sans retour, se retire dans une maison voisine. Le roi la suit. Il la trouve avec le duc d'Anjou, les sieurs de Retz, de Tavannes, et de Sauve, comme tenant un conseil. Nouveau sujet d'inquiétude pour le jeune Charles, qui tremble qu'on ne machine quelque chose contre lui.

Il entre en explication, et demande qu'on lui fasse du moins connoître les nouveaux crimes des calvinistes. Chacun s'empresse de le satisfaire, en rapportant tout ce qu'il sait de leurs prétentions vraies ou supposées. L'un dit que, non contents d'avoir le libre exercice de leur religion, ils veulent encore abolir la catholique; l'autre, qu'ils se vantent de posséder l'esprit du roi, et de faire désormais tout ce qu'ils voudront; que l'amiral, sur-tout, ne cesse d'exalter ses exploits, et qu'il se promet bien de se venger un jour des arrêts de proscription donnés contre lui.

Il faut avouer que Téligni et les autres ne furent pas

(1) Mémoires de Tavan.

1572. toujours assez modérés dans leurs paroles (1). La Noue désapprouvoit ces bravades ; et il en appeloit les auteurs, « de vrais foux et malhabiles dans les circon- « stances actuelles. » Ces propos ne manquèrent pas d'être relevés et assaisonnés de toutes les manières capables de piquer le roi. Attaqué de tant de façons, il se laissa vaincre, et promit de se tenir désormais plus en garde, afin que l'amiral et les siens n'abusassent pas davantage de sa bonté : mais comme le monarque ne paroissoit pas encore bien décidé, on résolut de le commettre avec les calvinistes de manière qu'il n'y eût jamais lieu à réconciliation.

En conséquence on expédia un courrier au duc de Guise, qui vint avec le duc d'Aumale, son oncle, le duc de Nemours, son beau-père, le duc d'Elbeuf, son cousin-germain, les ducs de Nevers et de Montpensier, ses beaux-frères, et une nombreuse suite de gentilshommes. Tout cela se passoit avant le mariage du roi de Navarre, et on ne jugea pas à propos de différer plus de quatre jours après pour se délivrer des craintes que donnoit Coligni.

L'assassin fut bientôt trouvé. On choisit le fameux Maurevel, qui se cacha dans une maison devant laquelle l'amiral passoit tous les jours en revenant du Louvre. Le 22 août, par une fenêtre couverte d'un rideau, il tira sur Coligni un coup d'arquebuse, dont les balles lui firent une grande blessure au bras gauche, et lui coupèrent l'index de la main droite. Sans la moindre émotion, l'amiral montra la maison d'où partoit le coup. On enfonça la porte, mais l'assassin étoit

(1) Brantôme.

déja sauvé. Coligni tout sanglant, appuyé sur ses domestiques, se retira chez lui. 1572.

Le roi jouoit à la paume quand il apprit cet accident. « N'aurai-je jamais de repos? s'écria-t-il en jetant sa ra-« quette avec fureur. Verrai-je tous les jours troubles « nouveaux? (1) » Le premier moment ne fut que tumulte et confusion. On alloit, on venoit, on se parloit, on s'épuisoit en conjectures. Des partisans de l'amiral, les uns menaçoient, les autres restoient mornes et gardoient le silence. Tous donnoient des avis, et l'embarras du choix faisoit qu'on n'en suivoit aucun.

Revenus du premier transport, ils résolurent d'aller se plaindre au roi, et demander justice. Le roi de Navarre et le prince de Condé se chargèrent de la requête. Charles répondit que personne n'étoit plus fâché que lui de ce qui venoit d'arriver, et qu'il en tireroit une vengeance éclatante. La reine mère ajouta que ce crime attaquoit le roi lui-même, et que s'il le laissoit impuni, bientôt il ne seroit pas en sûreté dans le Louvre. Les princes se retirèrent satisfaits des dispositions de la cour, d'autant plus qu'on avoit paru prendre d'abord toutes les mesures pour arrêter l'assassin. Les portes de Paris furent fermées : il y eut des commissaires chargés d'informer. On fit des visites dans toutes les maisons suspectes. De plus, le roi dit aux ambassadeurs de déclarer à leurs maîtres que cette action lui déplaisoit, et il ordonna d'écrire aux gouverneurs de provinces, « qu'il « feroit en sorte que les coupables d'un si méchant acte « fussent découverts et punis. »

Coligni, l'après-midi de sa blessure, demanda à voir

(1) De Serres, t. II, p. 740.

1572. le roi. Charles se rendit dans la chambre du malade, avec sa mère, le duc d'Anjou, les maréchaux de France, et un brillant cortége. En abordant l'amiral, il le consola, et lui jura par le nom de Dieu, comme il en avoit la mauvaise habitude, qu'il tireroit de ce forfait une vengeance si terrible, que jamais elle ne s'effaceroit de la mémoire des hommes. Coligni le remercia; et, après une courte protestation de sa fidélité, il tourna la conversation sur la guerre de Flandre, sa manie ordinaire. Il représenta au roi qu'il tardoit trop à la déclarer; que pendant ce temps de braves soldats qui, sous la conduite de Genlis, de l'aveu secret de sa majesté, s'étoient exprès transportés dans les Pays-Bas pour son service, avoient été battus faute de secours, et, après leur défaite, traités par le duc d'Albe comme des brigands; qu'on tournoit publiquement en ridicule à la cour le projet de cette guerre, et que le conseil d'Espagne savoit tout ce qui se décidoit dans celui de France. Il se plaignit aussi de ce que les édits en faveur des calvinistes n'étoient point observés. « Mon père, répondit le roi, « comptez que je vous regarde toujours comme un « fidèle sujet, et comme un des plus braves généraux « de mon royaume. Reposez-vous sur moi du soin de « faire observer mes édits et de vous venger, sitôt qu'on « aura découvert les coupables. — Ils ne sont pas bien « difficiles à trouver, reprit Coligni; les indices sont as-« sez clairs. — Tranquillisez-vous, répliqua le roi; une « plus longue émotion pourroit nuire à votre blessure. » En achevant ces mots il alla du côté de la porte, demanda à voir la balle qu'on avoit retirée de la blessure, se fit raconter les circonstances du pansement; et, après

quelques signes d'attendrissement et d'intérêt pour la santé du malade, il sortit. 1572.

Durant cette visite, qui fut environ d'une heure, on remarqua que la reine mère ne s'éloigna jamais du roi, et qu'elle prêtoit toujours l'oreille, comme appréhendant de perdre quelqu'une des paroles de l'amiral à son fils. Précaution inutile, si on en croit la relation de Miron, médecin du duc d'Anjou, écrite en Pologne sous la dictée de ce prince. Le duc y dit que Coligni trouva moyen de glisser au roi quelques mots qui ne furent pas entendus; et que, faisant pour lors attention qu'ils étoient dans la chambre de l'amiral, entourés de calvinistes, la reine mère et lui frémirent, et se sentirent saisis d'une frayeur subite (1).

Il ne falloit en effet qu'un mot pour les perdre, si le jeune Charles, dont le premier mouvement étoit terrible, se fût aperçu qu'on le jouoit, et que ce crime qui lui faisoit tant de peine étoit l'ouvrage de ses plus proches (2). Dans les conversations qui suivirent l'assassinat, la reine lui avoit fait entendre qu'elle soupçonnoit violemment le duc de Guise; et que c'étoit sans doute pour venger la mort de son père, tué devant Orléans, meurtre dont au fond Coligni ne s'étoit jamais bien lavé. « Mais ces raisons, dit la reine Marguerite, n'apaisoient « pas le roi. Il ne pouvoit modérer ni changer le pas- « sionné desir d'en faire justice, commandant toujours « qu'on cherchât M. de Guise, qu'on le prît; qu'il ne

(1) Mémoires de Villeroy, t. II, p. 361.

(2) Mémoires de la reine Marguerite, p. 35. Mémoires de Villeroy.

« vouloit point qu'un tel acte demeurât impuni. »

1572. Cette fureur du roi, dont on appréhendoit les éclats, fit prendre enfin le parti de lui révéler le mystère. On députe Albert de Gondi, baron de Retz par sa femme, et qui, ayant la confiance de Charles, savoit l'amener à ses vues. Il va trouver le roi dans son cabinet, et, après les adoucissements propres à lui faire digérer une pareille confidence, il lui avoue que la blessure de l'amiral n'est pas l'ouvrage de Guise seul, mais de sa mère et du duc d'Anjou; qu'ils y ont été forcés par les menées sourdes de ce rebelle, qui vouloit les perdre; que la chose une fois faite, il n'y a plus de milieu, et qu'il faut ou se joindre aux catholiques pour achever ce qui est commencé, ou s'attendre à une nouvelle guerre civile. Ces premiers propos mis en avant, la reine survient, comme on en étoit convenu, accompagnée du duc d'Anjou, du comte de Nevers, de Birague, garde-des-sceaux, et du maréchal de Tavannes. Elle confirme à son fils tout ce que le duc de Retz venoit de lui dire, et elle ajoute que depuis la blessure de l'amiral les huguenots sont dans un tel désespoir, qu'il y a à craindre qu'ils ne s'en prennent non seulement au duc de Guise, mais au roi lui-même.

En effet, les discours imprudents de quelques uns des calvinistes ne donnoient que trop lieu à ces imputations. Ils disoient ouvertement que si le roi ne leur faisoit justice ils se la feroient eux-mêmes. Pardaillan s'en vanta publiquement au souper de la reine. Le seigneur de Piles fit plus; il osa tenir les mêmes propos au roi, en face. « Les paroles indiscrètes, le geste inso-« lent, et le front sourcilleux de ce téméraire sei-

« gneur, firent frémir le roi et tous les catholiques de la « cour (1). » 1572.

Catherine, en lui rappelant leurs menaces dans ce conseil secret, affirma encore que l'amiral, depuis sa blessure, avoit fait partir plusieurs dépêches pour l'Allemagne et la Suisse, d'où il espéroit tirer vingt mille hommes; que si ces troupes se joignoient aux mécontents françois, dénué, comme étoit le roi, d'argent et d'hommes, elle ne voyoit plus pour lui de sûreté; qu'au surplus elle étoit bien aise de l'avertir qu'à la moindre apparence de collusion de la part de Charles avec les religionnaires, les catholiques étoient déterminés à faire une ligue offensive et défensive contre les huguenots; qu'ainsi il se trouveroit entre les deux partis, sans puissance ni autorité dans son royaume.

« Ces considérations firent, dit le duc d'Anjou dans « la relation de Miron, une merveilleuse et étrange mé-« tamorphose au roi; car, s'il avoit été auparavant diffi-« cile à persuader, ce fut lors à nous à le retenir. Se le-« vant, il nous dit de fureur et de colère, en jurant, que « puisque nous trouvions bon qu'on tuast l'amiral, qu'il « le vouloit; mais aussi tous les huguenots de France, « afin qu'il n'en demeurast pas un qui lui peust repro-« cher après, et que nous donnassions ordres prompte-« ment (2). »

Ce terrible arrêt prononcé, on ne songea plus qu'à l'exécution; et Charles, dès ce moment, se prêta à tous les déguisements qu'on lui fit sentir nécessaires pour la réussite. Il s'agissoit de rassembler dans le même can-

(1) Mémoires de Marguerite. Dupleix, t. III, p. 314.

(2) Mémoires de Villeroy.

1572. ton de la ville les gentilshommes calvinistes, afin de les prendre tous comme dans un filet. Ils en fournirent eux-mêmes les moyens. L'amiral, alarmé de quelques mouvements qu'on voyoit parmi le peuple, envoya prier le roi de lui donner une garde. On avoit, peu de jours auparavant, introduit dans Paris, sous d'autres prétextes, le régiment des gardes. Le roi non seulement en fit placer une compagnie devant la porte de Coligni, mais encore il y eut ordre aux catholiques de céder leurs logements aux religionnaires. Les officiers de la ville furent chargés d'en faire un rôle, et de les exhorter à se retirer auprès de l'amiral. Par une suite des mêmes attentions, on mit dans la maison de l'amiral, rue de Bétizy, des Suisses de la garde du roi de Navarre; et ce prince lui-même fut averti par le roi de faire venir au Louvre tout ce qu'il avoit de gens de main, afin de servir à la cour de rempart contre les Guises, en cas qu'ils voulussent tenter quelque entreprise.

Tant de précautions, qui toutes paroissoient à l'avantage des calvinistes, rassurèrent infiniment le plus grand nombre des amis de l'amiral : quelques uns insistoient cependant encore sur le parti le plus prudent, qui étoit d'enlever le malade, de sortir de Paris, et d'aller au loin entendre gronder l'orage; mais Coligni s'y opposa toujours. Il dit que ce seroit faire injure au roi, et qu'il vouloit se fier à sa parole, dût-il en être victime; Téligni et La Rochefoucauld pensoient comme lui. Cette réunion de sentiments n'empêcha pas les plus méfiants de faire de nouveaux efforts; ils disoient qu'on avoit fait entrer beaucoup d'armes dans le Louvre, comme si on vouloit en former un arsenal d'où partiroient les foudres destinées contre eux. Le malade répondoit que

c'etoit pour un tournoi dont le roi vouloit se donner le divertissement, et qu'il avoit eu la bonté de l'en faire avertir. Ils répliquoient que cela pouvoit n'être qu'une ruse, et qu'en pareil cas il ne falloit rien négliger. Le zèle de ces conseillers fut encore inutile. 1572.

Mais la reine mère, qui avoit des espions parmi eux, apprit ces délibérations; elles la déterminèrent à presser l'exécution, qu'on fixa au point du jour de St. Barthélemi, 24 août. La résolution en fut prise dans le château des Tuileries, entre la reine, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, Henri d'Angoulême, grand-prieur de France, frère bâtard du roi; René de Birague, garde-des-sceaux; le maréchal de Tavannes, et Albert de Gondi, baron de Retz, originaire de Florence. Des auteurs assez sûrs disent qu'on hésita si on envelopperoit dans la proscription le roi de Navarre, le prince de Condé et les Montmorencys, et qu'ils ne durent la vie qu'aux représentations de Tavannes. D'autres prétendent que l'intention de Catherine étoit de mettre d'abord aux mains les chefs des calvinistes et des catholiques, et quand ils auroient été épuisés, de faire sortir du Louvre le roi à la tête de ses gardes, qui seroit tombé sur les uns et sur les autres, et en auroit fait une boucherie entière. Enfin il est encore incertain si on eut dessein de rendre le massacre aussi général qu'il le fut. « Pour moi, disoit Catherine après l'exécution, je n'ai « sur la conscience que la mort de six. » Quelle affreuse sécurité (1)!

Quoi qu'il en soit, on résolut de confier le meurtre de l'amiral, et comme la première scène de la tragédie, au

(1) Comment. l. X. Mém. de Villeroy. Mém. de Tavan.

1572. duc de Guise. Afin de prévenir jusqu'à l'ombre du soupçon, les princes lorrains feignirent de craindre quelque violence de la part de leurs ennemis, et sous ce prétexte ils vinrent demander au roi permission de se retirer. Allez, leur dit le monarque d'un air courroucé; si vous êtes coupables, je saurai bien vous retrouver. Ainsi congédiés, et maîtres de cacher leurs mouvements sous les apparences de l'embarras inséparable d'un départ, ils eurent plus de facilité à rassembler leurs gens, sans donner d'ombrage.

Tavannes fit venir en présence du roi le prévôt des marchands, Jean Charon, et Marcel, son prédécesseur, qui avoient grand crédit auprès du peuple; il leur donna l'ordre de faire armer les compagnies bourgeoises, et de les tenir prêtes pour minuit à l'hôtel-de-ville. Ils promirent d'obéir; mais quand on leur dit le but de l'armement, ils tremblèrent et commencèrent à s'excuser sur leur conscience. Tavannes les menaça de l'indignation du roi, et il tâchoit même d'exciter contre eux le monarque, trop indifférent à son gré (1). « Les « pauvres diables, ne pouvant pas faire autre chose, « répondirent alors : Et! le prenez-vous là, sire, et « vous, monsieur? Nous vous jurons que vous en au- « rez nouvelles; car nous y mènerons si bien les mains « à tort et à travers, qu'il en sera mémoire à jamais. « Voilà, ajoute Brantôme, comme une résolution prise « par force a plus de violence qu'une autre, et comme il « ne fait pas bon acharner un peuple, car il y est après « plus âpre qu'on ne veut. » Ils reçurent ensuite les instructions; savoir, que le signal seroit donné par la

(1) Brantôme, t. IX. Mémoires de Tavan.

cloche de l'horloge du palais ; qu'on mettroit des flambeaux aux fenêtres ; que les chaînes seroient tendues ; qu'ils établiroient des corps-de-garde dans toutes les places et carrefours, et que pour se reconnoître ils porteroient un linge au bras gauche et une croix blanche au chapeau. 1572.

Tout s'arrange selon ces dispositions, dans un affreux silence. Le roi, craignant de faire manquer l'entreprise par trop de pitié, n'ose sauver le comte de La Rochefoucauld, qu'il aimoit. Le voyant sur le soir prêt à sortir du Louvre, Charles l'invite, le presse d'y rester ; le comte refuse : Charles, ne pouvant le retenir sans risquer d'être deviné, l'abandonne à son sort, gémissant au fond du cœur de se voir forcé de le sacrifier à la sûreté de son secret. « Je vois bien, dit-il, que Dieu « a résolu sa mort (1). »

Triste et morne cependant, le roi attendoit avec une secréte horreur l'heure fixée pour le massacre, qu'il dépendoit encore de lui d'arrêter. Témoin de son agitation, et craignant qu'il ne revînt sur ses pas, sa mère le rassure, le presse et lui arrache enfin l'ordre pour le signal. Il devoit être donné à la pointe du jour par la cloche du palais : mais Catherine, impatiente de mettre en mouvement les acteurs de cette sanglante tragédie, trouve que le moment en seroit trop retardé par la distance du palais au Louvre ; et c'est à Saint-Germain-l'Auxerrois que le tocsin commence à sonner par ses ordres. Le roi sortit alors de son appartement, entra dans un cabinet attenant à la porte du Louvre, et regarda dehors avec inquiétude. Sa mère et son frère

(1) Comment. l. IX, p. 31. Mémoires de Villeroy.

1572. ne le quittoient pas. Un coup de pistolet se fait entendre. « Ne saurois dire en quel endroit, rapporte le duc « d'Anjou, ni s'il offensa quelqu'un ; bien sais-je que le « son nous blessa tous trois si avant dans l'esprit, qu'il « offensa nos esprits et notre jugement, épris de terreur « et d'appréhension des grands désordres qui s'alloient « lors commettre. » Par suite de l'horreur soudaine dont ils furent glacés, ils envoyèrent en diligence un gentilhomme dire au duc de Guise de ne rien entreprendre contre l'amiral, ce qui auroit suspendu tout le reste ; mais il étoit déja trop tard.

Le vindicatif Guise avoit à peine attendu le signal pour se rendre chez l'amiral. Au nom du roi, les portes sont ouvertes, et celui qui en avoit rendu les clefs est poignardé sur-le-champ. Les Suisses de la garde navarroise, surpris, fuient et se cachent : trois colonels des troupes françoises, accompagnés de Pétrucci, Siennois, et de Bême, Allemand, escortés de soldats, montent précipitamment l'escalier, et enfonçant la porte de Coligni : *A mort !* s'écrient-ils tous ensemble d'une voix terrible, *A mort !* Au bruit qui se faisoit dans sa maison, l'amiral avoit jugé d'abord qu'on en vouloit à sa vie ; il s'étoit levé, et appuyé contre la muraille, il faisoit ses prières. Béme l'aperçoit le premier. « Est-« ce toi qui es Coligni » ? lui dit-il, en lui présentant la pointe de son épée. « C'est moi-même », répond celui-ci d'un air tranquille. « Jeune homme, ajouta-t-il, tu « devrois respecter mes cheveux blancs. » Pour réponse, Bême lui plonge son épée dans le corps, la retire toute fumante, et lui coupe le visage ; mille coups suivent le premier, et l'amiral tombe nageant dans son sang. « C'en est fait », s'écrie Béme par la fenêtre.

M. d'Angoulême ne le veut pas croire, répond Guise, » qu'il ne le voie à ses pieds. » On précipite le cadavre par la fenêtre; le duc d'Angoulême essuie lui-même le visage pour le reconnoître, et on dit qu'il s'oublia jusqu'à le fouler aux pieds. 1572.

Aux cris, aux hurlements, au vacarme épouvantable qui se fit entendre de tous côtes, sitôt que la cloche du palais sonna, les calvinistes sortent de leurs maisons « demi-nus, encore endormis et sans armes: ceux qui veulent gagner la maison de l'amiral sont massacrés par les compagnies des gardes postées devant sa porte; veulent-ils se réfugier dans le Louvre, la garde les repousse à coups de piques et d'arquebuses; en fuyant, ils tombent au milieu des troupes du duc de Guise et des patrouilles bourgeoises, qui en font un horrible carnage. Des rues on passe dans les maisons, dont on enfonce les portes; tout ce qui s'y trouve, sans distinction d'âge ni de sexe, est massacré; l'air retentit des cris aigus des assassins, et des plaintes douloureuses des mourants. Le jour vient éclairer la scène affreuse de cette sanglante tragédie. « Les corps détranchés « tomboient des fenêtres, les portes-cochères étoient « bouchées de corps achevés ou languissants, et les « rues de cadavres qu'on traînoit sur le pavé à la ri- « vière (1). »

Ce qui se passoit au Louvre ne démentoit pas les fureurs de la ville. Les événements arrivés depuis huit jours que Marguerite de Valois étoit mariée au jeune Henri, roi de Navarre, avoient substitué une sombre tristesse aux plaisirs que promet ordinairement un nou-

(1) D'Aubigné, t. II, l. I, p. 548.

1572. vel hymen. La contrainte perçoit à travers les divertissements ordonnés par la cour; nulle confiance, nul épanchement de joie. La jeune épouse, suspecte aux calvinistes par sa religion, aux catholiques par son mariage, n'osoit seulement pas demander la cause des mouvements qu'elle remarquoit. Le soir, veille de la Saint-Barthélemi, la reine mère, apercevant sa fille un peu tard, lui ordonna de se retirer. « Comme je faisois « la révérence, dit Marguerite, ma sœur de Lorraine « me prend par le bras, m'arrête, et se prenant fort à « pleurer : me dit : Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas! » A ce mouvement, Catherine s'irrite et reproche à sa fille aînée son imprudence. « Quelle apparence, répond « celle-ci, de l'envoyer ainsi sacrifier? S'ils découvrent « quelque chose, ils se vengeront sur elle. » Cette altercation finit par de nouveaux ordres à Marguerite de se retirer. Sa sœur l'embrasse fondant en larmes. « Et moi, « dit-elle, je m'en allai toute transie et tout éperdue, « sans pouvoir imaginer ce que j'avois à craindre (1). »

Appelée par son mari, « je trouvai, ajoute-t-elle, son « lit environné de trente ou quarante huguenots que je « ne connoissois point encore : toute la nuit ils ne firent « que parler de l'accident advenu à M. l'amiral. Moi, « j'avois toujours dans le cœur les larmes de ma sœur, « et ne pouvois dormir pour l'appréhension dans la- « quelle elle m'avoit mise, sans savoir de quoi. La nuit « se passa de cette façon, sans fermer l'œil. » Au point du jour, Henri se lève, sort de sa chambre, et tous ses gentilshommes avec lui. La jeune reine, accablée de sommeil, fait fermer les portes et s'endort.

(1) Mémoires de Marguerite.

Une heure après, elle se reveille en sursaut, au bruit que faisoit un homme, qui, frappant contre la porte des pieds et des mains, crioit de toutes ses forces : *Navarre, Navarre !* Sa nourrice, croyant que c'étoit le roi, ouvre : un homme tout sanglant se jette à corps perdu dans la chambre, poursuivi par quatre archers, qui entrent pêle-mêle avec lui. Il avoit un coup d'épée dans le coude, et un coup de hallebarde dans le bras. « Lui « se voulant garantir, continue Marguerite, se jette des- « sus mon lit. Moi, sentant cet homme qui me tenoit, « je me jette à la ruelle, et lui après moi, me tenant « toujours à travers de corps. Je ne connoissois point « cet homme, et ne savois s'il venoit là pour m'offen- « ser, ou si les archers en vouloient à lui ou à moi. Nous « criions tous deux, et étions aussi effrayés l'un que « l'autre. » Enfin, le capitaine des gardes arriva, qui renvoya les archers et accorda la vie à cet homme, aux prières de la reine ; il l'emmena ensuite elle-même dans l'appartement de sa sœur, la duchesse de Lorraine. Comme elle entroit dans l'antichambre, un gentilhomme fut percé d'un coup de hallebarde à trois pas d'elle ; elle tomba presque évanouie, et ne se rassura que quand elle fut avec sa sœur. 1572.

Sa première inquiétude fut pour le roi, son mari : on lui dit qu'il étoit en sûreté. Charles IX l'avoit mandé, ainsi que le prince de Condé. « Il les reçut avec un vi- « sage farouche, et des yeux ardents de courroux (1) », et leur dit que c'étoit par son ordre qu'on venoit de tuer l'amiral et les autres chefs des rebelles ; que pour eux, persuadé qu'ils avoient été entraînés dans la ré-

(1) Sully, t. I, p. 68.

1572. volte, moins de leur propre mouvement que par de mauvais conseils, il étoit prêt à leur pardonner, pourvu qu'ils abjurassent leur fausse religion, et professassent la catholique. Sur leur réponse ambiguë et embarrassée, Charles leur donna trois jours pour se décider.

Du lieu où cette scène se passoit, ils pouvoient entendre les derniers cris de leurs amis qu'on égorgeoit dans le Louvre. Les gardes, ayant formé deux haies, tuoient à coups de hallebardes les malheureux qu'on amenoit désarmés, et qu'on poussoit au milieu d'eux, où ils expiroient les uns sur les autres, entassés par monceaux. La plupart se laissoient percer sans rien dire; d'autres attestoient la foi publique et la parole sacrée du roi. « Grand Dieu! s'écrioient-ils, prenez la « défense des opprimés. Juste juge, vengez cette per- « fidie! »

Le massacre dura trois jours, et il y a peu de familles distinguées qui ne trouvent dans la liste des proscrits quelque infortuné de son nom. La Rochefoucauld, Jean de Crussol, frère d'Antoine et de Jacques, Téligni, Pluviaut, Berny, Clermont, Lavardin, Caumont de La Force, Pardaillan, Lévis et mille autres braves capitaines, périrent par le poignard. Quelques uns se sauvèrent, entre lesquels on compta Rohan, le vidame de Chartres, et Montgommeri. Grammont, Duras, Gamaches, Bouchavannes, obtinrent grace du roi. Les Guises en épargnèrent aussi quelques uns, mais ces exemples d'humanité furent rares. « Saignez, saignez, s'écrioit « l'impitoyable Tavannes; les médecins disent que la « saignée est aussi bonne en ce mois d'août comme en « mai. » Le duc de Guise, le duc de Montpensier et le bâtard d'Angoulême, se promenant dans les rues di-

soient que c'étoit la volonté du roi, qu'il falloit tuer jusqu'au dernier, et écraser cette race de serpents. Excitées par ces exhortations, les compagnies bourgeoises s'acharnèrent au massacre de leurs concitoyens, comme elles l'avoient promis; et on vit un nommé Crucé, orfèvre, montrant son bras nu et ensanglanté, se vanter que ce bras en avoit égorgé plus de quatre cents en un jour (1). 1572.

Il ne faut pas croire que la religion seule aiguisa les poignards : plusieurs catholiques, reconnus pour tels, périrent dans le tumulte; des héritiers tuèrent leurs parents, des gens de lettres leurs émules de gloire, des amants leurs rivaux de tendresse, des plaideurs leurs parties. La richesse devint un crime, l'inimitié un motif légitime de cruauté, et le torrent de l'exemple entraîna dans les excès les plus pitoyables des hommes faits pour donner aux autres des leçons d'honneur et de vertu. Brantôme rapporte que plusieurs de ses camarades, gentilshommes comme lui, y gagnèrent jusqu'à dix mille écus. Les pillards n'avoient pas honte de venir offrir au roi et à la reine les bijoux précieux, fruits de leur brigandage, et ils étoient acceptés (2).

Les violences commises sous les yeux de la reine Marguerite prouvent que les meurtriers étoient incapables d'égards. Brion, vieillard octogénaire, gouverneur du prince de Conti, frère du jeune prince de Condé, se voyant poursuivi par les assassins, prit entre ses mains son jeune élève, comme une sauvegarde; mais il n'en fut pas moins poignardé, malgré les efforts

(1) Brantôme, t. IX, p. 23. — (2) Ibid. t. VII, p. 16. Comment. l. X, p. 10 et 44. D'Aubigné, t. II, l. XI, p. 556

1572. du prince, « qui mettoit ses petites mains au-devant « des coups. » Enfin il n'y eut genre de cruauté qui ne fût commis : des enfants de dix ans tuèrent des enfants au maillot, et on vit des femmes de la cour parcourir effrontément de leurs yeux les cadavres des hommes de leur connoissance, cherchant matière à des observations libidineuses, qui les faisoient éclater de rire.

Le fougueux Charles, une fois livré à son caractère impétueux, ne connut pas de bornes : on l'accuse d'avoir tiré lui-même sur les malheureux calvinistes qui fuyoient, et traversoient la rivière à la nage, pour gagner le faubourg Saint-Germain. Il ne se tint pas renfermé dans son palais pendant ces jours de sang ; il en sortit, et se promena par la ville, accompagné de sa cour ; cortége brillant, qui faisoit un contraste révoltant avec les traces du massacre imprimées sur toutes les murailles. Il alla à Montfaucon, où sont les fourches patibulaires de Paris, voir le corps de l'amiral. Tout ce que peut imaginer la rage d'une multitude forcenée fut exercé sur ce cadavre par la populace de Paris; on le traîna par les rues, on le mutila de la manière la plus indigne; on le plongea dans la rivière, et on ne l'en retira que pour le jeter au feu, d'où on l'arracha à demi consumé, pour le porter à Montfaucon, où il fut pendu par les cuisses à des crochets de fer (1).

Entre tant de traits de barbarie, les historiens n'en ont conservé qu'un de générosité, qui même porte encore l'empreinte de la férocité du siècle. Vezins, gentil-

(1) Brantôme, t. IX, p. 410.

homme du Quercy, étoit depuis long-temps brouillé avec un de ses voisins nommé Regnier, calviniste, dont il avoit plus d'une fois juré la mort : tous deux se trouvoient à Paris, et Regnier trembloit que Vezins, profitant de la circonstance, ne satisfît aux dépens de sa vie la haine invétérée qu'il lui portoit. Comme il étoit dans ces alarmes, on enfonce la porte de sa chambre, et Vezins entre l'épée à la main, accompagné de deux soldats. *Suis-moi*, dit-il à Regnier d'un ton dur et brusque; celui-ci, consterné, passe entre les deux satellites, croyant aller à la mort; Vezins le fait monter à cheval, sort de la ville en hâte : sans s'arrêter, sans dire un seul mot, il le mène jusqu'en Quercy, dans son château. « Vous voilà en sûreté, lui dit-il : j'aurois pu profiter de l'occasion pour me venger; mais entre braves « gens on doit partager le péril, c'est pour cela que je « vous ai sauvé. Quand vous voudrez, vous me trouve- « rez prêt à vider notre querelle comme il convient à des « gentilshommes. » Regnier ne lui répondit que par des protestations de reconnoissance, et en lui demandant son amitié. « Je vous laisse la liberté de m'aimer ou de « me haïr, lui dit le farouche Vezins, et je ne vous ai « amené ici que pour vous mettre en état de faire ce « choix. » Sans attendre sa réponse, il donne un coup d'éperon et part (1). 1572.

L'incertitude, l'irrésolution, les aveux faits et rétractés, la contrariété des démarches, tout dénote le trouble qui agitoit l'esprit des auteurs de la Saint-Barthélemi pendant et après le massacre. Le roi écrivit, le premier jour, aux gouverneurs des provinces, qu'il

(1) D'Aubigné, t. II, l. I, p. 559. Sully, t. I, p. 75.

1572. n'avoit aucune part au désordre, qui étoit le fruit de l'animosité des deux maisons de Guise et de Châtillon; qu'ils eussent donc soin de faire entendre à tout le monde que ce qui venoit d'arriver n'apporteroit aucun changement aux édits de pacification, et qu'il commandoit que chacun restât tranquille. Mais dès le lendemain on dépêcha à toutes les villes considérables des catholiques accrédités, chargés d'ordres verbaux tout contraires.

Enfin, le troisième jour, le roi se rendit au parlement, où il tint son lit de justice. Il y déclara qu'après une suite non interrompue de révoltes et d'attentats contre son souverain, mille fois pardonnés, Coligni avoit comblé ses crimes par la résolution d'exterminer le roi, la reine, les ducs d'Anjou et d'Alençon, et le roi de Navarre, quoique de la même religion; qu'après ces assassinats, l'amiral avoit dessein de mettre sur le trône le prince de Condé, et de s'en défaire ensuite pour y monter lui-même lorsqu'il l'auroit rendu vacant par l'extinction totale de la famille royale. Cette déclaration, si elle eût été appuyée de preuves solides, devoit être faite dès le premier jour, et rien n'étoit plus capable de justifier les excès auxquels on se porta. Ce fut la réflexion du président de Thou, qu'on vit gémir d'être forcé, par sa place de premier président au parlement, d'approuver en apparence les motifs suggérés au roi.

Charles, en donnant son consentement à la Saint-Barthélemi, crut que l'odieux en tomberoit sur les Guises, et ce fut le but de sa première déclaration. On ne le laissa pas long-temps dans cette agréable espérance; la reine mère, qui savoit manier cet esprit susceptible,

le plaça habilement entre sa gloire et son autorité. Outre les inconvénients de voir rallumer une guerre plus furieuse entre les Guises et les Montmorencys, dont les derniers voudroient venger la mort de Châtillon, tant qu'ils en croiroient les princes lorrains seuls coupables, elle fit entendre à son fils que rejeter cette action sur d'autres, ce seroit avouer sa foiblesse et son impuissance; qu'il ne faut pas que dans son royaume rien paroisse arriver sans l'aveu du souverain; qu'autrement il est bientôt méprisé, et exposé à voir tout bouleversé dans l'état. 1572.

Selon la coutume des caractères extrêmes, le jeune Charles, une fois imbu de ces maximes, ne connut plus de modération; il autorisa de son nom le massacre qui se fit dans les provinces; il fut horrible à Meaux, à Angers, à Bourges, à Orléans, à Lyon, à Toulouse, à Rouen, sans compter les petites villes, les bourgs et les châteaux particuliers, où les seigneurs ne furent pas toujours en sûreté contre la fureur des peuples ameutés. Les cadavres pourrissoient sur la terre sans sépulture, et plusieurs rivières furent tellement infectées des corps qu'on y jetoit, que ceux qui en habitoient les bords ne voulurent de long-temps boire de leurs eaux, ni manger de leurs poissons.

Ajoutons, pour la satisfaction du lecteur, rebuté de tant d'horreurs, que quelques commandants de provinces refusèrent de se prêter à l'exécution de ces ordres sanguinaires : le comte de Tendes, en Provence; Gorde, en Dauphiné; Chabot Charni, en Bourgogne; Saint-Héran, en Auvergne; Mandelot, à Lyon; de La Guiche, à Mâcon; Tannegui-le-Veneur, Matignon et Villeneuve, en d'autres lieux. De pareils noms

1572. doivent aller à la postérité. Jean Hennuyer, jacobin, évêque de Lisieux, obtint de celui à qui les lettres de la cour étoient adressées qu'il surseoiroit au massacre, et par ce sage délai il sauva les calvinistes de sa ville et de son diocése. Le vicomte d'Orthez, commandant à Baïonne, écrivit au roi : « Sire, j'ai communiqué le « commandement de votre majesté à ses fidéles habi- « tants et gens de guerre de la garnison. Je n'y ai trouvé « que bons citoyens et braves soldats, mais pas un bour- « reau ; c'est pourquoi eux et moi supplions très humble- « ment votre majesté de vouloir employer nos bras et « nos vies en choses possibles ; quelque hasardeuses « qu'elles soient, nous y mettrons jusqu'à la dernière « goutte de notre sang. » Saint-Héran s'exprimoit en ces termes : « Sire, j'ai reçu un ordre sous le sceau de « votre majesté, de faire mourir tous les protestants « qui sont dans ma province. Je respecte trop votre « majesté pour ne pas croire que ces lettres sont sup- « posées ; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'ordre est vé- « ritablement émané d'elle, je la respecte encore trop « pour lui obéir. » On respire, en voyant du moins que l'humanité n'étoit point bannie de tous les cœurs : mais la mort précipitée du vicomte d'Orthez et du comte de Tendes a fait croire que leur générosité fut récompensée par le poison. Ce dernier, Honorat II de Savoie, étoit petit-fils de René de Savoie, marquis de Villars, frère légitimé de la fameuse Louise, mère de François I (1).

Il est étonnant que de tant de braves capitaines deux hommes seuls se soient défendus : Guerchi, qui,

(1) Mézeray, t. II, p. 1107.

le bras enveloppé de son manteau, combattit longtemps dans la maison de l'amiral, et ne fut accablé que par le nombre; et Taverny, lieutenant de la maréchaussée, *homme de robe longue*, qui, avec un seul valet, soutint dans sa maison comme un siége de neuf heures. Une semblable résistance de plusieurs autres auroit donné au grand nombre le temps de se reconnoître: mais, comme si la surprise eût engourdi tous les sens, à peine songeoient-ils à fuir; et, semblables à des victimes dévouées à la mort, ils tendoient le cou à ceux qui les égorgeoient (1). 1572.

L'épouvante fit des conversions, dont la plupart durèrent autant que la crainte: mais ce motif ne fut pas victorieux sur tous également; au contraire, Henri de Latour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, dit que l'horreur de la Saint-Barthélemi le porta à se faire calviniste. Il manquoit un dernier triomphe à la cour, et tant de violences devenoient inutiles, si ceux qui approchoient le plus du trône persistoient dans leur obstination. Tous les jours des théologiens choisis catéchisoient le roi de Navarre et le prince de Condé; leurs amis y joignoient des exhortations, des prières, et jusqu'à des menaces. On eut même, s'il faut en croire les historiens calvinistes, l'adresse de ménager l'abjuration d'un fameux ministre, nommé Durosier, dans l'espérance que cet exemple les gagneroit; mais ils différoient toujours, sous prétexte d'avoir besoin d'une plus ample instruction (2).

Ennuyé de ces délais, Charles IX, dans un mouve-

(1) Pasquier, l. V et XI. — (2) De Thou, t. LIII. Davila l. V. Mémoires de Tavan. p. 57. Comment. l. XXII, p. 51.

1572. ment impétueux de colère, ordonne qu'on lui apporte ses armes, que le régiment des gardes se range autour de lui, et qu'on lui amène les princes. La jeune reine, son épouse, princesse pleine de douceur et d'humanité, déja très touchée de ce qui s'étoit passé, se jeta à ses genoux, et obtint que cet appareil menaçant fût contremandé. Mais, quoique adouci, l'abord de Charles fut encore terrible pour les princes. *Mort, messe, ou Bastille,* leur dit-il d'un ton foudroyant. Le roi de Navarre et sa sœur Catherine de Bourbon cédèrent. Le prince de Condé montra d'abord quelque fermeté, et plia ensuite, ainsi que Marie de Clèves sa femme, et Françoise d'Orléans sa belle-mère. Tous écrivirent au pape, et reçurent l'absolution par le ministère du cardinal de Bourbon leur oncle. Le roi de Navarre fit plus : il ordonna dans ses états le rétablissement de la religion catholique, et défendit l'exercice de la réformée.

Le conseil, par ces conversions auxquelles on donna toute la célébrité possible, crut constater l'utilité de la Saint-Barthélemi, et résolut en outre d'en persuader la nécessité par une autre action non moins éclatante. Briquemaut et Cavagne, le premier excellent capitaine, le second habile négociateur, tous deux parfaitement instruits des secrets du parti, après avoir échappé au premier emportement des massacreurs, furent découverts, tirés de leur asile, et mis en prison. La cour s'imagina qu'un procès fait dans les règles à ces deux chefs, procès par lequel il paroîtroit que les calvinistes avoient médité les premiers la destruction des catholiques, en commençant par le roi, seroit le meilleur moyen de justifier aux yeux de l'univers les mesures prises contre eux, à titre de représailles et

de précautions. Déja on agissoit sur ce plan contre la mémoire de l'amiral; le procès fait aux deux prisonniers eut la même issue. 1572.

Deux mois après la Saint-Barthélemi, Briquemaut et Cavagne furent condamnés à être pendus, comme atteints et convaincus de toutes les noirceurs reprochées aux calvinistes. Ce Briquemaut, si intrépide à la tête des soldats, ne montra que foiblesse devant ses juges: tant il y a de différence entre s'exposer volontairement à une mort brusque et réputée glorieuse, et la voir approcher précédée de tourments, et suivie de l'infamie! Pour racheter sa vie, il proposa d'abord de servir contre la Rochelle, dont il avoit dirigé les fortifications, et d'en indiquer les endroits foibles. Cette offre rejetée, il promit de reconnoître que Coligni et les autres avoient véritablement conspiré contre le roi, et d'en faire un aveu public.

Cavagne, témoin du trouble de son ami, attaché à la même chaîne, et entouré comme lui des ministres de la mort, le regarda avec compassion. Il lui parla: Briquemaut rougit de sa lâcheté, et retrouva son ancienne intrépidité pour aller au supplice. Ils furent traînés sur la claie. Le peuple, toujours prêt à prendre les passions qu'on veut lui inspirer, les chargea d'injures comme des malfaiteurs publics, les couvrit d'ordures et de boue, et mutila cruellement leurs cadavres. En s'indignant de tant d'horreurs, on ne peut se défendre néanmoins de voir la main de la Providence s'appesantir sur Briquemaut, en qui elle avoit mille atrocités semblables à punir.

On traîna avec eux l'effigie de l'amiral, faite de paille. Tout ce qu'on peut imaginer pour flétrir un

1572. homme éternellement fut accumulé dans l'arrêt porté contre sa mémoire. Il y étoit dit que son effigie, portée de la Gréve à Montfaucon, resteroit dans l'endroit le plus élevé, que ses armes seroient traînées à la queue des chevaux, par l'exécuteur de la haute justice, dans les principales villes du royaume; injonction de lacérer et briser ses portraits et ses statues par-tout où ils se trouveroient, de raser son château de Châtillon-sur-Loing, sans qu'il pût jamais être rétabli; de couper les arbres à quatre pieds de haut; de semer du sel sur la terre, et d'élever au milieu des ruines une colonne où l'arrêt seroit gravé. Enfin tous ses biens furent confisqués, ses enfants déclarés roturiers, et inhabiles à jamais posséder aucune charge. Le même arrêt ordonnoit une procession solennelle tous les ans, le jour de la Saint-Barthélemi, pour remercier Dieu d'avoir en ce jour préservé le royaume des mauvais desseins des hérétiques.

Ce fut le dernier coup porté contre Coligni, et comme la dernière scène de cette sanglante tragédie. Avec moins de sécurité, cet homme, si prudent dans les autres actions de sa vie, auroit épargné à lui-même le plus terrible des malheurs, et à la France une blessure dont les profondes cicatrices l'ont défigurée long-temps. Mais on peut remarquer, dans l'histoire de nos troubles, que le bras vengeur de Dieu étoit étendu sur tous ceux qui, soufflant aux peuples leurs antipathies et leurs animosités, les entraînoient dans des guerres, sources de toutes sortes de crimes. Le premier des Guises fut tué par un assassin. Le maréchal de Saint-André, un des triumvirs, périt au champ d'honneur, mais également assassiné. Le premier prince de Condé

eut le même sort. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et le connétable de Montmorency, moururent de leurs blessures. Enfin l'amiral, le cardinal de Châtillon son frère, et une foule de gentilshommes les plus distingués des deux religions, périrent dans l'espace de douze ans, par tous les genres de mort que la rage et la fureur sont capables d'inventer. 1572.

A travers les piéges tendus sous ses pas et les dangers qui menaçoient sa tête, Coligni marcha toujours avec intrépidité au but qu'il s'étoit proposé. Il avoit les qualités les plus nécessaires à un chef de parti, la fermeté, et le talent de la persuasion. Général malheureux, il ne fit presque pas une entreprise sans être battu; mais, après la déroute, ses ennemis le trouvoient supérieur aux coups du sort, et il sembloit commander à la fortune. Quand le découragement se mettoit dans ses troupes battues et dispersées, fuyant sans pain, sans habits, sans asiles, excitées à la désertion par l'argent et les graces, son air tranquille et serein les rassuroit: il n'y avoit point de soldat qui, à voir la hardiesse des projets qu'il formoit après les revers les plus fâcheux, ne lui supposât des ressources secretes capables de tout réparer, et ne s'attachât davantage à lui; point de gentilhomme qui, à l'entendre exposer les motifs de ses actions, ne le regardât comme un héros qui se sacrifioit à l'intérêt unique de ceux qui l'écoutoient. Son discours étoit noble, pur et énergique (1). Il nous en reste un échantillon dans la *Relation du siège de Saint-Quentin*, ouvrage de sa jeunesse. On y remarque beaucoup d'élégance et des tours de phrase qui

(1) Brantôme, t. VIII, p. 209.

1572. ont enrichi la langue. Coligni, outre ces qualités, avoit des mœurs irréprochables, sévères même, vertu essentielle dans une guerre de religion. Il étoit bon mari, bon père, mais *ennemi sombre*, le plus laborieux des hommes, d'un secret impénétrable, jouissant d'un crédit sans égal parmi les siens, et de la plus grande réputation chez l'étranger.

La nouvelle de sa mort et du massacre fut reçue à Rome avec les transports de la joie la plus vive. On tira le canon, on alluma des feux, comme pour l'événement le plus avantageux. Il y eut une messe solennelle d'action de graces, à laquelle le pape Grégoire XIII assista avec l'éclat que cette cour donne aux cérémonies qu'elle veut rendre célèbres. Le cardinal de Lorraine récompensa largement le courrier, et l'interrogea en homme instruit d'avance. Brantôme raconte que le souverain pontife versa des larmes sur le sort de tant d'infortunés. « Je pleure, dit-il, tant d'innocents qui « n'auront pas manqué d'être confondus avec les cou- « pables, et possible qu'à plusieurs de ces morts Dieu « eût fait la grace de se repentir (1). » Sentiment de compassion qui n'est pas incompatible avec les démonstrations contraires que la politique exigeoit, pendant que la pitié réclamoit au fond des cœurs les droits de l'humanité si étrangement violés.

Il n'y eut qu'un cri en Allemagne au sujet de la barbarie exercée contre les prétendus réformés de France. On disoit que c'étoit une action exécrable, qui réunissoit tous les raffinements de fourberie, de méchanceté, de perfidie employés séparément dans la suite des sié-

(1) Stratagême, p. 99. Brantôme, t. VIII, p. 190.

cles par les tyrans les plus cruels. Il parut une foule d'écrits pleins de ces reproches. La cour de France y fut d'autant plus sensible qu'elle songeoit alors à briguer la couronne de Pologne pour le duc d'Anjou, et que cette prévention générale des Allemands ne faisoit pas bien augurer du succès de l'entreprise. On leur envoya des députés chargés de les adoucir. On fit aussi courir des apologies, dont les unes excusoient le tout, d'autres simplement une partie; mais toutes fondoient la nécessité du massacre sur la conjuration de l'amiral, comme sur un crime avéré par l'arrêt du parlement, crime sur lequel cette preuve ne laissoit pas le moindre doute. Mais, malgré ces palliatifs, il resta toujours chez les Allemands une persuasion désavantageuse aux auteurs de cette atrocité. 1572.

En Espagne, on vit les choses d'un autre œil. Philippe II, après avoir lu la relation que la cour de France lui adressa, l'envoya à l'amiral de Castille: celui-ci en fit lecture à sa table, où étoit le duc de l'Infantado. « L'amiral et ses partisans étoient-ils chrétiens? de- « manda naïvement ce duc. — Sans doute, répondit « l'amiral de Castille. — Se peut-il, reprit le duc, que « puisqu'ils sont François et chrétiens, ils s'assassinent « ainsi comme des bêtes? — Doucement, monsieur le « duc, dit l'amiral; ne savez-vous pas que la guerre de « France est la paix d'Espagne (1)? »

En effet, si Coligni eût été cru, et si Charles IX avoit envoyé les calvinistes contre le duc d'Albe en Flandre, le roi d'Espagne se seroit trouvé fort embarrassé; au lieu que par le moyen des troubles, suites nécessaires de

(1) Brantôme, t. VIII, p. 189.

1572. la Saint-Barthélemi, il se voyoit pour long-temps délivré des François, assez occupés de leurs propres querelles. Ce n'étoit pas ce que la cour de France avoit espéré; elle s'étoit flattée, au contraire, qu'après cette exécution les religionnaires, comme un corps épuisé de sang, ne feroient plus que languir et se détruiroient d'eux-mêmes. Pour hâter leur ruine, en leur ôtant toute espéce d'autorité, le roi, par un édit, les dépouilla de leurs charges, dans la robe comme dans l'épée, sans excepter ceux mêmes qui avoient fait abjuration; mais bientôt de nouveaux événements exigèrent d'autres mesures.

Les réformés qui échappèrent à la première fureur se sauvèrent les uns chez des amis fidéles, d'autres dans les pays étrangers. La veuve et les enfants de Coligni passèrent à Genève; plusieurs se réfugièrent en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, chez les confédérés des Pays-Bas; le plus grand nombre dans les villes de sûreté les plus voisines de leurs demeures; à Montauban, à Nîmes, à Sancerre, dans les pays coupés et aisés à défendre, comme le Vivarez, le Rouergue et les Cévennes. D'abord l'épouvante ne leur permit pas de croire qu'il fût jamais possible de s'y soutenir; ils se flattoient tout au plus d'y rester quelque temps, jusqu'à ce qu'ils pussent trouver des asiles plus sûrs, et ils traitoient de téméraires ceux d'entre eux qui parloient de se défendre (1).

Mais ils changèrent de langage quand ils virent qu'on ne les pressoit pas sur-le-champ, comme ils

(1) Comment. l. II, p. 6.

l'avoient appréhendé; que le roi n'avoit point d'armée sur pied; qu'ils pouvoient compter sur la protection secréte de quelques seigneurs catholiques sensibles à leur malheur, entres autres des Montmorencys, qui avoient eux-mêmes couru de grands risques à la Saint Barthélemi; qu'enfin la cour, au lieu des coups de vigueur, employoit avec eux les promesses et les exhortations; qu'on redoutoit même jusqu'à leur désertion, puisque le roi, pour les empêcher de quitter le royaume, publia que l'événement de la Saint-Barthélemi n'avoit pas la religion pour cause, et donna, le 28 octobre, un édit portant défense de les inquiéter, ordre de leur rendre leurs biens, et assurance de sa protection: alors l'espérance succéda à l'abattement. 1572.

Ce n'est pas que la cour n'eût des desseins hostiles, et notamment celui de se remettre en possession des villes de sûreté qui avoient été accordées aux protestants. Mais par la lenteur de ses préparatifs et la mollesse de ses dispositions, elle donna à ses ennemis le temps de se reconnoître et de la pénétrer. Quelques petits succès dans les marais du Poitou, dans la Guienne et dans le Languedoc, enflèrent le courage des réformés: ils écrivirent de tous côtés, réclamèrent le secours de leurs anciens amis les Anglois, sur-tout pour la Rochelle, qui paroissoit menacée la première.

Cette ville et celle de Sancerre furent attaquées par les armes; Nîmes et Montauban, par les offres et les exhortations. Ces places étoient regardées comme les derniers asiles, la dernière ressource des religionnaires, et on se disoit qu'après leur prise ils seroient obligés de

1572. s'abandonner à la merci de la cour. La Rochelle attiroit la principale attention, parcequ'elle étoit la plus forte, et qu'on croyoit que sa chute entraîneroit celle des autres; mais, par une inconséquence fort ordinaire sous ce régne, on lui laissa le temps de faire des provisions, de réparer ses fortifications, de se ménager même des secours du côté de l'Angleterre; et ce ne fut qu'après avoir souffert tous ces préparatifs que Biron, à la tête d'une forte armée, commença les approches (1).

Une circonstance non moins singulière, c'est que le commandant qui défendit long-temps cette ville fut donné aux Rochelois par Charles IX lui-même. C'étoit le brave La Noue. Pendant le massacre de la Saint-Barthélemi, il se trouvoit heureusement dans le Hainaut, où il avoit été envoyé pour frayer le chemin à l'amiral, et commencer la guerre des Pays-Bas. N'étant pas assez fort pour se soutenir contre le duc d'Albe, avec le peu de troupes qu'on lui avoit données d'abord, et n'ayant que des sujets de defiance de la part de la cour depuis la journée de la Saint-Barthélemi, il ne savoit où se retirer. Dans cet embarras, il s'adressa au duc de Longueville, son ancien ami, gouverneur de Picardie. Celui-ci écrivit à la cour. La Noue jouissoit d'une réputation de probité égale à sa bravoure. On savoit que, soldat intrépide dans l'action, il étoit toujours pour le parti le plus modéré dans le conseil. Plein de droiture, incapable de la moindre duplicité, aimant sa patrie, desirant sincèrement la paix, prenant les armes sans

(1) De Thou, l. LVI. Davila, l. V. Pasquier, l. V, lett. 12 et 13. Mémoires de Tavan. p. 443.

ambition, sans intérêt, uniquement comme par un devoir que lui prescrivoit sa conscience. 1572. Il est certain que si tous les calvinistes lui eussent ressemblé, la tranquillité eût bientôt été rétablie en France (1).

Le roi le reçut à bras ouverts, le combla de caresses, et lui rendit les biens de Téligni son beau-frère, qui avoient été confisqués : il lui proposa ensuite de s'employer à inspirer aux Rochelois des sentiments de soumission et de paix. La Noue s'en excusa long-temps ; mais vaincu par les instances du roi, qui le conjuroit de lui rendre ce service, pressé du desir de sauver ses frères, il accepta enfin cette commission épineuse, à condition qu'on ne se serviroit pas de son ministère pour les tromper. La cour lui associa en second l'abbé Guadagni, originaire de Florence, chargé en secret d'éclairer sa conduite; et il partit.

Les députés de la Rochelle, qui allèrent le trouver 1573. dans un village voisin pour écouter ses propositions, le traitèrent avec une indifférence soupçonneuse, très mortifiante pour un homme jaloux de l'estime de ses amis. « Nous avons été appelés, disoient-ils, afin de « conférer avec monsieur La Noue; mais où est-il? « Nous ne le reconnoissons point ici. » La Noue, le cœur percé de cet affront, dévora néanmoins son chagrin en silence, et demanda à entrer dans la ville. L'accueil du peuple ne fut pas plus satisfaisant : on ne voulut pas délibérer sur les paroles de paix qu'il apportoit, et, pour toute réponse, on lui dit qu'il n'avoit qu'un de ces trois partis à choisir : se retirer en Angleterre, rester

(1) Amirault. Vie de La Noue. Mémoires de Mornay.

1573. dans la ville comme simple particulier, ou devenir leur général. Après en avoir conféré avec Guadagni, La Noue se détermina à prendre le commandement.

On vit donc un homme envoyé par le roi, obtenir toute la confiance des révoltés, et ce même homme, de l'aveu du roi, rester à la tête de ceux qui faisoient la guerre à leur prince. La Noue soutint ce double personnage de défenseur de la Rochelle et de ministre de la cour, avec une intégrité qui fit le sujet de l'admiration générale. Guerrier infatigable, il ne se permettoit aucun repos, et employoit toute l'habileté que lui donnoit une longue expérience à mettre en sûreté la ville recommandée à ses soins. Vainqueur dans un assaut ou une sortie, il revenoit conjurer les citoyens d'être moins opiniâtres, et d'accepter les offres avantageuses que le roi leur faisoit. Plusieurs fois il essuya des affronts de la part des ministres de sa religion, trop prévenus contre la paix par les exemples passés, et de la part d'une populace séduite et brutale; mais jamais il ne fut exposé à aucun soupçon. Il souhaitoit mourir dans ces occasions, en voyant un peuple qui lui étoit cher courir à sa perte. Cependant il continuoit ses bons offices, espérant tout du temps et de la patience. Exemple rare d'une probité respectée au point d'être réclamée par les deux partis, dans le moment critique de la plus grande animosité.

On ne comptoit à la Rochelle que quinze cents hommes de troupes réglées et deux mille habitants aguerris; mais il y avoit de bonnes fortifications, des munitions de guerre et de bouche en abondance, un courage déterminé jusque dans les femmes, et des espérances assurées d'un secours d'Angleterre. Ce fut avec

ces forces, sous le commandement de cinq ou six braves capitaines, dont La Noue étoit chef, sous le gouvernement de son conseil municipal, présidé par Henri Marchand, maire en exercice, et Salvert, bourgeois très en crédit, que cette ville, qui se donna pour lors le titre de république, attendit l'effort d'une armée formidable, dont le duc d'Anjou étoit général. Il avoit avec lui le duc d'Alençon son frère, les autres princes du sang, l'élite de la noblesse du royaume, sans omettre le roi de Navarre, le prince de Condé, Louis, prince de Conti, et Charles, comte de Soissons, ses deux frères, et beaucoup de calvinistes cachés, ou leurs partisans, qu'on força de combattre contre leurs anciens amis. 1573.

Le siége commença en forme les premiers jours de février, et tant qu'il dura, les assauts et les sorties furent entremêlés de négociations et de conférences. Les pourparlers n'empêchoient pas, quand on en venoit aux mains, qu'on ne se battît avec le dernier acharnement. Les Rochelois se défendoient en désespérés; cependant, malgré leur bravoure, ils auroient certainement succombé, s'il y avoit eu le moindre esprit de système dans l'armée catholique; mais tout s'y faisoit au hasard: on attaquoit aujourd'hui d'un côté, le lendemain on tournoit de l'autre: l'officier, comme le soldat, ne connoissoit ni ordre ni discipline. Nul secret dans les délibérations: un assaut étoit ébruité bien avant l'exécution; chacun y couroit pêle-mêle, non seulement sans être commandé, mais contre les prières, contre la défense expresse du général; de sorte qu'on perdoit beaucoup de monde, sur-tout de jeunes gens de la première noblesse, sans rien avancer. Le duc d'Aumale, qui étoit chargé du détail du siége, fut tué dès le commence-

1573. ment, et remplacé par le duc de Nevers. Les Rochelois eurent aussi le plaisir de voir tomber sous leurs coups Cosseins, un des assassins de l'amiral, et beaucoup d'autres qui s'étoient signalés à la Saint-Barthélemi.

La joie de leurs succès fut empoisonnée par la retraite de La Noue. Le duc d'Anjou, voyant ses efforts pour la paix inutiles, le fit sommer de quitter la ville: il revint dans l'armée royale, où sa prudence arrêta les effets d'un complot à la vérité mal dirigé, mais qui pouvoit avoir des suites.

On a vu que le duc d'Alençon avoit pour Coligni une affection particulière, il ne s'en cacha point, même après sa mort tragique; et ses sentiments lui attachèrent beaucoup des anciens partisans de l'amiral, surtout parmi la jeunesse, qui, sensible à l'éclat de la bravoure, regrettoit dans Coligni le plus habile capitaine de son siècle. Un de ses plus zélés admirateurs étoit Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, petit-fils, par sa mère, du connétable de Montmorency. Il n'avoit alors que dix-sept ans, et dans un âge si tendre, il se montroit également propre aux armes et à l'intrigue. Turenne étoit des parties du duc d'Alençon, et à-peu-près du même âge; l'un comme l'autre, ils étoient enflammés du desir de se signaler par quelque entreprise extraordinaire (1).

En effet, on ne peut guère attribuer à d'autres motifs qu'à une effervescence de jeunesse, le projet chimérique qu'ils conçurent. Semblables à des enfants mécontents, qui s'imaginent qu'en montrant du dépit, et en menaçant de quitter la maison paternelle ils obtien-

(1) Mémoires de Turenne, p. 57. Mémoires de Bouillon, p. 70.

dront ce qu'ils desirent, ils crurent qu'ils n'avoient qu'à se jeter dans quelque place forte, comme Angoulême ou Saint-Jean-d'Angely, déployer les drapeaux, emboucher la trompette, et qu'aussitôt tous les religionnaires viendroient se ranger autour d'eux; qu'au pis aller ils se retireroient en Angleterre, et que ce coup d'éclat feroit révolter tout le royaume. Ils avoient encore bien d'autres projets, comme de s'emparer de la flotte du roi, se joindre aux assiégés, former un corps de troupes des partisans secrets des calvinistes, dans le camp même, et avec eux tomber sur le reste de l'armée. Le roi de Navarre et le prince de Condé ne donnoient que foiblement dans ces idées, tant à cause de leur peu de solidité, que dans la crainte d'être décelés par les gens peu sûrs que le jeune prince admettoit à sa confidence. Cependant ils ne le rejetoient pas absolument, de peur d'éteindre un feu qui pourroit être plus utilement employé par la suite. Ces confédérés, ne s'accordant pas entre eux, convinrent de s'en rapporter à La Noue. Il les écouta, pesa leurs raisons; et après leur avoir fait connoître les inconvénients et les dangers de l'entreprise, il obtint d'eux qu'ils y renonceroient. 1573.

Au milieu d'avril arriva le secours d'Angleterre attendu par les Rochelois. Montgommeri commandoit la flotte, qui se trouva plus foible que celle du roi: elle n'osa même tenter le combat. De tout le convoi, il n'entra dans la ville qu'un seul vaisseau chargé de poudre, dont les assiégés avoient grand besoin. Charles IX, qui venoit de signer un traité d'alliance avec Élisabeth, se plaignit amèrement de cette infraction. Elle répondit qu'elle n'avoit aucune part à cet armement; que c'étoit

1573. une troupe de bannis et de pirates, qui s'étoit mise en mer sans son aveu, qu'elle n'y prenoit aucun intérêt ; et que si on pouvoit les arrêter, elle trouveroit bon qu'on les punît sévèrement. Mais ils avoient pris le large, et après quelques courses sur les côtes de Bretagne, Montgommeri fit savoir aux assiégés qu'il retournoit en Angleterre, et qu'il leur raméneroit incessamment des secours plus puissants.

Il n'en fut pas besoin : tout languissoit dans l'armée royale ; par la faute du chef, officiers et soldats ne montroient ni ardeur, ni émulation. Le duc d'Anjou fit connoître dans ce siége le caractère qui lui fut si funeste dans la suite, c'est-à-dire une négligence absolue pour tout ce qui lui déplaisoit, quoique essentiel, et un empressement tenant de la passion pour ce qu'il aimoit, quoique inutile. Il avoit formé le siége de la Rochelle ; son honneur étoit intéressé à terminer avantageusement une entreprise si éclatante ; mais sitôt qu'il eut appris que les négociations entamées pour lui faire obtenir la couronne de Pologne prenoient un tour heureux, il sembla oublier tout ce qui regardoit la France. On ne parloit plus à sa cour que des agréments du nouveau royaume, de ses richesses, de la magnificence des grands, de la docilité du peuple. Tout ce qui n'avoit point rapport à ces objets devenoit indifférent. Par conséquent point de plan d'attaque régulier, point d'approvisionnement pour les troupes. La disette, suite de cette négligence, désola bientôt le soldat ; et pour comble de malheur, il se répandit dans l'armée une maladie épidémique, qui fit un affreux ravage.

Les Rochelois savoient bien se prévaloir de ces circonstances. Plus ils voyoient de mollesse dans leurs

ennemis, plus ils montroient d'activité. Ils avoient les yeux ouverts sur tout ce qui se passoit. Plusieurs fois, des émissaires sortis du camp sous différents prétextes, tentèrent de former des factions dans la ville; mais ces intelligences clandestines furent toujours découvertes par le magistrat, et punies avec la dernière rigueur sur le citoyen comme sur l'étranger. Dès le commencement du siége, on avoit offert aux Rochelois liberté de conscience, et sûreté pour eux seuls. Mille fois, pendant l'espace de cinq mois, les négociateurs renouvelèrent les mêmes propositions; mais les assiégés s'obstinèrent à ne vouloir point traiter qu'on ne leur permît d'agir pour tout le parti. Enfin on se détermina à leur accorder cette satisfaction, et le duc d'Anjou fit venir dans le camp des députés de Nîmes et de Montauban, qui s'abouchèrent avec ceux de la Rochelle. 1573.

Cette condescendance étoit une suite des ordres réitérés du roi. Voyant ses coffres se vider, son armée périr, et toutes les forces de son royaume tenues en échec par une seule ville, il envoyoit courrier sur courrier, avec commandement de faire la paix, à quelques conditions que ce fût. Les Rochelois obtinrent le libre exercice de leur religion pour eux-mêmes, pour les habitants de Nîmes et ceux de Montauban, et pour les seigneurs hauts-justiciers qui n'auroient pas abjuré. On leur accorda que personne ne seroit inquiété au sujet de la religion, ou des promesses d'abjuration; que tous ceux qui avoient pris les armes pour cette cause, notamment les habitants des trois villes nommées, seroient rétablis dans leurs biens et honneurs, et reconnus fidèles sujets du roi.

On prétendit sauver la honte de ces conditions par

1573. des clauses de convention auxquelles les Rochelois se prêtèrent volontiers ; savoir que des hommes choisis entre les assiégés viendroient supplier le duc d'Anjou, comme représentant le roi, de leur pardonner tout le passé ; qu'ils recevroient un gouverneur ; qu'enfin les trois villes auroient à la cour, pendant deux ans, quatre députés comme otages de la fidélité de leurs commettants. Ces conditions furent exprimées dans l'édit de pacification. Les Rochelois ne s'en mirent pas en peine, non plus que des bruits qui coururent alors, que le roi ne leur avoit accordé de si grands avantages qu'en considération de son frère le duc d'Anjou, nommé roi de Pologne, dont le départ pressoit. La paix fut ratifiée le 6 juillet. Biron, nommé gouverneur, alla dans la ville la faire publier : il fut traité splendidement à dîner, et revint le soir au camp.

Ce siége coûta, les uns disent douze, d'autres vingt, d'autres quarante mille hommes à la France, et des trésors infinis ; de sorte que le royaume se trouva plus épuisé par cette guerre de huit mois qu'il ne l'avoit été par toutes les autres. Les malheureux habitants de Sancerre ne furent compris dans le traité que pour la liberté de conscience, et non pour le privilége d'avoir dans leur ville exercice public de leur religion. Ils s'étoient toujours flattés, et ils avoient promesse que les Rochelois ne traiteroient pas sans eux ; mais, se voyant abandonnés, ils ne perdirent point courage, et se soutinrent encore deux mois, luttant moins contre les troupes qui les environnoient que contre la faim. Excités par leurs ministres, qui, comme ceux de la Rochelle, furent la principale cause de l'opiniâtreté du peuple, ils souffrirent, avant que de se rendre, toutes

les extrémités de la plus horrible famine. De la chair des plus vils animaux on en vint à manger leurs peaux, les vieux parchemins qu'on faisoit ramollir dans l'eau, les grains de toute espèce, la paille [illegible], des mélanges de suif, de noix, de graisse rance et corrompue, enfin de la chair humaine. Un père et une mère déterrèrent leur fille, qui venoit de mourir, et la mangèrent; action qui fait frémir, dont les habitants eurent eux-mêmes horreur, et qu'ils punirent par la mort des coupables. Enfin, se voyant sans ressource, ils se rendirent. Leur ville fut taxée à une rançon, privée de tous les honneurs municipaux, et démantelée. Charles IX fit grace au peuple. L'intention de la cour étoit, disoit-on, que le royaume parût tranquille aux ambassadeurs de Pologne chargés de venir chercher leur nouveau roi, afin qu'ils n'en remportassent dans leur pays aucune fâcheuse impression. 1573.

Montluc, évêque de Valence, principal instrument de cette élection, avoit eu bien de la peine à réussir, à cause des préjugés répandus contre le duc d'Anjou pour le massacre de la Saint-Barthélemi. Les autres prétendants, aidés des protestants d'Allemagne, ne manquèrent point de faire valoir ce grief: mais la reine mère, qui avoit à cœur le succès de cette affaire, fit tant par argent et par promesse, qu'elle l'emporta (1).

On dit que le motif de l'empressement de Catherine fut la prédiction des astrologues, qui, tirant l'horoscope de ses enfants, lui dirent qu'ils seroient tous rois. Or, ne comptant point, pour le duc d'Anjou, sur la couronne de France, portée par un jeune prince, dont l'é-

(1) De Thou, l. LVII. Davila, l. V. Castelnau.

1573. pouse donnoit déja des marques de fécondité, elle voulut lui en procurer une étrangère. D'autres prétendent que, voyant de la mésintelligence entre Charles IX et son frère, la reine saisit ce moyen glorieux d'épargner des désagréments à son fils Henri, qu'elle aimoit par préférence.

Sans aller chercher de pareils motifs, il étoit bien naturel que Catherine, par simple amitié pour son fils, tâchât de lui procurer une couronne : comme il n'est pas non plus étonnant que voyant Charles IX, au moment du départ de son frère, frappé d'une maladie subite, dont les premiers symptômes annonçoient une mort prochaine, elle ait changé d'opinion et de système, et qu'elle ait imaginé toutes sortes de délais pour retenir en France celui qu'elle prévoyoit devoir bientôt en occuper le trône.

Mais il fallut partir. Charles traita splendidement les ambassadeurs : il y eut des fêtes somptueuses, dans lesquelles les deux rois parurent avec une grace et une majesté qui charmèrent ces étrangers. Le roi de France n'oublia rien de ce qui pouvoit décorer le départ de son frère, et apporta tous ses soins à aplanir au plus tôt les difficultés qu'occasionoient quelques conditions non réglées en Pologne : on remarqua même de sa part un empressement qui fit soupçonner de l'impatience, sur-tout quand il eut senti les premières attaques de sa maladie (1).

Par une foiblesse trop commune, il sembla qu'il tardoit au monarque de voir éloigner celui que la loi de

(1) D'Aubigné, t. II, l. II, p. 757.

l'état lui marquoit pour successeur. Il le conduisit sur le chemin d'Allemagne, jusqu'à Vitri en Champagne, et la reine, avec la plus grande partie de la cour, alla jusqu'en Lorraine. Tout le monde remarqua ce qu'il en coûta à la mère pour se séparer de son fils : elle le serroit dans ses bras ; à peine l'avoit-elle quitté qu'elle le reprenoit encore et mouilloit de ses larmes le visage de ce fils si cher. Quelques courtisans des plus proches entendirent que pour dernier adieu, elle lui dit : « Partez, mon fils ; vous n'y serez guère » : pronostic qui, selon l'ordinaire, fit faire bien des réflexions après l'événement. 1573.

Il y a peu d'exemples d'un sort aussi triste que celui 1574. de Charles IX. Depuis l'instant qu'il commença à se connoître, sa vie s'écoula dans les alarmes : elle fut attaquée par quatre conspirations vraies, ou assez vraisemblables pour tenir son ame dans un état de perplexité plus accablant que l'attentat même. Frappé d'une maladie mortelle, se voyant périr à la fleur de son âge, au lieu des consolations qui ne manquent pas aux plus malheureux, il n'éprouva qu'indifférence de la part de ses proches, complots dans sa propre cour, rebellions de ses peuples, peines d'esprit de toute espèce.

> Dieu, déployant sur lui sa vengeance sévère,
> Marqua ce roi mourant du sceau de sa colère.
>
> VOLTAIRE.

Il croyoit voir des spectres ; des songes effrayants le réveilloient en sursaut ; son imagination frappée lui présentoit des ruisseaux de sang, des monceaux de ca-

1574. davres, et lui faisoit entendre des sons lugubres et des accents plaintifs qui perçoient les airs (1).

Son caractère changea après la St.-Barthélemi : de *gracieux* et *bénin*, il devint sombre et farouche ; les impatiences et les emportements, auxquels il avoit toujours été sujet, augmentèrent : il soupiroit tout seul, levoit les yeux au ciel, et sembloit porter dans son cœur un levain de mélancolie, qui lui rendoit tout insupportable. Sans prêter un crime à la mère de Charles, on peut dire que les remords et le chagrin furent le seul poison qui abrégea ses jours, en cela digne de compassion, et plus estimable que les véritables auteurs du massacre, qui n'en témoignèrent jamais le moindre repentir.

Tout retentissoit en France du doux nom de paix, et tout annonçoit les troubles les plus funestes. Désunion entre la mère et les enfants, esprit de faction répandu parmi les seigneurs, mécontentement des peuples, murmures sourds, brigandage ouvert, point de sûreté dans les chemins, nulle police dans les villes, interruption du commerce ; enfin tous les désordres de l'anarchie, sous un roi las de ses peines, ennuyé de vivre, et qui, ne sachant à qui se fier, remettoit souvent les affaires entre des mains intéressées à les brouiller (2).

Son frère, le duc d'Alençon, étoit un esprit ardent, léger, avide de gloire, mais d'une gloire mal entendue, qu'il faisoit consister dans l'éclat des entreprises, sans

(1) Cayet, t. I, p. 125 et suiv. D'Aubigné, t. II, p. 662. Brantôme, t. IX, p. 432. Mém. de Bassompierre, t. I, p. 242.

(2) Sully, t. I, ch. 6, p. 80. Mémoires de Marguerite. Mémoires de Bouillon. D'Aubigné, t. I. De Thou, t. X, p. 924.

consulter la justice. Il étoit aussi jaloux et présomptueux : il avoit vu son frère, le duc d'Anjou, commander les armées ; il vouloit les commander à son tour. Le duc d'Anjou avoit été lieutenant-général du royaume ; c'en étoit assez pour que son frère voulût l'être aussi. Ces idées lui étoient suggérées par des gens plus habiles ; les calvinistes d'une part, et de l'autre les Montmorencys et leurs partisans, c'est-à-dire tous les mécontents de la St.-Barthélemi, charmés de pouvoir remuer sous le nom d'un frère du roi. Ils se servoient pour aiguillonner ce jeune prince, déja trop porté à brouiller, du crédit qu'avoit sur lui Joseph de Boniface, sieur de La Mole, son favori, aussi imprudent que le maître, et le comte de Coconnas, un de ces Italiens industrieux qui venoient chercher fortune en France, à l'ombre de la faveur dont jouissoit leur nation sous le gouvernement de Catherine de Médicis. Il entroit dans cette société des personnes de tout état, un essaim de jeunes gens, des femmes, et jusqu'à un astrologue, prometteur magnifique, qui devoit changer tout l'argent en or, et fournir bien au-delà de ce qui seroit nécessaire pour la dépense des entreprises qu'on voudroit former. Cette cabale se donna le nom important de *Politiques* ou *Malcontents*. 1574.

Le roi de Navarre et le prince de Condé en étoient aussi. Comme le séjour forcé qu'ils faisoient à la cour leur paroissoit un véritable esclavage, ils trouvoient bon tout ce qui pouvoit contribuer à les en tirer. Les conférences se tenoient tantôt chez la reine de Navarre, tantôt chez madame de Sauve, coquette adroite, qui captivoit les cœurs sans donner le sien : mais il n'y étoit pas toujours question des intérêts du parti ; les rendez-

1574. vous d'affaires en couvroient souvent d'autres, dont le but n'étoit pas même un mystère assez caché.

On rapporte que Charles IX, irrité des liaisons peu décentes que Marguerite, sa sœur, entretenoit dans le Louvre et jusque sous ses yeux avec La Mole, voulut un jour en faire justice lui-même, et qu'il distribua au duc de Guise et à d'autres confidents des cordes pour étrangler cet audacieux, à qui le hasard seul fit éviter l'embuscade. Coconnas, de son côté, étoit aimé de la duchesse de Nevers, Henriette de Cléves, l'aînée des trois Graces. Le duc d'Alençon et le roi de Navarre se disputoient enfin la conquête de madame de Sauve, sans que cette concurrence altérât leur amitié. Si d'ailleurs elle causoit entre eux quelque froideur, Marguerite, épouse et sœur également complaisante, se hâtoit de les raccommoder (1).

Aussi peu fixée dans ses systèmes que son frère le duc d'Alençon, aujourd'hui elle gardoit un secret inviolable; et le lendemain épouvantée, elle alloit confier à sa mère que son mari le roi de Navarre, son cousin le prince de Condé et son frère le duc d'Alençon, devoient quitter la cour, se livrer aux calvinistes, et recommencer la guerre. Sur ces indications, on les gardoit à vue, et leurs mesures se trouvoient rompues; mais ensuite, lorsque la reine mère comptoit le plus sur les avertissements de sa fille, celle-ci ne disoit plus mot, et laissoit fortifier ces complots, qui ne se découvroient souvent que par l'éclat d'une exécution mal concertée (2). Telle fut la fameuse entreprise des *Jours-gras*, qui rappelle celle que La Noue empêcha par sa prudence sous les

(1) Journal de Henri III, t. I, p. 63 — (2) Vie de Mornay, p. 26.

murs de la Rochelle : il se prêta à celle-ci, ainsi que d'autres graves personnages ; mais ils eurent soin de se tenir éloignés, et ils en laissèrent courir les risques à ceux qui n'en prévoyoient pas assez les suites. Il ne s'agissoit pas d'un exploit bien difficile, mais simplement de tirer les princes de la cour, qui étoit à Saint-Germain, et de les conduire dans quelqu'une des provinces où les religionnaires avoient déja des places fortes et des corps de troupes tout formés. Pour cela il ne falloit qu'une escorte, et sur-tout s'entendre, afin que l'évasion des princes coïncidant avec l'arrivée de leurs guides, ils pussent, en cas de poursuite, imposer à ceux que le roi détacheroit après eux. C'étoit une sage précaution de s'emparer de quelques villes voisines, pour servir de rempart contre un premier coup de main, reprendre haleine, et continuer ensuite sa route avec moins de gêne et de précipitation. 1574.

Tout avoit été ainsi réglé, et rien ne s'exécuta. Dans la crainte, ou qu'en différant trop le projet ne s'éventât, ou que les princes, livrés à de trop longues réflexions, ne changeassent d'avis, l'escorte parut le mardi-gras, sans qu'on s'y attendît, quinze jours avant le temps convenu. La vue de ces hommes armés jeta l'alarme dans la cour. Comme ils se présentoient tantôt d'un côté de Saint-Germain, tantôt de l'autre, pour attirer à eux ceux qu'ils attendoient, on s'imaginoit en être investi, et la frayeur les multiplioit (1).

Au lieu de profiter de ce moment de confusion pour se dérober, le duc d'Alençon perdit du temps à consulter ; la reine, très étonnée, se servit des premiers qui

(1) Brantôme

1574. s'offrirent d'aller à la découverte : Turenne marqua le plus d'ardeur ; il étoit lui-même du complot, et sous prétexte de remplir les vues de la reine, il portoit à l'escorte les paroles du duc d'Alençon. La dernière résolution du prince fut qu'il ne se livreroit pas qu'il n'eût la ville de Mantes pour le recevoir. En vain Duplessis-Mornay représenta que la prise de cette place, presque impossible sans le duc d'Alençon, deviendroit la plus facile sitôt qu'il se présenteroit lui-même à la tête des troupes; le prince ne voulut point se désister (1).

Mornay et Buhi son frère allèrent donc à Mantes, et s'emparèrent chacun d'une porte, en attendant Guitri, chef de l'escorte qui devoit les aider à se rendre maîtres de toute la ville ; mais, par un de ces contre-temps que toute la prudence humaine ne peut empêcher, il arriva trop tard et trop foible. Mornay se tira adroitement d'un pas si difficile : il sortit contre Guitri, faisant mine de vouloir le combattre, et se retira avec lui. Son stratagème fut si bien conduit, qu'il reçut du roi des lettres de remerciement, comme s'il avoit sauvé la ville ; mais il ne s'y fia pas, et il se mit au loin en sûreté, avant que la mèche fût éventée.

Tous ne furent pas si prudents. Pendant les délais du duc d'Alençon, La Mole, qui voyoit que l'affaire prenoit un mauvais tour, voulut se faire un mérite auprès de la reine, et alla lui déclarer toute l'intrigue. Quoiqu'il assurât qu'il ne s'agissoit d'autre chose que de tirer les princes de la cour, et que le roi n'avoit rien à craindre, Catherine ne crut pas devoir s'en fier à sa parole. Les ordres furent donnés pour se retirer sur-le-champ à

(1) Mémoires de Bouillon, p. 101.

Paris. D'Aubigné nous fait une peinture assez plaisante du désordre qui accompagna ce départ précipité. « Les « cardinaux de Bourbon, de Lorraine et de Guise, Bi- « rague, chancelier, Morvilliers et Belliévre, étoient tous « montés sur coursiers d'Italie, empoignant des deux « mains l'arçon, et en aussi grande peur de leurs che- « vaux que des ennemis. » Mais si la terreur panique des prélats et gens de robe offroit un spectacle amusant, la situation de Charles IX inspiroit de la compassion. On le fit porter à deux heures après-minuit dans une litière. Contraint de fuir, malade, et à pareille heure, il disoit en gémissant : « Du moins, s'ils avoient at- « tendu ma mort (1)! » 1574.

La reine s'aperçut bien qu'elle avoit été jouée ; quand elle se vit en sûreté, elle résolut de ne s'en pas tenir aux foibles indications fournies par La Mole, mais d'approfondir le mystère. Pour y réussir, on arrêta La Mole lui-même, et Coconnas son ami. On donna des gardes au roi de Navarre et au duc d'Alençon; pour le prince de Condé, il s'étoit sauvé avec Turenne et Montmorency-Thoré, dans son gouvernement de Picardie, d'où il passa en Allemagne. On mit aussi en prison Grandri, l'alchimiste; et, sur quelques lumières qui survinrent pendant le procès, on envoya à la Bastille les maréchaux de Cossé et de Montmorency.

L'instruction ne fut pas difficile. Le duc d'Alençon, pressé par sa mère, avoua tout ce qu'on voulut, avec la timidité d'un enfant, sans même demander préalablement, ni après, aucune grace pour ceux qui avoient agi sous son nom, et dans le dessein de l'obliger. Le roi

(1) D'Aubigné, t. II, l. II. Brantôme, t. IX.

1574. de Navarre, qui connoissoit son caractère, ne s'y trompa point : le voyant renfermé avec Catherine, il dit au duc de Bouillon : « Notre homme dit tout. » Pour Henri, il se défendit, comme d'un déshonneur, des aveux humiliants qu'on vouloit tirer de lui. Au lieu de répondre, il se rejeta fièrement sur les mauvais procédés qu'on avoit à son égard, et se plaignit sur-tout de l'espèce de captivité dans laquelle on le retenoit, ajoutant que, quand il auroit cherché à s'en tirer, on n'avoit pas à s'en plaindre, et qu'il étoit disposé à quitter la cour toutes les fois qu'il en trouveroit l'occasion. Cette fermeté lui fit honneur, mais ne sauva pas ceux qu'on vouloit sacrifier pour l'exemple (1).

Il falloit trouver un crime, car le dessein seul de tirer les princes de la cour n'étoit pas un délit suffisant aux yeux du public, porté à plaindre plus qu'à condamner les écarts de la jeunesse (2). On chercha dans le complot les indices d'un attentat direct contre la personne du roi, mais inutilement, et les prévenus ne purent être accusés que d'avoir voulu l'*envouter* (3). « Pau-« vre La Mole ! s'écrioit ce gentilhomme dans les dou-« leurs de la torture, n'y a-t-il pas moyen d'avoir grace ? « Le duc mon maître, m'ayant obligé cent mille fois, « me commanda sur sa vie que je ne disse rien de ce « qu'il vouloit faire. Je lui dis : Oui, monsieur, si vous « ne faites rien contre le roi. » C'est à quoi s'en tinrent toujours les conjurés. Il y a grande apparence que le but secret de l'intrigue étoit d'empêcher le retour du roi de Pologne, et de mettre le duc d'Alençon sur le trône

(1) Le Labour. t. II, l. VI. Mémoires de Bouillon, p. 102.
(2) Négoc. de Sully, ch. 6, p. 80. Mémoires de Nevers, t. I, p. 69
(3) Le Labour. t. II, l. VI.

après la mort de Charles IX. Sans doute on ne voulut point trop dévoiler ce mystère aux yeux du roi mourant, déja assez accablé, sans qu'on eût encore la cruauté de lui montrer le tombeau prêt à l'engloutir. 1574.

La Mole et Coconnas furent condamnés à avoir la tête tranchée; d'autres, moins considérables, subirent divers genres de punition. En allant au supplice, Coconnas sembloit vouloir donner à la postérité la seule instruction solide qu'on peut tirer de cette histoire: « Messieurs, disoit-il aux courtisans témoins de sa ca-« tastrophe, vous voyez que les petits sont pris, et les « grands demeurent, qui ont fait la faute. »

Si les calvinistes et les politiques, soutenus des autres mécontents, eurent dessein de fermer le chemin du trône de France au roi de Pologne, ils durent admirer les secrets ressorts de la Providence, qui tourna en faveur de celui qu'ils vouloient écarter les mesures prises pour son exclusion. Sans cette conjuration si mal concertée, le duc d'Alençon et ses partisans se seroient trouvés, à la mort de Charles IX, libres et en état de cabaler; au lieu que cette entreprise fournit à la reine mère une raison plausible de faire garder à vue le roi de Navarre et le duc d'Alençon, et de les mettre dans l'impossibilité de remuer; elle y trouva aussi un prétexte de retenir à la Bastille les maréchaux de Montmorency et de Cossé, comme des cautions contre les projets que pouvoient former, tant au-dedans qu'au-dehors du royaume, les calvinistes et les mécontents, sous la conduite du prince de Condé et de Damville, gouverneur du Languedoc.

Le succès de cette affaire, favorable à la bonne cause, que la reine soutenoit, a fait imaginer que ce fut

1574. Catherine qui présenta à ceux dont elle se défioit le piége d'un complot qu'elle dirigeoit en secret, afin de les prendre dans les filets qu'elle leur tendoit; mais c'est lui supposer trop de raffinement. Elle eut seulement l'habileté de tourner les circonstances à son avantage: mérite rare, même entre les plus grands politiques.

Quelques auteurs, de Thou lui-même, lui prétent encore une autre adresse; c'est d'avoir exagéré le danger, et rempli de terreur l'ame de son fils, pour se faire rendre l'autorité qu'elle étoit près de perdre, par les défiances qu'on inspiroit au jeune roi. Le fait est qu'il la laissa maîtresse de gouverner à sa volonté.

Dépositaire de la souveraine puissance, Catherine dirigea selon ses vues les opérations des troupes que Charles avoit toujours tenues sur pied, et même augmentées depuis la paix. Elle envoya en Normandie, sous le commandement du maréchal de Matignon, un corps d'armée contre Montgommeri, qui fut pris. Deux autres, commandés par le duc de Montpensier, et par François, son fils, dauphin d'Auvergne, appelé pour cette raison le *prince-dauphin*, tous deux inviolablement attachés à la reine mère, remplirent également leur objet. Le fils tint en échec dans le Languedoc Damville, chef des mécontents; et le père resserra dans la Saintonge les calvinistes, qui, sous la conduite de La Noue, menaçoient toutes les provinces voisines. Ainsi Catherine, comme un pilote habile, préparoit pendant le calme les manœuvres nécessaires pour sauver le vaisseau de la tempête qu'elle prévoyoit devoir s'élever à la mort de Charles IX.

Ce jeune prince, luttant contre la violence de la ma-

ladie, voyoit insensiblement s'éteindre une vie passée dans l'amertume. Il ne fut pas tranquille, même dans ses derniers moments, combattu par des idées contraires sur la manière dont il pourvoiroit au gouvernement de son royaume en l'absence du successeur légitime. On ne peut douter qu'il n'y ait eu de la part de ceux qui l'approchoient beaucoup d'insinuations différentes pour l'engager à partager le souverain pouvoir; cependant la reine mère l'obtint tout entier. Les lettres de régence lui furent expédiées le 30 mai, et ce même jour mourut Charles IX, n'ayant pas encore atteint sa vingt-cinquième année. 1574.

Cet âge avertit qu'il ne faut pas le juger avec rigueur. On doit excuser son extrême vivacité et son penchant excessif pour les exercices violents, tels que les travaux en fer, auxquels il se livroit jusqu'à altérer son tempérament, en forgeant lui-même des casques et des cuirasses. Il aimoit aussi trop la chasse: nous avons de ce roi un traité sur cette matière, estimé des connoisseurs. Charles fut très mal élevé. Dès son enfance on lui laissa contracter l'habitude de jurer, que son exemple rendit commun entre les jeunes gens de sa cour (1). On ne veilla pas davantage sur ses mœurs, et ses désordres furent publics. Il eut de Marie Touchet, fille d'un juge d'Orléans, Charles de Valois, comte d'Auvergne et duc d'Angoulême; mais la tendresse et l'estime que lui inspirèrent les graces et les vertus d'Élisabeth d'Autriche, son épouse, mirent un frein à ces délires d'une jeunesse pétulante. Il n'eut d'elle qu'une fille, qui lui

(1) Matthieu, l. VI, p. 677. D'Aubigné, t. II, l. II, p. 698. Mém. de Bouillon, l. VI. Brantôme, t. IX.

1574. survécut peu. Charles, en mourant, se félicitoit de ne point avoir de fils, pour ne pas laisser sur le trône un enfant exposé aux mêmes chagrins que lui : cette pensée fait voir combien la couronne fut pesante à ce jeune monarque, prince malheureux, qui n'eut souvent le choix qu'entre les démarches hasardeuses. Les trahisons qu'il éprouva changèrent son caractère, porté à la franchise et à la gaieté. Il aimoit la poésie et la musique, et aimoit aussi ceux qui y excelloient. Amyot, le traducteur de Plutarque, Dorat, Baïf et Ronsard furent dans ses bonnes graces, et il reste de lui des vers bien supérieurs à ceux de ces poëtes (1). Il avoit une manière de s'exprimer noble et énergique, un esprit vif, une conception aisée et un jugement sûr. Il en fit preuve dans sa façon de penser sur le roi de Pologne son frère. On crut d'abord que c'étoit par jalousie qu'il ne l'estimoit pas ; mais on eut lieu de remarquer dans la suite qu'il l'avoit bien connu. Enfin quiconque étudiera Charles IX, en faisant attention à son age, demeurera

(1) Ce sont les suivants, qu'on ne soupçonneroit pas d'une époque où la langue n'étoit pas encore fixée, et que l'on doit citer, pour cette raison, comme une espèce de phénomène littéraire.

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux également nous portons des couronnes,
Mais, roi, je les reçois ; poëte, tu les donnes.
Ton esprit, enflammé d'une céleste ardeur,
Éclate par soi-même, et moi, par ma grandeur.
Si du côté des dieux je cherche l'avantage,
Ronsard est leur mignon, et je suis leur image.
Ta lyre, qui ravit par de si doux accords,
T'asservit les esprits, dont je n'ai que les corps :
Elle t'en rend le maître, et te sait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

persuadé que, l'expérience et le courage secondant ses bonnes intentions, il auroit préservé la France des maux qu'elle éprouva sous Henri III, son successeur. 1574.

HENRI III,

AGÉ DE PRÈS DE VINGT-TROIS ANS.

Il est bon de jeter un coup-d'œil général sur ce règne agité par tant de troubles, afin qu'en voyant la disposition des esprits et le concours des circonstances, on se représente mieux l'origine et le progrès des factions qui ébranlèrent le trône, et qui furent près d'y placer un étranger, devenu l'idole des peuples. Ces grandes révolutions dans les corps politiques n'arrivent pas sans des symptômes avant-coureurs de la dernière crise (1).

Ceux qu'on remarque principalement sous Henri III sont, de la part du roi, une conduite bizarre qui lui ôta la confiance de la nation, et qui fit passer de la critique de sa conduite particulière, au mépris de sa personne : de la part des peuples, un esprit de fanatisme et d'enthousiasme, beaucoup plus général depuis que les cruautés de la Saint-Barthélemi eurent persuadé que c'étoit au poignard à décider la querelle : de la part de la cour enfin, un goût d'intrigue universelle ; les grands, comme les princes du sang, les Guises et les Montmorencys prirent l'habitude de séparer leur cause de celle de la patrie, et de se faire des créatures uniquement attachées à eux. Les gentilshommes de la cour se piquoient d'un

(1) De Thou, l. LVIII. Davila, l. VI.

dévouement entier à ceux qu'ils appeloient *leurs maîtres*.
1574. Il y avoit à cet égard entre les protégés et même entre les protecteurs une rivalité qui dégénéroit souvent en querelles personnelles. On se bravoit, on se faisoit des défis; les femmes s'en mêloient, et des intrigues d'amour, des tracasseries domestiques devenoient des affaires d'état.

Les mémoires qui nous restent de ce temps, écrits par les personnes mêmes de la cour, attestent ces faits, et beaucoup de particularités qu'il est utile de connoître, parcequ'elles sont liées aux grands événements, qu'elles les ont même souvent causés. Le Louvre étoit comme une école ouverte à la jeune noblesse du royaume. Elle passoit les journées entières dans les salles basses, occupée à faire des armes. C'étoit un honneur singulier de savoir mieux que les autres courir, franchir les fossés, tirer *prestement* un coup de pistolet et donner un coup de poignard. On ne parloit que de galanterie ou de meurtre, de carnage et d'incendie; on inventoit, on se racontoit des faits d'armes extraordinaires. Ces récits échauffoient les imaginations, et il en résultoit des provocations fréquentes, des projets outrés, des entreprises folles et téméraires (1).

Les idées extrêmes sur les choses même ordinaires ne manquoient pas d'être du goût de cette jeunesse emportée. Les jeunes gens se lioient par des serments de ne se jamais abandonner, de suivre toujours le même parti, d'avoir biens et maux communs. L'accident de l'un étoit un malheur sensible pour l'autre; l'absence d'un ami oc-

(1) Vie de d'Aubigné. Mémoires de Marguerite. Brantôme. Mém. de Bouillon. Mém. de Montluc. Journal de Henri III. Lett. de Busbec.

casionoit un deuil. On en vit, pour cette seule raison, 1574.
prendre des habits lugubres, laisser croître leur barbe outre mesure, se refuser à tous les plaisirs, vivre comme des hommes plongés dans la mélancolie la plus profonde; et la cour applaudissoit à ces manies puériles.

Il leur restoit pourtant de cette éducation un courage intrépide, et des liaisons sûres, non seulement avec leurs égaux, mais encore avec les principaux seigneurs. Tous, à commencer par le roi, réputoient à honneur de s'attacher un plus grand nombre de ces *braves*, par des louanges, par des caresses, souvent par des bienfaits, tels que des mariages avantageux.

On remarquoit encore des traces de l'ancienne galanterie, mais dégénérée dans les deux sexes. Les femmes, au lieu de ces sentiments qui inspiroient autrefois l'héroïsme, tiroient vanité des preuves de dévouement outré, que la frénésie de la passion inspiroit à leurs amants. Il étoit beau, au premier signal de sa maîtresse, de se précipiter dans une rivière sans savoir nager, d'affronter des bêtes féroces, de faire ruisseler son sang avec la pointe d'un poignard, pour marquer la disposition où l'on étoit d'aimer sa dame jusqu'à la mort. Selon l'esprit du temps, Henri III, écrivant de Pologne à la belle Renée de Rieux-Châteauneuf, et à la princesse de Condé, qu'il aimoit, « tiroit « du sang de son doigt, et Souvray rouvroit et fermoit « la piqûre à mesure qu'il falloit remplir la plume (1). » Les hommes, en récompense du sacrifice de leur raison au caprice des femmes, demandoient plus que la

(1) Matthieu, t. VII, p. 386.

1574. bienséance ne permettoit, et n'obtenoient que trop dans une cour aussi licencieuse. De là les jalousies, l'espionnage, les confidences, les rapports, les inimitiés, les éclats qui déshonoroient le monarque et sa famille à la face du royaume.

Mais, ou les grands se soucioient peu alors de l'estime publique, ou ils n'avoient pas les mêmes idées que nous du respect qu'ils se doivent à eux-mêmes. Rien de si commun que les courses tumultueuses du roi avec toute sa cour, tantôt dans les foires, qu'il parcouroit, dansant, chantant, insultant marchands et curieux, exposé lui-même aux huées d'une populace insolente; tantôt chez les bourgeois à l'occasion d'une noce, d'un baptême, ou de quelque autre réjouissance. Il s'y commettoit des désordres qui devenoient la matière des plaisanteries du jour. A ces débauches publiques succédoient des actes de religion éclatants, tels que des messes solennelles, des processions augustes et pompeuses; mais, par un mélange profane, ceux qui venoient d'assister à ces dévotions avec tout l'extérieur du recueillement se transportoient de là chez l'astrologue et le devin, espéce de gens mis à la mode par la crédulité de Catherine de Médicis. Hommes et femmes s'y donnoient des rendez-vous clandestins. On y composoit des philtres pour se faire aimer, des charmes pour se venger. On doit mettre au nombre de ces prétendus sortiléges de petites statues de cire trouvées chez l'infortuné La Mole lorsqu'il fut arrêté. L'une étoit à moitié fondue, l'autre avoit une épingle dans le cœur. On lui demanda dans la torture si elles ne représentoient pas le roi, et si par ces manœuvres obscures de l'art magique il n'avoit pas eu dessein

d'altérer la santé du jeune monarque supposant qu'elle s'affoibliroit à mesure que la cire fondroit et que l'épingle entreroit dans le cœur. La Mole avoua ces procédés superstitieux, communs alors à presque toute la cour, et preuves d'une ignorance grossière; mais il soutint qu'il ne les avoit employés que pour se faire aimer d'une demoiselle provençale dont il étoit épris. 1574.

Le plus fameux de ces astrologues étoit un nommé Cosme Ruggiéri, Florentin; il passoit aussi pour habile empoisonneur. La reine mère et plusieurs seigneurs le protégeoient ouvertement; de là vinrent sans doute des soupçons si multipliés qu'à peine une personne de marque mouroit-elle sans qu'on publiât qu'elle avoit été empoisonnée. Pour les ennemis d'un moindre rang, on s'en défaisoit par l'assassinat: nul temps, nul lieu n'étoit respecté. Le duc de Guise poursuivit l'épée à la main, jusque dans l'antichambre du roi, un gentilhomme dont il prétendoit avoir à se plaindre; et Villequier, favori de Henri III, poignarda par jalousie, dans le Louvre, sa femme, grosse de deux enfants. Poussée par une rage pareille, on vit la demoiselle de Châteauneuf, femme décriée avant son mariage par ses intrigues avec le roi, tuer courageusement, dit Brantôme, le Florentin Altoviti, qui avoit consenti à l'épouser.

On étoit cruel et impitoyable de sang-froid; et, par une habitude qui ôtoit toute honte à cet égard, Charles IX et Henri III interrogeoient eux-mêmes les criminels, présidoient pour ainsi dire aux tortures, et assistoient aux exécutions; les femmes n'en détournoient pas les yeux: on remarque un caractère de férocité

1574. jusque dans les témoignages les moins équivoques de leur tendresse. La reine Marguerite et la jeune duchesse de Nevers se firent apporter les têtes de La Mole et de Coconnas leurs amants, se donnèrent le triste plaisir de les toucher, de verser des larmes sur ces restes chéris, et de les embaumer de leurs mains. D'Aubigné rapporte que, voyageant un jour avec Claude de La Trémouille (1), il s'aperçut que celui-ci changeoit de coûleur à la vue de quelques cadavres attachés à des gibets; il l'arrêta, le prit par la main, et lui dit: « Contemplez de bonne grace ces objets tragiques; en faisant ce que nous faisons, il est bon de s'apprivoiser avec la mort. »

Cette intrépidité, quand elle se tourne contre les autres peuples dans des guerres étrangères, est capable de subjuguer l'univers; mais quand, excitée par un motif aussi puissant que le zèle de la religion, secondée par le desir de dominer, elle s'exerce contre la nation même, elle peut plonger dans le chaos le royaume le plus florissant. C'est ce qui arriva sous Charles IX, et encore plus sous Henri III, son successeur.

Le prince, allant en Pologne, laissa la France pleine de factions. Les calvinistes virent avec plaisir partir le vainqueur de Jarnac et de Montcontour. Les Montmorencys et les autres catholiques mécontents regar-

(1) Il étoit petit-fils du connétable, par Jeanne de Montmorency sa mère, et fils de Louis III, seigneur de La Trémouille, premier duc de Thouars, lequel étoit arrière-petit-fils lui-même du fameux chevalier Sans peur et sans reproche, tué à la bataille de Pavie. Claude embrassa le calvinisme, qu'abjurèrent Henri son fils, en 1628, et Henri-Charles son petit-fils, en 1670.

dèrent comme un avantage l'éloignement d'un prince trop dévoué à la reine sa mère qu'ils croyoient leur ennemie. Si Guise et ses partisans donnèrent quelques regrets à son départ, c'est qu'ils le pénétroient déja, et sentoient son foible, qui pouvoit leur être utile. 1574.

Henri prit son chemin pour son nouveau royaume par l'Allemagne. Dans les états protestants il rencontra un grand nombre de François réfugiés, victimes échappées à la Saint-Barthélemi (1). Le jeune monarque en fut comme cerné chez le comte palatin; les uns l'envisageoient d'un air sombre, d'autres attachoient sur lui des regards sinistres, et murmuroient contre l'auteur de leur infortune assez haut pour être entendus. Après une réception froide, le comte le mena dans une galerie de peintures, où le premier tableau qui frappa sa vue fut le portrait de l'amiral. « Vous connoissez bien « cet homme, lui dit son hôte; vous avez fait mourir « en lui le plus grand capitaine de la chrétienté, et vous « ne le deviez pas, car il vous a fait et au roi de très « grands services. » Henri voulut s'excuser sur la prétendue conjuration de l'amiral. « Monsieur, reprit froi- « dement le comte, vous en savez toute l'histoire. » Le roi de Pologne eut encore plus d'un chagrin à dévorer dans sa route.

Il en fut dédommagé par les fêtes qui l'attendoient dans son royaume. Henri, peut-être des hommes le plus propre à la représentation, y parut de manière à satisfaire ses nouveaux sujets; mais, ces premiers moments de pompe et de magnificence passés, il se tint presque toujours renfermé dans son palais, avec les favoris

(1) Brantôme, t. VIII, p. 216.

1574. qu'il avoit amenés, la plupart, comme lui, peu éloignés de leur vingtième année. Ils s'y occupoient à parler de la France, à y écrire, à entretenir les intrigues d'amour qu'ils y avoient formées, quelquefois à des jeux bruyants, à des plaisirs tumultueux et emportés, qui ne s'accommodoient guère avec la gravité des sénateurs polonois (1).

La nouvelle de la mort de son frère lui fut portée en quatorze jours. Son premier soin fut de confirmer la régence à sa mère, et il lui en envoya les pouvoirs : on délibéra ensuite dans ce conseil de jeunes gens si le roi mettroit ordre aux affaires de Pologne, ce qui entraîneroit nécessairement du retard, ou s'il partiroit sur-le-champ pour la France. Comme le plus grand nombre auroit voulu être déja de retour, ce dernier parti prévalut. Henri, pendant une nuit obscure, se déroba de son palais comme un fugitif, se rendit en moins de deux jours sur les frontières de l'empire, et de là à Vienne, laissant exposés à la première fureur des Polonois Pibrac, son chancelier, et ceux qui ne furent pas assez diligents pour le suivre.

Ce départ si précipité pouvoit s'excuser sur la nécessité de calmer la France en lui montrant son roi ; mais il fut difficile de ne le point blâmer, quand on vit que, loin de hâter sa marche, le monarque s'arrêtoit avec complaisance à Vienne, à Venise, à Turin, et dans tous les endroits qui lui présentoient des plaisirs. Venise se distingua entre les autres états ; la république lui fit les plus grands honneurs. Il trouva les mêmes motifs de retardement dans toutes les villes d'Italie par les-

(1) Matthieu, l. VII, p. 388.

quelles il passa, et n'arriva dans son royaume qu'en septembre, après avoir séjourné quelque temps à la cour de Turin, où se tinrent les conseils qui décidèrent du sort de la France. Il paya généreusement la réception brillante, mais politique, que lui fit le duc Emmanuel-Philibert, et les caresses de la duchesse sa tante, par la restitution de Pignerol, de Saviglian et de Pérouse, les seules possessions, excepté le marquisat de Saluces, qui restassent à la France au-delà des Alpes. 1574.

Ce royaume étoit dans un de ces moments critiques où le choix d'un mauvais parti pouvoit le réduire à une extrémité dont toute la prudence humaine ne seroit pas capable de le tirer ensuite. L'orage se formoit en dedans et au dehors. Le prince de Condé, montrant déja une intelligence au-dessus de son âge, retiré chez les princes d'Allemagne, ménageoit leur bienveillance pour les calvinistes de France, avec lesquels il entretenoit des rapports intimes. Ceux-ci avoient les armes à la main dans presque toutes les provinces; ils étoient soutenus par les *politiques*, dont la faction prit le nom de *tiers-parti*.

Elle se forma de catholiques mécontents, qui alléguoient pour griefs l'emprisonnement des maréchaux de Montmorency et de Cossé, la captivité du roi de Navarre et du duc d'Alençon, et les mesures qu'ils prétendoient avoir été prises par la régente pour détruire les grandes maisons dont la puissance lui étoit suspecte. A l'ombre de ces plaintes, ils se croyoient autorisés à se fortifier dans leurs gouvernements, et à se cantonner dans les villes où ils commandoient. On ne voyoit que surprises de places, compositions, traités

1574. particuliers, quelques intervalles de paix dans les provinces habituellement consumées par le feu de la guerre, et les horreurs de la guerre tout-à-coup transportées dans les cantons qui comptoient le plus sur les douceurs de la paix.

La régente n'avoit pour but que de tenir les affaires en équilibre jusqu'a l'arrivée du roi; elle y réussit par un mélange de fermeté et de condescendance: d'une main elle présentoit la guerre, augmentant les troupes, et ordonnant aux généraux d'agir; de l'autre elle signoit des tréves. Sitôt qu'on vouloit traiter, on la trouvoit prête; elle prevenoit même, mais sans marquer ni crainte ni empressement.

Dès les premiers jours de sa régence, Catherine fit un acte de vigueur, qui mortifia les réformés et les grands du royaume. Montgommeri, le meurtrier involontaire de Henri II, un des chefs les plus accrédités dans le parti calviniste, avoit jusqu'alors fait heureusement la guerre dans plusieurs provinces du royaume. C'est à ses victoires dans le Béarn que les confédérés durent le rétablissement de leurs affaires après la bataille de Montcontour. Ce fut lui qui détermina la reine Élisabeth à donner des troupes aux Rochelois, et il commandoit la flotte qui tenta de les secourir; mais, repoussé de ce côté, il vint échouer en Normandie, où son bonheur l'abandonna. Le maréchal de Matignon l'investit dans Domfront, et le força de se rendre. Montgommeri fut amené à Paris, où le parlement lui fit son procès. Il avoua que lui, qui avoit affronté sans se troubler des armées entières et des remparts en feu, n'avoit pu se défendre d'un frémissement d'horreur à l'aspect de ses juges.

1574.

Ils le condamnèrent comme rebelle et complice de la conspiration de l'amiral. Montgommeri étoit plus coupable qu'un autre. Ayant eu le malheur de tuer son roi, il auroit dû consacrer au service de sa veuve et de ses enfants tout ce qu'il avoit de talents, au lieu de se jeter, comme il le fit, dans la faction et dans l'intrigue. L'arrêt porté contre lui fut exécuté; « exemple « qui nous apprend, dit M. de Thou, que, dans les « coups qui attaquent les têtes couronnées, le hasard « est imputé à crime, quand même la volonté seroit « innocente. »

On accusa la reine de l'avoir sacrifié aux mânes de son époux; mais, soit vengeance, soit justice, Catherine se montra inflexible. Tant est puissant le langage de la loi sur l'esprit des peuples! quand on vit Montgommeri condamné, selon les formes ordinaires, par un arrêt du parlement, personne ne réclama: il n'y eut que de légers murmures foiblement insinués dans les écrits qui parurent. La reine les méprisa, tout occupée qu'elle étoit à prévenir les entreprises des mécontents, et à traverser l'union qu'ils méditoient.

Il y eut entre eux à ce sujet plusieurs conférences, dont les plus fameuses furent tenues à Milhaud, ville du Rouergue, dans le cours de juillet et d'août. Le prince de Condé quoique absent, en étoit l'ame. Il demandoit que les églises réformées fissent sur elles-mêmes une imposition; et de l'argent qu'elles lui enverroient, il promettoit de lever en Allemagne une armée qu'il conduiroit en France. Condé devoit en être le chef jusqu'au moment où il pourroit remettre le commandement au duc d'Alençon et au roi de Navarre, quand ils seroient délivrés de la captivité où la cour les rete-

1574. noit depuis le supplice de La Mole. Les confédérés s'engagèrent réciproquement, savoir, les *politiques* à procurer aux calvinistes l'exercice de leur religion, et ceux-ci à ne point quitter les armes que la liberté n'eût été rendue aux maréchaux de Cossé et de Montmorency : tous enfin à faire une guerre opiniâtre, jusqu'à ce que, dans des états légitimement assemblés, on eût pourvu solidement à la réforme du gouvernement, à la punition des perturbateurs du repos public, à l'expulsion des étrangers, et au soulagement des peuples.

La reine se donna beaucoup de mouvement pour empêcher l'effet de ces conférences. D'abord elle suspendit long-temps, par des propositions captieuses, le départ des députés de la Rochelle et d'autres églises qui devoient s'y rendre. Ensuite elle envoya des agents secrets, chargés de semer la discorde entre les ministres. Mais si la conclusion éprouva des délais, ce fut moins par le moyen de ses ruses que par l'irrésolution du maréchal de Damville, Henri de Montmorency, second fils du feu connétable, et gouverneur de Languedoc (1).

Damville, d'un caractère doux et pacifique, se trouva, comme malgré lui, chef d'un parti dans l'état. C'étoit un homme indolent; difficile à émouvoir, aimant les plaisirs, mais d'un jugement exquis, peu sujet à se tromper quand il vouloit se donner la peine d'examiner une affaire, et surmontant alors assez sa nonchalance pour suivre, comme l'homme le plus actif, les résolutions que sa prudence lui dictoit. Voyant le

(1) Brantôme, t. VII et IX. Le Labour. t. II. Vie de d'Aubigné, p. 132.

royaume en feu sous Charles IX, Damville se renferma dans son gouvernement. Il n'auroit pas mieux demandé que d'y entretenir la paix : mais tantôt les entreprises des calvinistes, tantôt les ordres de la cour le tiroient de sa tranquillité. Il revenoit le plus tôt qu'il pouvoit : conduite dont se plaignoient les commandants voisins, sur-tout Montluc, qui aimoit la guerre, qui la faisoit pour le plaisir de la faire, et qui auroit voulu que tous les autres fussent aussi acharnés que lui. 1574.

La comparaison de ces gouverneurs remuants avec Damville le faisoit regarder à la cour comme un homme peu sûr. Plusieurs fois les ministres tentèrent, mais sans succès, de le tirer de sa province. Au moment de l'emprisonnement de son frère, la reine, sous prétexte de conférence, lui envoya deux de ses affidés, qu'on prétend avoir été chargés d'ordres de le saisir, mort ou vif. Lui, de son côté, aussi sous prétexte de ramener les calvinistes à la paix, entretenoit avec eux des liaisons réglées. Ainsi ce n'étoient que ruses et tromperies de part et d'autre. A l'occasion d'une maladie, dont les symptômes parurent extraordinaires, Damville crut avoir été empoisonné. Cependant, malgré la persuasion d'une mauvaise volonté si marquée, l'amour du repos auroit encore prévalu, et il ne se seroit pas joint aux confédérés de Milhaud, s'il avoit pu se promettre quelque sûreté de la part du roi, qu'il alla trouver exprès à Turin.

Tous les princes que Henri III vit dans sa route, l'empereur, et sur-tout le doge de Venise, homme d'une prudence consommée, lui conseillèrent la paix. Marguerite de France, duchesse de Savoie, sa tante, desiroit ardemment de le voir réuni avec les Montmorencys,

1574. persuadée que de là dépendoient le retour de plusieurs personnes de considération aliénées, et la chute du tiers-parti. Le roi ne paroissoit pas éloigné de leur accorder ses bonnes graces; et sur les espérances qu'il en donnoit, la duchesse engagea Damville à risquer le voyage de Piémont. Il s'y trouva en concurrence avec Villeroy et Hurault de Chiverni, envoyés par la régente. Quand Henri suivoit les conseils de la duchesse, Damville étoit favorablement écouté; mais, sitôt que le jeune monarque prêtoit l'oreille aux insinuations des ministres de sa mère, il ne montroit plus au gouverneur de Languedoc que froideur et indifférence. Celui-ci, voyant qu'il n'y avoit aucun fond à faire sur cet esprit versatile, prit congé, et, arrivé dans son gouvernement, signa la confédération de Milhaud.

Ainsi la guerre, sans être précisément déclarée, se trouva allumée par tout le royaume. Henri III parut indifférent sur ces troubles, plus amusé des fêtes qu'on lui donnoit qu'alarmé des dangers que lui présentoit un soulévement général. Ce fut dans ces dispositions qu'il rentra en France. La régente alla au-devant de lui jusqu'à Lyon: elle s'étoit fait accompagner par le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Ils ne furent pas reçus par le roi comme des criminels, mais avec toutes les caresses d'usage à l'égard de parents qu'on chérit. Alors on commença à connoître le caractère de Henri. Quoiqu'il ne doive que trop se développer par la suite, il convient néanmoins d'en exposer dès-à-présent les contrastes principaux, parcequ'ils furent la vraie cause des troubles du royaume.

Chiverni, qui fut un de ses ministres les plus affidés,

et qui lui resta constamment attaché, dit « qu'il n'avoit « pas le jugement bon ; qu'il sentoit mieux qu'il ne « pensoit ; qu'il avoit trop bonne opinion de sa suffi- « sance ; qu'il méprisoit les conseils des autres, et que « ses voluptés le firent mépriser. » Le duc de Nevers, qui l'avoit vu de près, a écrit que, quand il aimoit quelqu'un, il ne pensoit et n'agissoit plus que par ses conseils, exclusivement même à ses propres idées ; qu'il se transformoit, pour ainsi dire, en ses favoris, et qu'il étoit d'une prodigalité au-delà de toutes bornes. L'historien Matthieu, qui apprit de Henri IV et des seigneurs contemporains les anecdotes de sa vie, dit que Henri III regardoit les cruautés utiles comme justes et permises. Nous pouvons ajouter encore qu'il tenoit de la reine sa mère le goût du raffinement dans les affaires ; en sorte que, de plusieurs expédients, il choisissoit toujours les plus obliques et les plus compliqués. Il étoit brave, à la vérité, mais aisé à rebuter, ne supportant volontiers de la guerre que le moment de l'action. De ces défauts on déduit naturellement tous les événements de son régne. Doué de plus de pénétration que de justesse, il devoit saisir vivement un projet, et prendre toujours les plus mauvais moyens pour réussir. Esclave de la volonté de ses favoris, il n'est pas surprenant que Henri ait souvent sacrifié l'état à leurs intérêts. Ses profusions outrées durent nécessairement créer des sentiments de haine dans le cœur du peuple, qui paye et qui souffre. Enfin de cette inclination pour les fausses finesses, pour les coups de main hasardés, pour un repos indolent, il ne pouvoit résulter qu'un chaos d'intrigues, de défiances, et 1574.

1574. de traités de paix faits mal-à-propos, semences de nouvelles guerres (1).

Tel est en raccourci le tableau du régne de Henri III. Puisqu'il se déterminoit à la guerre, il étoit naturel de penser que ce monarque, célèbre dès l'âge de vingt-un ans par deux victoires, alloit se mettre lui-même à la tête de ses armées, et poursuivre à outrance ses ennemis : mais, par une inconséquence dont on trouvera bien d'autres preuves dans sa conduite, il s'amusa, pour ainsi dire, à chicaner avec ses sujets, en faisant un jour des offres qu'il rétractoit le lendemain; en tâchant, non de les ramener au devoir, mais de les détruire les uns par les autres. Ce manége n'aboutit qu'à faire soupçonner sa bonne foi, et à lui attirer, dès le commencement, des marques publiques de mépris (2).

Montbrun, gentilhomme du Dauphiné, le premier du royaume qui, quinze ans auparavant, avoit pris les armes pour la religion réformée, sommé de la part du roi de rendre quelques prisonniers, eut l'audace de répondre : « Comment! le roi m'écrit comme roi, et « comme si je devois le reconnoître. Je veux bien qu'il « sache que cela seroit bon en temps de paix; mais en « temps de guerre, qu'on a le bras armé et le cul sur « la selle, tout le monde est compagnon. » Fait prisonnier l'année suivante, Montbrun paya son insolence de sa vie. Les assiégés de Livron, petite ville du Languedoc, aussi coupables, furent plus heureux. Le roi avoit envoyé son armée devant cette place; voyant

(1) Mémoires de Chiverni, p. 212. Mémoires de Nevers, t. I. Matthieu, l. VII, p. 18 — (2) Sully, t. I, p. 86

qu'elle s'y morfondoit sans avancer, il vint lui-même au camp avec ses courtisans. Du haut de leurs murailles les assiégés les accablèrent d'injures : « Lâches ! « leur crioient-ils, assassins ! que venez-vous chercher ? « Croyez-vous nous surprendre dans nos lits et nous « égorger, comme vous avez fait à l'amiral ? Paroissez, « jeunes mignons ! venez éprouver à vos dépens que « vous n'êtes pas seulement capables de tenir tête à « nos femmes. » On vit pendant les attaques une vieille femme assise sur la brèche filer tranquillement, et narguer les assiégeants. Comme si le roi ne fût venu que pour essuyer cette insulte, il se retira, et le siége fut levé (1). 1574.

Tout déclinoit dans les armées, comme dans le conseil, parceque les ministres instruits et les anciens généraux, voyant leur crédit absorbé par les jeunes favoris, se retiroient. Loin d'être touché de cette désertion, Henri s'en applaudissoit. Débarrassé de ces hommes graves, il se trouvoit moins gêné dans ses plaisirs, et les titres qu'ils laissoient vacants lui servoient à décorer ses *mignons*.

En passant à Avignon, le roi assista à la procession des *pénitents*, genre de dévotion que l'exemple de la cour rendit commun en France. On se revêtoit d'une espèce de sac, qui descendoit jusqu'aux talons ; il étoit surmonté d'un capuchon qui enveloppoit la tête et couvroit le visage, et percé seulement à l'endroit des yeux, pour laisser la vue libre. Il y avoit des pénitents noirs, blancs, verts, et bleus, ainsi nommés de la couleur de leur sac. A la ceinture ils portoient un grand

(1) Brantôme. Le Labour. t. II. Dupleix, t. III.

1574. chapelet de têtes de mort, et une longue discipline, dont quelques uns faisoient usage. Dans les pays chauds, comme l'Italie, où ces confréries furent d'abord établies, elles faisoient leurs processions le soir ou la nuit : elles retinrent cette coutume dans les pays plus tempérés où elles s'introduisirent. La dévotion consistoit à aller d'église en église, récitant à deux chœurs des litanies et des psaumes chantés d'un ton lugubre (1). On sent combien, sous ce déguisement, favorisé par les ténèbres, il pouvoit se commettre de désordres. C'est cette facilité, souvent suivie de l'effet, qui attiroit les jeunes gens de la cour. Chacun voulut en être pour complaire au monarque, jusqu'au roi de Navarre, que le roi disoit en riant « n'être guère propre « à cela. »

En sortant d'une de ces processions, le cardinal de Lorraine fut attaqué d'une maladie qui l'emporta précipitamment à la fin de décembre. Ce prélat étoit trop considérable pour qu'on ne soupçonnât pas qu'il avoit été empoisonné. Sa mort occupa la cour pendant quelques jours. La reine mère s'imaginoit le voir comme un grand fantôme pâle, qui lui faisoit des reproches; visions effrayantes, qui n'attaquent guère une ame ferme ni une consience pure! Un affreux orage, qui désola presque toute la France le lendemain de sa mort, fut, selon les catholiques, un signe certain du courroux du ciel, jusqu'alors apaisé par les prières de ce grand homme. Les religionnaires dirent au contraire que c'étoit le sabbat des démons qui venoient le chercher. On

(1) Journal de Henri III.

raconte ces extravagances pour faire voir comment 1574.
juge l'esprit de parti (1).

Charles, cardinal de Lorraine, ne fut pas un méchant profond, une ame noire, un esprit libertin, un cœur corrompu. Pour être en droit d'en porter ce jugement il faudroit d'autres témoignages que ceux de ses ennemis. Ce ne fut pas non plus un homme sans passions, sacrifiant tout à la religion, et supérieur aux foiblesses humaines. « Il y avoit long-temps, dit Le Laboureur, qu'on ne voyoit plus de saints de si grande « maison. » C'étoit un ambitieux doué de talents naturels et acquis, et d'un génie vif, qui, à force de se justifier à soi-même ses desirs, vint peut-être à bout de se persuader qu'ils étoient utiles à la patrie. Cette illusion n'est point rare, même dans les hommes d'état. Ainsi avoit pensé le fameux chancelier de l'Hôpital, mort l'année précédente. On soupçonnoit ce dernier de n'avoir toujours opiné pour la paix que par attachement à la nouvelle religion, dont on le croyoit partisan secret, et il assure dans son testament qu'il ne l'a conseillée que pour le bien du royaume. De même, le cardinal de Lorraine, si déclaré pour la guerre, recevant les derniers sacrements en présence du roi, « proteste devant ses « deux maitres que jamais il n'a rien fait ou pensé qui « pût préjudicier a la France. » Ainsi il est des hommes qui, avec les plus grandes lumières, peuvent jusqu'au dernier soupir se tromper eux-mêmes, ou chercher à tromper les autres (2).

(1) Journal de Henri III.

(2) Rerum mirab. p. 119. Dupleix, t. III. Le Labour.

1575. La mort du cardinal de Lorraine fut suivie de près par le mariage du roi. Il avoit aimé Marie de Cléves, princesse de Condé. Cette inclination a servi de fond à quelques romans: on a vu qu'il lui écrivoit de Pologne avec son sang. Sitôt qu'il eut appris la mort de Charles IX, il lui expédia un courrier, pour lui dire qu'il feroit casser son mariage avec le prince, et qu'elle seroit reine de France; mais elle mourut presque subitement (1).

Henri se rappela pour lors les charmes de Louise de Vaudemont, cousine-germaine du duc de Lorraine, Charles III, qu'il avoit vue en allant en Pologne. Il l'épousa à Reims dans le mois de février, le lendemain de son couronnement. Cette princesse douce et vertueuse fut toujours triste au milieu des grandeurs: elle ne pouvoit se consoler du sacrifice qu'elle avoit été forcée de faire, en préférant le roi de France au frère du comte de Salm, dont elle avoit écouté les vœux dès l'enfance. Louise fut aussi recherchée par François de Brienne, de la maison de Luxembourg. Henri, qui le savoit, le trouvant triste un jour, lui dit: J'ai épousé « votre maîtresse, je veux vous donner la mienne. » L'échange n'étoit point égal, puisqu'il s'agissoit d'une fille décriée, cette Renée de Rieux, qui épousa depuis Antinotti. Brienne s'excusa, et trop pressé par le monarque, il se sauva de la cour.

Ainsi, tantôt un manque d'égards, tantôt un passe-droit enlevoit au roi de bons serviteurs. Jamais cependant prince n'en eut tant besoin. Pendant qu'il se livroit au spectacle de son sacre, qu'il passoit des jour-

(1) De Thou, l. CCCLX. Davila, l. VI. Mémoires de Nevers, l. I. Matthieu, l. VII. Dupleix, t. III. Journal de Henri III.

nées entières à arranger des diamants sur ses habits, 1575.
et à présider à la toilette de sa nouvelle épouse, les calvinistes et les politiques du tiers-parti mettoient à Nîmes la dernière main au traité dont ils étoient auparavant convenus.

Ce fut une vraie ligue, qui forma comme une république dans l'état. Les confédérés se nommèrent des chefs, établirent des impôts, en réglèrent la levée et l'emploi; firent des lois pour l'administration de la justice, pour la discipline des troupes, pour la liberté du commerce, pour l'exercice de la religion réformée: lois indépendantes du souverain, et dont la base étoit un engagement solennel de ne jamais traiter les uns sans les autres. Ils furent toujours fidèles à cette clause; et, quelque effort que fît la reine mère pour les désunir, elle n'y put réussir. Au contraire, les brouilleries de la cour fournirent aux mécontents de nouveaux appuis.

L'histoire de ces tracasseries domestiques devient nécessairement l'histoire du royaume. Ce sont précisément les grands événements produits par les petites causes. Les premiers personnages de ces scènes singulières furent le roi, le duc d'Alençon son frère, le roi de Navarre, Marguerite son épouse, et la reine mère: les seconds, une foule de jeunes gens et de femmes, entre lesquels se distinguoient Louis Bérenger du Gua, favori en chef, si je puis me servir de ce terme, et la fameuse de Sauve, dangereuse enchanteresse, sûre de retenir dans ses chaînes ceux à qui elle présentoit la coupe empoisonnée du plaisir (1).

(1) Mémoires de Marguerite. Mémoires de Nevers, t. I. Brantôme, t. III. Matthieu, l. VII. Dupleix, t. III.

1575. Henri, étant en Pologne, s'entretenoit fréquemment des dames de France avec ses confidents. Éloignés de celles dont la présence auroit pu leur imposer, ces jeunes gens, autant par vanité que par désœuvrement, se vantoient de leurs bonnes fortunes, et, au défaut d'aventures réelles, en imaginoient de vraisemblables. Le roi, voyant celles qu'il avoit crues les plus sages mêlées dans ces récits indiscrets, conçut pour toutes un mépris qui fut en France la régle de sa conduite à leur égard; et celles-ci le payèrent à leur tour d'une haine proportionnée à ses mépris, sur-tout la reine Marguerite, sa sœur.

Cette princesse, dans ses mémoires, laisse transpirer ces sentiments, dont elle rejette la cause sur du Gua, qu'elle dit avoir empoisonné l'esprit du roi son frère. On soupçonneroit, à l'entendre, que ce favori eut l'audace d'élever ses desirs jusqu'à elle, et que ce fut une passion rebutée qui le porta à noircir la sœur de son roi : crime dont Marguerite tira une cruelle vengeance. Il étoit jaloux, dit-elle, de l'union qui régnoit entre moi et mon autre frère le duc d'Alençon, et il en inspiroit au roi des défiances, comme si cette liaison eût eu pour but des intérêts contraires à la sûreté de la couronne. Le monarque, dans ses préventions, se faisoit une loi de déprimer son frère, pour lui ôter tout crédit.

Le duc d'Alençon avoit le défaut des petits génies : il étoit ombrageux, pointilleux, et s'imaginoit toujours qu'on le méprisoit. D'une figure peu avantageuse, il se trouvoit malheureusement dans le cas de souffrir, malgré son rang, des comparaisons humiliantes. Loin de ménager cet esprit aisé à gagner, le roi l'aigrissoit en le brusquant ou en applaudissant aux plaisanteries in-

décentes de ses favoris. Ainsi rabaissé, le duc d'Alençon cherchoit tous les moyens de se relever. Son cœur s'ouvroit avec une espèce de volupté aux projets ambitieux que lui présentoient les mécontents. Le monarque, qui rencontroit toujours le jeune duc dans les complots, s'en irritoit d'autant plus qu'il l'estimoit moins. De là naquit entre les deux frères une aversion qui les rendoit d'une crédulité sans égale sur tout ce que leurs flatteurs vouloient leur insinuer l'un contre l'autre. 1575.

Pendant que le roi alloit à Reims pour se faire sacrer, Hautemer, seigneur de Fervaques, un de ces hommes que l'appât de la fortune mène au crime comme à la vertu, vint le trouver déguisé en paysan, pour lui donner avis d'une conspiration contre sa personne, dont le duc d'Alençon étoit chef. Henri, sans autre information, croyoit le dénonciateur sur sa parole; mais la reine mère, remarquant que Fervaques prétendoit mettre son zèle à prix, conseilla d'aller bride en main, et d'approfondir. Sur l'offre qu'il faisoit de prouver sa dénonciation par l'aveu même des complices, on lui donna un homme de confiance, nommé Barat, chargé d'aller les entendre (1).

Fervaques lui assigne rendez-vous dans un village près de Langres, et le fait cacher dans une vieille masure, en attendant que les conjurés soient rassemblés. Barat se présente à eux en pleine campagne, et se dit envoyé du duc d'Alençon. Ils lui demandent des lettres de créance. Je n'avois garde, leur répond Barat, de me charger de lettres en pareilles circonstances. Comme il étoit cautionné par Fervaques, les conjurés se con-

(1) Matthieu, l. VII, p. 410.

1575. tentent de cette défaite : ils entrent alors en conversation, et expliquent leur dessein. Ils ne se proposoient pas moins que de tuer le roi, pour mettre le duc d'Alençon à sa place. A les entendre, il n'y avoit rien de si facile, quand le monarque, après son sacre, iroit de Reims à Saint-Marcoul ; mais ils se plaignoient vivement du duc d'Alençon, qu'on appeloit alors Monsieur, parceque depuis quinze jours qu'ils tenoient un agent auprès de lui, ils ne pouvoient avoir de ses nouvelles. Barat leur donna de bonnes espérances, les quitta, et vint faire son rapport.

Muni de ces preuves, le roi voulut qu'on fit le procès à son frère ; mais la reine mère s'y opposa, et travailla à les réconcilier. On manda Monsieur : il avoua qu'il avoit eu connoissance du complot, mais il assura n'avoir pas su jusqu'où on vouloit le porter, et n'y avoir jamais donné son consentement. Catherine fit entendre au roi son fils que c'étoit moins un parti pris qu'une volonté passagere de quelques mécontents obscurs, qui prétendoient se rendre importants, et elle assoupit l'affaire ; mais il en resta au roi un vif ressentiment contre son frère, et il étoit toujours prêt à le soupçonner.

Une fois à l'occasion d'un mal d'oreille, une autre fois pour une simple piqûre d'épingle, il se mit en tête que le duc d'Alençon l'avoit empoisonné : celui-ci, outré de ces imputations injurieuses, vouloit attaquer ouvertement les favoris qu'il en croyoit les auteurs. La reine se trouvoit fort embarrassée entre ses enfants. Madame de Sauve lui servoit à arrêter les fougues de Monsieur ; mais il échappoit souvent à l'adresse de cette femme, sur-tout quand la jalousie s'en méloit,

ce qui arrivoit quelquefois lorsqu'elle montroit des égards au roi de Navarre, avec qui néanmoins elle étoit obligée de partager ses attentions, afin de le retenir aussi dans ses liens. 1575.

Pour ce prince, comme s'il avoit été atterré par le massacre de la Saint-Barthélemi, il vivoit depuis ce temps dans l'indolence, ne se refusant pas absolument aux occasions qui pouvoient favoriser sa fortune, mais ne s'y livrant néanmoins qu'avec précaution, parcequ'il savoit qu'il étoit entouré de surveillants et d'ennemis. Henri III l'aimoit; mais, soit caprice, soit crainte, Catherine qui l'avoit aussi aimé dans son enfance, le haïssoit depuis qu'il étoit son gendre; elle eut même quelques idées de rompre son mariage, et *pour lui faire un mauvais tour*, dit la reine Marguerite dans ses mémoires (1).

Cette mauvaise volonté de Catherine se manifesta encore à la mort de Charles IX. Près d'expirer, le roi voulut embrasser son beau-frère. Ne pouvant priver son gendre de cette faveur, Catherine y joignit du moins des circonstances faites pour l'accompagner d'amertume. Pour introduire le roi de Navarre auprès de Charles, on le fit passer par une galerie longue et obscure, dans laquelle on avoit aposté des hommes armés, à mine farouche, et dont le maintien menaçant pouvoit intimider les plus intrépides. Le moribond combla son beau-frère de caresses, lui recommanda sa femme, sa fille, et même son royaume; puis tombant sur la conspiration de La Mole : « Je sais, dit-il, que vous n'êtes « point du trouble qui est survenu. Si j'eusse voulu

(1) Mémoires de Marguerite.

1575. « croire ce qu'on m'a dit de vous, vous ne seriez plus « en vie. Ne vous fiez en... » La reine répondit : « Mon-« sieur, ne dites pas cela. — Madame, reprit le roi, je « le dois dire, et est vérité. » Cayet assure que la personne, ou simplement indiquée, ou nommée trop bas pour qu'on ait pu l'entendre, étoit la reine mère elle-même. Selon le conseil de Charles IX, le gendre se défia toujours de sa belle-mère, et quelques caresses qu'elle lui fît, il ne se remit plus entre ses mains, sitôt qu'il en fut une fois tiré (1).

Les députés, que les confédérés entretenoient auprès du roi malgré les hostilités, exhortoient vivement les deux princes à se délivrer de leur captivité. Le premier qui leur prêta l'oreille fut le duc d'Alençon. Entre les braves qui s'étoient attachés à son service, on remarquoit Bussi d'Amboise, homme à bonnes fortunes, le mieux fait de la cour, dont la valeur égaloit l'arrogance. Sa fierté le rendoit insupportable aux favoris du roi, qu'il bravoit en toute rencontre, et par contre-coup au roi lui-même, qui adoptoit toutes leurs préventions. A la haine se joignirent quelques motifs de jalousie; il fut résolu de s'en défaire; mais, quoique les assassins fussent en grand nombre et favorisés par la nuit, le coup manqua, par la résistance de quelques amis dont Bussi étoit toujours accompagné. Le duc d'Alençon regarda comme un attentat contre sa propre personne l'entreprise méditée contre son plus cher favori (2).

Quelque temps auparavant, sur un bruit que Damville étoit mort en Languedoc, le roi avoit donné ordre d'étrangler à la Bastille les maréchaux de Montmorency

(1) Cayet, t. I, p. 252. — (2) Mémoires de Marguerite.

et de Cossé; ils ne durent la vie qu'aux délais et aux remontrances de Gilles de Souvré, qui obtint que du moins on attendroit la confirmation de cette nouvelle : elle se trouva fausse, et les proscrits furent sauvés; mais ces résolutions sanguinaires, quoique non exécutées, irritèrent le duc d'Alençon et les Montmorencys. Également maltraités, ils unirent leurs ressentiments. Le duc d'Alençon se sauva de la cour en septembre, et se jeta entre les bras des mécontents (1). 1575.

Son évasion fit un grand éclat dans le royaume. Le roi croyoit avoir gagné les confédérés par des offres bien supérieures à tout ce qu'ils pouvoient demander. Il consentoit à leur donner des places de sûreté; au lieu de quatre juges récusables, seize dans chaque parlement; le libre exercice de la religion calviniste dans les lieux actuellement en possession de ce privilége; aux seigneurs hauts-justiciers par-tout, aux autres dans leurs châteaux, pourvu qu'ils ne fussent ni dans les faubourgs des villes prohibées, ni à deux lieues de la cour, ni à dix de Paris. Quoique ces propositions n'eussent point été acceptées, le monarque restoit en repos, persuadé que tôt ou tard les rebelles se rendroient à ses desirs (2).

Les mécontents profitoient de cette indolence pour mieux lier leur parti. Sous les yeux de la cour, de son consentement même, et avec ses passe-ports, leurs députés alloient en Allemagne, en revenoient, et portoient les paroles des confédérés au prince de Condé, qui négocioit avec le duc Jean Casimir, fils de l'électeur

(1) Matthieu, l. VII, p. 418. Duplessis Mornay. — (2) De Thou, l. LXI. Davila, l. VI.

1575. Palatin. Ce prince se fit acheter bien cher. Outre des stipulations très justes, savoir, que toutes les opérations de paix et de guerre ne se feroient que de concert avec lui, et qu'on lui donneroit des sûretés pour la paye de ses troupes, il exigea encore que la première condition du traité de paix, quand on y viendroit, seroit que le roi lui cédât d'une manière indéfinie le gouvernement de Metz, Toul et Verdun. Dans la crainte de n'avoir aucun secours, les confédérés en passèrent par cette clause odieuse. Quand on sut que le duc d'Alençon avoit quitté la cour, il fut résolu, pour donner du poids au parti, que le prince de Condé et Casimir ne prendroient que la qualité de lieutenants du duc d'Alençon.

De Paris, le duc se sauva à toute bride à Dreux, ville de son apanage, où il trouva une forte escorte : il y publia un manifeste rempli de protestations de fidélité au roi, de plaintes contre ses favoris, et de promesses aux grands et au peuple, style ordinaire de ces sortes de pièces. De Dreux, le prince se retira en Poitou, où il fut joint par La Noue, Lévi de Vantadour, beau-frère de Damville, Henri de La Tour d'Auvergne, son neveu, accompagné d'un corps de noblesse.

Sitôt qu'on s'aperçut de la fuite du duc, ce fut un trouble général à la cour. Le roi alloit et venoit, s'emportoit, menaçoit : il écrivit par-tout, ordonna aux princes, aux seigneurs, à tout ce qui l'environnoit, de monter à cheval, et de lui ramener son frère, mort ou vif. Quelques uns obéirent ; mais le plus grand nombre ne crut pas devoir céder à cette vivacité : ils répondirent « qu'ils voudroient mettre leur vie en ce qui seroit du « service du roi ; mais d'aller contre Monsieur, son

« frère, ils savoient bien que le roi leur en sauroit un « jour mauvais gré. » « Il est dangereux, disoit le duc « de Montpensier, de se mettre entre la chair et l'ongle. » On fut si étonné à la cour, on soupçonnoit si peu quelles étoient les forces et les desseins du duc, qu'on fit fortifier la ville de Saint-Denys, comme si le duc d'Alençon avoit eu une armée prête à faire le siége de Paris (1). 1575.

La frayeur rend ordinairement cruel. La reine mère apprenant que Thoré, frère du duc de Montmorency, étoit prêt à entrer en France avec un corps de troupes destiné à frayer le chemin à l'armée de Casimir, lui fit dire que, s'il avançoit, elle lui enverroit les têtes de son frère et de son allié (2). Il répondit : « Si la reine « fait ce qu'elle dit, elle n'a rien en France où je ne « laisse des marques de ma vengeance », et il continua sa marche. Cette assurance fit prendre une résolution contraire ; ce fut de délivrer les maréchaux, et de se servir de leur médiation pour négocier avec le duc d'Alençon (3).

Catherine prit toutes sortes de mesures pour persuader aux prisonniers qu'ils étoient redevables de la liberté à sa seule bienveillance ; et, après les avoir comblés de caresses, elle les mena en Touraine, où elle s'aboucha avec le duc d'Alençon. Le succès du traité dépendoit de celui des armes. Thoré étoit entré en France à la tête d'un corps de reîtres, dans le dessein

(1) Mémoires de Marguerite, de Nevers, de Bouillon.

(2) Charles de Montmorency-Méru, frère de Thoré, et troisième fils du connétable, devenu duc de Damville et amiral de France sous Henri IV, avoit épousé une fille du maréchal de Cossé.

(3) Matthieu, l. VII, p. 523.

1575. d'aller joindre les confédérés au-delà de la Loire. Guise, gouverneur de Champagne, alla au-devant de lui, l'attaqua près de Langres, et le défit; ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre sa route et de gagner le duc d'Alençon. Guise reçut dans cette action une blessure à la joue, dont la marque lui resta toute sa vie, ce qui le fit surnommer le Balafré. Le vif intérêt que les catholiques prirent à son accident montra combien sa conservation leur étoit précieuse. Il ne put poursuivre son avantage, parceque le roi ne lui envoya pas de secours. On en conclut dès-lors que ce prince appréhendoit ses succès, et ce fut un sujet de murmure pour les catholiques zélés.

Les choses restèrent donc à-peu-près indécises, et les rebelles, regardant cet échec comme peu important, se tinrent toujours fermes, de manière que la reine, malgré tous ses efforts, ne put obtenir qu'une tréve de sept mois, depuis le 22 novembre jusqu'au 25 juin; encore fut-elle toute à l'avantage des confédérés. Le roi s'engagea à donner une somme considérable, tant pour payer l'armée de Casimir, que pour l'empêcher d'entrer en France; de livrer aux religionnaires et catholiques unis six villes, savoir, Angoulême, Niort, la Charité, Bourges, Saumur et Mézières; de payer les garnisons qu'on y mettroit aux ordres du prince de Condé et du duc d'Alençon, et d'entretenir au dernier une garde de Suisses, d'arquebusiers et de gendarmes. Il est vrai qu'on mit pour condition, que, en paix ou en guerre, ces villes seroient rendues à l'expiration de la tréve; mais on sentoit bien que c'étoit une condition illusoire, demandée seulement afin de sauver en apparence l'honneur du roi; car il

étoit clair que, si les confédérés se prêtoient à la paix, ils stipuleroient pour premier article la conservation de ces gages de leur sûreté, et qu'en cas de guerre ils se garderoient bien de les rendre. 1575.

Ainsi, en moins de quatorze mois, Henri III se vit réduit à faire une trève honteuse avec ses sujets; il fut obligé de souffrir les étendards des révoltés sur les remparts de ses villes; il perdit la couronne de Pologne, dont la nation assemblée le priva avec une brusquerie qui tenoit du mépris, pour en gratifier Étienne Battori, prince de Transylvanie; il sacrifia aux ducs de Savoie et de Lorraine, sans pouvoir s'en faire des amis, de bonnes places et de grands territoires, qui avoient coûté, sous ses prédécesseurs, beaucoup de sang à la France; enfin il essuya dans sa propre cour le plus sensible des affronts.

Du Gua, ce favori impérieux qui, fier de la protection de son maître, se croyoit à l'abri des revers, éprouva dans ce temps ce que peut une femme irritée. Marguerite, reine de Navarre, se plaignoit depuis longtemps d'être en butte à sa malveillance. Elle l'accuse, dans ses mémoires, d'avoir voulu rendre sa conduite suspecte à son mari, de lui avoir enlevé l'amitié du roi son frère, d'avoir été cause qu'il prit contre elle des résolutions extrêmes. On auroit tort de le juger sur les accusations de son ennemie. Du Gua avoit des qualités estimables, entre autres celle de ne point flatter son maître, vertu rare dans un favori. « Je l'ai vu, dit « Brantôme, faire des remontrances au roi, lorsqu'il « lui voyoit faire quelque chose de travers, ou qu'il « l'oyoit dire de lui. Le roi le trouvoit bon et s'en corri- « geoit. » Mais, pour Marguerite, elle le détestoit. Cette

1575. princesse, sans crédit, indifferente à sa mère, méprisée de son mari, haïe du roi, attaqua ce colosse de puissance et l'abattit. Elle cherche un assassin, surmonte ses craintes et ses scrupules dans une entrevue qu'elle lui ménage pendant la nuit, aux dépens de sa réputation, et fait poignarder du Gua presque sous les yeux du roi, qui se contente de le plaindre, et n'ose le venger.

Ces événements n'altéroient que foiblement la tranquillité de Henri III, le plus facile des hommes à se consoler de ses disgraces. On a cru que c'étoit pour faire diversion à ses chagrins qu'il se livroit à des occupations et à des amusements si disparates, et qui l'occupoient tellement qu'ils paroissoient alors sa principale affaire. Le journal de sa vie présente une infinité de ces sortes d'actions, quelquefois excellentes en elles-mêmes, quelquefois simplement puériles, mais presque toujours faites à contre-temps. « Nonob-« stant toutes les affaires de la guerre et de la rébellion « que le roi avoit sur les bras, il alloit ordinairement « en coche avec la reine son épouse, par les rues et « maisons de Paris, prendre les petits chiens qui leur « plaisoient, alloient aussi par tous les monastères des « femmes, aux environs de Paris, faire pareilles quêtes « de petits chiens, au grand regret des dames qui les « avoient, se faisoient lire la grammaire et apprendre « à décliner (1). »

Le même prince, en octobre et novembre, pendant que les rebelles se fortifioient à l'ombre de la tréve, « fit mettre sus par les églises de Paris, les oratoires,

(1) Journal de Henri III

« autrement dits les paradis, où il alloit tous les jours « faire des aumônes et prières en grande dévotion, « laissant ses chemises à grands goderons, dont il étoit « auparavant si curieux, pour en prendre le collet ren- « versé à l'italienne. Il fit faire procession générale et « solennelle, en laquelle il fit porter les saintes reliques « de la Sainte Chapelle, et assista tout du long, disant « son chapelet en grande dévotion. » Par son ordre, la ville et la cour y assistèrent, « hormis les dames, que le « roi ne voulut qu'elles s'y trouvassent, disant qu'il n'y « avoit dévotion où elles étoient. » 1575.

C'est encore un problème de savoir si Henri vaquoit à ces exercices de religion, par hypocrisie, par amour du spectacle, ou par véritable dévotion. Il seroit trop dur de taxer d'hypocrisie un homme qui ne sut jamais prendre sur lui-même de cacher ses vices; mais on peut lui soupçonner de l'ostentation, quand il assistoit à ces cérémonies avec un air de parade et de vaine complaisance; le taxer de légèreté, quand après il étoit le premier à rire des bouffonneries qui avoient échappé à ses jeunes favoris, sous le sac de pénitents; enfin lui reprocher de l'inconséquence, quand, non content de dire son chapelet *de têtes de mort* le long des rues, il le *marmottoit* au bal et dans des parties de débauche, et quand il l'appeloit en plaisantant *le fouet de ses grandes haquenées*. Peut-être aussi qu'ayant été mal élevé, il se persuada que la religion ne consistoit que dans ces dehors, qui n'en doivent jamais être que l'accessoire.

Pendant que la trêve se publioit d'un côté, elle se rompoit de l'autre. Si les chefs suspendoient les hostilités, les inférieurs se croyoient permis une petite guerre qui ne déplaisoit pas aux princes, parcequ'elle tenoit

les troupes en haleine. Les gouverneurs de Bourges et
1575. d'Angoulême, villes accordées aux confédérés par le traité, ne voulurent point les céder. La cour feignit d'en être fâchée, et donna en échange aux réformés Cognac et Saint-Jean-d'Angely. On ne parla seulement pas de livrer Mézières aux reîtres, selon les conventions. Il auroit été en effet bien imprudent de leur abandonner une ville située sur la frontière du royaume, qui auroit servi d'appui aux Allemands qu'on auroit voulu introduire en France. Le roi levoit aussi des troupes étrangères; sujet de plaintes pour les confédérés, qui avoient l'injustice de crier à la trahison, pendant qu'ils ne gardoient pas même les bienséances.

Comme si les hommes n'eussent pas mérité qu'on mît du moins de l'art à les tromper, le duc d'Alençon écrivit hardiment au parlement qu'une armée étrangère alloit entrer en France; qu'il en étoit fâché, mais qu'il comptoit ne s'en servir que contre les ennemis de l'état. Il prioit en conséquence les magistras d'interposer auprès de son frère leurs bons offices pour lui faire connoître la justice de la cause. Le duc écoutoit en même temps les propositions avancées par la reine, tendantes à une paix générale. Il envoyoit, de concert avec elle, des courriers chargés de retarder la marche de Casimir, et sous main il le pressoit d'avancer (1).

1576. Ces instances secrètes eurent leur effet. Casimir et Condé entrèrent en Champagne en février, traversèrent la Bourgogne, passèrent la Loire et l'Allier, et, le premier jour de mars, se joignirent, dans le Bourbonnois, au duc d'Alençon, qui fut déclaré généralissime. Ses forces

(1) De Thou, l. LXII. Davila, l. VI.

réunies se trouvèrent monter à trente mille hommes, Suisses, Allemands, et François. Elles avoient été suivies dans leur marche par une armée royale sous le commandement du duc de Mayenne, frère cadet du duc de Guise; mais il ne jugea pas à propos de les attaquer, soit qu'il ne fût pas assez fort, ou qu'il n'eût pas des ordres assez précis de la cour, dont les délibérations étoient toujours traversées par de nouveaux événements. 1576.

Henri, roi de Navarre, vivoit au milieu des troubles en homme indifférent. D'Aubigné prétend qu'il faisoit le personnage de Brutus à la cour de Tarquin, cachant sous une indolence politique l'activité et les autres vertus héroïques qui le rendirent depuis les délices de la France et la terreur de ses ennemis; mais il est plus vraisemblable que Henri, alors âgé seulement de vingt-deux ans, étoit enchaîné par les plaisirs. Loin d'envier le rôle brillant qu'alloit jouer le duc d'Alençon, quand il quitta la cour pour paroître à la tête des confédérés, le roi de Navarre ne vit dans cet événement qu'un rival de moins auprès de la dame de Sauve, dont la reine se servoit pour le retenir (1).

Mais le remède vint d'où venoit le mal. Cette même femme qui le captivoit lui fit connoître qu'on le méprisoit; qu'on ne l'avoit employé dans aucune occasion, malgré ses offres; que le commandement des armées étoit donné à d'autres qui ne le valoient pas, et que, pendant qu'il s'énervoit dans une molle oisiveté, le duc d'Alençon alloit ou se couvrir de lauriers, ou, s'il vouloit se

(1) Journal de Henri III. D'Aubigné, t. II, p. 778. Mémoires de Chiverni, p. 91. De Bouillon, p. 174. De Sully, l. I, p. 88. Amirault, p. 207. Mémoires de Marguerite, de Mornay. Matthieu, l. VII, p. 427.

1576. prêter à la paix, obtenir la lieutenance générale du royaume. Ces discours émurent le roi de Navarre ; son courage se réveilla, mais la prudence lui servit de guide : il accoutuma de longue main ses surveillants à ne point s'inquiéter des absences qu'il faisoit de temps en temps, sous prétexte de chasse, et, à la première occasion favorable, il se sauva de la cour, en février.

Ce n'est, pour ainsi dire, que de ce moment que commence la vie du Grand Henri. Il alla d'abord, d'une traite, à vingt lieues de Paris, où il rassembla quelques amis qui avoient le mot, et se retira avec eux à grandes journées dans son gouvernement de Guienne. Sans doute la crainte de n'y être qu'en second l'empêcha de joindre l'armée des confédérés, que le duc d'Alençon commandoit ; mais il envoya des députés à une espèce de diète qu'ils tinrent à Moulins, dont le résultat fut une longue requête au roi ; elle contenoit en détail les demandes des intéressés.

Si le roi les eût accordées, c'en étoit fait de la religion catholique et de sa couronne. Outre les anciennes concessions, telles que la liberté de conscience et des places de sûreté, les réformés demandoient qu'on partageât toutes les églises et les dîmes entre le clergé romain et leurs ministres ; et qu'on augmentât l'apanage de Monsieur, avec des clauses qui l'auroient rendu une vraie souveraineté dans le royaume ; entre autres, qu'on lui donnât une garde toujours subsistante de six cents hommes de cavalerie et trois mille d'infanterie, entretenue aux dépens du roi. Chacun fit ensuite ses propositions en particulier. Le prince de Condé exigeoit la jouissance du gouvernement de Picardie, dont il n'avoit eu jusque-là que le titre, aussi bien que la dispo-

sition absolue de Boulogne-sur-Mer. Le roi de Navarre vouloit une autorité presque indépendante dans son gouvernement de Guienne, la souveraineté dans ses domaines de France, le paiement des anciennes pensions accordées à sa famille, de la dot de sa femme et des arrérages. Ceux qui ne purent faire entrer leurs prétentions dans la requête générale eurent soin d'en charger les députés qu'on envoya à la cour. Il est clair que si ces articles eussent passé, il se seroit établi dans toutes les parties de la France une multitude de petites républiques, qui, ayant le même intérêt, se seroient réunies au premier signal contre l'autorité légitime. 1576.

La reine mère para habilement ce coup. Comme le duc d'Alençon marquoit un vif attachement à la reine de Navarre sa sœur, à qui le roi avoit donné des gardes après la fuite de son mari, sa mère la tira de prison, et la mena avec elle au camp de son fils, escortée de plusieurs autres dames, qu'on appeloit son *escadron volant.*

On remarqua que la vue de cette troupe fit chanceler le duc. Rien ne parut dur à Catherine pour retirer son fils des mains des mécontents; elle augmenta son apanage de trois provinces; la Touraine, le Berri, et l'Anjou: on lui en donna tous les droits honorifiques; la disposition du civil et du militaire, la nomination aux bénéfices consistoriaux, et une pension de cent mille écus. De ce moment le duc d'Alençon prit le titre de duc d'Anjou.

Quand le prince fut content, il s'imagina, selon la coutume des grands, que tous les autres devoient l'être; de sorte que chacun fut réduit à tirer ce qu'il put: le

1576. prince de Condé, des espérances pour son gouvernement de Picardie; Casimir, l'attente d'une belle terre en France, et de la solde due à ses troupes, à qui on ne donna comptant qu'une somme très modique, en comparaison de la dette totale. Les autres cédèrent, sans conditions meilleures ni pires qu'auparavant; il y eut seulement un édit qui étendoit un peu les priviléges des réformés, et qui réhabilitoit la mémoire de l'amiral, de La Mole, de Coconnas, de Briquemaut, de Cavagnes, de Montgommeri, et de Montbrun : le reste fut renvoyé à l'assemblée des états, que le roi indiqua à Blois pour la mi-novembre. En attendant, le duc d'Anjou alla dans son apanage jouir de sa nouvelle domination. Le roi de Navarre se cantonna en Guienne, le prince de Condé dans les environs de la Rochelle, et Jean Casimir retourna sur la frontière de Champagne attendre les millions qui lui étoient promis.

Mais, comme il ne se trouva rien dans les coffres, le roi voulut *fouiller aux bourses des bourgeois de Paris* : le moment n'étoit pas favorable. L'année précédente, le roi ayant essayé d'emprunter, on lui avoit répondu par des remontrances; cette année on ajouta des pasquinades. On murmuroit hautement de voir le roi entouré de jeunes gens, auxquels il prodiguoit l'argent des peuples. Ses principaux favoris étoient Caylus, Maugiron, Livarot, Saint-Mesgrin, Anne de Joyeuse, et Nogaret de La Valette. La plupart furent introduits à la cour par René de Villequier, qui y faisoit le personnage méprisable d'artisan de plaisir. La main qui les présentoit rendit leurs mœurs suspectes : ils commencèrent alors à être appelés *Mignons*. Leur air efféminé donna lieu à des imputations odieuses, que la con-

duite du roi ne démentoit pas assez. Il en résulta pour ce prince un mépris général, qui peut-être, plus que tout le reste, accrédita la fameuse faction connue sous le nom de *la Ligue* (1). 1576.

Ce qu'elle présente de singulier, c'est d'abord le soulèvement presque général des catholiques contre un roi très catholique et toujours reconnu pour tel, malgré les suggestions employées pour faire suspecter sa foi; ensuite les prétentions hardies de cette ligue audacieuse, même dans la foiblesse de ses commencements; sa marche toujours ferme et uniforme, malgré la connoissance qu'on avoit de ses secrets, malgré les mesures prises pour l'arrêter: le but du complot, qui étoit de mettre sur le trône un étranger, sans titre même coloré; les succès effrayants de cette ligue, à la vérité punis dans le chef, mais si bien concertés que de son sang répandu naquirent de nouveaux monstres: le fanatisme qui poignarde les rois, l'anarchie qui désole les empires; la tyrannie du peuple, brutale et insolente, plus redoutable que celle des grands; enfin tous les fléaux que Dieu envoie aux hommes dans sa colère: fléaux qui désolèrent la France jusqu'au moment où le Tout-Puissant, touché de nos maux, couronna les efforts de Henri, vainqueur et pacificateur de son royaume (2).

Il ne faut pas s'imaginer que les Guises conçurent tout-à-coup le projet de s'asseoir sur le trône: leur ambition eut ses âges. On prétend que le cardinal de Lorraine concerta la ligue, après la bataille de Dreux, dans le concile de Trente; mais s'il imagina quelque

(1) Journal de Henri III. — (2) De Thou, l. XLIII. Davila, l. IV.

1576. chose, ce ne fut tout au plus que le dessein de lier le sort de sa maison à la religion catholique, dont les zélés regardoient son frère comme le soutien. Peut-être poussa-t-il ses idées politiques jusqu'au projet de fortifier cette liaison par l'accession des autres puissances catholiques, comme le pape et le roi d'Espagne. Il se forma en effet, en 1563, dans les provinces, et même à la cour, de petites ligues particulières que le gouvernement réprima: c'étoit déja l'ouvrage de l'inquiétude des catholiques, qui, voyant les calvinistes réunis alarmer le conseil du roi, lui arracher des graces, s'unirent aussi de leur côté pour former un contre-poids, et empêcher que ces graces ne devinssent préjudiciables à leur religion; mais ces petites ligues éparses et isolées n'avoient point de centre commun. Ce ne fut qu'en cette année, 1576, qu'on commença à parler d'élire un chef, capable de soutenir l'ancienne religion, indépendamment du roi, regardé comme trop foible. Il est possible que dès-lors Henri de Lorraine, duc de Guise, chef désigné, n'ait plus mis de bornes à ses vœux. Ce seroit pourtant le croire un peu chimérique, que de lui supposer des prétentions à la couronne, bien développées avant la mort du duc d'Anjou (1).

Guise, fils du duc assassiné devant Orléans, n'avoit pas dix-neuf ans quand il attira sur lui les yeux de toute la France par sa belle défense dans Poitiers, que l'amiral assiégeoit. Ne négligeant aucune occasion de frapper les religionnaires, couvert de leur sang à la Saint-Barthélemi, prodigue du sien à la tête de l'armée

(1) Mémoires de Montluc, l. VI, p. 430. Recueil de choses mém. t. III, p. 694. Sat. Ménip. p. 121.

qui battit les Allemands près de Langres, il blâma toujours les ménagements de la cour pour les calvinistes ; par-là il gagna souverainement le cœur des catholiques. Les murmures des plus zélés, à la nouvelle de la dernière paix, lui marquèrent, pour ainsi dire, son rôle. Il avoit autrefois aspiré à la main de Marguerite de Valois, depuis reine de Navarre ; mais l'indignation de Charles IX, outré de son audace, le força d'y renoncer. Henri III l'aimoit dans ce temps ; il l'embrassoit un jour, et regardant tendrement sa sœur : « Plût « à Dieu, lui dit-il, que vous fussiez mon frère ! » Au retour de Pologne, le même prince ne lui montra plus que de l'indifférence. Guise trouva la même froideur dans le duc d'Anjou et le roi de Navarre, dont il rechercha inutilement les bonnes graces. S'apercevant donc qu'il n'avoit rien à espérer à la cour, où l'on affectoit de lui donner toutes sortes de dégoûts, il se livra à la faveur populaire, qui travailloit sourdement pour lui (1). 1576.

Il se trouve toujours dans les factions des gens ardents, qui font leur intérêt de celui des chefs, et qui poussent souvent plus loin que ceux-ci n'espéroient les moyens imaginés d'abord. Des bourgeois de Paris, marchands, gens de palais et autres, non contents de s'entretenir entre eux, par occasion, de l'état et de la religion, en vinrent jusqu'à tenir des assemblées clandestines, dans lesquelles ils traitoient la matière exclusivement. Comme ils avoient déja vu les calvinistes s'engager par des serments et des souscriptions de formulaires à la défense de la cause commune, ils crurent ne pou-

(1) Mémoires de Marguerite. Vie de de Thou, l II, p 103.

1576. voir mieux faire dans la circonstance que de suivre cet exemple. On ne peut assurer si cette manie d'associations commença par Paris ou par les provinces : l'acte le plus ancien qui nous en reste, et le seul entier, est de Picardie. Le seigneur d'Humières, qui y commandoit, avoit une querelle personnelle avec le prince de Condé. Craignant de voir tomber sa puissance, si le prince, selon une clause expresse de la dernière paix, étoit mis en possession de son gouvernement, d'Humières tâcha de lui susciter des obstacles, et n'en trouva pas de meilleur que de forcer la noblesse, par un engagement solennel, à ne rien souffrir qui pût préjudicier à la religion romaine. Il dressa une formule de serment, qu'il présenta aux gentilshommes de la province, presque tous aussi catholiques qu'attachés à leur commandant. Ils signèrent cette confédération, et en peu de temps la Picardie entière, villes et campagne, se trouva engagée dans une ligue.

Le préambule du formulaire et le but qu'on paroissoit s'y proposer ne présentoit rien que de louable au premier coup-d'œil : on s'engageoit par serment à persévérer jusqu'à la mort dans la sainte union formée au nom de la sainte Trinité, pour la défense de la religion catholique, du roi Henri III, et des prérogatives dont le royaume jouissoit sous Clovis : première insinuation qui rendoit les ligueurs maîtres d'étendre leurs vues à des objets absolument étrangers à la religion ; mais le poison le plus subtil étoit caché dans les lois mêmes de l'association, conçues en ces termes : « Nous « nous obligeons à employer nos biens et nos vies pour « le succès de la sainte union, et à poursuivre jusqu'à « la mort ceux qui voudront y mettre obstacle. Tous

« ceux qui signeront seront sous la sauvegarde de l'u- 1576.
« nion ; et, en cas qu'ils soient attaqués, recherchés ou « molestés, nous prendrons leur défense, même par la « voie des armes, « contre quelque personne que ce « soit. » Si quelques uns, après avoir fait le serment, « viennent à y renoncer, ils seront traités comme re- « belles et réfractaires à la volonté de Dieu, sans que « ceux qui auroient aidé à cette vengeance puissent « être inquiétés. « On élira au plus tôt un chef, à qui tous « les confédérés seront obligés d'obéir ; et ceux qui re- « fuseront seront punis selon sa volonté. » Nous ferons « tous nos efforts pour procurer à la sainte union des « partisans, des armes, et tous les secours nécessaires, « chacun selon nos forces. « Ceux qui refuseront de s'y « joindre seront traités en ennemis et poursuivis les ar- « mes à la main. Le chef seul décidera les contestations « qui pourroient survenir entre les confédérés, et ils ne « pourront recourir aux magistrats ordinaires que par « sa permission (1). » Ainsi ils transmettoient toute la puissance royale au chef futur, qu'on sentoit bien devoir être autre que le roi.

Henri ne sut cette entreprise contre son autorité que lorsqu'il y avoit déja beaucoup de gentilshommes, d'ecclésiastiques, de bons bourgeois, de gens de palais; des villes considérables et des provinces entières affiliées à la ligue. Quant au plan secret et aux ressorts qu'on devoit faire jouer, il les apprit du moins assez à temps pour les prévenir, s'il avoit su prendre une résolution et la suivre. Ces lumières lui vinrent de son ambassadeur en Espagne, où les ligués entretenoient des

(1) Mémoires de Marguerite, t. I. Dupleix, t III, p. 207.

1576. agents cachés; elles lui vinrent aussi par le canal des calvinistes, qui surprirent et firent passer au roi les papiers d'un avocat nommé David, député à Rome par le parti, et instruit de tous les mystères. Quelques auteurs prétendent que ces papiers furent supposés par les ennemis du duc de Guise; mais il seroit bien étonnant qu'ils eussent si bien deviné et exposé d'avance, à très peu de changements près, ce qui fut successivement tenté par les ligueurs. Au reste, que ces mémoires soient réels ou supposés, comme ils développent exactement le plan de l'intrigue, nous en donnerons ici la substance.

On commençoit par l'éloge des Guises, qu'on disoit issus de Charlemagne, et on continuoit ainsi: « Depuis « qu'au préjudice des descendants de cet empereur les « enfants de Hugues Capet ont envahi le trône, la ma- « lédiction de Dieu a éclaté sur ces usurpateurs: les uns « ont été privés de sens, d'autres de la liberté, ou ont « été frappés des foudres de l'église. La plupart, sans « santé et sans force, sont morts à la fleur de leur âge, « ne laissant point de successeur. Le royaume, sous ces « régnes malheureux, est devenu la proie des héréti- « ques, tels que les Albigeois et les pauvres de Lyon. « La dernière paix, si avantageuse aux calvinistes, va « aussi les établir solidement en France, si on ne profite « de cette occasion même pour rendre le sceptre de « Charlemagne à sa postérité.

« Les catholiques unis, dans l'intention de soutenir « la foi, sont donc convenus de ce qui suit: savoir, « qu'en chaire et au confessionnal, ceux du clergé s'élé- « veront contre les priviléges accordés aux sectaires, et « exciteront le peuple à empêcher qu'ils n'en jouissent.

« Si le roi marque de l'appréhension que l'infraction de « la paix en cet article essentiel ne le replonge dans de « nouveaux troubles, on l'engagera à rejeter tout l'o-« dieux de cette affaire sur le duc de Guise. Le danger « auquel ce prince s'exposera en se dévouant ainsi à « toute la haine des religionnaires le rendra plus cher « aux catholiques. Son audace enhardira les timides à « signer la ligue, et grossira le parti. Tous les confédé-« rés jureront de le reconnoître pour chef : les curés des « villes et des campagnes tiendront un rôle de ceux qui « sont en état de porter les armes. Ils leur diront en « confession ce qu'ils auront à faire, comme ils l'auront « appris des supérieurs ecclésiastiques, qui recevront « eux-mêmes les instructions du duc de Guise, et celui-« ci enverra secrétement des officiers pour former les « nouveaux enrôlés. 1576.

« Les religionnaires ont demandé eux-mêmes l'as-« semblée des états : ils seront convoqués à Blois, ville « tout ouverte. Le chef du parti aura attention de « faire élire dans les provinces des députés inviolable-« ment attachés à l'ancienne religion et au souverain « pontife. En même temps, des capitaines dispersés « dans le royaume léveront un certain nombre de « soldats déterminés, qui promettront par serment « de faire en temps et lieu ce qu'on leur commandera. « Il faudra aussi engager par des insinuations douces « le duc d'Anjou, le roi de Navarre, le prince de Condé, « et tout ce qu'il y a de seigneurs suspects, à se rendre « aux états avec le roi. Pour le duc de Guise, il ne s'y « trouvera pas, afin d'éloigner les soupçons, et aussi « afin d'être plus en état de donner ses ordres loin de la « cour, qui l'éclaireroit.

1576. « Si quelqu'un s'oppose aux résolutions qu'on prendra dans les états, en cas qu'il soit prince du sang, « il sera déclaré inhabile à succéder à la couronne : de « toute autre qualité, il sera puni de mort, ou l'on « mettra sa tête à prix si on ne peut le saisir. Dans ces « dispositions, les états feront une profession de foi « publique, ordonneront la publication du concile de « Trente, confirmeront les ordonnances faites pour la « destruction de l'hérésie, et révoqueront tous les « édits contraires. Ainsi le roi se trouvera dégagé des « paroles données aux calvinistes. On leur prescrira un « temps pour se réconcilier avec l'église. Comme, pen« dant cet intervalle, il faudra prendre les armes pour « réduire les plus opiniâtres, les états représenteront « au roi que, si on veut réussir, il ne faut désormais « qu'un seul homme à la tête de l'entreprise, et ils de« manderont le duc de Guise, le seul général habile « qui n'a jamais eu de liaisons avec les hérétiques.

« Pour donner du poids à cette requête, au jour dit, « les soldats levés sourdement dans les provinces pa« roîtront autour de Blois, fortifiés de quelques troupes « étrangères. On enlévera Monsieur, et on lui fera son « procès, comme à un criminel de lèse-majesté divine « et humaine, pour avoir extorqué du roi son frère « des conditions favorables aux hérétiques rebelles. « Le duc de Guise, maître des armées, poursuivra les « révoltés, s'assurera des principales villes, mettra « sous bonne garde tous les complices de Monsieur, « dont il fera achever le procès; et enfin, de l'avis du « pape, comme fit autrefois Pepin à l'égard de Childé« ric, il renfermera le roi dans un monastère pour le « reste de ses jours. »

Tel étoit le projet de l'avocat David, que nous abrégeons. Il fut regardé alors comme une chimère; et, en effet, qui auroit cru qu'on toucheroit un jour au moment de le voir réussir? Le pape Grégoire XIII, sans y prendre grande confiance, le toléra, comme capable du moins de suspendre les progrès du calvinisme en France. Philippe II, roi d'Espagne, qui appréhendoit toujours que les François, tranquilles chez eux, ne portassent des secours aux rebelles des Pays-Bas, saisit avidement cette occasion de semer la discorde. Il promit d'aider la ligue d'hommes et d'argent; engagement auquel il ne fut que trop fidèle pour la tranquillité du royaume (1). 1576.

Henri III savoit en grande partie ces desseins, quand il ouvrit les états de Blois, au commencement de décembre. Il y parut au milieu de sa cour, avec une majesté que sa foiblesse habituelle ne l'empêchoit pas de porter dans les actions d'éclat. Le duc de Guise ne se trouva pas aux premières séances : elles étoient composées de députés presque tous attachés à la ligue, et disposés à se conduire par les secrètes impressions du chef, quoique absent. Dès le commencement il s'engagea une espèce de combat, non tel qu'il auroit dû être de monarque à sujets, également intéressés à ne montrer de la contrariété dans les opinions que pour mieux s'accorder sur le bien public, mais comme entre ennemis captieux qui cherchent à se surprendre par des propositions insidieuses (2).

Les états demandèrent que ce qui seroit décidé una- 1577

(1) Le Labour. t. I. Cayet, t. I, p. 5. Journal de Henri III, t. I.

(2) Journal de Henri III, t. I et III. Mélanges historiques de Camusat. Mémoires de Nevers, t. I, p. 166.

1577. nimement dans l'assemblée générale eût force de loi, ou bien que, pour la plus prompte expédition des affaires, le roi nommât un certain nombre de juges, auxquels les états en joindroient autant, et que ce qui auroit été réglé par ce conseil souverain devînt irrévocable. Henri éluda ces propositions qui tendoient toutes deux à introduire une puissance différente de la puissance royale. On demanda aussi la publication du concile de Trente, la révocation des graces accordées aux hérétiques, et la guerre contre eux. Toutes ces prétentions ne se développèrent que successivement, tantôt insinuées avec douceur, tantôt accompagnées de menaces : mais le roi, en garde contre les surprises, au défaut de la vigueur qu'il auroit dû montrer, avoit toujours des subterfuges prêts, et pallioit du moins le mal, s'il n'avoit pas assez de résolution pour l'empêcher.

Il hésita long-temps sur le parti qu'il prendroit au sujet de la ligue. Paroître l'ignorer, c'étoit lui donner le moyen de se fortifier, à l'ombre d'un silence que les mal intentionnes prendroient pour impuissance. Frapper un coup contre elle, la déclarer illicite et abusive, c'étoit risquer de se compromettre, parcequ'on trouveroit peut-être dans ses partisans plus de résistance qu'on ne pensoit. Enfin, lui laisser choisir un chef, autant auroit-il valu descendre tout d'un coup du trône et abdiquer la couronne.

Tout balancé, Henri, selon son caractère ami du repos, s'arrêta au moyen qui le débarrassoit pour le moment : ce fut de se déclarer lui-même chef de la ligue. On en dressa un formulaire, d'où étoient retranchées toutes les ambiguités dangereuses pour l'au-

torité royale. Le monarque le jura lui-même, le fit accepter aux états, et donna ordre qu'il fût signé à Paris et par toute la France. 1577.

Cet expédient qu'on a blâmé, en disant que le roi Henri s'étoit rendu par-là simple chef de parti dans son royaume, déconcerta du moins pour quelque temps le duc de Guise et ses adhérents. Ils accoururent à Blois; et ne pouvant plus embarrasser le roi autrement, ils pressèrent la déclaration de guerre contre les hérétiques. Henri répondit qu'auparavant il falloit s'assurer de l'intention des princes et des seigneurs absents; que peut-être étoient-ils disposés à entrer dans le sein de l'église, et que leur rang méritoit bien une sommation. On ne put se refuser à ces raisons, et les états choisirent des députés qu'ils chargèrent d'aller trouver le roi de Navarre, le prince de Condé et le maréchal de Damville.

Ils étoient cantonnés : Damville, à la tête des politiques, en Languedoc, le roi de Navarre et le prince de Condé, chefs des calvinistes, dans la Guienne, le Poitou et les provinces adjacentes. Là ils prenoient leurs mesures contre l'orage qu'ils voyoient se former à Blois. A peine avoient-ils demandé l'assemblée des états, que, par les brigues mises en œuvre pour l'élection des députés, ils s'aperçurent que les décisions ne leur en seroient pas favorables. Ils résolurent donc de ne pas les reconnoître, et se mirent en état de n'y être point forcés.

Quoiqu'il n'y eût pas long-temps que le roi de Navarre fût initié dans les affaires, il étoit déja fort accrédité auprès des calvinistes. Après sa fuite de la cour, ce prince renonça publiquement à la religion catholique, qu'il avoit été forcé d'embrasser à la Saint-Bar-

1577. thélemi. Les réformés s'applaudirent de son retour. Il gagna leur confiance par des égards dont on lui sut gré, quoiqu'ils fussent nécessaires, et sur-tout par une noble franchise, et par une gaieté qui étoit le trait dominant de son caractère. On l'aimoit; on n'appréhendoit de sa part ni détours, ni vues intéressées. Il étoit avec les religionnaires, assemblage de gens ombrageux et inquiets, ce qu'il faut être dans une république, caressant, accessible, complaisant, ne cherchant point à attirer à lui l'autorité, content quand les autres l'étoient, paroissant s'oublier lui-même : conduite qui le mit à l'abri des mortifications qu'éprouva le prince de Condé, moins flexible, tirant plus à ses avantages, et par-là donnant lieu à des soupçons qui faisoient, pour ainsi dire, mesurer l'obéissance.

Tous deux étoient pleins de valeur, hardis et entreprenants. S'apercevant que les menées des états tendoient à la guerre, ils n'avoient pas hésité à s'emparer, quoiqu'en pleine paix, des places qui pouvoient couvrir leurs retraites. Damville en faisoit autant de son côté. Ils armoient aussi par mer, et négocioient une contre-ligue avec la Suède, le Danemarck, l'Angleterre et les protestants d'Allemagne, leur ressource ordinaire.

Ces soins occupoient les princes, quand la députation des états alla les trouver. Elle ne devoit pas s'attendre à un grand succès, puisque les mécontents avoient déja protesté contre l'assemblée, comme contre une cabale composée de leurs ennemis. Leur réponse se ressentit plus ou moins de cette protestation, que le roi de Navarre adoucit, sans cependant se départir du fond. La peinture que l'archevêque de Vienne, un des députés,

lui fit des horreurs de la guerre, arracha des larmes à ce prince tendre, quoique né pour les combats et le fracas des armes. Il dit qu'il connoissoit les douceurs de la paix, qu'il y étoit sensible; mais qu'il ne l'achéteroit jamais aux dépens de son honneur et de sa conscience: « Rapportez à l'assemblée, ajouta-t-il, que j'ai toujours « prié le Seigneur, et que je le prie encore du fond du « cœur, de me faire connoître la vérité. Si je suis dans « le bon chemin, que Dieu m'y soutienne; sinon, qu'il « m'ouvre les yeux, et je suis prêt non seulement à ab-« jurer l'erreur sans aucun respect humain, mais en-« core à employer mes biens et ma vie pour chasser « l'hérésie du royaume et de tout l'univers, s'il est pos-« sible. » Cette espéce d'engagement parut trop fort aux ministres calvinistes; ils auroient voulu le faire effacer de la lettre que le roi de Navarre écrivoit aux états: mais Bourbon, dont l'ame étoit droite et franche, ne craignit point de rendre publiques ses dispositions. 1577.

Ce fut tout ce que la députation tira du roi de Navarre. Elle obtint encore moins de Damville et du prince de Condé, qui, aux instances des députés, répondirent constamment: « Nous ne demandons que « la paix; qu'on nous tienne les paroles données, et « tout sera tranquille. Au reste, nous ne reconnoissons « point vos états, et nous protestons contre toutes « les résolutions qui s'y prendront à notre préju-« dice. »

Il ne tint pas aux catholiques zélés qu'il ne s'y en prît de vigoureuses; mais le roi les arrêta d'un mot. « Je consens à la guerre, dit-il, mais pour la faire il me « faut de l'argent. » Cette considération glaça les plus

1577. échauffés, sur-tout entre ceux du tiers-état, qui sentirent bien que c'étoit sur eux que tomberoit le fardeau des impôts. Ils revinrent à dire qu'à la vérité il seroit à propos d'empêcher les hérétiques de professer leur religion, mais pourvu que cela pût se faire sans prendre les armes. Ainsi le temps se consuma en propositions et en débats, qui n'amenèrent point de conclusions fixes. Il paroît que la ligue, après avoir essayé ses forces, ne se trouva pas encore en état de frapper son coup. Elle ne fut pas assez entreprenante pour forcer le roi à la guerre; mais aussi le roi ne fut pas assez absolu pour dissiper l'orage qui s'annonçoit, et pour prononcer la paix. Il sépara les états sans faire connoître clairement quel parti il prendroit.

Son conseil étoit partagé. En général, on trouvoit trop douce la loi sous laquelle vivoient les hérétiques, libres d'exercer leur religion, et, en cas de besoin, de la défendre par les armes; mais les uns pensoient que cette tolérance valoit encore mieux que la guerre; les autres, que la guerre étoit préférable. Entre ces derniers, Gonzague, duc de Nevers, offroit, avec une sorte d'enthousiasme, tous ses biens pour réduire les hérétiques. C'étoit en effet un vrai catholique, qui, bien éloigné des complots de la ligue, n'envisageoit que l'avantage de la religion. Il avoit aussi d'autres qualités essentielles. C'est de lui que les calvinistes disoient : « Il nous faut craindre M. de Nevers avec ses « pas de plomb et son compas à la main (1). »

Le duc de Montpensier, prince du sang, et catholique zélé jusqu'à la cruauté, opinoit pour la paix. Il

(1) Brantôme, t. VIII, p. 295.

faisoit espérer que le roi de Navarre, avec lequel il s'étoit abouché, se prêteroit à des expédients qui mettroient les calvinistes en sûreté, sans trop aigrir les catholiques. 1577.

On suivit cette ouverture, indiquée par le duc de Montpensier. Henri III détacha au roi de Navarre, Biron et Villeroy, chargés de promesses, et avec eux Catherine de Navarre, sœur du prince, qu'on flatta de son mariage avec le duc d'Anjou, si elle réussissoit à gagner son frère. D'autres agents furent aussi dépêchés à Damville. On savoit qu'il n'étoit pas content des réformés, qui, sur le soupçon de ses négociations avec la cour, venoient d'exciter des séditions dans plusieurs villes de son gouvernement de Languedoc, et s'en étoient mis en possession. Aussi espéroit-on réussir sans de grands efforts à le séparer d'eux. Pour appuyer la négociation, le roi mit en campagne deux armées. L'une fut donnée au duc d'Anjou, l'autre au duc de Mayenne, estimé moins dangereux que le duc de Guise, son frère aîné, qui auroit pu se prévaloir d'un commandement, pour mettre en mouvement les forces de la ligue éparses, et pour ainsi dire assoupies. Le duc d'Anjou s'empara de la Charité, et ensuite d'Issoire, dont il punit la longue résistance en faisant passer les bourgeois au fil de l'épée. Mayenne, de son coté, enleva toutes les petites places qui entouroient la Rochelle, et ces succès préparèrent les voies à l'accommodement desiré.

Damville, avec ses politiques, se rendit le premier aux offres de la cour, et non seulement il abandonna ses alliés, mais se tourna contre eux : il sentit qu'il valoit mieux dépendre de son roi que d'une multitude

1577. incapable d'égards, qui lui avoit souvent fait acheter bien cher ses services. Le roi de Navarre ne se montra pas si facile : les armes employées contre son parti ne l'épouvantèrent pas, malgré leurs succès : il savoit que le duc d'Anjou n'agiroit pas avec toute l'activité que desiroient les catholiques, parceque les anciennes discussions avec le roi son frère pouvant renaître, il avoit intérêt de ne point écraser les calvinistes (1).

Biron et Villeroy, chargés du traité, firent bien des voyages avant que de pouvoir réunir les intéressés dans un même sentiment : mais comme il n'y avoit pas plus d'argent d'un côté que de l'autre pour continuer la guerre, ils réussirent enfin, et de cette négociation sortit le fameux édit de pacification donné à Poitiers dans le mois de septembre, accompagné d'articles secrets, convenus le même mois avec le roi de Navarre, dans la ville de Bergerac en Périgord. Ces deux pièces, l'édit composé de soixante-quatre articles, et les articles secrets, au nombre de quarante-huit, sont comme un code de réglements, dans lequel Henri III prend le ton de législateur absolu et de dispensateur des graces ; mais à travers les efforts employés pour sauver l'honneur du trône on voit la contrainte du monarque, forcé de plier sous la nécessité des circonstances.

Les termes de l'édit sont ménagés de manière que la religion romaine paroît toujours la dominante, mais de sorte aussi que la prétendue réformée ne perd aucun avantage solide, pour n'être qu'en seconde ligne. On lui assure l'exercice public, avec une liberté plus étendue, mieux spécifiée et moins assujettie à la gêne des

(1) De Thou, l. LXIV. Davila, l. VI.

anciennes restrictions. Les réformés pouvoient avoir un temple dans le chef-lieu de chaque bailliage et de chaque juridiction royale, excepté dans Paris, à dix lieues à la ronde, et à deux lieues de la cour. Le roi les rétablit dans tous les priviléges de citoyens, dans le droit aux charges, aux magistratures et autres dignités : il approuve la prise d'armes et tout ce qu'ils ont fait, comme très utile à l'état ; il leur accorde des juges établis exprès pour eux dans chaque parlement, neuf places de sûreté et des troupes, à condition qu'ils paieront les dîmes, rendront les biens d'église usurpés, chômeront les fêtes extérieurement, et ne choqueront en rien les catholiques dans leur culte. 1577.

Il est à remarquer que Henri appelle le massacre de la St.-Barthélemi « les désordres et excès du vingt-« quatre août et jours suivants, avenus à notre très « grand regret et déplaisir » ; et qu'en défendant aux calvinistes « toutes pratiques, ligues et intelligences « hors du royaume », il en prend occasion de tomber directement sur la ligue des catholiques, par ces mots : « Et seront toutes ligues, associations et confréries, « faites et à faire, sous quelque prétexte que ce soit, « au préjudice de notre présent édit, cassées et annu-« lées, comme nous les cassons et annulons, défen-« dant expressément à tous nos sujets de faire doréna-« vant aucune cotisation et levée de deniers, fortifica-« tions, enrôlement d'hommes, congrégations et as-« semblées, sous peine d'être punis rigoureusement « comme contempteurs et infracteurs de nos ordon-« nances. »

Enfin, à la grande satisfaction des ministres, il y eut dans les articles secrets un réglement fixe et clair sur

1577. les mariages contractés par les prêtres, religieux et religieuses, au mépris de leurs vœux. Le roi ordonna qu'ils ne seroient recherchés ni molestés, mais qu'ils ne pourroient réclamer aucune succession directe ni collatérale, et que leurs enfants ne succéderoient qu'aux meubles et aux acquêts immeubles de leurs pères et mères. Voilà ce que Henri III appeloit ordinairement avec complaisance *mon édit.*

Pour en sentir la nécessité, il faut se représenter l'état du royaume dans ce moment. Il étoit dénué d'argent, au point qu'on fut obligé de donner à Casimir des pierreries de la couronne, en gage des sommes qui lui étoient dues. Ce général, non payé, menaçoit de revenir sur ses pas, et de se rejoindre aux calvinistes, qui le rappeloient. Le roi ne pouvoit leur opposer que des troupes suspectes, la plupart infectées du venin de la ligue. Une guerre plus longue l'auroit forcé d'en ramasser davantage, et de réunir et multiplier ainsi ses ennemis.

Il n'y avoit aucune subordination dans le royaume. La certitude d'obtenir le pardon des crimes les plus atroces, en passant d'un parti dans l'autre, ouvroit la porte à tous les désordres : on alloit jusqu'à tourner la justice en dérision, ou à faire servir de bonne foi son appareil redoutable à la vengeance des injures particulières. Ainsi se conduisit un nommé Baleins, commandant pour le roi de Navarre dans le château de Lectour.

Cet homme avoit une sœur qui s'étoit laissé séduire par un officier de la garnison : elle comptoit l'épouser ; mais il se retira dans la ville, et se maria à une autre. A cette nouvelle, la sœur désolée éclate en plaintes et

demande justice à son frère. Baleins lui impose silence, et continue de bien vivre avec l'officier, qui avoit été son ami. Un jour il l'invite à dîner dans son château ; la compagnie étoit nombreuse, et le repas se passa gaiement, sans rien annoncer de sinistre. Comme les conviés se retiroient, le gouverneur retient sous quelque prétexte l'ancien amant de sa sœur, le tire à part et le fait charger de chaînes : aussitôt paroissent un greffier, des témoins, et la demoiselle, prête à déposer contre son infidèle. Baleins se place dans un fauteuil comme juge, et interroge le malheureux. En vain celui-ci objecte-t-il au commandant que sa sœur l'a prévenu, et qu'il ne lui a jamais fait aucune promesse : l'impitoyable Baleins le condamne à mort, fait écrire sa sentence, et le poignarde lui-même sur-le-champ. Il en fut quitte pour demander sa grace au roi de Navarre, qui l'accorda, dans la crainte que Baleins ne l'achetât du parti contraire en livrant son château (1). 1577.

Ce qui arrivoit dans un parti, à quelques circonstances près, se reproduisoit dans l'autre : même esprit d'indépendance et même férocité. Aux excès particuliers se joignoient les maux de toute espèce, inséparables de la marche des armées : il y en avoit plusieurs sur pied ; quoiqu'elles ne fissent pas grands exploits, elles versoient toujours du sang. La Noue eut le bonheur d'en sauver deux prêtes à se détruire. Chargé d'aller porter en Languedoc la nouvelle de la paix, il trouva Damville pour le roi, et Châtillon, fils de l'amiral, pour les religionnaires, en présence, sous les murs de Montpellier. Les ordres étoient donnés, déja les enfants

(1) Vie de de Thou, t. II, p. 55.

1577. perdus marchoient. Au risque d'être percé de coups, La Noue se jette entre les deux armées, crie, fait signe de la main, et déploie le traité à la vue des soldats : on s'arrête ; les chefs s'approchent, acquiescent aux conditions et se retirent (1).

L'édit de Poitiers, bien exécuté, auroit pu de même désarmer tout le royaume ; mais on n'avoit ni estime pour le roi ni confiance en lui. Le ridicule qu'il se donnoit en se livrant à des divertissements indécents, pendant qu'il auroit dû s'occuper sérieusement de ses affaires, le rendoit un objet de mépris. Il couroit publiquement la bague, vêtu en amazone, portant des pendants d'oreille ; « faisoit joûtes, ballets et tournois, et « force mascarades, où il se trouvoit ordinairement ha- « billé en femme, ouvroit son pourpoint et découvroit « sa gorge, y portant un collier de perles et trois collets « de toile, deux à fraise et un renversé, ainsi que lors « le portoient les dames de la cour (2). » Il est vrai que cela se passoit pendant le carnaval, temps qui semble permettre quelques écarts.

Mais ce ne fut pas dans ces jours de licence que le roi donna un festin public, « auquel les dames, vêtues de « vert, en habits d'hommes, firent le service », et qu'en revanche la reine mère en donna un autre, « auquel « les plus belles et honnêtes de la cour, étant à moitié « nues, et ayant leurs cheveux épars, comme épou- « sées, furent employées à faire le service. » En retranchant de ces récits ce que la mauvaise volonté y a mis d'exagération, il reste toujours constant qu'il se passoit à la cour des choses indécentes. Les dépenses

(1) Amirault, p. 230. — (2) Journal de Henri III.

qui se faisoient à ces fêtes étoient énormes : les peuples 1577.
murmuroient de pareilles profusions dans un temps de malheur et de disette, et ils en devenoient plus portés à s'attacher à la ligue, dont les chefs ne négligeoient pas ces occasions d'aliéner du roi le cœur des catholiques. D'un autre côté, les prétendus réformés, craignant toujours que l'édit ne fût point exécuté, ne paroissoient que foiblement disposés à se rapprocher. Enfin, comme si le roi eût appréhendé de manquer d'embarras, il entretenoit lui-même la division dans sa cour et dans sa propre famille.

« Henri III, dit Le Laboureur, se plaisoit à avoir 1578.
« plusieurs favoris ensemble : il les aimoit vaillants, « pourvu qu'ils fussent téméraires ; spirituels, pourvu « qu'ils fussent vicieux : enfin il ne leur refusoit rien, « pourvu qu'ils fussent magnifiques et dépensiers, et « pourvu qu'il pût faire un signalé dépit à ceux qui « prétendoient qu'il dût quelque chose à leur naissance « et à leur mérite (1). » Il ne faut pas demander si des jeunes gens sûrs de la faveur du maître exécutoient à la lettre ses intentions si assorties à leur goût.

Mais ils trouvoient aussi quelquefois des rivaux aussi fiers qu'eux, qui ne souffroient pas leur morgue impunément, et qui même les prévenoient. Un jour que le roi « désespérément brave, frisé et godronné, assis-« toit à une cérémonie, suivi de ses jeunes mignons, « autant ou plus braves que lui, Bussi d'Amboise, le « mignon de Monsieur, frère du roi, s'y trouva à la suite « de M. le duc son maître, habillé tout simplement et

(1) De Thou, l. XLVI. Davila, l. VI. Le Labour. t. II, p. 51. Mémoires de Marguerite. Journal de Henri III.

1578. « modestement, mais suivi de six pages vêtus de drap « d'or, frisés, disant tout haut que la saison étoit venue « que les bellitres seroient les plus braves. » Le roi fut très piqué de ce mot insolent, et le duc d'Anjou ne put refuser à son frère d'éloigner Bussi pour un temps.

Monsieur étoit alors dans le cas de ménager tout le monde. Les Flamands, après s'être contentés de réclamer d'abord, les armes à la main, leurs priviléges contre la tyrannie de Philippe, roi d'Espagne, étoient déterminés à secouer entièrement son joug. Mais quelque vigoureuse qu'eût été leur résistance contre le sanguinaire duc d'Albe; contre Requesens, d'un caractère plus doux, qui l'avoit remplacé en 1573; contre le vainqueur de Lépanthe, Don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, nommé gouverneur de ces provinces en 1576, et qu'une mort suspecte venoit de faire descendre au tombeau, au moment où ses grandes qualités faisoient espérer un rapprochement; et en dernier lieu enfin, contre Alexandre Farnèse, fils du duc de Parme Octavio, l'un des premiers capitaines de son siécle, ils sentoient qu'il leur seroit impossible de parvenir à leur but, sans l'appui de quelque secours étranger. Ils hésitoient entre deux partis, ou de se mettre simplement sous la protection d'une puissance voisine, capable de les défendre, ou de se donner un nouveau souverain. Le premier leur plaisoit davantage; mais ils appréhendoient, avec raison, que le titre de protecteur ne fût pas, dans le prince qu'ils choisiroient, un motif capable de l'engager à faire les dépenses nécessaires pour résister à l'Espagne, qui rassembloit contre eux toutes ses forces. Rarement la compassion des princes est désintéressée. Les Flamands ne l'avoient que trop

éprouvé par l'insuffisance des secours tirés tantôt de France, tantôt d'Angleterre; secours moins accordés au desir de les soulager qu'à l'envie d'embarrasser l'Espagnol. 1578.

L'amiral de Coligni, quand il fut tué à la Saint-Barthélemi, formoit le projet de rendre cette guerre plus onéreuse à Philippe, en lui opposant dans la Flandre les calvinistes du pays et ceux de France réunis. Cette entreprise, en occupant les François, auroit pu les préserver des guerres civiles qui déchirèrent le royaume; mais Philippe fut assez adroit dans le temps pour fomenter les troubles qui amenèrent la Saint-Barthélemi. C'est aussi dans la même vue que ce monarque appuya les tentatives de la ligue, et les intrigues sourdes qui firent échouer le duc d'Anjou, héritier des projets, mais non de la capacité de l'amiral.

Ce jeune prince avoit alors les plus belles espérances: tout sembloit s'arranger selon ses vœux. Elisabeth, reine d'Angleterre, favorisoit ses desseins, et vouloit bien paroître y prendre un intérêt personnel, en flattant le duc de l'espérance de l'épouser, ruse ordinaire de cette princesse. Les calvinistes de France, les mécontents, et toute la jeune noblesse accoutumée aux armes, promettoient de se ranger sous ses étendards, sitôt qu'il entreroit en campagne. Plusieurs même l'avoient déja prévenu, sous la conduite de La Noue. Beaucoup de seigneurs flamands et les principales villes s'étoient engagés secrétement à le recevoir, et ne refusoient point de le proclamer souverain du pays, quand il se montreroit assez puissant pour en soutenir le titre.

Henri III ne pouvoit que gagner à cette entreprise. Il y trouvoit l'occasion d'occuper Philippe II, voisin

1578. incommode, dont les sourdes pratiques avoient souvent troublé son repos. Il se débarrassoit avec honneur d'un frère turbulent; il procuroit à la France une augmentation de puissance, et diminuoit d'autant celle de l'Espagne. Enfin, ce qui auroit dû le déterminer, il étouffoit, pour ainsi dire, dans son royaume le germe de la rébellion, en employant ailleurs ceux qui avoient coutume de la soutenir. Il n'y avoit donc pour lui que des avantages; cependant ce fut de son côté que le projet manqua toujours. Pour cette fois, il n'y eut que quelques retards, occasionés par une bourrasque de cour.

On l'attribue ordinairement à la jalousie que le roi conçut de la gloire dont son frère alloit se couvrir: mais, sans rejeter cette cause, il paroît que ce fut encore plutôt une suite de l'antipathie des favoris. Le duc d'Anjou ne se plaisoit pas dans les parties de plaisir du roi, où il se voyoit toujours entouré de mignons qui enlevoient toutes les distinctions et les faveurs. Il s'en dispensoit autant que la bienséance et ses intérêts pouvoient le permettre; ou, s'il étoit forcé d'y assister, il ne pouvoit gagner sur lui de n'y point porter un air ennuyé et dédaigneux, choquant pour ces jeunes gens, et par contre-coup pour le roi, qui regardoit ces manières comme une censure indirecte de son goût (1).

Dans ce temps se firent les noces de Saint-Luc, un des principaux favoris; noces remarquables par des profusions scandaleuses et des dépenses énormes. Le duc d'Anjou ne voulut point assister à la cérémonie; cependant, par complaisance pour la reine

(1) Mémoires de Marguerite.

mère, il se présenta le soir au bal; il eut tout lieu de s'en repentir. Comme on étoit piqué de ce qu'il avoit paru mépriser les amusements du jour, on l'insulta. Chacun le montroit au doigt; on le regardoit en ricanant: on se parloit de lui à l'oreille, assez haut cependant pour qu'il entendît que sa taille, son air, sa démarche, étoient la matière des plaisanteries. Le duc d'Anjou n'osa rien dire dans le moment, par l'appréhension de se brouiller avec son frère, dont il avoit besoin, et sortit le cœur serré de dépit. Il alla répandre son chagrin dans le sein de sa mère, et, de concert avec elle, il résolut de s'absenter quelques jours pour se calmer. Elle se flatta de faire agréer son éloignement au roi, qui y consentit sur-le-champ (1). 1578.

Mais, retiré avec son conseil de jeunes gens, ils lui remplirent l'esprit de terreurs, et lui persuadèrent que le duc ne quittoit la cour que pour se joindre aux mécontents, et recommencer la guerre. Plein de cette idée, le roi court chez sa mère, quoique la nuit fût déja avancée. « Comment, lui dit-il, madame? Que pensez-vous « m'avoir demandé de laisser aller mon frère? Ne voyez « vous pas, s'il s'en va, le danger où vous mettez mon « état? Sans doute il y a là-dessous quelque dangereuse « entreprise; je m'en vais me saisir de tous ses gens, « et ferai chercher dans ses coffres. Je m'assure que « nous découvrirons de grandes choses. » En vain la reine prie son fils de ne rien précipiter; il ne l'écoute pas. Tout ce qu'elle peut faire, c'est d'obtenir qu'elle

(1) Mémoires de Henri III.

1578. l'accompagnera, dans la crainte qu'il ne se passe quelque scène fâcheuse entre les deux frères (1).

Le roi entre donc brusquement chez Monsieur, lui ordonne de se lever, commence à lui faire des reproches, avant que de savoir s'il est coupable; commande d'emporter les coffres, et fouille lui-même le lit, pour voir s'il n'y trouvera pas des papiers. Le duc d'Anjou, dans sa première surprise, veut cacher une lettre; le roi s'efforce de la saisir. Le duc supplie son frère à mains jointes de ne la pas voir. Plus Monsieur résiste, plus le roi s'obstine. Monsieur la montre enfin: c'étoit un billet de sa maîtresse. Henri reste confus, mais il n'en ordonne pas moins les arrêts à son frère, et on méne à la Bastille Bussi avec quelques courtisans du duc d'Anjou qu'on trouva dans le Louvre.

On avoit agi; on réfléchit le lendemain. Il y eut un grand conseil. Les ministres, instruits par la reine mère, représentèrent au roi la conséquence d'une pareille action. Il ouvrit les yeux, et trouva bon que le conseil lui demandât de recevoir son frère dans ses bonnes graces. Cela fut accordé, à condition que Bussi se raccommoderoit avec Caylus. On leva les gardes. Le duc d'Anjou parut devant le roi, qu'il assura de sa fidélité, le priant de ne plus concevoir désormais de soupçons contre lui. Henri le promit.

Bussi parut à son tour. Le roi lui commanda d'oublier toute querelle, et d'embrasser Caylus. Bussi lui répondit: « Sire, s'il vous plaît que je le baise, j'y « suis tout disposé; et accommodant les gestes avec la

(1) De Thou, l. XLVII. Davila, l. VI.

« parole, lui fit une embrassade à la pantalonne : de « quoi toute la compagnie, quoique encore étonnée et « saisie de ce qui s'étoit passé, ne se put empêcher de « rire. » C'est ainsi que Henri III savoit se faire garder le respect (1). 1578.

On rapporte ces particularités, tant parcequ'elles peignent les mœurs du temps, que parcequ'elles donnent la clef d'événements plus considérables. Ces tracasseries aboutirent à faire prendre au duc d'Anjou le parti de quitter réellement la cour. Il se sauva à Alençon, d'où il écrivit au roi qu'il ne s'étoit retiré que pour vaquer plus aisément aux préparatifs de son entreprise de Flandre; que d'ailleurs il ne feroit rien qui pût déplaire à sa majesté, et il tint parole. Il se rendit en effet à Mons, et y traita avec les confédérés. Il s'empara dès-lors de Bins et de Maubeuge; mais l'insolence de ses gens lui fit fermer les portes du Quesnoy et de Landrecies. Piqué de cet affront, il repassa en France.

La reine mère souffroit comme les autres de la *désordonnée outrecuidance* des mignons; mais elle regardoit l'amitié excessive de son fils pour eux comme une fantaisie qui passeroit; persuadée d'ailleurs que leur insolence même la vengeroit un jour. Elle ne tarda pas à avoir cette satisfaction (2).

On ignore le motif de la querelle qui s'éleva entre Caylus, favori du roi, et Balzac d'Entragues, attaché aux Guises. La reine Marguerite est soupçonnée d'y être entrée pour quelque chose. Ils se battirent chacun

(1) Mémoires de Marguerite. — (2) Journal de Henri III.

1578. avec deux seconds; Maugiron, autre mignon du roi, et Livarot du côté de Caylus, Schomberg et Riberac du côté de d'Entragues.

D'Entragues échappa seul sain et sauf. Maugiron et Schomberg restèrent sur la place, Riberac mourut le lendemain, Livarot guérit, par la suite, d'une grande blessure; et Caylus, percé de dix-neuf coups, languit trente-trois jours; objet infortuné de la tendresse impuissante du roi, qui ne quittoit pas le chevet de son lit. « Il avoit promis aux chirurgiens qui le pansoient « cent mille francs, en cas qu'il revînt en convalescence, et à ce beau mignon cent mille écus, pour lui « faire avoir bon courage de guérir, nonobstant lesquelles promesses, il passa de ce monde à l'autre. » Henri n'aimoit pas moins Maugiron, « car il les baisa « tous deux morts, fit tondre leurs têtes et emporter et « serrer leurs blonds cheveux; ôta à Caylus les pendants « de ses oreilles, que lui-même auparavant lui avoit « donnés et attachés de sa propre main. » Il soulagea sa douleur en leur faisant faire dans l'église de Saint-Paul des obsèques d'une magnificence royale, et en faisant élever des statues sur leurs tombeaux.

Auprès d'eux fut bientôt après enfermé dans la tombe Caussade de Saint-Mégrin, aussi favori du roi, que le sort des autres ne rendit pas plus sage. Il s'attaqua aux Guises mêmes : il affectoit de les mépriser. Un jour, dans la chambre du roi, devant des seigneurs qui étoient présents, « il tira son épée, et, bravant de « paroles, il en trancha son gant par le mitan, disant « qu'ainsi il tailleroit ces petits princes (1). » Une pa-

(1) Brantôme, t. XI, p. 256.

reille imprudence étoit seule capable de le perdre ; mais on donne à son malheur une cause encore plus vraisemblable. 1578.

Quoique attaché au roi, et par état ennemi du duc de Guise, Saint-Mégrin n'en aimoit pas moins la duchesse, Catherine de Clèves, et on dit qu'il en étoit aimé. L'auteur de cette anecdote nous représente l'époux indifférent sur l'infidélité réelle ou prétendue de sa femme. Il résista aux instances que ses parents lui faisoient de se venger, et ne punit que par une plaisanterie l'indiscrétion ou le crime de la duchesse. Il entra un jour de grand matin dans sa chambre, tenant une potion d'une main, et un poignard de l'autre. Après un réveil brusque suivi de quelques reproches : « Déterminez-vous, madame, lui dit-il d'un ton de fu« reur, à mourir par le poignard ou par le poison. » En vain demanda-t-elle grace, il la force de choisir : elle avale le breuvage et se met à genoux, se recommandant à Dieu, et n'attendant plus que la mort. Une heure se passe dans ces alarmes. Le duc alors rentre avec un visage serein, et lui apprend que ce qu'elle a pris pour poison est un excellent consommé. Sans doute cette leçon la rendit plus circonspecte par la suite (1).

On trouve ce fait raconté d'une autre manière par le fils d'un des acteurs, qui le tenoit de son père. Nous le rapporterons dans ses termes (2). « Le cardinal de

(1) Varillas, histoire de Henri III, l. XII.

(2) Anecdote racontée par le fils de Bassompierre à l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, qui l'a écrite de sa main à la marge du manuscrit de de Thou, appartenant à Rigault. *Voyez* le tome IV de la belle édition latine de de Thou, p. 33, ou le t. VIII, p. 716, de la traduction françoise, édition de 1734, *in*-4°.

1578. « Guise et le duc de Mayenne, voyant le bruit de l'in-
« trigue de la duchesse de Guise avec Saint-Mégrin si « public, crurent que le duc leur frère ne devoit pas être « le seul à l'ignorer. Comme il n'avoit pas d'ami plus in- « time que Bassompierre, ils le chargèrent de l'en in- « struire. Bassompierre connoissoit le génie et le carac- « tère du duc; aussi n'accepta-t-il la commission « qu'avec peine et malgré lui. Il demanda même qu'on « lui donnât trois jours, pour penser aux moyens d'in- « sinuer au duc une nouvelle si désagréable. Il l'aborda « enfin d'un air triste et rêveur, et le duc lui ayant « demandé ce qui le rendoit si chagrin : Il y a quelques « jours, lui répondit Bassompierre, qu'une personne « m'a consulté sur la manière dont elle devoit s'y « prendre pour instruire un ami du dérangement de sa « femme, qui le déshonore, sans que de sa part il ait « aucun soupçon de ses galanteries. La question m'a « paru si embarrassante, que jusqu'ici je n'ai pu encore « y répondre. Voilà quelle est la cause de ce chagrin « que je n'ai pu vous cacher. Inquiet sur la réponse « que je dois faire, je rêve inutilement pour la trouver; « mais, puisque l'occasion s'offre si naturellement de « vous en parler, je serois bien aise de savoir de vous- « même quel conseil je dois donner à mon ami sur une « question si délicate. »

A ce discours, le duc de Guise comprit parfaitement de quoi il s'agissoit. Cependant il ne parut point embarrassé. « Quel que soit celui dont vous me parlez, « dit-il à Bassompierre, si c'est un ami, ou même s'il « veut le paroître, qu'il se charge lui-même de venger « l'affront fait à son ami : mais d'apprendre en pareil « cas à un ami ce qu'il ignore, c'est à mon avis prendre

1578.

« une peine inutile, et joindre même un nouvel outrage « au premier. Pour moi, continua le duc, Dieu m'a « donné une épouse aussi sage qu'on peut la souhaiter, « et, graces au ciel, je n'ai pas lieu de me défier de sa « vertu. Si cependant elle avoit jamais le malheur de se « déranger, et qu'un homme fût assez hardi pour me le « dire, vous voyez ce fer, ajouta-t-il en mettant la « main sur la garde de son épée, la vie de cet impru- « dent ami me répondroit sur-le-champ de sa folle té- « mérité. » Bassompierre remercia le duc de son avis, et alla rendre compte au duc de Mayenne et au cardinal, qui prirent le parti d'agir eux-mêmes.

Ils dressèrent une embuscade à la porte du Louvre. Comme Saint-Mégrin en sortoit la nuit, des assassins apostés se jetèrent sur lui, et l'étendirent sur le pavé, percé de trente-cinq coups. Il vécut cependant jusqu'au lendemain. Le roi fit pour lui les mêmes excès que pour Maugiron et Caylus. Il fut enterré, comme eux, dans l'église de Saint-Paul, avec la même magnificence, et une statue de marbre fut élevée sur son tombeau; « de « sorte que quand on en vouloit à un favori, le pro- « verbe étoit : Je le ferai tailler en marbre, comme les « autres (1). »

Plus Henri III, par ces honneurs funèbres, montroit d'attachement à ses favoris, plus il enhardissoit à choquer sa puissance, puisque avec tant de sensibilité il ne les vengeoit pas. Loin de sévir par les voies de la justice contre de pareils crimes, à l'exemple de ses sujets, dont il auroit dû réprimer la licence, le monarque se servoit quelquefois de l'assassinat pour se défaire de

(1) Brantôme, t. XI, p. 256.

1578. ceux qui lui déplaisoient (1). Le fameux Bussi d'Amboise, favori de son frère et spadassin brutal, qui mettoit une sorte de gloire à se faire journellement des querelles, avoit long-temps bravé le roi ; il eut enfin le sort de ces arrogants qui, croyant pouvoir impunément insulter les autres, font trophée de leur insolence, et périssent immolés par la main qu'ils méprisoient (2).

1579. Il étoit amoureux de la dame de Montsoreau. Henri III trouva moyen d'avoir quelques unes de ses lettres, et les montra à l'époux. Elles certifioient la vérité de l'intrigue, et étoient écrites en termes moqueurs et insultants pour le mari. Montsoreau, plein de ressentiment, entraîne sa femme dans un château écarté, et la contraint d'y donner un rendez-vous à Bussi. Celui-ci arrive avec sa confiance ordinaire ; mais, au lieu de la bonne fortune qu'il espéroit, il se voit assailli par des

(1) De Thou, l. LXXVIII. Davila, l. VII. Fortune de la cour, p. 540. Journal de Henri III.

(2) Brantôme rapporte qu'un gentilhomme nommé Saint-Phal ayant observé des *X* sur une broderie, Bussi, pour faire querelle, prétendit que c'étoient des *Y*. On se battit une première fois pour ce grave objet, six contre six. Bussi ayant été légèrement blessé, Saint-Phal se retira ; mais il tarda peu à se voir assigné à un nouveau rendez-vous. Le capitaine des gardes du roi, envoyé pour leur interdire le combat, pensa être pris à partie par Bussi, obstiné à poursuivre sa querelle : il osa demander au roi la permission de se battre en champ clos, et, ne pouvant l'obtenir en France, il ajourna son adversaire en pays étranger. Il fallut l'intervention du roi et de son frère pour étouffer cet interminable différent, et ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'ils y réussirent : le malheureux vouloit du sang, et se faisoit gloire de l'avouer. Tels étoient cependant les préjugés du temps sur la bravoure, que de pareils hommes trouvoient des amis pour soutenir leurs sottises, et que le brave Crillon étoit un des tenants et des enthousiastes de Bussi.

assassins. Il se défendit long-temps ; mais enfin il succomba sous le nombre, et fut tué. 1579.

Personne ne le regretta, pas même le duc d'Anjou, son maître, qui commençoit à se lasser de ses manières hautaines. D'ailleurs le duc étoit en bonne intelligence avec le roi. Des favoris qui lui faisoient ombrage, les uns ayant été tués, les autres étant devenus plus circonspects, il fut aisé de réunir les deux frères. Le duc ne se rendit pas difficile sur les conditions de son retour ; il se confia au roi ; et le monarque, ravi de cette franchise, se porta, autant que son indolence naturelle pouvoit le permettre, à seconder les projets de son frère sur la Flandre.

Cette réunion fut l'ouvrage de la reine mère, qui voyageoit depuis six mois, et travailloit à rétablir la paix dans le royaume. Le motif apparent de ses courses fut de ramener Marguerite, sa fille, au roi de Navarre, son mari, qui la redemandoit. A cette occasion, Catherine dirigea sa marche vers les provinces où sa présence étoit le plus nécessaire ; la Guienne, le Languedoc, le Dauphiné et ses frontières. Tous ces pays étoient désolés par une affreuse anarchie. Selon leurs intérêts, les gouverneurs recevoient ou méconnoissoient les ordres de la cour. Ils étoient à leur tour payés de la même indépendance par les commandants particuliers des villes. Ceux-ci avoient de fréquents démêlés avec les bourgeois. Sous le moindre prétexte on prenoit les armes : rien de si commun que le pillage des recettes, et la fraude des mauvais comptables, soutenue par la coupable connivence des chefs, qui partageoient le profit du vol.

1579. Au moindre reproche, le calviniste menaçoit de se livrer au roi; le royaliste, de passer chez les mécontents. Le maréchal de Bellegarde, ancien favori du roi, mais favori négligé, ne voyant plus de fortune à faire à la cour, s'étoit cantonné dans le marquisat de Saluces, son gouvernement, presque tout environné des états de Savoie. Il s'y conduisoit en souverain, et s'appuyoit de la protection du duc, qui avoit aussi ses vues: c'étoit de s'approprier quelques parties du marquisat, à titre de récompense de ses secours, donnés, soit au maréchal, soit au roi, selon que les circonstances l'exigeroient. Ainsi le François comme l'étranger démembroient déja le royaume en espérance.

La reine appliqua à ces maux plus de palliatifs que de vrais remèdes: elle tourna son attention sur la manière de faire exécuter l'édit de Poitiers. Ce fut le principal objet des conférences tenues à Nérac, capitale du duché d'Albret, résidence du roi de Navarre. Les articles dont on convint ne sont la plupart que des explications plus étendues de ceux de Poitiers et de Bergerac; on y ajouta le droit aux prétendus réformés de se bâtir des temples, de lever des deniers pour l'entretien de leurs ministres, et quatorze places de sûreté, au lieu de neuf.

1580. Au moyen de tant d'avantages accordés aux mécontents, le roi se flattoit d'avoir la paix. Il ignoroit qu'avant même le traité on avoit pris des mesures pour le rompre, s'il déplaisoit. Le roi de Navarre, toujours en garde contre les piéges de la reine mère, en même temps qu'il écoutoit les propositions de paix, se mit en état de n'être pas surpris. Il partagea des pièces d'or, garda une moitié de chacune, et envoya les autres à des

capitaines dispersés en plusieurs parties du royaume, 1580.
avec ordre, sitôt qu'ils recevroient ces moitiés, de se mettre en campagne. La rupture ne tarda point, par des motifs que toute la sagacité de la reine mère n'auroit pu prévoir.

Le sage Mornay fait, à l'occasion de cette guerre, qu'on a nommée *la guerre des Amoureux*, une réflexion applicable à bien d'autres endroits de cette histoire. « On sera, dit-il, bien embarrassé à l'écrire, si l'on veut « lui donner quelque dignité. Il faudra assigner pour « cause d'un effet ce qui ne l'aura pas été, une cause « généreuse, au lieu de l'amour d'une femme. » C'est ce qui arriva en cette occasion. La politique y fut mêlée aux intérêts du cœur, si même ceux-ci ne prévalurent point (1).

Il en est peu d'aussi chers qu'une passion à défendre et des soupçons à écarter. Ce motif mit tout en mouvement dans la petite cour du roi de Navarre. Marguerite, son épouse, se rappelle dans ses mémoires, avec un retour de satisfaction, les plaisirs qu'elle y avoit goûtés. « Les hommes, dit-elle, y trouvoient les femmes aima« bles, et les femmes des cavaliers galants. Il n'y avoit « rien à regretter en eux, sinon qu'ils étoient hugue« nots; mais de cette diversité de religion il ne s'en *oyoit* « point parler (2). » A en croire Marguerite, ce n'étoit que passe-temps innocents : le matin la conversation, l'après-midi la promenade, le soir le bal; nulle jalousie, liberté entière. Elle fait même entendre que les inclinations de Henri, son époux, pour quelques unes de ses

(1) Mémoires de Bouillon, p. 300. Sully, t. I, p. 123. Villeroy. D'Aubigné, t. II, l. IV, p. 988. — (2) Mémoires de Marguerite. Mém. de Mornay, p. 45.

1580. filles, étoient réglées par la vertu, et ne parle point des siennes.

Soit raison d'état, soit pure méchanceté, Henri III mit tout en combustion dans cette société pacifique. Il n'aimoit pas sa sœur. Elle s'étoit attachée au duc d'Anjou par préférence; crime que Henri ne pardonnoit pas aisément. Confidente des peines de ce jeune frère, de moitié dans ses disgraces, il semble que tous les efforts employés par le roi pour rompre cette amitié n'avoient fait que l'affermir davantage. De Pau ou de Nérac, villes qui partageoient son séjour, Marguerite entretenoit avec le duc un étroit commerce. Une si grande intimité devint suspecte à Henri III; il craignoit que Marguerite, belle, engageante, peu avare de prévenances, ne fît à son frère des partisans de tous les calvinistes dont elle étoit environnée. Il résolut donc de lui ôter leur confiance, en la brouillant avec son mari, qui étoit le lien commun de tous ces seigneurs attachés à sa fortune.

Dans cette intention, Henri écrit au roi de Navarre que sa femme entretient avec le jeune vicomte de Turenne un commerce scandaleux. A la lecture de cette lettre, Bourbon se flatte que le roi n'a point été porté à cette confidence par le seul intérêt de l'honneur de son beau-frère. Il en fait part à son épouse, le vicomte en est instruit. Les accusés se défendent, protestent de leur innocence, et rejettent la calomnie sur la malice du roi. « Il n'a intention, disent-ils au roi de Navarre, que de « vous brouiller avec vos amis, si vous prêtez l'oreille « à ses insinuations. Un de vos meilleurs serviteurs dis- « gracié sous prétexte de galanterie, il trouvera moyen « de vous faire éloigner tous les autres. Qui sait même

« s'il n'a pas avancé cette accusation, pour avoir une 1580.
« raison spécieuse de ne point vous délivrer Cahors et
« les autres villes promises en dot à sa sœur? Il n'y a
« point à hésiter, il faut le prévenir, et s'en emparer de
« gré ou de force. »

Dès ce moment on ne parla plus dans cette cour que de siéges, de batailles, d'entreprises militaires. L'adroite Marguerite, voulant gagner son époux, et connoissant son foible, adoucit cette sévérité qui le forçoit de se tenir dans les bornes de la bienséance. Ses filles s'humanisèrent. Les autres dames, à l'instigation de la reine, échauffèrent le courage des guerriers qui leur étoient attachés, et inspirèrent le desir des combats à cette jeunesse qu'elles endormoient auparavant dans le sein de la volupté.

En même temps le duc d'Anjou écrivit qu'on se mît en campagne, et qu'il répondoit du succès, ou d'une paix avantageuse. L'éclat étoit nécessaire à ses desseins. Depuis son retour à la cour, il pressoit le roi de l'aider à se rendre maître de la Flandre, dont les peuples lui offroient la souveraineté, pour peu qu'il fût appuyé de son frère : mais le monarque indolent, se voyant en paix, appréhendoit d'attirer sur lui les armes d'Espagne, et de voir sa tranquillité troublée, quand même il ne feroit que fermer les yeux sur les démarches de son frère. Or le duc d'Anjou espéroit qu'en rallumant la guerre en France Henri se prêteroit à tout pour avoir la paix. Il pressoit donc le roi de Navarre de commencer, se chargeant de l'événement.

Sur sa parole, les pièces d'or, qui devoient être le signal de la rupture, sont envoyées. Presqu'au même jour, et sous prétexte d'inexécution du traité de Nérac,

1580. le feu de la guerre paroît allumé en différentes parties de la France. Le roi de Navarre se jette dans Cahors : il y combattit cinq jours et cinq nuits sans se reposer, et il ne lui restoit pas un morceau entier de ses habits, quand il eut assuré sa conquête.

Condé, fait pour les aventures périlleuses, de la Fère, ville de son gouvernement de Picardie, où il s'étoit déja fortifié malgré le roi, passe aux Pays-Bas, vole en Angleterre, revient en Allemagne; près de rentrer en France, il est arrêté sur la frontière de Savoie, volé et dépouillé, sans être reconnu. Il échappe enfin, et se met à la tête des calvinistes de Languedoc.

Le roi, très étonné de tous ces mouvements, en demande la cause, envoie courriers sur courriers, prie sa sœur d'apaiser son mari et de l'engager à la paix. Marguerite nie d'abord les hostilités, promet ensuite, et amuse son frère. Pendant ce temps les mécontents font des progrès. Enfin Henri III s'aperçoit qu'il est trompé; il léve tout d'un coup trois armées. Comme, de la part de cette jeunesse bouillante, tout s'étoit conduit sans système, la supériorité des forces fait tourner la chance, et les agresseurs sont repoussés de tous côtés. Alors le duc d'Anjou fait l'officieux, et offre à son frère de lui procurer la paix, s'il veut concourir à son entreprise de Flandre : le roi y consent. Sur cette assurance, le duc d'Anjou traite en septembre avec les députés des Pays-Bas, et part pour Fleix, château du Périgord, sur la Dordogne, entre Bergerac et Sainte-Foi, où se réunirent les parties intéressées.

1581. On fut bientôt d'accord : on ajouta seulement pour la forme au traité de Nérac quelques articles peu importants en faveur des réformés. Tous les autres sont

à l'avantage du roi de Navarre, auquel furent abandonnées, pour six ans, les places de sûreté dont il étoit le maître, et qui entra en possession de la dot de sa femme. On mit les armes bas. Il y eut un édit confirmatif de la convention. Le duc d'Anjou s'assura pour sa guerre des principaux chefs calvinistes, et revint à Paris en décembre veiller aux préparatifs d'une nouvelle expédition en Flandre. 1581.

Le moment paroissoit favorable pour l'exécution. Les principales forces d'Espagne étoient employées, sous le duc d'Albe, à la conquête du Portugal, que la mort du roi don Sébastien avoit livré aux prétentions de divers concurrents. Les Flamands, fatigués d'une longue anarchie, vouloient un prince, et nul ne pouvoit prendre ce titre plus utilement pour eux que le duc d'Anjou. Il étoit assuré des secours de l'Angleterre, et peut-être de toutes ses forces, si le mariage projeté entre Elisabeth et lui réussissoit. Du côté de la France, tant que la paix dureroit, il pouvoit compter sur les calvinistes. Les circonstances lui permirent d'en former une armée de dix mille fantassins et de quatre mille chevaux, avec laquelle il délivra Cambray, assiégée par Alexandre Farnèse, et s'empara de l'Écluse et de Cateau-Cambresis. Il n'y avoit que le roi, son frère, dont il ne pouvoit se promettre beaucoup d'aide, tant à cause de la fausse politique qui lui faisoit toujours craindre de choquer le conseil d'Espagne, que parceque les profusions énormes de ce monarque le mettoient hors d'état de seconder une si belle entreprise.

Accoutumé à être gouverné, ce foible prince, après la perte de ses favoris, ne tarda pas à en avoir de nouveaux. Les prodigalités qui avoient attiré aux autres

1581. l'indignation publique excitèrent les mêmes murmures contre ceux-ci. Henri maria Joyeuse à la sœur de la reine, et fit pour cette noce des dépenses plus que royales. Il acheta à La Valette la terre d'Epernon, et lui donna d'avance en argent la dot de la femme qu'il lui destinoit. Le moins à charge fut François d'Epinay, sieur de Saint-Luc, que le roi maria peu richement, mais avec grand éclat, à Jeanne de Cossé, fille du fameux maréchal de Brissac. Ce mariage produisit un événement auquel le roi ne s'attendoit pas, et qui lui fit perdre son favori (1).

L'histoire s'abstient de prononcer sur le genre d'attachement qui entraînoit Henri vers ses favoris; mais elle ne peut se dispenser de dire que l'affection désordonnée qu'il leur témoignoit en public avoit blessé les regards de la multitude, et fait naître des soupçons injurieux qui flétrissoient également le prince et ses amis. La femme de Saint-Luc vit avec peine son jeune époux livré à une société qui le déshonoroit aux yeux du public, quoique Henri en fût le chef : mais les liens formés par un roi ne se rompent point sans risque. Saint-Luc le fit sentir à sa femme, qui conçut le projet de dégoûter le monarque lui-même de sa conduite.

On doit cette justice à Henri III, que ses excès n'étoient jamais exempts de ces remords qui marquent du respect pour la religion, et qui donnent des espérances de retour. Voluptueux par tempérament, il se livroit sans ménagement aux plaisirs; mais bientôt la satiété le ramenoit au repentir, et, par une suite nécessaire, à des résolutions plus sages pour l'avenir. C'étoit le mo-

(1) De Thou, l. XXIV. Davila, l. VI.

ment qu'auroit dû prendre un directeur éclairé, pour lui faire connoître et graver dans son cœur les grandes vérités de la religion, dont il n'avoit jamais été assez instruit : mais dans ces instants d'un trouble qui pouvoit devenir si salutaire, il ne trouvoit que trop de guides complaisants et intéressés, qui craignoient de l'offenser, ou, s'ils l'épouvantoient quelquefois par le tableau des jugements de Dieu, lui laissoient croire que de simples actes extérieurs de pénitence, sans conversion du cœur, suffisoient pour apaiser la colère divine. 1581.

De là ce mélange bizarre de processions et de cavalcades, de courses nocturnes et de retraites dans les couvents, de conversations licencieuses et de liaisons avec des religieux austères. Après avoir quitté un habit efféminé et des parures immodestes, il portoit sur le sac de pénitent une discipline attachée à sa ceinture, et un chapelet de têtes de mort au côté ; appareil de dévotion que sa conduite démentoit bientôt, mais appareil qui, du moins dans le commencement des désordres, tenoit à quelques desirs de conversion, qu'on auroit pu rendre plus efficaces. C'est ce que tenta Saint-Luc, à l'instigation de sa femme.

Une nuit qu'il étoit couché dans un cabinet attenant à la chambre du prince, il glissa une sarbacane au chevet du roi, et lui prononça dans son premier sommeil, comme de la part de Dieu, les menaces les plus terribles, s'il ne revenoit pas de ses égarements. Henri se réveille tout-à-coup, prête l'oreille, et, n'entendant plus rien, croit que c'est un songe et se rendort. Saint-Luc répète les mêmes menaces. Henri, alors bien convaincu qu'il ne rêve point, s'abandonne le reste de la nuit aux plus tristes réflexions, et se lève, l'inquiétude et l'effroi peints sur le visage.

1581. Les courtisans s'en aperçoivent, et ne savent qu'imaginer. Saint-Luc paroît aussi embarrassé que les autres. Faisant néanmoins semblant de s'enhardir, il approche du roi, et lui dit que la même nuit il a vu en songe un ange avec un visage sévère, qui l'a menacé d'une ruine inévitable et prochaine, s'il ne renonçoit à ses égarements, et s'il n'engageoit le roi à changer de vie. Soulagé par cette ouverture, Henri lui fait part à son tour de ce qu'il a entendu, lui ordonne le secret, promet de profiter de ces avertissements célestes, et commence à effectuer sa promesse.

Les favoris furent très étonnés de ce changement, et cherchèrent à en pénétrer les causes. Villequier, ministre des plaisirs du roi, s'y appliqua plus que les autres, par la raison que son crédit devoit nécessairement souffrir si le monarque changeoit de conduite. Il vint enfin à bout de tirer le secret de Saint-Luc, et le révéla aussitôt au roi. Ce prince, irrité de ce que son favori avoit voulu abuser de sa crédulité, en auroit tiré vengeance, si Saint-Luc, averti à temps, ne se fût sauvé à Brouage, dont il étoit gouverneur, et où il n'arriva qu'une heure avant celui que Henri envoyoit pour s'emparer de la place.

Il dut son salut à l'attention du duc de Guise, qui, par ses affidés, étoit ponctuellement instruit de tout ce qui se passoit. Il prévint Saint-Luc sur ce qu'on méditoit contre lui, persuadé qu'un avis si important lui acquerroit un ami, dont il se serviroit au besoin. Telle étoit alors la politique de ce duc : épier les fautes du roi pour en profiter; obliger tout le monde, sur-tout les disgraciés, et ne point paroître, quoique mêlé dans toutes les affaires. Néanmoins, en examinant de près

sa conduite, on découvroit sans peine qu'il étoit le mobile secret de presque toutes les intrigues. Aussi le roi, qui s'en défioit, le tenoit à l'écart tant qu'il pouvoit. 1581.

Forcé d'avoir une armée sur pied, pour faire exécuter ses différents édits, Henri ne voulut point mettre à la tête le duc de Guise, quoiqu'il en fût vivement sollicité: mais par égard pour les catholiques, dont les Lorrains étoient singulièrement aimés, il donna le commandement au duc de Mayenne, comme plus modéré et moins hautain. Tout ce que le monarque gagna à cette conduite, fut de conserver à sa cour un homme plein de ruses, adroit à profiter de tous ses avantages, qui, par des manières insinuantes et une conduite toujours égale, bien différente de celle du roi, lui enlevoit l'estime de ses peuples, et sur-tout la confiance du clergé, fort mécontent des priviléges accordés aux calvinistes par les derniers édits (1). 1582.

Il y avoit une espèce de lutte entre les partis opposés. Chacun demandoit beaucoup plus que les circonstances et le desir d'entretenir la paix ne permettoient d'accorder. Les catholiques desiroient ardemment la publication du concile de Trente, espérant que ses décisions, une fois connues, deviendroient une barrière sûre contre les innovations. Le roi craignoit au contraire de fournir par-là aux calvinistes un nouveau prétexte de révolte. Dans cet embarras, quelquefois il faisoit des remontrances douces au clergé, quelquefois il le reprenoit avec aigreur.

La patience lui échappoit sur-tout quand on prétendoit lui faire acheter par des concessions extraordinaires

(1) De Thou, l. LXXV. Davila, l. VI.

1582. l'argent qu'il demandoit (1). Il ne pouvoit alors cacher son indignation. On payoit, dans la crainte d'exciter sa colère; mais il restoit toujours un fond de mécontentement qui éclatoit en murmures. Le duc de Guise, attentif à tout ce qui pouvoit favoriser ses desseins, entroit, avec une sensibilité apparente et tous les dehors d'un zéle de religion, dans les peines du clergé, qu'il plaignoit, et dont il gagnoit ainsi la confiance: conduite adroite qui le lioit avec Rome, avec l'Espagne, et qui le rendoit le centre nécessaire des projets des deux cours.

Celle de Rome n'en avoit point d'autre que de soutenir la religion catholique en France. Philippe II affectoit la même pureté d'intention, mais se soucioit moins d'empêcher les progrès du calvinisme que de susciter des troubles dans le royaume, pour mettre le roi hors d'état de donner des secours aux Flamands et au duc d'Anjou, qui venoit d'être couronné duc de Brabant et comte de Flandre.

L'entreprise du duc donna d'abord les espérances les plus flatteuses. Il vit les grands comme le peuple, unis de vœux et d'intérêt, lui jurer une fidélité d'autant moins suspecte, qu'ils la regardoient comme nécessaire à leur bonheur. Elisabeth, reine d'Angleterre, soit par goût, soit par politique, permit qu'on traitât son mariage avec le duc. Dans un séjour qu'il avoit fait à Londres, à la fin de l'année précédente et au commence-

(1) Le clergé demanda cette année au roi qu'il abdiquât le droit de nommer aux évêchés, et qu'il rétablît les élections. « Si les élections « avoient eu lieu, répondit-il fort ému, beaucoup d'entre vous, qui « combattent pour elles avec tant de chaleur, ne paroîtroient pas « revêtus de cette dignité. »

ment de celle-ci, elle alla jusqu'à lui donner publiquement un anneau, comme gage de sa foi, et à recevoir celui du prince, qu'elle mit à son doigt. 1582.

Les calvinistes de France, et beaucoup d'Allemands, coururent s'enrôler sous ses drapeaux. Les catholiques mêmes prenoient parti dans ses troupes, pour le seul plaisir de voir humilier les Espagnols, dont les rodomontades révoltoient tout le monde. Rien ne prouve mieux le triste état de leurs affaires en Flandre que les noires intrigues dont le désespoir et l'impuissance les rendirent coupables (1).

Personne ne doute que les divers complots tramés en Angleterre, complots qui menaçoient du poison et du poignard la reine, les ministres et les principaux seigneurs, n'aient été l'ouvrage du conseil d'Espagne. Le premier assassin qui blessa le prince d'Orange d'un coup de pistolet, étoit certainement un émissaire de cette cour. Enfin ce fut Philippe qui, de concert avec le duc de Guise, imagina la fameuse conjuration de Salcéde.

De pareils monstres ne méritent point la peine qu'on prend quelquefois à vouloir découvrir les motifs qui les ont fait agir. Presque tous ne sont que des scélérats aveuglés par des crimes précédents, et qui, s'imaginant devenir des personnages importants, ne s'aperçoivent pas qu'ils sont sacrifiés par des hommes plus habiles et encore plus méchants qu'eux. Salcéde étoit un gentilhomme débauché, perdu de dettes, condamné à mort pour fausse monnoie, et pour qui le duc de

(1) Journal de Henri III. Busbec, lett. 18. Mémoires de Villeroy, t. I, p. 21. Vie de de Thou, t. XI, p 53.

1582. Guise avoit obtenu grace. On sera peut-être surpris que Salcéde et Guise aient pu prendre confiance l'un en l'autre. Le premier étant fils d'un gouverneur de Vic, qui, quoique bon catholique, fut, à la Saint-Barthélemi, puni par les Guises comme ennemi de leur maison; et le second, chef de cette maison impérieuse, qui n'oublioit jamais une insulte, sur-tout quand elle pouvoit porter atteinte à son crédit. Mais on sait qu'une passion à satisfaire aplanit toutes les difficultés. Le duc de Guise étoit ambitieux. Il trouva dans Salcéde un homme intrépide, sans mœurs et sans principes, capable de tout entreprendre: il le prévint de politesses et de confidences. Salcéde fut flatté; il se promit des honneurs et des richesses. C'en fut assez pour lui fermer les yeux sur le péril de l'entreprise.

Si l'on en croit sa déposition, écrite tout entière et signée de sa main, rétractée ensuite, affirmée de nouveau, et désavouée dans le dernier supplice, il étoit question d'allumer en même temps le feu de la guerre par tout le royaume, pour embarrasser Henri III, et l'empêcher d'envoyer en Flandre des secours à son frère. On étoit sûr, disoit Salcéde, des provinces de Picardie, de Champagne, de Bourgogne, du Cotentin, et de la Bretagne. Les troupes du pape, jointes à celles de Savoie, devoient fondre en France par le Lyonnois, et les Espagnols par deux endroits, du côté des Pyrénées. Le rôle de Salcéde, rôle dans l'exécution duquel il fut arrêté, étoit d'aller trouver le duc d'Anjou avec un régiment de soldats affidés, de lui offrir ses services, de gagner sa confiance, et d'obtenir de lui le commandement de quelque place frontière, comme Dunkerque, pour la livrer ensuite aux Guises. Ceux-ci comptoient

forcer le roi, effrayé par ce soulévement général, de 1582.
les mettre à la tète de ses armées, ensuite lui faire la loi à lui-même, et empêcher le duc d'Anjou de rentrer en France, pour le faire périr en Flandre, sans secours, accablé par toutes les forces espagnoles.

Du reste, Salcéde nia constamment d'avoir jamais eu dessein d'attenter à la vie ou à la liberté du duc d'Anjou ; mais il avoua d'autres trahisons, comme d'avoir fait plusieurs fois le métier d'espion, entretenant commerce avec le conseil d'Espagne, allant sur les lieux s'assurer par lui-même des préparatifs de la France, et en donnant avis aux généraux ennemis. Il nommoit parmi les conjurés ce qu'il y avoit de plus distingué entre les courtisans et les ministres de France; presque tous les gouverneurs des provinces et des villes considérables, et jusqu'à des favoris du roi. Il leur prêtoit l'affreux projet de mettre Henri en prison, de se défaire du duc d'Anjou, et d'exterminer la famille royale. Le cardinal de Pellevé étoit, disoit Salcéde, l'agent de cette ligue auprès du pape.

Bien des choses se contredisoient dans cette déposition ; mais il en résultoit toujours l'indice certain d'une conjuration redoutable. Le duc d'Anjou, qui avoit fait arrêter Salcéde en Flandre, frappé de ces horreurs, ne crut pas devoir les laisser ignorer au roi. On reconnoît ici la fausse politique de Henri III : il regarda d'abord cet avis comme une ruse de son frère, pour tirer de lui des secours plus abondants, sous prétexte du danger où ils se trouvoient tous les deux. Pour ne point troubler sa tranquillité et ses plaisirs, il étoit déterminé à n'en rien croire, et même à ne point faire de recherches ; mais le duc lui envoya le coupable. Henri l'interrogea

1582. lui-même. Salcède nia tout ce qu'il avoit écrit de sa main et répété en prison devant deux députés du roi. A la question, il avoua de nouveau; mais il se rétracta ensuite, et persista dans sa rétractation jusqu'à sa mort, qui fut celle des criminels de lèse-majesté.

Pendant et après le procès, il n'y eut point d'informations, point de perquisitions, point de confrontations des accusés, du moins des plus suspects. Le président de Thou conseilloit de garder le criminel, afin de le faire parler à mesure qu'on découvriroit des traces du complot; mais trop de personnes étoient intéressées à son silence (1). On conseilla au roi de se débarrasser d'un scélérat, dont la vie ne faisoit que troubler sa tranquillité, et inquiéter nombre de gens que la crainte portoit au désespoir; au lieu que l'indulgence du roi, et son attention à soustraire les preuves de leur crime, les rameneroient sans doute au devoir, s'ils s'en étoient écartés. On verra par les fureurs de la ligue, affreuse tragédie dont la conjuration de Salcède est comme le premier acte, combien ce lâche conseil fut pernicieux au malheureux Henri. Il le suivit parcequ'il favorisoit son aversion pour les affaires et son goût pour les plaisirs, et Salcède, en conséquence, fut livré au supplice.

Au reste, si Philippe inquiétoit le roi par ses menées sourdes, il ne faisoit que rendre la pareille à la France, qui le traversoit de la même manière, et même assez ouvertement en Flandre et en Portugal. Catherine, qui

(1) Sully raconte, dans le deuxième volume de ses mémoires, liv. V, pag. 129, que Salcède accusa M. de Villeroy « qu'il fait tout « ce qu'il peut pour se justifier, et que finalement, s'étant assez mal « défendu, il appelle Dieu et les anges pour témoins de son innocence, « desquels on n'a point de nouvelles qu'ils soient encore arrivés. »

avoit formé d'abord de son chef des prétentions insoutenables sur ce dernier royaume, se réduisit alors à aider Antoine, prieur de Crato, fils naturel de Louis de Beja, frère du cardinal Henri, dernier roi de ce pays. Le prieur, obligé de fuir, s'étoit retiré en France, où on lui donna soixante vaisseaux et six mille hommes, avec lesquels il se mit en possession des îles Açores. Mais la discipline manquoit dans cette armée, presque entièrement composée de volontaires. La flotte ayant été attaquée par le marquis de Ste.-Croix, une partie seulement prit part au combat. Philippe Strozzi, fils du maréchal de ce nom, qui la commandoit, blessé au genou, tomba au pouvoir du marquis, avec un grand nombre des siens. Celui-ci, sourd aux sollicitations de ses propres officiers, fit pendre tous ses prisonniers, et jusqu'au prêtre françois qui les exhortoit, comme pirates et fauteurs de rebelles qui faisoient la guerre à son maître, sans l'aveu de leur prince. Strozzi, leur chef, fut massacré, à coups de hallebarde, par les ordres de l'Espagnol, et son corps fut jeté à la mer. Le reste de la flotte regagna la France. 1582.

Le roi cependant continuoit à vivre au milieu de ses ennemis, comme s'il ne les eût pas crus tels, ou comme s'il n'en eût eu rien à craindre; sans mesures, sans précautions, leur donnant même lieu de fortifier cette trame, tant par la première impunité, que par les fautes et les imprudences perpétuelles qui lui échappoient. Il seroit ennuyeux de remettre toujours sous les yeux du lecteur les dévotions bizarres de Henri III, les longues processions dans lesquelles il traînoit après lui princes, ministres, cardinaux, couverts du sac de pénitent; ses pélerinages à Chartres et ailleurs pour avoir des en- 1583.

1583. fants; ses retraites aux minimes et aux feuillants, qu'il prêchoit lui-même en chapitre. Ce qu'on peut ajouter à ce que nous avons déja dit, c'est qu'au goût du spectacle, qui faisoit ordinairement agir le roi, il commença cette année, et continua jusqu'à la fin de sa vie, à joindre le desir de persuader les peuples de son attachement à la religion catholique. Mais les factieux lui ôtèrent bientôt cette ressource, en faisant parler les prédicateurs, qui, tantôt par des invectives, tantôt par des bons mots, indignes de la chaire, lui enlevèrent tout le fruit de cet appareil (1).

Le roi n'opposa à ces insultes que quelques réprimandes, ou autres légers châtiments peu capables d'arrêter l'enthousiasme, qui, dirigé en secret par les Guises, gagnoit de tous côtés. Il ne fut pas plus ferme à l'égard de François de Rosières, archidiacre de Toul, auteur d'un livre plein de calomnies contre les descendants de Hugues Capet, et contre le roi lui-même. Non seulement Henri pardonna à l'auteur, mais il permit que la flétrissure du livre fût tenue secrète, en considération des Guises, qui se donnèrent beaucoup de mouvement pour obtenir cette grace, de peur que le déshonneur de la condamnation ne retombât sur la maison de Lorraine, dont cet ouvrage exposoit les prétentions au trône; foiblesse bien dangereuse dans ces circonstances. Il falloit ou ignorer cet attentat, ou le punir plus sévèrement.

Mais le roi mon frère, dit amèrement la reine Marguerite dans ses mémoires, n'avoit de courage que

(1) De Thou, l. LXXVII et LXXVIII. Davila, l. VI. Journal de Henri III.

contre les femmes. Elle en fit elle-même dans ce temps une fâcheuse expérience. Après la guerre des amoureux, cette princesse revint à la cour de France. Trop aimée du duc de Guise, étroitement liée avec le duc d'Anjou, son frère, dont le roi étoit jaloux, Marguerite devint suspecte au roi. Il rechercha sa conduite, et crut y découvrir des taches deshonorantes pour son mari et la maison royale. Au lieu de la renvoyer simplement de la cour, théâtre trop exposé pour ses désordres, Henri fit un éclat qui ne pouvoit servir qu'à satisfaire quelque vengeance particulière (1). 1583.

Son mari la redemandoit depuis quelque temps : le roi fit semblant de se rendre aux instances de son beau-frère ; mais à peine étoit-elle en route, qu'il envoya après elle des archers de sa garde. Ils l'arrêtent au milieu du chemin, fouillent sa litière, démasquent ses femmes sous le prétexte de voir s'il n'y a point d'hommes parmi elles, en emmènent deux prisonnières, et traitent fort mal les autres.

Elle se plaignit hautement de cet affront. Le roi son mari en demanda justice par des envoyés exprès. Henri ne voulut ni la condamner ni la justifier. Il refusa toujours de s'expliquer, prétendant que cette aventure devoit être regardée comme une querelle de frère à sœur. Des affaires plus importantes empêchèrent le roi de Navarre de faire d'autres instances, et Marguerite déshonorée, n'osant retourner auprès de son époux, alla cacher sa honte et y mettre le comble dans des chateaux écartés, où elle crut pouvoir se livrer plus

(1) Busbec, l. XXIII. Mémoires de la ligue, t. I, p. 544. Journal de Henri III. Amours de Henri IV, p. 26. Mémoires de Mornay, de Bouillon, p. 325; de Sully, t. I.

1583. librement à ses penchants. Depuis cette époque, ce qu'un historien peut faire de plus avantageux pour elle, c'est de n'en plus parler.

Tout se tient dans le système politique. Souvent les révolutions les plus étonnantes viennent, par un enchaînement successif, de causes bien éloignées de leurs effets. Personne n'approuvoit sans doute les déréglements de Marguerite ; mais bien des gens, même les plus sensés, trouvèrent mauvais qu'une reine, sœur du roi, et presque le dernier rejeton de la famille royale, eût été traitée si injurieusement. Les femmes sur-tout, déja aigries contre Henri, le détestèrent sans retour, quand elles virent que, prodiguant à ses favoris les parures de leur sexe, il les dépouilloit elles-mêmes de leurs ornements par des édits contre le luxe : édits qui furent si sévèrement exécutés, qu'on arrêta à Paris en pleine rue, et qu'on traîna en prison des femmes de qualité, pour avoir porté les étoffes ou les bijoux interdits (1).

On voyoit avec indignation que le roi, en même temps qu'il prescrivoit à ses sujets cette épargne forcée, augmentoit lui-même ses dépenses, grossissoit sa garde, introduisoit à sa cour un faste inconnu, et s'occupoit sérieusement du projet d'adopter le cérémonial de la cour d'Angleterre, beaucoup plus pompeux alors que celui de France. Chaque jour Henri donnoit des édits bursaux, qu'il faisoit recevoir par force dans les lits de justice. Il créoit aussi une infinité de charges inutiles, dont il abandonnoit les provisions à ses mignons, et ceux-ci à leurs tailleurs, cuisiniers et parfumeurs. Enfin

(1) Code Henri. Journal de Henri III. Busbec, lett. 29.

il étoit difficile de ne point éclater, en voyant un roi de France s'avilir jusqu'à faire parade publiquement de goûts puérils et d'amusements ridicules, pendant qu'il y avoit dans l'état une fermentation qui présageoit les plus funestes mouvements. 1583.

Tous les partis négocioient, non pour prévenir les troubles, mais pour en tirer avantage. Le duc de Joyeuse, jeune favori, se mit en tête de se faire agréer par le pape pour le chef des catholiques, au préjudice du duc de Guise. De l'aveu du roi, qui se prêta à ce projet, dans l'espérance de substituer son favori au duc, Joyeuse partit pour Rome avec un train magnifique; il y fit ses propositions et ses offres, qui furent reçues très froidement. Il voulut aussi décrier Damville, gouverneur du Languedoc, connu à cette époque sous le nom du maréchal de Montmorency, par suite de la mort de François, son aîné, arrivée en 1579. Il le représenta comme fauteur d'hérétiques, et demanda au pape des forces pour le supplanter; mais ses calomnies ne furent payées que d'indifférence (1). 1584.

Montmorency, ainsi attaqué, traita avec le roi de Navarre, pour se soutenir. Celui-ci envoya en Angleterre et en Allemagne solliciter des secours contre les complots des princes lorrains, prêts à éclater. Guise resserroit de son côté les nœuds qui l'unissoient depuis long-temps avec l'Espagne, et donnoit, pour prétexte de ses engagements avec une puissance étrangère, la nécessité de défendre la religion catholique.

(1) De Thou, l. LXXIX et LXXXI. Davila, l. VI et VII. Mémoires de la ligue, t. I, p. 533; de Mornay, p. 74. Discours de ce qui se passa au cabinet du roi de Navarre. Boute-feu des calvinistes. De Sully, p. 191.

1584. Mais uniquement attentif à ses intérêts, en même temps qu'il prétextoit aussi son zéle pour la religion, Philippe offroit au roi de Navarre et aux calvinistes de l'argent et des troupes, pour renouveler la guerre en France, et empêcher Henri de secourir les Flamands. Il prit, pour faire ses offres, le moment où il supposa Bourbon irrité de l'affront fait à sa femme. L'Espagnol proposoit à Henri de rompre son mariage avec une épouse déshonorée, de lui donner l'infante sa fille, et d'épouser lui-même la princesse de Navarre. « Vous ne voulez pas, dirent les négociateurs espagnols à Mornay, chargé d'écouter leurs propositions ; eh bien ! vous ne savez ce que vous faites de nous refuser : nos marchands sont prêts ». Mot qui décéle, à ne s'y pas tromper, les motifs de la ligue, et les ressorts cachés qui l'ont soutenue si long-temps.

Il y avoit encore d'autres négociations particulières sur le tapis, savoir, de la reine mère avec le duc de Lorraine, qu'elle auroit voulu élever au préjudice de la branche de Guise; du duc de Lorraine lui-même avec le roi de Navarre, dont il souhaitoit obtenir la sœur pour un de ses fils ; du duc de Savoie avec le même prince, pour le même objet ; des Flamands avec la cour de France ; enfin des Guises avec le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, qui croyoit ou feignoit de croire que la mort du duc d'Anjou arrivant, il devoit être reconnu héritier présomptif de la couronne de France, au préjudice de son neveu.

Le roi voyoit tout le monde autour de lui prendre des assurances, et seul il ne s'inquiétoit de rien. La mort du duc d'Anjou son frère, qui n'avoit pas encore atteint trente ans, le surprit dans cette inaction. Ce

jeune prince, livré à des conseils téméraires, avoit vu l'année précédente, et après les plus beaux commencements, ses espérances s'évanouir, parcequ'il voulut les réaliser trop tôt. Ses flatteurs lui persuadèrent qu'on abusoit de sa bonté, et que, pendant qu'on lui laissoit en apparence le titre de la souveraineté, c'étoit le prince d'Orange qui avoit tout le pouvoir. Le duc résolut de se tirer de cette espèce de tutèle. Il attaqua à l'improviste les villes où il n'étoit pas le maître absolu. Plusieurs se défendirent. Il fut repoussé lui-même à Anvers et forcé de se retirer. 1584.

Cette entreprise mal concertée lui fit perdre la confiance des Flamands. En vain tenta-t-il de la regagner par les promesses les plus flatteuses : ou elles ne furent point écoutées, ou elles le furent trop tard. Plongé dans un noir chagrin d'avoir par sa faute mis obstacle à sa fortune, il se renferma dans Château-Thierry, ville de son apanage, où il ne traîna que quelques mois une vie languissante. Les uns disent qu'il mourut de tristesse; les autres du poison que lui donnèrent les Espagnols, auxquels il étoit encore redoutable, même dans son discrédit.

François, duc d'Anjou, étoit vif, emporté, turbulent; mais il avoit peu de moyens. Il étoit d'ailleurs plein de bonne foi, de candeur et de générosité. Le malheur des temps le força quelquefois à déguiser ses pensées; mais jamais il ne put soutenir une entreprise qui auroit demandé certain raffinement de dissimulation. Il aimoit la gloire : cette passion l'éloigna souvent de son devoir. Il s'en repentit au lit de la mort, et en demanda pardon au roi son frère.

Jamais il n'en avoit été sincèrement aimé, non plus

1584. que de la reine sa mère. Accoutumés à le regarder comme un enfant, ni l'un ni l'autre n'eurent pour lui, à mesure qu'il avançoit en âge, les égards convenables à son rang. Le dépit qu'il en conçut le força souvent de prêter son nom aux factions qui divisèrent le royaume, afin d'obtenir une considération qu'on lui refusoit. Il avoit enfin trouvé en Flandre un théâtre digne de sa bravoure, lorsque peut-être la jalousie du prince d'Orange, qui avoit déja éconduit l'archiduc Mathias, mais plus certainement sa propre imprudence lui fit perdre en un instant le fruit de plusieurs années de travaux. Sa mort, qui arriva un mois précisément avant celle du prince d'Orange, assassiné à Delft par Baltazar Gérard, n'eut aucune influence sur les affaires de Hollande; mais elle ouvrit en France un vaste champ à ceux qui projetoient des troubles, et qui se préparoient déja à l'exécution.

Depuis la paix de Fleix, le caractère ombrageux des calvinistes s'étoit prodigieusement adouci. Le roi leur accordoit peu de graces, mais il tenoit exactement ses promesses et leur faisoit rendre bonne justice. Ces procédés, auxquels ils n'étoient plus accoutumés, avoient dissipé les préventions de plusieurs, et fait en quatre ans plus de conversions que la voie des armes et les bourreaux n'en avoient opéré en quarante. On devoit se croire au terme des agitations religieuses qui avoient désolé la France, lorsque l'ambition du duc de Guise, en alarmant de nouveau les catholiques sur l'existence future de la religion en France, trouva moyen de leur rendre leur funeste activité. Nous avons vu qu'aux états de Blois, en 1577, le roi, au lieu de détruire la ligue, s'en étoit déclaré le chef, expédient qui n'auroit pas

manqué d'adresse, si Henri, l'employant, avoit eu intention de miner sourdement, à l'ombre de ce titre, une cabale dangereuse; mais il ne songeoit qu'à parer aux inconvénients présents. Le péril étant passé, il se conduisit comme si la même crise ne pouvoit pas revenir, et il laissa fortifier sous son nom une faction qui devoit bouleverser son royaume (1). 1584.

Un seul trait de différence caractérise les deux concurrents, Henri, roi de France, et Henri, duc de Guise. Le premier paroissoit à la tête des affaires, par son rang seul, sans les avoir imaginées, et sans les conduire. Le second, n'ayant de titre que son mérite, présidoit réellement à tout, et faisoit mouvoir tous les ressorts. S'il n'avoit pas dressé le plan de la ligue, on ne peut douter que ce ne fût lui qui en pressoit l'exécution, qui mettoit, pour ainsi dire, les armes aux mains des factieux, et cependant il se faisoit prier pour les prendre. « On « fut, écrit un auteur contemporain, plusieurs jours à « déterminer le duc de Guise, parceque, disoit-il, si on « me fait dégaîner l'épée contre mon maître, il faut en « jeter le fourreau dans la rivière (2). » 1585.

Il étoit aussi question de trouver un prétexte pour lever des troupes en pleine paix, contre un roi légitime, bien affermi sur son trône. Rien de moins plausible que la raison qu'on imagina, et cependant elle réussit, tant il est vrai que le peuple prévenu peut être poussé aux plus grands excès par les plus foibles moyens! En dix ans de mariage, le roi n'avoit point eu d'enfants: mais il n'étoit point sûr qu'à la fleur de son âge ainsi que son

(1) De Thou, l. LXXXI. Davila, l. VII. — (2) Lézeau, man. de Sainte-Geneviève.

1585. épouse, il dût se voir privé de postérité; on le supposa néanmoins : on osa même l'assurer; il se répandit des écrits qui taxoient Henri d'impuissance, et qui alarmoient ses sujets sur la succession au trône, comme s'il eût été près de vaquer.

Personne ne doutoit qu'au défaut de la branche de Valois, la couronne ne fût due à la maison de Bourbon, issue de saint Louis, par Robert, comte de Clermont, son dernier fils. On ne doutoit pas non plus qu'elle n'appartînt à l'héritier en ligne directe, Henri, roi de Navarre; mais la religion prétendue réformée, dont il faisoit profession, aliénoit de lui les cœurs des catholiques. C'en fut assez pour faire imaginer à ceux qui vouloient brouiller de lui opposer un rival. Ils prirent son oncle, le vieux cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, le dernier des frères d'Antoine de Bourbon, père du roi de Navarre, et plus proche héritier du trône que son neveu, si la représentation n'avoit pas lieu.

Il n'est pas sûr que ce prélat ait été lui-même persuadé de son prétendu droit. Cayet rapporte qu'un de ses plus fidèles serviteurs l'excitant à quitter le parti des Guises, dont le but étoit de ruiner sa maison, le cardinal répondit : « Je ne suis point accordé à ces gens-« ci sans raison; penses-tu que je ne sache pas bien « qu'ils en veulent à la maison de Bourbon? Pour le « moins, tandis que je suis avec eux, c'est toujours « Bourbon qu'ils reconnoissent. Le roi de Navarre, mon « neveu, cependant, fera sa fortune. Le roi et la reine « savent bien mon intention (1). »

(1) Cayet, t. I.

Charles de Bourbon soutint néanmoins d'abord toutes ses prétentions avec toute la chaleur d'un homme convaincu; mais, comme il étoit inconstant et léger, il peut se faire que, séduit dans un temps, il se soit détrompé dans un autre; sur-tout lorsque son nom étant devenu moins nécessaire au soutien de la ligue, des flatteurs commencèrent à brûler moins d'encens devant l'idole de sa royauté. Dans les commencements, ils eurent l'adresse d'en faire à ses yeux un être réel, auquel le vieux prélat sacrifia jusqu'à ses scrupules. On lui parla d'une dispense pour lui faire épouser la veuve du duc de Montpensier, Catherine de Lorraine, princesse qui fit depuis éclater tant de fureur contre Henri III; et le vieux cardinal y prêta l'oreille. 1585.

Ainsi le duc de Guise avoit un appât prêt pour chacun de ceux qu'il vouloit envelopper dans ses filets. Il persuadoit à la reine mère qu'il ne cherchoit à éloigner du trône le chef des Bourbons, que pour y placer ses petits-fils, enfants du duc de Lorraine et de Claude de France, sa fille. Il flattoit les courtisans de l'espérance de les rendre nécessaires par la guerre et d'obliger le roi à partager entre eux les faveurs qu'il rassembloit toutes sur ses mignons. Il promettoit à la noblesse plus de considération, et des préférences à ceux qui rendroient les premiers services; au peuple la diminution des impôts, et au clergé la destruction de toutes les sectes.

Des prédicateurs, gagés ou séduits, faisoient valoir en chaire ces promesses. On exposoit aux portes des églises et au coin des rues des tableaux qui représentoient les supplices dont on supposoit que les catholiques étoient punis en Angleterre, et dans les Pays-Bas.

1585. Ainsi serez-vous traités, disoient au peuple des gens apostés, lorsque le roi de Navarre occupera le trône avec ses hérétiques.

Ces différentes adresses gagnèrent une infinité de partisans à la ligue, dont on faisoit signer par-tout des formulaires, sous le nom de *Sainte union*. Cependant ils ne paroissoient pas encore assez nombreux au duc de Guise pour faire un éclat tel que celui de prendre les armes. Il voulut temporiser; mais le roi d'Espagne ne le lui permit pas (1).

Philippe avoit besoin des troubles de la France pour empêcher le roi de secourir les Flamands. Ces peuples, après la mort du prince d'Orange, dont les fils étoient encore fort jeunes, avoient envoyé demander à Henri sa protection, par une célèbre ambassade: ils lui proposoient même de devenir ses sujets. Les partisans d'Espagne crurent apercevoir dans Henri quelque inclination à profiter de ces offres. Ils firent part à Philippe de leurs appréhensions. Celui-ci ne trouva pas de meilleur expédient pour se délivrer de ses craintes que d'occuper Henri chez lui. A cet effet, il se lia, au commencement de cette année, avec le duc de Guise et le cardinal de Bourbon, par un traité formel qui excluoit du trône les princes protestants. Le cardinal promettoit, arrivant la mort de Henri III, de faire la guerre aux hérétiques, de publier les décrets du concile de Trente, d'aider Philippe à reconquérir les Pays-Bas, et enfin de remettre Cambray au roi d'Espagne, qui, de son côté, s'obligeoit à un subside de cent cinquante mille francs

(1) Journal de Henri III. D'Aubigné, t. II, l. 5. Mém. de Mornay. Villeroy, p. 27. Tavannes, p. 510. Nevers, t. I, p. 605. Rohan. Busbec, l. XLVIII. Cayet, t. I.

par mois, et à fournir le nombre de troupes nécessaires pour soutenir les efforts de la ligue. Le traité étoit à peine conclu qu'il en pressa l'exécution. Il exigea du duc de Guise un éclat, et lui en imposa même la nécessité, en le menaçant, disent quelques historiens, de remettre au roi de France les originaux de ses traités avec l'Espagne, et de l'abandonner à sa discrétion. 1585.

Le premier crime, comme il arrive d'ordinaire, força le duc au second. Entraîné par les circonstances, il n'eut que le temps de faire précéder de quelques formalités l'éclat qu'il préparoit. A son instigation, le cardinal de Bourbon se retire dans son diocèse de Rouen. Une députation solennelle de la noblesse de Picardie, députation concertée, va l'inviter à passer dans cette province, et l'emmène à grandes journées à Péronne. Des Suisses et des Reîtres, en partie soudoyés de l'argent de l'Espagne, en partie levés sur le crédit du chef de l'union, avancent vers les frontières. Des capitaines expérimentés partent pour se mettre à leur tête. Guise et ses frères rassemblent autour d'eux la noblesse de Champagne et de Bourgogne. Plusieurs villes se soulèvent, les unes séduites, les autres forcées. Lyon ouvre ses portes aux secours que les révoltés avoient obtenus de la Savoie; Toul et Verdun à ceux que la Lorraine tiroit d'Allemagne. Les ligueurs manquent Marseille et Bordeaux, mais ils se rendent maîtres, dans le cœur du royaume, de Bourges, d'Orléans et d'Angers. Enfin la ligue s'établit solidement à Paris.

Depuis long-temps il s'y tenoit des assemblées clandestines, dans lesquelles on critiquoit la conduite du roi et du ministère. Les premières se tinrent au collége de Fortét, et dans la suite, aux jacobins de la rue Saint-

1585. Honoré. Elles étoient composées de prêtres et de gens de robe; on y admit par la suite de simples bourgeois. De la censure du gouvernement au desir d'avoir la gloire de le réformer, le pas est glissant : on dit d'abord ce qui devroit se faire, on cherche après les moyens de l'exécuter. Ainsi les principaux de ce conseil secret, devenus peu après les chefs de la formidable faction *des Seize*, passèrent des murmures à des projets généraux, et des projets à des complots moins vagues et plus déterminés.

Ils écrivirent dans les principales villes. Ils y firent passer des émissaires, pour y former des assemblées pareilles, et établir une correspondance générale dont Paris seroit le centre. Enfin ils se cotisèrent et amassèrent des armes. Il n'est pas sûr qu'ils aient alors conçu le dessein d'arrêter le roi, mais du moins ce prince en eut peur; et ce fut à cette occasion qu'il se forma une garde de quarante-cinq gentilshommes, « bien appoin-« tés, avec bouche en cour », qui avoient ordre de ne le quitter jamais.

Cette précaution, bonne pour la sûreté de sa personne, ne pourvoyoit pas au salut de l'état. Henri crut arrêter ce transport fanatique par un simple édit qui défendoit les levées d'hommes et les attroupements, mais on n'en tint aucun compte. A Paris même, sous ses yeux, le roi souffroit que le peuple se familiarisât avec les armes : tolérance toujours dangereuse, surtout quand les esprits sont échauffés. Pasquier écrivoit à un de ses amis : « Nous sommes maintenant devenus tous guerriers désespérés. Le jour nous gardons les portes, la nuit faisons le guet, patrouilles et senti-

nelles. Que c'est donc un métier plaisant à ceux qui en sont apprentifs(1)! » 1585.

A la fin de mars parut le manifeste de la ligue, donné à Péronne, sous le nom seul du cardinal de Bourbon. On s'y étoit sur-tout appliqué à exagérer le danger que couroit la religion catholique, si la branche hérétique des Bourbons montoit sur le trône. Le roi répondit foiblement. Les écrits se multiplièrent, sous toutes sortes de titres : apologies, déclarations, complaintes, protestations, et autres semblables : tous, en différents termes, ne faisoient que répéter la même chose. Les ligueurs, semblant ne craindre que pour la religion, crioient contre les favoris, demandoient le soulagement des peuples, et affectoient le plus grand désintéressement. Les royalistes tâchoient de justifier le prince et ses courtisans, et de rassurer les catholiques par des promesses. Ils rejetoient tout le malheur des temps sur les factieux qui vouloient la guerre. Le lecteur nous dispensera d'extraire ces piéces faites uniquement pour en imposer à la multitude, et dans lesquelles on ne trouve presque jamais les motifs et le but des chefs. C'est dans les mémoires secrets qu'il faut les chercher, et sur-tout dans les lettres et les aveux échappés aux agents particuliers.

Un des plus actifs étoit le père Matthieu, jésuite. Tout son ordre étoit dévoué à la ligue, au point que l'historien de la société long-temps après, l'appelle encore un lien sacré pour défendre la religion, et qu'il assure que le P. Edmond Auger, confesseur de Henri III, fut

(1) Pasquier, l. II, lett. 3.

1585. éloigné de la cour par ses supérieurs, parcequ'il détournoit de toutes ses forces les François d'entrer dans la ligue. Que ce dévouement vînt de jalousie causée par les faveurs que Henri répandoit sur les feuillants ou autres religieux, ou qu'il vînt de pur zèle de religion, peu importoit au duc de Guise. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'eut jamais de partisans plus fermes, de prédicateurs plus hardis, de coopérateurs plus infatigables : entre autres ce P. Matthieu, qui fut surnommé le Courrier de la ligue. Le voyage de Rome n'étoit qu'un jeu pour lui ; sans le moindre besoin essentiel, pour un simple avis à porter ou à recevoir, il passoit les monts, revenoit en France, retournoit en Italie; toujours prêt à partir, il se multiplioit, pour ainsi dire, par sa diligence (1).

L'affaire qui lui donna le plus de peine fut l'association du duc de Nevers à la ligue; encore ne réussit-il pas. Le duc vouloit bien en être, mais à condition que le pape l'approuveroit par une bulle, comme s'il y avoit sur la terre quelque autorité qui pût légitimer la révolte des sujets contre leur souverain. Mais telle étoit l'erreur du temps. Instruit de ses scrupules, Matthieu part pour Rome, et n'en rapporte que des promesses générales d'autoriser cette association par une bulle, quand le temps sera plus favorable. Le duc demande du moins que, pour calmer sa conscience, le souverain pontife lui adresse un bref qu'il ne montrera à personne. A cette nouvelle proposition, Matthieu revole en Italie, et n'en rapporte encore que des lettres de

(1) Jouvenci, histoire de la société : Rome, 1718, l. XVI, n° 24, p. 377.

créance et des discours vagues. C'est dans un de ces voyages que le jésuite écrivant au duc, lui proposoit naïvement, comme expédient très sage, un projet criminel que la ligue chercha toujours à réaliser. « Le pape, dit-il, ne trouve pas bon que l'on attente sur la vie du roi, car cela ne peut se faire en bonne conscience; mais, si on pouvoit se saisir de sa personne, et lui donner gens qui le tinssent en bride, et lui donnassent bon conseil, et le lui fissent exécuter, on trouveroit bon cela. » Enfin le duc, rebuté de ces tergiversations, alla lui-même à Rome s'aboucher avec Six-Quint, qui venoit de remplacer Grégoire XIII; mais ne trouvant pas apparemment les sûretés que sa conscience exigeoit, il renonça à la ligue. La cour gagna aussi quelques autres seigneurs, et peut-être, par un peu de fermeté, auroit-elle dissipé tout le complot; mais c'étoit trop demander à Henri III : la vue du danger lui cacha les ressources (1). 1585.

Au fond, les forces des confédérés étoient plus apparentes que réelles. Ils parloient et écrivoient avec hauteur; et, sans examiner, la cour avoit la foiblesse de croire que cette fierté étoit inspirée par la puissance. Cependant leurs troupes se réduisoient à environ mille hommes de cavalerie, presque tous gentilshommes des provinces voisines, prêts à reprendre le chemin de leurs maisons sitôt que l'argent leur manqueroit. Ils avoient peu d'infanterie, et pour toutes finances environ trois cent mille écus, enlevés des recettes royales, qui une fois épuisées ne devoient se remplir de long-temps. Les troupes étrangères n'étoient point arrivées, et mille

(1) Mémoires de Nevers, t. I, p. 605.

1585. inconvénients pouvoient les empêcher de pénétrer en France. Ils comptoient, à la vérité, de leur côté plusieurs villes considérables; mais dans ces villes même il y avoit un grand nombre de gens sensés, ennemis des troubles, et qui n'avoient besoin que d'être appuyés pour faire rentrer les autres dans le devoir. Enfin, au pis aller, le roi pouvoit opposer parti à parti, au duc de Guise chef des ligueurs, le roi de Navarre à la tête des calvinistes. Il hésita : il consulta. C'étoit l'avis de ses meilleurs conseillers ; mais il craignit de soulever contre lui, par cette conduite, tous les catholiques, et l'appréhension d'un malheur incertain, qui même en cas d'événement n'étoit pas sans remède, lui fit choisir le dernier parti que doit prendre un souverain, celui de traiter avec ses sujets, quand ils ont les armes à la main (1).

Il pria sa mère de se charger de cette négociation : c'étoit ce qu'elle demandoit. On prétend même qu'elle n'avoit pas été fâchée de voir élever une tempête, parcequ'elle se croyoit trop négligée dans le calme. Pour ne point trouver le roi d'Espagne contraire, Henri refusa les députés flamands, qui lui offroient la souveraineté de leurs provinces : complaisance qui ne servit à rien. Philippe persévéra dans ses mauvaises dispositions contre la France, et forts de sa protection, autant que de la foiblesse du roi, les ligueurs n'en devinrent que plus audacieux.

La reine mère s'aboucha donc avec les principaux, à Épernai en Champagne. Soit qu'ils l'eussent épouvantée elle-même par l'ostentation de leurs forces,

(1) Cayet, t. I, p. 9

soit qu'elle inclinât secrétement pour eux, ils n'eurent qu'à demander; ils n'éprouvèrent de la part de la négociatrice ni objections, ni refus. D'ailleurs, qu'auroit-elle fait? Le roi sembloit s'abandonner lui-même. Il ne levoit point de troupes, il ne prenoit aucunes mesures, en cas que la démarche de la reine mère ne réussît pas. C'étoit donc une nécessité de tout accorder, pour empêcher du moins les confédérés de pénétrer jusqu'à Paris, d'où ils n'étoient point éloignés. 1585.

En effet, il paroît qu'il n'y eut pas grande discussion. Par un traité conclu le 7 juillet à Nemours, où les conférences avoient été transférées, le roi s'engagea à défendre, dans toute l'étendue de son royaume, l'exercice de toute autre religion que de la romaine, sous peine de mort contre les contrevenants; d'ordonner aux ministres de sortir dans un mois du royaume, et dans six aux autres sujets calvinistes qui ne voudroient pas changer; de déclarer tous les hérétiques possédant quelques emplois publics incapables de les exercer, et de casser les chambres mi-parties établies en leur faveur. Il promit de plus de redemander les places de sûreté qu'il leur avoit accordées, et de leur faire la guerre en cas de refus.

Outre ces articles, rendus publics par un édit enregistré au parlement dans un lit de justice tenu le 18 juillet, il y en eut deux autres réputés secrets, bien humiliants pour la souveraineté. Par le premier, Henri s'obligea de payer les troupes étrangères du duc de Guise; par le second, de donner à la ligue, comme autrefois aux calvinistes, des places de sureté, à condition que les garnisons seroient payées des deniers

1585. du roi. Ces villes étoient Châlons, Reims et Saint-Dizier en Champagne; Soissons et Rue en Picardie; Dinan et Concarnau en Bretagne; la ville et citadelle de Dijon, le château de Beaune, Toul et Verdun.

Ce qui avoit été publié comme le principal motif de la guerre, savoir les prétentions du cardinal de Bourbon à la couronne, ne fut point réglé. Les ligueurs se contentèrent que le roi le reconnût, non premier prince du sang, mais le plus proche; tel qu'il étoit en effet en qualité d'oncle du roi de Navarre (1). Ainsi on ne statua rien contre le droit de représentation (avantage que le neveu avoit sur l'oncle, en cas que le trône vînt à vaquer). Le jeune Bourbon n'en prévit pas moins les peines et les dangers que lui préparoit ce fatal traité de Nemours. « Le roi de Navarre, dit l'historien Matthieu, « parlant un jour au marquis de La Force et à moi, de « l'extrême regret que son ame conçut de cette paix, « dit que pensant à cela profondément, et tenant sa tête « appuyée sur sa main, l'appréhension des maux qu'il « prévoyoit sur son parti fut telle, qu'elle lui blanchit « la moitié de la moustache. » Ses ennemis n'étoient pas plus rassurés. Le duc de Guise avoua qu'étant allé à Saint-Maur saluer le roi, après le traité de Nemours, lorsqu'il se vit entouré des gardes, à la discrétion de son souverain, qu'il avoit si cruellement offensé, « il « se crut mort, et son chapeau étoit porté sur la pointe « de ses cheveux. » Ainsi l'ambitieux a dans sa vie des moments d'angoisse dont tout l'éclat du succès ne peut le garantir.

(1) Cayet, t. VIII, p. 105. Lézeau, man. de Sainte-Geneviève.

Le duc de Guise avoit obtenu tout ce qu'il pouvoit desirer. Ceux qui prétendent qu'il devoit, non faire de paix, mais aller en avant, se trompent. Outre qu'il n'avoit pas beaucoup de troupes, que la faveur des peuples est journalière, et le sort des armes incertain, tant que cette guerre auroit duré, il auroit fallu combattre sous le nom du cardinal de Bourbon, pour des intérêts étrangers et sur son seul crédit; au lieu qu'en faisant la paix comme il la fit, il s'assura des villes, des troupes dépendantes de lui seul, de l'argent pour les payer, et un motif de rupture quand il voudroit le faire valoir: savoir, la sûreté de la religion. 1585.

Henri de Navarre avoit prévu ces inconvénients. Pendant le cours de la négociation il ne cessa d'avertir Henri III qu'une guerre, même fâcheuse, vaudroit mieux qu'une paix si funeste. Ce n'étoit aussi qu'à regret qu'il avoit consenti à se tenir dans l'inaction, forcé par les défenses et les promesses du roi. Dès le temps de la mort du duc d'Anjou, le roi de France adressa à son beau-frère une célèbre députation, pour l'engager à se faire catholique; plusieurs fois depuis il renouvela ses sollicitations. Cette conversion auroit en effet détruit tout d'un coup les projets de la ligue; mais le roi de Navarre s'y refusa constamment. Le roi exigea du moins de lui qu'il resteroit tranquille: et lorsque Bourbon, de Nérac, où il tenoit sa cour, écrivoit à Valois que l'indolence dans laquelle il le retenoit étoit ruineuse pour l'un et pour l'autre, et qu'il lui offroit ses services personnels et des troupes: « Laissez les Guises porter les « premiers coups, lui répondit le foible Henri, afin « qu'on ne nous accuse pas de troubler la paix du

1585. « royaume, et qu'on voie au contraire que ce sont eux qui « veulent la guerre. » Avec ce système, il temporisa si bien, qu'il fut réduit à la triste paix de Nemours (1).

Pour le roi de Navarre, il fit du moins ce qui lui étoit permis. Il répandit des manifestes dans le royaume; il offrit le duel au duc de Guise, pour épargner le sang françois. Le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, très bon catholique, flottoit entre les deux partis; le prince vint à bout de lui ouvrir les yeux sur les terribles conséquences de la ligue, et de former avec lui une alliance offensive et défensive. L'excès même du danger devint avantageux à ce roi. Amis et indifférents, le voyant près d'être écrasé par une faction formidable, munie désormais de l'autorité royale, lui tendirent la main. Des pays étrangers on lui fit passer de petits détachements de soldats, en attendant de plus grandes troupes : et le même homme qu'on avoit cru réduit à fuir et à abandonner la partie se vit en état d'attaquer.

Les choses n'alloient pas si vite du côté de la ligue. Outre que le roi ne se prêtoit pas volontiers à ses desirs, quand il auroit voulu commencer la guerre, suivant les engagements qu'il avoit pris au traité de Nemours, relativement aux places de sûreté des protestants, il manquoit du moyen le plus nécessaire, l'argent. Après l'enregistrement de l'édit qui proscrivoit les calvinistes, il manda au Louvre le premier président du parlement de Paris, le prévôt des marchands, et le doyen de l'église cathédrale, auxquels il joignit le cardinal de Guise (2).

« Je suis charmé, leur dit-il en les abordant d'un « air ironique, d'avoir enfin suivi les bons conseils

(1) Cayet, t. I, p. 7. — (2) Davila, l. VII.

« qu'on m'a donnés, et de m'être déterminé, à votre « sollicitation, à révoquer le dernier édit que j'avois « fait en faveur des protestants. J'avoue que j'ai eu de « la peine à m'y résoudre; non pas que j'aie moins de « zèle qu'un autre pour les intérêts de la religion, mais « parceque l'expérience du passé m'avoit appris que « j'allois faire une entreprise où je trouverois des obsta- « cles que je ne croyois pas surmontables; mais, puis- « que enfin le sort en est jeté, j'espère qu'assisté des « secours et des conseils de tant de braves gens je « pourrai terminer heureusement une guerre si consi- « dérable. 1585.

« Pour l'entreprendre et la finir avec honneur, j'ai « besoin de trois armées. L'une restera auprès de moi; « j'enverrai l'autre en Guienne; et la troisième je la « destine à marcher sur la frontière, pour empêcher « les Allemands d'entrer en France. Car, quoi qu'on « puisse dire au contraire, il est certain qu'ils se dis- « posent à venir nous voir. J'ai toujours cru qu'il étoit « dangereux de révoquer le dernier édit, et depuis que « la guerre est résolue j'y vois encore plus de difficul- « tés, et c'est à quoi il faut pourvoir de bonne heure; « car il ne sera pas temps d'y penser quand l'ennemi « sera à vos portes, et que de vos fenêtres vous verrez « brûler vos métairies et vos moulins, comme cela est « déja arrivé autrefois. C'est contre mon avis que j'ai « entrepris cette guerre; mais n'importe, je suis résolu « à n'épargner ni soins ni dépenses pour qu'elle réus- « sisse: et puisque vous n'avez pas voulu me croire, « lorsque je vous ai conseillé de ne point penser à rom- « pre la paix, il est juste du moins que vous m'aidiez « à faire la guerre. Comme ce n'est que par vos conseils

1585. « que je l'ai entreprise, je ne prétends pas être le seul à « en porter tout le faix. »

Puis se tournant vers Achille de Harlay, qui avoit succédé à Christophe de Thou, son beau-père : « Mon-« sieur le premier président, lui dit-il, je loue votre « zèle et celui de vos collègues, qui ont si fort ap-« prouvé la révocation de l'édit, et m'ont exhorté si « vivement à prendre en main la défense de la reli-« gion ; mais aussi je veux bien qu'ils sachent que la « guerre ne se fait pas sans argent, et que, tant que « celle-ci durera, c'est en vain qu'ils viendront me « rompre la tête au sujet de la suppression de leurs « gages. Pour vous, ajouta-t-il, M. le prévôt des mar-« chands, vous devez être persuadé que je n'en ferai « pas moins à l'égard des rentes de l'Hôtel-de-Ville. « Ainsi assemblez ce matin les bourgeois de ma bonne « ville de Paris, et leur déclarez que, puisque la révo-« cation de l'édit leur a fait tant de plaisir, j'espère « qu'ils ne seront pas fâchés de me fournir deux cent « mille écus d'or, dont j'ai besoin pour cette guerre ; « car, de compte fait, je trouve que la dépense montera « à quatre cent mille écus par mois. »

Ensuite, s'adressant au cardinal de Guise : « Vous « voyez, monsieur, lui dit-il d'un air irrité, que je « m'arrange, et que de mes revenus, joint à ce que « je tirerai des particuliers, je puis espérer fournir, « pendant le premier mois, à l'entretien de cette guerre ; « c'est à vous d'avoir soin que le clergé fasse le reste ; « car je ne prétends pas être chargé seul de ce fardeau, « ni me ruiner pour cela. Et ne vous imaginez pas que « j'attende le consentement du pape : car, comme il « s'agit d'une guerre de religion, je suis très persuadé

« que je puis en conscience, et que je dois même me « servir des revenus de l'église, et je ne m'en ferai au« cun scrupule. C'est sur-tout à la sollicitation du « clergé que je me suis chargé de cette entreprise; « c'est une guerre sainte, ainsi c'est au clergé à la sou« tenir. » 1585.

Tous vouloient répliquer et faire des remontrances, mais le roi les interrompit brusquement : « Il falloit « donc m'en croire, leur dit-il d'un ton altéré, et con« server la paix, plutôt que de se mêler de décider « la guerre dans une boutique ou dans un chœur; « j'appréhende fort que, pensant défendre le *prêche*, « nous ne mettions la *messe* en grand danger. Au reste, « il est question d'effets et non de paroles ». Après ces mots, il se retira, laissant confus et en désordre, dit Davila, tous ceux à la bourse desquels il venoit de déclarer la guerre.

Cette harangue, selon la remarque de l'historien de Thou, n'aboutit qu'à faire connoître les sentiments secrets de Henri. Il en devint plus odieux aux catholiques zélés, qui vouloient la guerre, et plus méprisable aux princes lorrains, qui étoient l'ame de l'entreprise. « Quand ils eurent une fois compris que ce prince étoit « assez foible pour souffrir impunément qu'on fît vio« lence à son autorité, il n'y eut rien qu'ils n'osassent « dans la suite. »

Il sembloit que le roi travaillât lui-même à leur inspirer de l'audace, par des déférences qui marquoient plutôt de la foiblesse que des égards. Avant de mettre en campagne les différents corps qu'il destinoit contre les huguenots, il envoya consulter le duc de Guise sur les chefs qu'il leur donneroit, et lui offrir le choix. Guise

1585. prit le commandement de celui qui devoit repousser les Allemands de la frontière, parceque cette commission l'éloignoit moins de la cour, et qu'elle lui promettoit des succès plus éclatants. Il confia au duc de Mayenne l'armée qui devoit aller en Guienne contre les Bourbons.

Elle fut la première prête. Henri la fit précéder par une députation singulière de théologiens, de jurisconsultes et de politiques, pour faire un dernier effort sur le roi de Navarre, ce qui donna lieu au bon mot de Françoise de Clermont, veuve d'Antoine Crussol, duc d'Uzès : « Il faudra bien, dit-elle, qu'il se con« vertisse, s'il ne veut pas mourir sans contrition, « puisqu'à la suite des confesseurs viennent les bour« reaux. »

Quelque efficace que dût être cette mission, les docteurs ne réussirent point à convaincre le roi de Navarre, ni à fléchir une ame généreuse, qui ne vouloit pas être amenée par force à la religion ; les jurisconsultes n'eurent pas davantage le talent de persuader à Bourbon qu'il devoit se laisser prévenir par les ligueurs, afin de les mettre dans leur tort, et en vain les politiques se réduisirent à lui demander une conférence avec la reine mère, et qu'en attendant il suspendît les hostilités, et sur-tout la marche des Allemands, qui s'avançoient à son secours : il fut inflexible, et se mit en campagne. Ainsi commença la guerre dite *des trois Henris*, savoir, Henri III à la tête des royalistes, Henri de Guise, chef des ligueurs, et Henri de Navarre, chef des calvinistes.

Ce fut d'abord un tourbillon qui ravage, et un torrent qui entraîne. Bourbon, en moins de deux mois,

par lui-même ou par ses lieutenants, ajouta au Languedoc, déja soumis par un traité, la plus grande partie de la Guienne, du Dauphiné, de la Saintonge, du Poitou; et ses armées pénétrèrent jusqu'en Anjou, sous le commandement du prince de Condé. A la vérité, elles n'y furent point heureures, par l'imprudence du chef. Sans places de retraite, sans pont sur la Loire, il osa passer cette grande rivière et se jetter dans le pays ennemi : les communes rassemblées au son du tocsin suffirent presque seules pour détruire une armée puissante. Elle fut contrainte de se disperser. Condé, lui onzième, se sauva en Angleterre : mais destiné à tirer toujours avantage de ses disgraces, on le revit, quelque temps après, à la tête d'une petite flotte, descendre à la Rochelle, avec des troupes et de l'argent qu'Elisabeth lui prêta, et procurer à son parti des succès qui firent oublier sa défaite. 1585.

Une telle rapidité de conquêtes effraya la ligue; elle s'en prit au roi, dont la coupable connivence étoit cause, disoit-on, que les sectaires triomphoient, pendant que l'armée du duc de Mayenne et les autres corps catholiques, dépourvus de tout et divisés d'opinions, n'osoient paroître en campagne. On résolut d'ôter à Henri la ressource de ces subterfuges secrets, ruineux pour le parti, et de le forcer à une conduite décidée. Rien ne parut plus propre à cet effet qu'un coup d'éclat de la part du saint-siége, qui, déclarant les Bourbons excommuniés, lieroit les mains à leurs plus zélés partisans, au roi lui-même, en lui faisant craindre d'être frappé des mêmes foudres. Il ne fut plus question que d'obtenir cette bulle de Rome, et l'infatigable jésuite Matthieu partit pour la solliciter.

1585. Le saint-siége n'étoit plus occupé par Grégoire XIII, pontife pieux et savant, mais plus théologien que politique, qui, n'apercevant dans la sainte union que ce qu'on lui faisoit voir, la croyoit nécessaire au soutien de la religion catholique en France. Sixte V, son successeur, montant sur le trône pontifical avec des préventions trop bien fondées contre l'avidité espagnole, fut éclairé par ces mêmes préventions sur les vrais motifs de la ligue (1). Le duc de Nevers, qui étoit allé le consulter pour savoir s'il persisteroit dans ce parti, dit qu'il trouva ce pape très instruit des affaires de France, qu'il l'entendit plusieurs fois plaindre le roi, condamner les factieux, et gémir sur le sort du royaume (2).

Mais il faut apparemment distinguer dans Sixte V le particulier qui juge des choses sans intérêt, d'avec l'homme public obligé de sacrifier ses propres idées à la nécessité des circonstances; car, malgré son attachement au roi, non seulement le pape donna cette bulle, dont il prévoyoit les fâcheuses conséquences, mais encore il la soutint avec une hauteur et une opiniâtreté que le foible Henri III étoit seul capable de souffrir.

Après un préambule dans lequel Sixte V relevoit en termes emphatiques les prérogatives de son siége, il faisoit l'histoire des variations des deux Bourbons, qui, élevés d'abord dans l'hérésie de Calvin, l'avoient abjurée sous Charles IX, et, par légèreté ou par malice,

(1) Mémoires de Nevers, t. II, p. 605.

(2) Il refusa le secours d'hommes et d'argent que Grégoire XIII avoit promis à la ligue. L'ambassadeur d'Espagne le menaçant, s'il persistoit dans son refus, de le sommer, au nom de tous les catholiques, le fier Sixte lui répondit : « Si vous me faites cette sommation, « je vous ferai trancher la tête. » (Note sur la Sat. Ménippée, p. 84.)

étoient revenus aux mêmes erreurs. En conséquence, il les traitoit d'hérétiques relaps, d'ennemis de Dieu et de la religion, et, comme tels, il les déclaroit déchus de tous les droits et prérogatives de princes du sang, indignes de súccéder jamais à la couronne, de posséder aucune principauté. Il déclaroit aussi les sujets du roi de Navarre absous du serment de fidélité, exhortoit le roi très chrétien, en vertu du serment fait à son sacre, à veiller à l'exécution de cette sentence, et mandoit à tous les évêques et archevêques de la faire publier dans leurs diocèses. 1585.

Elle parut et se répandit avec la plus grande rapidité, vantée par les ligueurs dans les conversations, louée en chaire par des allusions claires, quoique indirectes; mais elle ne fut point revêtue des formalités qui donnent en France de l'autorité à ces sortes de décrets. Henri, qui auroit dû la supprimer, fit comme s'il l'ignoroit. Il se contenta de faire quelques représentations au pape et quelques tentatives pour suspendre l'arrivée d'un nonce, dont les intentions secrètes lui étoient suspectes. Sixte tint ferme, le nonce vint; mais, soit qu'il fût naturellement doux, soit que ses instructions particulières lui prescrivissent d'aller avec réserve, il mit dans sa conduite plus de modération qu'on n'en avoit espéré.

Les Bourbons ne furent pas si patients. Bravant le pape jusque sur son trône, ils firent afficher aux portes du Vatican une protestation contre sa sentence. Ils y disoient: Qu'en les traitant d'hérétiques, Sixte, se disant pape, en avoit menti; que c'étoit lui-même qu'on devoit regarder comme hérétique; qu'on le lui montreroit dans un concile; qu'en attendant ils le tenoient

1585. pour excommunié et antechrist, et qu'ils lui déclaroient en cette qualité une guerre mortelle et irréconciliable, se réservant le droit de punir en lui ou en ses successeurs l'affront qu'il venoit de faire à la majesté royale. Ils appeloient, comme d'abus, de sa sentence au tribunal des pairs, dont ils étoient membres, et ils invitoient tous les rois, princes et républiques de la chrétienté à se joindre à eux pour châtier la témérité de Sixte et des autres brouillons.

Sans doute, on n'étoit point accoutumé à Rome à être contredit, puisque la hardiesse des princes y causa le plus grand étonnement. Néanmoins quelques personnes sensées, Sixte, dit-on, entre autres, tirèrent de cette audace un bon augure pour le roi de Navarre, et l'en estimèrent davantage.

Ce prince finit l'année par un autre coup de vigueur non moins frappant. A force d'importunités, les ligueurs, irrités du succès des calvinistes, avoient arraché à Henri III un édit qui restreignoit à quinze jours les deux mois qui restoient de six accordés par l'édit de juillet, aux religionnaires, pour sortir du royaume. Non seulement Bourbon défendit d'obéir à cet édit dans les provinces de ses conquêtes, mais il y confisqua les biens des catholiques, et les vendit pour subvenir aux frais de la guerre.

1586. L'année s'ouvrit par plusieurs lettres que le roi de Navarre adressa à tous les ordres du royaume. On les croit de la plume de Mornay, qui avoit le talent de faire parler son maître d'une manière conforme à son caractère héroïque. Henri, dans ces lettres, ne s'abaisse, ni ne supplie : il montre au clergé séduit les ruses des princes lorrains, qui font servir à leur ambition le

zèle et l'argent des catholiques. « Je ne crains, dit-il, « et Dieu le sait, le mal qui me peut advenir, ni de vos « deniers, ni de leurs armées; mais je gémis sur le sort « d'un million d'innocents, que la guerre civile va faire « périr. » Il exhorte le peuple à la paix, en faisant voir que c'est sur lui que tombera le poids des impôts. Il tâche enfin d'exciter dans la noblesse l'attendrissement qu'il éprouvoit lui-même. Les princes françois, leur dit-il, sont les chefs de la noblesse. Je vous aime tous... Je me sens périr et affoiblir dans votre sang. L'étranger ne peut avoir ces sentiments. Plein d'une ardeur martiale, tempérée par l'amour de la concorde, en finissant, il propose à ses ennemis l'assemblée des états, un concile ou le duel (1). 1586.

Sous un pareil chef, de petits corps valoient des armées. Avec peu de troupes, mais toutes animées de son esprit, il prit des places fortes, subjugua des provinces, rendit inutile l'armée du duc de Mayenne, et fit des exploits si étonnants, que les soupçons de connivence entre lui et le roi de France se renouvelèrent plus que jamais. Henri III, embarrassé de cette imputation, qui tendoit à lui ôter tout crédit auprès de son peuple, crut la faire tomber, en donnant en avril un édit plus sévère contre les calvinistes.

En même temps il mit sur pied deux armées, dont il destina le commandement à ses favoris, afin que les ligueurs ne fussent pas maîtres de toutes les forces du royaume. Il crut, par ces préliminaires, avoir gagné la confiance des catholiques, au point d'obtenir sur-le-champ l'argent qu'il demandoit; mais le parlement

(1) De Thou, l. LXXXV. Davila, l. VIII. Mémoires de la ligue, t. I.

1586. refusa d'enregistrer ses édits bursaux. Suivant la mauvaise coutume qui commençoit à s'introduire, dit le président de Thou, le monarque vint tenir son lit de justice, et les fit enregistrer de son autorité royale.

On savoit malheureusement l'usage que le prince faisoit de ces sommes arrachées à la misère du peuple, et prodiguées sans discrétion à Joyeuse et à Épernon, favoris avides, dont la cupidité étoit moins excitée par le besoin que par l'envie de se procurer une plus haute réputation de faveur, en accumulant un plus grand nombre de graces. Ils se disputoient les emplois et les gouvernements; et celui qui, prévenu par l'autre, n'emportoit que les moindres, obtenoit de l'argent en compensation: ainsi le roi étoit toujours pauvre, pendant que tous ceux qui l'environnoient regorgeoient de richesses.

Les ligueurs profitoient de l'indignation générale contre le luxe des favoris pour fortifier la haine des peuples contre le roi. Bourbon, plus retenu, loin de divulguer dans des écrits amers les foiblesses de son prince, les couvroit d'un voile respectueux. Ces égards lui gagnoient l'estime des courtisans, dont il étoit plaint; mais ils n'en alloient pas moins grossir les armées levées contre lui.

Sentant combien le nom du roi et l'attachement du plus grand nombre des François à la religion de leurs pères lui laissoient peu de ressources auprès d'eux, Bourbon appela sous ses drapeaux tout ce qu'il put d'étrangers. Le succès passa peut-être ses espérances, puisque des nations en corps, non contentes de lui envoyer des secours secrets, firent en sa faveur des démarches publiques.

Les calvinistes, si menacés en France, n'avoient pas manqué de jeter des cris, qui, retentissant dans les pays voisins, mirent en mouvement tous les esprits imbus des mêmes opinions. Les premiers qui parurent prendre part aux craintes des réformés furent les Suisses; mais ils agirent d'une manière qui ne montroit ni envie de troubler, ni haine contre le roi. Leurs ambassadeurs présentèrent à Henri III des lettres de François I son aïeul, par lesquelles ce prince, leur ami, les exhortoit à ne pas rompre, pour des différents de religion, la paix qui jusqu'alors avoit régné entre eux. Cette manière indirecte de faire des remontrances ne déplut pas au roi. Il les remercia et leur dit de compter sur son attention à entretenir l'amitié de ses alliés, et la tranquillité dans l'intérieur de son royaume. 1586.

Les Allemands ne s'y prirent pas de même. Les sollicitations du roi de Navarre et de ses partisans avoient eu bien de la peine à émouvoir ces esprits quelquefois si lents, refroidis d'ailleurs par tant d'alternatives de guerre et de paix, dans lesquelles les Allemands auxiliaires avoient toujours été sacrifiés à l'intérêt des chefs françois. Ainsi les agents de Bourbon ne trouvoient qu'indifférence dans les grands, indolence dans les petits. Les princes n'empêchoient point de faire des levées; mais, faute d'argent, elles alloient très lentement.

Le zéle, quel qu'en soit le principe, supplée à tout. Béze, ce fameux ministre, dont l'éloquence avoit brillé au colloque de Poissi, part de Genéve; quoique dans un âge avancé, il parcourt l'Allemagne, harangue les peuples, conjure les princes, souffle dans les cœurs le feu dont il est brûlé. Les plus assoupis se réveillent à sa voix; ces masses, que l'indifférence tenoit engour-

1586. dies, se raniment. Il se forme une espéce de croisade, et on prend les armes de tous côtés.

Cependant, comme on étoit en paix avec la France, les princes allemands sentirent qu'il seroit indécent d'entreprendre la guerre contre un allié, sans avoir auparavant observé les égards convenables. Ils préparèrent donc une magnifique ambassade. A la tête, marchoient Frédéric de Wirtemberg, comte de Montbéliard, et Wolfgang, comte d'Isembourg. Les autres députés étoient tous personnages de marque. Ils arrivèrent à Paris dans le mois d'août; et, quoique annoncés, ils n'y trouvèrent point le roi.

Il étoit parti pour le Bourbonnois avec la reine sa femme, sous deux prétextes: le premier d'y prendre les bains, dans l'espérance d'avoir des enfants; le second de s'approcher de ses armées, qui s'assembloient de ce côté, sous les ordres, l'une de Joyeuse, l'autre d'Épernon, ses deux favoris, et d'en diriger plus aisément les opérations. Tels furent les motifs d'éloignement que dirent aux ambassadeurs les officiers chargés de les recevoir. Ils promirent que Henri reviendroit en octobre, et qu'il leur donneroit audience; mais les historiens conviennent assez généralement que le roi ne se décida à ce voyage qu'afin d'éviter ces mêmes ambassadeurs, et de n'être point forcé à leur donner réponse avant que d'avoir vu ce que produiroit une conférence qui se ménageoit entre le roi de Navarre et la reine mère.

Il fixa son séjour à Lyon pendant cette attente. A le voir dans cette ville oublier ses affaires, s'occuper gravement de bagatelles, on auroit cru que, dégoûté de la royauté, il ne cherchoit qu'à s'étourdir sur le péril de son état. Il lui prit non pas un goût, mais une passion

violente pour les petits chiens, les singes et les perroquets, qu'il payoit des sommes exorbitantes, outre ce que lui coûtoient une multitude d'hommes et de femmes, chargés, moyennant de gros appointements, de la nourriture de ces animaux. Une autre manie le saisit encore : il recherchoit avec avidité les miniatures qui se trouvoient dans les anciens manuscrits de dévotion, les achetoit très cher, et les colloit lui-même aux murailles de sa chapelle : « caractère d'esprit incompré-« hensible ! dit de Thou ; en certaines choses, capable « de soutenir son rang ; en quelques unes, au-dessus « de sa dignité ; en d'autres, au-dessous même de l'en-« fance. » 1586.

Quelque doux que fussent au roi ces amusements, le temps vint de les quitter, faute de prétexte pour les prolonger. Il retourna à Paris, et donna audience aux Allemands. Les deux princes, chefs de l'ambassade, étoient repartis presqu'en arrivant, ne croyant pas qu'il fût de leur dignité d'attendre si long-temps. Les autres ambassadeurs présentèrent leurs lettres de créance. Conformément à leurs instructions, ils s'appliquèrent à justifier les calvinistes de France, qu'ils appeloient leurs frères, prétendant que c'étoit à tort que le roi les déclaroit, dans ses édits, auteurs de la guerre, pendant qu'au contraire cette guerre étoit l'ouvrage de la cour de Rome et de ses adhérents. Ils finissoient par offrir au roi du secours, non, disoient-ils, dans l'intention de se mêler de ses affaires, mais pour le délivrer de ses ennemis (1).

Un point de leur harangue choqua le roi ; c'est qu'ils

(1) De Thou, l. LXXXVI, Davila, l. VIII. Mémoires de la ligue, t. I.

1586. lui reprochèrent plus clairement qu'il n'auroit voulu, et même que le respect dû à sa personne ne comportoit, d'avoir manqué à sa parole et violé sa foi, en révoquant les édits de pacification. Il leur répondit fièrement qu'il pourvoiroit à tout selon sa prudence, qu'à lui seul appartenoit le droit de faire des lois et de les changer, et qu'il n'en avoit à recevoir de personne. Pendant toute l'audience, Henri soutint dignement l'indépendance de sa couronne. Croyant même n'en avoir pas assez dit de vive voix, il envoya le soir aux ambassadeurs un écrit tout de sa main, en forme de cartel. Quiconque, y disoit-il, prétend qu'en révoquant les édits de pacification j'ai violé ma foi et fait une tache à mon honneur, en a menti. Mais mêlant toujours de la foiblesse à ses démarches les plus fermes, le roi ne voulut permettre, ni qu'on leur laissât l'écrit, ni qu'on en donnât copie. Ils partirent très mécontents, se regardant comme insultés, et déterminés à secourir sans délai le roi de Navarre.

C'étoit le sort de Henri de se brouiller avec un parti, sans rien gagner avec l'autre : à la vérité, il y avoit des personnes intéressées à lui ôter l'honneur de ses démarches les plus favorables au soutien de la cause catholique ; mais y auroient-elles réussi, s'il n'avoit, pour ainsi dire, aidé lui-même leur malice par une conduite pleine d'ambiguité? Sur les pressantes instances des catholiques zélés, il avoit donné des édits violents contre les réformés. Il tenoit actuellement plusieurs armées sur pied contre eux, et il ménageoit une conférence entre sa mère et le roi de Navarre : et cependant les catholiques ne pouvoient se persuader que le but de cette entrevue fût d'amener Bourbon à la religion ro-

maine; chose jusqu'alors si souvent et si inutilement tentée. C'est donc, concluoient les ligueurs, pour faire une suspension d'armes ou quelque nouveau traité, dont les sectaires auront encore tout l'avantage, et à l'abri duquel ils se fortifieront en France; malheur le plus grand qui pût arriver, et dont la crainte seule étoit capable, à leur avis, de légitimer les moyens extrêmes qu'on prendroit pour le prévenir. 1586.

D'après ces principes, dans une assemblée tenue à Orcamp, abbaye du cardinal de Guise, les ligueurs résolurent de prendre les armes et de ne les point quitter, par quelque ordre que ce fût, qu'ils n'eussent détruit ou chassé de France les hérétiques jusqu'au dernier. En conséquence, le duc de Guise, qui s'étoit toute l'année morfondu sur la frontière à attendre les Allemands, qui ne parurent pas, profita de l'arrière-saison pour tomber sur les états du duc de Bouillon, qu'on crut pouvoir dépouiller comme calviniste, mais encore plus comme voisin de la Lorraine, qui s'accroîtroit de ses pertes. Le duc de Mayenne se ranima aussi, et eut quelques avantages, dont on fit courir des relations imposantes. En même temps, par d'autres écrits, on augmenta les ombrages que prenoient les catholiques de la conférence entamée dans le mois de décembre, entre la reine mère et le roi de Navarre, à Saint-Bris, château de l'Angoumois, près de Cognac.

Ceux qui connoissoient les dispositions secrétes des acteurs de la conférence durent en prévoir l'issue. La reine mère n'aimoit point son gendre; le gendre avoit été averti de se défier de sa belle-mère. Les historiens ne marquent point les causes de cette désunion. Si on vouloit en donner une raison politique, on la trouveroit

1586. dans un mot échappé à Catherine. « Elle auroit fort « souhaité, dit Brantôme, l'abolition de la loi salique, « pour que sa fille, épouse du duc de Lorraine, régnât; « et, à ce propos, elle racontoit avec complaisance « qu'aux conférences de Cercamp pour la paix le cardi-« nal de Granvelle rabroua fort le cardinal de Lorraine, « lui disant que c'étoit de vrais abus que notre loi sali-« que. » Voyant donc le roi, son fils, sans enfants, et la branche masculine des Valois prête à finir, Catherine se sentoit de l'éloignement pour Bourbon, que la loi salique appeloit au trône, au préjudice de la ligne féminine. Voici donc, autant qu'on peut le conjecturer, quel étoit son système par rapport à la ligue : elle n'auroit pas voulu que cette faction eût réussi pendant la vie de son fils; mais elle auroit été charmée de lui voir prendre assez de force pour éloigner Bourbon quand Valois viendroit à mourir, afin de pouvoir mettre la couronne sur la tête des enfants de sa fille (1).

Le roi de Navarre, au contraire, desiroit que la ligue éclatât sous un roi d'un catholicisme non équivoque, afin qu'on sentît mieux le but du complot : il n'avoit garde non plus de laisser refroidir, en temporisant, le zéle de ses alliés, de peur de ne les plus trouver au besoin; ainsi les intérêts des agents étoient directement opposés. Bourbon n'avoit de choix qu'entre la guerre actuelle, ou des sûretés à l'abri de tout événement; comme auroit été un traité entre les deux rois, par lequel ils se seroient engagés de ne point mettre les armes

(1) Mémoires de la ligue, t. II. Matthieu, l. VIII. Mém. de Nevers, t. II. Journal de Henri, III, t. III. Brantôme, t. I. Sully, p. 258. Pasquier, l. XI, lett. 12.

bas qu'ils n'eussent détruit la ligue. La reine ne vouloit que des arrangements de précaution : tréves, promesses, projets, pourparlers, entrevues, enfin tout ce qui pouvoit traîner en longueur, sans décider; mais elle trouva son gendre en garde contre ses ruses, plus ferme même qu'elle n'avoit pensé, contre un appât auquel ce prince n'étoit ordinairement que trop sensible. 1586.

Catherine avoit amené avec elle ses dames de compagnie, troupe brillante, dont elle espéroit sans doute quelque facilité pour ses desseins. Bourbon reconnut l'adresse, et lui fit même sentir qu'il n'en étoit pas dupe. Piquée un jour de voir toutes ses propositions refusées, la reine lui dit d'un air de dépit : « Que voulez-vous « donc, monsieur? — Il n'y a rien ici qui m'accom« mode, madame », lui répondit-il en parcourant des yeux le cercle brillant qui l'environnoit.

Entre ces dames étoit Christine, qui avoit pour mère Claudine de France, femme du duc de Lorraine, fille aînée de la reine, princesse aimable, élevée avec soin à la cour de France par son aïeule, et joignant aux agréments de la figure des vertus dignes de son rang. Catherine proposa à Bourbon de faire casser son mariage avec la méprisable Marguerite, et de lui donner la jeune Christine; nouvelle preuve de l'extrême desir qu'avoit la reine mère de voir sa postérité assise sur le trône de France.

Comme cet expédient, et beaucoup d'autres mis en avant, demandoient des délais, ils furent tous également rejetés. On s'étudioit, on s'observoit, on supposoit quelque finesse dans les moindres choses : les plus simples devenoient matière à soupçon, et avec

1586. raison, parcequ'il y avoit des gens attentifs à profiter de tout pour semer des défiances. Le roi de Navarre étoit obligé d'agir avec la plus grande circonspection, au point de n'oser consentir à une tréve pendant la durée des conférences.

La reine en avoit cependant fait publier une; Bourbon s'en plaignit comme d'une ruse imaginée pour ralentir l'ardeur des Allemands, et refusa de conférer davantage, si on ne révoquoit la publication. « Vrai-« ment », dit la reine à son conseil, que cet incident embarrassoit, « vous êtes bien esbahis sur ce reméde; « vous avez à Maillezais le régiment de Neusvy et de « Sarlu, huguenots; faites-moi partir de Niort le plus « d'arquebusiers que vous pourrez, et allez les tailler « en piéces, et voilà aussitôt la tréve desserrée et dé-« cousue sans autrement se peiner ». Ils se défendirent courageusement, quoique surpris; les officiers se firent presque tous tuer, et il y eut un grand carnage de soldats. Affreuse politique qui dispose si froidement de la vie des hommes (1)!

1587. Cette inhumanité ne servit à rien. Bourbon refusa d'aller à la cour, encore plus de suspendre la marche des Allemands; il offrit seulement de faire entrer l'armée auxiliaire en France sous le nom du roi, et de l'employer de concert avec lui contre les perturbateurs du repos public : il fut refusé à son tour, et on se sépara.

Henri III, homme à s'accommoder de toutes sortes d'expédients, pourvu qu'ils lui donnassent le temps de respirer, se trouva très embarrassé, quand il se vit

(1) Brantôme, t. I.

comme dans un détroit, entre la nécessité de se joindre aux ligueurs pour abattre les huguenots, ou aux huguenots pour détruire les ligueurs, ou enfin de soutenir seul la guerre contre tous les deux. Il fit sonder le duc de Guise, et tâcha de l'éblouir par des promesses d'honneurs, de richesses et de dignités de toutes espèces, s'il vouloit renoncer à la ligue : mais le monarque n'avoit pas le talent d'inspirer de la confiance. Ce que Guise auroit peut-être accepté de la main d'un autre, plutôt que de s'exposer aux suites périlleuses d'une entreprise aussi téméraire que la sienne, il le refusa du roi qui avoit la réputation de ne point tenir à sa parole (1). 1587.

Les calvinistes de leur côté lui tendirent un piége. La Noue, au nom de son parti, lui proposa de s'unir à eux contre Henri III, pour en arracher tout ce qu'ils voudroient. Ils proposoient de ne point parler de religion dans leurs manifestes, et de prendre pour prétexte commun le bien public et la réformation de l'état contre les mignons. Guise rejeta une association qui ne lui donnoit que des espérances, tandis qu'avec le ressort de la religion il remuoit tout le royaume, et qu'il avoit pour lui le pape et les doublons d'Espagne : aussi ne croit-on pas que cette proposition fût sérieuse de la part des réformés. On la rapporte seulement pour faire voir que, dans les guerres civiles, il y a souvent entre les ennemis les plus acharnés des intelligences secrètes qui peuvent en un moment changer la face des affaires (2).

(1) Journal de Henri III, t. III. Cayet. — (2) Mémoires de Tavau. p. 264.

1587. Le roi se défioit avec raison de ces correspondances clandestines. Dans sa cour et dans son conseil, les attachements étoient divers, comme les opinions. Joyeuse, un des mignons, Villeroy, un des principaux ministres, la reine mère, et beaucoup de seigneurs, penchoient pour la ligue : Épernon, autre favori, et tous ceux que les prétentions audacieuses du duc de Guise révoltoient, favorisoient les Bourbons.

Il seroit impossible d'exposer les motifs qui déterminoient chaque particulier à embrasser un parti plutôt que l'autre. Intérêts de famille, liaisons d'amitié, d'ambition, soif de richesses, envie de se signaler, haines personnelles, desirs de vengeance, enfin tout ce qui peut remuer les cœurs et subjuguer les esprits, étoit souvent, beaucoup plus que l'amour de la patrie et de la religion, la vraie cause des attachements, de sorte qu'il n'étoit pas extraordinaire de voir un calviniste partisan de la ligue, et un catholique ennemi des ligueurs; le premier, uni à la faction, sans être ami des Guises; le second, contraire à la sainte union, sans penchant pour le roi de Navarre. L'un, suivant la générosité de son caractère, affectionnoit les Bourbons, comme braves et malheureux : l'autre, enclin à l'intrigue, se passionnoit pour le duc de Guise, dont les rares talents promettoient une révolution : très peu étoient sincèrement dévoués au roi.

Se présentoit-il une affaire dans le conseil, Henri étoit obligé, avant que d'embrasser un avis, d'en pénétrer le motif, de voir si la différence de sentiments ne venoit pas de rivalité plutôt que de zéle pour le bien. Plus d'une fois il fut réduit à interposer son autorité, pour faire cesser les querelles scandaleuses

entre ministres et courtisans; querelles élevées en sa présence, au mépris de sa dignité, et qui dégénéroient en reproches amers et en invectives. Pareille défiance l'empêchoit de donner son secret tout entier à ceux qu'il mettoit à la tête de ses armées : prince malheureux, qui, avec de la religion, ne put se faire aimer des catholiques; avec un grand fonds de bonté, fut haï de ses peuples; fut méprisé de la noblesse, avec de la bravoure; et avec de la générosité, fut trahi par ses courtisans les plus chéris : tout cela pour n'avoir jamais su, en se décidant, décider les autres, et les ramener par sa fermeté au devoir et à la fidélité. 1587.

Ce qu'on a vu jusqu'à présent de sa trop grande bonté prépare certainement à des preuves de patience bien extraordinaires dans un souverain; mais encore moins étonnantes que celles qui nous restent à raconter. Henri seul étoit capable d'observer de sang froid les attentats de ses sujets rebelles, d'opposer la ruse à la ruse, de ne les déconcerter qu'en faisant voir qu'il étoit instruit, sans jamais punir; de tirer vanité de la surprise et de la confusion que les mesures secrètes prises contre le crime causoient aux coupables, comme s'il n'eût voulu que disputer d'adresse avec eux, ignorant apparemment que le prix d'un pareil combat entre un souverain et ses sujets est ordinairement tôt ou tard la perte de sa couronne, et peut-être de la vie.

Il est certain que le duc de Guise fut poussé plus vite qu'il ne voulut d'abord. C'étoit lui, à la vérité, et ses partisans, qui, par la bouche des prédicateurs, par la plume des écrivains, par le pinceau des peintres, l'ascendant des confréries, le spectacle des processions et autres assemblées pieuses, avoient échauffé

1587. l'imagination des peuples : mais qu'on examine attentivement la marche du complot, on verra que les résolutions extrêmes partirent du conseil de la ligue. C'étoit une espèce de comité, formé presque fortuitement de gens tirés de tous états, plus passionnés qu'éclairés : avocats, huissiers, procureurs, greffiers, magistrats, des curés trop zélés, un apostat du calvinisme, des banqueroutiers, des prédicateurs séditieux, un Bussi le Clerc, ancien maître en fait d'armes, des marchands, Cruché, Louchard, la Chapelle-Marteau, et d'autres de diverses professions. Guise n'avoit parmi eux qu'un homme dépositaire de son secret, savoir, François de Roncherolles de Menneville, gentilhomme aimable, hardi, éloquent, propre à inspirer l'enthousiasme, mais qui ne fut pas toujours le maître de calmer la fougue qu'il avoit excitée. Une femme furieuse souffloit aussi à ces forcenés sa haine et ses desirs de vengeance.

On ignore en quoi Henri III avoit offensé Catherine-Marie de Lorraine, sœur du duc de Guise, et veuve du duc de Montpensier. Il est à présumer, par la vivacité que cette princesse mit dans ses ressentiments, qu'elle avoit à venger ses appas méprisés, peut-être des avances négligées ou des intrigues galantes révélées, crimes qu'une femme ne pardonne jamais. Quoi qu'il en soit du motif, la duchesse de Montpensier jura à Henri une haine irréconciliable, et le poursuivit jusqu'au tombeau. Elle se trouve dans toutes les conjurations formées tant contre son état que contre sa personne : il en éclata cette année de l'une et de l'autre espèce.

Les intérêts de l'Espagne devenoient aux ligueurs plus chers que ceux de la France, persuadés qu'ils

étoient que de ce royaume devoient venir leur salut et l'accomplissement de leurs projets. Dans ce temps Philippe préparoit contre l'Angleterre une flotte qu'il nomma l'Invincible, et que les flots engloutirent. Comme s'il eût prévu ce malheur, il desiroit avoir sur les côtes de France un port où il pût, en cas d'accident, retirer ses vaisseaux. Les ligueurs non seulement lui prêtèrent la main pour s'emparer de Boulogne, mais ils se chargèrent même de l'exécution, par leurs émissaires. Le roi n'eut besoin que de connoître leur dessein pour le faire avorter; mais il n'en punit pas les auteurs. 1587.

Ces ménagements, attribués à sa foiblesse, les enhardirent à conspirer contre lui-même. Ils proposèrent de l'arrêter un jour qu'il reviendroit de Vincennes, peu suivi à son ordinaire. Une autre fois ils voulurent profiter, pour l'enlever, du tumulte de la foire Saint-Germain, où le roi alloit quelquefois se divertir, mal accompagné. Il fut averti de ces complots par Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de Paris, qui avoit eu l'adresse de gagner la confiance des conjurés, au point d'être chargé par eux du soin d'acheter des armes et de les cacher.

Pour faire parvenir au roi le détail d'une autre conjuration beaucoup plus dangereuse, Poulain employa un stratagème assez singulier. Il donna l'avis au chancelier de le faire mettre en prison, comme soupçonné de mauvais desseins. Ce magistrat le fit ensuite paroître devant lui, et au lieu de subir l'interrogatoire, Poulain lui expliqua toute l'intrigue.

On sut par lui que les ligueurs, malgré leur sécurité apparente, trembloient que le roi ne prît enfin une résolution vigoureuse, et ne les punît en une seule fois de

1587. tous leurs attentats. Quelques uns, en effet, avoient été menacés secrètement, et la cour avoit déja fait des tentatives pour en enlever d'autres. Le tonnerre grondoit sur la tête des coupables ou du moins ils se l'imaginoient; et, dans cette prévention, ils avoient cru que le meilleur moyen de se mettre à l'abri étoit de prévenir le roi.

Ils en avoient écrit au duc de Guise, et l'avoient pressé aussi, par députés, de venir se mettre à leur tête. Comme ils le trouvèrent assez froid, parcequ'il ne croyoit pas encore la partie bien préparée, ils s'adressèrent au duc de Mayenne, son frère. Il venoit de quitter son armée, pour maladie feinte ou réelle, mais au fond, outré du rôle qu'on lui avoit fait jouer en le mettant à la tête d'une armée délabrée, avec d'autres chefs qui par ordre du roi le traversoient dans tous ses projets. Ainsi voyant jour à se venger, quoique naturellement ennemi des desseins téméraires et turbulents, Mayenne promit d'appuyer les conjurés.

On se prépara donc à exécuter le plan dressé de longue main. Il consistoit à s'emparer de la Bastille, de l'Arsenal, du Temple, du grand et du petit Châtelet, partie par force, partie par des intelligences secrètes; à égorger le premier président de Harlay, d'Espesses, avocat général, le chancelier, et tous les gens attachés à la cour; à fortifier l'Hotel-de-Ville, et investir le Louvre. Dans la crainte que la noblesse ou quelques troupes cachées ne courussent au secours du roi, on devoit tendre les chaînes attachées aux coins de chaque rue, et les soutenir avec des tonneaux remplis de terre, avec des planches et des poutres: ce qui seroit à la tête de chaque rue comme autant de petits forts, derrière lesquels

la bourgeoisie pourroit se défendre ainsi que d'un rempart. Ces choses achevées, les ligueurs ne bornoient plus leurs espérances. Ils arrêtoient le roi, le retenoient en prison, lui défendoient de se mêler du gouvernement, créoient un parlement pour rendre la justice, et un conseil pour gouverner l'état, et envoyoient les Espagnols qu'on leur avoit promis combattre et vaincre le roi de Navarre. 1587.

L'avertissement de Poulain renversa tous ces projets. Le roi, bien instruit des détails, rassemble des troupes, s'empare des portes, s'assure des lieux menaçés. Quand on voit le complot découvert, tous les conjurés restent confus. Mayenne se retire, et Henri a la bonté de souffrir qu'il prenne congé de lui. Il se contenta de lui dire d'un ton moqueur : « Quoi, mon cousin! vous « abandonnez ainsi vos bons amis les ligueurs? — Je ne « sais ce que veut dire votre majesté », répondit le duc déconcerté. Mais en s'en allant il promit aux factieux de ne point les abandonner, et qu'à la première alarme son frère et lui voleroient à leur secours. Il leur laissa quelques officiers, gens de main et d'exécution, pour caution de sa parole, et encore plus pour les maintenir dans leurs dispositions présentes.

Guise, qui auroit volontiers profité de leur entreprise, si elle avoit réussi, la voyant manquée, les taxe d'imprudence et de précipitation. Il se met en colère contre eux, paroît disposé à les abandonner et à faire sa paix particulière avec le roi. Menneville, porteur de ces menaces, négocie leur raccommodement. D'accord avec le duc, il se rend caution de leur docilité pour la suite, et obtient leur pardon. Exemple de ce que peut un scélérat habile sur les subalternes qu'il a poussés à

1587. des crimes dont ils n'espèrent l'impunité que par sa protection.

On peut remarquer entre la conduite de Henri roi de France, et celle d'Élisabeth reine d'Angleterre, une différence qui, n'ôtant rien au mérite de la clémence, fait voir que cette vertu, si digne des rois, est souvent, lorsqu'on l'emploie mal, plus dangereuse qu'une juste fermeté. Henri pardonna toujours, et périt assassiné. Élisabeth ne fit point de graces, et régna glorieusement. Elle ne passa presque pas une année sans voir le poignard levé sur elle; mais aussitôt après la conviction, le sang des chefs, comme celui des complices, couloit sur les échafauds: excusable, louable même, si elle n'eût pas étendu sa sévérité jusque sur l'infortunée Marie Stuart.

Que cette princesse du fond de sa prison ait su les conjurations formées contre Élisabeth, qu'elle leur ait même prêté son nom, c'étoit une raison de la resserrer davantage, mais non pas de la faire mourir par la main d'un bourreau. Aussi soupçonne-t-on la reine d'Angleterre d'avoir eu, pour se défaire de Marie, des motifs de rivalité autres que la jalousie du gouvernement. Si elle porta jusqu'à cet excès le dépit de voir sa beauté effacée par les charmes de la reine d'Écosse, le sort de celle-ci en devient encore plus touchant.

Dix-neuf ans de prison, commencés à l'âge de vingt-cinq ans, auroient dû faire oublier les fautes dont on accuse sa jeunesse; car on doit avouer que, si elle ne fut pas coupable de la mort de son second mari, elle donna lieu à l'accusation en épousant son assassin. La Providence, qui vouloit la faire servir d'exemple à celles que leur rang étourdit quelquefois sur leurs crimes,

permit qu'une si longue captivité, mêlée des chagrins les plus amers, finît, cette année, par une mort violente. 1587.

Marie, dans ce dernier moment, s'arma de fermeté, et mourut en héroïne chrétienne. Elle parut sur l'échafaud un crucifix à la main, vêtue en reine, avec un visage serein et tout l'éclat de sa première beauté. On voulut faire retirer ses femmes et quelques domestiques qui éclatoient en sanglots. Elle promit qu'ils seroient plus modérés, et les retint pour lui rendre les derniers services. Comme la douleur leur arrachoit encore des soupirs: « J'avois promis, leur dit-elle d'un « air ferme, que vous seriez plus tranquilles; retirez- « vous et priez pour moi. » Elle pria elle-même à haute voix pour la paix de l'église, pour le roi d'Écosse son fils, et pour la reine d'Angleterre, se fit bander les yeux, et tendit le cou au bourreau, qui en deux coups sépara la tête du corps.

L'histoire présente peu de morts aussi héroïques. Sans plaintes, sans regrets, sans cette ostentation de courage, marque ordinaire d'une ame qui cherche à s'affermir, Marie cessa de vivre, comme un voyageur quitte un pays qui lui est devenu indifférent: les protestants en firent une criminelle justement punie, et les catholiques une martyre sacrifiée à la religion.

En France, les Guises, ses parents, qui l'avoient abandonnée pendant sa vie, jetèrent des cris perçants à sa mort, peut-être parceque ces cris pouvoient leur être utiles. On imprima des relations de cette tragique catastrophe, et on y joignit des descriptions effrayantes des tourments qu'on supposoit que les hérétiques faisoient souffrir aux catholiques en Angleterre, en Alle-

1587. magne et dans les Pays-Bas, et qu'ils ne manqueroient pas, ajoutoit-on, de faire souffrir en France, sitôt que le roi de Navarre et ses adhérents y seroient les maîtres. Il nous reste encore de ces estampes, accompagnées d'explications également outrées et propres à échauffer les esprits (1).

Le zèle renouvela alors, avec plus d'ardeur que jamais, les dévotions publiques. On voyoit les chemins couverts de troupes d'hommes et de femmes, qui alloient en stations d'églises en églises, revêtues d'aubes traînantes: d'où est venu le nom de *processions blanches.* Il s'en faisoit la nuit dans les villes, et dans Paris sur-tout; moyen très commode pour les ligueurs pour se rassembler plus promptement et plus sûrement. On y chantoit des litanies d'un ton triste et lugubre, comme dans une calamité publique; ce qui persuadoit au peuple que l'état et la religion étoient menacés du plus grand péril, et le disposoit à tout sacrifier pour sa défense.

Un exemple de conversion bien frappant vint encore à l'appui de ces dispositions. Henri, comte du Bouchage, jeune courtisan, frère du duc de Joyeuse, renonçant tout-à-coup aux espérances brillantes que la faveur lui promettoit, s'enferma chez les capucins, et y prit l'habit. Prières, sollicitations, larmes de son frère et du roi même, rien ne fut capable de lui faire changer de dessein. Sa retraite fut citée comme une preuve du danger où étoit le catholicisme dans la cour qu'il aban-

(1) De Thou, l. LXXXVII. Davila, l. VIII. *Theatrum Crudelit. etc. Antuerpiæ, apud Adrianum Huberti, in-4°.* 1587.

donnoit, et les esprits s'en échauffèrent davantage. 1587.

Henri, las de s'attrister avec Joyeuse, se consola avec d'Épernon, dont la fortune prenoit de la solidité par les soins du roi. Il lui fit épouser une très riche héritière, Marguerite de Foix-Candale, petite-fille par sa mère du connétable de Montmorency; et ce que la rigueur des circonstances ne permit point au monarque de prodiguer en dépenses fastueuses, il le donna en argent et en terres à son favori. Il y eut pourtant à ces noces un magnifique bal, auquel Henri se trouva *avec son grand chapelet à têtes de mort*. Heureux, selon quelques uns, de s'étourdir sur les maux qu'un soulèvement général et une inondation d'ennemis étrangers préparoient à son royaume (1).

Ce ne fut point une vaine cérémonie que l'ambassade des princes allemands. Elle produisit son effet aussitôt après leur retour dans leur pays. Plus de trente mille hommes, cavalerie et infanterie, ramassés de toutes les parties de l'Allemagne et de la Suisse, fondirent en France, sachant bien qu'ils venoient au secours de leurs frères réformés, mais ignorant la plupart contre qui ils auroient à combattre. On avoit persuadé au plus grand nombre que sitôt qu'ils paroîtroient le roi se mettroit à leur tête et tomberoit sur les ligueurs. Il ne tint qu'à lui de se prévaloir de cette occasion. Le roi de Navarre l'y exhortoit; mais Henri se flatta de détruire les uns par les autres. C'étoit, pour ainsi dire, le refrein de toutes ses réflexions. On l'entendoit dire souvent : *De inimicis meis vindicabo inimicos meos.* « C'est de la

(1) Journal de Henri III.

1587. « main de mes ennemis mêmes que je punirai mes en« nemis ». En conséquence de cette résolution, voici le plan d'opérations qu'il imagina.

Premièrement, opposer aux Bourbons des forces bien supérieures aux leurs, et dont il donna le commandement à Joyeuse son favori. Il se flattoit de diriger ce jeune général, qui avoit ordre de tenir simplement les calvinistes en échec, afin que le roi, en cas de besoin, fût toujours maître de les appeler à son secours contre la ligue. En second lieu, ne fournir à Guise que des troupes médiocres à opposer à ce gros corps d'Allemands, dans l'espérance qu'il en seroit maltraité ; enfin, se mettre lui-même à la tête de l'armée la plus forte, pour donner la loi à tous les partis, quand ils seroient épuisés l'un par l'autre. Le projet étoit bien conçu; mais Henri ne connoissoit ni Joyeuse, ni Guise, ni lui-même.

On a déja vu que Joyeuse s'étoit imaginé pouvoir se substituer au duc de Guise dans la faveur des catholiques, et qu'il avoit même prié le pape de le seconder dans ce dessein. Quand il se vit à la tête d'une puissante armée, ses anciennes idées se reveillèrent; il crut qu'il n'avoit qu'à frapper un coup important contre les calvinistes, qu'aussitôt les ligueurs abandonneroient le duc de Guise, devenu inutile, et s'empresseroient autour de lui. Une victoire lui parut propre à produire cet effet, et il résolut d'essayer ses forces, en bataille rangée, contre le roi de Navarre.

Bourbon faisoit la guerre avec avantage dans les provinces méridionales du royaume lorsque les Allemands entrèrent en France, par la Lorraine, dans le mois de septembre. Aussitôt il interrompit ses succès

pour les joindre. Joyeuse, de son côté, se mit en devoir de lui fermer le passage : les deux armées se rencontrèrent en Périgord, auprès d'un bourg nommé Coutras, d'où la bataille a pris son nom. 1587.

C'étoit l'armée de Darius contre celle d'Alexandre : du côté de Joyeuse plus de troupes, mais des courtisans efféminés; des soldats chargés d'or, des levées nouvelles et sans expérience, et un chef amolli par les délices d'une cour voluptueuse; du côté de Bourbon, moins de combattants, mais une noblesse exercée aux fatigues, des hommes de fer, un jeune héros nourri dans les camps, familiarisé avec les revers comme avec les triomphes, et échauffant tous les cœurs de l'ardeur guerrière dont il étoit animé. Ce contraste se remarquoit à la première vue des deux armées. Quelqu'un faisant observer à Henri la pompe fastueuse des bataillons ennemis : « Eh bien ! répondit-il avec une gaieté « martiale, nous en aurons tant plus belle visée sur « eux, quand nous viendrons à mêler les mains en- « semble (1). »

Il ne faut rien perdre des circonstances de cette action, qui fraya le chemin du trône à notre immortel Henri IV. Quand les armées furent en présence, s'adressant à ceux qui l'environnoient, il déplora dans les termes les plus touchants le funeste effet des guerres civiles, qui arment amis contre amis, parents contre parents, frères contre frères : il s'attendrit sur le sort de la France, et prit tous les seigneurs à témoins des efforts qu'il avoit faits pour terminer à l'amiable ses différents, dût-il lui en coûter la vie. « Périssent, ajouta-t-il d'un

(1) De Serres, t. I, p. 789.

1587. « ton animé, les auteurs de cette guerre, et que le sang « qui va être répandu retombe sur leur tête » ! Puis se tournant vers les princes de Condé et de Conti, et le comte de Soissons, ses cousins, il leur adressa ces mots: « Pour vous, je ne vous dis autre chose, sinon que vous « êtes du sang de Bourbon, et vive Dieu! je vous ferai « voir que je suis votre aîné. — Et nous, répondirent « ces princes, que nous sommes de bons cadets (1). »

Dans ce moment se présente le sévère Mornay; il remontre au jeune guerrier qu'emporté par le feu de ses passions, il s'est permis une liaison criminelle, dont les éclats ont affligé une honnête famille; qu'il va peut-être paroître devant Dieu, et qu'il doit à son armée la réparation de ce scandale public. Henri n'hésite pas; il reconnoît humblement sa faute devant le ministre Chandieu. Quelques seigneurs peu scrupuleux veulent lui persuader que c'est trop exiger d'un roi. « On ne peut, « leur répondit-il, trop s'humilier devant Dieu, ni trop « braver les hommes. » Il se met ensuite à genoux; toute l'armée en fait autant, et le ministre commence la prière. A ce spectacle, Joyeuse s'écrie: « Le roi de Navarre a « peur. — Ne le prenez pas là, dit Lavardin, son princi- « pal lieutenant; ils ne prient jamais sans qu'ils soient « résolus de vaincre ou de mourir. »

Joyeuse éprouva à ses dépens la vérité de la remarque; ses nombreux escadrons ne tinrent pas contre le choc de la cavalerie calviniste; après une foible résistance, ce fut moins un combat qu'une déroute. L'infortuné Joyeuse, au désespoir de voir ses projets ren-

(1) Matthieu, l. VIII, p. 423.

versés par cette défaite, ne cherche point à se sauver. 1587.
« Que faut-il faire » ? lui demande un de ses lieutenants. « Mourir », répond Joyeuse ; et en parlant ainsi il s'enfonce dans les bataillons ennemis, avec Claude de Saint-Sauveur, son frère, et ils y sont tués tous les deux (1).

Après la victoire, Bourbon parcourt le champ de bataille, fait enterrer les morts, ordonne qu'on prenne soin des blessés, reçoit avec affabilité les prisonniers qu'on lui améne en foule, rend à quelques uns leurs drapeaux, en récompense de leur bravoure, et plaint le sort de l'ambitieux Joyeuse, dont il envoie le corps à ses parents. Modeste dans son triomphe, il voit, sans laisser paroître d'émotion, la salle où il s'étoit retiré pour prendre un léger repas tapissée des étendards enlevés aux ennemis, et sa table environnée des vaincus, qui, pleins d'une égale admiration, s'empressoient autour de lui.

La nouvelle de cette victoire arriva à l'armée des Allemands lorsqu'ils étoient dans la plus grande détresse. Depuis leur entrée en France, Guise, avec son petit corps de troupes, n'avoit cessé de les côtoyer, ne manquant aucune occasion de les harceler et de traverser leur marche. Cependant cette armée formidable, malgré ses pertes, avançoit toujours; mais, mal conduite, n'ayant point à sa tête de prince d'un nom à contenir le soldat; sans conseil, sans but fixe; livré, à ce qu'on prétend, aux insinuations perfides d'un traître, donné à ces étrangers par les calvinistes eux-mêmes, comme un

(1) Brantôme.

1587. guide assuré, et cependant espion secret de la ligue; de nouveaux échecs la menaçoient chaque jour davantage.

Le baron de Dohna, nommé, par les princes protestants de l'empire, général de cette armée, étoit un homme indécis, bon commandant pour un coup de main, mais ignorant le local et les intérêts des parties. On proposa d'abord d'établir le théâtre de la guerre en Lorraine, pays abondant, enrichi depuis long-temps des malheurs de la France, d'où, en cas d'échec, il seroit facile de retourner en Allemagne. C'étoit le moyen d'arracher à la ligue ses chefs, et de les forcer à la paix, dans la crainte qu'auroient eue les princes lorrains de voir dévaster le patrimoine de leurs ancêtres pour des espérances très incertaines. Cet avis prudent fut combattu par un raisonnement spécieux. Nous sommes venus, disoient les plus ardents, pour secourir le roi de Navarre; il faut donc le joindre.

En conséquence ils marchent vers la Loire, sans provisions, sans route déterminée, sans point d'appui en cas d'accident. Ils rencontrent de petites villes, ils les rançonnent et les pillent; celles qui font mine de résister, on les laisse de côté, et on passe outre : ils arrivent enfin, excédés de fatigues, devant la Charité. Leurs prédécesseurs, sous le duc de Deux-Ponts, avoient eu autrefois le bonheur de trouver ce passage ouvert; mais en cette occasion les catholiques s'en étoient emparés les premiers.

On est donc forcé de revenir sur ses pas, et l'on essaie de gagner la Beauce, dans l'espoir d'y faire subsister l'armée : mais le pain manque; les murmures commencent; le soldat se plaint des marches forcées, des

gardes continuelles, de la disette d'équipages et d'habits. De temps en temps les Allemands sont renforcés par quelques troupes de François, qui viennent les joindre à travers les embuscades dressées de tous côtés; mais le récit des dangers qu'ils ont courus diminue bientôt la joie de les voir : le découragement devient enfin général, quand on s'aperçoit que les chefs incertains avancent, reculent, et, comme s'ils eussent perdu la tête, viennent se placer entre les troupes du duc de Guise et une forte armée commandée par le roi en personne. 1587.

Il avoit fallu non seulement une rumeur des Parisiens, mais encore une sédition portée aux excès les plus violents, pour tirer Henri de son indolence. On disoit qu'il abandonnoit la cause de Dieu, qu'il laissoit le duc de Guise à la merci de cette grande armée, dans le dessein de le faire périr et d'abolir la religion avec lui. Les prédicateurs débitoient en chaire ces calomnies, et il y en eut un assez hardi pour appeler le roi en plein sermon *tyran*, et ses ministres fauteurs d'hérétiques. Henri eut dessein de le punir : il se retint néanmoins, parcequ'il vit le peuple disposé à le défendre; ensuite il prit le parti de paroître l'avoir oublié, et il sortit de Paris pour se mettre à la tête de son armée; mais il s'y comporta en homme qui n'auroit voulu qu'être témoin des exploits du chef de la ligue.

Ce n'est pas qu'il ne fût plus prudent d'affoiblir l'armée des Allemands par la désertion que par le tranchant de l'épée, et de la laisser fondre, pour ainsi dire, puisqu'elle commençoit à se dissoudre d'elle-même; mais, en suivant ce système, il n'auroit pas fallu souffrir que le duc de Guise s'attirât tout l'hon-

1587. neur de la défaite, par des victoires qui, quoique inutiles, le relevoient infiniment aux yeux des ligueurs. Ils s'éblouirent même tellement de l'éclat de ses exploits, que ceux de Paris l'exhortèrent sérieusement à se saisir du roi au milieu de son armée, se faisant fort d'arrêter ses ministres et le parlement, de se rendre maîtres de la capitale, et de causer ainsi une révolution avantageuse à la bonne cause. Sans rejeter leurs offres, Guise les renvoya à un temps plus propice.

En effet, le moment n'étoit pas favorable. La France retentissoit du bruit de la victoire remportée à Coutras, et le roi, poussé à bout par les factieux, auroit pu appeler à son secours les vainqueurs de Joyeuse, prendre à sa solde les Suisses, recevoir dans ses escadrons les reîtres de l'armée allemande, et avec ces troupes tomber sur les ligueurs, incapables de résister à ces forces réunies. Les circonstances exigeoient donc des ménagements, et une politique adroite, pour ne pas débarrasser le roi, mais aussi ne le pas jeter dans un danger qui lui ouvrît les yeux sur ses vrais intérêts.

Un événement imprévu facilita les projets du duc. Au bruit de la victoire de Coutras succéda une incertitude étonnante sur le sort de l'armée victorieuse. On apprit ensuite qu'elle s'étoit débandée tout entière. Les uns disent qu'il fut impossible au roi de Navarre de retenir sous ses étendards un corps de noblesse volontaire, qui ne s'étoit réunie que pour un coup de main; les autres, qu'il ne s'en soucia pas, et que, dans le transport d'un premier triomphe, il ne fut pas fâché d'avoir le prétexte de la défection de son armée, pour aller porter aux pieds de Corisande d'Andouins, com-

tesse de Guise, les drapeaux enlevés à l'ennemi (1). De bons historiens le justifient de cette galanterie déplacée, mais ils ne l'excusent point de n'avoir pas du moins tenté, avec les troupes assez nombreuses qui lui restoient encore, de s'ouvrir un passage jusqu'aux Allemands. 1587.

Quoi qu'il en soit du motif de son éloignement, il fut des plus funestes à l'armée allemande. Le prince de Conti, frère du prince de Condé, que le roi de Navarre avoit envoyé pour le remplacer, ne put relever ces esprits abattus. La crainte, qui devoit inspirer des précautions, les aveugla; on négligeoit les gardes par découragement, et cette négligence donna lieu à des surprises qui produisirent la consternation, comme si elles eussent été des défaites entières. Telles furent les attaques de Vimori et d'Auneau, bourgs du Gâtinois et de la Beauce, occupés par les troupes allemandes; attaques que l'on peut appeler camisades plutôt que véritables combats. Guise y montra beaucoup d'intelligence et de valeur; mais elles n'auroient eu aucune suite décisive avec des troupes moins effrayées.

Après ces échecs, les chefs étrangers, comme les soldats, ne parlèrent plus que de traiter. Le duc d'Épernon se rendit médiateur. La lenteur de l'accommodement occasiona de nouvelles pertes, qui rendirent leur condition plus mauvaise. Leur terreur devint si forte, qu'il arriva à vingt-cinq soldats du duc d'Épernon d'en désarmer douze cents; de sorte qu'ils se trouvèrent trop heureux d'obtenir la permission de retourner chez eux

(1) Vie de Mornay, p. 111.

1587. par petites bandes, enseignes ployées, avec serment de ne jamais porter les armes contre le roi. On leur donna aussi des sauf-conduits, qui ne furent guère respectés.

Les paysans en assommèrent un grand nombre dans leur marche. On leur couroit sus comme à des bêtes féroces. Les traîneurs, les malades étoient égorgés sans pitié. Le duc de Guise, qui se plaignoit du traité, comme fait exprès par le duc d'Épernon, son ennemi, pour lui ravir la gloire de délivrer la France de ces étrangers, suivit le corps le plus nombreux jusque sur la frontière, et en fit un carnage effroyable. De trente mille, à peine en retourna-t-il six à sept mille dans leur pays. Telle fut l'issue de cette invasion ; et telle sera toujours la fin de toute expédition lointaine, moins dirigée par la prudence que par la bravoure.

Le roi retourna deux jours avant Noël à Paris, où il fit une entrée publique, revêtu de sa cotte d'armes, le casque en tête, comme s'il eût triomphé de tous ses ennemis. Le peuple s'en moqua. N'osant peut-être pas, par un reste de respect, s'attaquer directement à sa personne, les railleurs tombèrent sur le duc d'Épernon. Ils l'accablèrent de traits satiriques. Les colporteurs crioient dans les rues de Paris : « Faits d'armes du duc « d'Épernon contre les hérétiques. » On ouvroit le livre, et à chaque page on trouvoit en gros caractère ce seul mot : *Rien*. Henri consola son favori, en lui donnant la dépouille de Joyeuse : « Et ce faisant, dit Pasquier (1), sans coup férir, il a perdu plus de gentilshommes qu'il n'avoit fait à la bataille de Coutras. »

(1) Liv. XI, lett. 14.

En revenant de la poursuite des Allemands le duc de Guise se rendit à Nancy, où étoient assemblés les principaux de sa famille et de la ligue. On y tint un grand conseil. Les avis y furent différents, comme les intentions, mais le résultat fut le même, parceque, pour arriver chacun à leur but particulier, ils avoient tous besoin du même moyen, savoir les troubles de l'état. Par là, le duc de Lorraine, Charles III, se flattoit de forcer le roi à fermer les yeux sur les invasions qu'il méditoit, même à se faire offrir une augmentation de domaines. Les cadets de cette maison, que l'on appeloit la faction caroline, parcequ'ils portoient tous le nom de Charles, savoir, Charles, duc de Mayenne, frère du duc de Guise, Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, son frère utérin, les ducs d'Aumale et d'Elbeuf, leurs cousins-germains, espéroient par cette voie des établissements considérables. Ils vouloient donc que l'on continuât de susciter des embarras au roi, mais non qu'on l'outrât, de peur que, ne voyant plus d'autres ressources, il ne prît quelque résolution vigoureuse, qui ruineroit leurs espérances. Pour le duc de Guise, on ne peut guère douter qu'il n'eût des prétentions bien plus étendues; mais il n'en faisoit confidence à personne, si on excepte peut-être son frère le cardinal de Guise, dont les actions, dirigées au même but que celles du duc, et suivies de la même catastrophe, ont toujours marqué un concert parfait avec son aîné (1).

1588.

Animés par ces motifs divers, sans parler de ceux

(1) De Thou, l. XC. Davila, l. IX. Mémoires de la ligue, t. II et III. Matthieu, l. VIII. Pasquier, l. XII. Mém. de Nevers, t. I. Mém. de Villeroy, t. I.

1588. des ligueurs, qui n'étoient qu'une fureur aveugle contre un roi trop clément à leur égard, les confédérés de Nancy prirent une résolution uniforme: ce fut de paroître toujours unis, sous le nom du cardinal de Bourbon, premier prince du sang, et de signifier à Henri leurs prétentions, sous la forme de requête. Ils y supplioient le roi de se déclarer d'une manière plus authentique en faveur de la sainte union; d'éloigner des emplois publics et d'auprès de sa personne les courtisans suspects de favoriser l'hérésie, et dont on lui fourniroit la liste; de faire publier le concile de Trente, d'établir au moins dans chaque capitale un tribunal de l'inquisition; d'accorder aux chefs de l'union, tant dans l'intérieur que sur les frontières du royaume, des villes dont le roi entretiendroit les garnisons; de soudoyer un certain nombre de leurs troupes; de payer leurs dettes, de déclarer la guerre à toute outrance aux hérétiques, de ne faire quartier à aucun prisonnier, à moins qu'il ne promît de vivre dorénavant dans la religion catholique, et d'employer désormais ses biens et sa vie pour le service de la sainte union.

Pendant qu'on dressoit à Nancy cette insolente requête, le roi commençoit à ouvrir les yeux sur les desseins des ligueurs, sans cependant pouvoir encore se persuader les excès que ses fidèles serviteurs vouloient lui faire craindre. Il fut encore long-temps à penser qu'il y avoit de l'exagération dans leurs rapports. Il croyoit, à la vérité, que les factieux, dans la chaleur de leurs assemblées, étoient bien gens à méditer des projets de révolte; mais il s'imaginoit que, quand il faudroit en venir à l'exécution, ou ils manqueroient de

cœur, ou qu'ils rentreroient dans le devoir à la moindre précaution visible de la part du prince. 1588.

Quelquefois aussi il pensoit que ces délations pouvoient bien lui venir de la part des sectaires, qui imaginoient tous ces complots pour l'aigrir contre les catholiques, lui faire prendre un parti extrême, et le compromettre sans retour avec les ligueurs. Ce fut par ces soupçons que Henri paya, presque jusqu'à la fin, les avis du fidéle Poulain. Malheureusement cet homme ne jouissoit pas d'une réputation bien intègre du côté des mœurs et de la conduite. On savoit qu'il étoit considérablement obéré, qu'il cherchoit par tous moyens à relever sa fortune: c'en étoit assez pour donner à ses dépositions un air d'intérêt capable de lui ôter tout crédit. Le roi s'en défioit et se fortifioit dans ses soupçons, par les avis contraires de ses courtisans et de ses ministres, qui étoient ou trompés, ou gagnés, et qui l'induisoient en erreur.

La reine mère, par exemple, ne vouloit pas qu'on éclairât trop le roi sur son état, qu'elle ne croyoit pas elle-même si dangereux, parcequ'elle espéroit l'amener, par le dégoût des embarras, à avoir en elle plus de confiance; et elle l'auroit employée, cette confiance, à établir solidement à la cour le marquis de Pont, né de sa fille la duchesse de Lorraine, afin de lui procurer la couronne, si le roi venoit à mourir sans enfants. D'O, surintendant des finances et favori du roi, et les autres courtisans, qui ne cherchoient que le plaisir, lui cachoient soigneusement sa situation, de peur que leur faveur ne diminuât si la connoissance de ses affaires l'obligeoit à s'y appliquer.

1588. Villeroy et les autres ministres détestoient le duc d'Épernon, qui les maltraitoit dans le conseil, et qui en toute occasion, les accabloit du poids de son crédit. Il avoit eu la hardiesse de donner à Villeroy un démenti en présence du roi, et de l'appeler fourbe et fripon. Il n'avoit pas craint d'accuser d'un commerce incestueux Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, homme important par son siége et par son esprit violent, et il le lui avoit reproché en face. Le roi savoit toutes ces imprudences, que son caractère doux ne lui permettoit pas d'approuver, mais qu'il n'avoit pas non plus la force de punir dans un homme qu'il aimoit. Il lui restoit simplement des ombrages : de sorte que quand le duc d'Épernon venoit l'alarmer sur les complots des factieux, il se persuadoit aisément ce que lui souffloient perpétuellement les ministres; savoir, que tout cela n'arrivoit que par haine contre le duc; et cette prévention se gravoit d'autant plus aisément dans son esprit, que les libelles qui paroissoient se déchaînoient avec la plus grande aigreur contre d'Épernon; d'où Henri concluoit que ce n'étoit donc pas à lui qu'on en vouloit, et qu'en sacrifiant son favori il calmeroit, quand il voudroit, la fureur de la populace. Ainsi ce prince, jouet des passions des autres, trouvoit ses plus intimes confidents réunis en faveur de ses ennemis, sans qu'on puisse cependant prouver qu'aucun eût un dessein formel de le trahir.

Mais, s'il n'y avoit pas à la cour de mauvaise volonté absolue contre le monarque, il y avoit pour le chef de la ligue un penchant secret qui entraînoit tous les cœurs. Un courtisan disoit « que les huguenots étoient

« de la ligue, lorsqu'ils regardoient le duc de Guise (1). » 1588.
Les femmes, dont le suffrage met en France un poids dans la balance des affaires publiques, n'ont pas tu leur admiration. On a recueilli de la maréchale de Retz une expression qui peint ce sentiment : « Ils avoient si « bonne mine, dit-elle, ces princes lorrains, qu'auprès « d'eux les autres princes paroissoient peuple. »

Les avantages qui, même séparés, faisoient aimer chacun de ces princes, le duc de Guise les réunissoit tous en lui seul : air de dignité, belle taille, traits réguliers, port majestueux, regard doux, quoique perçant, manières polies et insinuantes, enfin, ce qui rendroit un grand l'idole de la nation, n'eût-il que ces qualités extérieures ; mais Guise y joignoit une bravoure à toute épreuve, et le talent rare de faire valoir ses exploits sans forfanterie, l'esprit du commandement, la discrétion sous l'air de franchise, l'art de se faire croire trop retenu, alors même qu'il agissoit sans ménagement, et de faire penser qu'il n'étoit excité que par le zéle de la religion, quand il ne servoit que ses intérêts : aussi, pour me servir des termes d'un écrivain estimé, « la France étoit folle de cet homme-là, car « c'est trop peu dire amoureuse (2). »

Guise avoit de plus de vraies vertus, de la grandeur d'ame, beaucoup de patience, une prudence qui n'étoit jamais déconcertée par les événements, le coup-d'œil de maître dans les affaires, et la facilité de se déterminer, quoique l'étendue de son génie lui montrât toutes les difficultés. Point de lenteur, l'action alloit chez lui

(1) Balzac, 24e entretien. — (2) *Ibid.*

1588. comme la pensée. Le duc de Mayenne son frère, l'exhortant un jour à peser quelques inconvénients avant que de prendre un parti : « Ce que je n'aurois pu résoudre en un quart d'heure, répondit-il, je ne le « résoudrois pas en toute ma vie. »

Voilà l'homme contre lequel lutta le foible Henri III, déja trop bien dépeint, et dont on sait bien qu'il n'y a que des inconséquences à attendre. Sous les yeux des Parisiens, si acharnés contre lui, il s'amusa, au commencement de l'année, à arranger lui-même les obsèques du duc de Joyeuse, qui coûtèrent des sommes immenses, et il ne parut pas seulement songer à la mort d'un des princes de son sang, Henri I, prince de Condé, qui périt empoisonné dans la ville de Saint-Jean-d'Angely.

Ce prince avoit épousé Charlotte de La Trémouille, en revenant d'Angleterre, après sa malheureuse expédition d'Anjou; il la laissa enceinte du fils posthume qui succéda à son père. La réputation de cette jeune princesse ne fut pas respectée. On fit courir sur sa conduite des bruits déshonorants, de sorte que le prince son époux étant mort d'une manière si tragique, on soupçonna l'épouse d'y avoir contribué, pour se mettre à l'abri de son ressentiment. Cette opinion s'accrédita tellement, que le roi de Navarre lui-même s'en laissa prévenir. Il accourut de Béarn en Saintonge, pour venger son cousin; et la princesse n'échappa au premier mouvement de sa colère qu'à la faveur de sa grossesse. Il la laissa sous une garde sûre; mais, après huit ans de captivité, le parlement de Paris déclara la princesse innocente (1).

(1) Journal de Henri III.

Le prince de Condé étoit recommandable par une haute probité, une activité infatigable, et une intrépidité qui ne fut pas toujours réglée par la prudence. On sait les courses et les hasards de sa vie ; obligé de fuir de Noyers avec son père, il le vit périr à Jarnac. Il combattit à Moncontour, et n'échappa qu'avec peine au massacre de la Saint-Barthélemi. Condé traversa plus d'une fois la France en fugitif, fut dépouillé sur les frontières ; deux fois prisonnier, sans être reconnu, démonté à Coutras d'un coup de lance, il vint enfin mourir de poison, à l'âge de trente-cinq ans, dans le sein de sa famille. Le roi de Navarre, en apprenant sa mort, s'écria : « J'ai perdu mon bras droit. » Ses ennemis même le regrettèrent. Le duc de Guise, admirateur constant de ses vertus, en rival généreux, lui donna des larmes ; peut-être, disent quelques historiens, parceque la mort violente d'un homme de ce rang le forçoit à un triste retour sur lui-même. 1588.

Guise en effet couroit alors une carrière fertile en catastrophes pareilles. Avoit-il préparé le dernier événement, ou s'y laissa-t-il entraîner ? C'est ce qu'on ignora toujours. Tout examiné, je croirois que les excès dont nous allons parler furent dans le peuple le comble d'une fureur aveugle que Guise avoit excitée, sans prévoir où elle pourroit le mener, et qu'il en profita ensuite pour monter à la place que la fortune sembloit lui marquer.

Ceux qui ne connoissent Paris que par la police exacte qui s'y est exercée depuis sont étonnés que, dans le sein d'une ville habitée par le roi, sous ses yeux et sous ceux de ses ministres, il ait pu se former une faction assez forte pour le chasser de sa capitale :

1588. mais Paris n'étoit pas alors gouverné comme il l'a été depuis. L'administration de cette ville ne recevoit pas son impulsion première de la puissance royale; et le corps municipal, seul arbitre alors des résolutions, étoit encore le seul dépositaire de ses forces. Cette capitale avoit des murailles flanquées de grosses tours; des portes qui se fermoient exactement, et dont les échevins gardoient les clefs. La bourgeoisie étoit enrégimentée; elle élisoit ses capitaines, et se formoit, par de fréquents exercices, au maniement des armes. Il y avoit au coin des rues de grosses chaînes scellées, qu'on tendoit à la première alarme, pour fermer les quartiers: on faisoit à toutes les maisons des saillies, qui les rendoient plus propres à l'attaque et à la défense; enfin le peuple avoit ses bannières, des places d'assemblée fixées, des mots de ralliement, et il ne falloit qu'un coup de tambour pour mettre sous les armes une multitude de soldats, peu aguerris à la vérité, mais redoutables par leur nombre (1).

La ville étoit distribuée en seize quartiers. Comme, dans ce temps de fermentation, chacun se croyoit chargé des affaires de l'état, il s'étoit établi dans chaque quartier une espèce de conseil, où l'on traitoit des intérêts de la sainte union: le chef de l'assemblée alloit ensuite rapporter au conseil général de la ligue le résultat de la délibération, les vues, les projets, la disposition des esprits, l'état des forces, et il en recevoit les ordres nécessaires au soutien de la cause commune.

On présume bien que ce chef n'étoit pas un des moins ardents du conseil. Les propositions que chacun

(1) Delamare, Histoire de la police.

des seize chefs portoient au conseil général, productions d'imaginations échauffées, étoient quelquefois jugées si déplacées, si téméraires, qu'on les rejetoit. Selon l'ordinaire des caractères emportés et dominants, ils ne manquoient pas d'être vivement piqués de l'improbation : ils murmuroient, se communiquoient leur mécontentement, et comme ils avoient les mêmes prétentions à soutenir, ils s'accoutumèrent à s'assembler. Ainsi se forma le fameux *conseil des seize*. 1588.

C'étoient seize forcenés, qui, une fois frappés d'une idée, ne connoissoient plus ni autorité ni raisons : quelques uns se trompoient de bonne foi. Moins coupables, mais aussi dangereux, ils croyoient fermement que Henri III en vouloit à la religion catholique : c'étoit le point d'où ils partoient dans toutes leurs délibérations ; ils s'entêtoient de la certitude de ce prétendu dessein du roi, et travailloient ensuite à en convaincre les conseils des quartiers, ajoutant à l'accusation ce principe, que tout étoit permis pour défendre la religion ainsi menacée. Les seize trouvoient dans les assemblées des quartiers des gens aussi animés qu'eux, que le fanatisme remuoit aussi puissamment, et qui enfantoient des projets : ils les communiquoient à leur chef ; celui-ci en faisoit part au conseil des seize, qui se trouvoient ainsi enflammés à leur tour par l'enthousiasme qu'ils avoient eux-mêmes inspiré.

Ce ne peut guère être que cette circulation de séduction, rendue plus vive par la crainte du châtiment des anciens attentats, et aussi la haine toujours plus animée de la duchesse de Montpensier, qui occasionèrent le fameux complot des barricades.

Pendant que tout étoit calme, et que le roi, loin

1588. de rejeter la requête de Nancy, faisoit espérer une réponse favorable, sans nouveau prétexte, il vient dans l'esprit des ligueurs de se saisir de sa personne. Ils méditent d'abord d'exécuter leur dessein pendant les réjouissances du carnaval: ce coup manqué, parceque Poulain en donne avis, les seize font le dénombrement de leurs forces; il se trouve vingt mille hommes capables de porter les armes. Avec ces troupes, ils prennent la résolution d'attaquer le Louvre même, de faire main-basse sur les gardes, d'arrêter Henri, et d'égorger toutes les personnes suspectes, courtisans ou ministres: encore averti par Poulain, le roi fait porter en plein jour des armes dans le Louvre, et mande quatre mille Suisses pour renforcer sa garde. A cette nouvelle, le duc de Guise, qui s'étoit avancé jusqu'à quatre lieues de Paris, retourne à Soissons.

Ainsi abandonnés, les seize frémissent à la vue des supplices que la vengeance du roi leur prépare: ils envoient au duc de Guise députés sur députés; ils lui écrivent qu'ils vont tout abandonner, s'il ne vole à leur secours. Dans ce moment il ne falloit, de la part de Henri qu'un coup d'autorité pour dissiper toute la faction; mais, persuadé apparemment qu'elle seroit toujours peu redoutable en l'absence du chef, il envoie Bellièvre, un de ses ministres, lui porter défense de venir à Paris.

Pendant le voyage de Bellièvre la duchesse de Montpensier se présente au roi: elle se jette à ses pieds, le conjure avec larmes de permettre à son frère de venir se justifier des crimes qu'on lui impute: et en même temps qu'elle tranquillise Henri par ses démarches soumises, elle lui dresse une embuscade,

et aposte dans le faubourg Saint-Antoine des troupes, qui devoient l'enlever lorsqu'il revenoit de Vincennes, accompagné de peu de monde. Elle auroit réussi sans le fidèle Poulain, qui avertit encore cette fois. Le roi, prévenu, se fit escorter par une garde plus nombreuse, dont la seule apparence fit perdre à l'embuscade la pensée de l'arrêter. 1588.

Les opinions étoient fort diverses à la cour, sur la nécessité du voyage du duc de Guise : plusieurs présumoient que sa présence pourroit accommoder les affaires, en forçant Henri de suspendre, par crainte ou par égards, les éclats de la vengeance qu'il méditoit. C'étoit peut-être l'idée de la reine mère, lorsqu'elle dit à Belliévre, chargé d'arrêter la marche du duc de Guise : « S'il ne vient, le roi est si en colère, qu'un « monde de gens d'importance sont perdus (1). »

Cette contrariété de sentiments, dans des personnes qui n'auroient dû en avoir qu'un avec le roi, rendoit moins hardis ceux qu'il chargeoit de ses ordres. Il paroît que Belliévre n'osa signifier au duc de Guise la défense absolue de venir à Paris, dans la crainte d'être sacrifié ensuite. Au lieu d'être sourd à toutes les objections, comme le portoit sa commission, il écouta les raisons du duc, et se chargea de les faire valoir. Celui-ci donna, en attendant, quelques paroles ambiguës. Belliévre de retour reçut l'ordre positif de défendre au duc d'approcher. Le courrier chargé de cette défense ne put partir, faute de vingt-cinq écus qui ne se trouvèrent point au trésor. Une lettre si importante fut mise à la poste ordinaire. Guise fit semblant de ne l'a-

(1) Mémoires de Nevers, t. I, p. 164. Matthieu, l. VIII, p. 543.

1588. voir pas reçue, et se mit en marche par des routes détournées; de sorte que tous ceux qui furent envoyés au-devant de lui pour le faire retourner le manquèrent.

Il entra dans Paris, par la porte Saint-Denys, le lundi 9 mai, sur le midi, accompagné seulement de sept personnes tant maîtres que valets; mais, dit Davila, qui a rapporté toutes les circonstances de cet événement d'après son frère, témoin oculaire, « comme une pelote de neige s'augmente en roulant, et « devient bientôt aussi grosse que la montagne d'où elle « s'est détachée, de même, au premier bruit de son arrivée, les Parisiens quittèrent leurs maisons pour le « suivre; et en un moment la foule s'accrut de manière « qu'avant que d'être au milieu de la ville il avoit « déja plus de trente mille personnes autour de lui. »

Le peuple paroissoit ivre de joie. Jamais il n'avoit crié d'aussi bon cœur *vive le roi!* qu'il cria cette fois *vive Guise!* Les démonstrations de contentement et d'allégresse publique ne peuvent aller plus loin: les uns le saluoient et le combloient tout haut de bénédictions, le nommant le libérateur et le sauveur de la patrie: les autres, ne pouvant s'approcher, tendoient vers lui les mains en s'humiliant, comme s'il eût été une divinité. On en vit fléchir les genoux, baiser le bas de ses habits, lui faire toucher leurs chapelets, et s'en frotter ensuite les yeux. De toutes les fenêtres les dames jetoient devant lui des rameaux, et le couvroient de fleurs. Pour lui, tranquille et serein, il disoit des choses gracieuses à ceux qui étoient le plus près de lui, faisoit aux plus éloignés signe de la main, saluoit aux fenê-

tres, d'un visage riant, et marchoit tête nue au petit pas au milieu de cette multitude. 1588.

Avec ce cortége, plus flatteur que l'éclat d'un triomphe préparé, le duc de Guise alla descendre à l'hôtel de Soissons, près de Saint-Eustache, où demeuroit la reine mère. Elle changea de couleur en le voyant, et fut saisie d'un tremblement qui fut remarqué; puis se remettant, elle lui dit qu'elle auroit voulu qu'il ne fût pas venu à Paris dans ces circonstances. Il répondit sans se déconcerter que l'envie de se justifier auprès du roi ne lui avoit pas permis de différer; et, changeant de propos, il aborda les dames de la cour, leur fit des compliments et lia conversation avec elles. Pendant ce temps la reine envoya Davila dire au roi que le duc de Guise étoit arrivé, et qu'elle alloit le lui présenter.

Il se mirent en chemin: elle portée dans sa chaise, lui à pied, s'entretenant avec elle, parlant à l'un, caressant l'autre, saluant tout le monde, jusqu'aux gardes. Il les trouva doublés en arrivant au Louvre; les Suisses étoient en haie, les archers dans les salles, et une foule de gentilshommes rangés dans les chambres qu'il falloit traverser. L'air morne avec lequel on recevoit ses politesses le frappa, il sentit une soudaine frayeur courir dans ses veines, et ce n'étoit pas sans cause: on délibéroit alors dans le cabinet du roi sur sa vie ou sa mort.

« Frappez le pasteur, disoit un des conseillers, et le « troupeau se dispersera. » Le duc arriva dans le moment. Henri le regardant d'un air sévère, lui dit: « Je « vous 'ai fait avertir de ne point venir. — Sachant, re-

1588. « partit le duc, les calomnies dont on me noircissoit au« près de votre majesté, je lui apporte ma tête, si elle « me juge coupable. Je ne serois cependant pas venu, si « elle eût daigné me faire une défense plus expresse. » Ce dernier mot donna lieu à une explication entre le duc et Bellièvre, que le roi appela pour convaincre Guise de désobéissance. Pendant cette contestation, la reine mère tira son fils à quartier, et lui remontra que si on faisoit la moindre violence au duc, il y avoit tout à craindre de la fureur du peuple assemblé en foule devant le palais. Guise, qui avoit l'œil à tout, profite de ce moment d'irrésolution, prétexte la fatigue du voyage, salue le roi et sort. Il revient le lendemain matin, mais si bien accompagné qu'il étoit plus en état de donner la loi que de la recevoir.

On avoit passé la nuit au Louvre à raisonner sur ce que l'on auroit dû faire, et à prendre de fausses mesures pour la suite. A l'hôtel de Guise, situé dans le quartier Saint-Antoine, on s'occupa à combiner les moyens et à prévenir les inconvénients. Des deux côtés on fit provision d'armes, et l'on plaça des sentinelles comme contre des ennemis en présence. Après sa visite au Louvre, le duc de Guise alla l'après-midi à l'hôtel de Soissons chez la reine mère, où le roi se rendit aussi. Ils y eurent une longue conférence dans le jardin. Guise, qui de là entendoit le murmure du peuple, attroupé autour des murailles, en devint plus hardi. Après quelques légères excuses sur son arrivée, qu'il prétendoit ne pouvoir être blâmée, il déclara ses intentions en termes polis, mais fermes. C'étoit que le roi se déterminât sans détour à faire une guerre à toute outrance aux huguenots; et pour que les catholiques

pussent se fier à lui, qu'il chassât de la cour d'Épernon, La Valette son frère, et en un mot tous les gens suspects. 1588.

Le foible monarque, au lieu d'éclater contre un sujet insolent qui venoit le braver dans sa capitale, s'étendit en apologies. Elles ne restèrent point sans réponses. Toutes ces répliques conduisirent à la promesse que fit le roi d'acquiescer aux propositions, si, de concert avec le monarque, le duc vouloit interposer son crédit pour chasser, sans tumulte, les étrangers, soldats et gens sans aveu, dont la ville étoit pleine. Guise y consentit, sachant bien qu'il n'en arriveroit que ce qu'il voudroit; et dans le moment on fit une proclamation, portant injonction à tous ceux qui n'auroient pas des raisons valables de demeurer à Paris d'en sortir sur-le-champ. Il y eut aussi des commissaires nommés pour en faire la recherche.

Ils y travaillèrent avec ardeur toute la journée du mercredi, mais sans succès. Les bourgeois cachèrent ces étrangers: le peuple murmuroit de voir fouiller ses maisons, et n'épargnoit pas les injures aux commissaires. Ceux-ci en firent leur rapport au roi, qui sentoit bien d'où partoit le coup, et qui prit enfin une résolution décisive.

Les seize s'en aperçurent aux mouvements qu'ils virent du côté du Louvre. Le roi y rassembloit sa noblesse: on savoit qu'il avoit mandé des troupes; il faisoit mettre sous les armes les compagnies des bourgeois opulents, ennemis du trouble, qui ne pouvoit que leur causer des pertes, et il leur assignoit des postes. A la vue de ces préparatifs, Guise tremble, mais il ne désespère pas. De son côté, il envoie des émissaires dans les

1588. quartiers les mieux fournis de populace, tels que ceux de l'Université, de la place Maubert, de la Grève, des Halles. Il fait dire à ses affidés de se tenir sur leurs gardes, prêts à se rassembler au premier signal; qu'il se trame un grand complot, que le roi a résolu la mort de cent vingt catholiques. En même temps on répand des listes de ces prétendus proscrits, à la tête desquels étoient le duc de Guise, les curés, les prédicateurs, et tous ceux que le peuple affectionnoit.

Le jeudi, 12 mai, sur les trois heures du matin, un détachement de quatre mille Suisses qui étoient à Lagni entra par la porte Saint-Honoré. Le roi alla les recevoir lui-même, recommanda aux soldats la modération, et marqua les postes, où ils se rendirent tambour battant, et les armes hautes. Le peuple les voyoit passer en silence, inquiet et étonné, mais sans aucun signe de rébellion. Ils s'emparèrent des principales places, et y posèrent des corps-de-garde. Tout réussissoit à souhait, lorsque, sur les dix heures du matin, un *rodomont de cour*, comme l'appelle Pasquier, fier de ce succès, s'avisa de dire « qu'il n'y avoit femme de bien qui ne « passât par la discrétion d'un Suisse (1). »

Ceci fut dit sur le pont Saint-Michel, voisin de la place Maubert, dont les troupes du roi avoient négligé de s'emparer, parceque, la voyant pleine d'une multitude d'ouvriers, artisans, bouchers, mariniers, elles appréhendoient d'être forcées d'employer la violence, ce qu'elles avoient ordre d'éviter. En un instant, cette parole indiscrète, passant de bouche en bouche, se

(1) Pasquier, l. XII, lett. 21. Cayet, l. I. De Serres, t. II.

1588.

répéte dans la place. Aussi promptement, cette multitude, comme engourdie auparavant, commence à se remuer. Les uns courent aux armes, les autres dépavent les rues, garnissent de pierres les fenêtres, tendent les chaînes, et par le conseil de Charles de Cossé-Brissac, fils du maréchal, ils les soutiennent de tonneaux qu'ils emplissent de terre, et qu'ils appuient de planches, de solives, de meubles, et de tout ce qu'ils rencontrent sous la main. On sonne le tocsin, les barricades s'avancent: les troupes, qui ne reçoivent point d'ordres, n'agissent pas, se laissent investir, et en moins de quatre heures toute cette grande ville se trouve croisée de mille retranchements solides, derrière lesquels s'abritent les mutins, qui plantent insolemment leur dernière barricade devant le Louvre.

Au premier bruit, le duc de Guise se tint dans son hôtel, clos et couvert, maître des derrières de sa maison, occupés par quelques gens de main propres à favoriser sa fuite, s'il étoit nécessaire: quand il apprend que les barricades réussissent, il sort et se proméne dans la rue, donnant ses ordres aux exprès que les factieux dépêchoient à chaque instant. Le roi lui envoie, à plusieurs reprises, commandement et prières de faire cesser les désordres. « Ce sont taureaux échappés, ré« pondit-il froidement, je ne puis les retenir. »

Enfin il s'éléve un cri général, cri de tumulte et d'horreur. Entre les voix confuses on distingue des coups de fusil, des hurlements plaintifs comme de gens qu'on égorge: c'étoient les Suisses du roi que la populace du Marché-Neuf massacroit impitoyablement. Ces malheureux soldats, intrépides par-tout ailleurs, se voyant enveloppés, tendoient des mains suppliantes;

1588. et se rangeoient le long des maisons pour éviter les pierres qui pleuvoient des toits et des fenêtres, avec les coups d'arquebuse. Ils montroient leurs chapelets, et crioient de toutes leurs forces, *bons catholiques!* Malgré cela, il y en eut une trentaine de tués ou de blessés.

C'est à quoi se termina tout le massacre de cette journée, qui finit pour Guise par une espèce de triomphe d'un genre nouveau. Vaincu par les instances réitérées du roi, il part enfin de son hôtel, une baguette à la main. Les barricades tombent devant lui. Il remercie le peuple, se familiarise, sans perdre de sa dignité, avec cette soldatesque singulière, et semble prendre plaisir à leurs bravades. A mesure qu'il arrive aux postes des troupes du roi, il les salue, leur parle poliment, et leur fait ouvrir le chemin du Louvre. Elles se mettent en marche sans tambour, tête nue, les armes basses et renversées, trop heureuses encore d'échapper par cette humiliation à la furie du peuple.

Derrière elles se referment les barricades; Guise en visite quelques unes, et envoie des officiers examiner et renforcer les autres. Ils avertissent qu'on fasse pendant la nuit une garde exacte: le prévôt des marchands veut, comme à l'ordinaire, donner le mot au nom du roi; le peuple le refuse, et le demande au duc. On se fortifie aussi au Louvre; mais les plus grandes espérances étoient dans la négociation. La reine mère en entame une avec le duc de Guise, qui attend fièrement que la cour parle la première.

Il se démasqua dans cette conférence, s'il est vrai qu'il fit les propositions rapportées par Davila. Il demandoit à être déclaré lieutenant-général du roi, avec

l'autorité la plus étendue sur les troupes et pour tout ce qui regarde la guerre; autorité qui seroit confirmée par les états-généraux, que Henri s'engageroit d'assembler incessamment à Paris; qu'on lui donnât en outre dix places de sûreté dans le royaume, avec de l'argent pour payer les troupes qu'il y mettroit. Il insistoit vivement sur un édit qui déclareroit les princes de la maison de Bourbon déchus, comme hérétiques, du droit de succession à la couronne. Il demandoit aussi le gouvernement de Paris pour le comte de Brissac, homme dont il étoit sûr; ceux de Picardie, de Normandie, de Lyon, et des principales provinces, avec des emplois militaires et les charges de la couronne, pour ses parents et ses amis. Il exigeoit l'exil d'Épernon et de beaucoup de gens de tête et d'exécution, non seulement hors de la cour, mais même hors du royaume. Enfin il vouloit que le roi se contentât de sa garde ordinaire, et cassât les quarante-cinq gentilshommes dont il avoit cru devoir depuis peu se faire un rempart contre les entreprises des ligueurs. 1588.

La reine se récria sur ces demandes exorbitantes: cependant elle ne laissa pas le duc sans espérance, et retourna au Louvre, où les ministres passèrent la nuit en délibérations inutiles avec le roi. Le lendemain, Catherine se mit en marche pour aller trouver le duc à son hôtel; c'étoit à son âge une vraie fatigue que le passage d'une rue à l'autre, parceque les rebelles ne voulurent point ouvrir les barricades à son carrosse, et qu'on étoit obligé de la passer par-dessus à force de bras dans sa chaise. Pendant qu'on lui en faisoit ainsi escalader une, un bourgeois, sous prétexte de l'aider, s'approcha de son oreille, et lui dit que quinze mille

1588. hommes étoient prêts à sortir pour investir le Louvre par la campagne. Elle envoie un de ses gentilshommes en donner avis au roi, et continue sa route.

Arrivée auprès du duc, elle le remet sur les propositions de la veille. Il ne paroissoit disposé à se relâcher sur aucune. Elle insistoit, à ce qu'on prétend, afin de prolonger la conversation. Dans le fort de l'altercation, arrive le seigneur de Maineville; il annonce au duc que le roi vient de sortir de Paris. A cette nouvelle imprévue, Guise laisse éclater son secret. « Je suis mort, « madame, s'écrie-t-il; pendant que votre majesté m'a« muse ici, le roi s'en va pour me perdre. — J'ignorois « cette résolution », répond tranquillement la reine. Elle rentre aussitôt dans sa chaise, et reprend le chemin du Louvre.

Les gardes françoises et suisses étoient déja parties; les courtisans et la noblesse, dans le plus grand désordre, suivoient à la file. La reine envoie ordre aux troupes de presser leur marche, pour rejoindre le roi, qui n'avoit pas trente personnes avec lui. Il coucha cette nuit dans un village, et arriva le lendemain à Chartres, où Nicolas de Thou, frère du premier président Christophe, qui en étoit évêque, lui procura, malgré les ligueurs, une réception honorable.

O l'imprudent! ô le téméraire! s'écria Sixte V, quand il sut que le duc de Guise étoit venu à Paris se mettre entre les mains du roi qu'il avoit si vivement offensé. *O le foible prince!* s'écria-t-il encore plus haut, quand on lui dit que Henri avoit manqué cette belle occasion de se défaire d'un homme qui sembloit né pour le perdre. Sixte continua sans doute ses exclamations, en

apprenant que le duc à son tour avoit laissé échapper le roi. 1588.

« Puisque le duc, dit Pasquier en raisonnant sur « cette affaire, avoit eu l'imprudence de venir lui sep- « tième, le roi auroit dû le faire arrêter. Il le pouvoit « le mardi et le mercredi, parcequ'il avoit pour lors « tous les capitaines de quartier, toutes les cours souve- « raines, la bonne bourgeoisie, et quatre mille Suisses, « outre sa garde : le menu peuple n'auroit osé branler. « Le jeudi matin même encore il pouvoit le faire enfer- » mer par ses troupes, si, par une mauvaise politique, « il n'avoit pas, pour ainsi dire, lié les mains des soldats, « en leur défendant de fondre sur le peuple, lorsqu'il « commença les barricades. Mais puisque Guise avoit « surmonté tous ces dangers, il n'auroit jamais dû lais- « ser sauver le roi. Il falloit malgré lui prendre un état « auprès de lui, et ensuite on en auroit tiré telle décla- « ration qu'on auroit voulu. »

Il paroît que c'étoit bien l'intention du duc de Guise, et qu'il ne se laissa prévenir par le roi que parcequ'il comptoit trop sur l'indécision de ce prince. La terreur de Henri ne fut pas chimérique; il étoit temps qu'il se sauvât : un gros de troupes s'apprêtoit à investir le Louvre du côté de la campagne, comme il l'étoit du côté de la ville, et même quelques corps de garde, déja portés en avant, tirèrent sur lui et sur sa suite; le peuple, au défaut d'autres armes, l'accabla d'injures (1).

D'un autre côté, dans les provinces, les partisans

(1) Cayet, l. II, p. 45. De Serres, t. I, p. 799. Brantôme, t. III.

1588. du duc faisoient des levées, destinées sans doute à venir renforcer les Parisiens qui auroient formé le blocus du Louvre. Ce n'étoit donc pas le dessein de chasser le roi de Paris qu'avoit formé le duc de Guise; son projet, au contraire, étoit de l'y retenir. « J'ai défait les « Suisses, s'écria-t-il le lendemain des barricades et « d'un air triomphant devant le gouverneur d'Orléans, « j'ai taillé en pièces une partie des gardes du roi, et « tiens le Louvre investi de si près, que je rendrai bon « compte de ce qui est dedans. » Qu'on n'accuse point ici le duc de Guise de fanfaronnade; un chef de parti, s'il veut se soutenir, doit enfler ses succès.

Après que le roi se fut échappé, ce même gouverneur d'Orléans écrivit à ceux qui ramassoient des troupes dans la province par ses ordres, et par suite des demandes du duc : « Notre grand n'a su exécuter « son dessein, le roi s'étant sauvé dans Chartres. Je « suis d'avis que vous vous retiriez dans vos maisons « le plus doucement que vous pourrez, sans faire sem-« blant d'avoir rien vu. Je suis si éperdu, que je ne sais « ce que je fais. » Découragement d'un conspirateur subalterne!

L'ame ferme du duc de Guise ne se laisse point ébranler par un revers. Le roi lui échappe; il assure du moins sa conquête: il assemble le peuple, fait créer de nouveaux officiers de ville et de nouveaux capitaines, plus attachés à lui que les anciens. Il va trouver le premier président, et le prie d'assembler le parlement, pour prendre avec lui des mesures convenables aux circonstances. D'aussi loin que le magistrat l'avoit aperçu: « C'est grand'pitié, lui dit-il, quand le valet « chasse le maître. Au reste, mon ame est à Dieu,

« mon cœur est au roi, et mon corps aux méchants. » 1588.
Puis, répondant directement aux propositions du duc : « Quand la majesté du prince est violée, dit Harlay « d'un air sévère, le magistrat n'a plus d'autorité. » Guise ne se rebute pas ; il s'adresse au président Brisson, qu'il trouve plus complaisant : il visite aussi les ministres étrangers, leur raconte cet événement à sa justification, et les prie d'envoyer à leurs cours des relations conformes aux manifestes qu'il répand de tous côtés (1).

Ces soins politiques ne lui font pas oublier les soins militaires : il s'empare de l'Arsenal et de la Bastille : fait retirer les barricades, rétablit l'ordre et la police, de manière que, le lendemain du départ du roi, tout étoit aussi tranquille que s'il n'y avoit point eu d'émeute : il met garnison dans les villes adjacentes, surtout celles dont la situation sur les rivières pouvoit servir à affamer la capitale; et en même temps qu'il vaque à ces occupations, il continue de prêter l'oreille aux propositions de la reine mère, restée à Paris exprès pour négocier.

On ne s'attend pas, sans doute, à nous voir analyser les écrits qui parurent alors. Nous ne nous arrêterons qu'à un seul, parcequ'il peint le caractère des personnages, et qu'il finit par des réflexions très judicieuses. On l'attribue à un petit-fils du fameux chancelier de l'Hôpital. « Il y a, dit-il, une déclaration du roi sur ce « qui est arrivé à Paris contre lui-même ; mais cela si « froid, si timide, que rien plus comme d'un homme « qui se plaint, et n'ose nommer celui qui l'a battu ;

(1) Matthieu, l. VIII, p. 548.

1588. « comme d'un homme qui a peur que son ennemi soit « encore en colère, et ne veuille se contenter du mal « qu'il lui a fait. Il n'ose dire qu'il ait été contraint de « s'enfuir, ni qu'on l'ait chassé ; il n'ose appeler cela « injustice : à peine déclare-t-il qu'il en fera punition ; « ne commande plus à son peuple, mais le prie ; mande « que l'on fasse supplications aux églises, afin que cette « querelle se puisse bientôt apaiser, comme s'il avoit « peur que M. de Guise fût offensé de ce qu'il ne s'étoit « pas laissé prendre dans le Louvre, mais s'en étoit fui.

« L'autre, tout au rebours, écrit deux lettres, l'une « au roi, l'autre publique, toutes deux lettres de soldat, « braves, audacieuses, et où il s'éléve galantement de « ce qu'il a fait ; dit que ce jour-là Dieu lui mit entre « les mains le moyen d'un signalé service, le récite « avec peu de paroles et hardies, sans aucune démon« stration de crainte, ni de penser avoir failli, et fina« lement conclut par une résolue menace : que, malgré « tout le monde, il maintiendra le parti catholique, « et chassera d'auprès du roi ceux qui favorisent les « hérétiques, désignant le duc d'Épernon. » L'écrivain, très partisan des réformés, exhorte ensuite le roi à faire sa paix avec eux, et à s'aider de leurs secours.

Sur l'objection qu'à ce seul mot de paix avec les hérétiques, *toute la chrétienté catholique* s'élèvera contre le roi et le détrônera, l'auteur répond, en apostrophant le monarque : « Oui, si tu le prononces, ce mot « de paix, comme celui qui fuyoit dernièrement de « Paris devant le duc de Guise. Prononce-le comme « celui qui gagna la bataille de Jarnac et de Montcon« tour, et qui tout seul étoit plus effroyable que le reste « de son armée, et tout tremblera. Il ne faut pas que

« les partis te reçoivent et que tu ailles à eux ; il faut « qu'ils viennent à toi, et que tu les reçoives : être roi, « c'est ton parti. » 1588.

Le fâcheux état où se trouvoit Henri, expulsé de sa capitale par un sujet rebelle, et détesté de son peuple, quoique plein de bonté, excitoit la compassion de ses fidèles serviteurs : ils étoient fâchés de le voir continuellement s'écarter des principes qui auroient dû diriger sa conduite dans les circonstances. Il étoit naturel que le roi cherchât de l'argent : « Mais, disoit « Pasquier (1), le vrai subside dont le prince devroit « faire fonds, est la bienveillance de ses sujets. Il dé- « pend de lui de réformer tout le monde en se réfor- « mant lui-même ; qu'il respecte les lois, et il sera « respecté. Honorer la noblesse, la récompenser selon « ses degrés, ménager le peuple, soutenir le clergé, ne « point perdre son bien, employer son temps, consul- « ter la justice et non lui commander, voilà son devoir. « S'il ne le fait pas, je publie dès à présent à son de « trompe par tous les cantons de la France, la ruine « de lui et de son état. » Telles étoient les tristes réflexions que le zèle arrachoit aux catholiques éclairés, bien différentes de la ridicule amende honorable qu'une dévotion mal réglée faisoit imaginer aux catholiques ligueurs,

Il paroît que le duc, ayant manqué le but actuel de ses desseins, savoir de se rendre maître de la personne du roi, afin de commander sous son nom, ne pensa plus qu'à deux choses : la première, se justifier des imputations de violence qu'on pourroit lui reprocher, et

(1) Liv. XII, lett. 7 et 8.

1588. la seconde, prendre des sûretés en cas qu'il ne persuadât point. Or, le premier dessein, qu'il afficha hautement, donna sur lui un avantage à la reine mère qui négocioit un rapprochement entre lui et son fils, et qui partit des assurances du duc pour lui arracher chaque jour de nouvelles protestations de respect et de fidélité envers le roi. Ces démonstrations extérieures imposèrent tellement aux subalternes qui n'étoient pas dans la confidence de Guise, que les seize eux-mêmes décidèrent qu'on iroit demander pardon au roi et qu'on l'inviteroit à revenir. Ils se mirent en tête qu'une soumission relevée de quelque appareil de religion feroit oublier au roi ce qui s'étoit passé, et le rappelleroit à Paris; et le duc crut pouvoir donner son consentement à une démarche qui replaceroit le monarque dans ses filets, et qui le mettroit à même de profiter mieux, une autre fois, de l'occasion qu'il avoit laissé perdre d'abord. Dans cette commune persuasion, la fameuse confrérie des pénitents, autrefois si chère à Henri, part à pied de la capitale, et va le trouver à Chartres. On avoit affecté en tout un air singulier dans cette bizarre procession : nous en prendrons la description dans l'historien de Thou, qui parle comme témoin oculaire.

« A la tête paroissoit un homme à grande barbe sale « et crasseuse, couvert d'un cilice, et par-dessus un « large baudrier, d'où pendoit un sabre recourbé : d'une « vieille trompette rouillée il tiroit par intervalle des « sons aigres et discordants. Après lui marchoient fiè- « rement trois autres hommes, aussi malpropres, ayant « chacun en tête une marmite grasse au lieu de casque, « portant sur leur cilice des cottes de mailles, avec des « brassards et des gantelets; ils avoient pour armes de

« vieilles hallebardes rouillées : ces trois rodomonts 1588.
« rouloient des yeux hagards et furibonds, et se dé-
« menoient beaucoup pour écarter la foule accourue à
« ce spectacle.

« Après eux venoit frère Ange de Joyeuse, ce cour-
« tisan qui s'étoit fait capucin l'année dernière. On lui
« avoit persuadé, pour attendrir Henri, de représen-
« ter dans cette procession le Sauveur montant au cal-
« vaire ; il s'étoit laissé lier et peindre sur le visage des
« gouttes de sang qui sembloient découler de sa tête
« couronnée d'épines ; il paroissoit ne traîner qu'avec
« peine une longue croix de carton peint, et se laissoit
« tomber par intervalles, poussant des gémissements
« lamentables.

« A ses côtés marchoient deux jeunes capucins, re-
« vêtus d'aubes, représentant l'un la Vierge, l'autre
« la Magdeleine. Ils tournoient dévotement les yeux
« vers le ciel, faisant couler quelques fausses larmes ;
« et toutes les fois que frère Ange se laissoit tomber, ils
« se prosternoient devant lui en cadence. Quatre satel-
« lites, fort ressemblants aux trois premiers, tenoient
« la corde dont frère Ange étoit garotté, et le frap-
« poient à coups de fouet, qui s'entendoient de très
« loin. Une longue suite de pénitents fermoit cette
« marche comique. »

En voyant défiler devant la cour, dans la cathédrale de Chartres, cette pieuse mascarade, Crillon, brave guerrier, allié de Joyeuse, s'écria : « Frappez tout de « bon, fouettez ; c'est un lâche qui a endossé le froc pour « ne plus porter les armes. » Le roi, au lieu de goûter ce spectacle indécent, fit une grave réprimande à son ancien favori, de ce que, par un zèle imprudent, il

1588. tournoit en farce le mystère sacré de notre rédemption. Il lui remontra aussi qu'on avoit abusé de sa crédulité, en l'engageant, sous prétexte de religion, à se mettre à la tête des rebelles, « que je sais, ajouta Henri en « élevant le ton, être en grand nombre dans cette « procession. »

Henri le savoit : il étoit instruit qu'entre plusieurs gens de bonne foi, sous le sac de pénitents, étoient cachés nombre des plus ardents ligueurs, qui venoient imprudemment ranimer le courage de ceux de Chartres, et les engager à prêter serment de fidélité au duc de Guise. Il les avoit sous sa main : il pouvoit les punir, et il les laissa remplir leur mission. Ainsi tolérés, ils jetèrent dans la ville des semences de révolte qui ne permirent point au roi d'y rester. Il se retira à Vernon, et de là à Rouen, où il fixa son séjour pendant les négociations entamées par la reine mère.

La burlesque ambassade des ligueurs fut suivie d'une députation du parlement de Paris, que le roi remercia, en exhortant les magistrats à continuer de le bien servir. Vint après une autre députation des officiers municipaux, au nom de la ville même. Henri les reçut favorablement, quoiqu'il n'approuvât pas les changements faits dans ce corps par le duc de Guise. On voyoit qu'il n'auroit demandé, pour pardonner, qu'une réparation un peu supportable. Ces députations donnoient ordinairement ouverture à des propositions. Tantôt Henri s'adressoit à tous en général, tantôt il s'entretenoit avec quelques uns en particulier. Il y eut aussi des requetes de la ligue et des réponses du roi rendues publiques ; mais, quand on auroit satisfait aux demandes les plus outrées des seize meme, ce n'étoit rien si on

n'avoit le consentement du duc de Guise. Il fallut donc se déterminer à traiter directement avec lui. On lui demanda ses prétentions. Il les notifia aussi hautement que la veille des barricades, et le roi ne s'en choqua point (1). 1588.

On est toujours étonné de la tranquillité de Henri, du sang-froid avec lequel il traitoit des affaires dont la seule idée auroit dû l'exciter à des éclats : retiré à Rouen, il s'y amusoit de fêtes sur l'eau, de jeux, de spectacles, comme si tout son royaume n'eût pas été en feu. Pendant ce temps les courriers et les ministres alloient et revenoient de lui aux rebelles, de la reine mère au conseil. Il y assistoit assidûment. Il écoutoit froidement les propositions les plus humiliantes pour un souverain, prenoit la plume, ajoutoit, changeoit, retranchoit, calculoit, pour ainsi dire, son déshonneur. De ces délibérations sortit enfin le fameux édit de juillet, nommé l'*édit d'union*, qualification qui en marque le principal objet.

Dans un long préambule, le roi rend compte des efforts qu'il a faits jusqu'à présent pour abolir l'hérésie. Il dit que, les voyant rendus inutiles par l'obstination des sectaires, il est déterminé à leur faire la guerre à toute outrance, et à ne pas mettre les armes bas qu'ils ne soient détruits jusqu'au dernier, qu'il en fait le serment, et qu'il ordonne à tous ses sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de le jurer comme lui et de le signer ; de promettre aussi, par le même acte solennel, de ne jamais reconnoître pour roi de France un prince qui ne professeroit pas la religion catholique,

(1) De Thou, l. XCI. Davila, l. IX.

1588. apostolique et romaine. Cet édit fut juré par la cour et enregistré par les parlements. Le duc de Nevers s'étoit refusé plusieurs fois à le souscrire. Il se rendit enfin quand le roi le lui enjoignit, sous peine d'être taxé de désobéissance.

On vit aussitôt commencer l'exécution des articles secrets concertés auparavant. Le duc de Guise fut déclaré généralissime, avec une autorité absolue sur les armées. Les ligueurs firent entrer des troupes affidées dans des places de sûreté qui leur étoient abandonnées pour plusieurs années. Le roi retira de plusieurs villes et provinces ses gouverneurs et commandants fidèles, pour leur substituer ceux que la sainte union lui avoit marqués. Le duc de Mayenne se tint prêt à partir pour commander l'armée destinée à agir du côté du Languedoc, contre Montmorency et ses adhérents; mais le duc de Guise ne se pressa pas d'assembler celle qu'il devoit conduire contre le roi de Navarre, parcequ'il lui étoit important de veiller sur les états-généraux, que le roi indiqua à Blois pour les premiers jours d'octobre, et où devoit se confirmer, avec l'*édit d'union*, toute l'autorité conférée au duc de Guise.

Les favoris du roi, d'Épernon entre autres, n'avoient point attendu qu'il se livrât à ses ennemis pour sortir de la cour. Ils la quittèrent, en frémissant de dépit de la foiblesse de leur maître. D'Épernon sur-tout, homme fier et courageux, brava le parti opposé, jusque dans sa disgrace. Peu s'en fallut cependant qu'il ne fût victime de la haine de Villeroy. Ce ministre, ou hasarda lui-même, ou, dans un moment d'humeur du roi contre son favori, surprit des ordres qui autorisoient les habitants d'Angoulême à le chasser de leur ville. D'Épernon

n'ayant avec lui qu'une vingtaine d'hommes, sans provisions, ni poudre, retiré dans le château, place ouverte de tous côtés, résista pendant trente heures aux attaques de toute la ville. Sorti avec gloire de ce péril, il écrivit au roi pour se plaindre. Ce prince lui répondit qu'il n'avoit commandé aux habitants d'Angoulême de le prendre qu'afin qu'ils le lui amenassent, et qu'il pût le traiter comme son propre fils. Si l'on ne connoissoit les grands, qui s'imaginent que toute excuse de leur part est encore trop bonne pour leurs inférieurs, on croiroit que Henri a voulu ajouter la raillerie à l'injure (1). 1588.

D'Épernon ne tarda pas à être vengé. Après la publication de l'*édit d'union*, Henri, à la recommandation de la reine mère, eut la complaisance d'accorder une entrevue au duc de Guise. Il n'y fut pas plus question d'affaires que si le royaume eût été fort tranquille : puis tout-à-coup, sans aucune raison apparente, le roi congédia les cinq ministres qui composoient son principal conseil, Villeroy, l'ennemi de d'Épernon, le chancelier de Chiverni, Pinart, Brulart et Belliévre ; il mit à leur place Mentholon, Ruzé, Revol, homme nouveau dans les affaires, mais plein de probité, et très attaché à sa personne : il ne conserva aussi des courtisans que ceux dont la fidélité lui étoit connue, gens de main et d'exécution. La reine mère continua d'assister au conseil ; mais on ne traitoit plus devant elle que les objets sans conséquence.

Ces changements ne donnèrent point à penser aux

(1) De Thou, l. IX. Davila, l. IX. Mémoires de Villeroy. Mém. de Chiverni. Mém. de Nevers, t. I. Mém. de la ligue, t. I.

1588. ligueurs ; ils les regardèrent comme le fruit des inconséquences ordinaires du roi. Guise en prit d'autant moins d'ombrage, que le temps que Henri sembloit perdre à former sa cour et à renouveler son conseil, le duc l'employoit à faire, dans les provinces, nommer députés aux états de Blois des gens qui lui fussent entièrement dévoués.

De cette dernière tentative dépendoient sa fortune et sa vie : il étoit enfin arrivé à ce terme fatal où il n'y a plus à reculer, et où il faut vaincre ou périr ; mais, si la hardiesse de l'entreprise lui inspiroit nécessairement quelques frayeurs, il étoit bien rassuré par un concours de circonstances qui se présentent rarement dans les révolutions. Jamais chef de parti n'eut de plus belles espérances. Guise venant à Blois combattre son roi et détruire sa puissance, ou la partager pour l'anéantir ensuite, comptoit presque autant de partisans zélés qu'il y avoit de députés dans les états. La plupart complices de sa révolte, tremblant pour eux-mêmes si le duc succomboit, étoient aussi intéressés que lui au succès. Que pouvoient contre un si grand nombre quelques sujets fidèles, trop convaincus de l'impuissance du monarque, et portant dans toute leur conduite la timidité qu'inspire la défiance de ses propres forces? Il n'y avoit point à compter non plus sur les princes du sang. Ceux d'entre eux qui étoient catholiques, tels que le cardinal de Bourbon, Charles, son neveu, cardinal de Vendôme, fils du prince de Condé, et ses deux frères le prince de Conti et le comte de Soissons, qui sollicitoient alors l'absolution du pape, le duc de Montpensier et le prince de Dombes, son fils, éclipsés tous par le duc de Guise, ne jouissoient d'aucun crédit au-

près des ligueurs : enfin le roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne, mais noté d'hérésie, n'osoit paroître dans une assemblée toute composée de ses ennemis ; assemblée cependant convoquée selon les règles, ayant le roi à sa tête, dépositaire du pouvoir de l'état, et dont les décrets souverains alloient décider du trône (1). 1588.

Guise n'avoit omis aucune des précautions qui devoient lui rendre les délibérations favorables. D'un seul mot il pouvoit faire soulever Paris, la Brie, la Picardie, la Normandie, le Soissonnois, la Bourgogne, l'Orléanois, provinces qui environnent la capitale ; dans les autres il avoit à sa dévotion les principales villes, un nombre infini de partisans dans la première noblesse, des magistrats dans tous les tribunaux, les évêques et archevêques, une foule de docteurs, de curés, de religieux de différents ordres, toute la société des jésuites, et un peuple innombrable, dont le fanatisme pouvoit en un moment faire des soldats (2).

L'ouverture des états se fit le 16 octobre, dans la grande salle du château de Blois. Le clergé y avoit cent trente-quatre députés, la noblesse cent quatre-vingts, et le tiers-état cent quatre-vingt-un. Comme grand-maître de la maison du roi, le duc de Guise fit les honneurs de la première séance ; l'historien Matthieu nous peint ainsi sa contenance dans cette occasion d'éclat. « Les députés étant entrés et la porte fermée, le duc de « Guise, assis en sa chaire, habillé d'un habit de satin « blanc, la cape retroussée à la bigearre, perçant de ses

(1) Pasq. t. XIII, lett. 1. Mém. de la ligue, t. III. — (2) Lezeau, manuscrit de Sainte-Geneviève.

1588. « yeux toute l'épaisseur de l'assemblée, pour reconnoître et distinguer ses serviteurs, et, d'un seul élancement de sa vue, les fortifier en l'espérance de l'avancement de ses desseins, de sa fortune et de sa grandeur, et leur dire sans parler, je vous vois, se leva, et après avoir fait une révérence, suivi de deux cents gentilshommes et capitaines des gardes, alla quérir le roi, lequel entra plein de majesté, portant son grand ordre au col (1). »

Henri, qui représentoit merveilleusement dans ces occasions, fit un discours éloquent sur le maintien de la religion, le soulagement des peuples, la réforme des abus, la fidélité due au souverain, l'éloignement de toute ligue et de toute cabale, sujets qui devoient être la matière des délibérations de l'assemblée; il parla en monarque et en père. Si on a quelque chose à lui reprocher, ce seroit trop de ménagements pour les ligueurs : cependant ils se prétendirent insultés par quelques unes de ses expressions; et sachant qu'il faisoit imprimer sa harangue, l'archevêque de Lyon, ami intime du duc de Guise, eut l'impudence de demander au roi la suppression de ces expressions, et de le menacer, s'il ne l'accordoit, du ressentiment de tout le parti. Première insolence, qui fit sentir à Henri ce qu'il devoit attendre par la suite (2).

Quelque célèbres que soient ces seconds états de Blois, il n'y a de véritablement intéressant que la catastrophe. M. de Thou remarque que toutes ces assemblées se ressemblent pour le fond; qu'avec les inten-

(1) Matthieu, l. VIII. — L'ordre du Saint-Esprit, qu'il avoit institué dix ans auparavant dans l'espoir de se faire des créatures.

(2) Pasquier, l. XIII.

tions les plus opposées les membres tiennent le même langage, et qu'on prétexte toujours le bien public, quoique chacun n'ait en vue que son intérêt particulier. Celle-ci eut encore ce trait de ressemblance avec les autres, qu'on y fit beaucoup de propositions, et qu'il n'y eut rien de statué, si ce n'est que l'*édit d'union* y fut déclaré loi fondamentale du royaume, que le roi jura publiquement de l'observer, et fit faire le même serment à tous les députés. A l'effet de se concilier de plus en plus le pape, le duc, auquel la chose importoit d'ailleurs fort peu, avoit proposé l'acceptation du concile de Trente; mais il se trouva dans le sein même des états une opposition qui sauva au roi l'embarras de refuser; il ne fut pas si heureux dans l'affaire du roi de Navarre et du duc de Savoie. 1588.

Les états avoient formé la demande que le premier fût nommément exclu de la couronne, encore qu'il le fût déja implicitement par l'*édit de réunion*. En réponse à cette requête, le roi fit passer aux états une protestation du prince, qui se plaignoit sur-tout de n'avoir pas été entendu. Mais ceux-ci refusèrent d'y avoir égard, se fondant sur ce qu'indépendamment de la nécessité de cette mesure pour le maintien de la religion, le roi de Navarre avoit été inutilement sommé plusieurs fois par le pape, et déclaré par lui hérétique et relaps. Contraint de se rendre à ces raisons, le roi promit l'édit sollicité, n'espérant plus de se soustraire à cette persécution que par les délais qu'il pourroit faire naître. Quant au duc de Savoie, ce prince, profitant de l'état d'impuissance où la France étoit réduite, venoit de s'emparer du marquisat de Saluces. Allié secret du duc de Guise, c'étoit de l'aveu de celui-ci, qui avoit cru devoir acheter son

1588. appui par cette complaisance, qu'il s'étoit porté à une démarche aussi audacieuse. A cette nouvelle[1], l'honneur national sembla se réveiller dans le cœur des François, de quelque parti qu'ils fussent, et chacun à Blois cria vengeance. Le roi crut avoir trouvé une occasion naturelle de diversion, et demanda de l'argent pour faire la guerre à l'usurpateur. Le duc de Guise, malgré ses liaisons avec le duc de Savoie, n'eut garde de s'opposer directement à l'indignation qui éclatoit contre lui, ce qui auroit pu le démasquer; mais il tira habilement parti de la circonstance. S'il ne put empêcher de résoudre qu'on armeroit contre la Savoie, il fit conclure que la guerre contre les huguenots n'en seroit pas suivie moins vivement; et en même temps on força le roi à une réduction considérable sur les tailles. On vouloit donc le réduire à l'impossible. Henri le sentit, et, poussé à bout, il résolut de ne rien ménager.

Le roi sut, par les proches parents mêmes du duc, qu'il machinoit quelque dessein important. Soit indiscrétion, soit jalousie, il échappa quelques aveux au duc de Mayenne, son frère. On étoit sûr d'ailleurs qu'il mettoit tout en œuvre pour se faire des créatures, offrant emplois, places, gouvernements à ceux qu'il vouloit s'attacher, comme s'il eût déja été le maître. Le maréchal d'Aumont raconta au roi une conversation qu'il avoit eue avec le duc, dans laquelle celui-ci n'avoit caché ni ses mécontentements ni ses projets (1).

Il se plaignoit qu'en même temps qu'on réunissoit en sa faveur le titre de généralissime des armées du roi à

(1) De Thou, l. XCIII. Davila, l. IX. Journal de Henri III, t. III. Mém. de la ligue, t. III.

la charge de grand-maître de sa maison, la cour rendoit ces titres illusoires, en donnant à d'autres le commandement des armées. Il falloit donc, disoit-il, que les états le nommassent eux-mêmes connétable, afin que, revêtu de cette autorité indépendante, il pût procurer le bien de la religion malgré le roi lui-même, s'il étoit nécessaire. Il conjura le maréchal de le seconder dans ce dessein, et lui promit en récompense le gouvernement de Normandie. Voyant d'Aumont rester froid à cette proposition, Guise tire un poignard, et, se dépouillant le bras jusqu'au coude, veut s'ouvrir la veine pour signer sa promesse de son sang. Le maréchal l'écoute, et finit la conversation en se retranchant sur des politesses générales. 1588.

Guise, en qualité de généralissime, demandoit des gardes, comme en avoit eu le roi, lorsqu'étant duc d'Anjou, il avoit été nommé, sous Charles IX, lieutenant général du royaume. Il fut refusé, se plaignit et menaça. Le roi ne vouloit point conserver Orléans à la *sainte union* pour place de sûreté : « Je saurai bien, dit « le duc insolemment, la retenir malgré lui. » La duchesse de Montpensier, sa sœur, tenoit les discours les plus inconsidérés. Elle portoit ordinairement à son côté une paire de ciseaux d'or : « C'étoit, disoit-elle, pour « faire la couronne monacale à Henri, quand il seroit « confiné dans un monastère. »

Cependant quelques uns des amis du duc ne voyoient pas sans frayeur son extrême audace, et la patience du roi. Ils l'exhortoient à ne point abuser de la fortune ; ils lui représentoient le danger auquel des entreprises téméraires alloient exposer sa femme et ses enfants encore en bas âge. « Abandonné, répondit-il, dans un âge

1588. « encore plus tendre, d'un père, qu'un coup parti de la « main perfide des hérétiques venoit de m'enlever, resté « avec mon frère en butte à tous les traits des ennemis de « ma maison, ai-je cessé pour cela de m'élever, de ras- « sembler les débris de la fortune d'un père si grand, et « même de le venger? Je remets à Dieu, qui m'a pro- « tégé jusqu'à présent, le soin de les conserver; mais « je ne les ai pas mis au monde pour qu'ils troublent mes « projets. Si la mort m'enlève avant qu'ils aient atteint « un âge mûr, qu'ils se fassent eux-mêmes leur fortune, « comme je me suis fait la mienne, et que par leur con- « duite ils se montrent dignes héritiers de ceux qui leur « ont donné le jour. »

D'ailleurs Guise, échappé aux entrevues de Saint-Maur et de Paris, qui devoient lui être si fatales, ne pouvoit se persuader que Henri fût capable d'une résolution : de sorte qu'ayant trouvé sous sa serviette un billet déposé par une main inconnue, qui lui donnoit avis des desseins du roi contre lui, il écrivit au bas : « Il n'oseroit », et jeta le billet sous la table. Il comptoit aussi sur la nombreuse escorte d'amis fidèles, dont il n'étoit jamais abandonné, pas même auprès du roi, qui auroit été, au milieu de cette troupe, plus prisonnier que celui qu'il auroit voulu faire arrêter.

Mais c'est précisément la foiblesse, revêtue d'un titre d'autorité, dont il faut appréhender les efforts. Que ne peut celui qui a droit de commander, quand il veut efficacement? Son impuissance apparente est pour lui une nouvelle arme, par la confiance présomptueuse qu'elle inspire à son ennemi; et plus il a à craindre, moins il ménage la victime de son ressentiment.

Si le duc de Guise eût été moins redoutable, sans

doute Henri, qui n'étoit pas sanguinaire, se seroit contenté de le faire arrêter. Et que n'avoit pas à espérer le coupable des longueurs d'un procès ? Mais adoré comme il l'étoit de ses partisans, qui faisoient le plus grand nombre des habitants du royaume, que ne pouvoit-il pas, s'il échappoit des fers ? Sa mort fut donc jurée : on se servit, pour l'y amener, de l'appât même de son crédit. 1588.

Il est inutile d'entrer dans le détail des précautions prises pour instruire les assassins, les encourager, les placer, et couvrir les démarches qui pouvoient donner des soupçons. Le roi fit avertir le duc que, voulant avoir la journée libre, il tiendroit le conseil de grand matin, le 22 décembre. De peur qu'il y manquât, on le prévint qu'il y seroit décidé deux affaires qui l'intéressoient, non directement, mais pour des amis qu'il vouloit servir, afin d'en gagner d'autres par l'ostentation de sa puissance (1).

En arrivant, il se trouve entouré des gardes du roi, qui l'accompagnent jusqu'au haut de l'escalier, le chapeau bas, le priant, en qualité de grand-maître de la maison du roi, de les faire payer de leurs appointements. A la vue de cette troupe suppliante, l'escorte du duc s'écarte et se disperse. Quand il est entré au conseil, la porte se ferme, les gardes reprennent leurs postes, et empêchent que de nouveaux avis qu'on envoyoit au duc ne parviennent jusqu'à lui.

A peine il fut entré, que, soit indisposition naturelle, soit frayeur, fruit de la réflexion, il devint pâle, et se plaignit d'un mal de cœur. Quelques confortatifs le

(1) Amelot, Anecd. historiq. t. III, p. 343.

1588. remirent. Dans le moment qu'il reprenoit ses forces, on l'avertit que le roi veut lui parler dans son cabinet. Il salue gracieusement l'assemblée, sort de la salle, entre dans la chambre du roi qui y étoit attenante, et de là se rend vers le cabinet; mais comme il étoit embarrassé à en lever la portière, un assassin saisit d'une main la garde de son épée, et de l'autre lui plonge un large poignard dans la poitrine. D'autres le frappent à la tête et au ventre, dans la crainte qu'il ne soit cuirassé. Il pousse un grand soupir. Par un reste de vigueur, il se débarrasse de leurs mains. Les bras tendus, la bouche ouverte, les yeux éteints, il court jusqu'au bout de la chambre. Un des complices ne fait que le toucher, il tombe et expire.

Le cardinal de Guise, son frère, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, qui étoient au conseil, entendant du bruit, veulent aller à son secours : il n'étoit plus temps. On les arrête de la part du roi, ainsi que la mère du défunt, ses fils, ses plus proches parents, le vieux cardinal de Bourbon, et les principaux partisans du duc, tant dans le château que dans la ville. Henri descend aussitôt chez sa mère, retenue au lit par des infirmités qui la conduisirent bientôt au tombeau. « Le « roi de Paris n'est plus, madame, lui dit-il en entrant, « et je suis roi désormais. — Vous avez fait mourir le « duc de Guise, reprit-elle en soupirant! Dieu veuille « que cette mort ne vous rende pas roi de rien! C'est « bien coupé, mon fils, mais il faut coudre. Avez-vous « pris toutes vos mesures? » Il la pria d'être tranquille, et alla se montrer au peuple.

Henri eut une longue conférence avec Morosini, légat du pape, homme doux et prudent, qui, se ren-

fermant dans son emploi, se contenta d'exhorter le roi à soutenir la religion, sans approuver ni blâmer le meurtre du duc de Guise. Cette modération du légat fit croire au roi que la mort du cardinal de Guise seroit indifférente à la cour de Rome. On le regardoit comme presque aussi dangereux que son frère, turbulent, emporté, capable de souffler dans tous les cœurs le desir de vengeance dont il étoit animé. Sa mort fut résolue. 1588.

Enfermé dans une chambre haute avec l'archevêque de Lyon, ils avoient passé en prières le jour de cette sanglante catastrophe, et la nuit qui la suivit. Le matin du 23 on les sépara. Chacun crut de son côté qu'il étoit destiné à la mort. Le cardinal fut bientôt éclairé; on lui déclara qu'il n'avoit plus qu'un instant à vivre. Il se mit à genoux, recommanda son ame à Dieu, et se couvrant la tête, il s'écria: Faites votre commission. Aussitôt des soldats le tuèrent à coups de hallebardes. Les corps des deux frères furent mis avec leurs habits dans la chaux vive pour être consumés, de peur que les ligueurs n'en fissent des reliques.

Ce meurtre pouvoit devenir décisif, si le roi avoit su s'armer de rigueur, et écarter le fanatisme par l'autorité, au lieu de se contenter de lui enlever quelques villes: mais, comme si l'effort qu'il venoit de faire en abattant la tête du chef l'eût épuisé, il retomba bientôt dans sa langueur ordinaire. Commandant sans force, il fut servi mollement. La plupart des prisonniers faits au moment du massacre s'échappèrent. Plusieurs furent même relâchés par des ordres émanés d'une trop grande bonté. Il ne lui resta enfin que le jeune prince de Joinville, qui prit le nom de duc de Guise, et le vieux cardinal de Bourbon, dont on craignoit

1588. moins la personne que le nom. Encore le roi fut-il obligé de racheter ces deux prisonniers de ceux à qui il les avoit d'abord donnés en garde, et qui, tentés par l'argent des ligueurs, mirent à prix leur fidélité à l'égard du souverain. Le duc de Mayenne fut manqué d'une heure par ceux qui avoient été envoyés à Lyon pour l'arrêter. Il se sauva en Bourgogne, son gouvernement, bien embarrassé d'abord sur le parti qu'il devoit prendre, mais bien rassuré sitôt qu'il eut su ce qui se passoit à Paris.

On y apprit, le 23 au soir, la mort du duc de Guise. Il est impossible d'exprimer l'effet que produisit cette nouvelle. Larmes, sanglots, gémissements, douleur sombre et morne, tout ce qui caractérise un peuple consterné, se peignit dans les actions et sur le visage des Parisiens. On s'abordoit d'un air lugubre, on s'embrassoit avec un silence farouche, les yeux gros de pleurs, le cœur serré, comme si on se fût dit le dernier adieu. Les églises étoient pleines de femmes qui se lamentoient. Les prédicateurs se turent, ou se contentèrent d'abord de déplorer ce malheur, sans parler de vengeance. Les plus zélés ligueurs, incertains et tremblants, restoient renfermés dans leurs maisons. Un homme d'autorité paroissant de la part du roi dans ce moment d'épouvante, secondé de quelques troupes, et appuyé des fidéles serviteurs que ce prince conservoit dans le parlement, dans les autres cours, et auprès de la principale bourgeoisie, auroit forcé les chefs de la faction à s'exiler d'eux-mêmes ; et la populace ensuite, dénuée de conseils, seroit aisément rentrée dans le devoir.

L'indécision du roi perdit tout : il n'envoya qu'un

négociateur. Dès le 25, jour de Noël, après vêpres, les 1588.
factieux, revenus de leur étourdissement, s'assemblèrent à l'hôtel-de-ville. Se trouvant réunis contre leur attente, ils éclatèrent non plus en gémissements douloureux sur le malheur de leur chef, mais en invectives contre le roi. Les seize, d'autant plus à craindre qu'ils venoient de voir le danger de plus près, parurent à cette assemblée environnés de satellites, auxquels ils inspiroient toute leur fureur. Impatients d'exercer leur vengeance, ils sembloient ne chercher que des victimes. Harlay, premier président, et d'autres magistrats avec lui coururent à cette assemblée, inspirés par le desir de la paix. Les rebelles les regardoient d'un œil féroce, prêts à les déchirer au moindre mot de conciliation. Ils furent donc forcés de joindre leurs voix aux acclamations de la populace, qui nomma gouverneur de Paris Charles, duc d'Aumale, cousin-germain du duc de Guise. Aussitôt le nouveau gouverneur leva une armée pour donner du secours à Orléans, qui s'étoit soulevé comme Paris, et que le roi pressoit; et la révolte fut consommée.

Pendant ce temps Henri faisoit tranquillement la 1589.
clôture des états de Blois et les obsèques de sa mère. Catherine de Médicis, qui avoit fait tant de bruit en sa vie, mourut presque sans qu'on y songeât; tout le monde étoit trop occupé de ses propres affaires. Elle survécut à trois de ses fils, et vit le sceptre prêt à échapper des mains du quatrième. Catherine eut le sort de tous ceux qui veulent tenir une juste neutralité entre des esprits échauffés par des opinions contraires: elle déplut aux uns et aux autres. Ils s'accorderent à l'accuser d'irréligion: les catholiques, parcequ'elle ne mon-

1589. troit pas le zéle qu'ils auroient souhaité ; les calvinistes, parcequ'elle ne les laissoit pas s'étendre. Les ligueurs la trouvoient trop favorable aux préventions de son fils pour les Bourbons ; et réciproquement ceux-ci la croyoient trop livrée aux princes lorrains (1).

Elle éprouva en effet ces différents penchants, selon les circonstances. Moins politique qu'intrigante, elle n'avoit point de système de conduite fixe et déterminé. De là ses variations perpétuelles qu'on attribue à la méchanceté. Elle eut un défaut plus dangereux encore dans les personnes qui gouvernent, défaut des ames foibles, celui de tromper et de manquer de parole. On dit qu'en mourant, éclairée sans doute par une tardive expérience, elle conseilla à son fils de s'attacher aux princes du sang, et sur-tout au roi de Navarre, comme le plus intéressé à lui être fidéle. Henri parut très sensible à la mort de sa mère, et lui fit faire des funérailles bien fastueuses pour les circonstances où il se trouvoit.

Les états finirent le 16 janvier par des harangues pleines de tout ce que l'éloquence peut fournir de plus pompeux. Jamais, dit M. de Thou, on n'entendit discours plus étudiés ; jamais on n'avança de plus grandes maximes ; jamais on ne raisonna plus solidement ; jamais on ne se servit d'un style plus flatteur ; jamais enfin Henri, au milieu de la paix la plus profonde, n'assista à aucune action avec plus de tranquillité. Il avoit eu soin d'y faire confirmer de nouveau l'édit d'union, comme loi de l'état, et de le faire jurer encore une fois par tous les députés : il les exhorta,

(1) De Thou, l. XCIV. Davila, l. X.

chacun en particulier, à rapporter dans leurs provinces des sentiments de paix, et à les inspirer aux autres. Tous le promirent, et ils se séparèrent, trop contents, même les royalistes, d'être quittes d'une assemblée tumultueuse, de laquelle les derniers événements avoient banni toute confiance. 1589.

Pour les ligueurs, il leur tardoit de se rendre à Paris, où Mendose, ambassadeur d'Espagne, les avoit devancés. Ce ministre, voyant le roi se perdre de lui-même, et se sentant désormais inutile auprès d'un homme qu'on pouvoit abandonner à sa foiblesse, plus dangereuse pour lui que tous les piéges qu'on lui tendroit, quitta la cour sans prendre congé, et vola à Paris, d'où devoient désormais partir les feux destinés à embraser le royaume. Il y fut bientôt suivi du duc de Mayenne, et tous deux, en arrivant, trouvèrent cette ville dévouée à leur parti, au-delà même de leurs espérances.

Si l'on veut savoir à quoi peut se porter une populace effrénée, il faut lire dans les auteurs contemporains les excès des ligueurs; on y trouvera un mélange de fureur et de ridicule qui inspire l'indignation et la pitié. La mort du cardinal de Guise ouvrit un vaste champ aux déclamations des prédicateurs. Le meurtre du duc marquoit bien, à leur avis, peu de penchant dans le roi pour la *sainte union;* mais l'assassinat d'un évêque étoit un attentat manifeste contre la religion. Il n'y avoit plus à hésiter; Henri de Valois, nom qu'ils donnèrent au roi par la suite, étoit hérétique. Les catholiques devoient s'unir pour tirer vengeance de son crime, et y employer, s'il étoit nécessaire, « jusqu'au dernier denier de leur bourse, et jusqu'à la dernière « goutte de leur sang. Jurez-le tous, s'écria le fougueux

1589. « Lincestre, dans sa chaire de Saint-Barthélemi, jurez-« le tous avec moi, et levez la main en signe de votre « serment. » Comme il vit que le premier président de Harlay, assis dans l'œuvre, les yeux baissés et la contenance tranquille, paroissoit ne prendre aucune part à cette saillie, il eut l'audace d'interpeller le magistrat et de le forcer à suivre l'exemple de la multitude, en l'apostrophant en ces termes : « Levez aussi la main, « M. le premier président! levez-la bien haut afin que « tout le monde le voie. O saint et glorieux martyr! « s'écria dans son enthousiasme un religieux prêchant « devant la mère du duc de Guise, ô saint et glorieux « martyr! béni est le ventre qui t'a porté, et les ma-« melles qui t'ont allaité (1)! »

Il n'y avoit point d'église où l'on ne fît pour eux des services funèbres, point de corps, de communauté, d'association, de confrérie, qui ne cherchât à se signaler par la pompe de ces devoirs lugubres, et par quelque trait de singularité en l'honneur des deux frères. On faisoit leur oraison funèbre, on exposoit à la porte des églises le tableau de leur prétendu martyre : sur les mêmes autels où l'on célébroit le saint sacrifice pour les Guises quelques uns eurent l'impiété de placer des images du roi en cire; pendant la messe, ils les piquoient en différentes parties du corps, et enfin au cœur, dans l'intention de faire mourir ce prince en langueur par ces espèces de conjurations magiques.

Des processions d'enfants parcouroient les rues; on en fit une générale, composée de plus de cent mille, qui partirent du cimetière des Innocents, et se rendi-

(1) Journal de Henri III, t. II. Journal de Paris.

rent à Ste-Geneviève, portant chacun un cierge de cire jaune. En entrant dans l'église ils l'éteignirent et le foulèrent aux pieds, en criant de toute leur force : « Dieu « éteigne la race des Valois. » Aux enfants se joignirent bientôt des personnes plus âgées, « tant fils que filles, « dit le bon Parisien, auteur du journal de Paris, hom- « mes que femmes, qui sont tous nus en chemise, tel- « lement qu'on ne vit jamais si belle chose. » 1589.

Il se commettoit à ces processions des désordres qui obligèrent les curés de les défendre. Le duc d'Aumale, gouverneur de Paris, et d'autres jeunes gens, à l'exemple du chef, donnoient le bras à des femmes et à des filles fort indécemment vêtues, avec lesquelles ils s'amusoient à rire et folâtrer. D'Aumale « jetoit dans les « églises, à travers une sarbacane, des dragées mus- « quées aux demoiselles qu'il connoissoit, et leur don- « noit des collations dans le cours de la marche. »

Les confesseurs travailloient avec ardeur, dans le tribunal, à éteindre dans le cœur de leurs pénitents toute fidélité à leur souverain ; et comme ils trouvoient souvent des gens opiniâtres qui vouloient, pour rompre les liens sacrés de l'obéissance due au roi, une autorité autre que celle de leurs directeurs, ils imaginèrent de faire parler en leur faveur la faculté de théologie.

Ce corps respectable, qui a été si souvent le rempart de la foi, n'est pas plus à l'abri que les autres compagnies des cabales que les intrigants forment pour dominer. Dans ces occasions, les sages, peu faits pour les troubles, si contraires au calme nécessaire aux gens de lettres, voyant leurs efforts inutiles, se retirèrent ; et il n'est pas surprenant qu'il émane alors d'un tribunal si éclairé des décisions qui feroient la honte d'une

1589. assemblée moins savante. Tel fut le fameux décret de la Sorbonne, rendu sur une requête présentée au nom de tous les catholiques.

La faculté, répondant à chaque article de la requête, décide, 1° que les François sont déliés du serment de fidélité prêté à Henri; 2° qu'on peut en conscience prendre les armes, former une ligue, lever de l'argent, et recourir à tous les moyens nécessaires pour la conservation de la religion catholique contre les mauvais desseins dudit roi, déclarant tous les moyens de défense légitimes, depuis que Henri, au préjudice de la religion catholique et de l'*édit d'union*, a violé les lois de la liberté naturelle par les meurtres qu'il a commis à Blois. La faculté ajoute que le présent décret sera envoyé à Rome, pour être confirmé par le pape, et supplie sa sainteté de secourir l'église de France qui est dans le plus grand péril. Ce décret ne fut pas plus tôt rendu public, que le peuple en fureur abattit les armes du roi, foula aux pieds ses écussons, défigura ses portraits, mutila ses statues, et se permit contre lui les injures les plus grossières.

C'étoit peu qu'une pareille décision, si l'exécution ne suivoit. Les factieux y travaillèrent; ils tentèrent d'engager le parlement à la guerre contre le roi; mais, loin de prêter l'oreille à leurs insinuations séditieuses, ce corps ne s'occupoit que des moyens de procurer la paix. Voyant qu'ils ne pouvoient le gagner, les seize résolurent de l'asservir (1).

Le lundi matin, 16 janvier, pendant que le roi faisoit

(1) Recueil des délibérations du parlement.

à Blois la clôture des états, que le parlement de Paris nommoit des députés pour envoyer au roi, le palais se trouve investi de gens armés. Bussi-le-Clerc, de procureur devenu gouverneur de la Bastille pour la ligue, entre dans la grand'chambre, armé d'une cuirasse et le pistolet à la main. Il tire de sa poche une liste, ordonne à ceux qu'il va nommer de le suivre à l'hôtel-de-ville, où le peuple les mandoit. A la tête étoit le premier président Achille de Harlay, et le président de Thou, son oncle. « Il est inutile, interrompit celui-ci, d'en lire davantage, il n'y a personne qui ne soit prêt à suivre son « chef. » Tous se lèvent en même temps, et suivent l'audacieux Bussi. Il les mène comme en triomphe à travers une foule de populace qui poussoit des huées insolentes. Arrivés à l'hôtel-de-ville, ils vouloient s'y arrêter; mais on les fit passer outre jusqu'à la Bastille, et on les y renferma. Dès le soir on relâcha ceux qui n'étoient point sur la liste de Bussi; d'autres furent accordés au cautionnement de leurs amis. Les rebelles mirent aussi en prison plusieurs personnes de naissance, suspectes par leur attachement au roi, entre lesquelles de Thou cite avec éloge Charles de Choiseul-de-Praslin. 1589.

Telle étoit la situation des affaires à Paris lorsque le duc de Mayenne y arriva. La duchesse de Montpensier, sortie de Blois quelques jours avant le massacre de ses deux frères, étoit allée en poste trouver celui-ci en Bourgogne, pour l'exhorter à ne faire ni paix ni trève avec le roi. Aussi se montra-t-il inflexible aux offres avantageuses de ce prince. La première opération qu'il fit dans la capitale fut de créer un conseil général de l'union; et le premier acte de ce conseil fut réciproque-

1589. ment de créer le duc lieutenant-général de l'état et couronne de France, en attendant la tenue des états-généraux, qu'on indiqua pour le mois de juillet.

Le lieutenant confirma l'autorité des seize, qui étoient comme le conseil particulier de Paris. Sitôt qu'ils eurent le décret de la Sorbonne, ils s'empressèrent d'envoyer à Rome conjurer le pape de ne point accorder au roi l'absolution des censures qu'on supposoit qu'il avoit encourues par la mort du cardinal de Guise. Aux agents de la populace ligueuse, le duc de Mayenne en joignit de qualifiés, plus capables de faire face à ceux que Henri envoyoit de son côté au souverain pontife.

C'étoit toujours Sixte V, pape inflexible sur les immunités ecclésiastiques et sur ce qu'il croyoit les droits de son siége. Il apprit sans émotion apparente la mort du duc, mais celle du cardinal le mit dans une fureur qui éclata (1). Quelques auteurs donnent à la colère de Sixte une autre cause que l'attachement aux maximes de sa cour. Ils disent que le pape étoit convenu avec le duc de Guise de donner une de ses nièces en mariage au prince de Joinville; que le pape auroit déclaré Henri déchu de la royauté, sous prétexte de son penchant pour les hérétiques; qu'on l'auroit confiné dans un monastère; que le duc de Guise se seroit fait déclarer par les états lieutenant-général du royaume, et auroit ensuite fait prendre la couronne au prince de Joinville, son fils. C'est à-peu-près la marche de Charles Martel, qui, par sa qualité de maire du palais, fraya à Pepin-le-Bref, son fils, le chemin au trône que le père n'osa occuper lui-même.

(1) D'Ossat.

Que ce projet ait été formé dans le temps, ou imaginé d'après sa possibilité, il est certain que le pape n'en a jamais rien laissé échapper. Pour justifier l'aigreur qu'il montroit contre le roi, il prétextoit toujours l'obligation que sa place et sa conscience lui imposoient de punir un péché aussi grave, et un crime aussi scandaleux que la mort d'un cardinal; et cependant ce n'étoit pas encore là son vrai motif. S'il avoit été guidé par ces principes, il auroit écouté la justification du roi, et s'il n'avoit pas été content de ses raisons, du moins il ne se seroit pas refusé aux instances du monarque, lorsqu'il vit ses ambassadeurs prosternés à ses pieds, lui demander pardon et absolution. 1589.

Mais, 1° Sixte vouloit paroître en colère, afin de se faire apaiser plus avantageusement; 2° il ne vouloit ni hâter l'absolution, ni la refuser tout-à-fait, afin de pouvoir se déterminer selon les circonstances: favorable au roi s'il prenoit le dessus, ou à la ligue si elle triomphoit. Aussi le roi de Navarre, qui avoit pénétré cette politique, disoit-il à Henri, après leur réunion: « Contre les foudres de Rome il n'y a d'autres remèdes « que de vaincre; vous serez incontinent absous, n'en « doutez pas; mais si vous êtes vaincu et battu, vous « demeurerez excommunié, aggravé, voire réaggravé « plus que jamais. »

L'action, c'étoit le seul moyen qui convînt à Henri, non seulement par rapport à la cour de Rome, mais à l'égard de ses sujets révoltés. Au lieu d'agir, le roi se contentoit d'écrire, ou d'envoyer des agents dans les villes chancelantes, pour tâcher de les retenir dans le devoir. Il répondit aux libelles des ligueurs par des apologies: espèce de combat toujours désavantageux

1589. au souverain, quand il n'est pas secondé par les armes. Pendant ce temps, les principales villes du royaume se révoltoient; les villes du second ordre suivoient l'exemple des capitales; les bourgs même et les villages prenoient parti, et l'étendard de la rebellion se levoit par toute la France.

Il ne restoit presque point de places, point de provinces, qui ne fussent ou subjuguées par la ligue ou entre les mains des calvinistes. D'ailleurs l'orage grossissoit du côté de Paris. A la vérité, le duc d'Aumale voulant secourir Orléans, que le roi pressoit, s'étoit laissé battre; mais, malgré ce premier succès, Henri perdit cette ville, et le duc de Mayenne étoit prêt à se présenter avec une armée plus redoutable. Le reste du parlement, qui avoit le président Brisson à sa tête, pendant la prison de ses principaux membres, venoit d'enregistrer et de munir du sceau de l'autorité publique le titre de lieutenant-général du royaume, donné à Mayenne par le conseil général de l'union. A la vérité Harlay de Sanci, cousin-germain du premier président, amenoit au secours du roi une armée de Suisses, que ce fidèle serviteur avoit levée sur son crédit; mais ces troupes ne devoient point arriver de sitôt, et il étoit possible qu'en les attendant Henri fût enlevé de Tours, où il s'étoit retiré, presque sans troupes, avec les fugitifs du parlement de Paris, de la chambre des comptes, de la cour des aides et des autres cours souveraines, que le roi déclara être les seules légitimes, cassant et annulant tout ce qui seroit fait désormais par les membres restés à Paris. Cette position critique donna lieu à la négociation qui s'entama avec le roi de Navarre.

Ce prince, pendant les états de Blois, tenoit lui-

même une assemblée des églises protestantes à la Rochelle. On y conclut de continuer la guerre. Bourbon, néanmoins, avoit écrit aux états, leur proposant des expédients qui pourroient conduire à la paix; mais sa lettre n'avoit pas même été regardée. Il se mit donc en campagne, et continua ses expéditions militaires dans le Poitou et la Saintonge; toujours barré par le duc de Nevers, que le roi avoit envoyé contre lui, mais dont l'armée, composée en grande partie de ligueurs, qui l'abandonnoient tous les jours, ne pouvoit empêcher que le roi de Navarre ne remportât sans cesse quelques avantages qui lui faisoient gagner du terrain. 1589.

Une maladie dangereuse interrompit ses exploits. Il fut réduit à la dernière extrémité. Prêt de descendre dans le tombeau, ce prince magnanime n'avoit de regret que celui de ne pouvoir tirer de l'oppression les François qui gémissoient sous la tyrannie de la ligue. Dieu le rendit au besoin de la France. Ce fut peu de jours avant sa maladie qu'il apprit la mort du duc de Guise. Il ne s'en réjouit ni ne s'en affligea : trop grand pour triompher du malheur d'un ennemi estimable à bien des égards, trop sincère pour ne pas s'avouer heureux d'être débarrassé d'un adversaire si redoutable.

Il fut alors question de se tracer un plan d'opérations convenable aux circonstances. Le duc de Nevers avoit été rappelé au secours du roi, et Bourbon, ne se voyant plus d'armée sur les bras, avoit dessein de faire le siége de Saintes et de Brouage. «Cela est bon, lui dit le fidèle « Mornay (1), si nous avons à vieillir dans ces marais;

(1) Mémoires de Mornay, p. 55.

1589. « mais si vous devez un jour être roi de France, il faut « porter vos desseins ailleurs. Le plus court de ces deux « siéges vous retiendra deux mois, et pendant ce temps « la France est perdue; mais mettez-vous en campagne « avec toutes vos troupes et canons, faites des entre- « prises, retournez vers la Loire, attaquez des places « comme Saumur et autres; le roi, pressé des deux « côtés, ne pourra se déterminer à traiter avec Mayen- « ne, les mains encore teintes du sang de ses frères, et il « sera forcé de se jeter entre vos bras. » C'est ce qui arriva.

Mais il falloit une extrémité aussi pressante que celle où Henri III étoit réduit pour le déterminer même à une tréve avec les hérétiques, lui qui venoit de promettre, par l'édit d'union, de ne jamais entrer en accommodement avec eux. Dans le dessein de hâter cette union, le roi de Navarre publia le 4 mars un écrit pathétique, dans lequel il rendoit compte de ses dispositions. Après les protestations de la plus sincère tendresse pour le roi, et d'attachement à la France, il déploroit en termes énergiques son malheur d'être obligé de porter les armes contre sa patrie. « Plût à Dieu, disoit-il, que je « n'eusse jamais été capitaine, puisque mon appren- « tissage devoit se faire aux dépens de la France! Je « suis prêt à demander au roi mon seigneur la paix, « le repos de son royaume, et le mien..... On m'a sou- « vent sommé de changer de religion, mais comment? « la dague à la gorge, ... Si vous desirez simplement « mon salut, je vous remercie; si vous ne desirez ma « conversion que par la crainte que vous avez qu'un « jour je ne vous contraigne, vous avez tort. » Il somme ensuite les catholiques de parler, de porter té-

moignage contre lui, si jamais il les a maltraités, et protestе d'avoir les mêmes égards dans la suite (1). 1589.

Les promesses du roi de Navarre, dont la sincérité n'étoit point suspecte, faisoient incliner à la cour tous les esprits à la réunion, excepté celui de Henri III, qui ne pouvoit se persuader qu'à force d'argent, de dignités, d'offres de toute espèce, il ne viendroit point à bout de désarmer le duc de Mayenne. Il employa le légat lui-même, Morosini, prélat plein de candeur et de bonnes intentions, mais qui échoua. Henri laissoit le duc maître des conditions. Il se lioit, s'enchaînoit, se soumettoit à tout, pourvu qu'on mît bas les armes. Ses propositions furent rejetées durement. On accuse en effet Mayenne d'y avoir répondu : « Jamais je ne par« donnerai à ce misérable. » Les bons François frémissoient de dépit à la vue de la foiblesse du roi. Enfin on le détermina à ne plus s'humilier devant des ennemis insolents, et à appeler le roi de Navarre. Le duc d'Epernon, qui s'étoit lié à Bourbon pendant sa disgrace, revenu à la cour avec toutes les marques de l'ancienne faveur, contribua beaucoup à cette réunion ; mais la personne qui y travailla le plus efficacement fut Diane, légitimée de France, duchesse d'Angoulême, sœur naturelle de Henri III, et veuve d'Horace Farnèse et de François de Montmorency.

Cette princesse avoit toujours marqué une affection particulière pour le roi de Navarre ; souvent même elle avertit ce prince des piéges qu'on lui tendoit. Dans cette occasion elle se servit utilement du crédit que lui donnoient ses services auprès de Bourbon, et de son as-

(1) De Thou, l. XLV. Davila, l. X. Mémoires de la ligue, t. III.

1589. cendant sur son frère, pour établir la confiance et dissiper les ombrages réciproques. Les conditions furent l'ouvrage des ministres de part et d'autre (1).

Elle se réduisirent à trois : qu'il y auroit tréve entre les deux rois pour un an, à commencer au 3 avril; qu'ils feroient de concert la guerre au duc de Mayenne; que le roi de Navarre auroit pour sa sûreté la ville de Saumur, passage important sur la Loire. Ce dernier article souffroit des difficultés. Le roi de France ne voulut pas donner une place si considérable. Il proposoit les Ponts-de-Cé, près d'Angers; mais le désordre qui régnoit alors aida à finir ce débat.

Les gouverneurs, une fois en possession de leurs places, les regardoient comme un bien qui leur appartenoit, de sorte que, quand le roi vouloit les en tirer, il falloit acheter leur démission. On agit sur la connoissance de cet usage: les ministres de Bourbon donnèrent avis au gouverneur des Ponts-de-Cé que le roi avoit besoin de son château, et ne pouvoit s'en passer. Sur cela, le gouverneur porta sa démission à un prix exorbitant. En même temps on fit passer de l'argent à celui de Saumur, à condition qu'il lâcheroit la main, quand le roi traiteroit avec lui; et Henri, trouvant meilleur marché de celui-ci, conclut pour Saumur.

Tout arrêté et signé, le roi demanda encore quinze jours avant que de rendre son accord public, dans l'espérance d'obtenir, pendant ce délai, quelques conditions supportables du duc de Mayenne, auprès duquel le légat travailloit avec ardeur. Ce malheureux prince ne fut détrompé que quand il se vit prêt d'être investi

(1) Le Labour. sur Castelnau.

dans Tours par les troupes de la ligue. Il n'y eut plus alors à différer; il fallut appeler le roi de Navarre. L'entrevue se fit au château du Plessis-lez-Tours, le dernier avril. 1589.

Si Bourbon eût écouté quelques uns de ses plus fidèles amis et ses propres répugnances, il n'auroit pas hasardé sa vie entre les mains du roi, dont il avoit tant de sujets de se défier; et, par cette timide prudence, peut-être se seroit-il fermé le chemin au trône : mais il s'abandonna à sa fortune, et n'eut pas lieu de s'en repentir. Le maréchal d'Aumont, vieux guerrier, plein de probité et de franchise, étoit médiateur de l'entrevue, et comme caution de la bonne-foi du roi. Il eut bien de la peine à surmonter les craintes des seigneurs attachés à Bourbon, qui ne croyoient jamais avoir pris assez de précautions; et déja Henri III commençoit à s'offenser de tant de défiances, lorsque le roi de Navarre arriva dans le parc du château, où Henri se promenoit en l'attendant (1).

« De toute sa troupe, nul n'avoit de manteau et de « panache que lui. Tous avoient l'écharpe blanche, et « lui vêtu en soldat, le pourpoint usé sur les épaules et « aux côtés de porter la cuirasse; le haut-de-chausse « de velours feuille morte, le manteau d'écarlate, le « chapeau gris, avec un grand panache blanc, où il y « avoit une très belle médaille. » Les deux rois furent long-temps en présence, sans pouvoir s'approcher, à cause de la foule. Enfin Bourbon se jeta aux pieds de Valois, prononçant quelques paroles de soumission et

(1) Cayet, t. I, p. 185. Mémoires de la ligue, t. III. Mémoires de Mornay, p. 667.

1589. de respect, dont le désordre étoit plus expressif que n'auroit été l'éloquence d'un discours suivi. Henri III le releva, l'embrassa, l'appela son frère; ils conversèrent ensuite familièrement à la vue de tout le monde, et, la nuit approchant, Bourbon se retira dans son quartier; mais le lendemain matin il fut dans la chambre du roi avant son lever; confiance qui flatta infiniment Henri, et qui dissipa ses ombrages pour toujours.

Transporté de joie, le roi de Navarre écrivit sur-le-champ à son fidèle Mornay: « La glace a été rompue, « non sans nombre d'avertissements que si j'y allois j'é- « tois mort; j'ai passé l'eau en me recommandant à « Dieu. » Mornay lui répondit: « Sire, vous avez fait ce « que vous deviez, et ce que nul ne vous devoit con- « seiller. »

De ce moment, calvinistes et royalistes furent unis comme frères. On les voyoit s'embrasser, détester le passé, se jurer amitié pour la suite, s'exhorter mutuellement à employer tout ce qu'ils avoient de forces et de ressources contre leurs ennemis. A leur cordialité on reconnoissoit des François disposés à travailler de concert pour éteindre l'incendie qui consumoit la patrie, leur commune mère.

Ces sentiments patriotiques commençoient à se réveiller jusque dans les courtisans. On remarque que les premiers qui amenèrent du secours au roi furent trois favoris disgraciés, Souvré, d'O et d'Epernon. Ce dernier avoit eu de vifs démêlés avec le maréchal d'Aumont, et Henri craignoit que son retour ne les renouvelât. Le maréchal, s'apercevant de cette délicatesse du roi, l'alla trouver, et fut le premier à lui conseiller de recevoir le duc: « J'oublie, dit-il, tout ressentiment,

1589.

« jusqu'à ce que votre majesté ait triomphé de ses en-« nemis ; après cela, si le duc le trouve bon, nous vide-« rons notre querelle. » D'Epernon, instruit de cette démarche par le roi lui-même, se présenta chez le maréchal, fit excuse du passé, demanda son amitié, et lui offrit la sienne. « Allez, lui dit le vieux guerrier avec sa « franchise ordinaire ; je ne veux de vous d'autres sa-« tisfactions que celle que vous me donnez aujourd'hui « de vous voir si soumis aux ordres de votre maître. « Vous m'offrez vos services, je les accepte. Je vous « offre aussi les miens. Allons, continua-t-il en l'em-« brassant, courage ; combattons de tout notre cœur « pour la gloire du meilleur de tous les maîtres, pour « le salut de la patrie, dont les méchants ont juré « la ruine ! Quand nous aurons rendu la paix à la « France, nous disputerons à qui se surpassera en gé-« nérosité (1). »

De pareils généraux, et des soldats animés des sentiments de leurs chefs, devoient être invincibles. Henri l'éprouva, lorsque Mayenne, à la tête de son armée, et fier de quelques succès à Vendôme et auprès d'Amboise, vint le 8 mai le braver dans son asile, et attaquer les faubourgs de Tours. Le roi indigné se réveilla de son assoupissement. Il donna ses ordres, et chargea lui-même. A ses actions, à sa parole, on reconnut le vainqueur de Jarnac et de Montcontour. Le roi de Navarre ne se trouva pas à cette escarmouche, parcequ'il étoit allé hâter la marche de son armée, qu'il avoit laissée à Chinon quand il vint saluer le roi. Mayenne, sachant que les calvinistes approchoient, se retira sans être

(1) Pasquier, l. XIII, lett. 2

1589. poursuivi, content de cette bravade, de laquelle il ne recueillit d'autre gloire que d'avoir pillé un faubourg, où ses soldats catholiques commirent toutes sortes d'excès contre les catholiques leurs frères. Il publia cependant des relations fanfaronnes de cette expédition, pour donner du courage à son parti, dont la fortune commençoit à chanceler.

Ce n'est pas que les esprits se détrompassent, et que la fureur des séditieux se ralentît; au contraire, il n'y avoit point d'injures contre le roi, point de calomnies qu'ils n'inventassent. Ils publièrent que Henri adoroit des *faunes*, dont les figures se trouvoient sculptées sur des chandeliers pris dans sa chapelle (1). Dans tous les écrits sortis de leur plume on l'appeloit tyran; son nom y étoit anagrammatisé de la manière la plus insultante (2). On disoit à la messe, pour les troupes envoyées contre lui, des prières qui pouvoient passer pour de vraies imprécations contre sa personne (3).

Mais ces excès n'étoient plus que les expressions d'une rage impuissante. Les affaires du roi prenoient un tour avantageux. Il s'étoit trouvé quelque temps embarrassé et disposé à fuir loin de Paris. Le succès de ses armes

(1) De Thou, l. XCVI. Davila, l. X. Mémoires de la ligue, t. III. *De justâ Henrici III abdic.*

(2) Henri de Valois : *Vilain Hérodes.*

(3) Collecte. *Deus ultor impietatis et sponsæ filii tui spes unica, fac christianæ religionis hostibus superatis, propugnatores nostros, tui honoris vindices gloriosos, et speratæ victoriæ ad nos remitte compotes. Per Dominum*, etc. Un prédicateur ayant annoncé qu'il ne prêcheroit pas le saint du jour, mais *les déportements* de Henri de Valois, finit ainsi : « Bref, c'est un Turc par la tête, un Allemand par le « corps, une Harpie par les mains, un Anglois par les jarretières, un « Polonois par les pieds, et un vrai diable en ame. » Mémoires de la ligue, t. III, p. 542.

en différents lieux ranima son courage. Le duc de Montpensier défit en Normandie les Gautiers, paysans que les vexations des gens de guerre rendirent soldats, et dont la ligue sut mettre à profit la férocité (1). 1589.

Les Parisiens furent battus auprès de Senlis. Montmorency-Thoré s'étoit habilement jeté dans cette place, dont la situation interrompoit les communications de la capitale avec la Picardie. Le duc d'Aumale l'assiégeoit avec des troupes bien supérieures en nombre à celles qui vinrent au secours. Ces dernières étoient commandées par Henri, duc de Longueville. Se voyant en présence des ennemis, par une modestie dont il y a peu d'exemples, ce jeune chef appelle le brave La Noue à la tête des bataillons, le salue général, exhorte les officiers à le reconnoître : « Quant à moi, dit-il, je lui « obéirai comme soldat. » Tout céda aux efforts de la bravoure dirigée par la prudence. Les ligueurs, auxquels La Noue avoit fait croire qu'il n'avoit pas d'artillerie, s'étoient rangés dans la plaine, sans tirer la leur de leurs tranchées, et durent en partie leur défaite à ce désavantage. Le duc d'Aumale, blessé, fut obligé de lever le siége; et la petite armée royaliste victorieuse alla recevoir les Suisses et les Allemands que le fidèle Sancy avoit levés sur son propre crédit.

Ils joignirent le roi à Saint-Cloud dans les derniers jours de juillet. Par cette jonction, par celle des troupes calvinistes et de la noblesse qui accouroit en foule de toutes les parties du royaume, Henri se trouvoit à la tête d'une armée de plus de quarante mille hommes, braves soldats, chefs aguerris, munis de bonnes armes

(1) Vie de Mornay, p. 154. Cayet, t. I, p. 209.

1589. et de provisions suffisantes. On dit que, transporté de joie à la vue du changement de sa fortune, regardant Paris des hauteurs de Saint-Cloud, où il étoit campé, il prononça ces paroles : « Paris, chef du royaume, « mais chef trop gros et trop capricieux, tu as besoin « d'une saignée pour te guérir, ainsi que toute la France, « de la frénésie que tu lui communiques ! Encore quel- « ques jours, et on ne verra ni tes maisons, ni tes mu- « railles, mais seulement le lieu où tu auras été. » Une seule chose l'embarrassoit, c'est que le pape venoit de lancer contre lui un premier monitoire qui le menaçoit d'excommunication si, dans soixante jours, il ne relâchoit les prélats prisonniers, et s'il ne faisoit pénitence de la mort du cardinal de Guise; mais l'infortuné prince ne vit pas la fin de ce terme.

Paris étoit réduit au point de ne pouvoir être sauvé que par un miracle ou par un crime. Le duc de Mayenne, qui s'y étoit renfermé, faisoit toutes les dispositions pour une belle défense, dispositions telles que le lui permettoit la surprise : il avoit élevé des bastions, creusé des fossés, tiré des lignes derrière lesquelles il comptoit du moins vendre chèrement sa vie; car le petit nombre de ses troupes, incapables de border une si grande enceinte, ne lui laissoit guère l'espérance de repousser les assaillants.

Mais ces murs mal défendus renfermoient des prédicateurs enthousiastes, singulièrement doués du talent de maîtriser les imaginations; des directeurs insinuants, habiles à graver dans les ames les impressions utiles à leurs projets. On y voyoit la mère et la veuve de Guise, et la duchesse de Montpensier leur sœur : les deux premières, propres à émouvoir par l'appareil du

grand deuil, et par leurs larmes; la dernière, violente, emportée, capable de tout sacrifier pour parvenir à se venger (1). 1589.

Qu'il se trouve dans ces circonstances un génie sombre et mélancolique, un de ces hommes devorés d'un feu secret qui les rend ardents et inquiets, qui prennent à cœur les affaires publiques, comme si elles leur étoient particulières; qui s'irritent des mauvais succès; qui se complaisent dans les résolutions extrêmes et désespérées : à quoi ne pourront pas le pousser les louanges, les caresses, les encouragements des gens qu'il estime, dont il respecte le rang, dont la familiarité l'honore? Que n'obtiendront pas enfin de lui les sollicitations d'une femme encore aimable et peu scrupuleuse?

Tel les auteurs contemporains nous dépeignent Jacques Clément, jacobin; telles ils nous décrivent les ruses employées pour l'exciter à l'assassinat qu'il commit. Il n'avoit que vingt-deux ans; il étoit ignorant, grossier, libertin, et toujours mêlé avec la plus vile populace, auprès de laquelle il faisoit parade de son courage, répétant sans cesse qu'il falloit faire la guerre aux hérétiques, les exterminer, les anéantir; d'où ses jeunes confrères l'appeloient ironiquement le *capitaine Clément*.

Mais tout le monde ne méprisoit pas également sa frénésie. Sur ce détestable principe, prêché alors dans les chaires, et regardé comme incontestable, qu'il est permis de tuer un tyran, Clément conçut le dessein de

(1) La véritable fatalité de Saint-Cloud. Journal de Henri III, t. II, p. 220.

1589. tuer le roi. Il s'en ouvrit à son prieur et à un ancien religieux, qui y applaudirent. Quelques uns des seize eurent vent de ce projet; ils en parlèrent aux ducs de Mayenne et d'Aumale, qui ne le désapprouvèrent pas. Le dessein de Clément parvint jusqu'à la duchesse de Montpensier; elle voulut voir, dit-on, ce jeune fanatique, le fit venir chez elle, l'excita et l'encouragea dans son funeste projet. Pour lui donner plus d'assurance, le duc d'Aumale, avant qu'il ne sortît de Paris, fit mettre en prison plus de cent des principaux bourgeois, dont la vie, en cas qu'il fût arrêté, devoit, à ce qu'on lui fit entendre, répondre de la sienne.

Afin de lui ouvrir un accès plus aisé auprès du roi, on lui procura une lettre de créance du premier président enfermé à la Bastille. Ce magistrat la donna sur ce que des gens, qu'il croyoit attachés à Henri, lui dirent que le porteur avoit des choses très importantes à communiquer au roi. Le comte de Brienne, également prisonnier de la ligue, trompé par ces impostures, lui donna aussi un passe-port. Muni de ces pièces, Jacques Clément sortit de Paris le dernier jour de juillet. Il tomba bientôt dans les gardes avancées du camp royal. Quand on l'arrêta, il dit qu'il avoit des lettres pour le roi. Sur cette déclaration, il fut conduit devant La Guesle, procureur-général. Ce magistrat l'interrogea touchant ce qu'il avoit à dire à sa majesté; mais, comme il assura toujours ne pouvoir s'en ouvrir qu'au roi lui-même, on le remit au lendemain, parcequ'il étoit déja tard. Le scélérat soupa bien, répondit en homme simple aux questions qu'on lui fit, et dormit tranquillement.

Le lendemain, premier août, Henri III, à son lever, instruit qu'un religieux, chargé de quelques dépêches des prisonniers de Paris, demandoit à lui parler, ordonne qu'on le fasse entrer, s'avance vers lui, prend ses lettres; et, dans le moment qu'il les lisoit attentivement, l'assassin tire un couteau de sa manche et le lui plonge dans le ventre. Henri blessé s'écrie, retire lui-même le couteau et en frappe le scélérat au visage. Aussitôt les gentilshommes présents, entraînés par un zéle inconsidéré, mettent en piéces le meurtrier, et enlévent par sa mort le moyen de connoître ses complices (1). 1589.

Quelques symtômes favorables firent d'abord conjecturer que la blessure ne seroit pas dangereuse, et on l'écrivit ainsi, par ordre du roi, à tous les gouverneurs de provinces, mais dès le soir elle fut jugée mortelle. Henri montra à sa dernière heure les dispositions les plus chrétiennes; il se confessa, demanda l'absolution des censures renfermées dans le monitoire du pape, et reçut la communion.

Quand il eut mis ordre aux affaires de sa conscience, il fit ouvrir les portes de sa chambre. Autour de son lit se rangèrent les principaux seigneurs du royaume. Il leur dit que sa seule peine, en mourant, étoit de laisser la France dans un si triste état; qu'il avoit appris dès l'enfance, à l'école de Jesus-Christ, à pardonner, et qu'il ne desiroit pas qu'on vengeât sa mort. Il exhorta ensuite tous les assistants à reconnoître après lui le roi de Navarre. Il dit que lui seul avoit droit au trône, qu'il

(1) Mémoires d'Auvergne.

1589. ne falloit pas s'arrêter à la différence de religion; que ce prince, d'un naturel franc et sincère, rentreroit tôt ou tard dans l'église. Puis, le faisant approcher, il jeta ses bras à son cou, le tint long-temps pressé contre son sein, les yeux levés au ciel, comme s'il eût prié pour lui, et lui dit : « Soyez certain, mon cher beau-frère, « que jamais vous ne serez roi de France si vous ne « vous faites catholique. »

A cette scène attendrissante, toute l'assemblée fondit en larmes; on n'entendoit que soupirs et sanglots. Henri, roi foible sans doute, mais bon ami, excellent maître, étoit chéri comme un père par tous ceux qui l'approchoient. Il fallut une malice aussi profonde que celle des chefs de la ligue pour le faire détester de ses peuples. On a vu dans le cours de l'histoire comment des défauts qui auroient été sans conséquence dans un particulier chargèrent de la haine publique un monarque digne d'être adoré de son peuple. Toutes ses actions, mal interprétées, prirent, aux yeux du plus grand nombre de ses sujets, la couleur que vouloient lui donner ses ennemis. On ne vit dans ses dévotions que leur bizarrerie; dans ses libéralités, que leur profusion; dans sa patience, qu'un excès de timidité; dans sa politique, trop circonspecte, que de la fraude et de la mauvaise foi. On commença par le mépriser, et l'on finit par le haïr.

Mais, au moment d'une mort si tragique, la pitié effaça le souvenir de ses défauts. On ne se souvint plus que de ses vertus. Sa bonté sur-tout, son affabilité, cette douceur qui ouvroit si aisément son ame aux épanchements de la confiance et de l'amitié, sa bien-

faisance naturelle, et ses autres qualités estimables le firent regretter sincèrement. Henri eut la consolation de voir couler pour lui des larmes véritables. Il expira le 2 août, âgé de trente-huit ans, entre les bras de ses serviteurs, persuadé par leurs regrets que ses fautes ne lui avoient pas enlevé tous les cœurs. 1589.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

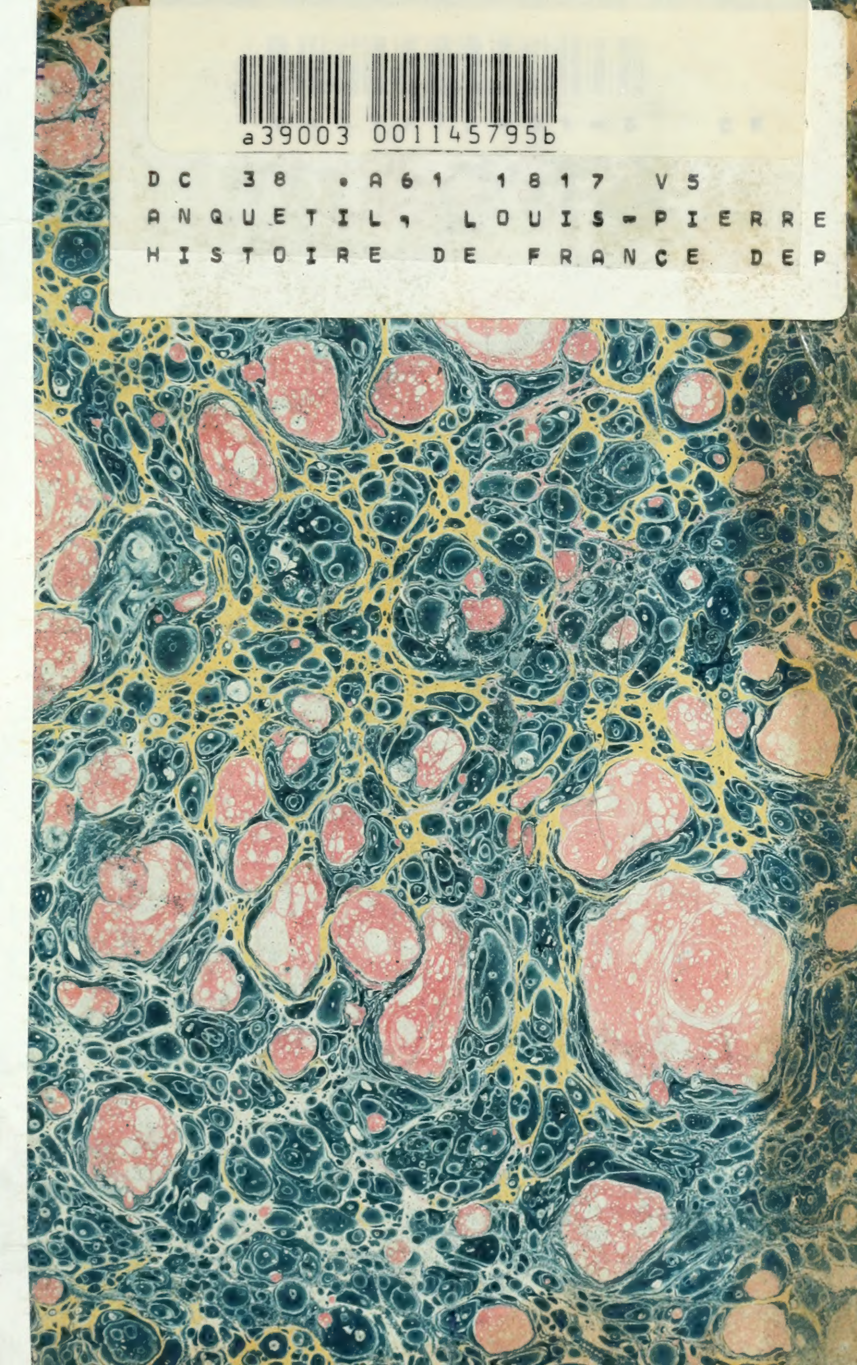
DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DES VALOIS ET DU RAMEAU D'ANGOULÊME.

FIN DE LA TABLE.






U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 01 05 02 01 1